

# REPÈRES

Manuel pour la pratique de l'éducation  
aux droits humains avec les jeunes



**2<sup>ème</sup> édition**  
mise à jour de 2023

# REPÈRES

## Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes

(Compass, Manual for Human Rights Education with Young People)

2ème édition, mise à jour de 2023

### Rédaction

Patricia Brander  
Laure De Witte  
Nazila Ghanea  
Rui Gomes  
Ellie Keen  
Anastasia Nikitina  
Justina Pinkeviciute

### Responsables éditoriaux

Patricia Brander  
Ellie Keen  
Vera Juhász  
Annette Schneider

### Coordination et harmonisation éditoriale

Rui Gomes

### Illustrations

Pancho

### Contributions rédactionnelles spécifiques

Janina Arsenejeva, Éva Borbély-Nagy, Karina Chupina, Hanna Clayton,  
Oana Nestian-Sandescu, Annette Schneider, Györgyi Tóth

### Rédacteurs de la première édition de *Repères* (2002)

Patricia Brander; Ellie Keen; Rui Gomes; Marie-Laure Lemineur ; Bárbara Oliveira  
Jana Ondráčková; Alessio Surian; Olena Suslova

*Les Services de l'éducation et de la jeunesse de la Direction de la participation démocratique du Conseil de l'Europe ont produit plusieurs publications qui complètent Repères sur la question de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits humains. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass).*

COMPASS, Manual for Human Rights Education with Young People  
ISBN 978-92-871-8693-5

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage sont placés sous la responsabilité des rédacteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Conseil de l'Europe.

Les droits de reproduction sont propriété du Conseil de l'Europe. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit ou transmis à des fins commerciales sous quelque forme que ce soit ou par un quelconque moyen – électronique (CD-Rom, Internet, etc.) ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage ou de récupération de l'information – sans la permission écrite de la Division des éditions (publishing@coe.int) de la Direction de la Communication du Conseil de l'Europe (copie au Centre européen de la Jeunesse de Budapest, 1-3 Zivatar utca, H-1024 Budapest, Hongrie; courriel: eycb.secretariat@coe.int). La reproduction d'extraits de cette publication est autorisée à des fins éducatives non commerciales et à la condition que la source soit clairement citée.

Les illustrations de Pancho sont la propriété exclusive de l'artiste. L'autorisation de reproduction doit être sollicitée directement auprès de l'artiste, à moins que l'utilisation envisagée ne soit en lien direct avec les activités proposées dans le manuel.

Design: Studio1

Illustrations: © "Pancho"

Photos:

Crédit des photos sur la couverture: Sandro Weltin/©Council of Europe.

Nos remerciements aux participants de la session d'études de Don Bosco Youth Network au Centre européen de la jeunesse à Strasbourg en mars 2105.

page 68: Council of Europe

page 174 © MTI (Nelson Mandela)

page 174 © David King Collection (Evgenia Ginzburg)

page 175 © MTI (Martin Luther King)

page 175 © MTI (Mahatma Gandhi)

page 176 © Gamma Press (Daw Aung San Suu Kyi)

page 176 © Tibet Information Network (Ngawang Sandrol)

Illustrations en pages 166,167 et 184 de Jimmy Kazoya

Traduit de l'original anglais - Compass, Manual for Human Rights Education with Young People,  
Council of Europe, 2012. ISBN 978-92-871-7320-1

**www.coe.int**

© Conseil de l'Europe, 2023

Les Éditions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

ISBN 978-92-871-9015-4

Imprimé en Hongrie





# Conseil de l'Europe

## La Secrétaire Générale



Il ne suffit pas que les enfants et les adolescents se contentent de respecter les droits de l'homme. Afin que nos jeunes intègrent une culture des droits de l'homme et comprennent comment avoir accès à ces droits – et comment les sauvegarder, les défendre et les faire connaître – ils ont besoin d'une éducation spécialement conçue à cette fin.

Repères a été publié pour la première fois en 2002. Depuis cette date, il a permis à des dizaines de professionnels et acteurs de la société civile de faire entrer l'éducation aux droits de l'homme dans les vies d'innombrables jeunes en Europe et dans le monde entier. Traduit en 31 langues, il a joué un rôle essentiel dans la conception

d'approches fondées sur les droits de l'homme des politiques et du travail de jeunesse. Ainsi naît une sensibilisation aux droits de l'homme qui responsabilise les apprenants, les accompagne tout au long de leur vie et peut être transmise aux générations futures. Il ne s'agit pas simplement d'apprendre, mais de renforcer la citoyenneté démocratique à long terme.

Il est d'une importance vitale que les jeunes aient la chance de voir la vie à travers ce prisme. Notre monde en mutation rapide fait naître beaucoup d'appréhension et de peur, alimentées à la fois par les tendances à long terme et par les événements actuels. Ces défis peuvent sembler insurmontables. Si on les envisage sous l'angle des droits de l'homme, cela peut apporter réconfort et confiance dans la capacité de nos sociétés à appliquer des principes éthiques à des problèmes extrêmement complexes : à savoir que les gens peuvent et doivent être soutenus et protégés même dans les moments les plus éprouvants.

Ce savoir est un précieux cadeau.

Je suis certaine que Repères continuera de guider les professionnels de l'éducation aux droits de l'homme dans leur travail fondamental.

Marija Pejčinović Burić



## Remerciements

*Nos vifs remerciements et notre profonde gratitude vont à toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution à Repères*

- Les membres du groupe de référence en charge de la révision de *Repères*, pour leur engagement, leurs idées et leur indispensable soutien ;
- Les membres du groupe consultatif sur l'éducation aux droits humains (2009-2010) – Aleksander Bogdanovic, Anna Dobrovolskaya, Thierry Dufour, Caroline Gerbara, Georg Pirker, Annette Schneider, Kostas Triantafyllos et Sara Ufhielm – pour leur engagement constant et leur aide précieuse ;
- Les formateurs et les participants au stage de formation avancée sur l'éducation aux droits humains de *Repères* (ACT-HRE) et aux éditions de 2009 et 2010 du stage de formation pour les formateurs de l'éducation aux droits humains auprès des jeunes, dont la contribution faisait partie intégrante de leur formation ;
- Les participants au forum « Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme » ; et notamment les membres du groupe concerné par la révision de *Repères* ;
- Marios Antoniou, Kazunari Fujii, Christa Meyer, Ana Rozanova, Zsuzsanna Rutai, Agata Stajer, Sara Ufhielm et Wiltrud Weidinger, pour leurs contributions, leurs idées et leur grande disponibilité ;
- Julien Attuil, Régis Brillat, David Cupina, Sandrine Jousse, Brigitte Napiwocka, Yulia Pererva, Miguel Silva, Dennis Van Der Veur et Agnes Von Maravic, pour avoir aimablement proposé et remanié les textes relatifs au travail du Conseil de l'Europe ;
- Les conseillers pédagogiques de *Repères* des Centres européens de la Jeunesse de Budapest et de Strasbourg, Iris Bawidamann, Goran Buldioski, Florian Cescon, Menno Ettema, Gisèle Evrard, László Földi, Mara Georgescu, Dariusz Grzemny, Sabine Klocker, Zara Lavchyan, Nadine Lyamouri-Bajja, Marta Medlinska, Yael Ohana, Anca Ruxandra Pandeia, Annette Schneider et Inge Stuer, pour leurs observations pertinentes, leur patience, leur soutien et leur créativité ;
- Antje Rothmund, pour sa contribution et son souci de faire de *Repères* un outil de qualité, disponible dans la langue maternelle des jeunes à qui l'on enseigne les droits humains ;
- Les membres du pool des formateurs du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe, pour leur volonté de témoigner en toute transparence de la valeur de *Repères* dans leur pratique de l'éducation aux droits humains ;
- Les traducteurs et les rédacteurs ayant participé à la traduction de *Repères*, pour le partage de leur expérience ;
- Tous ceux qui, parfois involontairement, ont contribué à la conception du contenu du manuel ;
- Zsuzsanna Molnar, pour son appui administratif régulier et suivi, ainsi que nos collègues Erzsébet Banki, Nina Kapoor, Jackie Lubelli, Vincenza Quattrone et Gabriella Tisza, pour leur coup de main et leur grand cœur.

Malgré tous nos efforts pour identifier les auteurs des textes et des activités et citer leur nom, des omissions sont possibles. Nous vous prions de nous en excuser et veillerons à les réparer dans la prochaine édition.



# Table des matières

<b>Présentation de l'édition 2012 de <i>Repères</i></b> .....	10
<b>Chapitre 1 – L'éducation aux droits humains et <i>Repères</i>: introduction</b>	
1.1. L'éducation aux droits humains .....	16
1.2. Approches de l'éducation aux droits humains dans <i>Repères</i> .....	29
1.3. Utiliser <i>Repères</i> pour l'éducation aux droits humains.....	45
<b>Chapitre 2 – Méthodes et activités pratiques pour l'éducation aux droits humains</b>	
Résumé des activités .....	72
Tableau synoptique des activités par thèmes, aperçu et droits corrélés.....	73
58 méthodes et activités expérientielles pour l'éducation aux droits humains.....	78
Le calendrier des droits humains.....	338
Activités d'introduction .....	345
Activités pour faire le bilan .....	350
<b>Chapitre 3 – Agir pour les droits humains</b>	
A propos de ce chapitre.....	357
3.1. EDH et militantisme .....	358
3.2. Des actions simples pour les droits humains.....	362
3.3. Concevoir un plan d'action .....	370
<b>Chapitre 4 – Comprendre les droits humains</b>	
Introduction .....	381
4.1. Les droits humains, c'est quoi ? .....	382
4.2. L'évolution des droits humains.....	395
4.3. La protection juridique des droits humains.....	401
4.4. Le militantisme et le rôle des ONG.....	418
4.5. Questions et réponses.....	424
4.6. Enigmes .....	427

## Chapitre 5 – Informations de référence sur les thèmes généraux

Introduction au chapitre 5 imprimé .....	433
1. Les enfants .....	435
2. La citoyenneté et la participation .....	436
3. La culture et le sport.....	437
4. La démocratie.....	438
5. Le handicap et la discrimination fondée sur le handicap.....	439
6. La discrimination et l'intolérance.....	440
7. L'éducation.....	441
8. L'environnement.....	442
9. Les questions de genre .....	443
10. La mondialisation .....	444
11. La santé .....	445
12. Les médias .....	446
13. La migration.....	447
14. La paix et la violence.....	448
15. La pauvreté .....	449
16. Les religions et les convictions .....	450
17. Le droit/devoir de mémoire.....	451
18. La guerre et le terrorisme .....	452
19. Le travail .....	453

## Annexes

### Instrument internationaux relatifs aux droits humains

Etat des ratifications des principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains.....	457
Nations Unies .....	458
Conseil de l'Europe .....	467
<b>Glossaire .....</b>	<b>477</b>

# Présentation de l'édition 2012 de *Repères*

Bienvenue dans cette édition entièrement mise à jour et enrichie de *Repères*, le manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes !

*Repères* est paru pour la première fois en 2002 dans le cadre du Programme jeunesse d'éducation aux droits humains de la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe. Ce programme avait été mis en œuvre parce que l'éducation aux droits humains – autrement dit, les activités et les programmes éducatifs axés sur la promotion de l'égalité humaine – était et reste un outil indispensable au développement d'une dimension européenne de la citoyenneté démocratique pour tous les jeunes et à la promotion d'une culture de droits humains universels.

*Repères* s'est imposé comme un manuel de référence pour de nombreux jeunes engagés dans l'éducation non formelle et un travail de jeunesse à valeur ajoutée. Il est actuellement disponible en plus d'une trentaine de langues, de l'arabe et du japonais à l'islandais et au basque. Dans certains pays, ce manuel fait partie des ressources pour l'éducation aux droits humains utilisées à l'école, alors qu'il n'y a pas sa place dans d'autres pays. Le parcours de *Repères* à travers l'Europe reflète la réalité contrastée de l'éducation aux droits humains : promue ici et combattue par là, valorisée par certains et méprisée par d'autres.

Dans le sillage du très populaire *Repères* est né *Repères Juniors*, le manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les enfants. Déjà disponible en plusieurs langues, ce dernier est en passe – tout comme son aîné – de devenir un succès dans le domaine de l'éducation aux droits humains.

Plus important encore, *Repères*, avec ses nombreuses versions linguistiques, a permis que l'éducation aux droits humains figure parmi les priorités du travail de jeunesse et qu'elle soit inscrite au programme de beaucoup d'écoles. Des réseaux nationaux d'éducation aux droits humains ont vu le jour dans plusieurs pays, où ils renforcent le travail effectué par les organisations de défense des droits humains et les professionnels de l'éducation qui se battent pour faire du droit à l'éducation aux droits humains une réalité pour davantage d'enfants et de jeunes en Europe. Le forum sur l'éducation aux droits humains avec les jeunes, « Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme », qui s'est tenu à Budapest en 2009, a souligné l'importance de l'éducation des droits humains aujourd'hui :

Les droits humains ne peuvent être défendus et promus uniquement au moyen d'instruments juridiques. L'éducation aux droits humains – apprendre sur, par et pour les droits humains – joue un rôle essentiel pour garantir que ces droits soient compris, défendus et promus par tous.

Le travail entrepris par et pour les jeunes par le biais de *Repères* – le manuel sur l'éducation aux droits humains avec les jeunes – montre bien que le Conseil de l'Europe peut compter sur la générosité, la passion et la compétence des jeunes pour faire de l'éducation aux droits humains une réalité pour de nombreux autres jeunes. [...] L'expérience du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel a été utilement mise au service des projets d'éducation aux droits humains pour tous, avec notamment la complémentarité de l'apprentissage formel et non formel.

L'éducation aux droits humains ne peut être confiée uniquement aux ONG et aux organisations de jeunesse. Elle ne peut pas non plus être assurée exclusivement par des bénévoles. Les États doivent jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'éducation aux droits humains. Ils doivent la garantir et la soutenir totalement, tout en permettant aux secteurs de l'éducation formelle et non formelle de jouer aussi leur rôle.



L'expérience du Programme jeunesse d'éducation aux droits humains conduite ces dernières années a permis de consolider une approche des interventions auprès des jeunes qui soit basée sur les droits humains et d'intégrer l'éducation aux droits humains de façon concrète dans le travail de jeunesse et la politique de jeunesse.

*Message du Forum Vivre, Apprendre, Agir pour les droits de l'homme*

Pour beaucoup de facilitateurs occasionnels de l'éducation aux droits humains, *Repères* est devenu synonyme d'éducation aux droits humains. Toutefois, l'éducation aux droits humains ne se résume pas à *Repères*. *Repères* donne des pistes et suggère des façons de conduire l'éducation aux droits humains, tout en laissant le choix de la route et de la méthode aux facilitateurs et aux apprenants.

*Repères* n'est pas un droit humain ; l'éducation aux droits humains, en revanche, est bel et bien un droit humain.

## Quoi de neuf dans *Repères* 2012 ?

Durant ses 10 premières années d'existence, *Repères* s'est trouvé confronté à une évolution rapide des difficultés et défis rencontrés par les droits humains et l'éducation aux droits humains. Parmi ceux-ci, il faut citer l'accélération des processus de mondialisation, le terrorisme international et la lutte mondiale contre le terrorisme, la crise financière à l'échelle planétaire, les conséquences du changement climatique induit par l'homme, les diverses « révolutions des fleurs » en Géorgie, en Ukraine et dans plusieurs pays arabes, l'expansion de l'Internet, les guerres en Irak et en Afghanistan, le tsunami et la catastrophe nucléaire à Fukushima.

D'une crise à l'autre, *Repères* perdait ses repères et, en 2010, force a été de constater que le manuel était périmé dans bien des domaines.

Il aurait été simple de rebaptiser cette version *Repères* « 2.0 » ou « 3.0 », mais ce titre aurait été trompeur. Ce que les lecteurs et les praticiens des droits humains trouveront dans cette nouvelle version de *Repères* est très similaire à ce que proposait la première édition : les questions sujettes à controverse font toujours l'objet de débats, l'approche est toujours centrée sur l'apprenant et l'action reste la finalité attendue de l'apprentissage.

Nous avons tenu compte des appréciations des utilisateurs, en ligne et hors ligne, mais aussi de l'« accélération de l'histoire » : tout ce qui comptait en 2002 n'est plus forcément ce qui compte aujourd'hui. Notre souci premier était par conséquent de conférer à *Repères* une pertinence pour la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle.

Et voici le résultat !

- Un plus grand choix d'activités, plus variées, qui abordent notamment les questions de droits humains en lien avec l'Internet, le terrorisme, la religion et le devoir de mémoire. Nous vous encourageons à les lire et à les tester. Globalement, nous espérons que les utilisateurs de *Repères* trouveront leur compte parmi les plus de 60 activités proposées. Nous espérons également que les praticiens y dénicheront des moyens nouveaux et créatifs pour aborder les questions et les valeurs liées aux droits humains.
- Un éventail de nouvelles thématiques, dont le handicap et la discrimination fondée sur le handicap, la religion, le devoir de mémoire et le terrorisme. D'autres thématiques ont été réorganisées (comme l'égalité entre les femmes et les hommes et le travail/les droits sociaux). La philosophie de ces sections est la même qu'en 2002 ; elles sont censées aider l'éducateur/le facilitateur, stimuler sa curiosité et l'inciter ainsi à en apprendre davantage.
- Un premier chapitre largement réorganisé, axé sur l'éducation aux droits humains en tant que droit humain et intégrant les possibilités offertes par la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits humains. Ce chapitre fournit aussi plus de suggestions pour une exploitation de *Repères* en classe.
- Une exploration plus approfondie des thématiques traitées au chapitre 5 qui, d'ailleurs, ne dispense pas le facilitateur de consulter d'autres sources. Car c'est bien là ce qui caractérise l'éducation aux droits humains : il est toujours possible d'aller plus loin et d'entrer davantage dans le détail !



*Repères* propose des pistes pour les apprenants, les éducateurs et les facilitateurs qui abordent l'éducation aux droits humains. Pour autant, il appartient à chacun de dessiner la voie de son apprentissage et de son engagement dans ce domaine.



Faire en sorte que *Repères* conserve toute sa pertinence dans cette deuxième décennie du 21<sup>e</sup> siècle, telle était notre préoccupation première.

Nous avons par ailleurs supprimé quelques-unes des activités proposées dans la version 2002 qui étaient manifestement moins utilisées.

L'aboutissement de cette démarche est une version de *Repères* enrichie du point de vue de son contenu et augmentée du point de vue du nombre de pages.

Les valeurs et les approches fondamentales qui sous-tendent *Repères* restent pleinement d'actualité. L'ambition de *Repères* est toujours d'être :

**Suffisant** : les utilisateurs y trouveront tout ce dont ils ont besoin pour présenter et explorer l'éducation aux droits humains avec les jeunes.

**Prêt à l'emploi** : les activités proposées ne requièrent ni ressources supplémentaires ni un long travail de préparation.

**En phase avec les jeunes** : il est aisé de faire le lien entre les activités et les questions de droits humains, d'une part, et les préoccupations et points de vue des adolescents et des jeunes adultes, d'autre part.

**Pratique et expérientiel** : toutes les activités proposent des idées d'action et invitent les participants à s'engager dans une démarche qui dépasse le simple processus cognitif.

**Adapté à l'éducation formelle et non formelle** : pratiquement toutes les activités sont exploitables dans les contextes scolaires et en classe ; quelques adaptations peuvent être nécessaires, du point de vue notamment de la durée, même si les activités ont été conçues pour des environnements éducatifs non formels.

**Adaptable** : toutes les activités peuvent être adaptées au contexte, au groupe et à la société dans lesquels elles sont utilisées. Des suggestions de variantes sont là pour aider le facilitateur à concevoir ses propres adaptations.

**Un tremplin** : les facilitateurs et éducateurs intéressés trouveront quantité de suggestions et de ressources pour aller plus loin sur des questions spécifiques ou en apprendre davantage sur les droits humains.

**Général et holistique** : *Repères* peut être utilisé pour toutes les questions de droits humains et quel que soit le niveau de connaissance des apprenants. Il s'appuie sur une approche inclusive et holistique de l'apprentissage qui intègre les valeurs, les attitudes, les capacités et les connaissances de ses utilisateurs.

*Repères* a été écrit pour tous ceux qui s'intéressent aux droits humains et souhaitent s'engager dans l'éducation aux droits humains. Il ne se fonde sur aucune hypothèse de départ quant aux expériences préalables en matière d'enseignement ou d'encadrement d'activités. Il se conçoit comme un guide pour la mise en œuvre des activités, leur adaptation et leur développement en fonction des besoins des apprenants et des circonstances pratiques. Une section est réservée à des conseils aux enseignants.

Merci de nous faire savoir si nous avons atteint nos objectifs et de nous aider à nous améliorer encore en nous communiquant vos observations sur [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass).

## Notes

<sup>1</sup> Message des participants au forum « Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme », rapport de Gavan Titley, Conseil de l'Europe 2010.

# Chapitre 1

## **L'éducation aux droits humains et *Repères* : introduction**



# Table des matières de ce chapitre

<b>1. Présentation de l'éducation aux droits humains</b> .....	<b>16</b>
1.1 Que sont les droits humains ? .....	16
1.2 Qu'est-ce que l'éducation aux droits humains ? .....	17
1.3 L'éducation aux droits humains est un droit humain .....	19
1.4 L'éducation aux droits humains au sein des Nations Unies .....	20
1.5 L'éducation aux droits humains en Europe .....	21
1.6 Les politiques de jeunesse et l'éducation aux droits humains.....	23
1.7 L'éducation aux droits humains avec les jeunes .....	26
1.8 Vers une culture des droits humains .....	27
<b>2. Les approches de l'éducation aux droits humains dans <i>Repères</i></b> .....	<b>29</b>
2.1 L'éducation aux droits humains dans différents cadres éducatifs.....	30
2.2 Les approches pédagogiques .....	32
2.3 L'éducation aux droits humains, un processus et un résultat .....	35
2.4 L'éducation aux droits humains et les autres secteurs éducatifs.....	38
2.5 Questions fréquemment posées au sujet de l'intégration de l'éducation aux droits humains dans le travail avec les jeunes .....	43
<b>3. L'éducation aux droits humains avec <i>Repères</i></b> .....	<b>46</b>
3.1 Comment aborder ce manuel .....	46
3.2 L'animation .....	47
3.3 Conseils généraux aux utilisateurs de <i>Repères</i> .....	49
3.4 Conseils généraux pour la gestion des activités.....	52
3.5 Adaptation des activités de <i>Repères</i> à vos besoins .....	57
3.6 Notes spéciales pour les enseignants.....	60
3.7 Méthodes de base qui sous-tendent les activités de <i>Repères</i> .....	62



# 1. Présentation de l'éducation aux droits humains

« [...] Tous les individus et tous les organes de la société [...] s'efforce[ro]nt, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés (les droits de l'homme et les libertés fondamentales) ».

*Préambule à la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948*

La promotion du respect des libertés et droits fondamentaux par l'enseignement et l'éducation est le fondement de l'éducation aux droits humains. Toutefois, avant d'examiner ce qu'est l'éducation aux droits humains et comment elle est pratiquée, il convient de préciser quels sont les « droits et libertés » sur lesquels elle porte. Nous commencerons donc par une brève introduction aux droits humains.

## 1.1 Que sont les droits humains ?

Tout au long de l'histoire, les sociétés ont créé des systèmes visant à assurer la cohésion sociale en codifiant les droits et les responsabilités de leurs citoyens. En 1948, la communauté internationale s'est réunie pour adopter un texte qui aurait force obligatoire pour tous les États, à savoir la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Depuis, d'autres documents relatifs aux droits humains ont été adoptés, et notamment la Convention européenne des droits de l'homme en 1950 et la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990.

Les droits humains reflètent les besoins humains fondamentaux ; ils instaurent les normes de base sans lesquelles les êtres humains ne pourraient vivre dans la dignité. Ils reposent sur les concepts d'égalité, de dignité, de respect, de liberté et de justice et englobent l'interdiction de la discrimination, le droit à la vie, la liberté d'expression, le droit de se marier et de fonder une famille ou encore le droit à l'éducation. (A noter : un résumé de la DUDH ainsi que son texte intégral figurent en annexe).

Tous les êtres humains jouissent des droits humains de façon égale, universelle et pérenne. Les droits humains sont universels : ils sont les mêmes pour tous les êtres humains, dans chaque pays. Ils sont inaliénables, indivisibles et interdépendants : autrement dit, ils ne peuvent être enlevés à quiconque, ils ont tous la même importance et ils sont complémentaires ; de la liberté d'expression dépend, par exemple, le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays et à des élections libres.

Cela étant, comment peut-on connaître, exercer et défendre ces droits si l'on n'en a jamais entendu parler ? La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît cette réalité dans son préambule et énonce à l'article 26 que tout individu a le droit à une éducation qui « développe le respect des droits humains et des libertés fondamentales ». Le but de l'éducation aux droits humains est de créer une culture globale des droits humains, c'est-à-dire une culture où les droits de chacun et chacun des droits sont respectés, où tous comprennent leurs droits et devoirs, reconnaissent les violations et agissent pour protéger les droits fondamentaux des autres, et où les droits humains font partie intégrante de la vie des individus au même titre que la langue, les coutumes, l'art ou les attaches.

Comment les individus pourraient-ils utiliser et défendre les droits humains s'ils n'ont jamais bénéficié d'une éducation ou d'une formation en la matière ?

## 1.2 Qu'est-ce que l'éducation aux droits humains ?

Depuis 1948, des travaux aussi nombreux que divers ont été menés dans le domaine de l'éducation aux droits humains. Il existe mille manières d'enseigner et d'apprendre les droits humains, et cette diversité est la bienvenue, car il y a autant de visions du monde, de contextes de travail et de priorités que d'individus, d'éducateurs ou d'organismes publics : cependant, si la pratique varie, les principes, eux, restent les mêmes. La diversité des rôles et des priorités des « individus et organes de la société » joue sur l'intérêt que portent ces derniers à l'éducation aux droits humains et explique la multitude d'enseignements et d'activités proposés.

En 1993, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a déclaré que l'éducation en matière de droits humains était « indispensable à l'instauration et à la promotion de relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi qu'à la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix ». En 1994, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) et invité tous les États membres de l'ONU à promouvoir « les activités de formation et d'information visant à faire naître une culture universelle des droits de l'homme ». En réponse à cet appel, les gouvernements ont multiplié leurs initiatives de promotion de l'éducation aux droits humains, principalement par le biais de programmes publics d'éducation. Leurs grandes priorités étant les relations internationales, le maintien de l'ordre et le fonctionnement général de la société, les gouvernements voient généralement dans ce type d'éducation un moyen de promouvoir la paix, la démocratie et l'ordre social.

Le Conseil de l'Europe, quant à lui, a pour but premier de créer un espace juridique et démocratique commun sur tout le continent européen, en veillant au respect de ses valeurs fondamentales : les droits humains, la démocratie et l'état de droit. Cet accent mis sur les valeurs se retrouve dans toutes les définitions qu'il donne de l'éducation aux droits humains. Par exemple, dans le cadre de son engagement d'assurer la participation active des jeunes aux décisions et actions au niveau local et régional, le Programme jeunesse d'éducation aux droits humains du Conseil de l'Europe définit l'éducation aux droits humains comme :

« [...] les activités et programmes éducatifs visant à promouvoir **l'égalité des êtres humains**<sup>1</sup>, parallèlement à d'autres programmes tels que ceux qui promeuvent l'apprentissage interculturel, la participation et l'émancipation des minorités ».

La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (2010)<sup>2</sup> définit pour sa part l'éducation aux droits humains comme :

« l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à **leur donner les moyens de participer à la construction et à la défense d'une culture universelle des droits de l'homme dans la société**, afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales ».

Il existe bien d'autres définitions de l'éducation aux droits humains, comme celle d'Amnesty International :

« L'éducation aux droits de l'homme est un processus qui permet aux individus de connaître leurs droits et ceux d'autrui, dans le cadre d'un apprentissage participatif et interactif ».



Les activités et programmes éducatifs qui sont axés sur la promotion de l'égalité dans la dignité humaine

Le Centre de ressources régional Asie-Pacifique pour l'éducation aux droits humains insiste tout particulièrement sur le lien qui existe entre les droits humains et les personnes impliquées dans l'éducation relative aux droits humains :

« L'éducation aux droits humains est un **processus participatif** comportant un ensemble d'activités d'apprentissage spécifiques qui s'appuient sur les connaissances, valeurs et compétences liées aux droits humains pour permettre aux individus de comprendre leurs expériences et de prendre en main leur existence »

Le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme définit l'éducation aux droits humains comme :

« *L'ensemble des activités d'éducation, de formation et d'information visant à forger une culture universelle des droits de l'homme* ». Il ajoute qu'une éducation complète dans ce domaine ne consiste pas seulement à inculquer des connaissances sur les droits humains et les mécanismes qui les protègent, mais vise aussi à transmettre les compétences nécessaires pour promouvoir, défendre et mettre en œuvre les droits humains au quotidien. L'éducation dans le domaine des droits humains façonne les attitudes et les comportements requis pour assurer le respect des droits fondamentaux de tous les membres de la société.

Une culture dans laquelle les droits humains font l'objet d'un apprentissage, sont vécus et donnent lieu à des actions.

Le Mouvement populaire pour l'apprentissage des droits humains (People's Movement for Human Rights Learning) préfère le terme *apprentissage* des droits humains à celui d'*éducation* aux droits humains et se focalise tout particulièrement sur les **droits humains en tant que mode de vie**. Dans cette approche, l'accent est mis sur le processus individuel de découverte des droits humains et leur application à la vie quotidienne de la personne.

Parmi les « autres organes de la société », on trouve les ONG et les associations travaillant sur le terrain qui œuvrent d'ordinaire pour soutenir les groupes vulnérables, protéger l'environnement, contrôler l'action des gouvernements, des entreprises et des institutions ou promouvoir le changement social. Chaque ONG apporte sa propre perspective à l'éducation aux droits humains. Amnesty International, par exemple, considère que « l'éducation aux droits humains permet de s'attaquer aux causes sous-jacentes des atteintes aux droits humains, d'empêcher que des violations ne soient commises, de combattre la discrimination, de promouvoir l'égalité et de renforcer la participation de chacun aux processus de prise de décisions »<sup>3</sup>.

L'éducation aux droits humains doit intégrer une prise de conscience des questions de genre et la dimension de l'apprentissage interculturel.

Le Forum sur l'éducation aux droits humains avec et par les jeunes, *Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme*, tenu à Budapest en octobre 2009, a considéré qu'être jeune aujourd'hui en Europe, c'est être exposé à des situations de « précarité et d'instabilité, qui compromettent gravement [...] l'égalité des chances de jouer véritablement un rôle dans la société [...]. Les droits de l'homme, en particulier les droits sociaux et le droit de ne pas être l'objet d'une discrimination, sonnent comme des mots creux, sinon comme de vaines promesses. Les situations persistantes de discrimination et d'exclusion sociale ne sont pas acceptables et ne peuvent être tolérées ». Les participants au forum, préoccupés par l'égalité des chances et la discrimination, ont convenu que « l'éducation aux droits de l'homme doit systématiquement intégrer une prise de conscience sur les questions de genre et l'égalité entre les femmes et les hommes ». De plus, « elle doit inclure une dimension d'apprentissage interculturel » [...] ; ils attendent « du Conseil de l'Europe qu'il [...] intègre les problèmes des minorités dans tous les programmes d'éducation aux droits de l'homme, y compris les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'appartenance ethnique, à la religion ou la croyance, au handicap et à l'orientation sexuelle ».

Alors que les gouvernements et les ONG voient généralement l'éducation aux droits humains en termes d'objectifs – à savoir la réalisation des droits et libertés de chacun –, les professionnels de l'éducation ont davantage tendance à se focaliser sur les valeurs, les principes et les choix moraux. Dans *Educating for Human Dignity* (1995), Betty Reardon affirme que « l'éducation aux droits de l'homme se conçoit comme une éducation sociale basée sur des principes et des normes [...] permettant de cultiver les capacités à faire des choix moraux et à adopter des positions de principe sur des questions, autrement dit, de développer l'intégrité morale et intellectuelle »<sup>4</sup>.

Les formateurs, animateurs, enseignants et autres praticiens, c'est-à-dire ceux qui travaillent directement avec les jeunes, raisonnent généralement en termes de compétences et de méthodologie.

Comme nous avons pu le constater, les divers acteurs concernés utilisent des définitions différentes de l'éducation aux droits humains selon leur philosophie, leur but, leurs groupes cibles ou leurs membres. Tous reconnaissent cependant l'existence de trois dimensions fondamentales dans l'EDH :

- l'apprentissage **au sujet** des droits humains : la connaissance des droits humains, ce qu'ils sont et comment ils sont garantis et protégés ;
- l'apprentissage **par** les droits humains : qui considère que le *contexte* est la *manière* dont l'éducation aux droits humains est organisée et dispensée doivent refléter les valeurs des droits humains (par exemple, participation, liberté de pensée et d'expression, etc.) et que le *processus* qui entre en jeu est aussi important que l'apprentissage proprement dit et en fait même partie intégrante ;
- l'apprentissage **pour** les droits humains : le développement des capacités, attitudes et valeurs permettant aux apprenants d'appliquer les valeurs des droits humains dans leur vie et d'agir, seuls ou avec d'autres, pour promouvoir et défendre les droits humains.

Enfin, si l'on réfléchit à la manière de dispenser l'éducation aux droits humains, d'aider les individus à acquérir les connaissances, capacités et attitudes dont ils ont besoin pour prendre part à une culture des droits humains, on constate que cette compétence ne peut véritablement être transmise par l'enseignement, mais qu'elle doit être acquise par l'expérience personnelle. Partant, l'éducation aux droits humains est aussi une éducation **par l'exposition concrète** aux droits humains. Cela signifie que les **moyens** (les activités) et le **cadre** (le contexte) de l'éducation aux droits humains doivent refléter les valeurs des droits humains : autrement dit, la dignité et l'égalité doivent faire partie intégrante de la pratique.

Dans ce manuel, nous sommes partis du principe fondamental que l'apprentissage **au sujet** des droits humains par le biais des activités et méthodes proposées, aussi intéressantes et ludiques soient-elles, ne serait pas crédible sans référence aux droits humains. Nous proposons également de nombreuses idées d'action.

## 1.3 L'éducation aux droits humains est un droit humain

Les droits humains sont primordiaux à double titre : d'une part, car nul ne peut survivre seul, et d'autre part, car toute injustice porte atteinte à la qualité de vie, que ce soit au niveau personnel, local ou global. Ce que nous faisons en Europe a un impact sur ce qui se produit ailleurs dans le monde. Ainsi, les vêtements que nous portons peuvent avoir été fabriqués par de la main-d'œuvre enfantine en Asie, tandis que le lourd héritage de



L'éducation aux droits humains est un apprentissage au sujet des droits humains.



L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits humains et des libertés fondamentales.

*DUDH, article 26*

l'histoire coloniale européenne contribue à l'instabilité politique et religieuse en Irak, en Somalie ou en Afghanistan, laquelle envoie quantité de demandeurs d'asile désespérés venir frapper à nos portes. De même, des millions de personnes sont déplacées en Afrique et en Asie par suite du changement climatique provoqué en grande partie par les activités des nations industrialisées. Cela étant, au-delà des incidences qu'ont sur nous les violations des droits humains commises dans d'autres régions du monde, nous avons également le devoir moral fondamental de prendre soin des autres, devoir que l'on retrouve dans toutes les religions et toutes les cultures. Des violations des droits humains se produisent partout, dans d'autres pays, mais également tout près de chez nous. Ce n'est que par une prise de conscience et une compréhension de ces droits que l'on peut espérer établir une culture qui les respecte. C'est pourquoi le droit à l'éducation aux droits humains est de plus en plus reconnu comme un droit fondamental à part entière.

L'éducation aux droits humains n'est pas seulement un droit moral ; c'est un droit prévu par le droit international. L'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que toute personne a droit à l'éducation et que « l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix ». En outre, l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant énonce que « la discipline scolaire [doit être] appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant [...]. L'éducation doit favoriser le développement de la personnalité de l'enfant, de ses dons et de ses aptitudes, inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le préparer à vivre de manière responsable dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de tolérance et d'égalité, et lui inculquer le respect du milieu naturel ».

Les droits humains doivent être bien davantage qu'une source d'inspiration.



L'éducation aux droits humains est également une exigence politique légitime. Le message du Forum *Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme* reconnaît que « les valeurs qui inspirent l'action du Conseil de l'Europe sont des valeurs universelles, communes à chacun d'entre nous et fondées sur la dignité inaliénable de tous les êtres humains ». Il ajoute que les droits humains sont bien davantage qu'une simple source d'inspiration : ils sont un impératif moral et politique qui s'applique aux relations entre les États et les peuples tout autant qu'à l'intérieur des États et entre les individus.

## 1.4 L'éducation aux droits humains au sein des Nations Unies

Le Programme mondial sur l'éducation aux droits humains a été initié en 2004 pour promouvoir le développement d'une culture des droits humains.



L'ONU est un acteur incontournable de l'éducation aux droits humains dans le monde. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993, a confirmé le rôle essentiel de l'éducation, de la formation et de l'information publique sur les droits humains dans la promotion de ces droits. En 1994, l'Assemblée générale a proclamé la Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme (1995-2004).

Suite à l'évaluation de la Décennie, un programme mondial en faveur de l'éducation aux droits humains a été mis en place en 2004, dont la première phase était axée sur les systèmes d'enseignement primaire et secondaire. Tous les États étaient invités à prendre des initiatives dans le cadre du programme mondial et de son plan d'action. Le Conseil des

droits de l'homme a décidé de consacrer la deuxième phase du programme (2010-2014) à l'enseignement supérieur et à la formation aux droits humains des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire à tous les niveaux. Il a donc adopté en septembre 2010 le plan d'action pour la seconde phase, préparé par le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il a également encouragé les États membres à poursuivre l'intégration de l'éducation aux droits humains dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire. Le programme mondial en faveur de l'éducation aux droits humains entend rester un cadre d'action commun et une plate-forme de coopération entre les gouvernements et toutes les autres parties prenantes.

En décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme. Cet instrument avait ceci de novateur qu'il était le premier consacré spécifiquement à l'éducation aux droits humains ; il est par conséquent un outil très précieux pour la défense de l'éducation aux droits humains et la promotion d'une prise de conscience de son importance. La Déclaration reconnaît que « Chacun a le droit de détenir, de rechercher et de recevoir des informations sur l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales et doit avoir accès à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme » et que « L'éducation et la formation aux droits de l'homme sont essentielles à la promotion du respect universel et effectif de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, conformément aux principes de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits de l'homme ». Le texte contient également une large définition de l'éducation et de la formation aux droits humains qui englobe l'éducation *sur, par et pour* les droits humains.

La Déclaration confie aux États la responsabilité première « de promouvoir et d'assurer l'éducation et la formation aux droits de l'homme » (article 7).

La coordination du programme est assurée par le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, basé à Genève, sous l'autorité du Conseil des droits de l'homme.

## 1.5 L'éducation aux droits humains en Europe

### *Le Conseil de l'Europe*

Pour les États membres du Conseil de l'Europe, les droits humains doivent largement dépasser le stade des déclarations : ils font partie intégrante du cadre juridique de ces pays et doivent, à ce titre, être une composante à part entière de l'éducation des jeunes. Les nations européennes ont apporté une vaste contribution à la déclaration majeure du XXe siècle en matière de droits humains, la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. La Convention européenne des droits de l'homme adoptée deux ans plus tard – et qui a force de loi pour tous les États membres du Conseil de l'Europe – s'est inspirée des principes et de l'esprit du texte des Nations Unies. Les droits humains tels que nous les connaissons aujourd'hui sont en grande partie une réponse aux violations massives de ces droits commises en Europe et par-delà ses frontières pendant la seconde guerre mondiale.

En 1985, le Comité des Ministres a adressé aux États membres du Conseil de l'Europe la Recommandation R (85) 7 sur l'enseignement et l'apprentissage des droits de l'homme à l'école, dans laquelle il soulignait que tous les jeunes devraient se familiariser avec les droits humains dans le cadre de leur préparation à la vie dans une démocratie pluraliste.



Tous les individus et tous les organes de la société doivent s'efforcer, par l'enseignement et l'éducation, de promouvoir le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

*Préambule de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme*



Les engagements en faveur des droits humains sont aussi des engagements concernant l'éducation aux droits humains.

Les investissements dans l'éducation aux droits humains garantissent l'avenir de tous ; les économies à court terme sur l'éducation ont des effets néfastes sur le long terme.

*Message du Forum Vivre, Apprendre, Agir pour les droits de l'homme, 2009*

Réunis pour leur deuxième sommet (1997), les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe ont donné toute sa force à cette recommandation en décidant de lancer « une action pour l'éducation à la citoyenneté démocratique en vue de promouvoir la prise de conscience par les citoyens de leurs droits et de leurs responsabilités dans une société démocratique ». Le projet d'éducation à la citoyenneté démocratique qui a suivi a joué un rôle majeur dans l'intégration de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits humains dans les systèmes scolaires.

La mise en place du Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme et la publication – ainsi que la traduction en plusieurs langues – du manuel *Repères* et, plus tard, de *Repères Juniors*, ont également contribué à la reconnaissance de l'éducation aux droits humains, notamment par l'éducation non formelle et le travail de jeunesse.

En 2010, le Comité des Ministres a adopté la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme dans le cadre de la Recommandation CM/Rec (2010) 7. Cette charte invite les États membres à inclure l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits humains dans les programmes de l'éducation formelle au niveau préélémentaire, primaire et secondaire ainsi que dans l'enseignement et la formation généraux et professionnels. Elle demande également aux États membres « d'encourager le rôle des organisations non gouvernementales et des organisations de jeunesse concernant l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, notamment dans le cadre de l'éducation non formelle ». Ils devraient « reconnaître ces organisations et leurs activités comme un élément de valeur du système d'enseignement, leur offrir partout où cela est possible le soutien dont elles ont besoin et utiliser pleinement l'expertise qu'elles peuvent apporter à toutes les formes d'éducation ».

Aux termes de la charte, l'un des objectifs que devraient poursuivre les États membres dans l'élaboration de leurs politiques et législations est que chaque personne vivant sur leur territoire ait un accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits humains. La charte définit les objectifs et principes de l'éducation aux droits humains et formule des recommandations concernant les activités de suivi, d'évaluation et de recherche. Son exposé des motifs donne des précisions, illustrées par des exemples, sur le contenu de la charte et sa mise en œuvre.

Le rôle de l'éducation aux droits humains dans la protection et la promotion des droits humains au sein du Conseil de l'Europe a encore été renforcé avec la création, en 1999, de la fonction de Commissaire aux droits de l'homme. Outre sa mission d'aider les États membres à mettre en œuvre les normes de droits humains, de déceler d'éventuelles insuffisances dans le droit et la pratique et d'apporter conseils et informations sur la protection de ces droits en Europe, ce dernier est en effet chargé de promouvoir *l'éducation et la sensibilisation* aux droits humains.

Dans l'exercice de son mandat, le Commissaire aux droits de l'homme prête une attention particulière à l'éducation aux droits humains et part du principe que les droits humains ne peuvent avoir de réalité que si les citoyens sont informés de leurs droits et savent comment les utiliser. L'éducation aux droits humains est donc essentielle à la mise en œuvre effective des normes européennes. Dans plusieurs rapports, le Commissaire aux droits de l'homme a recommandé aux autorités nationales de renforcer l'EDH. Les enfants d'âge scolaire et les jeunes, mais également les enseignants et les représentants du gouvernement doivent être éduqués pour promouvoir les valeurs de tolérance et de respect d'autrui. Dans un point de vue intitulé « l'éducation aux droits de l'homme est une priorité – une action plus concrète s'impose »<sup>5</sup>, il affirme qu'« on a préféré préparer les élèves au marché du travail plutôt que de développer des aptitudes à la vie en société englobant les valeurs humanistes ». L'éducation doit non seulement porter sur les droits humains, mais aussi les mettre en application.

Les États membres devraient faire en sorte que chaque personne vivant sur leur territoire puisse avoir accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits humains.



*Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme*

Au sein du Conseil de l'Europe, la promotion du droit à l'éducation aux droits humains s'inscrit donc dans une démarche intersectorielle et pluridisciplinaire.

L'Organisation coordonne ses travaux en matière d'éducation aux droits humains avec d'autres instances internationales, parmi lesquelles l'Unesco, le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, l'OSCE et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Elle est également le coordinateur régional du Programme mondial des Nations Unies en faveur de l'éducation aux droits de l'homme.

### Le Centre européen Wergeland

Le Centre européen Wergeland est un centre de ressources pour l'éducation à la compréhension interculturelle, l'éducation aux droits humains et l'éducation à la citoyenneté démocratique. Créé en 2008 dans le cadre de la coopération entre la Norvège et le Conseil de l'Europe, il s'adresse principalement aux professionnels de l'éducation, aux chercheurs, aux décideurs et à d'autres multiplicateurs.

Ses activités englobent :

- la formation des formateurs d'enseignants, des enseignants et d'autres éducateurs ;
- les activités de recherche et développement ;
- l'organisation de conférences et l'offre de services en réseau, notamment une base de données spécialisée en ligne ;
- la gestion d'une plate-forme électronique de diffusion d'informations, de matériels pédagogiques et de bonnes pratiques.



[www.theewc.org](http://www.theewc.org)

### L'Union européenne

C'est en 2007 qu'a été créée l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), un organe consultatif indépendant de l'Union européenne (UE) chargé de veiller à la protection des droits fondamentaux des personnes vivant sur le territoire de l'Union européenne. Basée à Vienne, elle fournit une assistance et des conseils d'experts à l'Union européenne et à ses États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit communautaire sur les questions relatives aux droits fondamentaux. Elle a également pour mission de sensibiliser le public aux droits fondamentaux, lesquels englobent les droits humains définis par la Convention européenne des droits humains et ceux énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Les différents programmes pour les jeunes mis en œuvre par l'Union européenne accordent une attention particulière à l'égalité, à la citoyenneté active et à l'éducation aux droits humains.

De nombreux projets menés dans le cadre de ces programmes Jeunesse ou Erasmus reposent sur l'apprentissage non formel ; ils offrent aux jeunes de multiples possibilités de découvrir aussi des valeurs des droits humains et l'éducation aux droits humains.



[www.fra.europa.eu](http://www.fra.europa.eu)

## 1.6 Les politiques de jeunesse et l'éducation aux droits humains

Cela fait de nombreuses années que le Conseil de l'Europe associe les jeunes au processus de construction européenne et considère la politique de jeunesse comme une partie intégrante de son travail.



Les premières activités destinées aux responsables de jeunesse ont eu lieu en 1967 et 1972 au moment où le Centre européen de la Jeunesse et le Fonds européen pour la Jeunesse ont ouvert leurs portes à Strasbourg. Les relations entre le Conseil de l'Europe et la jeunesse se sont considérablement renforcées depuis, les jeunes et leurs organisations s'imposant comme des acteurs et des partenaires incontournables dans tous les moments déterminants pour l'Organisation et pour l'Europe. Que ce soit dans les processus de démocratisation des anciens pays démocratiques, dans la construction de la paix et la transformation des conflits dans les zones en guerre ou encore dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance, les jeunes et leurs organisations ont toujours pu compter sur le Conseil de l'Europe, et réciproquement. Sur le continent européen, la sécurité – dans ses aspects militaires et autres (politiques, économiques et financiers) – ne peut se concevoir sans la contribution de l'éducation aux droits humains et de la participation démocratique.

L'objectif déclaré de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe est « d'offrir aux jeunes, filles et garçons, jeunes femmes et jeunes hommes les mêmes chances et expériences leur permettant de développer les connaissances, compétences et savoir-faire nécessaires pour jouer un vrai rôle dans tous les aspects de la société »<sup>6</sup>.

Le rôle des jeunes, des organisations de jeunesse et de la politique de jeunesse dans la promotion du droit à l'éducation aux droits humains est également manifeste dans les priorités de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe, et notamment celle axée sur « les droits de l'homme et la démocratie », mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement à :

- assurer aux jeunes la pleine jouissance des droits humains et de la dignité humaine et encourager leur engagement à cet égard ;
- promouvoir la participation active des jeunes dans les processus et structures démocratiques ;
- promouvoir l'égalité des chances pour tous les jeunes en matière de participation dans tous les aspects de leur vie quotidienne ;
- mettre en œuvre de manière effective l'égalité des genres et prévenir toutes les formes de violence fondée sur le genre ;
- promouvoir l'éducation et l'action des jeunes dans les domaines de l'environnement et du développement durable ;
- faciliter l'accès de tous les jeunes aux services d'information et de conseil.

La politique de jeunesse du Conseil de l'Europe prévoit également une étroite coopération entre les politiques de l'enfance et les politiques de jeunesse, les deux groupes concernés – les enfants et les jeunes – se recouvrant dans une large mesure.

En 2000, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, la Direction de la Jeunesse et du Sport a lancé son Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme. Ce programme a permis d'intégrer l'éducation aux droits humains dans toutes les activités menées par le Conseil de l'Europe avec les jeunes, ainsi que dans les politiques et le travail de jeunesse. Les jeunes et leurs organisations occupent un rôle central dans le programme en tant qu'éducateurs et défenseurs des droits humains et apportent une contribution importante aux travaux du Conseil de l'Europe.

Donner aux jeunes des opportunités et des chances égales pour qu'ils puissent participer pleinement à la société.

Le programme a pris une nouvelle dimension grâce à la publication de *Repères* et de ses traductions en plus de 30 langues. Un programme de stages de formation européens et nationaux pour les formateurs et multiplicateurs a contribué à la création de réseaux formels et informels d'éducateurs et de promoteurs de l'éducation aux droits humains, qui produisent des résultats visibles, bien qu'ils prennent des formes très différentes d'un pays à l'autre.

Le succès du Programme jeunesse d'éducation aux droits de l'homme s'explique également par :

- le soutien apporté à des activités essentielles de formation au niveau national et régional destinées aux formateurs d'enseignants et de travailleurs de jeunesse dans les États membres, et organisées en coopération avec des organisations et des institutions nationales ;
- la mise en place de réseaux formels et informels d'organisations et d'éducateurs pour une éducation aux droits humains dispensée au moyen d'approches d'apprentissage non formelles au niveau national et européen ;
- l'intégration d'approches et de méthodes pour l'éducation aux droits humains dans le programme d'activités général du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe ;
- le développement d'approches innovantes de formation et d'apprentissage et de normes de qualité pour l'éducation aux droits humains et l'apprentissage non formel, comme l'introduction de l'e-apprentissage dans le cadre de la formation avancée « *Repères* » sur l'éducation aux droits humains ;
- la mise à disposition d'approches et de ressources éducatives pour la campagne européenne de jeunesse « Tous différents – Tous égaux » pour la diversité, les droits humains et la participation ;
- la diffusion de la Bibliothèque vivante, méthodologie pour l'apprentissage interculturel et moyen de lutte contre les stéréotypes et les préjugés ;
- la mise en place du cadre éducatif et politique nécessaire aux activités de promotion du dialogue interculturel.

Le programme a également mobilisé des milliers de jeunes en Europe grâce au soutien apporté par le Fonds européen pour la Jeunesse à des projets pilotes en matière d'éducation aux droits humains.

En 2009, à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, un Forum de jeunesse sur l'éducation aux droits humains, intitulé *Vivre, Apprendre, Agir pour les droits de l'homme*, a réuni plus de 250 participants aux Centres européens de la Jeunesse à Budapest et Strasbourg.

Les participants au forum ont adressé un message au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui souligne les principes et besoins inhérents à l'éducation aux droits humains en Europe, et notamment :

- garantir des niveaux appropriés de multiplication et de relais par le biais de projets et de partenaires au niveau local et national, et par la mise en place d'une communication efficace entre les niveaux d'action européen, national et local ;
- rechercher des alliances entre les acteurs de l'éducation formelle et non formelle et avec les institutions de défense des droits humains, afin de mettre sur pied des programmes nationaux d'éducation aux droits humains ;
- renforcer la capacité des partenaires non gouvernementaux tout en recherchant un plus fort engagement des partenaires gouvernementaux de jeunesse ;



[www.coe.int/achret](http://www.coe.int/achret)



- encourager la coopération et les réseaux transnationaux pour l'éducation aux droits humains ;
- promouvoir une prise de conscience des questions spécifiques touchant aux droits humains qui concernent les jeunes (comme la violence et l'exclusion) ;
- intégrer une perspective basée sur le genre ainsi qu'une dimension interculturelle dans le concept d'égalité dans la dignité humaine ;
- faire le lien entre les activités d'éducation aux droits humains et les réalités des jeunes, le travail de jeunesse, la politique de jeunesse et l'apprentissage non formel ;
- prendre en considération les chevauchements nécessaires et la nature complémentaire de l'éducation aux droits humains avec les enfants et avec les jeunes ;
- reconnaître et promouvoir l'éducation aux droits humains en tant que droit, et sensibiliser à ce droit ;
- tenir compte de la nécessité de promouvoir la liberté et la sécurité des défenseurs et des éducateurs dans le domaine des droits humains ;
- intégrer les questions de minorités, et notamment le genre, l'ethnie, la religion et les convictions, la capacité et l'orientation sexuelle ;
- encourager l'active participation des jeunes et des enfants aux processus éducatifs, et leur appropriation de ces processus ;
- sensibiliser à la responsabilité des États et des pouvoirs publics concernant la promotion et l'encouragement de l'éducation aux droits humains dans les secteurs éducatifs formels et non formels.

## 1.7 L'éducation aux droits humains avec les jeunes

S'il semble évident que les jeunes devraient s'intéresser à l'éducation aux droits humains, on constate que dans les faits, les jeunes Européens n'y ont, pour la plupart, guère accès. C'est aussi pour remédier à cela que *Repères* a été élaboré.

L'éducation des jeunes aux droits humains profite tant à la société qu'aux jeunes. En effet, ces derniers sont de plus en plus confrontés aux réalités de l'exclusion sociale, des différences religieuses, ethniques et nationales, ou encore aux inconvénients (et aux avantages) de la mondialisation. L'éducation aux droits humains traite précisément de ces questions et peut les aider à mieux comprendre certaines croyances, attitudes et valeurs, ainsi que les contradictions apparentes de nos sociétés multiculturelles modernes.

Selon le rapport spécial Eurobaromètre de mars 2008 intitulé « Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement », les Européens sont très attachés à la protection de l'environnement, 96% d'entre eux affirmant que cette question est « très » ou « plutôt » importante pour eux. L'expérience montre que les jeunes sont prêts à mettre leur énergie et leur enthousiasme au service des questions qui les intéressent. Quelque 100 000 jeunes ont par exemple manifesté pour l'adoption de mesures de lutte contre le changement climatique à Copenhague en décembre 2009. Il nous appartient, en tant qu'éducateurs aux droits humains, de canaliser cette énergie. Les nombreux programmes de jeunesse existants – depuis les initiatives ponctuelles et relativement modestes de certains clubs de jeunes ou écoles, jusqu'aux grands programmes internationaux menés par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne – prouvent que les jeunes s'approprient les idées proposées et s'investissent pleinement.

De jeunes Européens ayant reçu une éducation aux droits humains ont également participé à l'élaboration de rapports nationaux pour le groupe sur les droits des minorités. Ces

rapports, utilisés par les gouvernements, les ONG, les journalistes et les universitaires, analysent les questions relatives aux minorités, permettent à ces communautés de se faire entendre et donnent des orientations et des recommandations concrètes pour aller de l'avant. A cet égard, l'éducation aux droits humains vient compléter l'action de la Cour européenne des droits de l'homme en faisant clairement savoir qu'aucune violation ne sera tolérée. C'est également un moyen concret de prévenir les violations et donc d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité des mécanismes de prévention et de sanction. En effet, ceux qui ont assimilé les valeurs de respect, d'égalité, d'empathie et de responsabilité ainsi que les principes du travail coopératif et de la réflexion critique seront moins enclins à bafouer les droits fondamentaux d'autrui. Les jeunes jouent également le rôle d'éducateurs et d'animateurs des processus d'éducation aux droits humains et sont donc d'une grande aide pour l'élaboration de projets dans ce domaine, tant au niveau local que national.

## 1.8 Vers une culture des droits humains

« Tous les chemins mènent à Rome » est une expression courante signifiant qu'il existe plusieurs moyens de parvenir à un même but. De la même manière, il existe mille et une façons d'éduquer aux droits humains. La meilleure définition de l'éducation aux droits humains est peut être celle qui mentionne son objectif, à savoir l'instauration d'une culture de compréhension, de protection et de respect des droits humains par tous ou, pour reprendre les termes des participants au Forum 2008 sur l'éducation aux droits humains avec les jeunes, « une culture où l'on apprend, vit et agit pour les droits de l'homme ».

Cela dit, la culture des droits humains ne se limite pas au fait que chacun soit conscient de ces droits, cette conscience n'étant pas forcément synonyme de respect ; or, sans respect, des violations sont toujours possibles. Dans ce cas, comment décrire une culture des droits humains, et quelles qualités ses défenseurs doivent-ils présenter ? Les auteurs du présent manuel ont travaillé sur ces questions et entrepris d'y apporter quelques réponses, qui sont présentées ci-dessous. Dans une culture des droits humains, les individus :

- connaissent et respectent les droits humains et les libertés fondamentales ;
- ont du respect pour eux-mêmes et les autres : en d'autres termes, ils ont le sens de la dignité humaine ;
- affichent des points de vue et des comportements qui témoignent du respect des droits d'autrui ;
- pratiquent une authentique égalité entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs ;
- respectent, comprennent et apprécient la diversité culturelle, notamment celle des différentes minorités ou communautés nationales, ethniques, religieuses, linguistiques et autres ;
- sont des citoyens responsables et actifs ;
- promeuvent la démocratie, la justice sociale, l'harmonie collective, la solidarité et l'amitié entre les peuples et les nations ;
- œuvrent pour développer les activités des institutions internationales visant l'instauration d'une culture de la paix, fondée sur les valeurs de portée universelle que sont les droits humains, la compréhension au niveau international, la tolérance et la non-violence.



Coupez toutes les fleurs,  
vous n'empêcherez pas le  
printemps d'éclorre.

*Pablo Neruda*

Ces idéaux ne se manifesteront pas partout de la même manière, dans la mesure où les expériences et réalités sociales, économiques, historiques et politiques sont différentes d'une société à l'autre. De ce fait, les conceptions de l'éducation aux droits humains varieront également. Il existe des visions quelque peu différentes de la meilleure approche (ou de la voie la plus adaptée) pour s'orienter vers une culture des droits humains. Mais cela est parfaitement normal, dans la mesure où chaque personne, chaque groupe de personnes, chaque communauté et chaque culture a des exigences différentes. On attend également d'une culture des droits humains qu'elle tienne compte de ces différences et les respecte.

## 2. Les approches de l'éducation aux droits humains dans *Repères*

### L'utilisation de *Repères* pour éduquer aux droits humains dans toutes les cultures et toutes les langues

L'expérience tirée de la première édition de *Repères* publiée en 2002 montre qu'il est tout à fait possible de rédiger un seul manuel pour tout le continent européen. Les différences culturelles et linguistiques ne sont pas des obstacles, mais des ressources qui enrichissent notre travail. Nous sommes tous concernés par les droits humains, car notre dignité à tous nous permet de ressentir l'humiliation qui résulterait d'une privation de ces droits. En outre, les droits humains étant universels et consacrés dans des instruments internationaux tels que la Déclaration universelle des droits humains, les buts et principes de l'éducation aux droits humains peuvent s'appliquer à toute société, même si sa pratique doit toujours être adaptée au contexte.

L'Europe est en soi un monde de diversité. Plus de 200 langues sont parlées sur tout le continent et toutes les grandes religions sont représentées à l'intérieur de ses frontières. L'Europe est associée à la naissance de la démocratie, mais aussi aux pires formes de fascisme et de totalitarisme que le monde ait jamais connues. Son passé est marqué par l'Holocauste, le colonialisme et l'esclavage, et elle abrite à l'heure actuelle suffisamment d'armes nucléaires pour rayer toute vie de la surface de la planète. Mais l'Europe est également le cadre de la cérémonie annuelle du prix Nobel de la paix et a créé une cour permanente des droits de l'homme qui fait l'admiration du monde entier.

Il y a aujourd'hui en Europe des États qui n'existaient pas lorsque le Conseil de l'Europe a été créé en 1949, et d'autres dont les frontières n'ont quasiment pas changé depuis des centaines d'années. Certains pays évoluent encore, du fait de conflits qui menacent leurs frontières instables. Ainsi, certains peuples européens subissent des violences et des affrontements quotidiens, tandis que sur ce même continent, beaucoup d'autres peuples connaissent une paix, une sécurité et une prospérité relatives.

Dans tous les pays européens, il y a des millionnaires, mais aussi des millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. La diversité est une constante au sein de chaque pays européen et entre les pays. On peut être professeur dans une région de l'Europe et percevoir en un jour un salaire supérieur au revenu mensuel d'autres enseignants ailleurs sur le continent. Dans telle autre région encore, un enseignant ne sera peut-être pas du tout payé pendant plusieurs mois d'affilée. Qu'en est-il des élèves ? Le nombre d'années de scolarité obligatoire varie de neuf à Chypre et en Suisse à treize en Belgique et aux Pays-Bas (Unesco). Lorsque les élèves quittent l'école, leurs chances de trouver un emploi varient. Il y a aussi de grandes disparités dans l'accès des jeunes aux droits sociaux et à l'autonomie. Ainsi, d'après les chiffres Eurostat, le chômage des jeunes varie de 7,6% aux Pays-Bas à 44,5% en Espagne ou 43,8% en Lettonie<sup>7</sup>.

Le contexte social, culturel et politique dans lequel les droits humains pourront être enseignés et appris varie d'une société et d'un pays à l'autre : le détail des approches, du contenu et des méthodes sera donc différent, mais les principes et les objectifs resteront les mêmes.



Les parents ne peuvent que donner des conseils pour guider (les enfants) vers le droit chemin, mais chacun est responsable de ce qu'il advient de sa propre personne.

Anne Frank

## 2.1 L'éducation aux droits humains dans différents cadres éducatifs

L'expérience de la première édition de *Repères* montre que le manuel est largement utilisé non seulement dans les clubs, organismes et ONG de jeunesse, mais également dans les écoles et les entreprises, voire par les services de formation gouvernementaux. En d'autres termes, *Repères* est utilisé par des personnes de tous âges, dans des contextes éducatifs très différents.

Notre objectif premier était de concevoir un manuel utilisable avant tout par ceux qui travaillent auprès des jeunes dans le secteur de l'éducation non formelle, par exemple au sein de structures périscolaires, de clubs de sport, de groupes d'action paroissiale, de clubs universitaires, de groupes de défense des droits humains et d'organismes d'échange de jeunes. Dans ce secteur, on vise davantage l'épanouissement personnel et social des jeunes : c'est la raison pour laquelle les activités proposées adoptent une approche globale, autrement dit, elles visent à cultiver les connaissances, les capacités et les attitudes nécessaires dans un contexte social.

*Repères* est également utilisé dans des contextes formels tels que les écoles, lycées et universités, où la priorité est généralement donnée à l'acquisition d'un savoir plutôt qu'au développement de capacités et d'attitudes. De nombreux enseignants trouvent la possibilité d'intégrer les activités de *Repères* dans les programmes d'histoire, de géographie, de langues et d'éducation civique, possibilités qui se multiplieront à mesure que l'évolution vers des programmes axés sur les compétences se consolidera. Dans le cadre de la formation des enseignants, des managers, des fonctionnaires et du personnel judiciaire – qui oscille entre le contexte formel et informel – les formateurs utilisent eux aussi *Repères*, à la fois pour étudier les droits humains en général et aborder la question de l'égalité des chances et du racisme au sein des institutions concernées.

Le manuel *Repères* a été reconnu en tant que ressource pédagogique officielle dans le système scolaire de plusieurs pays. Consciente de l'importance d'initier les plus jeunes à l'éducation aux droits humains, la Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe a également développé *Repères Juniors*, un manuel d'éducation aux droits humains avec les enfants. *Repères Juniors* est particulièrement adapté aux enfants de 7 à 13 ans ; comme son nom l'indique, il repose sur les mêmes approches et méthodologies que *Repères*.

Chacun aura sa propre façon d'enseigner et d'apprendre les droits humains. A cet égard, les activités de *Repères* proposent des méthodes et des dynamiques très intéressantes en soi, mais, faut-il le rappeler, le plus important reste ce que les participants apprennent et surtout ce qu'ils peuvent tirer de cet apprentissage. Les activités de *Repères* ne sont pas une fin en soi : nous proposons après chacune d'entre elles des moyens de donner suite à ce qui a été appris, par exemple en réalisant l'activité au sein de la famille ou avec les amis, ou en envoyant des courriers aux médias. Ce sont là deux exemples de la façon dont *Repères* peut également être utilisé dans les contextes éducatifs informels.

La manière d'aborder l'éducation formelle – en particulier les méthodes employées et le rôle dévolu à l'enseignant – variera d'un pays à l'autre, tout comme l'offre d'éducation non formelle dans le cadre de clubs et d'organisations de jeunes – lesquels peuvent aussi avoir des philosophies et des fonctionnements très différents. En fait, il y a tant de différences structurelles entre eux que nous pouvons nous permettre quelques généralisations en les décrivant.

Les activités de *Repères Juniors* sont souvent simples et amusantes, parce qu'elles sont plus courtes et plus adaptées à une utilisation dans la salle de classe.



## ***Education informelle***

L'éducation informelle correspond au processus d'apprentissage tout au long de la vie d'une personne, par lequel elle adopte des comportements et des valeurs et acquiert des capacités et des connaissances en se basant sur les influences et ressources éducatives de son propre environnement et de la vie quotidienne. On apprend partout : dans sa famille et son voisinage, au marché, à la bibliothèque, en visitant des expositions d'art, au travail ou encore par le jeu, la lecture et le sport. Les médias jouent un rôle important dans l'éducation informelle, que ce soit par l'intermédiaire des pièces de théâtre et des films, de la musique et des chansons, des débats télévisés ou des documentaires. Dans ce cas, l'apprentissage est souvent non planifié et non structuré.

## ***Education formelle***

L'éducation formelle renvoie au système éducatif structuré, qui s'étend du primaire (et dans certains pays du préscolaire) à l'université et qui englobe des programmes spécialisés de formation technique et professionnelle. L'éducation formelle est souvent assortie d'une évaluation de l'apprentissage et des compétences acquises et repose sur un programme qui peut être plus ou moins ouvert à une adaptation aux besoins et aux préférences de chacun. L'éducation formelle aboutit en général à une reconnaissance des acquis et à la délivrance d'un diplôme.

## ***Education non formelle***

L'éducation non formelle recouvre tous les programmes et processus planifiés et structurés d'éducation individuelle et sociale destinés aux jeunes et visant à améliorer un ensemble d'aptitudes et de compétences, en dehors du cursus éducatif officiel. L'éducation non formelle est ce qui se produit dans des lieux tels que les organisations de jeunesse, les clubs de sport, les groupes de théâtre et les associations, au sein desquels les jeunes entreprennent des projets en commun, jouent, discutent, font du camping, de la musique ou du théâtre. La validation des acquis de l'éducation non formelle est généralement plus difficile, même si leur reconnaissance sociale va croissant. L'éducation non formelle devrait également être :

- volontaire ;
- accessible à tous (dans l'idéal) ;
- un processus organisé à visée éducative ;
- participative ;
- centrée sur l'apprenant ;
- fondée sur un apprentissage aussi bien individuel qu'en groupe, dans le cadre d'une approche collective ;
- globale et orientée vers les processus ;
- fondée sur l'expérience et l'action ;
- viser à l'acquisition de capacités préparant à la vie et à une citoyenneté active ;
- partir des besoins des participants.

Ces différentes formes d'éducation – formelle, non formelle et informelle – sont complémentaires et se renforcent mutuellement dans le cadre plus global de l'apprentissage tout au long de la vie. Nous tenons à souligner à nouveau ici que les activités de *Repères* peuvent être pratiquées dans des contextes très différents, dans des cadres plus ou moins formels et sur une base plus ou moins régulière. Il nous paraît toutefois utile de préciser que, vu l'importance, déjà évoquée, du contexte et des méthodes de l'éducation aux droits humains (mais aussi parce que le manuel a été conçu à l'origine pour le travail avec les jeunes), les auteurs de *Repères* ont tendance à considérer l'éducation non formelle comme un contexte potentiellement plus propice à l'éducation aux droits humains. Dans les écoles



C'est la relation étroite entre les connaissances, les attitudes et les capacités qui caractérise une bonne éducation aux droits humains, tout comme une bonne éducation non formelle.

*Forum Vivre, Apprendre, Agir pour les droits humains, 2009*



et les lycées, l'éducation aux droits humains ne peut être considérée comme une discipline indépendante et isolée : au contraire, elle doit être étendue à l'ensemble de l'école et de la communauté. On reconnaît aujourd'hui que la gouvernance démocratique des établissements d'enseignement joue un rôle majeur dans le processus d'apprentissage des droits humains (et sa crédibilité)<sup>8</sup>.

Dans ce manuel, vous trouverez des informations sur les droits humains et sur un grand nombre de questions connexes, ainsi que plus de 60 activités pour éduquer les jeunes aux droits humains. Ces activités ne sont pas isolées : un chapitre entier est consacré à la méthodologie de l'éducation aux droits humains et à la manière d'utiliser les activités dans différents contextes, de les adapter ou de les étoffer. Le manuel contient également des informations et des conseils pour aider les jeunes à s'investir et à agir (chapitre 3).

## 2.2 Les approches pédagogiques de l'éducation aux droits humains dans *Repères*

Dans l'EDH, la méthode et le contenu sont interconnectés et interdépendants.



Il est certes important de posséder un savoir théorique sur les droits humains, mais cela ne suffit pas : il faut également que chacun acquière les capacités et les attitudes qui lui permettent d'agir avec les autres pour défendre les droits humains, et s'engage tout entier pour amener les changements personnels et sociaux nécessaires à l'établissement d'une culture globale des droits humains.

### ***Apprentissage global***

Les droits humains concernent l'individu dans sa globalité (son corps, son esprit et son âme) et toutes les dimensions de la vie, de la naissance à la mort, dans un monde où toutes choses sont reliées entre elles : dans ces conditions, l'éducation aux droits humains nécessite une approche pédagogique globale qui favorise le développement global du potentiel intellectuel, émotionnel, social, physique, artistique, créatif et spirituel de la personne. Cet apprentissage doit aussi être transversal et interdisciplinaire : il doit être intégré dans toutes les matières traditionnellement enseignées à l'école et intervenir dans un contexte social qui englobe toutes les expériences du quotidien.

La notion d'approche globale signifie également que l'on fait entrer en jeu tous les aspects de l'apprentissage – cognitifs, pratiques et comportementaux –, c'est-à-dire non seulement le savoir théorique, mais également sa mise en pratique et les moyens de le transformer en action pour défendre les droits humains, seul ou avec d'autres.

L'apprentissage différencié est une autre forme d'apprentissage liée à l'apprentissage global. Les activités de *Repères* s'appliquent à différents modes d'apprentissage et de pensée, et englobent les dimensions cognitive et affective.

### ***Apprentissage ouvert***

L'apprentissage ouvert est structuré de manière à favoriser des réponses multiples ou complexes aux problèmes posés. Les participants ne sont pas dirigés vers « la » bonne réponse, car tout n'est pas noir ou blanc dans la vie : la diversité est une composante du monde dans lequel nous évoluons. L'apprentissage ouvert renforce la confiance des participants en leurs capacités d'expression d'opinions et de réflexion critique. C'est là un aspect

essentiel dans le domaine de l'éducation aux droits humains car les questions abordées donnent nécessairement lieu à des conceptions et des avis divergents : il est donc important que les apprenants apprennent ensemble, mais restent libres de ne pas être d'accord avec les autres ou de parvenir à des conclusions ou des points de vue opposés.

## **Clarification des valeurs**

On donne aux participants la possibilité d'identifier, de clarifier ou d'exprimer leurs propres convictions et valeurs et de les confronter à celles des autres dans un cadre sécurisant où la dignité de chacun, la liberté de pensée et d'expression et les opinions d'autrui sont respectées.

## **Participation**

Pour un jeune, participer à l'éducation aux droits humains, c'est être en mesure de décider ce qu'il va apprendre dans ce domaine, et de quelle manière. Par la participation, les jeunes acquièrent diverses compétences, et notamment la prise de décision, l'écoute, l'empathie et le respect des autres, ou encore la responsabilité de leurs décisions et de leurs actes.

L'éducation aux droits humains doit laisser aux jeunes le soin de décider quand, comment et sur quels sujets ils souhaitent travailler. L'enseignant ou le formateur joue ici un rôle d'animateur, de guide, d'ami ou de mentor, mais pas celui d'un instructeur qui transmet un savoir ou impose ce qui doit être appris et comment.

Les activités proposées dans le présent manuel exigent une participation active : tous devront se montrer dynamiques et engagés ; l'on ne pourra se contenter d'observer et de rester passif. A cet égard, la méthodologie doit beaucoup aux travaux d'Augusto Boal et d'autres pionniers de l'éducation sociale, de la sensibilisation et de la conscientisation. Si les apprenants/participants ne s'investissent pas pleinement dans l'activité, il peut être préférable de la remettre à plus tard ou de l'interrompre pour leur demander les raisons de leur non-participation. C'est aussi cela, l'éducation aux droits humains !

L'environnement doit encourager les apprenants/participants à assumer une part de responsabilité dans les activités et processus auxquels ils participent. Il faudra toutefois faire preuve de transparence et être honnête avec eux : ainsi, il vaut mieux annoncer les limites à la participation que de chercher à la manipuler ou à la simuler.

## **Apprentissage coopératif**

Apprendre à respecter les autres et à travailler ensemble est l'un des buts de l'éducation aux droits humains. Dans le processus d'apprentissage coopératif, on apprend en travaillant avec les autres pour obtenir des résultats qui soient bénéfiques à la fois pour soi-même et pour l'ensemble du groupe. Cette forme d'apprentissage permet d'obtenir de meilleurs résultats et assure une productivité accrue, des relations plus sincères, plus réciproques et plus engagées. Elle conduit également à plus de compétences sur le plan social et à une plus grande estime de soi. C'est tout le contraire d'un apprentissage « compétitif », qui tend à favoriser les intérêts personnels, le mépris des autres et une certaine arrogance chez les « vainqueurs », tandis que les « perdants » sont souvent démotivés et n'ont plus de respect d'eux-mêmes.



Pour qu'ils participent, les apprenants ont besoin d'un environnement qui les soutienne et les encourage à prendre la responsabilité des activités dans lesquelles ils s'engagent.

## **Apprentissage expérientiel (apprentissage par l'expérience)**

L'apprentissage expérientiel ou apprentissage par la découverte est le pilier de l'éducation aux droits humains, car les aptitudes et valeurs fondamentales relatives aux droits humains telles que la communication, la réflexion critique, la défense d'une cause, la tolérance et le respect, ne peuvent véritablement être enseignées ; elles doivent être acquises par l'expérience et mises en application sur le terrain.

Il est important de posséder un savoir théorique sur les droits humains, mais cela ne suffit pas. Les jeunes doivent comprendre de manière beaucoup plus profonde le lien entre les droits humains et les besoins des individus, ainsi que les raisons pour lesquelles il faut absolument protéger ces droits. Pour prendre un exemple, les jeunes n'ayant jamais fait l'expérience directe de la discrimination raciale peuvent estimer que ce problème ne les concerne pas. Sur le plan global de la défense des droits humains, une telle position n'est pas acceptable : chacun a une responsabilité en matière de protection des droits d'autrui, et ce partout dans le monde.

Le présent manuel propose aux participants des activités, telles que des jeux de rôle et des études de cas, qui leur permettront de vivre des expériences, de répondre à des questions et de résoudre des problèmes. Cela dit, l'expérience seule ne suffit pas non plus. Pour en retirer quelque chose, il faut réfléchir à ce qui s'est passé, en tirer des conclusions et mettre en pratique ce que l'on a appris : sans ce renforcement, tout l'acquis se perdra.

### **Le cycle de l'apprentissage expérientiel de David Kolb**

En 1984, David Kolb a publié *Experiential learning: experience as the source of learning and development*. Sa théorie divise le processus d'apprentissage en quatre phases.

Toutes les activités de *Repères* sont construites sur ce modèle. Une expérience (un événement/un stimulus/une activité planifiés, par exemple un jeu de rôle) est suivie d'un débriefing (phase 2) et d'une évaluation (phase 3). Dans chaque activité, nous proposons une série de questions à poser pour orienter le débriefing et la discussion et aider les participants à réfléchir à ce qui s'est produit, à ce qu'ils ont pensé de l'expérience et au lien entre cette dernière et ce qu'ils savent déjà/le monde au sens plus large. On passe ensuite à la phase 4, celle de la mise en pratique de l'apprentissage. Le présent manuel propose des activités de suivi, qui expliquent comment les jeunes peuvent transformer leur apprentissage en actions bénéfiques pour leur cadre de vie local. Il faut bien comprendre que ces quatre étapes sont les composantes essentielles d'un processus d'apprentissage global : il n'y a pas de compréhension sans réflexion, ni d'utilité à l'apprentissage s'il n'est pas mis en pratique. Se contenter d'« effectuer » une activité (phase 1) sans l'assortir des autres phases peut être assimilé à une atteinte à l'éducation aux droits humains !

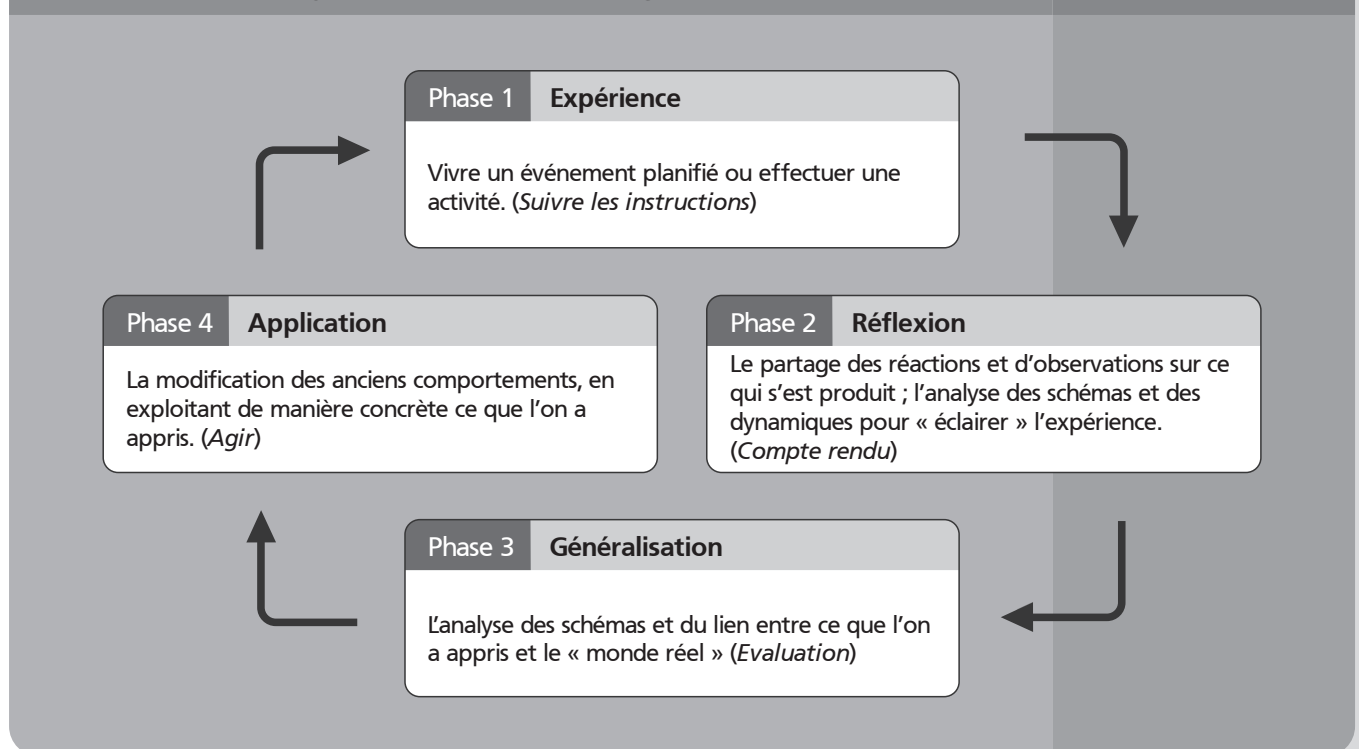
Il se peut que certains s'inquiètent de ces aspirations au changement social, jugeant que promouvoir le militantisme, c'est aller trop loin. Ces préoccupations n'ont pas lieu d'être. Notre but, en tant qu'éducateurs aux droits humains, est de sensibiliser les jeunes à ces questions et de leur donner les outils pour agir lorsqu'ils le jugent nécessaire.

Il convient peut-être de préciser ici ce que nous entendons par le terme « activité » dans le présent manuel. Nous l'utilisons à la fois pour désigner le stimulus, la méthode ou l'événement qui a lieu à la phase 1 du cycle d'apprentissage et au sens d'« activité globale », c'est-à-dire recouvrant les quatre phases du cycle d'apprentissage. Dans la pratique, le contexte dans lequel le terme est employé devrait suffire pour comprendre si nous parlons d'une méthode seule ou de cette même méthode associée au débriefing, à l'évaluation, à l'action et à la phase de suivi.

L'expérience en soi ne suffit pas à l'apprentissage



## Le cycle de l'apprentissage expérientiel de David Kolb



### Un processus centré sur l'apprenant

L'éducation aux droits humains a un but très clair : permettre l'apprentissage au sujet de, pour et par les droits humains. Bien que les connaissances et les compétences en matière de droits humains en fassent partie intégrante, c'est l'apprenant ou le participant qui est placé au centre. Ce qui importe n'est pas tant ce que l'animateur ou l'enseignant transmet, ni le contenu (par exemple, « aujourd'hui nous allons parler de la peine de mort »), mais bien ce que l'apprenant/le participant apprend ou fait de l'enseignement reçu ou de l'expérience acquise. En effet, c'est ainsi que l'apprentissage est le plus utile pour le participant et qu'il a le plus de chances d'être mis en pratique par ce dernier (mais il peut aussi ne pas lui servir du tout, il faut également le noter). Un tel processus centré sur l'apprenant doit remplir bien d'autres conditions. En particulier, il faut que l'animateur soit prêt à adapter le contenu et le niveau du travail aux participants, ce que nous avons appelé, dans le processus de production de *Repères*, « partir de là où en sont les individus ».

## 2.3 L'éducation aux droits humains, un processus et un résultat

Les approches pédagogiques de base utilisées dans le manuel *Repères*, c'est-à-dire l'apprentissage coopératif, la participation et l'apprentissage expérientiel, se retrouvent dans les activités, les discussions et les activités de suivi pour créer un processus qui :

- part de ce que les individus savent déjà, de leurs opinions et de leur vécu, et les invite, sur cette base, à découvrir ensemble de nouvelles idées et expériences (apprentissage au sujet des droits humains) ;

- encourage la participation des jeunes, afin qu'ils contribuent aux débats et apprennent un maximum au contact des autres (apprentissage par les droits humains) ;
- aide les individus à traduire ce qu'ils ont appris en actes simples, mais efficaces qui montrent leur rejet de l'injustice, des inégalités et des violations des droits humains (apprentissage pour les droits humains).

Pour être des éducateurs efficaces, les praticiens de l'éducation aux droits humains ne doivent pas perdre de vue l'objectif premier : donner aux jeunes les moyens d'agir (même si ces derniers restent ensuite inactifs). Dans la pratique, il n'y a pas de distinction entre l'éducation aux droits humains en tant que processus et l'éducation aux droits humains en tant que résultat : les activités réunissent ces deux aspects en un tout où les opérations et les contenus, les méthodes et les résultats sont interdépendants. On peut faire ici un parallèle avec la citation attribuée à Gandhi : « il n'y a pas de chemin vers la paix, la paix est le chemin ».

De la même manière que nous – les auteurs de ce manuel – avons essayé de recenser les caractéristiques d'une culture des droits humains, nous avons entrepris de dresser la liste des connaissances, capacités et attitudes qui caractérisent une personne « éduquée » en matière de droits humains. Ces éléments nous ont servi à fixer les objectifs des activités.

De manière générale, nous définissons les résultats de l'éducation aux droits humains en termes de connaissances et de compréhension, de capacités et d'attitudes :

- la conscience et la compréhension des questions liées aux droits humains – afin que tous sachent reconnaître les cas de violation des droits humains : apprendre ce que sont les droits humains, comment les garantir dans notre pays, quels sont les organes responsables de leur protection ; quels instruments internationaux s'appliquent et quels sont les droits que les participants/jeunes peuvent revendiquer (apprentissage au sujet des droits humains) ;
- les aptitudes et capacités de promotion et de défense de ses propres droits fondamentaux et ceux d'autrui : actions de sensibilisation, défense d'une cause et réalisation de campagnes, capacité à contacter la police ou la presse, etc. (apprentissage pour les droits humains) ;
- les attitudes respectueuses des droits humains : pour prévenir toute violation délibérée des droits d'autrui et faire en sorte que les citoyens vivent conformément aux valeurs des droits humains. C'est la dimension dite « horizontale » des droits humains qui s'applique aux relations entre individus, en plus de la dimension « verticale » qui concerne les relations entre la population et les institutions de l'État. Ces attitudes peuvent s'observer dans l'environnement familial, avec les pairs, à l'école ou au sein des organisations ou clubs de jeunesse (apprentissage *par* les droits humains).

## ***Des objectifs axés sur des compétences***

Les déclarations d'intention générales sont certes utiles, mais si nous voulons être des éducateurs efficaces, nous devons indiquer clairement quelles compétences nous souhaitons développer chez les jeunes avec lesquels nous travaillons. Pour cela, il faut se poser les questions suivantes : quels types de connaissances les jeunes doivent-ils avoir pour mieux comprendre les questions liées aux droits humains ? Et quelles sont les capacités et attitudes qui leur seront nécessaires pour contribuer à la défense de ces droits ? C'est en répondant à ces interrogations que nous avons pu définir plus précisément nos objectifs. Les caractéristiques suivantes sont celles qui ont été recensées dans le processus de production de *Repères* et le travail d'éducation des jeunes aux droits humains en Europe. Elles constituent le fondement des activités du manuel.

## Connaissances et compréhension

- Des concepts fondamentaux : liberté, justice, égalité, dignité humaine, non-discrimination, démocratie, universalité, droits, devoirs, interdépendance et solidarité ;
- La notion de droits humains en tant que cadre de négociation et d'acceptation collective de normes de comportement au sein de la famille, de l'école, de la société en général et sur l'ensemble de la planète ;
- Le rôle des droits humains, leur dimension passée et à venir dans la vie individuelle et collective, ainsi que dans la vie de l'ensemble des habitants de la planète ;
- La distinction et les corrélations entre droits civils/politiques d'une part et droits sociaux/économiques, de l'autre ;
- Les organismes locaux, nationaux et internationaux, les organisations non gouvernementales (ONG) et les particuliers contribuant au soutien et à la protection des droits humains ;
- Les visions et expériences multiples des droits humains d'une société à l'autre et dans les différents groupes d'une même société, et les diverses sources de légitimité – y compris religieuses, morales et juridiques ;
- Les principales mutations sociales, les grands événements historiques et les raisons essentielles à l'origine de la reconnaissance des droits humains ;
- Les principaux instruments internationaux de protection des droits humains, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC) et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) ;
- Les constitutions et lois internes protégeant les droits humains et les organes responsables du suivi de ces instruments au niveau national.



Dans la pratique, il ne devrait y avoir aucune différence entre l'EDH en tant que processus et en tant que résultat.

## Capacités

- L'écoute et la communication actives : la capacité d'écouter différents points de vue et de défendre ses droits et ceux des autres ;
- La réflexion critique : la recherche d'informations pertinentes, leur analyse critique, la conscience de certains préjugés et opinions partisans, la reconnaissance des différentes formes de manipulation et la prise de décisions sur la base de jugements éclairés ;
- La capacité à travailler en coopération et à aborder les situations conflictuelles de manière positive ;
- La capacité à participer à des groupes sociaux et à organiser des groupes sociaux ;
- La capacité à reconnaître les violations des droits humains ;
- L'action dans le sens de la promotion et de la sauvegarde des droits humains, à la fois au niveau local et à l'échelle mondiale.

## Attitudes et valeurs

- Le sens de la responsabilité de ses actes, l'engagement à progresser personnellement et à changer la société ;
- La curiosité, l'ouverture d'esprit et une appréciation positive de la diversité ;
- L'empathie et la solidarité vis-à-vis des autres et l'engagement à soutenir tous ceux dont les droits sont menacés ;
- Le sens de la dignité humaine, de sa propre valeur et de celle des autres, indépendamment des différences sociales, culturelles, linguistiques ou religieuses ;
- Le sens de la justice et la volonté de servir les idéaux d'universalité des droits humains, d'égalité et de respect de la diversité.

## 2.4 L'éducation aux droits humains et les autres secteurs éducatifs

A la base de presque tous les problèmes dans le monde, on trouve une violation des droits humains.

Les droits humains touchent à tous les aspects de notre vie, aussi bien au niveau local qu'à l'échelon mondial. Si l'on se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), on constate que la quasi-totalité des problèmes du monde actuel – pauvreté, pollution, changement climatique, inégalités économiques, Sida, accès insuffisant à l'éducation, racisme et guerres – impliquent des violations des droits humains.

Il est difficile d'établir une échelle de la gravité de ces injustices. La perspective change en fonction du lieu où l'on se trouve et du statut que l'on a en tant que personne. Cela dit, elles sont si étroitement liées les unes aux autres que l'on ne peut s'attaquer à une injustice sans s'attaquer aux autres. C'est là une conséquence du fait que les droits humains sont *indivisibles, interdépendants et interconnectés* : on ne peut choisir lesquels on souhaite accepter et respecter.

Ces problèmes n'intéressent pas seulement les praticiens de l'éducation aux droits humains, mais aussi tous ceux qui œuvrent pour un monde juste et pacifique où le respect et l'égalité sont la norme. Quelle que soit l'appellation que nous donnons à notre travail – éducation au développement, éducation à la paix, éducation pour un développement durable ou encore éducation à la citoyenneté –, nous travaillons tous sur des questions interdépendantes. Les droits humains sont en effet variés et présents sous de multiples formes, bien plus nombreuses que nous le pensons. Souvent, en particulier dans le cadre du travail de jeunesse, nous faisons appel au sens des responsabilités et au sens de la dignité des jeunes, sans nécessairement appeler cela « éducation aux droits humains ».

### ***L'éducation à la citoyenneté / l'éducation à la citoyenneté démocratique***

L'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits humains se distinguent du point de vue de leur cible et de leur portée plutôt que de leurs objectifs et de leurs pratiques.

Aux termes de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, « l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme sont étroitement liées et se confortent mutuellement. Elles diffèrent davantage par le sujet et la portée que par les objectifs et les pratiques. L'éducation à la citoyenneté démocratique met essentiellement l'accent sur les droits et les responsabilités démocratiques et sur la participation active, en relation avec les aspects civiques, politiques, sociaux, économiques, juridiques et culturels de la société, alors que l'éducation aux droits de l'homme s'intéresse à l'éventail plus large des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tous les domaines de la vie ».

L'éducation à la citoyenneté aborde des questions relatives à la politique et au gouvernement, au système juridique, aux médias, au multiculturalisme et à l'égalité des chances. Repères propose tout un éventail d'activités pertinentes que l'on trouvera dans les thèmes « La démocratie », « La citoyenneté et la participation », « Les médias », « Les droits humains en général », « La discrimination et l'intolérance » et « Les questions de genre ».

Ces activités pourront également servir aux organisations gouvernementales et non gouvernementales qui proposent des cours d'éducation à la citoyenneté aux immigrés et aux réfugiés pour les préparer à devenir des citoyens pleinement intégrés au plan juridique et social.

## ***L'éducation individuelle et sociale***

Dans de nombreux pays, il existe une forme d'éducation qui tient compte du rôle de l'individu dans la société et prépare les jeunes à quelques-uns des défis qu'ils devront personnellement relever. Certes, ce type d'éducation peut recouper en partie les questions de citoyenneté, mais il concerne également tous les aspects de la vie de chacun, notamment les loisirs – par exemple le sport, l'appartenance à un club ou une association, la musique, les arts ou toute autre forme de culture –, ou encore les relations personnelles. Les droits humains y sont liés de deux manières essentielles : d'une part, car l'épanouissement personnel et les relations avec les autres ont des aspects sociaux et moraux, lesquels doivent être guidés par les valeurs liées aux droits humains ; d'autre part, car le droit de participation à la vie culturelle et sociale est reconnu par la Déclaration universelle des droits humains et d'autres traités internationaux. Si les jeunes auprès desquels vous travaillez personnellement sont à même de revendiquer ce droit, il est, ailleurs dans le monde, des jeunes gens qui ne le peuvent pas.

*Repères* contient plusieurs activités qui présentent un intérêt pour les enseignants en éducation individuelle et sociale, sous les thèmes « La citoyenneté et la participation » et « La culture et le sport ».

## ***L'éducation aux valeurs / l'éducation morale***

L'éducation aux valeurs fait certes partie des programmes scolaires dans de nombreux pays, mais elle soulève fréquemment deux questions fondamentales dans l'esprit des gens : quelles sont les valeurs à transmettre dans ce cadre, et comment veiller à ce qu'elles ne soient pas imposées aux gens, ou perçues comme étant celles de la majorité ? Le concept de « droits humains » constitue un bon moyen de résoudre cette problématique, car les droits humains reposent sur des valeurs qui sont d'une part communes à toutes les grandes religions et à toutes les grandes civilisations et d'autre part reconnues – mais pas nécessairement pratiquées – par la quasi-totalité des pays dans le monde. Elles peuvent donc être considérées comme universelles, même si leur mode d'expression peut varier considérablement d'une société à l'autre. N'oublions pas que les droits humains sont le résultat de négociations et d'un consensus entre les gouvernements du monde entier. On ne saurait reprocher à quiconque de vouloir enseigner les valeurs qui y sont liées !



On ne peut reprocher à personne de s'engager dans la quête des valeurs qui sous-tendent les droits humains

## ***L'éducation à la citoyenneté mondiale***

Conscients de l'interdépendance des aspects sociaux, économiques, environnementaux et politiques de notre monde, les praticiens de l'éducation à la citoyenneté mondiale savent combien il importe d'adopter une approche globale et reconnaissent les responsabilités de tous en tant que citoyens du monde.

La Déclaration de Maastricht sur l'éducation à la citoyenneté mondiale (2002)<sup>9</sup> présente l'éducation à la citoyenneté mondiale comme une éducation qui ouvre les yeux et éveille l'esprit des citoyens aux réalités du monde globalisé et les incite à œuvrer pour un monde de justice, d'égalité et de droits humains pour tous. Elle recouvre l'éducation au développement, l'éducation aux droits humains, l'éducation pour un développement durable, l'éducation à la paix et à la prévention des conflits et l'éducation interculturelle.

S'ils prennent les droits humains comme point de départ de leur travail sur les aspects sociaux, économiques, environnementaux et politiques de notre monde, les praticiens de l'éducation à la citoyenneté mondiale enrichiront leur enseignement.



En encourageant les apprenants et les éducateurs à travailler ensemble sur des questions globales au travers d'une pédagogie novatrice, l'éducation à la citoyenneté mondiale aide les individus à mieux comprendre les réalités et les processus complexes du monde actuel ; elle cherche également à développer les valeurs, attitudes, connaissances et capacités qui leur permettront de faire face aux défis d'un monde de plus en plus interconnecté, de les comprendre et de les résoudre, cultivant ainsi un esprit de « responsabilité globale de citoyens du monde ».

*Repères* propose de nombreuses activités sur le thème de la mondialisation, car de nombreuses questions liées aux droits humains ont aujourd'hui une dimension globale à ne pas négliger. Par exemple, l'activité « Puis-je entrer ? » (page 115) propose aux participants de se mettre dans la peau d'un demandeur d'asile, dans le cadre d'une simulation.

## ***L'éducation interculturelle***

Ce type d'éducation vise à renforcer la compréhension entre les cultures par l'étude des différences entre les cultures et les peuples. L'incompréhension interculturelle est souvent source de discrimination raciale, d'intolérance, de dénigrement et de violence, à l'échelon local et mondial. Ces phénomènes, qui se manifestent dans toutes les sociétés, sont la triste illustration des problèmes pouvant naître de l'incapacité des gens à côtoyer et à respecter d'autres cultures.

Les raisons des conflits ne sont jamais simples, mais les inégalités de partage des ressources et d'accès aux droits politiques et sociaux figurent en règle générale parmi les causes profondes de l'intolérance et de la discrimination. Il est donc tout à fait logique que les praticiens de l'éducation interculturelle adoptent une approche orientée sur les droits humains ; ces professionnels trouveront dans *Repères* et d'autres publications du Conseil de l'Europe de nombreux éléments qui pourront venir étayer leur travail.

La Direction de la Jeunesse et du Sport du Conseil de l'Europe consacre de nombreuses initiatives au domaine de l'éducation interculturelle, notamment par le biais des Centres européens de la Jeunesse et du Fonds européen pour la Jeunesse. Ainsi, la campagne « Tous différents – Tous égaux » contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance a été mise en place en 1995 pour faire face à la montée de la xénophobie et de l'intolérance à l'égard des groupes minoritaires<sup>10</sup>. Le kit pédagogique produit pour la campagne – qui est le précurseur de *Repères* – contient de nombreuses activités qui viennent compléter utilement celles du présent manuel sur le thème de la discrimination et de l'intolérance.

## ***L'éducation contre le racisme***

L'éducation contre le racisme vise à mettre fin aux problèmes hérités d'attitudes et d'idéologies racistes séculaires. Son point de départ est l'idée que nous vivons désormais dans une société multiculturelle et démocratique où chacun a droit à l'égalité et à la justice. En d'autres termes, elle adopte une approche basée sur les droits ; elle est aussi très étroitement liée à l'éducation interculturelle.

Les praticiens de l'éducation contre le racisme pourront utiliser comme point de départ la section « La discrimination et l'intolérance » du présent manuel et les activités correspondantes. Ceux qui s'intéressent à l'éducation par les pairs trouveront des idées supplémentaires dans une autre publication du Conseil de l'Europe, *DOmino*.

**tous différents**  
**tous égaux**

Au sein du Conseil de l'Europe, c'est la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance qui fait le lien entre la lutte contre le racisme et le secteur des droits humains et de l'éducation. Elle a pour mission de combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance sur tout le continent européen, sous l'angle de la protection des droits humains. Ses travaux reposent sur la Convention européenne des droits de l'homme, ses protocoles additionnels et la jurisprudence y relative.

## ***L'éducation au développement***

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels contiennent plusieurs articles essentiels pour notre compréhension de la notion de droit au développement. Ils portent par exemple sur la promotion du progrès social et l'amélioration des conditions de vie, le droit à la non-discrimination, le droit de participer aux affaires publiques, le droit à un niveau de vie adéquat et le droit à l'autodétermination. Ces articles énoncent également le droit de chacun à un ordre social et international dans lequel les droits et libertés énoncés dans la DUDH peuvent s'exercer pleinement.

Un droit au développement proprement dit a été proclamé par l'ONU en 1986 dans la Déclaration sur le droit au développement et adopté dans la résolution 41/128 de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le droit au développement, réaffirmé dans la Déclaration de Vienne de 1993, est un droit collectif – c'est-à-dire exercé collectivement par tous les peuples – par opposition aux droits individuels, c'est-à-dire détenus par chacun.

Les praticiens de l'éducation au développement considèrent déjà les droits humains comme un élément important de leur travail. Cependant, l'approche traditionnelle n'est pas basée sur ces droits : elle consiste plutôt à étudier les liens entre les populations des pays « développés » du nord et celles des pays du sud, dits « en développement », et à comprendre les forces économiques, sociales, politiques et environnementales qui façonnent la vie de chacun. Nous estimons que l'adoption d'une approche basée sur les droits humains donnera une nouvelle impulsion aux travaux menés dans ce domaine. Par ailleurs, et c'est là un autre avantage, les activités proposées dans le présent manuel visent à développer les capacités, les attitudes et les valeurs qui permettent aux individus d'agir ensemble en faveur du changement, ce qui est justement l'un des principaux objectifs de l'éducation au développement.

Les thèmes « Le travail », « La pauvreté », « La santé », « La mondialisation » et « L'environnement » de *Repères* sont ceux qui ont le plus de liens directs avec l'éducation au développement.

## ***L'éducation pour un développement durable / l'éducation à l'environnement***

Si l'on souhaite aborder les questions environnementales sous l'angle des droits humains, l'un des points de départ pourrait être l'article 25 de la DUDH, à savoir le droit à un niveau de vie suffisant, notamment en ce qui concerne l'alimentation, l'habillement et le logement. Les questions environnementales sont primordiales au regard des droits humains de tous les habitants de la planète et des générations futures, car la vie de l'humanité dépend d'un environnement sain et durable. Aujourd'hui, certains évoquent même la nécessité d'une reconnaissance officielle d'un droit humain distinct, relatif à l'environnement.



Les droits humains sont une dimension importante de l'éducation au développement.

L'environnement nous fournit des biens et des services qui nous permettent de subvenir à nos besoins et de préserver notre mode de vie. Cependant, nous savons que nous vivons sur une planète dont les ressources sont limitées et que l'activité humaine a des conséquences graves sur la salubrité de l'environnement et le bien-être de l'humanité. De ce point de vue, les enjeux liés à la poursuite du développement économique doivent être mis en balance avec leur coût pour l'humanité et le milieu naturel dans son ensemble. L'éducation à l'environnement entend sensibiliser le public à ces questions et promouvoir une attention et un respect accrus pour les ressources que nous offre la planète.

L'éducation pour un développement durable – qui est souvent rattachée à l'éducation à l'environnement – souligne également la nécessité d'adopter une vision globale des questions environnementales et de développement. L'expression « développement durable », entrée dans le langage courant depuis le sommet de Rio en 1992, désigne un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. En d'autres termes, la durabilité consiste à protéger la planète afin que les générations futures puissent y vivre convenablement. On retrouve bien, au cœur de cette notion, les valeurs liées aux droits humains que sont la justice et l'égalité.

L'éducation pour un développement durable, selon la définition qu'en donne l'Unesco, vise à doter les individus des attitudes, capacités et connaissances qui leur permettront de prendre des décisions éclairées pour eux-mêmes et les autres, aujourd'hui et à l'avenir, et de traduire ces décisions en actes.

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), dont l'Unesco est le chef de file, vise à intégrer les principes, les valeurs et les pratiques liées au développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage, afin de faire face aux problèmes sociaux, économiques, culturels et environnementaux du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il y a des liens très étroits entre l'éducation pour un développement durable, l'éducation au développement, l'éducation globale et l'éducation aux droits humains, notamment pour ce qui est de l'acquisition des attitudes, capacités et connaissances permettant de prendre des décisions éclairées en faveur de notre planète et de ses habitants, et d'agir sur la base de ces décisions. Outre les thèmes ayant un rapport avec l'éducation au développement et l'éducation à la citoyenneté mondiale (voir ci-dessus), le présent manuel consacre un thème entier à l'environnement, où les questions de durabilité sont examinées sous l'angle des droits humains.

## ***L'éducation à la paix***

Au cœur de l'éducation à la paix telle qu'elle est pratiquée dans de nombreux programmes scolaires et universitaires se trouve la question de la violence et des moyens de la prévenir et de la combattre. L'éducation à la paix trouve sa place dans les programmes d'études consacrés à la résolution des conflits et au concept d'« ordre mondial », ainsi que dans l'éducation multiculturelle, l'éducation au développement et l'éducation à l'environnement. Le plus souvent, l'approche adoptée consiste à résoudre un ensemble de problèmes que l'on considère comme les racines de l'injustice sociale, des conflits et de la guerre.

Nous sommes convaincus qu'une éducation à la paix qui prendrait comme point de départ les droits humains et leurs concepts fondamentaux, à savoir la dignité humaine et l'universalité, mènerait à une notion de paix plus vaste, englobant non seulement la paix au sens de cessation de la violence, mais également au sens de rétablissement des relations et de mise en place de structures sociales, économiques et politiques propices à la création d'environnements pacifiques sur le long terme.

L'éducation à la paix recouvre différentes formes de violence : la violence physique ou comportementale, y compris la guerre ; la violence structurelle, c'est-à-dire la pauvreté et le dénuement dus à des structures sociales et économiques injustes et inéquitables ; la violence politique de systèmes oppressifs qui asservissent, intimident et maltraitent les dissidents, les pauvres, les plus démunis et les marginalisés ; la violence culturelle, c'est-à-dire la dévalorisation et la destruction de certaines identités humaines et certains modes de vie, et la violence du racisme, du sexisme, de l'ethnocentrisme, de l'idéologie coloniale et d'autres formes d'exclusion morale qui justifient l'agression, la domination, les inégalités et l'oppression.

Le fait de considérer toutes ces formes de violence comme des violations de normes relatives aux droits humains permet d'avancer de manière constructive. Les méthodes de réflexion critique et d'apprentissage par la pratique empruntées à l'éducation aux droits humains ajoutent de nouvelles facettes à l'éducation à la paix : celle de l'expérience concrète, mais également une dimension normative et descriptive. Dans *Repères*, les thèmes « La paix et la violence » et « La guerre et le terrorisme » fournissent de très nombreux supports aux praticiens.



Une éducation à la paix ancrée dans une perspective des droits humains est plus susceptible de donner corps à un concept de la paix qui ne soit pas restrictif.

## 2.5 Questions fréquemment posées au sujet de l'intégration de l'éducation aux droits humains dans le travail avec les jeunes

Que vous soyez travailleur de jeunesse, enseignant ou membre d'une ONG travaillant avec les jeunes et que vous soyez ou non engagé dans l'une des formes d'« éducation » précitées, les droits humains présentent un intérêt pour votre travail. Il se peut toutefois que vous hésitiez à vous lancer dans l'éducation aux droits humains pour une raison ou une autre. Nous répondons ci-après à quelques questions fréquemment posées sur l'éducation aux droits humains et tentons de dissiper certaines craintes que vous pourriez avoir à ce sujet, notamment pour ce qui est de l'intégration de l'éducation aux droits humains dans vos activités.

**?** *Ne faut-il pas initier les jeunes au sens des responsabilités plutôt qu'à la défense des droits ?*

**Réponse :** Les droits comme les responsabilités sont des aspects fondamentaux liés aux droits humains, et le présent ouvrage insiste aussi bien sur les droits que sur les devoirs. L'article 1 de la Déclaration universelle stipule que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils [...] doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Aux termes de l'article 30, [aucun] État, groupement ou individu [n'a] un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui sont énoncés [dans la présente déclaration]. Les activités de *Repères* sont conçues pour montrer

qu'aucun droit ne peut être utilisé pour porter atteinte à ceux des autres et que chacun a le devoir de respecter les droits d'autrui.

**?** *Les parents, les directeurs d'établissements scolaires et les responsables d'association ne risquent-ils pas de s'opposer à l'enseignement des droits humains, en le qualifiant de « propagande politique » pouvant inciter à la rébellion ?*

**Réponse** : L'éducation aux droits humains donne aux enfants, aux jeunes et aux adultes les moyens de participer pleinement à la société et à son développement. A cet égard, il importe de faire la distinction entre, d'une part, l'acquisition de capacités de participation et, de l'autre, la politique partisane. Par le débat et la participation, l'éducation aux droits humains favorise, chez les jeunes, le développement d'un esprit critique et d'investigation, et les encourage à prendre des décisions en toute connaissance de cause et à se comporter en conséquence. A cet égard, l'éducation aux droits humains est également liée à l'instruction civique et politique ; elle permet aux jeunes de faire le lien entre les droits humains, les problèmes sociaux, l'éducation et la politique. Au bout du compte, il se peut que les jeunes s'engagent – ou se désengagent – dans des organisations politiques à l'échelon local ou dans des partis nationaux – du fait même de leurs droits à la participation à la vie politique, à la liberté d'opinion, d'association et d'expression. Mais cela doit rester une question de choix personnel.

Il ne faut pas oublier qu'en plus des capacités directement liées à l'apprentissage des droits humains, l'éducation aux droits humains telle que présentée dans *Repères* favorise l'acquisition de compétences sociales et de communication, parmi lesquelles la coopération, le travail en équipe, l'écoute active et la prise de parole.

**?** *N'est-ce pas au gouvernement d'un pays qu'il incombe de créer les conditions d'un apprentissage des droits humains ?*

**Réponse** : Les États membres des Nations Unies ont l'obligation de promouvoir l'éducation aux droits humains dans toutes les formes d'apprentissage. L'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que « (1) toute personne a droit à l'éducation [...] » et que (2) « l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Le droit à l'éducation et à l'éducation aux droits de l'homme est également énoncé à l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant. En dépit de cette obligation, les gouvernements n'ont pas tous œuvré pleinement à la promotion de l'éducation aux droits humains et à son intégration dans les programmes scolaires. Aussi les éducateurs et les organisations non gouvernementales peuvent-ils faire beaucoup pour encourager le développement de cette éducation par leurs propres initiatives ou par un travail de collaboration à l'école et dans le cadre d'autres programmes éducatifs, ainsi qu'en faisant pression sur le gouvernement de leur pays pour que celui-ci respecte ses obligations dans ce domaine.

**?** *Et si je ne constate aucune violation des droits humains dans mon pays ?*

**Réponse** : Il n'y a pour ainsi dire aucun pays dans le monde où tous les droits fondamentaux de tous les individus sont toujours respectés, bien qu'il soit correct d'affirmer que des violations des droits humains se produisent plus fréquemment et plus ouvertement dans certains pays que dans d'autres.

Toutefois, l'éducation aux droits humains ne concerne pas que les cas de violation. Elle consiste avant tout à faire comprendre que les droits humains sont un atout universel, com-

mun à toute l'humanité, et à faire prendre conscience de la nécessité de les protéger. En outre, aucun pays ne peut prétendre qu'il n'y a pas, sur son territoire, de violations des droits humains. À titre d'exemple, tous les États membres du Conseil de l'Europe ont déjà été condamnés pour violation des droits humains par la Cour européenne des droits humains. On peut facilement analyser la réalité de son pays en observant son environnement social ou la collectivité dans laquelle nous vivons. Quels en sont les exclus ? Quels sont ceux qui vivent dans la pauvreté ? Y a-t-il des enfants qui ne bénéficient pas de leurs droits élémentaires ? Une autre approche consiste à examiner si votre gouvernement et les entreprises basées dans votre pays portent atteinte aux droits humains ailleurs dans le monde, par exemple par la vente d'armes à des régimes non démocratiques, par des accords commerciaux qui exploitent les véritables producteurs, par des réglementations protectionnistes et des revendications de droits à la propriété, ou encore par le dépôt de brevets sur les médicaments pour faire obstacle à l'utilisation de médicaments génériques moins onéreux.

## 3. L'éducation aux droits humains avec *Repères*

Il y a mille manières différentes d'enseigner et d'apprendre les droits humains. Votre approche du sujet va dépendre de divers facteurs : le fait d'opérer dans un cadre formel ou non formel, la situation politique, sociale et économique de votre pays, l'âge des apprenants ou encore leur intérêt et leur motivation pour l'apprentissage des droits humains. Elle sera également fonction de votre propre expérience en la matière.

Vous pouvez être un travailleur de jeunesse, un formateur, un enseignant, un tuteur en formation des adultes, un membre d'un groupe professionnel, ou tout simplement un jeune homme ou une jeune fille. Quels que soient votre identité et votre cadre de travail, ce manuel a quelque chose à vous offrir. Nous n'avons aucun a priori concernant votre capacité à enseigner ou à former ou vos connaissances préalables en matière de droits humains.

*Repères* doit être considéré comme une ressource très souple. La défense des droits humains est un processus permanent et créatif dont vous-même, en tant qu'utilisateur du manuel, faites partie intégrante. Nous espérons que vous saurez utiliser les idées que nous vous proposons et que vous les adapterez à vos propres besoins et à ceux des jeunes auprès desquels vous travaillez. Nous formons également l'espoir que vous analyserez ce que vous aurez appris et que vous nous transmettez des informations sur vos propres expériences. A cette fin, vous trouverez un formulaire d'évaluation à l'adresse [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass).

### 3.1 Comment aborder ce manuel

Nous vous recommandons vivement de commencer par survoler l'ensemble de l'ouvrage pour en avoir une vision générale. Il n'y a pas de point de départ obligé : l'idée est de vous laisser la liberté de choisir directement les parties qui vous intéressent le plus.

**Chapitre 1** : Ce chapitre est une introduction aux droits humains et à l'éducation aux droits humains ; il explique également comment utiliser le manuel.

**Chapitre 2** : Ce chapitre propose 58 activités à différents niveaux, pour explorer les droits humains et leurs liens avec les différents thèmes choisis. Ce sont des instruments que vous pourrez utiliser dans votre travail auprès des jeunes.

**Chapitre 3** : Ce chapitre explique ce que nous entendons par le fait d'« agir pour les droits humains » et contient des idées et des conseils pour promouvoir les droits humains à l'échelon local, national ou international.

**Chapitre 4** : Ce chapitre donne des informations de référence sur les droits humains et leur évolution dans l'histoire, ainsi que sur les normes et documents internationaux relatifs à ces droits.

**Chapitre 5** : Vous trouverez dans ce chapitre des informations de référence sur les thèmes généraux.

**Annexes** : Les annexes contiennent des résumés des principales déclarations et conventions relatives aux droits humains, et un glossaire des termes fréquemment utilisés dans *Repères*.

Aucun de nous ne sait ce que nous tous ensemble savons.

Lao Tse

Tous ces éléments devraient vous permettre d'entreprendre votre travail d'éducation aux droits humains avec les jeunes. *Repères* s'adresse à toute personne qui souhaite s'engager dans l'éducation aux droits humains, qu'elle ait ou non des capacités en matière de formation ou d'enseignement. Autrement dit : pas besoin d'être un expert en droits humains, il vous suffira de nourrir un véritable intérêt pour cette question.

## Les thèmes

Il est impossible de traiter toutes les questions relatives aux droits humains dans ce manuel. Par conséquent, nous avons retenu celles qui nous semblaient les plus pertinentes pour la vie des jeunes et les avons regroupées en 20 thèmes (voir la liste ci-après). Des notes d'information sur les 19 premiers thèmes sont présentées au chapitre 5 ; le thème « Les droits humains en général » est traité au chapitre 4. Le sommaire des activités en page 72 contient des renvois aux différents thèmes.

Les 20 grands thèmes sont les suivants :

1. L'éducation
2. L'environnement
3. La citoyenneté et la participation
4. La culture et le sport
5. La démocratie
6. La discrimination et l'intolérance
7. La guerre et le terrorisme
8. La migration
9. La mondialisation
10. La paix et la violence
11. La pauvreté
12. La santé
13. Le devoir/droit de mémoire
14. Le handicap et la discrimination fondée sur le handicap
15. Le travail
16. Les enfants
17. Les médias
18. Les questions de genre
19. Les religions et les convictions
20. Les droits humains en général (voir chapitre 4)

## 3.2 L'animation

Dans cet ouvrage, nous avons choisi d'appeler « animateurs » tous ceux qui élaborent, présentent et coordonnent les activités. L'animateur est celui qui propose, qui apporte son aide et encourage les autres à s'instruire et à atteindre le maximum de leur potentiel. Il crée un environnement sécurisant au sein duquel chacun apprend par l'expérimentation, l'exploration et l'échange. Ce n'est pas quelqu'un qui se situe au-dessus des autres, un « expert » quelconque qui ne fait que transmettre un savoir. Tous progressent par le partage d'expériences – l'animateur comme les participants.



Les possibilités de devenir un animateur de jeunesse et de travailler dans cette atmosphère d'égalité et de coopération ne sont pas les mêmes partout en Europe. Dans le secteur de l'éducation formelle, on note des différences dans les objectifs et la philosophie de l'éducation, les méthodes pédagogiques et les programmes. Il est plutôt rare que les élèves et les étudiants aient la possibilité de décider ce qu'ils veulent apprendre ou que les enseignants puissent jouer un véritable rôle d'animateur. Dans le secteur non formel, on constate également de grandes disparités, non seulement dans les objectifs et la philosophie des différentes organisations concernées, mais également dans les activités qu'elles proposent et les opportunités qu'elles offrent : les styles de « pilotage » varient de l'autoritaire au démocratique. Ces différences s'observent aussi bien d'un pays à l'autre qu'au sein d'un même pays.

Dans notre vie comme dans notre travail, nous sommes tous soumis aux normes éducatives et sociales propres à notre milieu, ce qui peut nous faire négliger, voire oublier le caractère inévitable de notre propre ethnocentrisme. De ce fait, nous considérons notre façon de faire comme tout à fait normale et acquise. Il pourrait être utile, pour développer nos capacités à animer un groupe, de réfléchir à nos propres méthodes et pratiques d'enseignement ainsi qu'à notre relation avec les jeunes avec lesquels nous travaillons<sup>11</sup>.

Il est certes difficile d'être dans une position de leadership et de renoncer à tout maîtriser, mais en tant qu'animateurs, nous devons être prêts à laisser les apprenants assumer la responsabilité de leur apprentissage, analyser la situation ou le problème en question, mener leur propre réflexion et parvenir à leurs propres conclusions. Cela ne signifie pas que toute la responsabilité leur est transférée. Les animateurs ont la tâche ardue de créer des espaces d'apprentissage sécurisants, adaptés au degré de maturité des jeunes et à leur capacité de participation.

Pour ce qui est des aspects « techniques », le travail d'animation en milieu scolaire n'est pas très différent de celui mené dans le cadre de l'éducation non formelle : les instructions données dans le présent manuel sont donc tout à fait applicables en classe.

## ***La résolution de problèmes, base de l'éducation aux droits humains***

Les questions liées aux droits humains sont souvent polémiques du fait de l'existence de systèmes de valeurs distincts et de visions multiples de la notion de droits et de devoirs. Ces différences, qui prennent souvent la forme de conflits idéologiques, sont à la base de notre travail éducatif.

L'éducation aux droits humains vise à doter les jeunes de la capacité d'analyser (sans nécessairement les approuver) des points de vue différents sur un sujet donné et de trouver des solutions aux problèmes qui soient acceptables par tous.

Le présent ouvrage et les activités qu'il propose sont fondés sur l'idée que les conflits d'opinion peuvent être exploités de manière constructive dans le processus d'apprentissage. Comme c'est souvent le cas dans le contexte éducatif non formel, le but n'est pas tant que les apprenants parviennent à un accord sur tel ou tel sujet, mais plutôt qu'ils acquièrent la capacité de réfléchir de manière critique, de s'écouter les uns les autres, d'exprimer leurs opinions et de respecter les avis divergents.

Le travail d'animation d'activités et de gestion constructive des conflits peut susciter quelques appréhensions, qui n'ont toutefois pas lieu d'être. Chaque activité est en effet accompagnée des rubriques « Conseils pour l'animateur » et « Informations complémentaires » pour vous aider dans votre travail.

Soyez préparés à faire endosser aux apprenants la responsabilité de leur apprentissage.

Le contexte des activités, toutefois, peut exiger davantage d'adaptations et placer l'animateur, l'éducateur ou l'enseignant face à des dilemmes plus sérieux. Par exemple, le caractère obligatoire des classes ou des cours d'EDH peut avoir des répercussions sur leur issue et, éventuellement, sur les attitudes des apprenants envers les droits humains. Un autre défi est lié à l'évaluation – qui caractérise la majorité des systèmes d'éducation formelle –, et notamment si seules les matières qui font l'objet d'une évaluation sont abordées avec sérieux.

Vous trouverez des idées utiles sur la façon d'aborder ces questions dans *Eduquer à la démocratie - Matériaux de base sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits humains pour les enseignants*<sup>12</sup>.

## 3.3 Conseils généraux aux utilisateurs de *Repères*

*Repères* doit être utilisé de manière à ce qu'il réponde à vos besoins et à ceux des jeunes avec lesquels vous travaillez. Peu importe la page que vous consultez en premier. Le manuel peut vous servir de source d'informations sur les droits humains – les principales conventions en la matière, leurs origines et leur évolution depuis leur élaboration en 1948. Il peut également être utilisé comme un recueil d'informations sur les droits humains et leurs liens avec différents thèmes, par exemple la pauvreté ou les questions de genre. Néanmoins, ce sont ses activités qui intéressent la plupart des lecteurs car elles constituent des outils de base pour dispenser l'éducation aux droits humains.

### Comment choisir une activité

Avant toute chose, il faut que vous sachiez clairement ce à quoi vous voulez parvenir : autrement dit, il vous faut définir vos objectifs. Vous pourrez ensuite choisir une activité correspondant au thème que vous souhaitez traiter en faisant appel à une méthode qui vous conviendra, à vous et aux jeunes avec qui vous travaillez. Veillez à ce qu'elle soit adaptée à votre niveau et à celui de votre groupe, ainsi qu'au temps dont vous disposez.

Relisez plusieurs fois le contenu de l'activité en question et efforcez-vous d'imaginer les réactions de votre groupe ou les propos que ses membres pourraient tenir. Il est tout à fait possible – et même recommandé – de modifier l'activité d'une manière ou d'une autre, ne serait-ce qu'en adaptant certaines questions dans la section « Compte rendu et évaluation » pour parvenir aux objectifs que vous vous êtes fixés en termes d'apprentissage. Assurez-vous d'avoir réuni tout le matériel nécessaire. Vérifiez également que vous disposez de suffisamment d'espace, notamment si les apprenants doivent se répartir en petits groupes de travail.

Pour une lecture plus aisée, chaque activité se présente sous une forme standard qui vous est expliquée ci-dessous.

### Description des symboles graphiques utilisés et des rubriques des activités

#### Thèmes

Les thèmes sont ceux que nous avons choisi de présenter dans *Repères*, par exemple : les droits humains en général (voir chapitre 4), la pauvreté ou encore la santé (voir chapitre 5).

Les droits humains étant interconnectés et indivisibles, et certaines questions se recouvrant partiellement, les activités sont inévitablement liées à plusieurs thèmes. C'est pourquoi nous indiquons, pour chaque activité, les trois thèmes les plus pertinents.

#### Complexité

Nous indiquons ici à la fois le degré de complexité de la méthode et les capacités de réflexion critique, d'analyse et de communication dont les participants ont besoin pour tirer profit de l'activité.

D'une manière générale, les activités qui nécessitent des capacités de base emploient une méthode simple, nécessitent peu de préparation et prennent souvent peu de temps,



Droits humains en général



Niveau 1

tandis que les activités qui nécessitent de solides aptitudes en matière de communication et de réflexion se divisent souvent en de nombreuses étapes et exigent beaucoup plus de préparation et de temps.

Les activités de niveau 1 sont brèves et simples. Elles sont toutefois très utiles pour rapprocher les participants et faire en sorte qu'ils communiquent entre eux. En font partie, les activités qui permettent de mobiliser les énergies et de « rompre la glace » entre les participants et celles qui permettent de faire le bilan.

Les activités de niveau 2 n'exigent pas de connaissance préalable des questions relatives aux droits humains, ni d'aptitudes particulières au travail personnel ou en groupe. Bon nombre d'entre elles sont conçues pour aider les participants à acquérir des capacités de communication et de travail en groupe, mais aussi pour éveiller chez eux un intérêt général pour les droits humains.

Les activités de niveau 3 sont plus complexes et visent à développer plus avant la compréhension et la capacité d'analyse d'un sujet donné. Elles exigent des niveaux de compétence plus élevés pour la participation aux débats et le travail en groupe.

Les activités de niveau 4 s'échelonnent sur un temps plus long, exigent de bonnes aptitudes au travail en groupe et au débat, une concentration et une coopération des participants, et un temps de préparation plus long. Elles sont également plus « globales », dans la mesure où elles permettent une compréhension plus poussée des questions abordées.



### Taille du groupe

Nous indiquons ici le nombre de personnes nécessaires pour pouvoir mener à bien l'activité en question. Si une partie de l'activité se déroule en petits groupes, la taille de ces derniers est donnée entre parenthèses.



### Durée

Nous donnons une indication générale de la durée, estimée en minutes, nécessaire à la réalisation de l'activité complète, y compris les phases d'analyse et de débat, avec le nombre de participants indiqué. Cette durée n'inclut pas les échanges ou les activités liés à la phase de suivi.

Nous vous invitons à faire votre propre estimation du temps requis. Si vous travaillez avec de nombreux petits groupes, il faudra prévoir davantage de temps pour que chacun puisse faire part de ses réactions à l'ensemble du groupe. Si, au contraire, le groupe est de grande taille, il faudra donner à chacun la possibilité de participer au débriefing et à l'évaluation.

### Aperçu

Il s'agit d'une brève présentation du thème abordé et de la méthode de base utilisée dans l'activité. Nous indiquons par exemple si l'activité a trait aux demandeurs d'asile ou aux partis pris dans les médias, et si elle implique une discussion en petits groupes ou un jeu de rôle.

### Droits comelés

La capacité à relier des expériences et des événements aux droits humains est l'un des objectifs fondamentaux de l'éducation aux droits humains. Toutefois, les droits humains étant interconnectés et indivisibles, certaines questions se recouvrent partiellement : les activités portent donc sur plusieurs droits à la fois. Nous indiquons ici – en référence au

résumé de la DUDH (voir les Annexes) – les trois principaux droits illustrés dans chaque activité, droits qu'il faudra examiner dans la phase de débriefing et d'évaluation.

### Objectifs

Il est fait référence ici aux objectifs de l'apprentissage des droits humains en termes de connaissances, de capacités, d'attitudes et de valeurs (voir page 37).

### Matériels

Nous donnons ici la liste des équipements nécessaires à la réalisation de l'activité.

### Préparation

Il s'agit de la liste des tâches que l'animateur doit accomplir avant le début de l'activité.

Nous partons du principe que les animateurs s'informeront sur les thèmes abordés et liront si nécessaire les informations de référence figurant au chapitre 5. C'est pourquoi nous ne le précisons pas à chaque fois.

### Instructions

Il s'agit d'un ensemble de directives pour mener à bien l'activité.

### Compte rendu et évaluation

Nous proposons ici quelques questions pouvant aider l'animateur à conduire la phase de débriefing et d'évaluation de l'activité. Ce ne sont toutefois que de simples orientations : nous vous invitons à en rédiger vous-même quelques-unes pour vous assurer que l'apprentissage sera conforme à vos objectifs.

### Conseils pour l'animateur

Cette partie donne des indications et des explications concernant la méthode et les points importants à prendre en considération. Par exemple, si vous travaillez sur les stéréotypes à propos des minorités : y a-t-il quelqu'un issu de cette minorité dans votre groupe ?

### Variantes

Nous présentons ici quelques idées pour adapter l'activité à des contextes différents et la développer. Là encore, il ne s'agit que de suggestions ; en tant qu'animateur, vous êtes libre de modifier l'activité comme bon vous semble, de manière à ce qu'elle soit parfaitement adaptée aux besoins de votre groupe.

### Suggestions de suivi

On ne peut pas se contenter d'effectuer une activité : il faut l'assortir d'une phase de suivi afin de consolider l'acquis et d'éviter qu'il ne soit perdu. Il ne faut pas oublier non plus que l'un des objectifs de l'éducation aux droits humains est justement de donner aux jeunes les moyens d'agir dans les domaines qui les concernent.

Nous donnons ici quelques idées pour la suite des opérations, par exemple des suggestions de thèmes sur lesquels les jeunes pourront effectuer des recherches en bibliothèque ou sur internet, recherches dont les résultats seront ensuite présentés à l'ensemble du groupe. Nous vous indiquons également d'autres activités à expérimenter par la suite.





### Idées d'action

L'action est un but important de l'éducation aux droits humains : nous souhaitons doter les jeunes des capacités nécessaires pour agir. Voilà pourquoi nous avons consacré un chapitre entier (chapitre 3) à cette question et inclus dans chaque activité des idées d'action.



### Dates clés

L'ONU et de nombreuses autres organisations exploitent l'idée d'une journée de commémoration pour attirer l'attention du public sur différents aspects des droits humains. Nous avons rassemblé plus de 90 de ces « dates clés » et vous proposons de les utiliser comme points d'ancrage pour vos propres actions. Au Danemark, par exemple, un groupe de jeunes demandeurs d'asile a fait équipe avec l'antenne locale de la section jeunesse de la Croix-Rouge danoise, laquelle tient un café, pour organiser un événement public le 20 juin, à l'occasion de la journée des réfugiés.



### Informations complémentaires

Vous trouverez ici des informations qui concernent strictement l'activité en question. Nous vous conseillons de vous référer dans tous les cas au chapitre 5, où vous trouverez toutes les informations de référence sur les thèmes traités.

### Documents

Il s'agit des cartes de rôle, des fiches d'information et des cartes pour le débat, à photocopier. Vous êtes libres de les adapter aux besoins de votre groupe.

## 3.4 Conseils généraux pour la gestion des activités

Il est rare que les activités se déroulent exactement comme on l'avait prévu. C'est à la fois un avantage et un défi à relever lorsque l'on travaille avec les activités proposées dans *Repères*. Il faut être capable de faire face à diverses situations et d'improviser. S'il n'y avait que deux choses à retenir, ce serait les suivantes : fixez des objectifs clairs et tenez-vous prêt !

### La « co-animation »

Dans la mesure du possible, co-animez le groupe avec un collègue. Les enseignants connaissent cette méthode sous le nom d'« enseignement en équipe ». Cela présente des avantages pratiques, dans la mesure où deux personnes valent mieux qu'une pour soutenir les travaux en petits groupes et répondre aux besoins individuels des participants. Il sera aussi plus facile de modifier le rythme de la session pour maintenir l'intérêt. Les deux co-animateurs pourront également se soutenir en cas d'imprévu. Enfin, il est plus enrichissant de procéder à un bilan avec un confrère que seul.

La co-animation exige une bonne préparation en commun et une répartition claire des rôles entre les deux animateurs. Mais il y a encore mieux qu'un tandem d'animateurs : nous voulons bien sûr parler d'une véritable équipe chargée de la réalisation des activités, de préférence avec la participation des jeunes apprenants.

### Une préparation méticuleuse

Assurez-vous d'avoir lu toutes les informations relatives à l'activité, de préférence plusieurs fois ! Passez-la en revue dans votre tête ; essayez de visualiser son déroulement. Efforcez-

vous d'imaginer les réactions du groupe et les propos que tiendront les participants. Ils poseront inévitablement des questions auxquelles vous n'aurez pas de réponse. Cela est dans l'ordre des choses : vous êtes aussi là pour apprendre avec les jeunes. Nous vous conseillons de lire les informations de référence pour vous assurer de connaître suffisamment bien le sujet.

Veillez à avoir en votre possession tout le matériel nécessaire ainsi qu'une réserve au cas où il y aurait plus de personnes que prévu et qu'il n'y aurait pas assez de feutres, ou au cas où quelqu'un casserait un stylo.

## La gestion du temps

Organisez-vous de façon très méticuleuse en vous efforçant notamment de ne pas surcharger l'emploi du temps. Si l'activité prend plus de temps que prévu, essayez de l'abrégé de manière à réserver suffisamment de temps au débat (voir les observations sur le cycle d'apprentissage, page 34). Il est souvent judicieux de consulter les participants et de décider avec eux d'arrêter immédiatement l'activité, de se donner encore cinq minutes ou de trouver d'autres solutions au problème posé.

Si, en revanche, vous constatez que vous disposez d'un surplus de temps, ne faites pas traîner le débat. Faites plutôt une pause ou passez à une activité plus rapide afin de détendre l'atmosphère.

## Créez une atmosphère sécurisante

Les jeunes avec lesquels vous travaillez doivent se sentir libres d'explorer et de découvrir, de communiquer et d'échanger. Aussi importe-t-il que vous vous montriez sincère, amical, encourageant et drôle. N'utilisez pas du jargon ou un langage incompréhensible pour les participants. De manière générale, on se sent davantage en sécurité si l'on sait à quoi l'on doit s'attendre : la manière de présenter une activité revêt donc une importance toute particulière. On ne peut pas commencer une activité de but en blanc, il faut la placer dans son contexte. Pour cela, on peut avoir recours à un exercice de « mise en route ».

## Fixez des règles de base

Il importe que tous les membres du groupe comprennent bien les règles essentielles du processus participatif d'apprentissage expérientiel qui leur est proposé : tout d'abord, chacun doit pouvoir assumer une part de responsabilité dans le déroulement des activités. Ensuite, chacun doit pouvoir être écouté, s'exprimer et participer. Enfin, nul ne doit se sentir contraint de révéler des choses qui le mettent mal à l'aise. Les membres de la classe ou du groupe pourront se mettre d'accord sur ces règles de base lors de la première séance de travail. Il est souhaitable de les revoir de temps à autre, notamment lorsque de nouveaux participants rejoignent le groupe.

## Donnez des instructions claires

Assurez-vous toujours que les participants ont bien compris vos instructions et savent ce qu'ils doivent faire. Pour cela, commencez par leur expliquer en des termes généraux le thème de l'activité et ce qu'elle implique, par exemple le fait qu'il s'agit d'un jeu de rôle. Lorsque vous leur confiez une tâche, indiquez-leur le temps dont ils disposent pour l'effectuer et prévenez-les cinq minutes avant la fin du temps imparti de manière à ce qu'ils puissent finir leur travail.

## Favorisez le débat

Le débat est essentiel dans le cadre de l'éducation aux droits humains. Veillez tout particulièrement à ce que chaque membre du groupe puisse y participer s'il le souhaite. Utilisez un vocabulaire et un langage connu de l'ensemble du groupe et efforcez-vous d'expliquer les termes qui ne sont pas familiers aux uns ou aux autres ; le glossaire, dans les Annexes, pourra vous y aider. Invitez chacun à donner son opinion. Veillez également à équilibrer les dimensions mondiale et locale, afin que les participants puissent voir un lien direct entre la question abordée et leur vie quotidienne.

Il arrive qu'un débat n'avance plus. Il faut alors identifier la cause de cette « panne ». Il est possible, par exemple, que l'on ait épuisé le sujet, ou encore qu'il suscite trop d'émotion. Vous (l'animateur) déciderez alors s'il faut relancer le débat par une question, changer d'angle ou poursuivre. En revanche, vous ne devez jamais vous sentir obligé de répondre aux questions ou aux problèmes des participants ; ce sont les membres du groupe qui doivent eux-mêmes trouver des réponses, par l'écoute et l'échange. Bien entendu, ils sont en droit de vous demander votre avis ou des conseils, mais ils doivent décider seuls.

## La phase de compte-rendu et d'évaluation

Aucune activité de *Repères* ne saurait être aboutie sans un débriefing et une évaluation ; cette partie de l'activité fournit les clés de l'apprentissage et aide les participants à replacer ce qu'ils ont appris dans un contexte élargi.

Donnez aux participants suffisamment de temps pour aller au terme de l'activité en cours et, le cas échéant, sortir du rôle qu'ils ont joué avant d'en arriver au stade du débat. A l'issue de chaque activité, prenez le temps d'examiner ce que chacun a pu apprendre et la manière dont il relie cet acquis à sa vie personnelle, à la collectivité et au monde en général. Sans ce type de réflexion, nul ne peut véritablement tirer parti de son expérience.

Pour ce processus de débriefing et d'évaluation, nous suggérons une séquence bien définie. Vous demanderez aux participants :

- ce qui s'est produit au cours de l'activité et ce qu'ils ont ressenti ;
- ce qu'ils ont appris sur eux-mêmes ;
- ce qu'ils ont appris sur les problèmes abordés dans le cadre de l'activité et sur les droits humains correspondants ;
- comment ils peuvent approfondir et exploiter ce qu'ils ont appris.

## La phase de bilan

Il importe de faire un bilan périodique du travail accompli et des connaissances acquises, car cela donne une vision globale du déroulement des activités et vous permet d'améliorer votre pratique. Le moment opportun pour la réalisation du bilan dépend des circonstances : cela peut être lors d'une réunion en fin de journée ou à l'issue de deux ou trois cours ou sessions.

Trouvez le temps de vous détendre et de souffler un peu, avant de réfléchir aux points suivants :

- comment la ou les activités se sont déroulées de votre point de vue : préparation, emploi du temps, etc. ;
- ce que les participants ont appris et s'ils ont atteint les objectifs de l'apprentissage ;
- quels sont les résultats : ce que le groupe fera à la suite des activités entreprises ;
- ce que vous-même avez appris sur les thèmes abordés et sur le travail d'animation d'un groupe en général.

La phase de bilan avec le groupe est capitale et ne doit pas être ennuyeuse : il faut donc éviter d'en faire une discussion de plus, en particulier si vous avez déjà passé beaucoup de

Les expériences ne sont guère formatrices si elles ne font pas l'objet d'une réflexion.



temps à débattre dans la phase de débriefing et d'évaluation. D'autres techniques peuvent être utilisées, comme l'expression corporelle, le dessin et la sculpture : elles sont présentées au chapitre 2, dans la partie « Activités pour faire le bilan » page 350.

## Le rythme des activités

La plupart des activités peuvent être réalisées en 90 minutes ; il ne devrait donc pas être trop difficile de garder le rythme. Néanmoins, pour maintenir les participants en éveil, il peut être utile de faire de courtes pauses, par exemple entre l'activité proprement dite et la phase de débriefing et d'évaluation, ou entre cette dernière et l'examen des suites à donner à l'activité. Si l'énergie vient vraiment à manquer, on peut avoir recours à un exercice qui remobilisera tout le monde. N'oubliez pas qu'il est important de laisser les participants souffler un peu et se détendre à l'issue d'une activité.

## Le feedback

Le feedback consiste à commenter les propos ou les actes de quelqu'un. Cette technique, qui va dans les deux sens (aussi bien donner que recevoir), exige un certain talent que les participants devront acquérir avec votre aide. Le feedback apparaît trop souvent à celui qui le reçoit comme une critique destructrice, même si telle n'était pas l'intention de son auteur. Par conséquent, les notions clés en la matière sont celles de « respect », de « propos concrets » et d'« argumentation ».

Lorsque l'on fait part de ses commentaires, il est essentiel de respecter son ou ses interlocuteurs, de se focaliser sur leurs actes ou leurs propos et de toujours justifier son point de vue. Mieux vaut formuler sa phrase comme suit : « Je suis en désaccord total avec ce que tu viens d'avancer, car... ». Bien souvent, les gens n'ont aucun mal à formuler des critiques négatives, mais n'oublions pas que celles-ci peuvent être très blessantes. Votre rôle d'animateur est de veiller à ce que les participants fassent des remarques constructives. Vous pouvez leur demander, par exemple :

- de commencer leur feedback par une remarque positive ;
- de respecter leurs interlocuteurs et de s'abstenir de toute remarque méprisante ;
- de se focaliser sur le comportement et non sur la personne ;
- d'étayer leurs remarques critiques ;
- de prendre leurs responsabilités en introduisant systématiquement leurs propos par « Je pense que... ».

Il est toujours difficile de recevoir ce « retour » des autres, tout particulièrement s'il y a désaccord. Votre rôle est d'aider chacun à tirer parti de ses expériences et à se sentir soutenu plutôt qu'« enfoncé ». Encouragez les participants à écouter très attentivement ces remarques sans être constamment sur la défensive. Chacun doit bien comprendre les observations qui lui sont faites et prendre le temps de les analyser avant de les accepter ou de les rejeter.

## La « résistance » éventuelle des participants

Toute activité participative exige énormément de la part de chacun. Même si l'animateur s'efforce de diversifier les techniques – par exemple en ayant recours aussi bien au dialogue qu'au dessin, aux jeux de rôle ou encore à la musique – inévitablement, les activités ne plairont pas à tous en même temps. Si un participant est suffisamment à l'aise pour expliquer ce qui lui déplaît dans telle ou telle activité, vous pouvez toujours prendre en considération ses desiderata, par le dialogue et la négociation.

Cela dit, par « résistance », nous entendons plutôt un comportement volontairement déstabilisateur. Tout animateur est appelé à connaître ce type de situation tôt ou tard. Et



cette « résistance » peut prendre différentes formes. Un jeune participant mal à l'aise peut déranger le groupe en grattant continuellement sa chaise, en fredonnant ou encore en parlant à son voisin ou sa voisine. Il y a également des façons plus subtiles de déranger, par exemple, en posant des questions totalement hors propos ou en tournant tout en dérision. Pour le perturbateur, un autre « jeu » peut consister à « saper » l'animateur. Il peut dire, par exemple, « Vous ne pouvez pas comprendre, vous étiez jeune il y a bien longtemps ! », ou encore « Les débats, ça suffit, pourquoi ne pas faire seulement les activités ? ». Un troisième type d'attitude « rebelle » consiste à refuser d'apprendre, en soulevant toujours des objections : « Oui, mais... ».

De toute évidence, il vaut mieux prévenir toute attitude de résistance. Pour cela, il faut commencer par prendre en considération chaque membre du groupe et toute réaction émotionnelle pouvant être déclenchée par une activité ou par un personnage que le participant peut être amené à jouer dans le cadre d'un jeu de rôle ou d'une simulation. Veillez à ce que chacun se sente en sécurité et comprenne bien qu'il n'est à aucun moment contraint de dévoiler des choses très intimes qui le mettent mal à l'aise. Donnez aux participants suffisamment de temps pour se mettre « dans le bain » avant de démarrer une activité et pour « souffler » à l'issue de l'activité en question.

Enfin, pensez à toujours réserver suffisamment de temps au débriefing et au débat, afin que chacun ait le sentiment que l'on prend bien en compte son point de vue et sa participation.

En définitive, c'est à vous qu'il reviendra de déterminer quelle est la meilleure façon de dénouer une situation délicate. Cependant, n'oubliez pas que, d'une manière générale, le meilleur moyen de résoudre un problème est de l'exposer ouvertement et d'amener l'ensemble du groupe à trouver une solution. Ne vous engagez pas dans un long dialogue avec un seul participant, car cela peut créer du ressentiment et de la frustration chez les autres et, finalement, les conduire à se désintéresser totalement de l'activité.

## La gestion des conflits au sein du groupe

Tout conflit peut être utile et positif s'il est correctement géré ; c'est même un ingrédient incontournable et nécessaire de l'éducation aux droits humains ! Le désaccord et l'émotion sont inévitables lorsque l'on aborde des questions liées aux droits humains car chacun a sa propre conception du monde et verra ses convictions, ses principes et ses préjugés remis en question. Dans le cadre de l'éducation aux droits humains, le conflit donne aux individus la possibilité d'acquérir des capacités et des attitudes telles que la réflexion critique et la coopération, l'empathie et le sens de la justice.

Les conflits sont difficiles à prévoir et peuvent être délicats à résoudre, en particulier s'ils sont dus à certains facteurs, par exemple le fait que les participants sont mal préparés au travail en groupe ou mal à l'aise face à des thèmes mettant en jeu certaines émotions et certaines valeurs, qu'ils ont une approche totalement différente du sujet abordé ou encore des valeurs radicalement opposées. Efforcez-vous de garder votre calme et essayez de désamorcer tout conflit qui pourrait survenir entre les membres de votre groupe.

Les activités figurant dans *Repères* proposent des expériences d'apprentissage dans un environnement sécurisant. Choisissez-les avec soin et adaptez-les si nécessaire. Utilisez-les pour mettre en lumière les divergences d'opinion des participants sur telle ou telle question ; rappelez au groupe que le désaccord est tout à fait normal et que ce n'est pas parce que les droits humains sont universels que tous les voient de la même façon.

Quelques conseils :

- Consacrez suffisamment de temps au débriefing et au débat. Eventuellement, dégagez du temps supplémentaire.

Le conflit est une dimension inévitable et nécessaire de l'éducation aux droits humains.

- Aidez chacun à préciser ses positions, son point de vue et ses intérêts.
- Éliminez les tensions qui se font jour au sein du groupe. Demandez par exemple aux participants de se réunir et de parler pendant quelques minutes en petits groupes ou de dire quelque chose qui permettra de prendre un peu de recul.
- Encouragez chacun à avoir une écoute « active ».
- Mettez l'accent sur les points communs plutôt que sur les divergences entre les uns et les autres.
- Recherchez le consensus. Amenez les participants à se mettre d'accord sur des intérêts communs, plutôt qu'à accepter forcément des compromis – autrement dit, à avancer par rapport à leur position de départ.
- Recherchez de véritables solutions au problème posé – c'est-à-dire des solutions qui ne provoquent pas de nouveaux conflits.
- Proposez de revoir ultérieurement, en privé, le point de vue des personnes concernées.

En cas de conflit plus profond et plus grave, mieux vaut remettre la solution à plus tard, à un moment plus approprié. Dans l'intervalle, on peut tout de même essayer d'envisager le conflit sous un autre angle. En différant la tentative de résolution du conflit, on donne également aux parties prenantes le temps de réfléchir à la situation et de proposer elles-mêmes, par la suite, de nouvelles approches ou solutions.

On pourra aussi utiliser les conflits internes et les solutions trouvées pour tenter de mieux comprendre l'origine et le contexte des affrontements ayant lieu à l'échelle mondiale. L'inverse est également vrai : l'analyse des conflits internationaux peut nous éclairer sur les conflits bien plus proches de chez nous.

## 3.5 Adaptation des activités de *Repères* à vos besoins

Les activités proposées dans le présent manuel ont fait leurs preuves dans le contexte de l'éducation formelle et non formelle. Toutefois, si l'on en juge par les réactions des utilisateurs – pour reprendre la formule attribuée à Abraham Lincoln –, « on peut plaire à quelques personnes tout le temps, à tout le monde quelquefois, mais jamais à tout le monde tout le temps », ce qui est parfaitement normal ! *Repères* se veut un guide pour vous aider dans votre travail : ce n'est ni un livre de recettes, ni une œuvre gravée dans le marbre.

Les auteurs de *Repères* ont eu deux grands défis à relever : le premier était de rendre les activités suffisamment générales pour que les thèmes abordés intéressent un large public, mais également suffisamment détaillées pour refléter les préoccupations spécifiques de certains groupes sur telle ou telle question. Le deuxième était exactement l'inverse : il s'agissait de proposer des activités qui examinent de manière suffisamment approfondie les questions importantes pour certains groupes, sans que ces questions soient sans intérêt pour d'autres groupes ou trop délicates pour y être abordées.

Par conséquent, les activités devront probablement être adaptées ou étoffées pour répondre aux besoins des jeunes avec lesquels vous travaillez. Vous trouverez en page 62 une section consacrée aux méthodes de base utilisées dans le présent manuel. Comprendre le fonctionnement des différentes techniques vous aidera à ajuster les activités.

## ***Adaptation des activités***

Les activités sont vos outils de travail : vous devrez vous assurer que celle que vous avez choisie traite bien des questions que vous souhaitez aborder et que la méthode convient à votre groupe.

Il appartient à l'animateur d'affiner, d'ajuster et d'adapter l'activité proposée afin qu'elle réponde aux besoins des jeunes avec lesquels il travaille.

### **Aspects pratiques**

Pour voir si une activité correspond à vos besoins, commencez par réfléchir aux aspects pratiques :

**Complexité** : Si le niveau est trop élevé, cherchez des moyens de simplifier l'activité. Par exemple, limitez le nombre de points abordés, réécrivez les cartes d'affirmation ou rédigez d'autres questions pour le débriefing et le débat. Si vous estimez qu'une activité simple risque d'ennuyer les participants ou d'être ressentie comme un affront à leur intelligence, traitez-la comme une courte introduction ludique à un thème.

**Taille du groupe** : Si vous travaillez avec un grand groupe, il vous faudra peut être prévoir davantage d'animateurs ou du temps supplémentaire. Dans ce dernier cas, veillez à ce que l'activité proprement dite ou la phase de débriefing et d'évaluation ne s'étirent pas trop en longueur. Vous pouvez également envisager de procéder en deux étapes pour la phase de débriefing et d'évaluation : le travail pourra être effectué par deux groupes, qui présenteront ensuite brièvement leurs conclusions aux autres. Si vous pratiquez un jeu de rôle, attribuez ou faites partager un même rôle à deux personnes.

Si vous travaillez avec un petit nombre de personnes et que l'activité comprend un travail en groupes restreints, réduisez le nombre de petits groupes plutôt que l'effectif de chaque groupe. Vous maintiendrez ainsi la diversité des contributions.

**Durée** : Peut-être devrez-vous envisager d'échelonner l'activité sur deux sessions. Une autre solution consiste à réaliser l'activité lorsque vous pourrez y consacrer davantage de temps ; par exemple, au sein d'un établissement scolaire, arrangez-vous pour avoir une double session sur l'emploi du temps. Si vous travaillez dans une association de jeunes, planifiez l'activité lors d'un week-end en régime résidentiel.

**Aperçu** : Vous trouverez ici une brève description de la technique de base sur laquelle repose l'activité, assortie de conseils généraux sur l'utilisation de la méthode.

**Matériels** : Improvisez ! Si vous n'avez pas de tableau de conférence, achetez un rouleau de papier et découpez-le en lés. Si la salle dont vous disposez ne vous laisse que peu de place pour vous déplacer ou pour travailler en petits groupes, essayez d'en trouver une autre qui soit suffisamment grande ou, si la météo le permet, pourquoi ne pas aller dehors ?

**Préparation** : Soyez créatif ! Si vous devez reproduire un document et que n'avez pas accès à un photocopieur, mais disposez d'un ordinateur et d'une imprimante, prenez une photo numérique et imprimez les copies à partir de votre ordinateur.

**Instructions** : Certaines activités sont divisées en deux parties. Il se peut que la première partie vous suffise pour atteindre vos objectifs.

**Variantes** : Les variantes nécessiteront soit plus, soit moins de temps que l'activité originale. Tenez-en compte.

**Compte rendu et évaluation** : Si les questions proposées ne répondent pas à vos besoins, préparez-en d'autres. Utilisez les notes d'information comme source d'inspiration. Toutefois, veillez à toujours mettre en évidence la relation avec les droits humains.

**Suggestions de suivi** : Si les propositions ne vous conviennent pas ou posent des problèmes d'ordre pratique, imaginez d'autres activités. Le résumé des activités en page 72 vous permettra de trouver l'activité complémentaire qui conviendra.

**Idées d'action** : Si les propositions ne vous conviennent pas ou posent des problèmes d'ordre pratique, imaginez d'autres actions. Référez-vous au chapitre 3 intitulé « Agir pour les droits humains ».

## Création d'activités

Il est plus radical de créer une activité que de l'adapter. Vous pouvez, par exemple, apprécier le contenu d'une activité, comme les cartes de rôle ou d'affirmation, mais préférer une méthode proposée dans une autre activité. Ainsi, il est tout à fait possible d'utiliser certaines des cartes d'affirmation de l'activité « Juste une minute » page 199 et de suivre la méthode décrite dans l'activité « Quelle est votre position ? » page 329.

Autre exemple : il se peut que vous appréciez les idées présentées dans l'activité « Puis-je entrer ? » si vous souhaitez travailler sur les questions relatives à l'asile et aux réfugiés, mais que vous estimiez, pour une raison ou une autre, que le jeu de rôle proposé ne convient pas. Dans ce cas, vous pourriez tout de même former des petits groupes et distribuer les cartes de rôles, mais utiliser la technique du « cercle de discussion » décrite en page 65 et demander à deux réfugiés et à deux fonctionnaires des services de l'immigration à la fois de présenter leurs arguments. Une autre solution, en particulier pour les enseignants qui travaillent avec une grande classe, serait d'organiser une table ronde (voir page 65) ou de laisser à chacun le temps de lire les cartes de rôles pour prendre connaissance des questions abordées avant de tenir un débat en plénière, par exemple sur le thème « cette classe estime que les réfugiés devraient être les bienvenus dans notre pays ».

## Conseils d'ordre général

Encouragez les jeunes à s'informer sur les événements qui se produisent autour d'eux, à l'échelle locale et mondiale, et basez votre travail en commun sur les questions qui les intéressent. Efforcez-vous de toujours associer les jeunes aux décisions concernant l'apprentissage (ce qu'ils veulent apprendre et comment). Dans la pratique, leur degré d'implication dépendra du contexte éducatif dans lequel vous travaillez – informel ou formel –, de leur âge, ainsi que du temps et des ressources disponibles. Néanmoins, chaque fois que cela est possible, faites-les participer au choix des activités à entreprendre.

Abordez les questions controversées avec beaucoup de prudence. Si un sujet est tabou au sein de votre société et risque de susciter des résistances de la part du pouvoir en place, envisagez de le traiter sous un angle différent et de manière moins directe, ou resituez-le dans un autre contexte. Vous pouvez par exemple faire réfléchir les participants aux droits liés à la liberté d'expression au moyen d'un exemple historique. C'est ainsi que sont abordées les questions relatives à la religion, aux droits des personnes LGBT et au droit de se marier et de fonder une famille dans les activités « Croyances » (page 105) et « Bientôt d'un autre âge » (page 272).

Se rendre compte que nous vivons dans un monde où certaines questions sont controversées ou sources de conflit constitue un aspect important de l'éducation aux droits humains. Toutefois, lorsque vous évoquez les droits qui sont liés à ces questions, veillez à ce que les



Les participants ne doivent pas se sentir embarrassés ou contraints d'en dire plus qu'ils ne le souhaitent à leur sujet ou au sujet de leurs croyances.

participants se sentent en sécurité et non pas embarrassés ou contraints de révéler plus qu'ils ne le souhaitent sur eux-mêmes ou sur leurs convictions. A cet égard, les techniques telles que l'exercice des affirmations ou les études de cas sont particulièrement adaptées, car elles créent une certaine distance entre la personne et le thème abordé. Une autre solution consiste à encourager les participants à explorer différents points de vue. Ils pourraient, par exemple, inviter un représentant d'une minorité à s'exprimer devant le groupe.

Si les membres de votre groupe sont divisés sur une question, par exemple si une minorité considère qu'une question donnée n'est pas importante ou pertinente par rapport à sa situation personnelle, demandez-leur d'expliquer et de justifier leurs opinions. Vous devrez peut-être faire appel à leur imagination pour qu'ils s'ouvrent à l'idée d'explorer le sujet. Projeter un film, effectuer une visite (dans un centre pour réfugiés, un centre pour sans-abris, une boutique de spécialités ethniques ou un café ethnique) ou inviter un intervenant sont autant de moyens de stimuler leur curiosité.

Lorsque les jeunes réfléchissent aux activités qu'ils pourraient mener, soyez prêt à les sensibiliser aux conséquences de leurs propositions. Ils doivent être pleinement conscients des implications personnelles, sociales et politiques possibles ou probables de l'action qu'ils envisagent. Encourager les jeunes à réfléchir par eux-mêmes et à assumer leurs responsabilités est l'un des principaux objectifs de l'éducation aux droits humains : il vous faudra donc expliquer toutes les difficultés que vous prévoyez, justifier vos opinions et donner des conseils. Si vous devez les convaincre que certaines formes d'action sont déconseillées, proposez-leur des alternatives (voir le chapitre 3 « Agir pour les droits humains » pour des idées sur différentes formes d'action).

## 3.6 Notes spéciales pour les enseignants

Les retours que nous recevons des enseignants nous indiquent que *Repères* est utilisé dans les établissements scolaires de toute l'Europe, en cours de langues, de géographie, d'histoire, de citoyenneté et d'études politiques. Par exemple, les citations figurant dans l'activité « Tous égaux - tous différents » (page 97) peuvent être utilisées en cours de langues comme textes pour enrichir le vocabulaire et améliorer la compréhension, tandis que l'activité « Juste une minute » (page 199) peut servir à renforcer l'expression orale. Les statistiques, par exemple sur le travail des enfants, les inégalités de traitement entre hommes et femmes et l'accès à l'éducation (que l'on peut trouver dans les informations de référence au chapitre 5) peuvent être utilisées en cours de mathématiques pour remplacer les exemples des manuels et contribuer ainsi à une sensibilisation et à un intérêt accru pour les droits humains. L'activité « Les chaînes de la vie » peut être utilisée en cours de biologie comme introduction aux cours sur les chaînes alimentaires ou la biodiversité ; « Le conte des deux cités » en sciences humaines ; « Croyances » dans le cadre de l'éducation religieuse ; « L'histoire d'Ashique » et « Attention, nous veillons ! » offrent une autre perspective sur le commerce dans les cours de géographie et les exemples de l'activité « Les combattants des droits humains » ajoutent de l'intérêt aux cours sur les questions mondiales. Les possibilités sont illimitées.

Cela étant, il existe, il faut le reconnaître, des obstacles fondamentaux à la réalisation des objectifs de l'éducation aux droits humains dans le cadre de l'éducation formelle. Ainsi, la durée classique d'une leçon peut être insuffisante pour terminer les activités les plus longues. Il se peut également que les élèves ne soient pas en mesure d'influer sur les décisions qui concernent leur apprentissage, ou que les possibilités de mise en pratique de leurs acquis soient plus limitées. Mais ces difficultés ne sont pas insurmontables. Le problème des pressions horaires peut par exemple être résolu en échelonnant les activités sur deux sessions ou en les planifiant durant des « semaines à thème », où l'emploi du temps normal est mis entre parenthèses.

Répondre aux objectifs de l'EDH dans une salle de classe peut poser des problèmes fondamentaux.



Dans certains pays, l'éducation aux droits humains nécessitera un changement des pratiques d'enseignement en classe, afin de passer du modèle du cours magistral (où l'enseignant donne aux élèves des informations à apprendre par cœur) à un modèle qui encourage la réflexion critique et un apprentissage plus indépendant. Là où les enseignants ne jouent habituellement pas un rôle de coach, de conseiller ou d'animateur, ces changements devront être opérés de manière progressive, afin que les enseignants comme les élèves travaillent en confiance, dans une atmosphère démocratique propice aux questionnements et à la liberté d'expression. Il sera plus facile pour les enseignants de mettre en place les changements s'ils comprennent bien les méthodes et techniques utilisées dans le présent manuel ; c'est pourquoi nous les avons décrites ci-après, page 62, en y ajoutant des conseils sur la manière d'organiser les discussions au sein de grands groupes. Un autre moyen d'améliorer sa compétence en animation consiste à travailler avec quelqu'un qui a de l'expérience dans ce domaine. Vous pourriez, par exemple, inviter un formateur d'une organisation locale de droits humains à animer une session ou à enseigner avec vous.

Dans l'idéal, la formation initiale et continue des enseignants de toutes disciplines devrait inclure systématiquement l'acquisition des capacités requises. La publication *Comment tous les enseignants peuvent-ils favoriser l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté : un cadre pour le développement des compétences* apporte des orientations supplémentaires sur la manière d'atteindre cet objectif<sup>13</sup>.

Plusieurs difficultés d'ordre pratique ont été recensées dans le cadre d'un récent projet de recherche à petite échelle sur l'utilisation des activités de *Repères* et du *Kit pédagogique Tous différents – Tous égaux* en cours de langues dans des lycées danois.

Cette étude a révélé que les activités elles-mêmes étaient très appréciées et que les élèves étaient particulièrement impliqués. Toutefois, des difficultés ont été rencontrées dans les phases de débriefing et d'évaluation. Les élèves ont eu du mal à sortir de leur schéma de comportement habituel en classe et ont adressé leurs observations à l'enseignant plutôt qu'aux autres ; il n'y a donc pas eu beaucoup de dialogue, de libre échange d'idées ou d'apprentissage par les pairs. Les élèves attendaient que l'enseignant leur fasse des remarques, les corrige ou les invite à prendre la parole à tour de rôle. En définitive, ils passaient presque plus de temps à réfléchir à ce qu'ils voulaient dire qu'à écouter ce qui était dit et à répondre aux remarques des autres. En outre, il s'est avéré difficile de modifier la dynamique habituelle de la classe où le « dominant » domine et le « comique » fait le pitre.

L'étude a conclu que la pratique des activités en classe peut être utile car elle fait s'intéresser les élèves au sujet, mais qu'elle tend à avoir des limites pour ce qui est de la réalisation de certains objectifs de l'éducation aux droits humains, en particulier le développement de la coopération et de la capacité à prendre ses responsabilités et à agir. L'école peut néanmoins contribuer à l'acquisition de certaines des capacités mentionnées en page 36 (résultats de l'éducation aux droits humains), par exemple l'écoute active et les capacités communicationnelles, la réflexion critique et la curiosité. De même, à première vue, la prise d'initiatives peut sembler problématique dans un contexte scolaire. Mais l'action peut prendre des formes bien différentes : en classe, cela peut se traduire par une amélioration du comportement général, une considération accrue pour les pairs, le choix des élèves d'approfondir leurs recherches sur les héros des droits humains ou d'adopter une approche plus critique face à l'histoire. On trouvera au chapitre 3 d'autres d'idées d'actions à entreprendre.

Les enseignants pour qui il est difficile d'effectuer beaucoup d'activités doivent garder à l'esprit que l'éducation aux droits humains consiste également à améliorer les connaissances des participants et leur compréhension de certains sujets, par exemple les droits humains,



L'EDH ne peut être un processus imposé.

leur évolution dans l'histoire, les instruments juridiques y relatifs et l'importance de ces droits pour le développement de la société civile et de la paix dans le monde, autant de sujets qui peuvent trouver leur place dans le système éducatif formel. Les informations de référence sur les droits humains et les thèmes généraux (chapitres 4, 5 et annexes) constituent en soi des matériels pédagogiques très utiles.

Les enseignants qui travaillent avec des enfants de 7 à 13 ans sont invités à consulter également *Repères Juniors*, le manuel d'éducation aux droits humains avec les enfants, dont les activités sont peut-être plus adaptées au milieu scolaire.

Pour finir, quelques mots à propos de la « fausse » éducation aux droits humains, c'est-à-dire un enseignement qui prétend être de l'éducation aux droits humains, mais qui, de par la manière dont il est dispensé, ne peut être considéré comme tel. Il y a de nombreux moyens d'éduquer aux droits humains, mais comme nous l'avons déjà expliqué au début de ce chapitre, le processus est important. Pour qu'un enseignement lié aux droits humains puisse être qualifié d'éducation aux droits humains, il doit respecter les apprenants et leur apprendre à respecter et à promouvoir les droits humains. L'éducation aux droits humains ne peut être imposée ou dictée. Elle ne peut pas non plus être considérée comme une activité qui se déroule de manière isolée en classe ; elle doit être étendue à l'ensemble de l'école et de la communauté.

### 3.7 Méthodes de base qui sous-tendent les activités de *Repères*

Pour tirer pleinement parti des activités proposées dans le présent manuel, il est essentiel de bien comprendre les méthodes et techniques sur lesquelles elles reposent.

Nous avons choisi d'appeler les méthodes employées « activités » car les participants y sont actifs, aussi bien mentalement que physiquement. Pourtant, ce sont bien plus que de simples « passe-temps » : elles ont des objectifs pédagogiques clairs et nous les utilisons dans un but très précis. Dans ce contexte, on parle parfois de « jeux », ce qui sous-entend que les activités en question doivent également être divertissantes, et c'est le cas ! Malheureusement, certains ont tendance à associer le terme de « jeux » aux occupations des enfants en bas âge et en oublient la valeur pédagogique considérable.

Une bonne compréhension de la méthodologie de base vous aidera à adapter les activités aux besoins des jeunes avec lesquels vous travaillez et à créer vos propres activités. Lorsque nous avons rédigé les instructions pour la conduite des activités, nous sommes partis du principe que tous connaissent et comprennent les notions de « travail en groupe » « brassage d'idées » et « jeu de rôle ». Il nous a cependant paru utile de rappeler quelques principes de base concernant ces techniques.

#### ***Le travail en groupe***

Le travail en groupe est le fondement de bon nombre des exercices : il s'agit pour des individus de travailler ensemble en mettant en commun leurs talents et capacités individuels et en se servant de leurs atouts respectifs pour effectuer une tâche donnée. Le travail en groupe :

- responsabilise. Lorsqu'on a le sentiment d'être maître de ses actes, on s'investit personnellement pour atteindre le but fixé et être sûr d'obtenir de bons résultats.
- développe les capacités de communication. Les individus doivent écouter, comprendre ce que disent les autres, réagir à leurs idées et être capables d'exprimer leurs propres pensées.



- développe la coopération. Les individus comprennent assez vite qu'ils obtiendront de meilleurs résultats en coopérant pour atteindre un objectif commun, plutôt que par la compétition.
- fait appel à la capacité à prendre des décisions. Chacun se rend compte très rapidement que la meilleure façon de prendre des décisions est d'envisager l'ensemble des informations disponibles et de s'efforcer de trouver une solution satisfaisante pour tous. Quiconque se sent exclu du processus décisionnel peut saboter le travail collectif en ne respectant pas les décisions prises par le reste du groupe.

Il faut noter que pour donner de bons résultats, tout travail en groupe doit se voir fixer une mission précise. En d'autres termes, il s'agit de poser très clairement les données du problème à traiter et de tenter d'y trouver des solutions. On obtiendra rarement des résultats positifs en demandant simplement aux participants de « discuter » de tel ou tel problème. Quel que soit le thème abordé, il est essentiel de définir clairement les tâches à effectuer et de préciser l'objectif à atteindre, avec la nécessité, pour les participants, de revenir vers l'ensemble du groupe pour l'informer de leurs idées. Mais cela ne signifie pas que le produit est la seule chose qui compte ! En travaillant ensemble dans un cadre clairement défini, les participants seront mieux à même d'apprendre tout au long du processus.

La majorité des activités de *Repères* font appel au travail en petits groupes dans la phase d'« expérimentation » (l'activité) et au travail avec l'ensemble du groupe dans les phases de « réflexion » et de « généralisation » (le débriefing et l'évaluation) du cycle d'apprentissage. Le travail en groupes restreints encourage la participation de chacun et contribue au développement du travail en équipe et de la coopération. La taille de ces groupes dépendra de considérations pratiques telles que le nombre total de participants et l'espace global dont vous disposez. Un petit groupe peut se composer de deux ou trois personnes seulement, mais l'effectif idéal est de six à huit personnes. Le travail en groupes restreints pourra durer un quart d'heure, une heure ou une journée entière, en fonction de la mission fixée.

## Le brassage d'idées

C'est une méthode qui vise à introduire un thème nouveau, à stimuler la créativité des participants et à faire naître un maximum d'idées dans un temps très court. On peut utiliser cette technique pour résoudre un problème précis ou répondre à une question donnée.

Instructions :

1. Déterminez le problème auquel tout le monde va réfléchir et résumez-le sous la forme d'une question ou d'une affirmation simple.
2. Ecrivez l'intitulé de la question sur une grande feuille de papier ou sur un tableau de manière à ce que tout le monde puisse le voir.
3. Demandez à chacun d'apporter ses idées. Inscrivez les idées en dessous de la question ou de l'affirmation. Utilisez un seul mot ou une phrase très courte.
4. Mettez un terme au processus lorsque les idées ont cessé de « jaillir ».
5. Passez en revue les différentes propositions, en demandant aux participants de les commenter.
6. Faites ensuite la synthèse, et, en tenant compte des nouvelles connaissances acquises, poursuivez par une activité ou un débat.

Les règles du brassage d'idées :

1. Ecrivez TOUTES les nouvelles idées suggérées. Souvent, les idées les plus créatives ou en apparence les plus « folles » sont les plus intéressantes et les plus utiles !
2. Personne ne devra faire de commentaires ou juger les idées avant la fin du processus.
3. Demandez aux participants d'éviter les répétitions. Si quelqu'un propose une idée déjà formulée, remerciez-le pour sa contribution et montrez-lui sur le tableau l'endroit où vous l'avez inscrite.





4. Encouragez la participation de tous.
5. N'apportez vous-même des idées que si cela est absolument nécessaire pour encourager le groupe.
6. Si une proposition n'est pas claire, demandez à son auteur de la préciser.

### L'affichage mural

C'est une autre technique de brassage d'idées. L'animateur inscrit la question ou l'affirmation à laquelle tout le monde devra réfléchir, de préférence sur un grand mur blanc. Contrairement à la méthode précédente, ce n'est pas l'animateur qui inscrit les idées au tableau, mais les participants qui notent leurs idées sur un morceau de papier (par exemple un post-it) qu'ils collent eux-mêmes au mur. Cette méthode a pour avantage de permettre à chacun de s'isoler un instant et de réfléchir tranquillement, avant d'être éventuellement influencé par les idées des autres. Les bouts de papier peuvent également être repositionnés afin de regrouper les idées par famille au cours de la discussion.

### Le jeu d'association

Il s'agit d'une autre forme de brassage d'idées qui peut être utilisée pour « briser la glace » ou servir d'introduction à une discussion ou une activité. Les participants s'assoient en cercle et l'animateur commence le tour de table en disant un mot clé (en rapport avec le thème qu'il souhaite présenter). Chacun à son tour répète le mot clé en y associant le premier mot qui lui vient à l'esprit. Variante : on ne répète pas le mot clé, chacun répond au mot proposé par la personne précédente.

### Les activités de discussion

Le débat fait partie intégrante de l'éducation aux droits humains car c'est par l'échange que les individus apprennent à analyser les informations, à réfléchir de manière critique, à développer leurs capacités communicationnelles, à partager des avis et à apprendre par l'expérience : c'est pourquoi la phase de débriefing et d'évaluation est une composante essentielle de chaque activité.

Il existe de multiples façons de tenir une discussion, certaines – et en particulier celles qui demandent un certain degré de coopération et de participation – pouvant être considérées à juste titre comme des activités à part entière. Tel est le cas des discussions en petits groupes où les participants doivent résoudre un problème – voir, par exemple, les activités « Juste une minute » page 199 et « Parlons sexe » page 211. Il va sans dire qu'après l'activité de « discussion », les participants doivent encore passer à la phase de débriefing et d'évaluation de ce qu'ils ont appris !

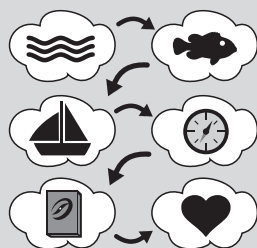
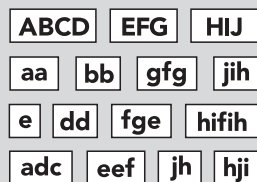
### Les discussions en grands groupes

#### Les groupes «buzz»

C'est là une technique utile si aucune idée valable ne ressort d'un débat général. Il s'agit de demander aux apprenants d'envisager le problème deux par deux ou en groupes restreints pendant quelques minutes, puis de présenter leurs idées aux autres. On constatera rapidement un « buzz » ou « bouillonnement » d'idées ici et là !

#### L'exercice des affirmations

Cette technique permet aux participants de faire connaître leur opinion sans forcément devoir la justifier. On les encourage à s'exprimer avec assurance, sans les brusquer.



Préparez quelques affirmations (quatre à six devraient suffire) sur un ou plusieurs thèmes que vous souhaitez explorer avec le groupe. Fabriquez deux panneaux, « Je suis d'accord » et « Je ne suis pas d'accord » et placez-les au sol à une distance de six ou huit mètres l'un de l'autre. Si vous le souhaitez, vous pouvez placer une corde ou du scotch sur le sol entre les deux panneaux pour symboliser l'échelle des opinions allant d'un extrême à l'autre.

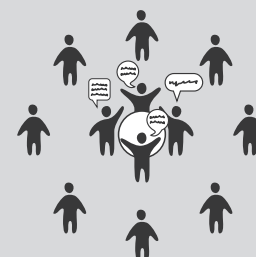
Lisez la première des affirmations que vous avez préparée et demandez aux participants de se positionner sur la ligne entre les deux extrêmes en fonction de leur opinion ; les indécis se mettent au milieu. Invitez les personnes qui le souhaitent à expliquer pourquoi elles se sont placées à cet endroit. Encouragez-les à changer de position si les arguments qui leur sont présentés par les autres participants les font changer d'avis.



Il existe une variante de cette technique, appelée « Points de vue ». Fabriquez quatre affiches que vous placerez sur les quatre murs de la salle : « Je suis d'accord », « Je ne suis pas d'accord », « Je ne sais pas » et « Je souhaite m'exprimer ». Comme avant, les participants se placent en fonction de leur réponse et peuvent changer de position à tout moment.

### Le cercle de discussion

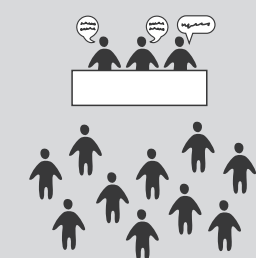
Cette méthode est utile pour amener les participants à adresser leurs remarques aux autres plutôt qu'à l'animateur ou à l'enseignant. Invitez quelques participants – dans l'idéal, entre quatre et six – à s'asseoir en petit cercle au centre de la salle pour débattre d'un thème, tandis que les autres sont assis autour et les écoutent. Lorsque l'un des auditeurs souhaite contribuer à la discussion, il s'avance et se place derrière l'un des membres du cercle. Ce dernier lui laisse alors sa place et rejoint le groupe des auditeurs.



Cette méthode présente de nombreux avantages, le principal étant que les participants ont le contrôle de la discussion : en effet, chaque auditeur a non seulement la possibilité de s'avancer pour s'exprimer lorsqu'il le souhaite, mais également de faire taire quelqu'un qui fait de longs discours ou se répète, en le contraignant à changer de place.

### Les débats

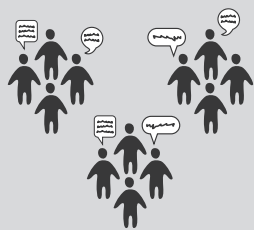
Les débats collectifs de type « traditionnel » sont particulièrement utiles en classe, où les autres méthodes de discussion sont plus difficiles à appliquer. Si ce débat fait intervenir toute une classe, par exemple sur le thème « Cette assemblée estime que les droits humains sont une invention occidentale et ne sont pas universels », laissez un élève, plutôt que l'enseignant, le diriger.



Une autre variante consiste à organiser un débat où le public invite un panel d'« experts » à répondre à des questions. Cette technique est un excellent moyen de fournir des informations, d'encourager les questions, de permettre aux participants d'explorer différents points de vue et de montrer la complexité de la notion de droits humains. Par exemple, distribuez les cartes de rôle de l'activité « Les Makah et la chasse à la baleine » (page 215) à huit volontaires (deux représentants pour chacune des quatre parties au conflit). Ces huit personnes préparent leurs arguments au moyen des cartes puis répondent aux questions posées et défendent leurs points de vue devant le reste de l'assemblée. A l'issue de cet échange, le groupe peut décider par un vote s'il faut ou non interdire la chasse à la baleine.

### Les discussions en petits groupes

Bien souvent, les activités de discussion sont plus productives au sein de groupes restreints car les participants osent davantage s'exprimer et disposent d'un temps de parole plus long.



Différents supports peuvent servir de point de départ à des activités de discussion : bulletins d'information télévisés, affiches, cartes d'affirmation, études de cas et images. Tenez compte de votre groupe cible lors de la préparation de ces supports et évitez d'y inclure des informations susceptibles de blesser ou d'être trop personnelles. Deux autres aspects sont également à prendre en considération : le niveau de lecture si vous travaillez avec des groupes très jeunes, et les compétences linguistiques si vous travaillez avec des groupes multiculturels ; dans ce cas, utilisez un vocabulaire simple. Les informations figurant sur les cartes doivent être aussi concises que possible – dans l'idéal de deux à huit lignes, la moitié d'une feuille A4 étant le maximum absolu.

### AAA BBB CCC

Cette technique est très utile pour améliorer les connaissances et la compréhension des participants sans « enseigner ». Les participants travaillent en petits groupes pour approfondir leur expertise sur un aspect particulier d'un thème donné. Ils partagent ensuite leur savoir avec l'ensemble du groupe.

Préparez une fiche par groupe, avec des affirmations et des questions concernant le sujet que vous souhaitez aborder. Chaque groupe travaille sur un aspect différent du même thème.

Formez trois petits groupes : groupe A, groupe B et groupe C. Au bout d'une durée convenue pour l'examen des questions posées, formez de nouveaux groupes avec un membre de chaque groupe de départ (autrement dit, les nouveaux groupes sont ABC, ABC et ABC). Donnez-leur pour mission de résoudre un problème ou de parvenir à un consensus, chaque membre devant contribuer à la discussion.

### Le chapeau des affirmations

Cette technique permet de présenter un thème, de faire parler les participants ou de produire des idées, avec beaucoup de tact. Préparez quelques fiches où vous inscrirez des affirmations ou des questions et placez-les dans un chapeau. Faites circuler le chapeau ou posez-le au milieu du cercle formé par les participants. Chacun à son tour pioche une carte et commente l'affirmation ou la question qui y figure.

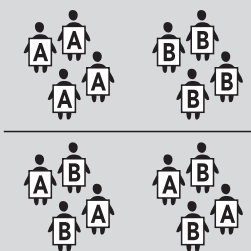
On peut également demander aux participants de fabriquer leurs propres cartes. Les questions peuvent ainsi être formulées de manière anonyme, ce qui peut être utile lorsque l'on aborde des questions délicates.

### Le classement par ordre d'importance

Cette forme de discussion est particulièrement utile si l'on veut susciter un débat ciblé en petits groupes. Il faut des « cartes d'affirmation » pour chaque petit groupe ; neuf à douze affirmations suffisent. Choisissez des affirmations simples liées au thème que vous souhaitez aborder avec les participants et inscrivez une affirmation sur chaque carte.

Les groupes examinent les affirmations et essaient de s'accorder sur leur ordre d'importance. Ce classement peut prendre la forme d'une « échelle » ou d'un « diamant ». Dans le classement en échelle, la déclaration jugée la plus importante est placée au sommet, la deuxième en dessous et ainsi de suite, par ordre d'importance décroissante jusqu'au bas de l'échelle.

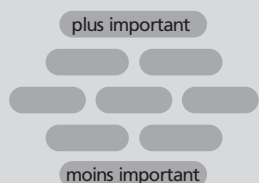
Pour le classement en « diamant », il vous faudra neuf cartes. Les participants conviennent de ce qui leur semble être la déclaration la plus importante et la placent au sommet du diamant. En dessous, ils positionnent les deux affirmations les plus importantes après la première. Au rang inférieur apparaissent les trois affirmations qu'ils jugent d'importance moyenne, et ainsi de suite, comme le montre le diagramme. Ce type de classement est souvent plus ap-



### Classement en échelle

1. Questions de genre
2. Travail
3. Education
4. Santé

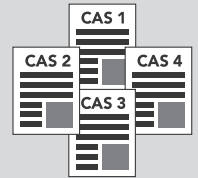
### Classement en diamant



proprié que le classement en échelle car la hiérarchie entre les différents énoncés est moins tranchée. Il s'agit d'une méthode moins rigide et donc plus acceptable pour les participants. Elle offre également davantage de possibilités de consensus. Une variante de cette méthode consiste à rédiger huit affirmations et à laisser une fiche vierge dont les participants détermineront librement le contenu.

### Les études de cas

Les études de cas sont de courts récits à propos de personnes ou d'événements, servant à illustrer un problème. Comme les cartes d'affirmation, elles sont utiles pour présenter les informations de manière non didactique. Elles sont également intéressantes car elles créent une distance entre les participants et le problème : le sujet devient moins intimidant s'il est abordé de manière moins directe. Par exemple, si vous souhaitez régler un problème de harcèlement au sein de votre groupe, vous pouvez présenter une histoire faisant le parallèle avec la situation réelle. Les participants lisent cette histoire, analysent le problème et essaient de trouver des solutions.



### Le théâtre

Le fait d'explorer des idées et des questions par le théâtre offre aux participants un moyen d'exprimer leurs émotions, leurs pensées, leurs rêves et leur créativité. Le théâtre engage l'individu dans sa globalité – « sa tête, son cœur et ses mains » – et fait intervenir non seulement l'intellect, mais également les sens et les émotions, ce qui en fait un outil puissant. C'est une technique particulièrement efficace car elle plaît à tous les apprenants, indépendamment de leur mode d'apprentissage – visuel, auditif, kinesthésique ou tactile.



La phase de débriefing est particulièrement importante lorsque l'on réalise des activités de ce type, notamment les jeux de rôle et les simulations. Les acteurs peuvent avoir besoin de temps pour « sortir » de leur rôle en fin de jeu avant de poursuivre par une discussion, pour faire part de leurs sentiments et expliquer pourquoi ils ont choisi d'agir comme ils l'ont fait.

### Le jeu de rôle

Un jeu de rôle est une courte fiction jouée par les participants. Ce jeu repose essentiellement sur l'improvisation, bien que chacun fasse appel à sa propre expérience pour interpréter son rôle. Les jeux de rôle permettent de mieux comprendre une situation et favorisent l'empathie à l'égard des personnages qui sont mis en scène. Ils donnent aux apprenants la possibilité de faire l'expérience de situations difficiles, mais dans un environnement sécurisant.

Cependant, ils doivent être maniés avec précaution. En premier lieu, il est essentiel que les participants disposent d'un peu de temps, en fin de jeu, pour « sortir de leur rôle ». Deuxièmement, chacun se doit de respecter les sentiments des autres et la structure sociale du groupe. Pour prendre un exemple concret, un jeu de rôle relatif à des personnes handicapées doit tenir compte du fait que certains participants peuvent être eux-mêmes handicapés (leur handicap n'étant pas forcément visible) ou avoir des parents ou des amis proches handicapés. Il faut donc veiller à ne pas blesser ces personnes, à ne pas les contraindre à s'exposer ou encore, à ne pas les marginaliser. Au cas où cela se produirait, ne restez pas sans rien faire : présentez des excuses et donnez des explications.

Soyez également très attentifs aux stéréotypes. En effet, les jeux de rôle révèlent souvent l'idée que les participants se font des autres puisqu'ils exploitent leur capacité à interpréter le rôle de quelqu'un ou à l'imiter. C'est d'ailleurs ce qui fait le charme de ce type d'activité ! Il est utile, dans la phase de débriefing, de demander aux participants :

« Pensez-vous que les personnes dont vous avez joué le rôle ressemblent vraiment à cela ? » Il y a toujours une vertu pédagogique dans le fait de sensibiliser le groupe à la nécessité constante d'une analyse critique de toute information ; on pourra, par exemple, demander aux participants sur quoi ils se sont basés pour interpréter leur personnage.

### Les simulations

Les simulations peuvent être considérées comme des jeux de rôle « élargis » et structurés (elles n'impliquent pas le même degré d'improvisation), qui permettent aux participants de vivre des situations et d'interpréter des rôles peu habituels pour eux. Par exemple, dans l'activité « L'accès aux médicaments » (page 87), la salle d'audience du tribunal est décrite et les participants reçoivent des informations détaillées sur les rôles qu'ils sont appelés à jouer. Les simulations demandent un investissement affectif important et une petite gymnastique intellectuelle, notamment pour les acteurs qui doivent défendre un point de vue auquel ils n'adhèrent pas.

### Le théâtre forum

Egalement connu sous le nom de théâtre de Boal, théâtre de l'opprimé ou théâtre pour le développement, le théâtre forum a été créé au début des années 1970 par Augusto Boal, qui souhaitait donner une voix à son public.

C'est une forme de jeu de rôle qui encourage l'interaction avec le public et explore différentes manières de traiter un problème ou une question. L'auditoire assiste à la représentation d'une courte scène dans laquelle un personnage central est confronté à une situation d'oppression ou à un obstacle qu'il ne peut surmonter ; le thème choisi est présenté de manière à ce qu'il ait un rapport avec la vie des spectateurs. Le sketch est ensuite rejoué en donnant aux membres du public la possibilité de monter sur scène et de suggérer d'autres comportements possibles pour les protagonistes. Les acteurs expérimentent les résultats de ces choix avec le public, créant ainsi une sorte de débat théâtral où la mise en scène et le partage d'expériences et d'idées génèrent un sentiment de solidarité et d'appropriation du sujet.

Le théâtre forum est un outil très utile pour faire de l'éducation aux droits humains, par exemple lorsque l'on cherche des moyens de résoudre des problèmes ou des conflits. Il permet aux participants de monter sur scène et d'examiner différentes options. Cette technique peut être utilisée pour se préparer à un événement à venir ou pour mettre en lumière et analyser des alternatives dans toute situation – passée, présente ou future.

## Les méthodes audiovisuelles

### La dimension iconographique : photos, bandes dessinées, dessins, collages

On dit souvent qu'une image vaut des milliers de mots. C'est en effet un puissant outil pour informer et susciter l'intérêt des gens. Le dessin est aussi un moyen d'expression et de communication important pour ceux qui sont plutôt visuels ou ceux qui ne sont pas particulièrement doués pour l'expression verbale. Des idées d'activités fondées sur l'image et le dessin sont proposées dans la partie « Jeux d'images » au chapitre 2 (page 247).

### Quelques conseils pour la constitution d'une collection d'image

L'image est un instrument tellement polyvalent qu'il peut être utile pour les animateurs de constituer leur propre collection. Les sources sont nombreuses : journaux, magazines, affiches, brochures de voyage, cartes postales ou encore cartes de vœux.



On pourra effectuer un petit travail de mise en valeur, en plaçant ces images sur un support renforcé (du carton, par exemple) et en les recouvrant d'un film plastique adhésif et transparent (généralement utilisé pour protéger les livres), ce qui donnera aux images une plus grande durée de vie et les rendra plus agréables et faciles à utiliser. La collection sera encore plus homogène si ces cartes ont toutes la même taille : l'idéal est le format A4, mais le format A5 conviendra également.

Il peut être judicieux d'inscrire un numéro de référence au dos de chaque carte et de consigner ailleurs la source de l'image, son titre original et toute autre information utile. De cette manière, l'apprenant ne verra que l'illustration et ne sera distrait par aucun autre élément.

Essayez de choisir des images représentatives de toutes les régions (Nord/Sud, Est/Ouest) et de divers milieux naturels et sociaux. Lorsque vous sélectionnez des portraits, recherchez la diversité (hommes et femmes, jeunes et seniors, personnes handicapées et valides, de différentes origines, nationalités et cultures ou « sous-cultures »). Songez également à l'impact particulier que peut avoir un cliché du fait de sa dimension ou de ses couleurs. Ces facteurs pouvant fausser la perception des images, veillez à proposer un ensemble visuel raisonnablement homogène.

Pensez également à vérifier si les images et photos que vous souhaitez utiliser sont protégées par le droit d'auteur.

## L'utilisation de films, vidéos et extraits radiophoniques

Le cinéma, la vidéo et les saynètes radiophoniques peuvent être de puissants instruments au service de l'éducation aux droits humains ; ce sont aussi des vecteurs très populaires auprès des jeunes. Après la projection d'un film, un débat peut constituer le point de départ d'un travail plus approfondi. On demandera aux participants quelle a été leur première réaction au film, s'ils jugent que ce dernier reflétait bien la réalité, si les personnages leur semblaient réalistes ou s'ils essayaient de promouvoir un point de vue moral ou politique particulier. Il faudra également identifier les droits humains concernés.

Là encore, pensez à vérifier si les vidéos que vous souhaitez utiliser sont protégées par le droit d'auteur ou font l'objet de restrictions à la diffusion publique. Une projection en classe ou à un groupe de jeunes peut être assimilée à une diffusion publique.

## La réalisation de photographies, de films et de vidéos

Grâce aux caméscopes, appareils photos numériques et téléphones mobiles issus des nouvelles technologies, la réalisation de films et de photographies est aujourd'hui à la portée de tous. Les prises de vue et vidéos réalisées par les jeunes reflètent très précisément leurs points de vue et comportements et constituent à cet égard d'excellents supports de travail.

### Les lettres vidéo

Les lettres vidéo sont un moyen éprouvé d'aller au-delà des cloisonnements et des préjugés. Elles permettent à des personnes qui, en d'autres circonstances, ne se parleraient pas, de dialoguer et d'échanger des informations sur leur mode de vie ou sur ce qui est important pour eux. Cette idée a par exemple été utilisée dans le cadre d'un projet télévisé britannique pour encourager le dialogue entre une femme rom et un riverain d'un site proposé pour un camp rom. Un médiateur a réussi à les convaincre de s'envoyer une série de lettres vidéo. Dans un premier temps, chacun a présenté à l'autre son domicile et sa famille, Par la suite, plus ils dévoilaient d'informations sur leur vie, plus les préjugés tom



baient, laissant la place à la compréhension et à l'empathie. Tous deux ont convenu qu'ils avaient plus en commun qu'ils ne l'imaginaient et ont finalement accepté de se rencontrer.

## ***Les médias : journaux, magazines, radio, télévision, internet***

Les médias offrent d'excellents supports de débat. Il est toujours intéressant d'examiner la manière dont les nouvelles ou les informations sont présentées et d'analyser les partis pris et les stéréotypes. Les discussions peuvent également porter sur des questions telles que la propriété des médias, la distorsion politique, la censure et la liberté d'expression. L'activité « En première page », en page 181, examine tout particulièrement ces questions ; vous trouverez d'autres idées dans les informations de référence sur les médias au chapitre 5. A nouveau, assurez-vous que les informations que vous souhaitez utiliser ne sont pas protégées par le droit d'auteur.

### Notes

- <sup>1</sup> C'est nous qui soulignons.
- <sup>2</sup> Recommandation CM/Rec(2010)7 relative à la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.
- <sup>3</sup> <http://www.amnesty.org/en/human-rights-education>.
- <sup>4</sup> Betty A. Reardon: Educating for Human Dignity – Learning about rights and responsibilities, University of Pennsylvania Press, 1995.
- <sup>5</sup> « L'éducation aux droits de l'homme est une priorité – une action plus concrète s'impose », publié le 6 octobre 2008. [http://www.coe.int/t/commissioner/Viewpoints/081006\\_en.asp](http://www.coe.int/t/commissioner/Viewpoints/081006_en.asp).
- <sup>6</sup> Résolution du Comité des Ministres sur la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe, CM/Res(2008)23. ONU, Plan d'action du programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme – première phase, Genève, 2006.
- <sup>7</sup> Chiffres Eurostat pour décembre 2009 – communiqué de presse Eurostat 16/2010 du 29 janvier 2010.
- <sup>8</sup> Voir par exemple Backman, E. & Trafford, B. (2006) Pour une gouvernance démocratique de l'école, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- <sup>9</sup> Guide pratique sur l'éducation à la citoyenneté mondiale – Concepts et méthodologies en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale à l'usage d'éducateurs et de responsables politiques, Centre nord-sud du Conseil de l'Europe, 2008.
- <sup>10</sup> Une deuxième campagne de jeunesse « Tous différents – Tous égaux » pour la diversité, les droits de l'homme et la participation a été menée en 2007-2008.
- <sup>11</sup> Les kits de formation intitulés « Les principes essentiels de la formation » et « Le management des organisations » donnent de nombreuses informations de base sur les styles d'apprentissage et les comportements des formateurs et animateurs. Kit de formation « Les principes essentiels de la formation », Editions du Conseil de l'Europe 2002. Kit de formation « Le management des organisations », Editions du Conseil de l'Europe, 2000. Ces documents peuvent être téléchargés à l'adresse [www.youth-partnership-eu.coe.int](http://www.youth-partnership-eu.coe.int).
- <sup>12</sup> Gollob, R., Krapf, P., Ólafsdóttir, Ó., and Weidinger, W. (2010) Eduquer à la démocratie - Matériaux de base sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme pour les enseignants. Strasbourg : Conseil de l'Europe
- <sup>13</sup> Brett P., Mompoin-Gaillard P. et Salema M. H. (2009), Contribution des enseignants à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : un cadre pour le développement des compétences, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

## Chapitre 2

# **Méthodes et activités pratiques pour l'éducation aux droits humains**



# Résumé des activités

	Niveau	Citoyenneté et participation	Culture et sport	Démocratie	Discrimination et intolérance	Droits humains en général	Education	Enfants	Environnement	Guerre et terrorisme	Handicap et discrimination fondée sur le handicap	Média	Mémoire	Migration	Mondialisation	Paix et violence	Pauvreté	Questions de genre	Religions et convictions	Santé	Travail	Page	
Trois objets	2								✓	✓				✓									78
Une mosquée à Sommeil-City	2	✓			✓														✓				81
L'accès aux médicaments	4				✓										✓						✓		87
Mimez-le!	2	✓				✓		✓															94
Tous égaux - tous différents	2				✓							✓			✓								97
L'histoire d'Ashique	2							✓							✓							✓	100
Croyances	3		✓		✓															✓			105
Attention, nous veillons !	3	✓							✓						✓								110
Puis-je entrer?	3				✓									✓		✓							115
<i>Chahal c. Royaume-Uni</i>	4			✓						✓						✓							120
Changez de lunettes	2										✓			✓			✓						126
Les droits des enfants	2					✓	✓	✓															130
Négation et déformation	3			✓	✓								✓										135
Des salaires différents	2				✓															✓		✓	139
Avons-nous le choix?	3							✓								✓					✓		144
Questions de vie privée	3															✓			✓		✓		148
Dosta	4				✓					✓			✓										155
S'il te plaît, dessine-moi un droit humain	1					✓																	160
L'éducation pour tous?	2	✓					✓	✓															162
La campagne électorale	2	✓		✓		✓																	168
Les combattants des droits humains	2	✓				✓						✓											171
Doigts et pouces	4								✓					✓		✓							177
Fleurs et droits	2					✓		✓												✓			181
En première page	3								✓			✓			✓								185
Héroïnes et héros	2	✓			✓															✓			191
Combien nous faut-il ?	3						✓			✓											✓		193
Je veux travailler !	3										✓											✓	197
Juste une minute	2		✓			✓									✓								203
La barrière de la langue	2					✓				✓				✓									207
Que chaque voix soit entendue	3	✓					✓	✓															211
Parlons sexe	4				✓															✓		✓	215
Sites du patrimoine local	2				✓	✓														✓			219
Les Makah et la chasse à la baleine	4		✓						✓						✓								221
Nouer des liens	4	✓		✓		✓																	229
Expressions de la mémoire	2		✓							✓			✓										233
Ma vie n'est pas un spectacle !	3						✓					✓				✓							238
Sur l'échelle	3	✓	✓	✓																			242
Nos futurs	2							✓	✓												✓		246
En route pour le pays de l'égalité	2				✓		✓													✓			250
Jeux d'images	1					✓																	253
La centrale électrique	3	✓				✓										✓							257
Répondre au racisme	3		✓		✓											✓							260
Le loto des droits	1					✓																	266
La ruée vers la richesse et le pouvoir	3														✓		✓				✓		269
Il faut voir les capacités !	2				✓			✓			✓												273
Bientôt d'un autre âge	2						✓								✓					✓			278
Le sport pour tous	2		✓								✓										✓		282
Un pas en avant	2				✓	✓											✓						287
Le conte des deux cités	4	✓							✓													✓	292
Terrorisme	2									✓					✓	✓							301
Jet de pierres	2							✓		✓						✓							305
Frises chronologiques	3					✓							✓							✓			308
Voter ou ne pas voter	4	✓		✓		✓																	312
La réunion syndicale	3	✓		✓																		✓	318
La violence dans ma vie	3									✓						✓					✓		323
Les chaînes de la vie	2								✓						✓						✓		326
Quand demain frappera à la porte	2										✓				✓	✓							330
Quelle est votre position	2	✓				✓											✓						335
Qui êtes-je	2				✓															✓	✓		338
Travail et procréation	2				✓															✓		✓	341
Le calendrier des droits humains																							344
Activités d'introduction	2																						351
Activités pour faire le bilan	1																						356

# Tableau synoptique des activités par thèmes, aperçu et droits corrélés

Titre / Title	Thèmes	Aperçu	Droits corrélés
<b>Trois objets</b> <i>3 things</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Migration</li> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Environnement</li> </ul>	Au moyen de la discussion et du classement « en diamant », l'activité permet de comprendre ce que signifie le fait de devoir quitter soudainement sa maison.	Droit de rechercher asile dans d'autres pays pour fuir la persécution ; liberté de religion et de conviction ; liberté d'opinion et d'information
<b>Une mosquée à sommeil-city</b> <i>A Mosque in Sleepyville</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Religions et convictions</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>	En simulant une réunion du conseil municipal, l'activité examine un différend sur la construction d'une nouvelle mosquée dans un quartier chrétien.	Droit à ne pas subir de discrimination ; liberté de religion et de conviction ; liberté d'opinion et d'information
<b>L'accès aux médicaments</b> <i>Access to medications</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>	L'activité est une simulation du procès « médicaments contre le sida » qui s'est tenu en Afrique du Sud en 2001. Elle aborde des questions comme la séropositivité/le sida, l'accès aux médicaments et les différends en matière de revendications de droits.	Droit à la vie et la dignité ; droits de propriété intellectuelle et matérielle résultant de la production scientifique ; droit à la santé
<b>Mimez-le !</b> <i>Act it out</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> <li>• Enfants</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>	L'activité emprunte les techniques du théâtre pour encourager les participants à présenter leur conception des droits humains.	Tous les droits humains
<b>Tous égaux – Tous différents</b> <i>All equal – all different</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Médias</li> </ul>	Il s'agit d'une sorte de bref quiz, intéressant en soi mais aussi propice à des discussions en groupe sur les perceptions et les stéréotypes.	Egalité dans la dignité ; droit aux droits et libertés sans distinction d'aucune sorte ; droit à la nationalité
<b>L'histoire d'Ashique</b> <i>Ashique's story</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants</li> <li>• Travail</li> <li>• Mondialisation</li> </ul>	Cette activité de discussion a pour point de départ une étude de cas sur le travail des enfants, sur la base de laquelle les participants explorent les aspects du travail des enfants, ses causes et les façons d'y mettre un terme.	Protection contre l'exploitation économique ; droit à l'éducation ; droit au repos et aux loisirs
<b>Croyances</b> <i>Believers</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Religions et convictions</li> <li>• Culture et sport</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>	Les participants comparent leurs convictions.	Liberté de religion et de conviction ; liberté d'opinion et d'information ; droit à ne pas subir de discrimination
<b>Attention, nous veillons</b> <i>Beware, we are watching</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mondialisation</li> <li>• Environnement</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>	Dans cette activité, les participants découvrent quels sont les coûts sociaux, économiques et environnementaux d'un T-shirt en coton. Puis, ils conçoivent et mettent en œuvre une action pour s'attaquer aux violations des droits humains qu'entraîne sa production.	Droit à choisir librement son travail et à s'affilier à un syndicat ; droit à un niveau de vie approprié ; droit à un environnement sûr et sain
<b>Puis-je entrer ?</b> <i>Can I come in?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Migration</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Paix et violence</li> </ul>	Ce jeu de rôle met en scène un groupe de réfugiés qui tente de fuir vers un autre pays. L'activité aborde la situation critique des réfugiés ainsi que les arguments sociaux et économiques à la base de l'octroi ou du refus du droit d'asile.	Droit à demander asile dans d'autres pays ; droit au non-refoulement ; droit à ne pas subir de discrimination
<b>Chahal c. RU</b> <i>Chahal v. UK</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Paix et violence</li> <li>• Démocratie</li> </ul>	Cette mini-simulation d'un procès permet d'examiner une affaire qui a été jugée par la Cour européenne des droits de l'homme.	Droit à ne pas subir de torture ; droit à demander asile ; droit à un procès public équitable
<b>Changez de lunettes</b> <i>Change your glasses</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pauvreté</li> <li>• Handicap et discrimination fondée sur le handicap</li> <li>• Migration</li> </ul>	Cet exercice très simple qui se pratique en extérieur peut être utilisé comme activité éducative informelle. Les participants découvrent leur commune à travers les yeux de quelqu'un d'autre.	Tous
<b>Les droits des enfants</b> <i>Children's rights</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants</li> <li>• Droits humains en général</li> <li>• Education</li> </ul>	Cette activité utilise la hiérarchisation en diamant pour promouvoir une discussion et une prise de conscience au sujet de la Convention relative aux droits de l'enfant.	Droits de l'enfant (tous) ; droit de l'enfant d'exprimer librement ses opinions sur toutes les questions le concernant ; droit à la protection contre l'exploitation économique ; droit au repos et aux loisirs et à la jouissance de sa propre culture
<b>Négation et déformation</b> <i>Denial and distortion</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démocratie</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Mémoire</li> </ul>	Cette activité invite les participants à réfléchir à la manière dont des faits historiques sont privés d'une pleine reconnaissance, sont instrumentalisés ou minimisés.	Droit à la non-discrimination ; droit à la liberté d'opinion et d'information ; droit à l'éducation

Titre	Thèmes	Aperçu	Droits corrélés
<b>Des salaires différents</b> <i>Different Wages</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail</li> <li>• Questions de genre</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>	Cette simulation vise à confronter les participants aux réalités du marché du travail. Elle aborde la question des salaires différents pour un même travail, la discrimination sur le lieu de travail et les politiques de bas salaires pour les jeunes travailleurs.	Droit à choisir librement son travail et à s'affilier à un syndicat ; droit à des salaires égaux et à une rémunération égale pour un travail égal ; droit à ne pas subir de discrimination pour des motifs d'âge et de sexe
<b>Avons-nous le choix?</b> <i>Do we have alternatives?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paix et violence</li> <li>• Enfants</li> <li>• Santé</li> </ul>	Ce jeu de rôle traite de la violence entre personnes et du harcèlement.	Droit à la dignité ; droit à la protection contre toute forme de violence physique ou psychologique
<b>Questions de vie privée</b> <i>Domestic affairs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions de genre</li> <li>• Paix et violence</li> <li>• Santé</li> </ul>	Les participants s'appuient sur des études de cas pour analyser les causes des différentes formes de violence domestique et les moyens de les prévenir.	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle ; droit à ne pas subir de torture ou de traitement dégradant ; droit à l'égalité devant la loi
<b>Dosta !</b> <i>Dosta!</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devoir/droit de mémoire</li> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>	Dans cette activité, les participants se penchent sur la persécution historique des Roms à travers le prisme des droits humains et planifient un projet d'action pour faire prendre conscience qu'il y a eu des victimes roms de l'Holocauste.	Droit à la non-discrimination ; Droit à la vie ; Droit à la libre circulation
<b>S'il te plaît, dessine-moi un droit humain</b> <i>"Draw-the-word" game</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> </ul>	Dans ce jeu d'équipe, les uns doivent dessiner pour le faire deviner aux autres un mot se rapportant aux droits humains.	Liberté d'opinion et d'expression ; liberté de penser ; égalité dans la dignité et dans les droits
<b>L'éducation pour tous?</b> <i>Education for All?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education</li> <li>• Enfants</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>	Les participants doivent repérer la place des cartes pour former des paires, le but étant de réfléchir aux inégalités concernant la fourniture de l'éducation dans le monde et à la façon de parvenir à une « éducation pour tous ».	Droit à l'éducation ; droit au plein épanouissement physique, mental, spirituel, moral et social ; droit à l'égalité
<b>La campagne électorale</b> <i>Electioneering</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démocratie</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>	Cette activité basée sur la discussion aborde les droits et les responsabilités associés à la démocratie et au débat démocratique.	Droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays et à des élections libres ; liberté d'opinion et d'expression ; liberté de pensée
<b>Les combattants des droits de humains</b> <i>Fighters for rights</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> <li>• Médias</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>	L'activité utilise des fiches d'information afin d'éveiller l'intérêt des participants pour les héros de la cause des droits humains.	Liberté d'opinion et d'expression ; droit à l'égalité devant la loi et droit à un jugement équitable ; droit à ne pas subir de torture ou de traitement dégradant
<b>Doigts et pouces</b> <i>Fingers and thumbs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement</li> <li>• Paix et violence</li> <li>• Migration</li> </ul>	Dans cette simulation d'un concours, il s'agit d'identifier le groupe de jeunes le plus « vert ». Vont-ils être honnêtes ou bien tricher?	Droit à l'égalité devant la loi ; droit à la vie et à la survie ; droit à un ordre international dans lequel il est possible de réaliser pleinement ses droits et ses libertés
<b>Fleurs et droits</b> <i>Flower power</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> <li>• Religions et convictions</li> <li>• Enfants</li> </ul>	Cette activité créative favorise une discussion sur les droits humains en général : ce qu'ils sont, pourquoi ils existent et comment les protéger.	Tous
<b>En première page</b> <i>Front page</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médias</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Environnement</li> </ul>	L'activité propose de simuler le travail d'un groupe de journalistes qui préparent la une de leur journal avant de l'envoyer à l'impression.	Droit à la liberté de pensée, d'opinion et d'expression ; droit à la protection de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance ; droit à participer à la vie culturelle de la communauté
<b>Héroïnes et héros</b> <i>Heroines and heroes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions de genre</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>	L'activité prévoit un travail individuel, en groupes restreints et élargis, ainsi que des réflexions et des discussions sur les héroïnes et les héros, symboles de socialisation et de culture, et sur les racines des stéréotypes liés au genre qui plongent dans notre histoire, notre culture et notre vie quotidienne.	Droit à l'égalité ; droit à ne pas subir de discrimination ; liberté d'opinion et d'expression
<b>Combien nous faut-il ?</b> <i>How much do we need?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Santé</li> <li>• Education</li> </ul>	L'activité implique des discussions et la prise de décision. En petits groupes, les participants décident d'allouer le budget militaire mondial aux huit Objectifs du millénaire pour le développement.	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle ; droit au développement ; droit à un niveau de vie approprié ; droits à la santé et à l'éducation
<b>Je veux travailler !</b> <i>I want to work!</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Handicap et discrimination fondée sur le handicap</li> <li>• Travail</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>	Ce jeu de rôle permet d'explorer les questions liées au droit à l'emploi des personnes handicapées.	Droit au travail ; droit à ne pas faire l'objet de discrimination ; droit à un niveau de vie approprié

Titre	Thèmes	Aperçu	Droits corrélés
<b>Juste une minute</b> <i>Just a minute</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture et sport</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>	Dans cette activité, les participants doivent faire preuve de rapidité et d'inventivité et parler pendant une minute des relations entre le sport et les droits humains.	Tous
<b>La barrière de la langue</b> <i>Language barrier</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Migration</li> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>	Cette simulation traite des difficultés que rencontrent les demandeurs d'asile, et notamment : les frustrations et les chocs émotionnels, la difficulté à surmonter la barrière de la langue et la discrimination lors de la procédure de demande d'asile.	Droit à demander et à bénéficier d'un asile ; droit à ne pas subir de discrimination aux motifs de l'ethnie ou du pays d'origine ; droit à la présomption d'innocence
<b>Que chaque voix soit entendue</b> <i>Let every voice be heard</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Enfants</li> </ul>	Cet exercice de discussion en petits groupes et en plénière aborde les thèmes suivants : qu'est-ce que l'éducation et comment répond-elle, si elle y répond, aux besoins des individus ; la participation au processus de prise de décision.	Droit à l'éducation, y compris à l'éducation aux droits humains ; liberté d'opinion et d'expression ; droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays
<b>Parlons sexe !</b> <i>Let's talk about sex!</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions de genre</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Santé</li> </ul>	L'activité repose sur la technique du « groupe-miroir » qui permet d'analyser les attitudes en matière de sexualité, y compris l'homophobie.	Droit à l'égalité ; droit à ne pas subir de discrimination ; libertés d'expression et d'association
<b>Sites du patrimoine local</b> <i>Local heritage sites</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits de l'homme en général</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Religion et croyance</li> </ul>	Dans cette activité, les participants découvrent leur environnement et établissent un lien entre les sites du patrimoine et les droits de l'homme.	Droit à l'éducation ; droit à la liberté de croyance et de religion ; droit de participer à la vie culturelle de la collectivité
<b>Les Makah et la chasse à la baleine</b> <i>Makah whaling</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture et sport</li> <li>• Environnement</li> <li>• Mondialisation</li> </ul>	L'activité fait appel à un travail en groupes restreints, un jeu de rôle, des discussions et la formation d'un consensus sur la question de l'utilisation durable des ressources maritimes, le droit des peuples indigènes à choisir librement le sens de leur développement économique, social et culturel.	Droit à prendre part à la vie culturelle de la communauté ; droit à l'alimentation et droit d'accès aux ressources naturelles ; droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle
<b>Nouer des liens</b> <i>Making links</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Démocratie</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>	L'activité concerne la négociation des droits et des responsabilités des citoyens, du gouvernement, des ONG et des médias en démocratie.	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne ; droit de prendre part à la vie culturelle ; liberté de pensée et de conscience
<b>Expressions de la mémoire</b> <i>Memory tags</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devoir/droit de mémoire</li> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Culture et sport</li> </ul>	Les participants créent ensemble un « nuage » de mots clés pour illustrer les pensées et sentiments qu'éveillent chez eux les monuments aux morts.	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. Droit à prendre part à la vie culturelle. Liberté de pensée et de conscience.
<b>Ma vie n'est pas un spectacle !</b> <i>My life is not a show!</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médias</li> <li>• Paix et violence</li> <li>• Education</li> </ul>	L'activité vise à sensibiliser les participants aux utilisations abusives des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier le harcèlement.	Droit à la liberté de pensée, d'opinion et d'expression ; droit à la protection de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance ; droit à ne pas subir de traitement inhumain ou dégradant
<b>Sur l'échelle</b> <i>On the ladder</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Démocratie</li> <li>• Culture et sport</li> </ul>	L'activité englobe un jeu de rôle et des discussions. Les participants réfléchissent à la signification de la participation des jeunes et à la façon de renforcer leur participation à la vie locale de leur communauté.	Droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays et à des élections libres ; droit à participer à la vie culturelle ; liberté d'opinion et d'information
<b>Nos futurs</b> <i>Our futures</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants</li> <li>• Environnement</li> <li>• Santé</li> </ul>	Dans cette activité, les participants dessinent, observent et analysent leurs espoirs et préoccupations relativement au futur de leur génération. Ils examinent notamment les questions environnementales qui affecteront les générations à venir, le développement local et les besoins des individus.	Droit à exprimer son avis et à accéder à l'information ; droit d'être entendu sur toutes les questions concernant le meilleur intérêt de l'enfant ; droit à un niveau de vie approprié
<b>En route pour le pays de l'égalité</b> <i>Path to Equality-land</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions de genre</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Education</li> </ul>	Cette activité fait appel au travail en groupes restreints, mais aussi à l'imagination et au dessin dans le but d'explorer l'égalité entre les femmes et les hommes et la discrimination à l'égard des femmes.	Droit à ne pas subir de discrimination aux motifs du sexe et du genre ; droit au mariage et à la famille ; droit à l'égalité devant la loi

Titre	Thèmes	Aperçu	Droits corrélés
<b>Jeux d'images</b> <i>Playing with pictures</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> </ul>	Les participants sont invités à identifier les images qui illustrent les différents articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).	Tous
<b>La centrale électrique</b> <i>Power Station</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paix et violence</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>	Les participants réfléchissent aux actes de violence répandus dans leur vie quotidienne, puis à des moyens créatifs de les gérer et d'apporter des solutions aux problèmes.	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle ; droit à ne pas subir de discrimination ; droit à la protection de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance
<b>Répondre au racisme</b> <i>Responding to racism</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Culture et sport</li> <li>• Paix et violence</li> </ul>	L'activité invite les participants à un jeu de rôle mettant en scène un incident grave pour examiner les questions de racisme et de préjugés, notamment contre les Roms, et réfléchir à la façon de gérer le racisme dans le cadre scolaire et d'autres structures éducatives.	Égalité dans la dignité et dans les droits ; droit à ne pas subir de discrimination ; liberté de pensée, de conscience et de religion
<b>Le loto des droits</b> <i>Rights Bingo!</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> </ul>	Il s'agit d'un simple quiz et d'une variante du jeu de loto, où les participants partagent leurs connaissances et expériences au sujet des droits humains.	Tous les droits humains
<b>La ruée vers richesse et le pouvoir</b> <i>Scramble for Wealth and Power</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pauvreté</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Santé</li> </ul>	Cette activité est une simulation de la ruée pour la richesse et le pouvoir, qui traite aussi des inégalités dans le monde et de la pauvreté.	Égalité dans la dignité et dans les droits ; droit à un niveau de vie approprié ; droit à la santé, à l'alimentation et à un toit
<b>Il faut voir les capacités !</b> <i>See the ability!</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Handicap et discrimination fondée sur le handicap</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Enfants</li> </ul>	Il s'agit d'une activité pratique visant à encourager l'empathie vis-à-vis des personnes handicapées. Parmi les questions abordées figurent les obstacles rencontrés par les handicapés pour s'intégrer dans la société et la perception des droits des handicapés comme des droits humains fondamentaux.	Droit à ne pas subir de discrimination ; égalité dans la dignité et dans les droits ; droit à la protection sociale
<b>Bientôt d'un autre âge</b> <i>Soon to be outdated</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Religions et convictions</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Education</li> </ul>	Dans cette activité, les participants examinent comment les convictions se développent, comment elles se renforcent, et pourquoi et comment elles évoluent avec le temps.	Liberté de pensée, de conscience et de religion ; liberté d'opinion et d'expression ; droit à participer librement à la vie culturelle de la communauté
<b>Le sport pour tous</b> <i>Sports for all</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Handicap et discrimination fondée sur le handicap</li> <li>• Culture et sport</li> <li>• Santé</li> </ul>	Dans cette activité très dynamique, les participants vont devoir solliciter leur imagination et leur créativité pour concevoir de nouveaux jeux.	Droit à jouir d'une bonne santé physique et mentale ; égalité dans la dignité et dans les droits ; droit au repos et aux loisirs
<b>Un pas en avant</b> <i>Take a step forward</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Pauvreté</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>	Nous sommes tous égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres. Dans cette activité, les participants vont endosser des rôles et voir comment progresser dans la vie avec les chances et les opportunités qui leur sont offertes.	Droit à l'égalité dans la dignité et dans les droits ; droit à l'éducation ; droit à un niveau de vie adapté à un état de santé satisfaisant et au bien-être
<b>Le conte des deux cités</b> <i>Tale of two cities</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Environnement</li> <li>• Travail</li> </ul>	Il s'agit d'un jeu sur plateau dans lequel les joueurs choisissent le type de ville dans laquelle ils voudraient vivre, ainsi que les aménagements dont ils voudraient bénéficier. Les thèmes abordés incluent la solidarité sociale, les implications de la fiscalité et la valeur de la démocratie locale.	Droit à la protection sociale ; droit à la propriété ; droit à un niveau de vie approprié
<b>Terrorisme</b> <i>Terrorism</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Paix et violence</li> <li>• Mondialisation</li> </ul>	En utilisant des études de cas, les participants examinent en quoi constitue un acte terroriste et formulent une définition du terrorisme.	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle ; droit à ne pas subir de torture ou de traitement dégradant ; droit à la paix
<b>Jet de pierres</b> <i>Throwing Stones</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Paix et violence</li> <li>• Enfants</li> </ul>	Ce jeu de rôle permet aux participants d'examiner les raisons qui poussent les individus à commettre des actes de violence.	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle ; droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique ; droit à une égale protection par la loi
<b>Frises chronologiques</b> <i>Timelines</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> <li>• Devoir/droit de mémoire</li> <li>• Religions et convictions</li> </ul>	Ensemble, les participants réalisent une frise chronologique des événements qui ont marqué le concept des droits humains de 2000 av. J.-C. jusqu'à aujourd'hui, et font des hypothèses concernant le futur.	Droit à l'éducation, y compris aux droits humains ; droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle ; liberté de religion et de conviction

Titre	Thèmes	Aperçu	Droits corrélés
<b>Voter ou ne pas voter ?</b> <i>To vote, or not to vote?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démocratie</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>	Cette activité se fonde sur une enquête parmi les membres de la communauté dans le but d'explorer les questions du vote aux élections et de la participation civique.	Droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays et à des élections libres ; liberté d'opinion et d'expression ; liberté de réunion pacifique et d'association
<b>La réunion syndicale</b> <i>Trade Union meeting</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail</li> <li>• Démocratie</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>	Cet exercice consiste en la simulation d'une réunion de négociation des salaires et des conditions de travail entre employeurs, employés et délégués syndicaux.	Droit au travail ; droit à des conditions de travail équitables ; droit de fonder des syndicats et de s'y affilier ; droit de grève
<b>La violence dans ma vie</b> <i>Violence in my life</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paix et violence</li> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Santé</li> </ul>	Cette activité permet aux participants d'analyser leurs expériences de la violence entre personnes.	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle ; liberté de pensée, de conscience et de religion ; droit à ne pas subir de torture ou de traitement dégradant
<b>Les chaînes de la vie</b> <i>Web of life</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Santé</li> </ul>	Dans cette activité, les participants doivent réfléchir à la chaîne alimentaire planétaire. Ils vont explorer l'interdépendance entre les êtres vivants et les éléments non biologiques, ainsi que l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle ; droit à disposer librement de ses propres richesses et ressources naturelles ; liberté de religion et de conviction
<b>Quand demain frappera à ma porte</b> <i>When tomorrow comes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paix et violence</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Médias</li> </ul>	Sur la base de fiches d'information et de discussions, cette activité aborde la question de la protection de la société contre les criminels, des droits humains des criminels et de la peine de mort.	Droit à la vie ; droit à ne pas subir de torture ou de traitement dégradant ; droit à l'égalité dans la dignité
<b>Quelle est votre position ?</b> <i>Where do you stand?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Pauvreté</li> </ul>	Dans cette activité de discussion, les participants doivent littéralement prendre position sur leurs droits civiques, politiques, sociaux et économiques.	Tous
<b>Qui êtes-vous ?</b> <i>Who are I?</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions de genre</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Religions et convictions</li> </ul>	L'activité fait appel à des petits groupes, des réflexions, des dessins et des discussions, dans le but d'explorer les questions liées à l'identité.	Égalité dans la dignité et dans les droits ; droit à ne pas subir de discrimination ; droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle
<b>Travail et procréation</b> <i>Work and babies</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail</li> <li>• Questions de genre</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>	Ce jeu de rôle traite des droits des femmes en matière de procréation ainsi que de la discrimination à l'égard des femmes sur le lieu de travail.	Droit à choisir librement son travail et à s'affilier à des syndicats ; droit au mariage et à la famille ; droit à ne pas subir de discrimination
<b>Le calendrier des droits humains</b> <i>Human Rights Calendar</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous</li> </ul>	Liste des journées durant lesquelles sont commémorés les droits humains dans le monde entier : ces journées rendent hommage aux défenseurs des droits humains, rappellent les violations des droits humains et célèbrent les espoirs et les joies. Les dates clés sont les journées internationales officielles des Nations Unies, les journées mondiales reconnues par les ONG et les anniversaires d'événements historiques.	Tous
<b>Activités d'introduction</b> <i>Starters</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En appui pour toute/avec toute autre activité de Repères</li> </ul>	Les activités présentées ici aident non seulement à créer une bonne ambiance au sein du groupe mais également à introduire les concepts de droits humains de façon amusante.	Tous
<b>Activités pour faire le bilan</b> <i>Activities for reviewing</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En appui pour toute/avec toute autre activité de Repères</li> </ul>	L'évaluation est un aspect essentiel du cycle d'apprentissage expérientiel qui est la base de l'approche utilisée dans ce manuel d'éducation aux droits humains. Les activités ci-après, simples et amusantes, ont été conçues pour aider les participants à mettre à profit leurs expériences. Elles peuvent être utilisées à la suite d'une activité de Repères mais, en aucun cas, ne peuvent remplacer un détaillé et évaluation approfondie.	Droit à l'éducation aux droits humains ; droit à l'éducation ; droit à la participation

Migration



Guerre et terrorisme



Environnement



Niveau 2



Indifférente



30 minutes



# Trois objets

3 things

« Vivre, c'est choisir. Mais pour bien choisir, l'on doit savoir qui l'on est et ce qu'on représente, où l'on veut aller et pourquoi l'on veut s'y rendre ».

Kofi Annan

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Migration</li> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Environnement</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente (petits groupes : 5-6)
<b>Durée</b>	30 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité utilise le débat et le classement en « diamant » pour aider les participants à comprendre ce que c'est que de devoir fuir son domicile du jour au lendemain.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de demander l'asile dans un pays étranger pour fuir la persécution</li> <li>• Liberté de religion et de croyance</li> <li>• Liberté d'opinion et d'information</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre ce que c'est que d'avoir à fuir son domicile</li> <li>• Mettre en pratique les compétences de prise de décision et d'obtention d'un consensus</li> <li>• Favoriser l'empathie et la solidarité avec les réfugiés</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Post-it ou petits carrés de papier (env. 8 cm x 8 cm), trois par participant</li> <li>• Stylos ou crayons, un par participant</li> </ul>

## Instructions

1. Présentez le thème des migrations en recherchant, au moyen de la technique du brassage d'idées, les raisons qui poussent certains individus à partir vivre ailleurs.
2. Expliquez aux participants qu'ils vont, dans cette activité, devoir imaginer qu'ils sont contraints de quitter leur domicile. En vous basant sur les idées proposées, mettez en avant les facteurs qui amènent les populations à fuir, par exemple la guerre, les catastrophes naturelles, la persécution ou le terrorisme. Demandez ensuite au groupe d'évaluer le nombre de personnes déplacées dans le monde.
3. Invitez les participants à former de petits groupes, et distribuez le papier et les crayons.
4. Chacun doit à présent imaginer qu'il doit fuir son domicile subitement pour une raison donnée et qu'il ne peut emporter que trois objets avec lui. Quels seraient ces trois objets ? Les participants inscrivent un objet sur chaque bout de papier.
5. Chacun à leur tour, ils présentent leur choix aux autres membres de leur groupe et en expliquent les raisons.
6. Toujours en petits groupes, les participants discutent et classent les objets par ordre de priorité au moyen du classement en « diamant » (voir page 66), en essayant de parvenir à un consensus.
7. Laissez les participants se déplacer pour voir les résultats des travaux des autres groupes.

## Compte rendu et évaluation

En plénière, commencez par examiner comment chaque groupe a classé les objets, puis ce que les participants ont appris, et enfin le rapport avec les droits humains.

- Y'avait-il des objets surprenants parmi ceux que les participants souhaitaient emporter avec eux ?
- Etait-ce facile de classer les objets ? Y-a-t-il eu des divergences d'opinion au sein des groupes ? Lesquelles ?

- Quelles étaient les similarités et les différences dans les différents classements ?
- Les participants ont-ils fait preuve de sens pratique ? Ont-ils pensé principalement à leur survie physique, ou également à leurs besoins affectifs ou spirituels ?
- Quelles difficultés rencontreraient-ils s'ils devaient vraiment fuir ?
- Qu'est ce qui leur manquerait le plus, dans ce cas ?
- Connaissent-ils quelqu'un qui a fui son domicile ?
- Cette activité est-elle réaliste ? Les individus peuvent-ils toujours choisir ce qu'ils veulent emporter ?
- Qu'en est-il des enfants et des jeunes ? Leurs besoins spécifiques ont-ils des chances d'être pris en compte lorsque leurs parents font leurs bagages ?
- Que pouvons-nous faire pour attirer l'attention sur les besoins des réfugiés dans notre cadre de vie local (ou dans le monde) ?
- Quels droits fondamentaux protègent spécifiquement les réfugiés ?

## Conseils pour l'animateur

Au début de l'activité, essayez d'amener les participants à réfléchir aux migrations en général. Les raisons qui poussent les individus à se déplacer sont multiples : par exemple, pour faire des études et trouver du travail ; certains migrent parce que c'est leur mode de vie, d'autres à cause d'inondations, de séismes ou de la sécheresse, ou encore pour fuir la guerre ou la persécution. A la fin de l'exercice de brassage d'idées, faites la synthèse des différentes raisons données par les participants et classez-les en deux colonnes, l'une des facteurs « négatifs » (guerre ou persécution dans le pays d'origine, par exemple), l'autre des facteurs « positifs » (meilleures perspectives professionnelles ou éducatives dans un autre pays).

A l'étape 4, vous devrez définir un scénario de manière à ce que les participants travaillent tous dans le même cadre. Choisissez la situation de départ qui sera la plus appropriée ou intéressante pour le groupe : la guerre peut être un motif de fuite intéressant à examiner si personne n'en a d'expérience directe, mais un attentat terroriste sera peut-être plus réaliste. Efforcez-vous de créer un scénario qui soit plausible. Si vous choisissez comme cause une inondation, et que votre ville se situe dans une vallée, il est tout à fait logique de dire qu'une montée soudaine des eaux de la rivière menace de balayer les ponts et d'inonder toute la région aux alentours. En revanche, si vous habitez dans une zone montagneuse, le danger pourra provenir de fortes pluies provoquant un glissement de terrain qui risque d'engloutir la ville sous la boue. Il vous faudra peut-être préciser aux participants qu'ils doivent s'imaginer qu'ils quittent leurs propres maisons, qu'ils ne pourront faire demi-tour et qu'ils seront absents pendant une longue durée, voire pour toujours.

Les objets choisis et leur utilité pratique dépendront du degré de maturité des participants. Cela dépendra également d'autres facteurs, comme la météo, la période de l'année et la raison pour laquelle ils fuient. Par exemple, en cas d'inondation et s'ils ne savent pas nager, ils pourront emporter quelque chose qui leur servira de radeau. Il convient de souligner qu'il n'y a pas de « bonne » ou de « mauvaise » réponse lorsqu'il est question de décisions et de préférences personnelles, bien que certains choix puissent être plus judicieux que d'autres.

Interrogés au Danemark, des demandeurs d'asile qui avaient fui la guerre et la persécution ont tous répondu que leur première priorité avait été d'emporter de l'argent. Il était également important pour eux de disposer d'un passeport ou d'une carte d'identité, même si, ont-ils précisé, « on peut toujours se procurer de faux documents si on en a besoin ». Il en va de même pour les vêtements chauds et la nourriture : avec de l'argent, on peut acheter une multitude de choses. Quelques-uns avaient jugé primordial d'emporter une bible pour combler leurs besoins spirituels.

Nous vous proposons d'utiliser le classement en diamant et des post-it, d'une part car il est difficile de faire des choix absolus et d'autre part, car il s'agit d'une méthode concrète où les bouts de papier (et les idées) peuvent facilement être réorganisés à mesure que la discussion se poursuit.

## Variantes

On peut appliquer cette méthode à tous les thèmes du présent manuel, par exemple :

- Les enfants : quelles sont les trois caractéristiques les plus importantes d'une enfance heureuse ?
- La citoyenneté et la participation : quelles sont les trois qualités les plus importantes qu'une personne doit avoir pour vivre dans une société multiculturelle ?

### DATE-CLÉ



**18 décembre**  
Journée  
internationale  
des migrants



Selon le HCR, on comptait fin 2010:

- 10,55 millions de réfugiés
- 14,7 millions de personnes déplacées internes et 3,5 millions d'apatrides



### Note:

Les différences entre « réfugiés », « personnes déplacées à l'intérieur de leur pays », « demandeurs d'asile » et « travailleurs immigrés » sont expliquées dans les informations de référence sur les migrations au chapitre 5.





- La culture et le sport : quels sont les trois aspects de votre culture qui sont les plus importants pour vous ?
- La démocratie : quelles sont les trois éléments les plus importants dont un pays a besoin pour être une démocratie effective ?
- La discrimination contre les personnes handicapées : l'accessibilité est un problème pour bien des personnes handicapées. Quelles seraient les trois améliorations les plus efficaces à apporter dans notre ville pour les aveugles, par exemple ?
- La discrimination et l'intolérance : vous partez pour un long voyage en train et devrez partager votre wagon avec des personnes issues de différents pays. Choisissez les trois nationalités avec lesquelles vous préféreriez voyager (il est possible d'étendre l'activité en demandant aux participants les trois nationalités avec lesquelles ils aimeraient le moins se retrouver).
- L'éducation : pour promouvoir la communication et la compréhension entre les peuples, quelles sont les trois langues qui devraient être enseignées en tant que langues internationales aux enfants du monde entier ?
- L'environnement : quelles sont les trois espèces menacées auxquelles le WWF (World Wildlife Fund) devrait consacrer sa prochaine campagne ?
- L'égalité entre les sexes : nommer trois raisons pour lesquelles la discrimination fondée sur le sexe existe toujours.
- La mondialisation : parmi les objectifs du millénaire pour le développement, quels sont les trois objectifs les plus importants pour vous ?
- La santé : tabac, cocaïne, alcool, cannabis, éphédrine, Viagra ? Quels sont les trois drogues/médicaments au sujet desquels les jeunes de votre pays ont le plus besoin d'être informés ?
- Les médias : quelles sont les trois innovations apparues ces dix dernières années dans le domaine des médias qui ont le plus contribué à la promotion des droits humains ?
- Les migrations : si vous deviez quitter votre pays, quels seraient les trois pays dans lesquels vous aimeriez le plus vivre ?
- La paix et la violence : quelles sont les trois plus grandes menaces pour la paix dans le monde ?
- La pauvreté : quelles sont les trois mesures/actions qui seraient le plus efficaces pour éliminer la pauvreté dans le monde ?
- La religion et les croyances : quelles sont les trois mesures les plus efficaces qui pourraient être prises pour lutter contre la montée du fondamentalisme ?
- La mémoire : choisissez un monument érigé dans votre ville pour commémorer un événement historique ou choisissez un événement historique qui n'est pas commémoré. Proposez trois façons de commémorer publiquement cet événement de manière à le faire connaître et à pouvoir en tirer des enseignements, sans déformation ou détournement.
- La guerre et le terrorisme : il existe maintenant un accord international interdisant les mines antipersonnel ; citez trois autres trois armes qui devraient également être interdites.
- Le travail : quelles sont les trois violations du droit à un travail décent par lesquelles vous vous sentez le plus concerné ?



### Suggestions de suivi

Si les participants souhaitent examiner ce qui se passe par la suite, c'est-à-dire ce que c'est que d'être un demandeur d'asile, vous pouvez leur proposer l'activité « Puis-je entrer ? » page 115 ou « La barrière de la langue » page 207.

Les événements passés évoquent toutes sortes de souvenirs ; si le groupe souhaite réfléchir à la fonction de commémoration des monuments aux morts, il pourra pratiquer l'activité « Expressions de la mémoire » présentée en page 233.



### Idées d'action

Demandez à votre famille, à vos amis ou à vos collègues quels sont les trois objets qu'ils emporteraient avec eux et engagez une discussion à propos des droits humains et des réfugiés.

Trouvez, au niveau local, une organisation qui travaille avec les demandeurs d'asile et les réfugiés et demandez-lui comment vous pourriez l'aider dans son travail.

# Une mosquée à Sommeil-City

A mosque in Sleepyville

*Restez debout pour une cause ou vous tomberez pour une peccadille.*

Malcolm X

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Religions et convictions</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	15 - 30
<b>Durée</b>	2 h à 2 h ½
<b>Aperçu</b>	Cette activité utilise la simulation d'une réunion du conseil municipal pour examiner un différend au sujet de la construction d'une mosquée dans un quartier de tradition chrétienne.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liberté de non-discrimination</li> <li>• Liberté de religion et de conviction</li> <li>• Liberté de conscience, liberté d'expression</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se trouver en situation de conflit lorsque les besoins de différentes communautés doivent être conciliés</li> <li>• Examiner le droit à la liberté de religion et de conviction</li> <li>• Améliorer les capacités de débat et d'analyse</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuilles de papier pour les étiquettes nominatives</li> <li>• tableau-papier</li> <li>• montre ou horloge</li> <li>• petite cloche pour le maire</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Photocopiez les cartes de rôle de la page 85, le descriptif du problème et les règles du débat (facultatif).</li> <li>• Préparez les étiquettes nominatives des différents partis et groupes représentés à la réunion.</li> <li>• Recopiez les différents rôles sur le tableau-papier pour que tout le monde puisse les voir.</li> <li>• Prévoyez un endroit pour la « réunion du conseil » et des espaces séparés pour les groupes ; ils doivent pouvoir définir leur position avant le début du débat et organiser des rencontres.</li> </ul>

## Instructions

1. Lisez à haute voix le problème décrit dans le document de la page 84. Expliquez que les participants sont tous des habitants de Sommeil-City et se sentent tous concernés par le projet de construction d'une mosquée sur un terrain municipal désaffecté.
2. Après avoir montré aux participants la liste des rôles, demandez-leur d'en choisir un. Distribuez les cartes de rôles et le document qui décrit le contexte de la polémique. Enfin, indiquez les espaces où les personnes et les groupes peuvent se réunir avant le débat, et l'emplacement où la « réunion du conseil » aura lieu par la suite.
3. Expliquez aux participants les règles du débat qui aura lieu pendant la réunion (voir page 85).
4. Expliquez que la réunion sera précédée d'une période de 30 minutes pendant laquelle les participants pourront discuter avec d'autres habitants, préparer leur intervention et décider de voter pour ou contre ! Rappelez que la réunion du conseil municipal ne durera que 40 minutes et que le temps dévolu aux discours eux-mêmes sera très court vu le nombre de participants. Par conséquent, chacun devra s'efforcer de ne préparer qu'un ou deux arguments.



Religions et convictions



Discrimination et intolérance



Citoyenneté et participation



Niveau 2



15 - 30



2 – 2 ½ heures



5. Profitez de la phase de préparation pour agencer l'espace où se déroulera la réunion. L'idéal serait que les participants soient assis en demi-cercle ou en U, le maire leur faisant face en position légèrement surélevée. Les membres de chaque parti/groupe doivent pouvoir être assis ensemble, les étiquettes nominatives placées sur les tables devant eux.
6. Après 30 minutes, conviez les citoyens à la réunion (ou demandez au maire de le faire). Le maire devra rappeler les règles de base du débat et prononcer un bref discours d'ouverture.
7. A l'issue des 40 minutes de réunion, le maire devra inviter les participants à voter. Après le comptage des voix et l'annonce du résultat, annoncez la fin de l'activité et invitez les participants à placer leurs chaises en cercle pour participer au débriefing.



## Compte rendu et évaluation

Pour faciliter la prise de recul avec la simulation et permettre aux participants de sortir du rôle qu'ils tenaient, commencez le compte rendu en accueillant chacun par son véritable nom.

Demandez aux participants d'exprimer leur sentiment sur ce qu'ils viennent de vivre :

- Le résultat du vote vous a-t-il surpris ? Est-il en accord avec le point de vue du personnage que vous avez interprété ?
- En tant que protagoniste, quelle influence pensez-vous avoir eue sur le résultat ?
- Vos discussions avec d'autres personnes ou groupes ont-elles modifié votre façon d'aborder ou de considérer le problème ?
- Vous a-t-il été facile de vous identifier à votre personnage ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- Pensez-vous qu'une telle situation puisse se produire dans la vraie vie ? Pensez-vous à d'autres cas similaires ?
- Quelle serait votre réaction si cette affaire se produisait dans votre ville / lieu de résidence ? L'activité a-t-elle modifié votre position d'une manière ou d'une autre ?
- Que signifie pour vous la liberté de pensée, de conscience et de religion ? Dans l'histoire ou l'actualité récente, ce droit a-t-il été bafoué ? Citez des exemples.
- Faut-il considérer la liberté de religion comme un droit fondamental de la personne ? Pourquoi ?
- Dans quelle mesure ce droit est-il respecté autour de vous ?



## Conseils pour l'animateur

Dans la mesure du possible, essayez de mener cette activité avec un autre animateur : vous pourrez faire face aux questions tout en coordonnant les étapes.

Pour laisser à chacun la possibilité de répondre aux commentaires des autres, il peut être bénéfique d'allonger le temps imparti à l'activité en général et à la réunion elle-même en particulier. Vous pouvez aussi décider d'attribuer les rôles au préalable ou au hasard, de manière à gagner du temps pendant l'activité.

Pendant la phase préparatoire, il serait bon de vérifier que les participants utilisent le temps imparti pour discuter avec d'autres et préparer leur intervention.

Dans la distribution des rôles, n'oubliez pas que le rôle du maire est très difficile et que la personne choisie devra se sentir à l'aise pour conduire efficacement la réunion, voire interrompre les participants pour permettre à chacun de s'exprimer. Avant la simulation elle-même, vous devrez faire répéter son rôle à la personne choisie. Par la suite, il est vivement conseillé de laisser la personne jouant le maire mener la réunion seule, de sorte qu'elle se sente légitimée, et que les autres participants respectent ses décisions sans chercher votre approbation. Bien entendu, en cas de difficulté, vous pourrez juger utile d'intervenir au cours de la simulation, mais toujours en évitant de remettre en cause l'autorité du maire.

Si la simulation n'est plus sous contrôle (pour cause de hors sujet par exemple, ou si des données sont inventées) ou si le Conseil se trouve dans une impasse et ne peut arriver à un accord, soulignez qu'une telle situation est envisageable dans la vie réelle et que l'activité n'a pas échoué pour autant. Le débriefing de l'après-débat sera l'occasion de revenir sur la difficulté à dégager un consensus sur des sujets comme ceux traités dans cet exercice.

Il est important d'éviter de rejouer la simulation pendant le débriefing. Les participants doivent en effet s'efforcer de se détacher de leur rôle ; ils pourront ainsi réfléchir objectivement à l'expérience qu'ils ont vécue pendant la simulation. Aidez-les à ne pas porter sur la simulation le regard des personnages qu'ils ont incarné, mais celui des citoyens qu'ils sont dans la vie réelle.

Afin de vous préparer au Compte rendu et évaluation vous pouvez aussi lire des informations complémentaires sur Religion et Convictions au chapitre 5.

## Variantes

Selon le contexte local, il conviendra d'adapter l'activité : dans le cas d'un quartier majoritairement musulman, vous pourriez, par exemple, appeler l'activité « Une église à Sommeil-City » ou « Un temple à Sommeil-City », ou préférer une autre combinaison.

Vous pourriez aussi prévoir des reporters qui s'emploieront à présenter des points de vue plus objectifs. Notez, cependant, que l'éventuel examen de leurs rapports avec les groupes allongera la durée de l'activité (voir les suggestions ci-dessous).

## Suggestions de suivi

Examinez les questions liées à la liberté de religion et de croyance, et les tensions que votre pays a connues. Les incidents critiques (études de cas concrets) rapportés par les médias peuvent fournir un bon point de départ, notamment pour les discussions en groupes restreints. Vous pouvez aussi poursuivre la discussion par un examen plus approfondi des perceptions que les participants ont de la religion et de son influence sur la vie des jeunes au moyen de l'activité « Croyances », page 105.

Si des reporters sont désignés, vous pouvez éventuellement exploiter leur analyse dans une séance distincte. Il serait bon en particulier de souligner les différences entre les rapports pour susciter des questions sur le rôle et l'impact des médias. L'activité « En première page », page 185, examine comment les médias en particulier façonnent et transforment les opinions.

Vous pouvez axer l'exercice sur le développement des capacités nécessaires au débat, à l'analyse ou à la persuasion en vous servant de quelques-unes des affirmations génératrices de controverses ou de polarisation qui ont été prononcées lors du compte rendu ou du déroulement de l'activité « La campagne électorale », page 168.

## Idées d'action

Encouragez les participants à observer leur entourage personnel pour apprécier dans quelle mesure les droits des différentes communautés religieuses sont respectés. Essayez d'organiser des rencontres avec les représentants de certaines communautés et demandez-leur s'ils ont le sentiment que leurs droits sont respectés.

Selon l'environnement dans lequel vous et les participants vivez ou travaillez, et les questions actuellement débattues au sein du conseil municipal, il peut être intéressant d'assister à l'une de ses réunions pour participer aux débats politiques qui touchent aux droits humains de tous dans la communauté.

## Informations complémentaires

*Le droit à la religion dans le droit international des droits humains Au besoin, vous pourrez communiquer les informations ci-dessous aux membres de l'Association musulmane de Sommeil-City et du groupe des Jeunes de Sommeil-City pour les droits humains !*

*Convention Européenne des Droits de l'Homme, article 9 :*

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

### DATE CLÉ



**21 septembre**  
Journée mondiale  
de la paix



2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

*Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, article 18 :*

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites (...)

*Convention relative aux droits de l'enfant, article 30 :*

Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.



Même si cette activité est la simulation d'une fiction, nombreux sont les différends concernant la construction de lieux de culte pour les minorités religieuses en Europe et par-delà ses frontières. En Suisse, en novembre 2009, un référendum national a permis l'adoption d'un amendement constitutionnel interdisant la construction de minarets sur le territoire national. Cette décision constitue une violation du droit des musulmans à manifester leur religion en public par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites – ce qui fait partie intégrante du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Qui plus est, des Etats de plus en plus nombreux, notamment européens, ont récemment adopté des lois ou examinent des propositions législatives prohibant le port du voile islamique (qu'il s'agisse de la burqa, du niqab ou du hijab) en public, ce qui constitue également le fondement d'une discrimination au motif de la religion. Article 19 – Global Campaign for Free Expression est une organisation de défense des droits humains qui a publié un avis juridique sur les interdictions du voile intégral et les droits humains ([www.article19.org](http://www.article19.org)). Vous pouvez également effectuer des recherches sur les difficultés que rencontrent aujourd'hui d'autres minorités religieuses en Europe.

Cette activité est basée sur l'activité « Une mosquée à Sommeil-City » décrite dans Compagnon, guide d'action pédagogique pour la diversité, la participation et les droits humains publié par le Conseil de l'Europe. Elle a été imaginée par Susanne Ulrich. 2000. *Achtung (+) Toleranz – Wege demokratischer Konfliktlösung*. Verlag Bertelsmann Stiftung

## Documents

### Une mosquée à Sommeil-City (pour tous les participants)

Vous habitez Sommeil-City, ville pittoresque de 80 000 habitants. Dans les 60 dernières années, la population a radicalement changé, non seulement parce que les jeunes, pour la plupart, migrent vers de grandes villes offrant de meilleures perspectives professionnelles, mais aussi du fait de l'afflux, dans la région, de nombreuses familles originaires de pays musulmans. Certains immigrés, bien que résidant à Sommeil-City depuis 3 générations, sont toujours considérés avec suspicion comme de « nouveaux venus ». Ils représentent aujourd'hui presque 15% de la population.

Les musulmans de Sommeil-City ont souhaité faire construire une mosquée sur un terrain municipal désaffecté, d'où une polémique dans la ville. Laissé à l'abandon, le terrain fait l'objet de plaintes auprès du conseil depuis des années : il se situe près de la principale rue commerçante, dans un secteur qui connaît régulièrement des problèmes de vandalisme et de drogues.

Aussi, lorsqu'un riche homme d'affaires a proposé de décharger le conseil de ce problème, le maire a pensé que c'était son jour de chance ! Le conseil a volontiers accepté de céder le terrain et de financer 20% de la construction d'une mosquée sur le site en question. Restaient donc à trouver au sein de la communauté musulmane les 10% non financés par l'homme d'affaires. Les travaux devaient démarrer cette semaine, mais le conseil a été submergé de plaintes d'habitants en colère opposés au projet. Il organise donc une réunion extraordinaire, à laquelle sont conviés tous les habitants, afin de régler le problème. La réunion commencera dans 30 minutes.

### Liste des participants

Faites en sorte d'avoir un nombre égal de représentants dans chacun des partis politiques et dans chacun des groupes de citoyens. En revanche, vous pouvez réunir autant de « citoyens ordinaires » que vous le souhaitez.

- Le maire de Sommeil-City,
- Des membres du conseil municipal : 3 partis doivent être représentés ; chaque Parti comprend 1 ou 2 personnes,
- « Les jeunes de Sommeil-City pour les droits de l'homme ! » : 1 ou 2 représentants,
- « Association passé et présent » : 1 ou 2 représentants,
- « Association des musulmans de Sommeil-City » : 1 ou 2 représentants,
- Des citoyens ordinaires : autant que nécessaire,
- Un ou deux journalistes qui couvriront la réunion (facultatif).

### Règles du débat

Vous pouvez modifier ces règles en fonction de la taille de votre groupe et du temps dont vous disposez.

- La réunion sera présidée par le maire. Ses décisions, sur tout sujet, sont sans appel.
- Si un participant souhaite prendre la parole, il doit lever la main et attendre l'autorisation du maire.
- Les commentaires doivent être brefs, d'une durée inférieure à 2 minutes.
- La réunion sera clôturée après 40 minutes et sera suivie d'un vote qui statuera sur la construction de la mosquée.
- Chaque participant est en droit de prendre la parole lors du débat et de voter en fin de réunion.

## Cartes de rôle

### Le maire de Sommeil-City

Vous êtes le président de l'assemblée. Votre rôle est d'accueillir les participants quand la réunion commence et de leur rappeler les règles du débat. Au cours de la réunion, veillez à ce que chacun puisse intervenir et ne permettez pas que quelqu'un monopolise la parole trop longtemps ! Comme vous êtes très inquiet de la publicité fâcheuse faite autour de cette affaire, vous envisagez, avant la réunion, de discuter avec quelques groupes pour tenter de les persuader d'adoucir leur position.

### Membre du conseil municipal : parti traditionaliste (1 ou 2 personnes)

Vous représentez le parti traditionaliste au conseil municipal et vous êtes fermement opposé à la construction de la mosquée. Vous ne pensez pas qu'il soit juste d'allouer un terrain et des ressources de la ville à un lieu de culte qui ne respecte pas les traditions locales et nationales. Vous estimez que vivre ici est un privilège pour les familles immigrées et qu'elles ne doivent pas essayer d'imposer au pays qui les accueille des styles de vie différents. Vous craignez aussi que la mosquée ne devienne un lieu de rencontre et de recrutement de terroristes.

### Membre du conseil municipal : parti populiste (1 ou 2 personnes)

Vous représentez le parti populiste au conseil municipal. Vous avez soutenu la décision initiale de construire une mosquée sur le site, d'une part parce que vous avez conscience que la communauté musulmane a joué un rôle très positif dans l'économie de la ville et que, d'autre part, vous ne voulez pas vous aliéner cette partie de la population. Cependant, les plaintes des habitants vous inquiètent et vous voulez éviter un conflit inutile. Par ailleurs, vous souhaitez garder votre siège lors des prochaines élections municipales, vous vous rallierez donc vraisemblablement à la proposition qui paraîtra la moins polémique.

### **Membre du conseil municipal : parti pour la diversité (1 ou 2 personnes)**

Vous représentez le parti pour la diversité au conseil municipal. Vous êtes convaincu que l'immigration relativement importante venue des quatre coins du monde a contribué à l'enrichissement culturel de Sommeil-City, ainsi qu'à l'intérêt suscité par la ville. Aussi trouvez-vous injuste qu'on prive depuis si longtemps une grande partie de ces personnes de la possibilité de pratiquer leur religion. Par ailleurs, vous êtes conscients des problèmes sociaux posés par le terrain désaffecté et de l'absence de moyens financiers qui permettraient au conseil de le réhabiliter lui-même.

### **Membres de l'association « Passé et présent » de Sommeil-City (2 à 4 personnes)**

Vous faites partie de l'un des principaux groupes opposés à la construction de cette mosquée. Vous êtes issus de communautés traditionnelles (non musulmanes) de Sommeil-City, et pour vous il est très important que la ville, où la majorité d'entre vous vit depuis toujours, conserve son caractère authentique. Le site envisagé pour la construction de la mosquée est très central et serait visible du centre ville, où que l'on se trouve. En particulier, la mosquée pourrait cacher l'église principale, que l'on voit aujourd'hui depuis la place municipale. Vous avez le sentiment que le caractère particulier de votre ville est complètement modifié par une communauté arrivée récemment, et vous ne comprenez pas pourquoi ces gens venus d'ailleurs ne vivraient pas selon les règles locales.

### **Membres du groupe d'action de la jeunesse « Les jeunes de Sommeil-City pour les droits de l'Homme ! » (2 à 4 personnes)**

Votre groupe a été créé pour remédier aux problèmes les plus graves que connaissent aujourd'hui les jeunes de Sommeil-City. Pour vous, la construction de la mosquée présente deux avantages : d'une part, elle répond au besoin exprimé par la communauté musulmane de disposer d'un lieu de culte ; d'autre part, elle met fin aux nombreux problèmes sociaux existants depuis trop longtemps sur le terrain municipal.

Vous soutenez la construction de la mosquée, mais vous craignez que le conseil ne néglige d'autres problèmes sociaux, s'il devait participer au financement. Le budget consacré à la jeunesse a notamment subi au cours des 5 dernières années de telles coupes qu'il ne permet plus de répondre aux besoins de la ville.

### **Membres de l' « Association musulmane de Sommeil-City » (2 à 4 personnes)**

Depuis des années vous réclamez au conseil un lieu de culte pour la communauté musulmane, lequel lui a toujours été refusé pour des raisons financières. Vous trouvez injuste de demander à votre communauté, si défavorisée sur le plan économique, de trouver 10% des fonds pour financer la construction, alors que la communauté chrétienne dispose de 11 lieux de culte différents, beaucoup moins fréquentés que ne le serait la mosquée. Selon vous, la contribution de votre communauté à la ville n'est pas appréciée à sa juste valeur, elle fait l'objet de multiples et injustes discriminations dans de nombreux domaines, et, par son refus, le conseil lui conteste le droit fondamental au culte religieux.

### **Les habitants de Sommeil-City**

Le conflit qui semble mettre la ville de Sommeil-City en émoi vous inquiète. Vous voulez donc participer au vote organisé à l'issue de la réunion du conseil municipal. Vous hésitez encore, il faudra par conséquent vous entretenir avec le plus de groupes possible avant de prendre votre décision.

# L'accès aux médicaments

## Access to medicaments

*L'effort mondial des citoyens concernés peut faire la différence.*

Zackie Achmat, Treatment Action Campaign.

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 4
<b>Taille du groupe</b>	16 - 40
<b>Durée</b>	190 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>L'activité est une simulation du procès «médicaments contre le sida» qui s'est tenu en Afrique du Sud, en 2001. Elle aborde des questions comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La séropositivité/le sida et l'accès aux médicaments</li> <li>• Le règlement des différends en matière de droits</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la vie et à la dignité</li> <li>• Droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique</li> <li>• Droit à la santé</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser au droit à la santé, en particulier à l'accès à une médecine et au traitement/à la prévention du VIH/SIDA à un coût abordable</li> <li>• Développer des capacités de communication, de coopération et de re-cherche de consensus</li> <li>• Promouvoir la solidarité et l'idéal de justice</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau-papier et stylos</li> <li>• Cartes de jeu pour le procès</li> <li>• Instructions concernant le travail en groupe restreint, un exemplaire par participant</li> <li>• Petits cartons (10 x 6 cm); un carton rouge et un carton vert par participant</li> <li>• De l'espace pour le travail en séance plénière et en groupes restreints</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<p>Pour la première partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faites des copies des cartes de rôle pour le procès, une carte par personne.</li> </ul> <p>Pour la seconde partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faites des copies des instructions pour le travail en groupe restreint, un exemplaire par participant.</li> <li>• Préparez un carton rouge et un carton vert par participant.</li> </ul>

## Instructions

L'activité est organisée en deux parties. La première partie est une simulation du procès et la seconde une recherche de consensus.

### Première partie. Le procès (durée totale: 65 minutes)

1. Plantez le décor de l'activité. L'épidémie de VIH/SIDA est très grave; elle touche le monde entier. La situation est grave en Afrique du Sud, où des millions de pauvres souffrent et meurent faute de pouvoir payer les médicaments coûteux qui les soigneraient. La seule solution pour eux consiste à trouver des médicaments moins chers. Mais les grandes firmes pharmaceutiques, qui veulent protéger leurs droits de propriété, se sont coalisées pour empêcher qu'un État puisse copier et vendre leurs produits à des prix inférieurs. Elles ont intenté une action contre le gouvernement sud-africain qui distribue des copies bon marché de leurs médicaments contre le VIH/sida.



Santé



Mondialisation



Discrimination et intolérance



Niveau 4



16 - 40



190 minutes





2. Expliquez aux participants qu'ils vont participer à la simulation de la première partie – ou de l'audience préliminaire – d'un procès qui s'est déroulé en Afrique du Sud en 2001. La question posée est la suivante: Le droit de propriété est-il un argument valable par rapport au danger qui menace le droit à la vie et à la dignité d'êtres humains? Les droits à la vie et à la santé sont-ils des motifs valables pour passer outre le droit de propriété ?
3. Répartissez les participants en quatre groupes de taille égale chargés de représenter Pharma Inc., le gouvernement sud-africain, les membres de Treatment Action Campaign (TAC) et les juges.
4. Distribuez les cartes de rôle aux groupes appropriés.
5. Laissez 25 minutes aux groupes pour leur permettre de lire leurs cartes et de préparer leurs cas et/ou questions à soumettre au procès. Chaque groupe doit aussi désigner un porte-parole, ainsi qu'une ou deux personnes ressources chargées d'assister le porte-parole et de l'aider à répondre aux questions au cours du procès.
6. Quand chaque groupe est prêt, invitez les participants à se rassembler en plénière. Chaque participant reste avec son groupe.
7. Pharma Inc., le gouvernement sud-africain et TAC disposent à présent de 5 minutes chacun pour exposer leurs positions et poser les questions qu'ils souhaitent. Les juges présentent les groupes tour à tour, puis leur proposent de s'exprimer.
8. Les juges disposent alors de 10 minutes pour poser aux groupes les questions qu'ils souhaitent et pour résumer les différents arguments et positions.

#### Seconde partie. Recherche de consensus (durée totale: 100 minutes)

1. Demandez aux participants de se répartir en groupes restreints de quatre personnes, formés chacun d'un ancien membre du groupe Pharma Inc., d'un ancien membre du groupe du gouvernement sud-africain, d'un ancien membre du groupe TAC et d'un ancien membre du groupe des juges.
2. Remettez aux groupes un exemplaire des instructions et, à chaque participant, un carton rouge et un carton vert. Vérifiez que chacun a compris ce qu'il doit faire, à quoi vont servir les cartons de couleur et comment les utiliser.
3. Donnez aux groupes 30 minutes pour tenter d'aboutir à une décision consensuelle sur la façon de régler les demandes conflictuelles.
4. Rassemblez les participants en plénière et demandez-leur de présenter le bilan de leurs discussions. Chaque groupe dispose de 5 minutes pour présenter son rapport. Inscrivez les principales questions et solutions sur un tableau-papier.
5. Quand chaque groupe a fait son rapport et présenté ses positions/solutions, passez à la discussion concernant la procédure de prise de décision en demandant, par exemple :
  - A-t-il été facile de parvenir à un consensus ?
  - Quelles sont les points forts et les points faibles de cette approche ?
  - Avez-vous ressenti des tiraillements entre la volonté de parvenir à une solution, d'une part, et celle d'inclure tous les membres du groupe dans la décision, d'autre part ?
  - Quels étaient les points les plus sensibles ?
6. Vous pouvez achever cette phase de l'activité en lisant le passage suivant, extrait du jugement prononcé par le tribunal le 19 avril 2001 :
 

« Vouloir (...) promouvoir un accès moins cher aux médicaments (...) est une intention louable et, dans le contexte de l'épidémie du VIH/sida, une obligation constitutionnelle de la plus haute importance, liée au devoir de l'État de respecter, protéger, promouvoir et remplir un certain nombre de droits fondamentaux, dont le droit à la dignité humaine et à la vie (source de tous les autres droits) (...) Les requérants (les firmes pharmaceutiques) ne sont pas fondés à contester la loi. »



### Compte rendu et évaluation

L'évaluation aura démarré pendant les discussions de la seconde partie. Il s'agit à présent de la poursuivre en encourageant les participants à réfléchir à toute la procédure et d'identifier ensuite les droits humains essentiels, sous-jacents au procès. Voici quelques questions à poser:

- Aviez-vous déjà entendu parler de ce procès ?
- Quelles ont été leurs premières impressions au sujet de ce procès au début de l'activité ?

- Comment la perception des problématiques par les participants a-t-elle évolué au cours de l'activité ?
- Que pensez-vous des deux procédures de prise de décision, antagoniste et consensuelle? Laquelle des deux a donné les résultats les plus satisfaisants? Comment définissez-vous un bon résultat ?
- Concernant les droits humains, quelles étaient les questions essentielles sous-jacentes au procès ?
- Il est fréquent qu'il faille mettre en balance les diverses revendications en matière de droits humains. Comment établir des priorités ? Sur la base de quels critères ?
- Quelles sont les implications de l'aboutissement de ce procès pour les personnes séropositives qui vivent dans votre pays ? Par exemple, des médicaments génériques sont-ils disponibles ?
- Quelles sont les démarches entreprises dans votre pays pour informer le public au sujet du VIH/SIDA ? Que faudrait-il faire, et que pourrait-on faire de plus ?

## Conseils pour l'animateur

Prévoyez suffisamment de temps pour cette activité, car les questions sont complexes et les participants doivent y réfléchir de manière approfondie. Les deux parties de l'activité ne doivent pas avoir lieu forcément le même jour pouvez les organiser en deux séances distinctes.

Vous devrez expliquer que les cartons rouge et vert permettent aux participants de mieux se rendre compte de ce qui facilite ou gêne la prise de décision. Idéalement, à la fin des discussions et des négociations de la seconde partie, tous les participants devraient lever leur carton vert et pouvoir convenir d'une solution partagée.

Lors de la seconde partie, certains groupes pourraient aboutir à un consensus et d'autres pas. Profitez de la discussion pour étudier les forces et les faiblesses de l'approche consensuelle de la prise de décision. Demandez aux groupes qui sont parvenus à un consensus d'expliquer non seulement leur position définitive, mais aussi leurs principaux arguments. Demandez aux groupes qui ne sont pas parvenus à un consensus de souligner ce qui les a rapprochés et ce qui a contribué à les éloigner.

Note: Vous trouverez plus de renseignements concernant la recherche de consensus dans les informations de référence sur la paix et la violence, au chapitre 5.

Il est important de faire un point sur la situation que vivent les personnes atteintes du VIH/SIDA au sein de votre communauté, afin d'adapter l'activité aux problèmes qu'elles rencontrent concrètement. Note: Le nom de la coalition de firmes pharmaceutiques, Pharma Inc., a été inventé pour les besoins de l'activité.

## Variantes

Vous pouvez envisager de constituer une équipe de journalistes chargée de couvrir le procès. Vous aurez alors besoin de matériels supplémentaires : des caméras, un ordinateur et une imprimante. Vous devrez octroyer aux participants un temps limité pour présenter leur compte rendu à l'issue du procès. Le temps imparti dépendra du mode de présentation choisi, par exemple un journal, une émission de radio ou de télévision, ou encore un blog. Si vous optez pour cette variante, vous devrez prévoir une carte de rôle pour les journalistes, 15 minutes supplémentaires pour l'activité et 10 minutes de plus pour l'évaluation du travail des journalistes.

## Suggestions de suivi

Débattez des aspects liés au droit à la vie et à la dignité humaine dans votre pays, eu égard aux questions de santé. Les incidents critiques (études de cas concrets) rapportés par les médias peuvent fournir un bon point de départ, notamment pour les discussions en groupes restreints.

### DATE CLÉ



**le 1er décembre**  
Journée mondiale  
de la lutte contre  
le sida



Informez-vous sur les questions de santé et des droits humains dans le monde. Visitez les sites Internet des ONG importantes (MSF, TAC, Christian Aid, Oxfam, Save the Children) et des institutions internationales (OMS), afin de vous procurer leurs publications. Informez-vous sur les actions entreprises pour promouvoir les questions liées à la santé et inscrivez-les sur un tableau-papier.

Les campagnes de la Treatment Action Campaign (TAC) ont été une grande réussite et l'organisation est toujours très active en Afrique du Sud et par-delà ses frontières (voir [www.tac.org.za](http://www.tac.org.za)). Malheureusement, les campagnes des ONG n'atteignent pas toutes leurs buts. Les raisons peuvent être nombreuses, mais la mauvaise organisation et une publicité inefficace en font certainement partie. Le groupe peut étudier ces questions et développer ses compétences pour l'organisation de campagnes efficaces grâce aux activités « Attention, nous veillons ! », page 110, ou « Dosta ! », page 155.



### Idées d'action

Tâchez de voir au niveau local qui assure la promotion d'actions concernant les questions de santé et comment vous pouvez y apporter votre contribution.



### Informations complémentaires

Cette activité est basée sur une affaire jugée par la Haute Cour d'Afrique du Sud en 2001. L'association sud-africaine de fabricants de produits pharmaceutiques a introduit une plainte contre le gouvernement d'Afrique du Sud, Nelson Mandela, et d'autres, dont la Treatment Action Campaign, pour n'avoir pas pris en considération leurs droits de propriété sur des médicaments contre le sida et pour avoir importé des produits génériques meilleur marché dans le but de soigner les millions de victimes du sida.

Les juges devaient trancher entre les intérêts divergents et les droits des deux parties. D'un côté, l'association sud-africaine de fabricants de produits pharmaceutiques revendiquait ses droits de propriété, d'égalité et de liberté du choix de l'occupation, du commerce et de la profession. D'un autre côté, le gouvernement et la TAC invoquaient l'obligation constitutionnelle de la plus haute importance liée au devoir de l'État de respecter, protéger, promouvoir et remplir un certain nombre de droits fondamentaux, dont le droit à la dignité humaine et à la vie.

Dans un jugement historique, la Cour a estimé que le droit de propriété devait être limité au regard du droit à la dignité humaine et à la vie. Suite à ce jugement, les firmes pharmaceutiques ont abandonné leur plainte contre le gouvernement sud-africain. «C'est la victoire de David contre Goliath, pas seulement pour nous qui sommes ici en Afrique du Sud, mais aussi pour les habitants de nombreux autres pays en voie de développement qui se battent pour l'accès aux soins de santé» (communiqué de presse commun des ONG, en date du 19 avril 2001). «Il s'agit d'une victoire rare et significative du pauvre sur les puissantes sociétés multinationales! À présent, notre défi consiste à travailler avec les producteurs de médicaments et le gouvernement, afin de fournir les médicaments à ceux qui en ont besoin» (Kevin Watkins, d'Oxfam). Un résumé de ces questions figure sur [Time.com](http://Time.com), publié le 5 mars 2001. Pour y accéder, tapez « AIDS Drugs Case Puts Our Ideas About Medicine on Trial » dans votre moteur de recherche.

### Le sida et les tendances de la mondialisation

Dans les pays riches, les séropositifs/malades du sida peuvent vivre mieux et plus longtemps grâce aux remèdes fournis gratuitement par l'État. Dans les pays du Sud par contre, les séropositifs meurent faute d'accès aux traitements appropriés. Dans la plupart des cas, les dépenses de santé par an et par habitant atteignent 10\$, alors que les coûts de la tri-thérapie, accessible aux malades dans les pays du Nord, vont de 10.000\$ à 15.000\$ par an.

Même si la pauvreté, le manque d'éducation et l'inégalité sociale accélèrent la diffusion de l'épidémie, le défi est avant tout politique: il touche au rôle des gouvernements, des organes internationaux et des firmes pharmaceutiques. Pour être efficace, la lutte contre le sida doit remettre en cause des institutions et des mécanismes internationaux, tels le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) et l'organe de règlement des différends (qui fait office de tribunal de l'OMC).

La lutte contre le VIH/SIDA est l'un des huit Objectifs du millénaire pour le développement.

## Documents

### Cartes de rôle

#### **Carte de rôle: Pharma Inc.**

Vous êtes un groupe de cadres supérieurs de Pharma Inc., l'un des grands producteurs mondiaux de produits pharmaceutiques. Vous avez acheté les droits de commercialiser des médicaments essentiels contre le VIH et le sida. Vous devez protéger votre marge bénéficiaire et satisfaire vos actionnaires. C'est pourquoi vous souhaitez défendre le droit de votre société à fixer le prix de vente de ses produits, compte tenu des coûts de la recherche, des coûts de production et de votre masse salariale. Permettre à une autre société de copier et vendre votre produit à un prix inférieur hypothéquerait vos bénéfices et la durabilité de votre société. Vous avez donc formé une coalition avec d'autres firmes pharmaceutiques de premier plan afin d'empêcher qu'un État quelconque autorise la copie et la vente de vos produits à des prix inférieurs, et pour l'attaquer en justice, le cas échéant. Vous avez intenté un procès contre le gouvernement sud-africain.

Vous devez préparer vos arguments pour défendre votre position. Vous disposerez de cinq minutes pour les exposer au cours du procès.

#### **Carte de rôle: Gouvernement sud-africain**

Vous êtes de hauts fonctionnaires du gouvernement sud-africain. Votre gouvernement tente de contrer la requête des firmes pharmaceutiques qui ont intenté une action en justice contre votre gouvernement. Pharma Inc. veut empêcher tout État d'autoriser la copie et la vente de ses produits à des prix inférieurs, c'est-à-dire au-dessous de son prix de vente. Vous êtes d'accord sur le principe avec la position de Pharma Inc..

Toutefois, des mouvements populaires, sous l'égide de Treatment Action Campaign (TAC), estiment que la Constitution oblige l'État à fournir un accès bon marché aux médicaments, en particulier dans le contexte de l'épidémie du VIH/sida. Vous avez répondu à la pression politique de la population et commencé à autoriser l'importation de médicaments moins chers (copiés) en provenance de pays comme l'Indonésie.

Vous devez préparer vos arguments pour défendre votre position. Vous disposerez de cinq minutes pour les exposer au cours du procès.

#### **Carte de rôle: Treatment Action Campaign (TAC)**

Vous êtes un groupe d'activistes représentant Treatment Action Campaign (TAC), Afrique du Sud. Vous estimez que l'État a pour responsabilité de fournir l'accès à des médicaments bon marché, en particulier dans le contexte de l'épidémie du VIH/sida. Le gouvernement a commencé à importer des médicaments moins chers.

Vous estimez également que l'État a pour responsabilité de prévoir des dispositions financières à l'intention des malades et des organisations qui luttent contre la séropositivité/le sida.

Pourtant, des firmes pharmaceutiques ont attaqué le gouvernement sud-africain en justice afin d'empêcher la copie et la vente de leurs produits à des prix inférieurs. Vous avez décidé de soutenir le gouvernement dans la défense du rôle de l'État à fournir un accès bon marché aux médicaments.

Vous devez préparer vos arguments pour défendre votre position. Vous disposerez de cinq minutes pour les exposer au cours du procès.

### Carte de rôle: Juges

Vous êtes un groupe de juges chargé de trancher l'affaire qui oppose les firmes pharmaceutiques au gouvernement sud-africain concernant l'autorisation de copie et de vente des produits pharmaceutiques à des prix inférieurs. Les activistes représentant Treatment Action Campaign (TAC) défendent la position du gouvernement.

Votre rôle consiste à inviter les trois parties à exposer leur position respective, l'une après l'autre. Au terme de leurs exposés, vous ne devez pas rendre un jugement ou parvenir à des conclusions. Vous devez contribuer à clarifier les questions et résumer les arguments contradictoires.

Le noeud du problème consiste à savoir comment trancher des demandes contradictoires dans le domaine des droits humains. La défense (le gouvernement et TAC) revendique les droits à la vie et à la dignité, tandis que l'accusation (Pharma Inc.) revendique le droit de propriété. Le tribunal s'est prononcé de la manière suivante:

«Les droits à la vie et à la dignité sont les droits de l'homme les plus importants et la source de tous les autres droits des individus. En nous engageant pour une société reposant sur la reconnaissance des droits de l'homme, nous sommes appelés à placer ces deux droits au-dessus de tous les autres. L'État se doit d'en faire la démonstration dans tous ses actes, y compris dans sa manière de punir les criminels.»

Versus

«La section 25 de la Constitution sud-africaine protège le droit de propriété, elle prévoit: Propriété 25: (1) Nul ne peut être privé de la propriété, sauf par une loi d'application générale, et aucune loi ne peut arbitrairement nier le droit de propriété.»

Préparez des questions à poser aux trois parties. Vous disposerez de dix minutes pour poser vos questions.

### Carte de rôle: Journalistes (facultatif, voir « Variantes » ci-dessus)

Vous êtes un groupe de journalistes chargé de couvrir le procès.

Votre tâche consiste à rendre compte du procès et à présenter tous les points de vue. Vous avez accès aux réunions à huis clos organisées par les différentes parties : juges, TAC, Gouvernement d'Afrique du Sud et Pharma Inc. Lors de ces réunions, vous pouvez observer mais ne devez pas déranger, interrompre ou participer aux travaux des groupes. Vous pouvez toutefois conduire des entretiens individuels si cela ne perturbe pas le bon déroulement des réunions. Vous avez également la possibilité de prendre des photos, et vous pourrez vous servir d'un ordinateur, d'une imprimante et d'internet pour votre rapport.

Vous présenterez le résultat de votre travail à la fin du procès. Vous pouvez choisir le mode de présentation, par exemple un blog, un tweet, un article de presse ou encore une émission de radio ou de télévision. Vous disposerez de 10 minutes pour ce faire.

### Instructions à l'intention des groupes restreints pour la seconde partie

Vous formez un groupe de quatre personnes, une personne pour chaque partie représentée:

- Pharma Inc.
- Le gouvernement sud-africain
- Les activistes représentant Treatment Action Campaign (TAC)
- Les juges dans l'affaire.

#### Instructions

1. Chaque personne se présente et présente sa partie, c'est-à-dire le rôle qu'elle joue.
2. Ensuite, chaque personne communique son sentiment concernant la situation à la fin du procès. Si la personne pense qu'il sera aisé de trouver une solution, elle lève le carton vert; dans le cas contraire, elle lève le carton rouge. (Le but des cartes est d'aider les participants à mieux appréhender la façon dont se déroule la recherche de consensus.)
3. Vous devez à présent tâcher d'aboutir à une décision satisfaisante en vous appuyant sur le consensus entre les quatre membres. La discussion doit avoir lieu par séries. Le juge préside la discussion et présente sa position en dernier lieu.
  - Série 1 : déclarer sa position
  - Série 2 : exposer ses idées de solution
  - Série 3 : négocier différentes solutions
4. Écoutez attentivement chaque personne. À la fin de chaque contribution, sortez votre carton de couleur pour indiquer votre sentiment concernant les perspectives d'une solution satisfaisante.
5. À la fin de la procédure consensuelle, choisissez une personne chargée de communiquer les résultats en plénière.

Droits humains en général



Enfants



Citoyenneté et participation



Niveau 2



9 + (groupes restreints 4-5)



90 minutes



# Mimez-le !

## Act it out

*Montrez-moi ce que vous entendez par «droits humains» !*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> <li>• Enfants</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	9 + (groupes restreints 4-5)
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Au moyen de cette activité inspirée du théâtre, les participants présentent leurs perceptions du concept général de droits humains.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les droits humains</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explorer l'idée ou le concept général de droits humains</li> <li>• Développer les capacités interculturelles et communicatives</li> <li>• Développer la coopération et la créativité</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessoires: déguisements, jouets, ustensiles ménagers, etc.</li> <li>• Papier et marqueurs de couleur, pastels</li> <li>• Colle, ficelle et carton</li> </ul>

## Instructions

1. Expliquez que le but de cet exercice est de traduire l'idée - ou le concept général -des droits humains au moyen d'une représentation théâtrale qui puisse être comprise par des personnes de cultures différentes ne parlant pas forcément la même langue.
2. Expliquez aux participants qu'ils ne pourront pas faire usage de la parole: ils devront s'exprimer à travers le mime. Ils pourront cependant se servir des matériels et accessoires, s'ils le souhaitent.
3. Demandez aux participants de se rassembler en groupes restreints de 4 à 6 personnes et remettez à chaque groupe une grande feuille de papier, ainsi qu'une série de pastels/marqueurs.
4. Laissez 10 minutes aux groupes pour réfléchir aux droits humains et identifier deux ou trois idées maîtresses qu'ils souhaitent mettre en avant dans leur mime.
5. Ensuite, accordez-leur encore 30 minutes pour échafauder et répéter leur mime. Expliquez-leur qu'il s'agit d'un travail de groupe et que chacun d'entre eux doit tenir un rôle dans la représentation.
6. Quand les 30 minutes se sont écoulées, réunissez les groupes de manière à ce que tous les participants puissent assister aux représentations de tous les groupes.
7. Prévoyez quelques minutes après chaque représentation pour les réactions et la discussion.
8. Demandez aux spectateurs de donner leurs interprétations de la représentation à laquelle ils viennent d'assister et de tâcher d'en identifier les idées maîtresses.
9. Laissez ensuite au groupe d'acteurs le soin d'expliquer brièvement les points qui n'ont pas été relevés lors du feedback. Répétez la même procédure pour chaque représentation

## Compte rendu et évaluation

Commencez par passer en revue l'activité en soi puis ce que les participants ont appris au sujet des droits humains.

- Que pensent les participants de cette activité ? A-t-elle été plus ou moins difficile que ce qu'ils avaient imaginé ? Quels ont été les aspects ou les points les plus difficiles à représenter ?

- Les participants ont-ils appris quelque chose de nouveau sur les droits humains ? Ont-ils été étonnés de constater qu'ils en savaient plus qu'ils ne pensaient ?
- Relève-t-on des similitudes et des différences dans les différentes représentations ?
- L'idée des droits humains a-t-elle donné lieu à des désaccords fondamentaux au sein du groupe ? Comment ont-ils été réglés ?
- A la lumière des représentations, quelles sont, de l'avis des participants, les caractéristiques majeures communes aux droits humains ?

## Conseils pour l'animateur

À moins que les participants ignorent tout du concept des droits humains, il est plus intéressant de réaliser cette activité en donnant le moins d'orientations initiales possible. Le but principal est précisément de découvrir ce que les jeunes ont appris sur les droits humains au cours de leur vie. Il convient donc d'insister sur ce point avant de démarrer l'activité, de sorte que les participants ne se sentent pas gênés de ne pas «savoir» exactement ce que sont les droits humains.

Dites clairement aux participants que leur tâche consiste à représenter «les droits humains en général» plutôt qu'un ou plusieurs droits en particulier. Les groupes peuvent choisir un droit précis pour en faire ressortir des aspects généraux, sans toutefois perdre de vue leur objectif, à savoir montrer ce que les droits humains ont en commun. À la fin de la séance, les spectateurs devraient être capables (ou du moins commencer à être capables!) de répondre à la question suivante : « Les droits humains, qu'est-ce que c'est ? »

Tous les participants doivent s'impliquer activement dans la représentation, y compris ceux qui pensent ne pas être de bons acteurs! Expliquez qu'il y a un rôle pour chacun et que le groupe tout entier doit prendre plaisir à présenter son travail. Quelques accessoires inhabituels peuvent animer les représentations et faire germer des idées créatives – il peut s'agir de saucières, de voitures miniatures, de chapeaux, d'oreillers, de pierres, d'une poubelle, etc.

Si vous devez absolument donner aux groupes des pistes de réflexion pour leur permettre de démarrer l'activité, ou à la fin de la discussion, voici quelques suggestions :

- Les droits humains sont les droits que possède tout individu simplement du fait de sa condition d'être humain : tout individu a des droits égaux.
- Les droits humains appartiennent à tous les individus, sur un pied d'égalité, de façon universelle et pour toujours.
- Les droits humains sont indivisibles et interdépendants : un droit ne peut vous être refusé sous prétexte qu'il est « moins important » ou qu'il n'est « pas essentiel ».
- Les droits humains constituent des normes de base sans lesquelles les hommes ne pourraient vivre dans la dignité.

## Variantes

Si les participants ont des difficultés à mimer les droits, vous pouvez leur proposer de créer des statues « collectives ». Vous pouvez prendre des photos et constituer une collection qui vous servira ensuite à lancer une discussion ou à faire une exposition.

Sinon, vous pouvez opter pour un exercice de dessin : invitez alors les groupes à réaliser une affiche – à nouveau sans utiliser de mots – pour exprimer les principales idées au sujet des droits humains. Organisez ensuite une exposition de leurs affiches.

Si vous voulez que les groupes se concentrent sur certains concepts, vous pouvez supprimer les étapes 3 et 4 des instructions et proposer aux groupes restreints quelques mots clés, par exemple, égalité, paix, pouvoir et solidarité. En proposant un mot différent à chacun des groupes, il sera possible d'aborder plus de concepts ; en proposant le même mot à tous les groupes, vous obtiendrez une intéressante diversité d'idées.

Cette activité peut être une activité d'introduction, mais elle peut servir aussi à organiser et clarifier les idées des participants qui ont déjà réalisé d'autres activités du manuel ou entrepris leur propre recherche.

### DATE CLÉ



le 10 décembre  
Journée des droits  
humains







## Suggestions de suivi

Recherchez des pièces ou d'autres oeuvres littéraires traitant des droits humains, et organisez une représentation théâtrale à l'intention de votre communauté locale.

Pour continuer à travailler sur les droits humains en général, vous pourriez choisir l'activité « Fleurs et droits », page 181. Si le groupe préfère faire autre chose et examiner quelques droits humains en particulier, pourquoi ne pas vous pencher sur la Convention relative aux droits de l'enfant en optant pour l'activité « Les droits des enfants », page 130.

Une autre façon de poursuivre l'activité peut consister à proposer aux participants de rédiger de brèves lettres sur ce que signifient les droits humains pour eux. Voir l'activité « Cher/chère ami(e) », dans le kit pédagogique « Tous différents – Tous égaux ». L'objectif de la rédaction de lettres est d'aider les participants à clarifier leurs idées, à provoquer des réponses et à construire un dialogue. Les lettres peuvent ainsi être envoyées aux membres du groupe, ou être utilisées dans le cadre d'un exercice au sein de l'école ou entre groupes de jeunes.

Dans D'Omino, section 4, on peut trouver des « Histoires d'intolérance racontées par des jeunes » qui peuvent servir de base pour une discussion sur la pertinence des droits humains au quotidien.



## Idées d'action

Elaborez vos propres mimes ou demandez aux participants d'imaginer une représentation qui sera jouée devant des personnes extérieures au groupe. Si, en guise de variante, vous avez opté pour l'élaboration d'affiches ou la création de statues et la prise de photos, organisez une exposition des affiches ou des photos. Ces deux idées peuvent servir à célébrer la journée des droits humains.

Vous pouvez également réaliser des vidéos et les poster sur des sites internet dédiés au partage de vidéos.

# Tous égaux - tous différents

All equal – all different

*Tous les êtres sont universellement égaux et particulièrement différents. L'égalité universelle et les différences particulières doivent être respectées.*<sup>1</sup>

<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Durée</b>	40 minutes
<b>Taille du groupe</b>	6 – 60 (groupes restreints 3-4)
<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Médias</li> </ul>
<b>Aperçu</b>	Il s'agit d'une sorte de quiz, bref mais suffisamment provocant pour présenter un intérêt en soi et déclencher une discussion de fond en groupe.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Egalité dans la dignité</li> <li>• Droit aux droits et aux libertés sans distinction d'aucune sorte, du fait de la race, de la couleur ou de la religion, par exemple</li> <li>• Droit à une nationalité</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargir la compréhension de la notion d'universalité des droits humains</li> <li>• Acquérir la capacité de lire des informations de façon critique et indépendante</li> <li>• Favoriser une prise de conscience des tendances à l'ethnocentrisme et aux préjugés chez soi et les autres, et développer des capacités d'apprentissage interculturel</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document</li> <li>• Stylos ou crayons, un par personne</li> <li>• Une grande feuille de papier (A3) ou un tableau-papier et des marqueurs (facultatif)</li> </ul>
<b>Préparation</b>	Reproduisez le document à distribuer, un exemplaire par participant. Autres possibilités: recopiez-le sur un tableau noir ou utilisez un rétroprojecteur

## Instructions

1. Expliquez aux participants que l'activité est une sorte de quiz, mais que l'objectif n'est pas de déterminer qui sait et qui ne sait pas. Il s'agit seulement d'un point de départ.
2. Distribuez-leur ou montrez-leur les deux citations. Laissez-leur 5 minutes pour les lire.
3. Puis demandez-leur, individuellement, de déterminer :
  - a) L'origine du premier extrait : De quel livre ou document est-il tiré ?
  - b) De quel(le) pays/région vient l'auteur de la deuxième citation ?
4. Lorsque les participants sont prêts, demandez-leur de se répartir en petits groupes d'environ trois personnes. Donnez-leur 20 minutes pour discuter et analyser leurs choix individuels. Ils doivent ensuite réfléchir aux questions suivantes et si possible y apporter des réponses collectives :
  - Pourquoi ont-ils préféré telle ou telle réponse aux autres ?
  - Que disent les extraits sur leurs auteurs ?
  - Pourquoi ont les auteurs écrit ces extraits ?
  - Que pensent-ils de ces citations ?
5. Quand ils ont terminé, faites le tour des groupes pour ramasser les réponses à la question a). Invitez les groupes à exposer les raisons de leurs choix. Recommencez le processus pour la question b). Notez leurs réponses sur le tableau-papier.
6. Révélez-leur le nom de leur auteur, Said Al Andalusi d'Espagne, puis passez au compte rendu et à l'évaluation.



Discrimination et intolérance



Mondialisation



Médias



Niveau 2



6-60 (petits groupes)



40 minutes



<sup>1</sup>Déclaration des droits et des devoirs de l'être humain, proposée par la jeunesse (1989)



## Compte rendu et évaluation

Commencez par résumer brièvement l'activité et, lorsque le groupe vous semble prêt, introduisez les notions de préjugés et d'ethnocentrisme. Posez les questions qui suivent (en plénière ou en groupes restreints) :

- Les participants ont-ils été surpris par la réponse ?
- Comment les participants ont-ils procédé à leurs choix individuels ? Leurs choix reposaient-ils sur des conjectures ? Une intuition ? Ou une véritable connaissance ?
- Les participants ont-ils changé d'avis durant les discussions en petits groupes ? Qu'est-ce qui les a fait changer d'avis ? La pression de leurs pairs ? La qualité des arguments exposés ?
- Comment les participants ont-ils défendu leurs avis lors des discussions en petits groupes ? Se sont-ils accrochés à leurs choix avec force ou timidement ?
- Pourquoi l'auteur décrit-il les gens du Nord de cette façon ?
- Quels indices la seconde citation donne-t-elle au sujet de l'auteur, de son apparence et de sa culture ?
- Dans quelle mesure la vision de l'auteur est-elle le fruit de son point de vue ethnocentriste et de ses préjugés ? Ou bien est-ce exact de dire que, à cette époque, les cultures d'Europe du Nord étaient moins « civilisées » que sa culture à lui ?
- Les participants pensent-ils à des exemples, lus ou entendus, au sujet d'individus traités de la sorte ? Que ressent-on lorsque l'on est traité comme un être inférieur ?
- Lorsque les individus ne sont pas appréciés pour ce qu'ils sont, quelles en sont généralement les conséquences ? A quels moments de l'histoire pensent-ils ? Et à quelles situations actuelles ?
- Que faire pour contrer les effets des préjugés ? Des individus ou des groupes, dans les pays ou régions des participants, font-ils l'objet de préjugés ? Lesquels ?
- L'éducation est une façon de lutter contre les préjugés. Que serait-il possible de faire d'autre ?



## Conseils pour l'animateur

Les extraits proviennent du livre d'un célèbre savant de Cordoue, en Andalousie (dans ce qui est aujourd'hui l'Espagne), né en 1029 ap. J.-C / 420 AH2 . Said Al-Andalusi était un érudit réputé pour sa sagesse et son savoir. Pour lui, la civilisation et la science étaient très proches de la connaissance du Saint Coran. Il n'était pas seulement érudit en matière de religion, mais aussi en littérature arabe, en médecine, en mathématique, en astronomie et diverses autres sciences.

A l'époque, le bassin méditerranéen, avec tous les royaumes arabes qui l'entouraient, formait – pour l'auteur – le cœur de la « civilisation ». Dans « le Nord », ainsi que Said désigne l'Europe du Nord, les connaissances n'étaient pas aussi avancées que dans le monde arabe, la Perse, la Chine et l'Inde. N'oubliez pas que, selon le groupe, il vous faudra peut-être apprendre aux participants à lire un texte de façon critique. Vous devrez peut-être souligner que le deuxième extrait en dit beaucoup sur son auteur, son apparence et sa culture: par exemple, qu'il devait avoir les cheveux frisés et la peau sombre. Lire un texte de façon critique implique non seulement d'en comprendre le contenu, mais aussi de réfléchir à son contexte, à son auteur et aux raisons qui expliquent sa façon d'écrire. Il est important d'être conscient de cet aspect si l'on veut être capable de déchiffrer n'importe quel message (histoire, actualité, poèmes, chansons, etc.) et d'appréhender les valeurs qu'il véhicule.

L'une des façons d'introduire la notion d'ethnocentrisme est de montrer aux participants que Said, avec sa peau sombre et ses cheveux frisés, offre une excellente définition de « non-conformité » – une personne que la plupart des gens en Europe ne considéreraient pas comme dans la « norme ». Il est important que, par le biais de la discussion, vous aidiez les participants à comprendre que les différences culturelles ne rendent pas les individus « meilleurs » ou « pires » que les autres. Vous devez insister sur le fait qu'il n'est pas facile de juger les autres sans préjugés, dans la mesure où nous prenons pour « norme » notre propre perspective culturelle. Prendre conscience de notre ethnocentrisme est un premier pas essentiel si nous voulons le reconnaître chez les autres et être capables de communiquer avec des individus d'autres cultures.

Prévoyez du temps à la fin de l'activité pour approfondir la discussion et les idées soulevées. Par exemple, vous pouvez entreprendre d'analyser l'enseignement de l'histoire et la faiblesse de celui-ci, en Europe, accordée aux autres cultures.

## Suggestions de suivi

Si vous voulez approfondir la réflexion sur l'universalité des droits humains, vous pouvez vous servir de l'activité « Mimez-le ! », page 94, qui fait appel à la créativité et au mime.

## Idées d'action

Recherchez dans les journaux et sur internet différentes versions d'un événement historique ou contemporain qui s'est produit dans votre pays/communauté, et comparez les comptes rendus qui en ont été faits par les différentes parties/groupes d'intérêt. Le site web de Presse Europe est idéal pour consulter, en plusieurs langues, des nouvelles relayées par différents journaux dans différents pays. <http://www.presseurop.eu/en>

Il existe une autre source, Indymedia, qui est un collectif regroupant des organisations de médias indépendants et des centaines de journalistes cherchant à proposer une couverture des faits non marchande. Son site est consultable en différentes langues. <http://www.indymedia.org/en/>

## Documents

Quiz « Tous égaux - tous différents »

### a). D'où vient le texte qui suit ? De quel livre ou document est-il extrait ?

« Tous les êtres sur la terre, de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, forment un unique groupe; (ils) diffèrent sur trois points: le comportement, l'apparence physique et la langue. »

Choisissez l'une des réponses suivantes:

- |   |   |
|---|---|
| a) La Déclaration de l'UNESCO sur le racisme, 1958  | e) Said Al-Andalusi, 1029 ap. J.-C. / 420 AH      |
| b) Hérodote « Histoire », 198 av. J.-C.   | f) Marco Polo, dans Les voyages, 1300, apr. J.-C. |
| c) Les Védas, Inde, environ 3,000 av. J.-C.   | g) Aucun de ces textes                            |
| d) Le rapport de la Campagne de jeunesse<br>« Tous différents - Tous égaux », Conseil de l'Europe, 1996 |   |

### b) De quel(le) pays/région l'auteur de ce texte vient-il ?

« Ceux qui vivent dans l'extrême Nord (de l'Europe...) ont souffert d'être trop loin du soleil. L'air qu'ils respirent est froid et leurs ciels sont nuageux. Pour ces raisons, leur tempérament est maussade et leur comportement grossier. C'est pourquoi leurs corps sont devenus énormes, leur couleur a viré au blanc et leurs cheveux sont tombés. Ils ont perdu leur vivacité de compréhension et l'acuité de leur perception. Ils ont été envahis par l'ignorance et la paresse, et submergés par la fatigue et la stupidité. »

Choisissez l'une des réponses suivantes:

- |          |           |         |            |          |                           |
|----------|-----------|---------|------------|----------|---------------------------|
| a) Chine | b) Europe | c) Inde | d) Afrique | e) Perse | f) Aucune de ces réponses |
|----------|-----------|---------|------------|----------|---------------------------|

## DATE CLÉ



5 mai  
Journée  
de l'Europe



## Note

Les extraits sont tirés de l'ouvrage 'Book of the Categories of Nations – Science in the Medieval World', par Said al-Andalusi, traduit par Sema'an I. Salem et Alok Kumar, University of Texas Press, Austin, 1991

Enfants



Travail



Mondialisation



Niveau 2



5+



90 minutes



# L'histoire d'Ashique

## Ashique's story

« Le travail des enfants génère un revenu nécessaire à leurs familles et communautés. Si vous le supprimez, ce sont les enfants qui en souffriront le plus. » Etes-vous d'accord ?

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants</li> <li>• Travail</li> <li>• Mondialisation</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	5+
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Il s'agit d'une activité basée sur la discussion, avec pour point de départ l'étude de cas d'un enfant qui travaille. Les participants vont explorer les divers aspects du travail des enfants, ses causes et la façon d'y mettre un terme.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection contre l'exploitation économique</li> <li>• Droit à l'éducation</li> <li>• Droit au repos et aux loisirs</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargir la connaissance du travail des enfants, en particulier eu égard aux objectifs de développement durable (ODD)</li> <li>• Développer une approche critique de la complexité des problèmes, et des capacités pour les analyser</li> <li>• Cultiver les valeurs de justice et de responsabilité dans la quête de solutions aux violations des droits humains</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemplaies de l'histoire d'Ashique; un exemplaire par participant</li> <li>• Stylos ou marqueurs, un par groupe</li> <li>• Tableau-papier et grandes feuilles de papier (A3)</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reproduisez le tableau «Idées de solutions» sur des grandes feuilles de papier A3 ou sur le tableau-papier: prévoyez un exemplaire par petit groupe, plus un pour le groupe au complet.</li> <li>• Informez-vous au sujet du travail des enfants, de la définition du travail des enfants et de l'ampleur du phénomène</li> <li>• Renseignez-vous sur les objectifs de développement durable</li> </ul>

## Instructions

1. Demandez aux participants ce qu'ils savent du travail des enfants.
2. Expliquez aux participants que l'activité est basée sur une étude cas, à savoir la vie du jeune Ashique, qui travaille au Pakistan dans une briquetterie. L'objectif est de trouver des solutions pour changer la situation de ce jeune garçon.
3. En guise d'échauffement, invitez les participants à un exercice de narration. Imaginez une journée dans la vie d'Ashique et faites le tour des participants en leur demandant de poursuivre votre histoire à l'aide d'une phrase.
4. Répartissez les participants en petits groupes de cinq personnes maximum. Remettez à chacun des groupes un exemplaire de l'histoire de la vie d'Ashique. et laissez-leur 10 minutes pour la lire et la commenter entre eux.
5. Distribuez à chacun des groupes un exemplaire du tableau «Idées de solutions». Expliquez-leur qu'ils doivent réfléchir à des solutions aux problèmes rencontrés par Ashique et les autres enfants qui travaillent. Ils doivent noter dans les colonnes appropriées les mesures envisageables pour résoudre le problème d'ici « demain », d'ici « le mois prochain » et d'ici « 2030 ». Ils disposent de 30 minutes pour cet exercice et pour désigner la personne chargée du compte rendu.

6. En plénière, faites le tour des rapporteurs pour chacune des colonnes. Résumez les idées proposées sur le tableau-papier; vous pouvez laisser les participants en discuter, mais veillez aux contraintes de temps !
7. Lorsque le tableau est complété, passez à la discussion et au compte rendu.

## Compte rendu et évaluation

- La discussion sera plus ou moins approfondie selon les connaissances des participants sur la question, mais tentez néanmoins d'aborder leurs perceptions du travail des enfants et les solutions qu'ils envisagent.
- Que savaient les participants au sujet du travail des enfants avant de prendre part à cet exercice ? Comment ? D'où venaient leurs informations ?
- Le travail des enfants existe-t-il dans leur pays/ville ? Quel travail les enfants font-ils et pourquoi ?
- Les enfants devraient-ils pouvoir travailler s'ils le souhaitent ?
- « Le travail des enfants génère un revenu nécessaire à leurs familles et communautés. Si vous le supprimez, ce sont les enfants qui en souffriront le plus. » Comment répondez-vous à cela ?
- De quelle façon, en tant que consommateurs, bénéficions-nous du travail des enfants ?
- A-t-il été difficile de trouver des solutions pour résoudre le problème du travail des enfants ? Laquelle des trois colonnes - « demain », « le mois prochain », « d'ici 2030 » - a été la plus difficile à remplir ? Pourquoi ?
- De nombreuses déclarations et conférences nationales et internationales ont abordé le travail des enfants. Pourquoi le problème subsiste-t-il avec autant d'ampleur dans le monde ?
- De quelle façon la DUDH et la Convention relative aux droits de l'enfant protègent-elles les enfants de l'exploitation ?
- Qui devrait être responsable de la résolution de ce problème ? (Prendre un stylo de couleur différente et écrire les suggestions sur le flip-chart)
- Comment des gens ordinaires comme vous et moi peuvent-ils contribuer à la réalisation des SDGs, en particulier ceux concernant l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim et la mise en place d'une éducation primaire pour tous ? Comment et quand ?

## Conseils pour l'animateur

Si les participants sont très peu informés au sujet du travail des enfants, vous pouvez commencer l'activité en leur présentant quelques données sur le problème et ses conséquences. Une façon amusante de procéder pourrait consister à utiliser les statistiques du diagramme de la section « Informations supplémentaires » ci-après pour proposer aux participants un bref quiz.

Vous devrez indiquer aux participants que 2030 est l'échéance pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Si nécessaire, expliquez-vous que les ODD prennent le relais des OMD abandonnées en 2015.

Les 17 ODD reflètent la réalité que les questions liées au développement humain sont complexes et transversales.

Les trois Objectifs qui concernent la situation d'Ashique sont :

**Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes les formes et partout dans le monde.**

**Objectif 4 : Assurer à tous une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.**

**Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et équitable, plein emploi productif et un travail décent pour tous.**

Pour plus d'informations sur les ODD, voir les informations de référence dans « Combien nous faut-il ? », page 193 et [www.undp.org](http://www.undp.org)

Les groupes auront peut-être des difficultés à remplir les deux premières colonnes (« demain » et « le mois prochain »), ce qui risque de faire naître chez eux un sentiment d'impuissance et de frustration. Vous pouvez les motiver en leur lisant la déclaration suivante:

« La mission est de taille mais pas insurmontable. Les pays en voie de développement valent la peine que l'on se préoccupe du travail des enfants. Cela montre que la cause du problème n'est vraiment pas le manque de ressources, mais le manque d'ardeur. Ne laissons pas cela continuer. »  
Cour Suprême, dans l'affaire de M. C. Mehta contre l'Etat de Tamil Nadu et autres, Inde, 1986.

### DATE CLÉ



**Le 12 juin**  
Journée mondiale  
contre le travail  
des enfants



Généralement, les participants comprennent que, pour trouver des solutions efficaces et durables à un problème, il convient d'abord d'en identifier les causes. Après avoir analysé les causes, les solutions paraissent souvent plus évidentes. Néanmoins, vous devrez le préciser à certains groupes, en particulier s'ils piétinent dans la recherche de solutions. Vous pouvez les guider vers des solutions en leur suggérant les idées suivantes:

- diminuer la pauvreté, de manière à ce que les enfants aient moins besoin de travailler
- augmenter les salaires des adultes, afin que les enfants aient moins besoin de travailler
- développer l'éducation de sorte à ce qu'elle soit attrayante pour les enfants et réponde à leurs besoins
- développer des normes internationales relativement au travail des enfants
- interdire les produits issus du travail des enfants
- développer des normes de travail mondiales minimum exigibles de la part de tout candidat à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Utilisez tous les rapports d'information - nationaux ou internationaux - à votre disposition sur le travail des enfants, de sorte à conférer à l'activité davantage d'intérêt et d'actualité.



### Variantes

Pour élargir les connaissances des participants sur la question du travail des enfants préalablement à l'activité, vous pouvez utiliser un quiz, par exemple un de ceux qui se trouvent sur les pages web [www.unicef.org](http://www.unicef.org) ou [www.thinkquest.org](http://www.thinkquest.org).

A la place d'un échauffement à l'aide d'un exercice de narration (étape 2 des instructions), répartissez les participants en petits groupes de cinq personnes maximum. Donnez à chacun cinq feuilles de papier A3 et demandez-leur de représenter cinq événements typiques d'une journée d'Ashique sous la forme d'une bande dessinée. Lorsque les groupes ont terminé, invitez-les à présenter leurs histoires.

Les animateurs doués pour la bande dessinée peuvent représenter chacune des scènes de la vie d'Ashique dans une case différente. Veillez à privilégier la simplicité en n'y incluant que les informations essentielles. Faites des photocopies de l'histoire (une par groupe), et découpez les cases. Donnez à chaque groupe une série de dessins et invitez les participants à imaginer une histoire en y ajoutant des petits textes ou des bulles.



### Suggestions de suivi

Encourager les membres de votre groupe à militer activement pour les droits en leur racontant l'histoire d'un jeune Canadien de 12 ans qui, avec ses amis, a fondé l'organisation "Kids can free the Children" après avoir lu dans la presse un article sur le meurtre d'un jeune travailleur pakistanais qui s'était élevé contre le travail des enfants. [http://en.wikipedia.org/wiki/Free\\_the\\_Children](http://en.wikipedia.org/wiki/Free_the_Children)

Découvrez comment des enfants qui travaillent au Pérou se sont organisés en un Mouvement national des organisations de jeunes travailleurs péruviens (en espagnol): <http://mnnatsop-nats-peru.blogspot.com/>

Si vous souhaitez continuer par un examen de la question de l'inégalité des chances dans votre société, optez pour l'activité «Un pas en avant».

Si vous voulez en savoir plus sur les ODD et comparer le coût pour améliorer la vie d'Ashique et le coût pour les dépenses militaires dans le monde, reportez-vous à l'activité « Combien nous faut-il? », page 193.

Retour aux réalités locales. Invitez le groupe à s'interroger sur la différence entre des employeurs qui exploitent des enfants comme Ashique et des employeurs qui payent une misère aux jeunes qui travaillent le soir ou les samedis pour gagner un peu d'argent de poche ou pouvoir continuer à aller à l'école ou à l'université. Que penser des parents qui utilisent leurs enfants pour effectuer diverses tâches à la maison ou dans l'affaire familiale ? Quelles sont les expériences des participants en la matière ? Si les participants souhaitent poursuivre la réflexion sur ces questions, rendez-vous à l'activité « Mon enfance » dans le *Kit pédagogique Tous différents - Tous égaux*.

## Idées d'action

Vous pouvez vous associer à certaines campagnes, par exemple: <http://www.cleanclothes.org>, et commencer à choisir vos vêtements et les autres articles que vous achetez en fonction de leur pays de provenance.

Selon les dernières estimations de l'OIT (2013), le nombre d'enfants qui travaillent a chuté globalement d'un tiers depuis 2000, de 246 à 168 millions d'enfants. Plus de la moitié d'entre eux, 85 millions, effectue un travail dangereux (moins de 171 millions en 2000).

## Informations complémentaires

Le travail des enfants fait référence à l'utilisation d'enfants pour des tâches régulières et sur une longue période. Cette pratique est considérée comme une exploitation par de nombreuses organisations internationales et est illégale dans beaucoup de pays. Le travail des enfants se distingue des petits boulots occasionnels ou à temps partiel que font beaucoup d'enfants et de jeunes pour gagner de l'argent de poche ou compléter leurs bourses d'étude – ce qui ne signifie pas que ces jeunes ne font pas parfois l'objet d'exploitation.

Au chapitre 5, dans les informations de référence sur les enfants et sur le travail (chapitre 5), vous trouverez des données plus complètes sur le travail des enfants, les produits qui utilisent le travail des enfants, le droit international relatif au travail des enfants, et les conséquences du travail des enfants sur les enfants.

Le diagramme qui suit montre le nombre d'enfants entre 5 et 17 ans qui travaillent (%).

Enfants au travail, Travail des enfants, Travaux dangereux par région, 5-17 ans, 2012

Region(a)	Enfants au travail		Travail des enfants		Travaux dangereux	
	('000)	%	('000)	%	('000)	%
Asie et le Pacifique	129,358	15.5	77,723	9.3	33,860	4.1
Amérique latine et des Caraïbes	17,843	12.5	12,505	8.8	9,638	6.8
Afrique sub-saharienne	83,570	30.3	59,031	21.4	28,767	10.4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	13,307	12.1	9,244	8.4	5,224	4.7
Total mondial 2012	264,427	16.7	167,956	10.6	85,344	5.4

Référence. Diagrammes 1 et 2 de "Marking progress against child labour Global estimates and trends 2000-2012" ILO

L'ampleur du problème du travail des enfants est telle qu'il existe une mine d'informations sur le sujet. Parmi les sites Internet utiles, citons ceux de l'Organisation internationale du travail (<http://www.us.ilo.org/teachin/ilokids>), de l'Unicef (<http://www.unicef.org/teachers/protection/access.htm>) et de Save the Children ([www.enfantsetdeveloppement.org](http://www.enfantsetdeveloppement.org)).



Le rapport sur le travail des enfants dans la production de coton de la Environmental Justice Foundation, "Children behind our cotton", expose en détail les conditions choquantes endurées par un million d'enfants, selon les estimations – dont certains n'ont pas plus de 5 ans –, qui travaillent 12 heures par jour sous des climats extrêmement chauds ou froids et qui, souvent, sont victimes de violences verbales ou physiques et parfois même sexuelles.  
<http://www.ejfoundation.org/page481.html>



Note: (a) Les totaux régionaux sont inférieurs aux totaux mondiaux parce que ces derniers incluent des pays qui ne sont pas compris entre les quatre régions rapportées ici.



**Documents**

Document 1 : Informations sur la vie d'Ashique

**Données personnelles**

Nom: Ashique Hashmir  
 Age: 11 ans  
 Nationalité: pakistanaise  
 Famille: parents, 2 grands-parents, 1 soeur et 3 frères  
 Revenu familial: environ 70 € / mois



**Données professionnelles**

«Profession»: travailleur dans une fabrique de briques  
 Heures de travail: 12 à 16 heures par jour (1/2 heure de pause) – 6 jours par semaine  
 Production: environ 600 briques par jour  
 Salaire: 1,3 pour 1000 briques (dont 50% vont au remboursement du prêt souscrit par sa famille)  
 Travaille depuis qu'il a 5 ans

**Autres informations**

Sa famille est liée depuis deux ans par un prêt d'environ PKR 6000 (110 ). A présent, avec les intérêts, la somme à rembourser s'élève à 280 .  
 Ashique a été envoyé à l'école durant 3 mois par son père, mais le directeur de l'usine l'a remis au travail et son père a été puni pour avoir agi de la sorte.  
 Le revenu de la famille est très bas et donc insuffisant pour envoyer les enfants à l'école, assurer les repas et les soins de santé.

Source: <http://www.freethechildren.org>

Document 2 : Idées de solution

Que faire au sujet de la situation d'Ashique - et de celle d'autres enfants qui travaillent ?

Demain ?	Le mois prochain ?	D'ici 2030

# Croyances

## Believers

*Les droits humains sont une norme universelle que l'on retrouve dans toutes les religions et toutes les civilisations.*

Shirin Ebadi

<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Religions et convictions</li> <li>• Culture et sport</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	indifférente (petits groupes : 4-5)
<b>Durée</b>	180 minutes
<b>Aperçu</b>	Les participants comparent et exposent les différences entre leurs croyances.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liberté de croyance et de religion</li> <li>• Liberté d'opinion et d'information</li> <li>• Protection contre la discrimination</li> </ul>
<b>Questions abordées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La diversité religieuse</li> <li>• Les différentes conceptions de la religion et l'influence de la religion sur la vie des jeunes</li> <li>• La connaissance des différentes religions et de leurs préceptes concernant les questions spirituelles et séculières</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En apprendre davantage sur différentes religions et croyances</li> <li>• Développer les compétences de réflexion critique</li> <li>• Cultiver l'acceptation de la diversité des croyances et des religions</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copies des cartes d'affirmation (un jeu par petit groupe)</li> <li>• Un espace confortable où les petits groupes pourront s'asseoir et discuter</li> <li>• Un animateur par petit groupe</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découpez les cartes</li> <li>• Lisez les notes d'information sur les religions et les convictions au chapitre 5.</li> </ul>

## Instructions

1. Expliquez aux participants que cette activité a trait à leurs croyances : certains peuvent être animés d'une foi profonde, d'autres moins, tandis que d'autres encore peuvent n'avoir aucune religion. Le but est d'arriver à mieux comprendre l'article 18 de la DUDH par le partage d'opinions personnelles et la réflexion critique sur les différentes façons de donner un sens à la vie.
2. Faites bien comprendre aux participants qu'ils devront faire attention à ce qu'ils disent. La liberté de religion englobe la protection des convictions et des symboles religieux contre les insultes et le dénigrement, mais cela ne signifie pas que les croyances soient totalement hors d'atteinte des critiques. Il convient de maintenir un juste équilibre entre cette protection et la liberté de pensée et d'expression. Des questionnements sincères sont donc tout à fait acceptables, mais pas un discours motivé par les préjugés et empreint de discrimination.
3. Formez de petits groupes de quatre à six personnes et demandez-leur de réfléchir individuellement pendant 3 à 4 minutes à leurs croyances personnelles. Par exemple, s'ils ont une religion, dans quelle mesure en observent-ils les principes et les rites ?
4. En guise d'entrée en matière, demandez aux participants d'évoquer la première fois où ils ont participé à une cérémonie religieuse.
5. Placez ensuite les cartes face cachée au milieu du groupe. Expliquez aux participants qu'ils disposent d'une heure pour examiner le plus de cartes possible : leurs discussions doivent donc



Religions et convictions



Culture et sport



Discrimination et intolérance



Niveau 3



indifférente (petits groupes : 4-5)



180 minutes



rester brèves. Ce premier exercice leur permettra d'avoir une vision d'ensemble des questions ; ils pourront examiner ultérieurement les sujets qui les intéressent tout particulièrement.

6. Pour commencer, un participant prend une carte, la lit à voix haute et commente l'affirmation qui y figure. Les autres ont ensuite la possibilité de réagir en donnant un exemple issu de leur expérience ou de leur propre religion.
7. Le tour suivant, un autre joueur prend une carte, et on procède de même.
8. Lorsque toutes les cartes ont été examinées ou que le temps imparti est écoulé, on passe à la phase de compte rendu (en gardant les mêmes groupes).



### Compte rendu et évaluation

- Les participants ont-ils trouvé certaines affirmations difficiles à traiter ? Pourquoi ?
- Avez-vous été surpris par certains faits, croyances ou attitudes à l'égard de votre propre conception de la vie ?
- Qu'avaient les participants en commun malgré leurs conceptions différentes de la vie ?
- Quelles étaient les différences fondamentales entre ces conceptions de la vie ? Sont-elles irréductibles ?
- Pourquoi est-il important de connaître les conceptions de la vie des autres ? Vous en préoccupez-vous ? Devriez-vous en savoir davantage à ce sujet ?
- La liberté de religion et de croyance étant un droit humain, est-il facile de respecter les individus lorsque l'on est en profond désaccord avec leur conception de la vie ?
- Dans quelle mesure l'ignorance et les préjugés à propos de conceptions de la vie différentes des nôtres jouent-elles un rôle dans l'idée que nous nous faisons d'autrui ?
- Tous les habitants de votre pays jouissent-ils de la liberté de croyance et de religion ? Pourquoi oui, pourquoi non ?
- Quelles formes les violations de la liberté de croyance et de religion prennent-elles dans votre pays ?
- Dans quelle mesure devrait-on autoriser, au nom de la liberté de pensée, de conscience et de religion, des pratiques au sein d'une communauté de croyants pouvant être différentes de celles du reste de la société (par exemple, en ce qui concerne les opinions sur les femmes à des postes de chef religieux, les cérémonies traditionnelles impliquant des enfants, les lois entourant le baptême, le divorce ou l'inhumation, l'interdiction de la représentation du fondateur de la religion, etc.) ?
- Lorsqu'on planifie un événement pour l'ensemble du groupe – un pique-nique, une manifestation sportive ou un week-end en internat, par exemple –, quels éléments faut-il prendre en considération si l'on veut que tous les membres puissent participer, indépendamment de leur religion ou de leurs croyances ?
- Lorsqu'on organise un événement, il peut être difficile de tenir compte des besoins de chacun en fonction de sa religion ou de ses croyances. Comment trouver des solutions ? S'il faut faire des compromis, quel degré de priorité accorder à quels besoins ?
- Quel est l'enseignement le plus intéressant que vous avez tiré de cette activité ?



### Conseils pour l'animateur

Cette activité traitant d'un sujet délicat, il est important que tous se sentent à l'aise. Menez l'activité sur un mode décontracté ; cela est favorisé par un environnement calme. Veillez à ce que tous sachent qu'ils ne sont nullement contraint d'en dire plus que ce qu'ils souhaitent (ou pensent pouvoir) dire.

Respectez les contributions et les limites de chacun ; certains ne seront peut-être pas en mesure d'expliquer pourquoi telle ou telle pratique existe dans leur religion, en particulier s'ils ont été élevés et éduqués dans cette religion depuis leur plus jeune âge. A cet égard, la religion ressemble beaucoup à la culture : on a tendance à considérer ses valeurs et son mode de vie comme étant « naturels ».

Soyez attentifs à la pression des pairs, et notamment aux attaques contre une religion ou une croyance (l'un des participants pouvant demander à un autre, par exemple : « comment peux-tu être de cette religion et accepter que ... ? »).

Évitez d'entrer trop dans le détail. Gardez un œil sur la pile de cartes et assurez-vous d'avoir suffisamment de temps pour en traiter un maximum. Laissez la discussion suivre son cours et n'intervenez que lorsque vous estimez que le sujet a été épuisé, que les choses risquent d'aller trop loin ou que des attitudes de « dominance » font leur apparition. Soyez prêt à apporter davantage d'informations, en particulier sur les religions non représentées dans le groupe, ou à jouer l'avocat du diable.

Si vous le pouvez, prévoyez un co-animateur par groupe, qui sera chargé de mener la discussion et la phase de compte rendu ; sinon, demandez au préalable à quelques volontaires parmi les participants de vous aider dans cette tâche. Selon le groupe, cet aspect peut être très important pour veiller à ce que la contribution et l'expérience de chacun soient respectés et que la phase de compte rendu soit constructive. Si vous ne pouvez avoir recours à des co-animateurs, procédez à l'évaluation avec l'ensemble des participants.

La foi, par définition, ne peut s'expliquer avec des arguments rationnels : il faudra donc limiter les tentatives de remise en question des convictions religieuses par de tels raisonnements. Vous devrez peut-être insister sur l'importance de respecter le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion de tous les individus, c'est-à-dire non pas ce qu'ils croient, mais leur droit de croire ce qu'ils veulent. N'oubliez pas que le développement de la réflexion critique est également l'un des objectifs de l'éducation aux droits humains, et que le fait de comparer différentes conceptions possibles de la vie aidera les participants à se rendre compte que leur propre choix de pensée n'invalide pas les choix des autres. Grâce à cette activité de discussion, les participants devraient comprendre que leur choix n'est pas absolu, mais relatif. Cela leur permettra également de prendre conscience des forces et des faiblesses de chaque école ou tradition. Le fanatisme religieux et le sectarisme dérivent en général d'un schéma de pensée extrêmement sélectif et d'un rejet du pluralisme. Les religions ne sont pas monolithiques : par conséquent, aucun texte religieux ne fait autorité par rapport à d'autres textes ou interprétations d'autres traditions religieuses. Aucun d'entre eux ne saurait donc être supérieur aux autres ou représentatif de ces derniers.

## Variantes

Si vous effectuez l'activité avec plusieurs petits groupes, il est judicieux de la conclure avec l'ensemble des participants. Aussi, avant que les participants ne se rassemblent, demandez aux petits groupes d'examiner les questions suivantes et de se préparer à donner leurs réponses :

- Donnez des exemples d'ignorance et de préjugés à propos des traditions religieuses et non religieuses dans votre pays.
- Que pouvons-nous faire pour réduire cette ignorance et ces préjugés ?

## Suggestions de suivi

Si vous avez pratiqué cette activité avec un groupe mono-religieux, une multitude de possibilités de poursuivre la discussion s'offrent à vous. Allez sur le site <http://www.religioustolerance.org> et recherchez la liste des religions, religions non théïstiques et systèmes éthiques. Copiez-la et demandez aux participants combien ils en connaissent et ce qu'ils en savent.

Vous pourrez également étudier l'évolution historique de différentes croyances en élaborant une frise chronologique. Référez-vous à la rubrique « variantes » de l'activité « Frises chronologiques », page 308.

Paulo Freire a dit « Eduquer, c'est croire au changement ». Si le groupe souhaite examiner ce qu'est l'éducation et comment elle répond, ou ne répond pas, aux besoins des individus, l'activité « Que chaque voix soit entendue », page 211 pourra l'intéresser.

### DATE CLÉ



**16 novembre**  
Journée  
internationale  
de la tolérance





### Idées d'action

En fonction du contexte dans lequel vous vivez ou travaillez, il peut être intéressant de visiter un centre religieux ou communautaire d'une religion différente et de prendre contact avec sa section jeunesse pour discuter d'éventuelles actions communes. Il pourrait s'agir :

- de l'organisation d'un événement à l'occasion de la Journée des droits humains (10 décembre)
- d'invitations mutuelles à l'occasion de fêtes/célébrations religieuses importantes
- d'une action commune en faveur des pauvres et des personnes défavorisées.



### Informations complémentaires

L'article 18 de la Déclaration universelle des droits humains dispose que « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites ».

Dans cette activité, nous employons la définition de « religion » figurant sur le site [www.religioustolerance.org](http://www.religioustolerance.org), afin d'inclure le plus grand nombre possible de systèmes de croyances. « On entend par religion un système spécifique de croyance à propos de la déité, souvent associé à des rites, à un code éthique et à une philosophie de vie ». Le terme « religion » renvoie à la fois aux pratiques personnelles liées à une foi collective et aux rituels de groupe, ainsi qu'à la communication découlant d'une conviction partagée. Parmi les alternatives à la religion, on trouve l'athéisme, le scepticisme, la libre pensée et l'humanisme.

Dans cette activité, nous mettons l'accent sur « la liberté de pensée, de conscience et de religion », c'est-à-dire le droit d'adhérer ou non à une religion, en fonction de ses choix personnels. C'est pourquoi nous avons employé l'expression « conception de la vie » en tant que terme générique pour désigner à la fois les religions et les alternatives à la religion, sans discrimination en faveur de l'une ou l'autre. Une « conception de la vie » est un ensemble d'idées qui nous permettent de comprendre le monde et de trouver un sens et une valeur à la vie. De nombreuses conceptions de la vie sont clairement religieuses, par exemple la chrétienté, l'hindouisme et l'islam. D'autres sont non religieuses, comme le matérialisme dialectique de Karl Marx et ses partisans, l'objectivisme d'Ayn Rand et l'humanisme. D'autres encore, comme le bouddhisme et le confucianisme, sont habituellement classées parmi les religions, mais ne sont pas considérées comme telles par de nombreux pratiquants qui les qualifient plutôt de philosophies car elles ne comportent pas de divinité. La notion de « conception de la vie » les englobe toutes.

On trouvera des informations de base, faciles d'utilisation, sur les principales religions pratiquées dans le monde sur les sites internet de l'United Religions Initiative ([www.uri.org](http://www.uri.org)) et des Ontario Consultants on Religious Tolerance ([www.religioustolerance.org](http://www.religioustolerance.org)).

Cette activité a été élaborée sur la base de l'activité « Croyants » du kit de formation « Mosaïc » pour le travail de jeunesse euro-méditerranéen, publié dans le cadre du partenariat entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse.

## Cartes

Nous avons une cérémonie spéciale d'initiation des enfants à notre conception de la vie.	Nous avons des cérémonies et des normes spécifiques pour les funérailles et inhumations.
Dans notre conception de la vie, les hommes et les femmes ont des fonctions et des rôles distincts, par exemple pour ce qui est de la conduite des cérémonies.	Nous avons des périodes de jeûne spécifiques dans le calendrier.
Des crimes et des actes de discrimination ont été, ou sont commis au nom de notre conception de la vie.	On nous apprend à aider les pauvres et les personnes défavorisées.
Nous avons un point de vue spécifique sur l'homosexualité.	Nous portons des symboles ou des vêtements spéciaux.
Notre conception de la vie a des normes et des commandements spécifiques concernant le mariage et la sexualité.	Nous avons un point de vue spécifique sur l'avortement.
Notre conception de la vie repose sur des ouvrages ou des textes sacrés.	Nous croyons en la valeur de la vie, qui est la chose la plus importante à préserver.
Notre conception de la vie enseigne la tolérance envers d'autres religions et convictions.	Notre conception de la vie a été largement façonnée par les prophètes, qui sont reconnus comme les porteurs de messages divins.
Nous croyons en la vie après la mort et en un jugement final.	Nous avons des fêtes importantes qui sont des jours fériés dans notre pays.
Nous fêtons les morts au moins une fois par an et nous recueillons dans des cimetières.	Nous avons notre propre calendrier, souvent différent du calendrier civil. Notre premier jour de l'an n'est pas le 1er janvier.
Nous avons des écoles et organisons des cours où l'on enseigne notre conception de la vie aux enfants.	Nous croyons que la vie n'est pas que choses matérielles, mais qu'elle a également une dimension spirituelle fondamentale.
Nous avons notre propre récit de la création du monde.	Nous avons certains principes à propos des personnes avec lesquelles nous devrions nous marier ou pas.
Notre conception de la vie dispense un enseignement sur les questions spirituelles, mais également sur la manière dont la société devrait fonctionner.	Nous avons été victimes de discrimination/persécution en raison de notre conception de la vie..
Nous sommes appelés à prier plusieurs fois par jour.	Nous avons une journée dans la semaine où nous ne devrions pas travailler mais assister à une cérémonie particulière pour célébrer notre foi.
Nous croyons que nous avons une relation spécifique avec un créateur.	Nous avons exercé une discrimination à l'égard d'autres personnes ou nous les avons persécutées en raison de leur conception de la vie.
Nous croyons que la vie est une quête créatrice permanente.	L'amour est un enseignement essentiel de notre conception de la vie.
Notre conception de la vie apporte un cadre éthique et définit clairement des valeurs morales.	On trouve dans tous les rituels de notre conception de la vie une dimension spirituelle et l'émerveillement de faire partie de quelque chose de supérieur à nous-mêmes.

Mondialisation



Environnement



Citoyenneté et participation



Niveau 3



Indifférente (groupes restreints 5-8)



Partie 1 : 45 minutes.  
Partie 2 : variable.  
Partie 3 : variable



# Attention, nous veillons

Beware we are watching

*Celui qui ne fait rien sous prétexte qu'il ne peut faire grand-chose commet une grave erreur.*

Edmund Burke

<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mondialisation</li> <li>• Environnement</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>
<b>Aperçu</b>	Dans cette activité, les participants s'informent sur les coûts sociaux, économiques et environnementaux de la production d'un Tee-shirt en coton. Puis ils élaborent un plan qu'ils mettent en œuvre pour lutter contre les violations des droits humains.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de choisir librement son travail et de s'affilier à des syndicats</li> <li>• Droit à un niveau de vie suffisant</li> <li>• Droit un environnement sain et sûr</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente (groupes restreints 5-8)
<b>Durée</b>	Partie 1 : 45 minutes. Partie 2 : variable. Partie 3 : variable
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre conscience de la mondialisation de l'industrie du vêtement et du prix réel des vêtements que nous portons</li> <li>• Acquérir des capacités pour analyser les informations, planifier et mettre en œuvre un plan d'action</li> <li>• Encourager la créativité, l'imagination et le désir d'engagement</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau-papier et marqueurs</li> <li>• Document à distribuer</li> </ul>

## Instructions

### Partie 1: Examen des problématiques

1. Expliquez aux participants qu'ils vont devoir examiner de plus près les vêtements qu'ils portent, ainsi que les répercussions sociales, économiques et environnementales de leurs choix.
2. Invitez-les à se pencher sur les étiquettes des Tee-shirts ou sweaters qu'ils portent pour voir où ils sont fabriqués et dans quelle matière. Combien ont-ils coûté ? Faites un graphique sur le tableau pour y reporter tous les pays d'origine et les prix.
3. Demandez-leur si l'argent est la seule considération ; puis distribuez les fiches d'informations « Enquête sur le prix réel du coton » et « Combien coûte réellement un Tee-shirt en coton ? », et donnez aux participants 5 minutes pour les lire.
4. Ensuite, proposez une réflexion sur les questions soulevées par les fiches, par exemple les droits du travail, dont le travail des enfants, l'utilisation des ressources (eau et carburant), les dommages infligés à l'environnement par les pesticides et autres produits toxiques et les conséquences de la mondialisation.
5. Demandez aux participants ce qu'ils ressentent concernant l'achat de Tee-shirts, à la lumière de ces informations. Comment pourraient-ils agir contre les violations ? Explorez leurs idées d'action, par exemple prendre davantage soin de leurs vêtements pour ne pas qu'ils s'usent trop vite, n'acheter à l'avenir que des Tee-shirts issus du commerce équitable ou lancer une campagne dans leur commune pour sensibiliser leurs pairs à la question. Discutez avec eux des idées qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre. Laissez-les rechercher plus d'informations et réfléchir à la faisabilité de leurs projets.

## DATE CLÉ



Deuxième  
dimanche de mai  
Journée mondiale  
du commerce  
équitable

**Partie 2: Décisions au sujet des actions à mener**

6. Laissez les participants faire un point sur leurs recherches, affiner leurs idées et convenir de la nature des actions à mener.
7. Invitez-les à former des petits groupes en fonction de la nature de l'action qu'ils souhaitent entreprendre et à rédiger brièvement les grandes lignes de leur proposition en y incluant :
  - des buts et des objectifs clairs
  - la description de l'activité proposée (boycott, concert, programme radio- ou télédiffusé, théâtre de rue, distribution de prospectus, etc.), y compris les raisons de leur choix
  - le calendrier de la préparation de l'activité et de sa mise en œuvre
  - les lieux où se déroulera l'activité (écoles, lieux publics, etc.)
  - les coûts estimés et les ressources nécessaires.
8. Demandez à chaque groupe de faire part de sa proposition et invitez chacun à faire des observations et suggestions d'amélioration.

**Partie 3: Mise en œuvre**

- Vous pouvez soit choisir une activité à laquelle participera l'ensemble du groupe, soit laisser les participants travailler en petits groupes en fonction de l'action qu'ils souhaitent mener.
- A la fin de l'activité ou de la campagne, faites un point sur son déroulement et les résultats que le groupe a obtenus.

**Compte rendu et évaluation****Après la partie 1:**

- L'argent est-il le coût majeur ? Si non, pourquoi ?
- Quelle est l'importance des coûts sociaux, économiques et environnementaux ? Certains sont-ils plus importants que d'autres ? Quels sont les droits humains violés ?
- Combien seriez-vous prêt à payer pour un Tee-shirt ?
- Qu'est-ce qui fait une bonne campagne ?
- Pensez-vous que les institutions qui œuvrent pour la protection des droits des travailleurs, et notamment les ONG, les organisations internationales, les agences onusiennes et les organisations qui font campagne contre la mondialisation, contribuent à faire changer les choses ? Pourquoi ? Si non, pourquoi ?

**Après la partie 2:**

- A-t-il été facile de se mettre d'accord sur un plan d'action ? Tous les participants sont-ils satisfaits de la façon dont ont été prises les décisions au sein des groupes restreints ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- Pourquoi les participants ont-ils décidé d'agir ainsi ?
- Tous les participants se sont-ils sentis impliqués ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- A quelles violations des droits humains les différents groupes ont-ils choisi de s'attaquer ?

**Après la partie 3:**

- Comment s'est déroulée la campagne/l'action mise en œuvre ? S'est-elle déroulée conformément au plan (revoir l'anglais) ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- De quoi devrez-vous vous rappeler pour la prochaine fois ?
- Tous les participants ont-ils eu le sentiment qu'ils étaient impliqués et que leurs capacités étaient exploitées ? Si non, pourquoi, et que pourrait-on améliorer la prochaine fois ?
- Qu'avez-vous appris d'autre par le biais de cet exercice et de votre action ?

**Conseils pour l'animateur**

Soyez bien préparé. Consultez la section du chapitre 3 consacrée à la conception d'un plan d'action. Lisez également ce qui concerne l'échelle de la participation de Hart dans les informations de référence sur la citoyenneté et la participation.

Vous pouvez aussi vous renseigner sur les multinationales en lisant les informations de référence sur la Mondialisation, au chapitre 5. Avant de démarrer l'activité, vérifiez si l'ONG Clean Clothes Campaign, ou une organisation similaire, a des antennes dans votre pays.





Renseignez-vous sur les actions que conduit la Clean Clothes Campaign et pensez à mettre à profit ses outils prêts à l'emploi. Pour agir, il est plus facile pour les groupes de mettre sur leur site web ou leur blog la vidéo d'une campagne de cette ONG que de produire eux-mêmes du matériel de sensibilisation. Mais n'oubliez pas que l'objectif de cette activité est aussi d'encourager la participation et la créativité. Vous devez donc bien faire comprendre aux participants qu'ils sont totalement libres « d'inventer » des stratégies de campagne totalement nouvelles.

Si vous souhaitez traduire le coût de cette production en empreinte carbone, sachez qu'Ecometrica a procédé à l'évaluation de celle-ci en prenant pour exemple trois slips. Slips et Tee-shirts ont probablement des profils d'émission de carbone comparables, même si, indéniablement, les slips doivent être lavés un peu plus fréquemment ; en revanche, il n'est pas besoin de les repasser ! Le résultat est de 57 kilogrammes de CO<sub>2</sub> d'un bout à l'autre du processus. Rendez-vous sur le site [www.ecometrica.co.uk](http://www.ecometrica.co.uk) et consultez la rubrique « apparel fact sheet » (fiche de données sur les vêtements).



### Variantes

Vous pouvez développer la partie 1 de l'exercice afin d'encourager les participants à réfléchir plus en profondeur aux coûts réels, et donc :

1. Commencez par interroger les participants au sujet du prix de leur Tee-shirt et demandez-leur de se mettre d'accord sur un prix moyen.
2. Demandez-leur ensuite de vérifier sur les étiquettes la provenance de leur Tee-shirt.
3. Puis invitez-les, en petits groupes, à établir une liste de l'ensemble des phases du processus de production, depuis la culture du coton jusqu'à la vente des articles en magasin.
4. En plénière, comparez les listes et dressez une liste commune qui résume les différentes phases dans les postes généraux « transport », « coût salariaux », « utilisation d'énergie ».
5. Ensuite, de nouveau en petits groupes, demandez aux participants de déterminer le coût de chacun de ces postes, par exemple « culture du coton », « coûts salariaux », « transport », etc.
6. En plénière une nouvelle fois, discutez des estimations des coûts.
7. Pour terminer, distribuez les fiches d'informations et invitez les participants à les commenter.



### Suggestions de suivi

Contactez l'antenne de la Clean Clothes Campaign dans votre pays pour compléter le travail que le groupe a démarré.

Vous pouvez examiner les questions de commerce équitable dans le domaine de la production des chaussures de sport ; le site qui suit donne des statistiques sur le prix réel de ces articles : <http://www.vetementspropres.be/index.php?p=g&id=32>.

Le groupe peut être intéressé par les questions et dilemmes liés à la responsabilité sociale des entreprises. Par exemple, quantité de bonnes causes et de manifestations sont parrainées par des entreprises par ailleurs coupables de violations des droits humains. D'autres entreprises polluent l'environnement. Le groupe peut examiner quelques-unes des questions soulevées par la déclaration de Jeremy Gilley, réalisateur et fondateur de Peace One Day : « Du point de vue de Peace One Day, nous ne pourrions exister ou fonctionner sans le soutien financier des entreprises. Ma position est extrêmement claire. J'ai le sentiment très fort que, pour pouvoir influencer sur la chaîne de production, nous devons être 'dans la place'. Il est très difficile, voire impossible de trouver une société dont la chaîne de production de bout en bout respecte à 100% le droit du commerce/des droits humains même si cela, bien évidemment, est très souhaitable. »

Pour des informations sur cet exemple, voir les sites [www.peaceoneday.org](http://www.peaceoneday.org) et <http://www.clearingthehurdles.org>.

Si le groupe souhaite explorer le droit de choisir librement son travail et de s'affilier à des syndicats, il peut opter pour l'activité « L'histoire d'Ashique », page 100, sur le travail des enfants, ou « La réunion syndicale », page 318. Si la question des vêtements de sport a été évoquée et que les participants veulent examiner d'autres aspects des droits humains en relation avec le sport, poursuivez avec l'activité « Juste une minute », page 203.

## Idées d'action

Poursuivez le travail que vous avez commencé en vous réunissant avec d'autres groupes d'intérêt locaux et célébrez la Journée mondiale du commerce équitable. Vous trouverez une mine d'idées sur le site <http://www.wftday.org/>.

Vous pouvez aussi utiliser les connaissances et les expériences accumulées à l'occasion d'une campagne que vous avez organisée sur un autre sujet qui intéresse le groupe. Nombreuses sont les opportunités durant l'année de se joindre à d'autres pour sensibiliser aux droits humains en général, et par exemple aux droits de la femme lors de la Journée mondiale de la femme, le 8 mars ; il y a aussi la Journée mondiale des réfugiés le 20 juin et celle des droits humains le 10 décembre. En vous associant à d'autres militants, vous ferez la preuve de votre solidarité avec tous ceux qui se battent pour les droits humains. Vous vous ferez de nouveaux amis, vous vous amuserez et vous apprendrez quantité de choses.

## Informations complémentaires

De nombreuses organisations œuvrent pour une production et un commerce équitables. Utilisez votre moteur de recherche pour trouver les organisations concernées dans votre commune. Les organisations ci-après ont des antennes dans beaucoup de pays européens :

- [www.cleanclothes.org](http://www.cleanclothes.org) possède quantité d'informations et organise des campagnes auxquelles vous pouvez participer.
- Clothes for a Change Campaign propose cet article : "Did child labour make your shirt?" (Votre Tee-shirt a-t-il été fabriqué grâce au travail des enfants ?) <http://www.organicconsumers.org>
- People Tree est l'organisation pionnière concernant le commerce équitable de la mode à l'échelle internationale <http://www.peopletreefoundation.org/>
- Le rapport sur le travail des enfants dans la production de coton de la Environmental Justice Foundation, intitulé "Children behind our cotton", expose en détail les conditions choquantes endurées par un million d'enfants, selon les estimations – dont certains n'ont pas plus de 5 ans –, qui travaillent 12 heures par jour sous des climats extrêmement chauds ou froids et qui, souvent, sont victimes de violences verbales ou physiques et parfois même sexuelles: <http://www.ejfoundation.org>
- La mission de la Fair Wear Foundation est d'améliorer les conditions de travail dans l'industrie du vêtement: <http://fairwear.org>
- Le réseau Fair Trade Resource Network est un centre d'information destiné à encourager le commerce équitable et à développer un marché respectueux des personnes qui produisent la nourriture que nous consommons et les biens que nous utilisons: [www.ftrn.org](http://www.ftrn.org)
- La Play Fair campaign est une fédération de groupes de droits humains qui s'efforce d'inciter les marques de sportswear qui habillent les sportifs pour les Jeux olympiques à changer les conditions de travail déplorables sur leurs chaînes de production et à respecter les droits du travail: [www.clearingthehurdles.org](http://www.clearingthehurdles.org)



## Documents

### Enquête sur le coût du coton

Les Tee-shirts en coton sont produits par plusieurs industries mondiales ; quasiment tous les pays du monde interviennent dans leur processus de production. En voici un exemple :

Au Burkina Faso, traditionnellement, les exploitations de coton sont la propriété de familles qui cultivent six à huit hectares de terre. Un kilo de coton brut produit au Burkina Faso vaut 0,23€. La vente du coton est l'unique source de revenu annuelle de beaucoup de producteurs.

Depuis l'exploitation, le coton est transporté vers l'usine d'égrenage pour y être transformé en ouate, un processus qui coûte 0,56€/kilo. Les ouvriers sont payés 73,40€ pour deux semaines de travail.

Le coton est ensuite acheminé pour être exporté vers le port de Lomé au Togo, où il est vendu à des marchands 0,88 €/kilo. Plus de la moitié est vendu à la Chine ; le coton est chargé sur des cargos qui se rendent à Shanghai, notamment, où il est vendu à des filatures locales 0,97€/kilo. La plupart des ouvriers sur la chaîne viennent de régions pauvres, souvent des vastes terres intérieures rurales de la Chine. Ils vivent dans des dortoirs dans les usines et travaillent de très longues heures pour un maigre salaire.

Les vêtements eux-mêmes – fabriqués pour une grande majorité des marques occidentales les plus connues, souvent dans la même énorme usine où est filé le coton – sont ensuite acheminés vers le port et chargés pour être exportés. Le prix moyen d'un Tee-shirt importé aux USA est de 1,10€ ; un grand magasin dans le centre de Manhattan en vendra deux pour 14,70€.

Le coton, qui coûtait au départ en Afrique 0,56€/kilo, vaut à présent 18,40€/kilo.

Cette information provient d'internet: BBC news channel programme, "Tracking the true cost of cotton", 2 mai 2007.

### Combien coûte réellement un Tee-shirt en coton ?

- Consommation d'eau : 2,157 litres (dont 45% pour l'irrigation)
- Consommation énergétique: 8 kilowatts/heure (28 800 000 Joules) d'électricité pour les machines à filer et à coudre ; 41,6 – 110 litres de carburant pour le transport par terre et mer
- Distances parcourues: 8 851 – 15 128+ km
- Emissions de gaz: NOx, CO, CO2, (gaz à effet de serre) SO2, N2O, composés volatiles
- Toxines: 1-3g de pesticides, échappement diesel, métaux lourds (colorants)
- Coût de l'importation : 0,44 – 0,77€
- Travail des enfants: dans 17 pays, coût moyen, 0,37€ par jour
- Divers: 53-91g d'engrais

Source: Earth Intelligence Network,  
<http://true-cost.re-configure.org/>  
<http://forum.re-configure.org>

# Puis-je entrer ?

Can I come in?

« Réfugiés, rentrez chez vous ! » Ils le feraient, s'ils le pouvaient.

<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	6 - 20
<b>Durée</b>	60 minutes
<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Migration</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Paix et violence</li> </ul>
<b>Aperçu</b>	<p>Il s'agit d'un jeu de rôle mettant en scène un groupe de réfugiés tentant de fuir vers un autre pays. Il aborde:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La situation critique des réfugiés</li> <li>• Les arguments sociaux et économiques à la base de l'octroi ou du refus du droit d'asile</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à chercher asile dans d'autres pays</li> <li>• Droit au non-refoulement (le droit à ne pas être renvoyé vers un pays où l'on risque la persécution ou la mort)</li> <li>• Droit de ne pas subir de discrimination</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance et la compréhension des questions concernant les réfugiés et leurs droits</li> <li>• Exercer ses capacités à présenter des arguments et à former des jugements</li> <li>• Promouvoir la solidarité avec les personnes soudain contraintes de fuir leur foyer</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartes de jeu</li> <li>• Tableau-papier ou tableau</li> <li>• Craie et/ou mobilier pour matérialiser le poste-frontière</li> <li>• Stylos et feuilles de papier, pour la prise de notes par les observateurs</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoyez des cartes de jeu. Chaque garde-frontière, réfugié et observateur devra avoir sa propre carte.</li> <li>• Plantez le décor du jeu de rôle. Par exemple, à la craie, tracez un trait sur le sol pour représenter la frontière ou disposez le mobilier de manière à matérialiser une frontière physique et un espace pour le point de contrôle. Servez-vous d'une table pour matérialiser le guichet du bureau de l'immigration.</li> <li>• Informez-vous sur les réfugiés et la situation actuelle des réfugiés dans le monde.</li> </ul>

## Instructions

1. Expliquez qu'il s'agit d'un jeu de rôle mettant en scène un groupe de réfugiés fuyant leur patrie pour se mettre à l'abri dans un autre pays.
2. Commencez par une réflexion sur les connaissances des participants concernant la situation des réfugiés. Notez les points évoqués sur une grande feuille de papier ou le tableau-papier, afin d'y faire référence lors de la discussion ultérieure.
3. Présentez le décor expliquez le scénario. Dites leur que de nombreux réfugiés se présentent à la frontière entre le pays X et le pays Y : ils veulent entrer dans le pays Y. Ils ont faim, froid et sont fatigués et ont parcouru un long chemin depuis leur pays d'origine, P, Q et R. Certains ont peu d'argent et seuls quelques-uns sont en possession de documents d'identité ou de passeports. Les fonctionnaires du bureau de l'immigration du pays Y ont des points de vue divergents sur la situation. Les réfugiés sont désespérés et invoquent plusieurs arguments pour tenter de convaincre les fonctionnaires de l'immigration de les laisser entrer.



Migration



Discrimination et intolérance



Paix et violence



Niveau 3



6 - 20



60 minutes



4. Répartissez les participants en trois groupes : un premier groupe représente les réfugiés, un deuxième groupe représente les fonctionnaires du bureau de l'immigration du pays Y et un troisième groupe est constitué des observateurs.
5. Demandez aux « réfugiés » et aux « fonctionnaires du bureau de l'immigration » de réfléchir à un rôle pour chaque personne, ainsi qu'à leurs arguments. Préparez les observateurs sur comment donner du feedback. Distribuez les cartes de jeu et laissez aux participants un quart d'heure de préparation.
6. Commencez le jeu de rôle. À vous de décider quand arrêter, une dizaine de minutes devraient suffire.
7. Accordez cinq minutes aux observateurs pour préparer leurs réactions; puis démarrez le compte rendu et l'évaluation.



## Compte rendu et évaluation

Commencez par demander aux observateurs d'exprimer leurs réactions générales sur le jeu de rôle. Recueillez ensuite les commentaires des acteurs sur leurs impressions en tant que réfugié ou fonctionnaire du bureau de l'immigration. Venez-en alors à une discussion générale concernant les points soulevés et les enseignements tirés par les participants.

- Le traitement réservé aux réfugiés a-t-il été juste, dans quelle mesure ?
- Les réfugiés ont le droit d'être protégés en vertu de l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Les réfugiés ont-ils bénéficié d'une telle protection ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Un pays devrait-il être en droit de refouler les réfugiés ? Quand ? Pour quels motifs ?
- Refouleriez-vous un réfugié si vous étiez un fonctionnaire du bureau de l'immigration ? Que feriez-vous si vous saviez que cette personne risque la mort dans son propre pays ?
- Aujourd'hui, des réfugiés fuient en direction de l'Europe. Y a-t-il eu des époques où des réfugiés tentaient de fuir l'Europe ?
- Diriez-vous que nous avons tiré les leçons du passé au vu du traitement réservé aux réfugiés ?
- Comment les réfugiés sont-ils accueillis aux frontières de votre pays ?
- Leurs droits humains sont-ils bafoués ? Lesquels ?
- Que peut-on et doit-on faire en premier lieu pour éviter le problème des réfugiés ?



## Conseils pour l'animateur

La situation en ce qui concerne les réfugiés diffère largement à travers l'Europe et vous devriez envisager comment définir le scénario et adapter l'activité pour répondre à vos objectifs dans l'exécution de cette activité. Il sera utile que vous inventiez un bref contexte sur les pays fictifs, X et Y où la scène est placée; Z, le pays au-delà de Y et P, Q et R qui sont les pays d'origine des réfugiés.

Informez-vous sur les définitions d'un réfugié, d'un demandeur d'asile (consultez la section du chapitre 5 sur la migration). Prenez également note des principaux pays d'origine de réfugiés et du nombre de réfugiés dans les pays voisins. Vérifiez aussi combien de réfugiés sont présents dans votre pays et dans d'autres pays européens. Toutes les informations sont sur le site [www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)

Servez-vous de la phase de réflexion pour évaluer ce que savent les participants sur les raisons de l'existence de réfugiés, sur les causes de leur fuite, sur leur provenance et leur pays de destination. Cela vous permettra de décider comment orienter le compte-rendu et l'évaluation, et quelles informations supplémentaires fournir à ce stade. Envisagez la possibilité qu'un des participants soit un réfugié. S'il est disposé, vous pouvez vous servir de son expérience et faire appel à lui en tant que personne ressource.

Les trois groupes ne doivent pas forcément être de la même taille. Par exemple, vous pouvez décider d'avoir trois ou quatre observateurs seulement et permettre aux autres participants d'être des protagonistes du jeu de rôle. Dans la vie réelle, il y aura probablement beaucoup plus de réfugiés que de gardes-frontières et vous pouvez en tenir compte dans le jeu de rôles. Un bon conseil est de donner aux observateurs le rôle de « journalistes » qui doivent déposer un rapport dans le cadre du débriefing.

Réfléchissez à ce que vous voulez accomplir grâce à cette activité et réfléchissez à comment créer le contexte. Vos réfugiés sont-ils fatigués, affamés et désespérés ? Si c'est possible, accomplissez l'activité à l'extérieur dans un bois ou près d'une rivière ou d'un lac, si vos réfugiés doivent arriver dans un bateau bondé et percé. Si vous êtes à l'intérieur et que vous voulez placer la scène dans une nuit sombre et froide, éteignez les lumières et ouvrez les fenêtres. Si les réfugiés arrivent en plus petit nombre à un

poste-frontière officiel, placez un « bureau » où les fonctionnaires peuvent (brièvement) vérifier les passeports des réfugiés et demander d'où ils viennent. Passez en revue les cartes et adaptez-les au besoin. Soyez conscient que le jeu de rôle peut devenir très chaotique. Dans ce cas, arrêtez l'action (comme dans le théâtre-forum) et demandez aux journalistes d'interviewer les réfugiés et les gardes-frontières. Cela permettra à tout le monde de se calmer et d'écouter plus attentivement.

## Variantes

Après le débriefing, recommencez l'exercice en inversant les rôles des participants. Les observateurs auront alors pour tâche supplémentaire de noter les différences entre les deux versions, notamment en cas de meilleure protection des droits des réfugiés.

Livrez-vous à un jeu de rôle de suivi en impliquant une équipe officielle du HCR ou de la Croix-Rouge chargée de venir en aide aux réfugiés dans le pays X.

Vous pouvez aussi faire un quatrième groupe qui interprète les citoyens qui veulent aider, mais peuvent seulement en faire peu parce qu'ils sont limités par la police et la bureaucratie.

## Suggestions de suivi

Renseignez-vous sur les réfugiés dans votre pays, en particulier sur les réalités de leur vie quotidienne. Les participants peuvent contacter une association locale d'aide aux réfugiés et interroger son personnel, des volontaires et des réfugiés.

Rendez-vous sur [www.newtimes.dk](http://www.newtimes.dk) pour y lire des histoires écrites (en anglais) par des demandeurs d'asile et des réfugiés au Danemark. Choisissez un article et discutez de votre réponse.

La Croix-Rouge britannique gère des informations et des activités concernant les réfugiés dans le cadre de son projet intitulé Positive Images project : [www.redcross.org.uk](http://www.redcross.org.uk)

Le groupe pourrait tester ses connaissances sur les réfugiés : [www.proprofs.com](http://www.proprofs.com)

Une école peut souhaiter poursuivre l'étude de cette question en recherchant des informations sur le rôle du HCR ([www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)), puis en rédigeant un « rapport officiel » incluant les points suivants :

- les arguments qui ont convaincu les fonctionnaires du bureau de l'immigration de laisser entrer les réfugiés ;
- tout comportement inadapté de la part des fonctionnaires du bureau de l'immigration ;
- des recommandations concernant ce que devrait faire le pays Y pour protéger les droits des réfugiés.

Discutez de la situation en Europe aujourd'hui. Comment les politiciens réagissent-ils ? Quelles sont les attitudes des différents pays à l'égard des réfugiés et pourquoi sont-ils différents ? Par exemple, on pourrait comparer les politiques des pays qui respectent leur engagement envers les réfugiés avec celles des pays qui leur ferment leurs frontières. Demandez au groupe de se diviser en groupes, chaque groupe représentant un pays différent, et d'élaborer un plan européen pour faire face à la crise.

Vous pouvez aussi vous demander quelles sont les attitudes et les actions des gens dans votre pays et dans d'autres pays européens ? Cela soulève évidemment d'autres questions sur la façon dont nous savons et pouvons nous généraliser ? L'analyse des rapports des médias par ces biais pourrait être un exercice fructueux.

Demandez-vous si la Convention de Genève répond aux besoins actuels ou s'il conviendrait de l'actualiser. Par exemple, dans beaucoup de pays, pour obtenir le statut de réfugié, les demandeurs d'asile doivent prouver qu'ils ont été personnellement victimes de persécution; être membre d'un groupe persécuté ou venir d'une région touchée par un conflit ne suffit pas. De la même façon, la Convention ne couvre pas le cas des réfugiés climatiques.

Vous pouvez faire l'activité « 3 choses » pour aider les gens à comprendre ce que signifie devoir soudainement quitter la maison sans avoir le temps de rassembler des effets personnels.

### DATE CLÉ



le 20 juin  
Journée mondiale  
des réfugiés



Si vous voulez tester une activité qui s'inscrit dans la suite de celle-ci, à savoir lorsque les réfugiés ont passé la frontière et demandent l'asile, vous pouvez opter pour « La barrière de la langue », page 207. Vous pouvez aussi réaliser un collage ou des affiches pour illustrer les difficultés que rencontrent les réfugiés; voir « Jeux d'images », page 253.



### Idées d'action

Entrez en contact avec une organisation locale ou nationale qui travaille avec les réfugiés dans votre pays et voyez comment la soutenir. Par exemple, nombreux sont les réfugiés qui sont seuls et ont des difficultés à s'intégrer ; ils apprécieraient probablement de se faire de nouveaux amis ou de bénéficier d'une aide pour l'apprentissage de la langue.

Les enfants venus sans leur famille chercher asile sont particulièrement vulnérables. Le groupe pourrait enquêter sur ce qu'il advient de ces mineurs non accompagnés dans leur pays et réfléchir à la façon de les soutenir ; entre autres idées, il est possible de devenir leur ami, de les aider à apprendre la langue, de jouer au football avec eux et de faire des sorties ensemble.

Invitez dans votre école ou votre club une ONG qui travaille avec les réfugiés, ou bien un réfugié, pour vous informer sur la façon dont les réfugiés entrent dans votre pays, sur le processus de demande d'asile et sur la vie que mènent ces personnes aujourd'hui.

Le site web du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) propose quantité d'informations, des prospectus et des vidéos pour l'organisation d'un atelier sur les réfugiés dans votre organisation ou votre école: <http://www.unhcr.org>.

### Informations complémentaires

Les réfugiés sont des personnes contraintes de quitter leur pays pour sauver leur vie ou préserver leur liberté. Ils ne bénéficient d'aucune protection de leur propre Etat – et c'est même souvent leur propre gouvernement qui les menace ou les persécute. Si d'autres pays ne leur ouvrent pas la porte, et ne les aident pas une fois entrés, ils risquent de les condamner à mort – ou à une vie insupportable dans la clandestinité, privés de moyens de subsistance et de tout droit.

Consultez aussi :

<http://councilforeuropeanstudies.org/>

<http://www.refugeesinternational.org/>



Définitions et statistiques sur les réfugiés dans la section Migration du chapitre 5. [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass)

### Documents

#### Carte de jeu des observateurs

Votre tâche consiste à observer le jeu de rôle. À la fin, vous serez appelés à livrer vos réactions. Choisissez un membre chargé de vous représenter.

Pendant votre observation du jeu de rôle, vous devez être conscient, entre autres:

- Des différents rôles joués par les réfugiés et les fonctionnaires du bureau de l'immigration.
- Des arguments moraux et juridiques utilisés et de la manière de les présenter
- Des violations des droits humains et des réfugiés

Vous devez décider de la manière dont vous allez prendre note du déroulement du jeu de rôle : Par exemple, vous pouvez vous scinder en deux groupes: l'un observe les fonctionnaires du bureau de l'immigration et l'autre les réfugiés.

#### Notes

Cette activité a été adaptée du manuel : First Steps: A Manual for starting human rights education, Amnesty International, London, 1997.

La citation « Réfugiés, rentrez chez vous! Ils le feraient, s'ils le pouvaient. » était un slogan utilisé dans une campagne du HCR.

### Carte de jeu des réfugiés

#### *Arguments et options des réfugiés*

Vous devez organiser un jeu de rôle avec un groupe mixte de réfugiés, de sorte que dans vos préparations chaque personne doit décider de son identité, âge, sexe, relations familiales, profession, richesse, religion ... Il est aussi nécessaire de décider du pays d'origine P, Q ou J et si vous fuyez de la guerre, en raison de la persécution et le manque de respect des droits humains ou toute autre raison. Préparez vos arguments et votre tactique. C'est à vous de décider si vous voulez avancer votre argument en tant que groupe ou si chaque membre, à chaque tour, propose un débat. Vous pouvez utiliser ces arguments ou tout autre argument imaginable :

- Nous avons le droit de demander asile.
- Nos enfants ont faim; votre responsabilité morale vous impose de nous aider.
- Je serai tué si je retourne dans mon pays.
- Je n'ai pas d'argent. Mes seuls biens sont deux bijoux d'une grande valeur sentimentale.
- Je n'ai nulle part ailleurs où aller.
- J'étais médecin/infirmière/ingénieur dans ma ville natale.
- Je veux seulement un abri jusqu'à ce que je puisse rentrer chez moi en toute sécurité.
- D'autres réfugiés ont été admis dans votre pays. Pourquoi pas nous ?
- Où sommes-nous ? Les passeurs ont accepté de nous faire entrer dans le pays Z.
- Je vais tenter de corrompre les fonctionnaires pour qu'ils me laissent entrer.
- Ma mère et mon frère sont déjà dans le pays Y.
- Je suis en route pour Z, je ne veux pas m'arrêter en Y.
- Certains d'entre-vous ont des documents de voyage ? Sont-ils authentiques ou faux ?

Autres choses à considérer :

- Accepterez-vous de vous séparer si les fonctionnaires du bureau de l'immigration vous le demandent ?
- Que ferez-vous s'ils essaient de vous renvoyer ?
- Quelles sont vos options ? Par exemple, pourriez-vous aller dans un camp de réfugiés ? Y a-t-il un moyen d'obtenir un document de voyage ? Pourriez-vous trouver et payer un passeur ? Y a-t-il une autre voie que vous pourriez prendre en Y ?

### Carte de jeu des fonctionnaires du bureau de l'immigration

#### *Arguments et options des fonctionnaires du bureau de l'immigration*

Préparez vos arguments et votre tactique. C'est à vous de décider si vous voulez avancer votre argument en tant que groupe ou si chaque membre, à chaque tour, propose un débat.

Vous pouvez utiliser ces arguments et tout autre argument imaginable:

- Ils sont désespérés: nous ne pouvons pas les refouler.
- Si nous les refoulons, nous serons responsables s'ils se font arrêter, torturer ou tuer.
- Nous sommes légalement obligés d'accepter les réfugiés.
- Ils n'ont pas d'argent et auront besoin de l'aide de l'État. Notre pays ne peut se le permettre.
- Sont-ils en possession de documents de voyage ou de pièces d'identité? Sont-ils authentiques ou faux ?
- Ont-ils l'air de véritables réfugiés ? Peut-être leur seul objectif est-il un meilleur niveau de vie ?
- Notre pays est le partenaire militaire et commercial du pays X. Nous ne pouvons pas apparaître comme les protecteurs de ces réfugiés.
- Ils possèdent peut-être des compétences dont nous avons besoin
- Notre pays compte suffisamment de réfugiés. Nous devons nous occuper de notre propre population. Ils devraient s'adresser à des pays plus riches.
- Nous pourrions leur demander de nous verser un pot-de-vin pour les laisser entrer.
- Si nous les laissons entrer, d'autres les suivront.
- Ils ne parlent pas notre langue, pratiquent une autre religion et ont d'autres habitudes alimentaires. Ils ne parviendront pas à s'intégrer.
- Des terroristes ou des criminels de guerre se cachent peut-être parmi eux.
- Nous ne sommes autorisés à accueillir que ceux qui disent qu'ils fuient la guerre en P.
- Veulent-ils demander l'asile en Y ?
- Ont-ils de l'argent ou des objets de valeur pour payer leur séjour pendant que leur demande d'asile est examinée ?

Avant de démarrer le jeu de rôle, réfléchissez aux options suivantes :

- Laissez-vous entrer tous les réfugiés ?
- Laissez-vous quelques-uns passer la frontière ? Qui et pour quelles raisons ?
- Allez-vous les séparer en fonction de leur âge, profession, situation financière, etc. ?
- De quelle autre façon pensez-vous agir ? Quoi ?



Guerre et terrorisme



Paix et violence



Démocratie



Niveau 4



Indifférente



120 minutes



# Chahal c. Royaume-Uni

Chahal v. UK

*Si on le renvoie dans son pays, il sera torturé !*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Paix et violence</li> <li>• Démocratie</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 4
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Aperçu</b>	Dans cette activité de simulation, les participants se penchent sur une affaire réelle portée devant la Cour européenne des droits humains.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection contre la torture</li> <li>• Droit de demander l'asile</li> <li>• Droit à un procès équitable et public</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En apprendre davantage sur le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme et les dérogations aux dispositions du droit relatif aux droits humains</li> <li>• Développer les compétences de réflexion critique et de présentation d'arguments logiques</li> <li>• Cultiver le sens de la justice et de la dignité humaine</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copies des cartes de rôle</li> <li>• Stylos et papier pour la prise de notes</li> <li>• Fiche d'information pour l'animateur</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Photocopiez et découpez les cartes en page 123. Chacun aura sa carte de rôle numérotée ; dans l'idéal, il devrait y avoir un nombre égal de juges, de représentants du gouvernement britannique et de représentants de M. Chahal.</li> <li>• Pour chaque groupe, numérotez les cartes : 1, 2, 3, 4 et ainsi de suite.</li> <li>• Il vous faudra suffisamment d'espace pour que chacun des « tribunaux » (3 personnes) puisse siéger à l'écart des autres.</li> </ul>

## Instructions

1. Expliquez au groupe que la session sera consacrée à une affaire dont a été saisie la Cour européenne des droits de l'homme. Demandez aux participants ce qu'ils savent de la Cour et de la Convention européenne des droits de l'homme.
2. Lisez les informations figurant sur la fiche de présentation de l'affaire et veillez à ce que chacun comprenne bien que la question qui se pose est de savoir si une expulsion de M. Chahal constituerait une violation de l'article 3.
3. Constituez trois groupes de même taille :
  - le groupe A représente M. Chahal
  - le groupe B représente le gouvernement britannique
  - le groupe C représente les juges à la Cour européenne des droits de l'homme
4. Distribuez à chaque groupe des exemplaires de la carte de rôle correspondante et expliquez aux participants qu'ils disposent de 30 minutes pour débattre et clarifier leurs positions. Les groupes A et B utiliseront ce temps pour préparer leurs arguments et le groupe C, celui des juges, préparera des questions pour les deux autres parties.
5. Après 30 minutes, demandez aux participants de former de nouveaux groupes : les numéros 1 dans un groupe, les numéros 2 dans un autre, etc., de manière à ce que chaque nouveau

## DATE CLÉ



**26 juin**  
Journée internationale de soutien aux victimes de la torture

- groupe comporte un représentant de M. Chahal, un représentant du gouvernement britannique et un juge.
6. Expliquez que chacun de ces petits groupes représente un tribunal « miniature ». Accordez 20 minutes aux groupes pour que les deux parties puissent présenter leurs arguments et les juges poser leurs questions.
  7. A l'issue du temps imparti, chaque juge devra avoir formé son propre jugement sur la question de savoir si une expulsion de M. Chahal constituerait une violation de l'article 3. Avec l'ensemble des participants cette fois, demandez aux juges de prononcer leurs décisions en donnant leurs motifs.
  8. Donnez aux représentants des deux autres camps un droit de réponse et informez-les de l'arrêt adopté par la Cour européenne des droits de l'homme dans cette affaire (voir la fiche d'information ci-dessous, dans la rubrique « documents »).
  9. Demandez aux participants leurs réactions à cette décision avant de passer à la phase de compte rendu et d'évaluation.

### Compte rendu et évaluation

- Quels étaient les aspects les plus difficiles de l'affaire ?
- Avez-vous eu des difficultés à interpréter votre rôle ?
- Pensez-vous que le « juge » de votre petit groupe a pris la bonne décision ? Quels étaient les éléments les plus importants dans la décision finale ?
- Pourquoi, selon vous, la Convention européenne des droits de l'homme ne prévoit-elle aucune exception à l'interdiction de la torture, même en cas d'urgence ?
- Quelles seraient, selon vous, les conséquences d'une autorisation de la torture dans certains cas ?
- Quel est le lien avec les « guerres au terrorisme » ? Connaissez-vous des actions ou des affaires similaires ?
- Pourquoi avons-nous besoin de la Cour européenne des droits de l'homme ?
- Avez-vous connaissance d'affaires concernant votre pays, qui auraient été portées devant la Cour ?
- Qui peut saisir la Cour européenne des droits de l'homme ?

### Conseils pour l'animateur

Au point 4, où ceux qui partagent un même rôle discutent ensemble, il faudra informer les participants qu'ils seront séparés pour « l'audience » proprement dite. Encouragez-les à consacrer une partie du temps à l'examen de l'affaire avec les autres, et une autre partie à la préparation de leurs déclarations introductives. Les juges devront clarifier certains détails et réfléchir aux informations supplémentaires qu'ils devront recueillir auprès des deux autres parties pour pouvoir rendre leur jugement.

Expliquez aux deux parties au procès que même si elles ne sont pas d'accord avec la position qu'elles sont censées représenter, elles doivent veiller à présenter la meilleure défense possible aux juges.

Il serait préférable que les différents « tribunaux » puissent se réunir dans des salles différentes (point 6), ou au moins qu'ils soient placés suffisamment loin les uns des autres pour ne pas être entendus ou entendre ce que disent les autres.

Chargez les juges de la gestion du temps durant les « procès ». Invitez-les à déterminer à l'avance combien de temps ils accorderont aux questions, et comment ils répartiront le temps de parole entre les deux parties. Insistez sur le fait qu'ils devront donner approximativement le même temps de parole à chacune, tout en s'assurant qu'il reste du temps pour la clarification des points de désaccord entre elles.

A la fin de la session, si les participants n'en ont pas encore entendu parler, vous pourrez donner quelques informations sur le rapport de Dick Marty « Détentions secrètes et transferts illégaux de détenus impliquant des Etats membres du Conseil de l'Europe : second rapport » à propos des détentions secrètes et des conditions de détention à Guantanamo Bay (voir les informations de référence sur la guerre et le terrorisme au chapitre 5).





## Suggestions de suivi

L'activité « Terrorisme », page 301, examine différentes manières de définir le terrorisme, en s'appuyant sur des exemples d'actes terroristes possibles. Vous pourrez également étudier un autre droit humain qui ne peut être limité – le droit à la vie – dans l'activité « Quand demain frappera à la porte », page 330. Cette activité est basée sur un texte rédigé par un jeune dans le couloir de la mort.

## Informations complémentaires

La Cour européenne des droits de l'homme est une instance judiciaire internationale établie en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) de 1950 pour contrôler le respect des droits humains par les Etats membres du Conseil de l'Europe. [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int)

La Cour a conclu qu'il y aurait violation de l'article 3 si le gouvernement britannique poursuivait son projet d'expulsion de M. Chahal. Son raisonnement était le suivant :

« L'article 3 consacre l'une des valeurs fondamentales des sociétés démocratiques [...] La Cour est parfaitement consciente des énormes difficultés que rencontrent à notre époque les Etats pour protéger leur population de la violence terroriste. Cependant, même en tenant compte de ces facteurs, la Convention prohibe en termes absolus la torture ou les peines ou traitements inhumains ou dégradants, quels que soient les agissements de la victime. L'article 3 ne prévoit pas de restrictions, en quoi il contraste avec la majorité des clauses normatives de la Convention et des Protocoles n°1 et 4 et il ne souffre nulle dérogation d'après l'article 15 même en cas de danger public menaçant la vie de la nation [...]

[...] L'interdiction des mauvais traitements énoncée à l'article 3 est tout aussi absolue en matière d'expulsion. Ainsi, chaque fois qu'il y a des motifs sérieux et avérés de croire qu'une personne courra un risque réel d'être soumise à des traitements contraires à l'article 3 si elle est expulsée vers un autre Etat, la responsabilité de l'Etat contractant – la protéger de tels traitements – est engagée en cas d'expulsion. Dans ces conditions, les agissements de la personne considérée, aussi indésirables ou dangereux soient-ils, ne sauraient entrer en ligne de compte ».

**Dérogation.** C'est le nom donné à l'acte de dénoncer une disposition légale ou, dans le cas de la Convention européenne des droits de l'homme, de suspendre les obligations d'un Etat membre à l'égard de certains articles. L'article 15 de la CEDH autorise les Etats membres à prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par la Convention « en cas de guerre ou en cas d'autre danger public », mais « dans la stricte mesure où la situation l'exige » et en informant au préalable le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de ces mesures. L'article 15 précise également qu'il ne peut y avoir aucune dérogation aux articles 3, 4.1 et 7, et qu'une dérogation à l'article 2 n'est possible que pour les cas de « décès résultant d'actes licites de guerre ».

Pendant plusieurs années, le Royaume-Uni a dérogé à certaines parties de l'article 5 ; il a reconduit cette dérogation en novembre 2001 – au lendemain du 11 septembre 2001 – au motif qu'il était confronté à une menace terroriste. Le Royaume-Uni a été le seul Etat membre du Conseil de l'Europe à faire usage de son droit de déroger aux dispositions de la Convention après les attaques terroristes de 2001 aux Etats-Unis. La dérogation a été retirée en 2005, à la suite d'une décision de la Chambre des Lords qui l'a jugée discriminatoire et donc incompatible avec la Convention.

On trouvera un résumé de la Convention européenne des droits de l'homme dans les annexes.

## Idées d'action

Informez-vous sur les affaires impliquant votre pays qui ont été portées devant la Cour européenne des droits de l'homme, et voyez s'il y a eu des arrêts concluant à une violation de la Convention. Vous pouvez accéder à la base de données « HUDOC » à l'adresse [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int).

On trouvera une présentation très simple de la Cour européenne des droits de l'homme et de ses activités à l'adresse [www.abouthumanrights.co.uk](http://www.abouthumanrights.co.uk)



## Documents

### Carte relative à l'affaire à utiliser à l'étape 2 des instructions

#### L'affaire

Karamjit Singh Chahal est un ressortissant indien vivant actuellement au Royaume-Uni. Il est Sikh et soutient la campagne en faveur d'un Etat sikh indépendant dans la région indienne du Penjab.

Le gouvernement britannique cherche à expulser M. Chahal vers l'Inde au motif que son soutien à l'indépendance sikhe et ses activités passées font de lui une menace pour la sécurité nationale au Royaume-Uni, en particulier eu égard aux craintes actuelles liées à l'activité terroriste.

M. Chahal conteste la décision d'expulsion devant la Cour européenne des droits de l'homme, affirmant qu'il est certain d'être torturé s'il retourne en Inde. Il soutient que cela constituerait une violation de l'article 3, et que le gouvernement britannique n'a donc pas le droit de procéder à son expulsion.

### Carte de rôle pour Karamjit Singh Chahal

Vous êtes un citoyen indien mais vivez actuellement au Royaume-Uni. Vous êtes Sikh et soutenez la campagne en faveur d'un Etat sikh indépendant dans la région indienne du Penjab.

Le gouvernement britannique cherche à vous expulser vers l'Inde au motif que votre soutien à l'indépendance sikhe et vos activités passées font de vous une menace pour la sécurité nationale au Royaume-Uni, en particulier eu égard aux craintes actuelles liées à l'activité terroriste.

Vous êtes certain d'être torturé si vous retournez en Inde, comme l'ont été bon nombre de vos amis et des membres de votre famille, et comme vous l'avez vous-même été lors de votre précédent séjour en Inde. C'était il y a six ans seulement, lorsque vous avez été arrêté et détenu par la police du Penjab pendant 21 jours. Vous êtes resté menottes aux poignets tout ce temps dans des conditions insalubres, avez été battu jusqu'à en perdre connaissance, avez reçu des décharges électriques sur diverses parties du corps et subi un simulacre d'exécution. Vous avez ensuite été libéré sans qu'aucune charge soit retenue contre vous.

#### Vos arguments :

1. Vous n'êtes pas une menace pour la sécurité nationale au Royaume-Uni, car vous êtes favorable à une résolution pacifique du conflit en Inde.
2. Vous serez certainement torturé à nouveau si vous retournez en Inde, car les choses n'ont pas changé fondamentalement, et vous êtes même mieux connu à présent en tant que séparatiste.
3. Si le gouvernement britannique vous expulse, il vous privera de votre droit d'être à l'abri de la torture. Cela constituerait une violation de l'article 3 de la CEDH

### Articles de la Convention Européenne des Droits de l'Homme

#### Article 3 : Interdiction de la torture

Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

#### Article 15 : Dérogation en cas d'état d'urgence

1. En cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation, toute Haute Partie contractante peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par la présente Convention, dans la stricte mesure où la situation l'exige.
2. La disposition précédente n'autorise aucune dérogation à l'article 2 (droit à la vie), sauf pour le cas de décès résultant d'actes licites de guerre, et aux articles 3, 4 § 1 et 7.

## Carte de rôle pour les juges

### L'affaire

Karamjit Singh Chahal est un ressortissant indien vivant actuellement au Royaume-Uni. Il est Sikh et soutient la campagne en faveur d'un Etat sikh indépendant dans la région indienne du Penjab.

Le gouvernement britannique cherche à expulser M. Chahal vers l'Inde au motif que son soutien à l'indépendance sikhe et ses activités passées font de lui une menace pour la sécurité nationale au Royaume-Uni, en particulier eu égard aux craintes actuelles liées à de l'activité terroriste.

M. Chahal conteste la décision d'expulsion devant la Cour européenne des droits de l'homme, affirmant qu'il est certain d'être torturé s'il retourne en Inde. Il soutient que cela constituerait une violation de l'article 3, et que le gouvernement britannique n'a donc pas le droit de procéder à son expulsion.

### Concernant la probabilité d'être soumis à la torture : informations provenant de diverses sources

Dans un rapport de 1995, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture a observé, à propos des tortures infligées par la police pendant la garde à vue : « [...] rares sont les incidents qui, dans ce qui semble vraisemblablement constituer un phénomène général, sinon endémique, donnent lieu à des poursuites et encore plus rares sont les cas de condamnation des coupables ».

Un rapport récent d'Amnesty International dresse la liste d'un ensemble de violations des droits humains commises par les policiers du Penjab dans le cadre d'opérations clandestines menées en dehors de leur Etat. Amnesty affirme également que des personnalités séparatistes sikhes courent toujours de grands risques de « disparition », de détention sans inculpation ni jugement, de torture et d'exécution extrajudiciaire, la plupart du temps du fait de la police du Penjab.

## Articles de la Convention européenne des droits de l'Homme

### Article 3 : Interdiction de la torture

Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

## Carte de rôle pour le gouvernement britannique

### L'affaire

Karamjit Singh Chahal est un ressortissant indien vivant actuellement au Royaume-Uni. Il est Sikh et soutient la campagne en faveur d'un Etat sikh indépendant dans la région indienne du Penjab.

Vous représentez le gouvernement britannique, qui cherche à expulser M. Chahal en Inde, en faisant valoir que son soutien à l'indépendance sikhe et ses activités passées font de lui une menace pour la sécurité nationale au Royaume-Uni, en particulier eu égard aux craintes actuelles liées à l'activité terroriste.

M. Chahal conteste la décision d'expulsion devant la Cour européenne des droits de l'homme, affirmant qu'il est certain d'être torturé s'il retourne en Inde. Il soutient que cela constituerait une violation de l'article 3, et que le gouvernement britannique n'a donc pas le droit de procéder à son expulsion.

### Vos arguments :

M. Chahal n'encourt pas un risque sérieux d'être torturé car la situation a changé en Inde depuis la dernière fois qu'il y a séjourné, et vous avez la garantie du gouvernement indien qu'il sera en sécurité.

Il est une menace pour la sécurité nationale au Royaume-Uni du fait de ses activités au sein du mouvement indépendantiste sikh.

Son droit de ne pas être soumis à la torture ne devrait pas l'emporter sur les menaces possibles pour la sécurité nationale.

## Articles de la Convention européenne des droits de l'Homme

### Article 3 : Interdiction de la torture

Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

### Article 15 : Dérogation en cas d'état d'urgence

En cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation, toute Haute Partie contractante peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par la présente Convention, dans la stricte mesure où la situation l'exige.

La disposition précédente n'autorise aucune dérogation à l'article 2 (droit à la vie), sauf pour le cas de décès résultant d'actes licites de guerre, et aux articles 3, 4 § 1 et 7.

**Carte relative à l'affaire à utiliser par l'animateur à l'étape 8 des instructions**

Résumé de l'affaire Chahal c. Royaume-Uni (22414/93) [1996] ECHR 54 (15 novembre 1996)

**Faits** : le requérant est un Sikh entré illégalement sur le territoire britannique, dont le séjour au Royaume-Uni a été régularisé ultérieurement dans le cadre d'une amnistie générale accordée aux clandestins. Il a mené des activités politiques au sein de la communauté sikhe du Royaume-Uni et joué un rôle important dans la création et l'organisation de la Fédération internationale de la jeunesse sikhe. Il a été arrêté car soupçonné d'avoir participé à un complot visant à assassiner le premier ministre indien de l'époque, mais non condamné. Plus tard, il a été condamné pour rixe et voies de fait, mais cette condamnation a été annulée. Un arrêté d'expulsion a été pris contre lui en raison de ses activités politiques et des enquêtes judiciaires dont il faisait l'objet ; il a été placé en détention dans l'attente de l'arrêt de la CEDH.

**Requête** : le requérant soutient que son expulsion en Inde entraînerait un risque réel de torture ou de traitements inhumains ou dégradants, ce qui constituerait une violation de l'article 3 de la Convention européenne. Il se plaint également d'une violation de son droit à la liberté garanti par l'article 5.

**Arrêt** : la Cour a conclu à une violation de l'article 3 et des articles 5(4) et 13, mais non à une violation de l'article 5(1).

**Raisonnement** : l'article 3 contenant une garantie absolue en matière d'expulsion, le Royaume-Uni ne peut faire valoir l'intérêt de la sécurité nationale pour justifier l'expulsion du requérant. Ce dernier courrait un risque réel de mauvais traitements s'il était renvoyé en Inde. Aucune violation de l'article 5(1) n'a été constatée car vu son importance, la décision dans l'affaire de M. Chahal ne pouvait pas être prise à la hâte. En ce qui concerne l'article 5(4), la Cour a conclu que le fait d'invoquer l'intérêt de la sécurité nationale n'exemptait pas les autorités nationales d'un contrôle effectif de la part des tribunaux internes, et que les procédures menées devant les juridictions britanniques ne satisfaisaient pas aux exigences de l'article 5(4).

<http://www.hrcr.org/safrica/citizenship/Chahal.html>

Pauvreté



Handicap



Migration



Niveau 2



Indifférente



90 minutes



# Changez de lunettes

## Change your glasses

*Je sais que je ne vois pas les choses telles qu'elles sont, je les vois telles que je suis.*

Laurel Lee<sup>1</sup>

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pauvreté</li> <li>• Handicap et discrimination fondée sur le handicap</li> <li>• Migration</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité est un exercice simple à réaliser en extérieur, qui invite les participants à explorer la localité à travers le regard d'une autre personne.
<b>Droits corrélés</b>	Tous
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser aux inégalités dans la société</li> <li>• Développer les capacités d'observation et l'imagination</li> <li>• Renforcer la solidarité et motiver les participants à œuvrer en faveur de la justice</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lunettes. Vieilles lunettes trouvées dans un magasin d'articles d'occasion ou sur un marché aux puces, ou montures uniquement.</li> <li>• Grandes feuilles de papier et stylos</li> <li>• Vieux magazines, cartes postales, autres matériaux de récupération pour collage, colle</li> <li>• Ruban adhésif pour fixer les affiches au mur</li> <li>• Appareil photo numérique ou téléphone mobile avec fonction appareil photo ; dans l'idéal un par personne, ou plusieurs pour l'ensemble du groupe</li> <li>• Ordinateur et imprimante</li> </ul>

## Instructions

1. Recensez avec le groupe (à l'aide de la technique du brassage d'idées) les personnes défavorisées ou vivant en marge de la société, par exemple les personnes handicapées ou les sans-abri.
2. Demandez aux participants de choisir chacun un groupe de personnes sur lesquelles ils aimeraient en savoir davantage et expliquez-leur qu'ils vont aller dehors et explorer la localité à travers le regard de ces personnes.
3. Attirez l'attention des participants sur le fait qu'il ne s'agit pas d'interpréter un rôle, mais de sortir et d'imaginer à quoi ressemblerait leur vie s'ils étaient ces personnes. Par exemple, pourraient-ils bénéficier de toutes les infrastructures ? Où iraient-ils acheter du pain (s'ils en ont les moyens) ? Où vivraient-ils ?
4. Distribuez les lunettes si vous en avez ! Expliquez aux participants qu'ils devront prendre des photos avec un appareil photo numérique ou avec leur téléphone mobile lorsqu'ils se promèneront dans la localité, photos qui leur serviront de support documentaire. Convenez d'une heure de ralliement.
5. A leur retour, demandez-leur de transférer leurs photos sur l'ordinateur, puis d'en choisir chacun deux, trois ou quatre à imprimer, à coller sur une grande feuille de papier et à scotcher au mur. Les images n'auront pas de titre.
6. Lorsque toutes les images sont affichées, demandez aux participants d'essayer de deviner quels groupes sont représentés ; invitez-les ensuite à présenter leurs photos chacun à leur tour, et à expliquer pourquoi ils s'intéressaient particulièrement au groupe qu'ils ont choisi de « voir ».

<sup>1</sup>A Laurel Lee qui déclarait « Je sais que je ne vois pas les choses telles qu'elles sont, je les vois comme je suis », les médecins ont diagnostiqué un cancer alors qu'elle avait 29 ans. Contrairement aux prédictions du corps médical, elle a vécu 20 ans de plus, élevant ses trois enfants, voyageant et écrivant. Dans son cas, refuser de voir les choses comme elles sont s'est avéré être une source d'inspiration. Dans d'autres circonstances, c'est pure folie.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par regarder l'exposition puis demandez aux participants ce qu'ils ont vécu et vu.

- Qu'est ce qui s'est passé ? Avez-vous apprécié l'activité ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Quelle est la chose la plus surprenante que vous ayez découverte ?
- Pourquoi avez-vous choisi cet exemple en particulier ?
- Quels stéréotypes et idées préconçues aviez-vous à propos de la personne choisie ? Quelle a été l'influence de ces derniers sur la manière dont vous avez effectué l'activité et ce que vous avez « choisi » de voir ?
- Cet exercice vous a-t-il permis, d'une manière ou d'une autre, d'éprouver de l'empathie vis à vis de la personne marginalisée ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Qu'avez-vous appris sur vous-même ?

Examinez ensuite quelques questions plus générales :

- « Je sais que je ne vois pas les choses telles qu'elles sont, je les vois telles que je suis ». Quels effets nos stéréotypes et nos croyances ont-ils sur la manière dont nous voyons le monde autour de nous ?
- D'où tirons-nous nos informations sur les groupes défavorisés et marginalisés ?
- Pourquoi est-il risqué de faire des suppositions à propos d'une personne en se basant sur des généralités concernant le groupe dont elle fait partie ?
- Pourquoi est-il risqué de faire des généralisations à propos d'un groupe de personnes en se basant sur un ou deux exemples ?
- Quels droits fondamentaux protègent spécifiquement les différents groupes de personnes défavorisées/vivant en marge de la société qui ont été identifiés par les participants ?
- Quelles sont les violations les plus fréquentes des droits de ces personnes ?
- Est-il facile pour elles de revendiquer leurs droits ?
- Qui devrait veiller à ce que leurs droits ne soient pas violés et à ce qu'elles puissent les exercer ?

## Conseils pour l'animateur

Vous pouvez effectuer cette activité en tant qu'exercice d'introduction ou en tant qu'activité principale. Lors d'une session de formation, elle peut servir à marquer une pause et à faire prendre l'air aux participants, ou leur être proposée pendant leur temps libre.

Les instructions prévoient que les participants travaillent individuellement, mais l'activité peut très bien être effectuée en petits groupes. L'organisation de l'activité dépendra très probablement de considérations pratiques telles que la taille du groupe et le nombre d'appareils photo disponibles. N'oubliez pas que la présentation des images par les participants prend du temps : par conséquent, en fonction de la taille du groupe, limitez le nombre de photos que chaque personne pourra afficher.

Exemples de personnes défavorisées dans la société : les mères célibataires avec enfants en bas âge, les retraités, les immigrés, les personnes en fauteuil roulant ou les personnes atteintes du VIH/Sida. Exemples de personnes en marge de la société : les sans-abri, les migrants en situation irrégulière, les illettrés, les personnes atteintes de pathologies mentales ou les membres de la communauté rom. Ces personnes ne bénéficient pas des opportunités qui sont offertes à la population majoritaire. Toutes les personnes défavorisées et marginalisées sont pauvres et souffrent des préjugés et des stéréotypes ; elles sont souvent victimes de discrimination, par exemple dans l'accès à un logement décent et à l'emploi, en raison de leur situation.

Il est très important que les participants comprennent bien qu'ils verront inéluctablement les choses avec leur propre regard et ne pourront que s'imaginer ce que c'est que d'être une personne vivant en marge de la société. Ils doivent être conscients du fait qu'en amenant leurs propres stéréotypes et sentiments d'empathie, ils risquent de renforcer des croyances potentiellement fausses. Expliquez-leur que les stéréotypes sont des généralisations (utiles) à propos d'un groupe de personnes, mais qu'ils doivent être maniés avec précaution : en effet, la généralisation ne peut s'appliquer à chaque individu, étant donné les grandes variations au sein du groupe. Pour plus d'informations à ce sujet, voir le chapitre d'information sur la discrimination au chapitre 5.

DATE CLÉ



2e jeudi  
en octobre  
Journée mondiale  
pour la vue







## Variantes

Les instructions prévoient que les participants travaillent individuellement, mais l'activité peut très bien être effectuée en petits groupes ou avec l'ensemble du groupe en fonction du nombre d'appareils photo ou de téléphones portables disponibles.

Au lieu de produire des affiches individuelles, toutes les images peuvent être rassemblées pour monter une exposition ou un diaporama intitulé « Vivre en marge de la société ».

A leur retour, au lieu de préparer les affiches, invitez les participants à imaginer une fiction à propos de la personne étudiée, ou de la présenter sous forme de mime.

Si vous souhaitez que les participants se mettent « dans les chaussures d'un autre » (de l'anglais « to put oneself in someone else's shoes »), donnez-leur de nouvelles chaussures en plus des lunettes ! Peut-être existe-t-il dans votre langue une autre expression idiomatique pour désigner le fait qu'une personne essaie de se mettre à la place d'une autre et de ressentir de l'empathie vis-à-vis de cette dernière. D'autres objets que les chaussures ou les lunettes pourront alors être utilisés.

L'activité proposée demande aux participants de s'imaginer comment vit une personne défavorisée ou marginalisée, puis de sortir et d'essayer de voir le monde à travers le regard de cette personne. Une variante consiste à sortir pour observer cette personne puis à faire appel à son imagination pour en dresser le portrait. Expliquez aux participants que d'ordinaire, nous sommes très occupés dans notre quotidien et ne prêtons pas vraiment attention aux autres. Dans cette activité, ils devront bien regarder ! Demandez aux participants de se rendre en ville et de prendre 5 minutes au maximum pour choisir quelqu'un à suivre. Insistez sur le fait qu'ils doivent rester discrets et ne pas embarrasser leur cible. Cela peut être quelqu'un dont ils jugent l'apparence « intéressante », de préférence quelqu'un dont la vie est très différente de la leur. Expliquez aux participants qu'ils devront prendre note mentalement de leur toute première impression et de la raison pour laquelle ils ont choisi cette personne en particulier. Ils la suivront ensuite en l'observant bien et en essayant de s'imaginer qui elle est et comment elle vit. Ils pourront s'aider des questions suivantes :

- Quel pourrait être son nom ?
- Quel âge a-t-elle ?
- Que fait-elle ?
- Où va-t-elle ?
- Où vit-elle ?
- A-t-elle un partenaire ou une famille, ou est-elle seule ?
- A-t-elle un emploi ? Quelle est sa profession ? Est-elle au chômage ?
- Qu'est ce qui la rend heureuse ?
- A-t-elle des loisirs ? Lesquels ?
- Quels sont ses plats et boissons préférés ?

Convenez avec les participants d'une heure de retour, par exemple au bout de 30 minutes, pour l'échange des expériences. Ils pourront parler de la vie de leur cible ou l'illustrer en mots et en images.

Vous pouvez également vous servir des personnages décrits dans l'activité « Un pas en avant » page 287. Cet exercice constitue à la fois une bonne introduction à cette activité et une activité de suivi appropriée.



## Suggestions de suivi

L'activité « Un pas en avant » présentée page 287 permet de mesurer les effets de l'inégalité des chances sur la vie des individus.

L'activité « Le conte des deux cités » page 292 permet d'étudier l'impact qu'ont sur la vie de la collectivité les choix que nous faisons en matière de financement de l'aide sociale.

Pour sortir d'une situation en marge de la société, il faut un emploi et un salaire décent. Il peut être difficile de trouver un poste si l'on est, par exemple, handicapé ou immigré. L'activité « Je veux travailler », présentée en page 197, vous propose d'étudier ces questions.

## Idées d'action

Effectuez cette activité avec votre famille, vos amis ou vos collègues et engagez une discussion sur les droits humains.

Vous pouvez également vérifier vos idées préconçues à propos des personnes marginalisées en organisant une rencontre avec quelques-unes d'entre elles, par exemple au moyen d'un projet de bibliothèque vivante ou, si la question des personnes sans-abri ou des réfugiés vous intéresse, en visitant un foyer ou un centre pour demandeurs d'asile. Vous pouvez aussi contacter un animateur de groupes de jeunes ou un travailleur social qui s'occupe des personnes marginalisées et leur demander de vous parler de la situation de ces personnes.

## Informations complémentaires

Dans le cadre de cette activité, nous utilisons l'adjectif « défavorisé » pour désigner des individus ou groupes d'individus qui ne peuvent subvenir à leurs besoins. Ces personnes sont pauvres et doivent faire appel à un soutien financier. Une mère célibataire, un immigré ou une personne handicapée entrent dans cette catégorie. Ces personnes sont souvent « défavorisées » car le reste de la société les pénalise par son action. Elles se considèrent comme défavorisées car, par rapport au reste de la société, elles sont privées de l'accès à des soins de santé, à l'éducation, à l'information et à l'emploi. Elles peuvent également souffrir d'un manque d'autonomie et de respect de soi, de responsabilités et d'aide. L'un des facteurs qui empêchent ces personnes d'être autonomes est l'indisponibilité des ressources, par exemple l'absence d'emploi, le manque d'argent ou les difficultés d'accès aux transports publics pour les handicapés physiques. L'inaccessibilité des ressources est un autre obstacle. Les causes en sont multiples : coût, mauvaise conception, distance, manque de publicité et d'attention de la société à l'égard de tel ou tel groupe. Une ressource peut également être inaccessible car elle déplaît à un groupe donné ou va à l'encontre de ses valeurs.

Il se peut que les personnes défavorisées vivent également en marge de la société. Cette expression renvoie à une localisation plus conceptuelle que physique. Par définition, les personnes qui vivent en marge de la société sont exclues de toute participation à la société. Cette catégorie inclut les détenus, les sans-abri, les malades mentaux incurables ou encore certains groupes comme les Roms. Etant dans l'impossibilité de fournir une adresse fixe, un sans-abri risque par exemple de ne pas pouvoir s'inscrire sur les listes électorales et donc être privé du droit de vote sur des questions qui pourraient le concerner. Ces individus ou groupes restent en dehors de la société car ils n'ont pas la possibilité d'exprimer leur avis sur la manière dont ils sont gouvernés ou sur les services qui leur sont proposés. Un autre exemple est celui d'une personne illettrée qui devient un paria car elle est incapable de remplir un formulaire de demande d'aide ou de candidature à un poste.

La bibliothèque vivante est un concept né au Danemark en 2000. Le Conseil de l'Europe en fait la promotion dans son ouvrage « La couverture ne fait pas le livre ! ». Une bibliothèque vivante fonctionne exactement comme une bibliothèque traditionnelle : les lecteurs viennent emprunter un « livre » pour une durée limitée. Après l'avoir lu, ils le rendent à la bibliothèque et peuvent, s'ils le souhaitent, en emprunter un autre. Il n'y a qu'une seule différence : les « livres » de la bibliothèque vivante sont des êtres humains, qui établissent un dialogue avec leurs lecteurs. Ils représentent des groupes qui bien souvent, souffrent des préjugés et des stéréotypes et sont victimes de discrimination ou d'exclusion sociale. Toute personne qui se sent prête à discuter de ses propres préjugés et stéréotypes peut devenir un « lecteur ».

Pour en savoir davantage sur les critères qui caractérisent une situation défavorisée et sur les questions d'action sociale, vous pouvez lire : What is a 'Disadvantaged Group ?' par Steven E. Mayer, Ph.D [www.effectivecommunities.com/articles](http://www.effectivecommunities.com/articles)



### Note

Cette activité a été élaborée sur la base d'une activité créée et testée par les participants au stage de formation Human Rights Education and Informality : How you act in informal times and moments in a Human Rights Education perspective? – Association Intercultura, Dinan, France, mai 2009

Cette variante a été développée à partir d'une expérience avec Blast Theory / Rider Spoke. <http://www.blasttheory.co.uk>

Droits de l'enfant



Droits humains en général



Education



Niveau 2



Indifférente (groupes restreints 3-4)



60 minutes



# Les droits des enfants

## Children's rights

*Dans un monde de disparités, les enfants sont une force unificatrice capable de nous pousser à défendre tous ensemble une éthique commune.*

Graça Machel-Mandela

**Complexité** Niveau 2

**Taille du groupe** Indifférente (groupes restreints 3-4)

**Durée** 60 minutes

**Thèmes**

- Droits de l'enfant
- Droits humains en général
- Education

**Aperçu** L'activité fait appel à la méthode de la hiérarchisation «en diamant», dans le but de promouvoir la discussion sur la Convention relative aux droits de l'enfant, et notamment sur :

- Les droits humains fondamentaux et les droits spécifiques des enfants en vertu de cette convention
- Les droits et responsabilités en vertu de cette convention
- La façon de revendiquer ces droits

**Droits corrélés**

- Les droits de l'enfant (tous)
- Le droit de l'enfant à exprimer librement son opinion sur toutes les questions
- Droit à la protection contre l'exploitation économique
- Le droit au repos et aux loisirs, et à jouir de sa propre culture

**Objectifs**

- S'informer au sujet de la Convention relative aux droits de l'enfant
- Développer un esprit critique pour analyser les informations reçues et les rapprocher de la réalité quotidienne
- Encourager les sentiments de responsabilité, de solidarité, de justice et d'égalité

**Matériels**

- Cartes d'affirmation - un jeu par groupe
- Une grande feuille de papier pour faire un tableau mural, et des marqueurs
- Un espace suffisamment grand pour que les groupes puissent travailler de façon indépendante

**Préparation**

- Référez-vous à la version abrégée de la Convention relative aux droits de l'enfant dans les annexes. Notez les articles sur une grande feuille de papier que vous afficherez.
- Passez en revue les cartes d'affirmation proposées ci-dessous par rapport à la convention. Sélectionnez les articles susceptibles de déclencher la discussion la plus intéressante au sein de votre groupe. Réfléchissez aux questions qui touchent le plus les membres de votre groupe et à celles qui seront les plus sujettes à controverse. Le cas échéant, choisissez d'autres droits et réalisez vos propres cartes.
- Préparez une série de cartes pour chacun des petits groupes, et placez-les dans des enveloppes pour ne pas les mélanger

## Instructions

1. Commencez par revenir brièvement sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Demandez aux participants ce qu'ils en savent. Passez en revue les principaux articles notés sur votre affiche.
2. Invitez les participants à former des petits groupes de trois ou quatre personnes. Distribuez les enveloppes contenant les cartes d'affirmation.

## DATE CLÉ



le 20 novembre  
Journée mondiale  
de l'enfance

3. Expliquez-leur la procédure de la hiérarchisation «en diamant». Les groupes vont devoir examiner les neuf affirmations qui leur sont proposées et évaluer leur pertinence relativement à leur vie. Ils vont ensuite devoir disposer les cartes à la manière des facettes d'un diamant, selon l'importance qu'elles ont à leurs yeux. Ils vont ensuite devoir disposer les cartes selon leur importance, à la manière des facettes d'un diamant. Ils devront poser la carte la plus importante sur la table. Ensuite, en dessous, ils placeront côte à côte les deux cartes un peu moins importantes puis, sous celles-ci, les trois cartes de moindre importance. Le quatrième étage devra être formé de deux cartes et le cinquième d'une seule carte, la moins importante. Les cartes ainsi disposées reproduiront la structure d'un diamant.
4. Donnez aux groupes 25 minutes pour discuter et décider de leur hiérarchisation.
5. Lorsque tous les groupes auront terminé, les participants pourront observer la façon dont les autres groupes ont classé leurs affirmations. Réunissez tous les participants en plénière pour le compte rendu..

## Compte rendu et évaluation

Commencez en demandant aux groupes de présenter tour à tour les résultats de leurs discussions. Puis demandez aux participants s'ils ont apprécié l'activité et ce qu'ils ont appris.

- Quelles sont les différences et les similitudes que présentent les classements des groupes ?
- Pourquoi des personnes différentes ont-elles des priorités différentes ?
- Certains affirment que tel droit est plus important que tel autre dans leur communauté, mais cela est inexact. Pourquoi ?
- Après avoir écouté les autres, un des groupes souhaite-t-il revoir sa décision concernant le classement des cartes ? Quels arguments ont été les plus convaincants ?
- Généralement, quels droits ne sont pas respectés au sein de votre communauté, et pourquoi ?
- Voyez-vous des droits qui ne figurent pas dans la convention et qui, selon vous, devraient être inclus ?
- Pourquoi les enfants ont-ils besoin de leur propre convention ?
- Si les enfants ont leur propre convention, ne serait-il pas justifié que les jeunes de 18 à 30 ans aient la leur ? Dans ce cas, quels droits spécifiques une telle convention devrait-elle contenir ?
- Comment les enfants peuvent-ils revendiquer leurs droits ?
- Les enfants ont certes des droits en vertu de cette convention mais, dans la réalité, peuvent-ils les revendiquer ?
- Comment les enfants peuvent-ils revendiquer leurs droits ?
- Si participer au processus démocratique est une façon, pour les individus, de faire valoir leurs droits, que peuvent commencer à faire les participants pour «revendiquer leurs droits» chez eux, à l'école ou dans leurs clubs ? Quels sont les droits les plus pertinents pour les jeunes du groupe ?
- Le dispositif "Mosquito" conçu pour éloigner les jeunes des lieux publics est-il employé dans votre ville ? Quels droits des jeunes bafoue-t-il ?
- Vers qui les enfants, dans notre société, peuvent-ils se tourner en cas de graves violations de leurs droits ?

## Conseils pour l'animateur

Vous trouverez plus d'informations sur la hiérarchisation en diamant à la section « Comment utiliser ce manuel », en page 45 du chapitre 1.

Précisez au groupe qu'il n'existe pas de bonne ou de mauvaise façon de classer les cartes. Ils doivent savoir que chacun a une expérience différente et donc des priorités différentes qu'il faut respecter. Néanmoins, au sein de leur groupe, ils doivent tenter de parvenir à un consensus sur le classement. Après tout, dans la vraie vie, il faut établir des priorités et prendre des décisions dans l'intérêt de tous!

Dans les instructions et lors de l'évaluation, veillez à ce que les participants comprennent que le classement doit être effectué en fonction de la pertinence que revêtent les droits relativement à leur vie. Il est absurde de hiérarchiser l'importance des droits en soi. Les droits humains sont indivisibles ; il est donc inexact d'affirmer que le droit à l'éducation est plus important que le droit à



la liberté d'expression, par exemple. En revanche, il est possible d'affirmer que, dans telle ou telle communauté, le droit à l'éducation est plus important étant donné l'absence d'écoles et parce que, en revanche, la liberté de la presse est un état de fait.



### Variantes

Vous pouvez proposer au groupe seulement huit articles au lieu de neuf, et leur laisser le soin d'identifier eux-mêmes le neuvième.

Placez les cartes d'affirmation dans un chapeau et demandez aux participants de tirer chacun une carte et d'en parler. Référez-vous à l'activité « Juste une minute », en page 203, pour des informations sur cette méthode.

Demandez aux groupes de rédiger une petite histoire ou de présenter un bref jeu de rôle mettant en scène un incident relatif aux articles sélectionnés. En guise de variante, les histoires/jeux de rôle peuvent être basés sur des événements tirés des médias: un fait entendu ou vu dans un film ou une pièce de théâtre, ou encore lu dans un livre ou un magazine. Dans les jeux de rôle, les participants peuvent commencer avec l'événement et poursuivre en improvisant des solutions ou des techniques visant à empêcher la reproduction de l'incident ou de la violation.



### Suggestions de suivi

Invitez une personne qui connaît bien la Convention relative aux droits de l'enfant (juge, conseiller juridique, responsable d'une ligne d'assistance aux enfants, psychologue infantile ou membre du Bureau du médiateur) à intervenir devant les participants. Au préalable, demandez aux participants de réfléchir aux différentes formes de violation des droits de l'enfant, comme les sévices à enfant, l'exploitation sexuelle, la négligence et le harcèlement.

Avec l'aide de l'intervenant, identifiez la personne à qui incombe l'obligation de soin et de responsabilité au sein de la communauté, par exemple, les parents, la police, les lignes d'assistance, les travailleurs sociaux, etc. Demandez des conseils sur la façon d'agir lorsqu'une personne est témoin d'une violation, en particulier dans des cas graves comme un voisin qui maltraite ses enfants. Ces questions doivent bien évidemment être abordées avec délicatesse et prudence.

Choisissez une question qui intéresse le groupe et proposez aux participants d'en discuter et de réfléchir plus précisément à la façon dont, selon eux, leurs droits peuvent être bafoués. Comment mettre en balance le droit bafoué avec les droits des autres ? Ils peuvent poursuivre en contribuant aux débats proposés sur Debatepedia. Parmi les thèmes suggérés figurent : l'application de sanctions pour mettre un terme au travail des enfants, le droit des enfants à connaître leurs parents biologiques, les préservatifs à l'école, les portables à l'école, l'abaissement de l'âge légal de vote, l'abaissement de l'âge auquel autoriser la consommation d'alcool. Voir ces questions et d'autres sujets de débat sur le site : <http://debatepedia.idebate.org/en/index.php/Category:Youth>

Pour en savoir plus sur le travail du Conseil de l'Europe avec les jeunes, tapez « Construire une Europe pour et avec les enfants » dans votre moteur de recherche.

Penchez-vous sur diverses questions en relation avec la participation des jeunes au moyen de l'activité « Sur l'échelle », page 242.

Les enfants et les jeunes se sentent souvent victimes de discrimination. Si les membres du groupe souhaitent explorer le thème de la discrimination, vous pouvez leur proposer l'activité « Tous égaux - tous différents », page 97.



### Idées d'action

Si vous travaillez dans une école, invitez les élèves à examiner ses politiques de gestion et son programme pour vérifier si l'école satisfait à ses obligations et responsabilités en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Par exemple, l'école dispense-t-elle une éducation qui vise l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, de ses talents et capacités ? Où met-elle excessivement l'accent sur le bachotage ?

Les élèves ont-ils le droit de s'exprimer librement sur toutes les questions qui les concernent? Leurs opinions sont-elles réellement prises en considération? En d'autres termes, existe-t-il un conseil scolaire et quelle est son efficacité? La discipline scolaire est-elle gérée dans le respect de la dignité des élèves? Les opinions des élèves sont-elles dûment prises en compte ? Autrement dit, existe-t-il un conseil scolaire, et est-il efficace ? La discipline scolaire est-elle mise en œuvre dans le respect de la dignité de l'enfant ?

Consultez la section consacrée à l'action et élaborer un plan d'action. Veillez à ne pas aborder les questions ou faire les choses d'une manière qui risquerait de mettre (inutilement) les enseignants mal à l'aise et de leur donner l'impression que vous leur volez leur pouvoir!!

Si vous travaillez dans un club ou une organisation de jeunesse, proposez aux membres de se pencher sur les politiques de gestion et les opportunités de participation.

Contribuez aux débats proposés sur <http://debatepedia.idebate.org> (category: youth)

## Informations complémentaires

Pour le texte complet de la convention et d'autres documents utiles de l'UNICEF, publiés annuellement, sur la condition des enfants dans le monde, ainsi que d'autres ouvrages et publications relatives aux droits des enfants, voir au Chapitre 5 la section consacrée à des informations de référence sur les enfants.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a recommandé l'interdiction des dispositifs acoustiques de dispersion des jeunes (de type « Mosquito »). A sa réunion en juin 2010, l'Assemblée a demandé l'interdiction de tous les dispositifs acoustiques qui constituent une discrimination à l'encontre des jeunes, tel le dispositif de dispersion des jeunes « Mosquito » qui émet un puissant signal sonore audible par presque tous les jeunes de moins de 20 ans – mais est difficilement perceptible par les personnes de plus de 25 ans –, dans le but de dissuader les jeunes de traîner dans certains lieux. La recommandation adoptée à l'unanimité par l'Assemblée, qui réunit des parlementaires de l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe, affirme que ces dispositifs sont extrêmement nocifs et qu'ils constituent une source de discrimination envers les jeunes en les traitant comme des « oiseaux ou des insectes indésirables ». Ces dispositifs constituent aussi une violation des droits humains, et notamment des droits au respect de la vie privée et de la liberté d'assemblée, et s'apparentent par ailleurs à un traitement dégradant en ce qu'ils infligent des « sons pénibles » aux jeunes.



Si les jeunes de 16 ans sont assez grands pour boire l'eau polluée par les industries dont vous assurez la réglementation, s'ils sont assez vieux pour respirer l'air vicié par les rejets des incinérateurs de déchets que le gouvernement a construits, assez vieux pour marcher dans des rues rendues dangereuses par les drogues et les politiques de lutte contre la criminalité, assez vieux pour vivre dans la pauvreté dans le pays le plus riche du monde et assez vieux pour fréquenter les écoles de quartier que vous négligez de financer, alors les jeunes de 16 ans sont assez vieux pour jouer un rôle dans l'amélioration de la situation.

*Rebecca Tilsen, 14, témoinnant à la sous-commission du Parlement du Minnesota en 1991 en faveur de l'abaissement de l'âge de vote.*

## Documents

### Cartes d'affirmation

Recopiez les articles qui suivent et découpez-les à la manière de cartes.

L'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, et ses opinions doivent être dûment prises en considération. L'enfant a droit à la liberté d'expression.

L'enfant a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. L'enfant a droit à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.

Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.

La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents.

L'enfant a droit à l'éducation. Les Etats doivent rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous. La discipline scolaire doit être appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant. L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et aptitudes mentales et physiques; elle doit inculquer à l'enfant le respect des droits humains et des libertés fondamentales, le préparer à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance et d'égalité, et lui inculquer le respect du milieu naturel.

L'enfant a droit au repos et aux loisirs, au jeu et à des activités récréatives, et à une libre participation à la vie culturelle et artistique.

L'enfant doit être protégé contre l'exploitation économique et n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou son développement. Il doit être protégé contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. Il ne doit pas être exploité à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique.

L'Etat doit prendre toutes les mesures possibles pour que les enfants touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins.

Tout enfant suspecté ou accusé d'infraction à la loi pénale a le droit d'être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie, de bénéficier d'une assistance juridique pour la présentation de sa défense, de ne pas être contraint de témoigner ou de s'avouer coupable. Il a aussi le droit à une vie privée pleinement respectée et à un traitement qui tienne compte de son âge, des circonstances et de son bien-être. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans.

# Négation et déformation

Denial and distortion

*L'oubli signifierait danger et insulte. Oublier les morts serait les tuer une deuxième fois.*

Elie Wiesel

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démocratie</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Mémoire</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	12-35
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité invite les participants à réfléchir à la manière dont des faits historiques sont privés d'une pleine reconnaissance, sont instrumentalisés ou minimisés.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le droit à la non-discrimination</li> <li>• Le droit à la liberté d'opinion et d'information</li> <li>• Le droit à l'éducation</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser aux manifestations – intentionnelles ou par ignorance – de la négation et de la déformation de faits historiques,</li> <li>• Encourager la réflexion sur les conséquences de la négation et de la déformation de faits historiques</li> <li>• Inciter à agir pour lutter contre la négation et la déformation de faits historiques</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuilles pour tableau de conférence, stylos et marqueurs (autant que de participants)</li> <li>• Quatre tables, en laissant suffisamment d'espace pour se déplacer</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collez 2 feuilles côte à côte pour chaque table (8 feuilles au total)</li> </ul>

## Consignes

1. Expliquez l'activité : les participants sont invités à porter un regard critique sur la mémoire historique et en particulier les effets de la négation ou de la déformation de certains pans de notre histoire sur les sociétés et sur les personnes. S'ils ne sont pas vraiment familiarisés avec le sujet, l'animateur peut prendre quelques exemples comme le négationnisme – qui nie la réalité des camps de concentration et d'extermination (malgré une abondance de preuves) ; la déformation de l'Holocauste – qui consiste entre autres à minimiser le rôle des collaborateurs dans les différents pays ; la déformation de l'histoire de l'esclavage – qui consiste par exemple à dire que les esclaves étaient traités comme des membres de la famille (ce qui n'était jamais le cas) et à occulter la déshumanisation des victimes de la traite négrière et de l'exploitation ; la minimisation des dangers auxquels les demandeurs d'asile et les réfugiés étaient exposés dans leur pays (ou seront exposés s'ils sont renvoyés dans leur pays).
2. Demandez aux participants de former des groupes de 4 ou 5 personnes et de débattre des questions suivantes :
  - Les autorités ou certains groupes politiques/idéologiques tentent-ils activement d'occulter, de nier ou de minimiser une partie de l'histoire de votre pays ?



Démocratie



Discrimination et intolérance



Mémoire



Niveau 3



12 - 35



90 min





- Votre pays célèbre-t-il des « héros nationaux » tout en occultant le fait qu'ils ont commis des exactions ?
  - Des groupes extrémistes tentent-ils de faire passer des atrocités passées comme l'esclavage, l'Holocauste ou d'autres génocides pour des faits historiques qui avaient « aussi des côtés positifs » ?
  - Une partie de votre vécu personnel ou de votre histoire familiale est-elle niée, déformée ou rejetée par d'autres personnes ou par la société en général ? Si c'est le cas, que ressentez-vous ?
3. Invitez les participants à discuter en silence autour des 4 tables sur le thème suivant : quelles sont les conséquences de la négation et de la déformation de faits historiques ? Disposez une grande feuille de papier (vous pouvez en coller deux ensemble) sur chacune des 4 tables et écrivez, au milieu, une question sur chacune des feuilles :
- En quoi les victimes et les survivants d'un fait historique particulier sont-ils affectés par sa négation et sa déformation ?
  - En quoi les personnes qui ne l'ont pas vécu sont-elles affectées par la négation et la déformation de ce fait historique ?
  - En quoi les descendants des victimes et des survivants d'un fait historique particulier sont-ils affectés par sa négation et sa déformation ?
  - En quoi la négation et la déformation des faits affectent-elles l'évolution de la société ?
4. Assurez-vous que les tables sont suffisamment espacées pour que les participants puissent se déplacer. Déposez 6 ou 7 marqueurs/stylos sur chaque table et demandez aux participants d'en faire le tour et d'écrire les réflexions que leur inspire chacune des quatre questions. Ils peuvent « discuter » en intervenant sur les textes écrits par d'autres participants : ils peuvent faire des commentaires, établir des liens, mais ils ne doivent ni effacer ce qui est écrit ni écrire par-dessus. S'ils ne sont pas d'accord avec un commentaire, ils peuvent en ajouter un à côté – même chose s'ils sont d'accord. Les participants ne doivent pas parler. Ils peuvent commencer par la table qu'ils veulent, doivent revenir plusieurs fois à chacune des tables et lire ce que les autres ont écrit. Chaque participant peut intervenir autant de fois qu'il veut sur chaque table. Prévoyez 20 à 30 minutes pour cette activité, en fonction de la taille et de la motivation du groupe.



### Débriefing et évaluation

- Avez-vous eu du mal à trouver des exemples de négation et de déformation de faits historiques ?
- Avez-vous été surpris par les exemples donnés par les autres participants ?
- Qu'avez-vous ressenti pendant la « discussion » silencieuse ?
- Vous est-il arrivé d'être confronté à la négation ou à la déformation d'un événement que vous avez vécu ? Qu'avez-vous ressenti/Que ressentiriez-vous si c'était le cas ?
- Avez-vous déjà réfléchi aux conséquences de la négation et de la déformation de faits historiques sur nos sociétés démocratiques ? Quels peuvent être leurs effets à long terme ?
- Quels sont pour vous les avantages de la discussion silencieuse ?
- Selon vous, que peut-on faire pour lutter contre la négation et la déformation de faits historiques ?



### Conseils pour les animateurs

Pendant la discussion silencieuse, vous devrez peut-être vous assurer que les participants ne commencent pas tous par la même table et leur rappeler qu'ils n'ont pas le droit de parler. Observez-les ; quand vous remarquez que la plupart arrêtent d'écrire ou de lire, passez au débriefing. Vous pouvez mettre une musique de fond pendant la discussion. Dans ce cas, le volume doit être faible et vous devez choisir des morceaux de musique instrumentale, sinon certains participants auront du mal à se concentrer.

Les participants peuvent avoir fait l'expérience de la négation et de la déformation ou au moins du rejet de quelque chose qu'ils ont vécu, surtout s'ils sont réfugiés ou s'ils appartiennent à des groupes qui ont un long passé de discrimination. Si l'animateur invite les participants à partager leurs expériences personnelles pendant le débriefing, il doit être prêt à leur apporter le soutien émotionnel et le temps dont ceux qui acceptent de le faire ont besoin pour raconter leur histoire.

## Variantes

Plutôt que de laisser les participants travailler sur plusieurs faits historiques, vous pouvez vous concentrer sur un seul événement ; si les participants viennent de différents pays, veillez à choisir un fait historique auquel chacun peut s'identifier.

Vous pouvez remplacer la discussion silencieuse par des discussions de groupe sur les mêmes questions que vous débrieferez ensuite avec tous les participants.

## Propositions pour la suite de l'activité

Les participants peuvent aussi participer à l'activité « Quelle est votre position ? », pendant laquelle ils seront invités à défendre leurs opinions.

## Idées d'activité

Lancez une campagne pour dénoncer la négation et la déformation sur les médias sociaux.

## Autres informations

Oculter la vérité historique, la déformer, banaliser la souffrance, faire passer les atrocités du passé pour des événements « positifs » sont autant de formes de déshumanisation et de revictimisation. Malheureusement, ces phénomènes sont fréquents à tous les niveaux dans nos sociétés. S'agissant de l'Holocauste, il existe une quantité impressionnante d'éléments de preuves et de documents, mais cela ne semble pas suffire, puisqu'il arrive encore que l'Holocauste soit déformé, même dans les discours dominants. La distorsion de l'Holocauste est une forme d'antisémitisme liée à une conception nationaliste du monde et à la volonté de blanchir le passé des pays pour entretenir le récit d'une histoire glorieuse et positive.

Le négationnisme consiste pour certaines personnes à prétendre que l'Holocauste est un mythe. Face à l'abondance de preuves que l'Holocauste a bien existé, les négationnistes ont beaucoup de mal à faire valoir leurs arguments, ce qui les pousse à déformer la réalité de l'Holocauste. Ils admettent que l'Holocauste a existé, mais l'excusent ou minimisent ses conséquences. Exemples :

- ils disent que l'Holocauste ne fait pas partie de l'histoire de leur pays, car il a été commis par « les Allemands » (balayant totalement le rôle joué par les collaborateurs) ou, à l'inverse, ils en rejettent l'entière responsabilité sur d'autres pays, tout en passant sous silence la responsabilité des Allemands ;
- ils reprochent aux Juifs d'avoir provoqué leur propre génocide ou les accusent d'avoir utilisé l'Holocauste à des fins lucratives (financières ou liées à la création de l'État d'Israël) ;
- ils minimisent le nombre de victimes ou associent le terme à des phénomènes actuels qui n'ont aucun lien direct avec l'Holocauste ;
- ils glorifient les responsables de l'Holocauste ou s'efforcent de rétablir leur réputation ;
- ils font passer l'Holocauste pour un fait historique positif.

### DATE CLÉ



**27 janvier**  
Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste



Certains déforment l'Holocauste par ignorance, tandis que certains individus ou des institutions publiques le font sciemment. Quelle que soit leur motivation, la déformation de l'Holocauste est profondément insultante pour les victimes et les survivants de l'Holocauste et, dans le même temps, elle constitue une menace pour nos valeurs démocratiques. C'est pourquoi nous devons faire le nécessaire pour déceler les manifestations de la déformation de l'Holocauste et les neutraliser, d'autant plus que les médias sociaux sont un terrain idéal pour les propager et que la liberté de la presse recule partout dans le monde.

La Cour européenne des droits de l'homme a jugé que le négationnisme n'était pas protégé par la Convention européenne des droits de l'homme.

# Des salaires différents

## Different wages

*A travail égal, salaire égal!*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail</li> <li>• Questions de genre</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	6+
<b>Durée</b>	60 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>Il s'agit d'une simulation visant à confronter les individus aux réalités du marché du travail. Elle aborde les questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des salaires différents pour un même travail</li> <li>• La discrimination sur le lieu de travail</li> <li>• Les politiques de bas salaires pour les jeunes travailleurs</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de choisir librement son travail et de s'affilier à des syndicats</li> <li>• Droit à une rémunération équitable et à un salaire égal à travail égal</li> <li>• Droit à ne pas faire l'objet de discrimination pour des motifs d'âge et de sexe</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre les participants face aux réalités de la discrimination sur le lieu de travail</li> <li>• Développer des capacités pour répondre à l'injustice et défendre ses droits</li> <li>• Promouvoir la solidarité, l'égalité et la justice</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un exemplaire du tableau des « taux de rémunération des travailleurs »</li> <li>• Etiquettes, une par participant/travailleur</li> <li>• Argent. Vous pouvez utiliser les devises de <i>Repères</i>, page 360.</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparez les étiquettes. Elles doivent préciser le sexe et l'âge des travailleurs. Utilisez les taux de rémunération des travailleurs en guise de référence</li> <li>• Imaginez une tâche concrète à confier aux participants. Réunissez tous les équipements/matériels dont ils auront besoin à cette fin.</li> </ul>

## Instructions

1. Expliquez aux participants que, en tant que travailleurs, ils vont devoir travailler pour leur employeur (vous !). Ils ne doivent pas s'inquiéter ; tous seront payés. Vous êtes contre l'esclavage !
2. Distribuez les étiquettes aux participants, au hasard, une pour chacun.
3. Expliquez-leur leur mission et vérifiez que tous ont compris.
4. A présent, au travail !
5. Lorsque les travailleurs ont rempli leur mission, demandez-leur de prendre la file d'attente pour être payés. Payez chacun selon son âge et son sexe en vous référant aux taux de rémunération de votre tableau. Vous devez faire les comptes à haute voix, de manière à ce que chacun puisse savoir ce que l'autre a gagné.
6. Si les participants commencent à se plaindre ou à poser des questions, donnez quelques «brèves» explications, mais évitez de vous lancer dans une discussion.
7. A vous de voir jusqu'où vous pouvez aller. Quoi qu'il en soit, stoppez l'exercice avant que la tension ne soit à son maximum ! Donnez aux participants le temps de se calmer et de sortir de leur rôle, puis asseyez-vous en cercle pour le compte rendu.



Travail



Questions de genre



Discrimination et intolérance



Niveau 2



6+



60 minutes





## Compte rendu et évaluation

Organisez la discussion en plusieurs phases. Commencez par analyser l'activité en soi:

- Qu'ont ressenti les participants en recevant plus ou moins que les autres pour une même tâche ?
- Pourquoi certains ont-ils reçu plus (ou moins) que les autres ? Quels étaient les critères ?
- Qu'est-ce que cela fait de recevoir plus que les autres ? Et de recevoir moins ?
- Cette forme de discrimination existe-t-elle sur les lieux de travail dans votre pays ou votre communauté ?

Ensuite, évoquez la question de la rémunération en fonction du sexe:

- Peut-on justifier qu'un même travail soit rémunéré différemment selon qu'il est fait par un homme ou par une femme ? Pourquoi ? Pourquoi pas ? Dans quelles circonstances ?
- Qu'en est-il si un homme exécute mieux un travail qu'une femme ? Est-ce une raison suffisante pour rémunérer la femme à un niveau inférieur ?
- Si un homme est plus qualifié qu'une femme, doit-il pour autant être mieux rémunéré ?
- Selon vous, certains emplois devraient-ils être réservés aux hommes ? Pourquoi ? Pourquoi pas ? Si oui, lesquels ?
- Selon vous, certains emplois devraient-ils être réservés aux femmes ? Pourquoi ? Pourquoi pas ? Si oui, lesquels ?
- Pensez-vous que la pratique de la discrimination positive peut se justifier dans le but de changer les attitudes sociales ?

Enfin, évoquez la question de la rémunération en fonction de l'âge :

- Votre pays pratique-t-il une politique de rémunération en fonction de l'âge ? Si non, pensez-vous que cela serait une bonne chose ?
- Quelle est la raison qui justifie l'application de ce type de politique, notamment eu égard aux jeunes ?
- Que pensez-vous de ce type de politique ? Est-ce bien ? Mauvais ? Nécessaire ? Inutile ? Donnez des raisons.
- Dans cette activité, quels sont les droits humains en jeu, et ceux qui font l'objet de violation ?
- Comment les individus peuvent-ils faire valoir leurs droits ?



## Conseils pour l'animateur

Si vous devez ajouter ou supprimer certains travailleurs de la liste, faites en sorte d'équilibrer les sexes et les groupes d'âge. Si votre groupe est important, ou si vous souhaitez approfondir la discussion sur les deux types de discrimination, il peut être judicieux de répartir les participants en deux sous-groupes. Ensuite un des groupes pourra s'intéresser à la discrimination fondée sur le sexe, et l'autre à la discrimination fondée sur l'âge.

Quel type de travail convient à cette activité ? Tous les travailleurs doivent faire le même. Par conséquent, choisissez un travail que plusieurs participants peuvent faire en même temps, afin que personne ne s'ennuie à attendre son tour. Réfléchissez aux aspects suivants :

- Si vous envisagez une activité à l'extérieur, est-ce que la saison le permet ?
- Est-ce que vous avez suffisamment d'espace ?
- L'activité est-elle réalisable de la même façon par tous, indépendamment de leur sexe et de leur âge ?
- Ne présente-t-elle aucun risque ?
- Certains participants pourraient-ils être mal à l'aise et refuser le travail pour des raisons éthiques ?
- Combien de temps prendra-t-elle ?
- Est-ce qu'elle exige beaucoup de compétences ?
- Comment faire pour qu'il soit possible de la répéter plusieurs fois ?

Exemples de tâches:

- Nettoyer le tableau et y écrire soigneusement une phrase donnée.
- Prendre les livres sur une étagère et les mettre dans un carton. Puis transporter le carton de l'autre côté de la pièce, sortir les livres du carton et les disposer sur une nouvelle étagère.
- Réaliser un origami (un avion ou un chapeau).
- Nettoyer la salle ou un espace délimité dans le jardin.
- Collecter les ordures ou les détritres dans un secteur donné du quartier.
- Laver les vitres de l'école/du bâtiment où vous vous réunissez, ou laver les voitures des enseignants/formateurs !
- Trouver trois feuilles d'arbre différentes et les coller sur un poster.
- Rechercher la définition d'un mot et la noter sur une feuille de papier (si vous choisissez des termes différents, concentrez-vous sur le thème des droits humains, vous aurez ainsi produit un glossaire à la fin de l'activité !).

Au moment de payer les travailleurs, vous allez devoir justifier les différences de salaire. Les « raisons » peuvent être fondées sur des faits réels ou être ridicules. Par exemple :

- Une personne qui a trébuché est moins payée.
- Une personne qui souriait et paraissait heureuse est mieux payée.
- C'est vendredi !

## Variantes

Le paiement des salaires peut être confié aux participants plutôt qu'au facilitateur.

En fonction de la tâche que vous avez choisie (dans une usine, par exemple), vous pouvez fixer une limite de temps à son exécution. Si la tâche est très simple ou si le nombre de joueurs est inférieur à six, vous pouvez la renouveler à trois ou quatre reprises, chacun des « tours » représentant une journée de travail. A l'issue de chaque tour, les salariés se rendent à la banque, signent un document et obtiennent en contrepartie le paiement de leur salaire pour la journée. Certains participants devraient se rendre compte rapidement que les salaires ne sont pas égaux, et s'en plaindre. Dans ce cas, vous pourriez les renvoyer et annoncer aux autres qu'ils vont devoir travailler plus dur. A ce stade, attendez-vous à ce que les travailleurs appellent à la grève. Veillez à ce que les participants ne se laissent pas emporter et ne perdez pas de vue vos objectifs d'apprentissage initiaux.

Si l'approche de la simulation ne vous paraît pas adaptée pour cette activité, vous pouvez utiliser les informations comme base de discussion. Etablissez une « fiche de renseignements » pour chacun des travailleurs, avec des données sur leur travail, leur âge, leur sexe et leur rémunération. Vous pouvez y inclure des détails relatifs par exemple à leur formation et à leur expérience professionnelle. Vous pouvez aussi développer quelques études de cas approfondies portant sur différents travailleurs. Sachez toutefois qu'avec une discussion, vous n'obtiendrez pas les réactions émotionnelles fortes que suscite une simulation.

## Suggestions de suivi

Si le groupe apprécie les jeux de rôle et souhaite analyser le rôle des syndicats dans la défense des droits des travailleurs à des salaires et des conditions de travail équitables, vous pouvez lui proposer l'activité « La réunion syndicale », page 318. Le jeu de rôle « Travail et procréation », page 341, examine les questions d'égalité au travail et les droits des femmes.

## Idées d'action

Renseignez-vous sur les droits des travailleurs et la législation en la matière dans votre pays. Si vous travaillez pour gagner de l'argent de poche, assurez-vous de connaître vos droits en tant que travailleur. Par exemple, votre taux de salaire est-il plus élevé le soir ou le week-end ? Etes-vous assuré ? L'équipement que vous utilisez est-il en bon état et les réglementations en matière de santé et de sécurité sont-elles respectées ? Informez-vous des conséquences du travail « au noir », autrement dit lorsque ni vous ni votre employeur ne déclarez votre travail à l'administration fiscale.

DATE CLÉ



2<sup>e</sup> mardi du mois  
d'avril  
Journée  
européenne de  
l'égalité  
des salaires





## Informations complémentaires

Parce que les femmes gagnent moins en moyenne que les hommes, elles doivent travailler plus pour obtenir le même salaire. Ainsi, la Journée européenne de l'égalité des salaires se fête un mardi pour montrer que les femmes doivent travailler deux jours supplémentaires pour gagner ce que les hommes ont empoché en une semaine.

Les questions relatives à l'inégalité de rémunération des travailleurs diffèrent selon les pays, mais aussi selon que la discrimination est opérée sur la base du sexe ou de l'âge. La discrimination sur la base du sexe n'est rien d'autre que la preuve de la discrimination à l'égard des femmes. Les femmes ont toujours été défavorisées dans les sphères économique, politique et sociale. La discrimination qu'elles subissent dans le domaine du travail commence au moment de la sélection et des entretiens de recrutement, se poursuit avec les moindres possibilités de promotion qui leur sont offertes et, d'une manière générale, se traduit par des salaires inférieurs à ceux des hommes; cette inégalité des salaires constitue une violation du droit des femmes à un salaire égal à travail égal.

En tant que travailleurs, les jeunes ont droit à une rémunération équitable. Pourtant, la situation est complexe et différente selon les pays. D'une manière générale, les taux de chômage des jeunes sont supérieurs à ceux des adultes.

Bien que le principe de salaire égal à travail égal soit généralement reconnu, la rémunération des jeunes reste souvent un problème à part. Ainsi, de nombreux pays appliquent des politiques qui permettent que les jeunes soient moins payés qu'un adulte à travail égal. Ces politiques reposent sur deux logiques. D'une part, elles découragent les jeunes à entrer sur le marché de l'emploi et, à l'inverse, les encouragent à rester à l'école pour y acquérir une solide formation. D'autre part, elles permettent aux employeurs de recruter des jeunes sans expérience et peu qualifiés, qui sont de plus en plus nombreux à quitter l'école prématurément et qui, sinon, traîneraient dans les rues, accumuleraient les problèmes et deviendraient un fardeau pour l'Etat. Le succès de ce type de politique s'agissant de diminuer le chômage des jeunes est variable selon les pays.

Le Comité européen des droits sociaux (qui contrôle l'application de la Charte sociale européenne) ne considère pas qu'une rémunération inférieure pour les jeunes soit incompatible avec la garantie d'un salaire équitable, dans la mesure où la différence reste raisonnable et soit susceptible d'être rapidement comblée. Par exemple, un salaire de départ de 30% inférieur au salaire d'un adulte est jugé acceptable pour les 15-16 ans. Par contre, pour les 16-20 ans, cette différence ne doit pas excéder les 20%.

Les salaires des jeunes ne sont pas forcément bas. En réalité, de nombreux jeunes hautement qualifiés gagnent beaucoup d'argent - trop même, aux yeux de certains! Par exemple, beaucoup de jeunes réussissent dans les secteurs des nouvelles technologies et gagnent bien plus que leurs aînés proches de la retraite.

### Droit à une rémunération équitable

#### Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 7

« Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'à toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables, qui assurent notamment:

(a) La rémunération qui procure, au minimum, à tous les travailleurs:

(i) Un salaire équitable et une rémunération égale pour un travail de valeur égale sans distinction aucune; en particulier, les femmes doivent avoir la garantie que les conditions de travail qui leur sont accordées ne sont pas inférieures à celles dont bénéficient les hommes et recevoir la même rémunération qu'eux pour un même travail. »

#### Charte sociale européenne

Article 7 (5) Droits des enfants et des adolescents à la protection : droit des jeunes travailleurs et apprentis à une rémunération équitable.

Article 8 (3) Droit à une rémunération équitable : droit des travailleurs masculins et féminins à une rémunération égale pour un travail de valeur égale

## Document

Taux de rémunération des travailleurs en fonction du sexe et de l'âge.

	Sexe	Age	Salaire en Ems
1.	Masculin	35 ans	100
2.	Féminin	16 ans	30
3.	Masculin	22 ans	70
4.	Féminin	32 ans	90
5.	Masculin	16 ans	50
6.	Féminin	19 ans	60
7.	Masculin	26 ans	100
8.	Masculin	20 ans	70
9.	Féminin	24 ans	80
10.	Masculin	37 ans	100
11.	Féminin	17 ans	30
12.	Féminin	23 ans	80



Paix  
et violence



Enfants



Santé



Niveau 3



9 – 24  
(3 sous-groupes)



90 minutes



# Avons-nous le choix ?

Do we have alternatives?

*J'aurais vraiment voulu pouvoir en parler à quelqu'un.*

**Complexité** Niveau 3

**Taille du groupe** 9 – 24 (3 sous-groupes)

**Durée** 90 minutes

**Thèmes**

- Paix et violence
- Enfants
- Santé

**Aperçu** Ce jeu de rôle traite des questions suivantes:

- La violence entre les personnes
- Les brimades

**Droits corrélés**

- Droit à ne pas subir de traitements dégradants
- Droit à la dignité
- Droit à être protégé de toutes formes de violences physiques ou psychologiques

**Objectifs**

- Connaître et comprendre les causes et les conséquences des brimades
- Développer les capacités nécessaires pour affronter le problème
- Créer un sentiment de compassion envers les victimes de brimades

**Matériels**

- Exemples des scènes du jeu de rôle (une scène par groupe)
- Un exemplaire de la feuille des « histoires vraies »
- Un espace pour les jeux de rôle

## Instructions

1. Introduisez l'activité. Expliquez aux participants qu'ils vont participer à de petits jeux de rôle, en groupes restreints, sur le thème des brimades.
2. Proposez aux participants une séance de réflexion sur le harcèlement pour vérifier que tous sont d'accord sur ce que cela signifie, connaissent les différentes formes qu'il peut prendre et savent que le phénomène peut se produire à l'école, à l'université, dans les clubs et sur le lieu de travail.
3. Répartissez les participants en trois sous-groupes et confiez une scène à chaque groupe. Laissez-leur 15 minutes pour répéter et se préparer à leur jeu de rôle.
4. Lorsqu'ils sont prêts, demandez à chaque groupe de jouer sa scène.
5. Attendez que chaque groupe ait présenté sa scène, ensuite rassemblez tous les groupes en plénière pour la discussion.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par analyser les jeux de rôle.

- Où les groupes ont-ils puisé l'inspiration de leurs scènes ? Dans des histoires ou des films ayant trait aux brimades ? Dans leur expérience personnelle ?
- Les scènes étaient-elles réalistes ?
- Dans la scène 1, qu'est-ce qui leur a semblé constructif et utile à la situation ? Qu'est-ce qui a eu l'effet inverse ?
- En ce qui concerne la scène 2, est-ce facile de parler franchement à un ami qui est aussi un « petit dur » ? En général, quelles sont les techniques qui ont tendance à produire un effet positif et quelles sont celles qui ont tendance à produire un effet négatif ?
- En ce qui concerne la scène 3, est-ce facile de parler franchement à un ami qui est victime de brimades ? Comment trouver des solutions acceptables pour la victime ?

## DATE CLÉ



**le 4 juin**  
Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression

A présent, demandez à trois participants de se porter volontaires pour lire les trois «histoires vraies». Sollicitez les commentaires de tous les participants et parlez des causes des brimades, de la manière de régler ce problème et des droits en jeu.

- À votre avis que ressent-on en tant que victime de brimades ?
- La personne victime de brimades est-elle responsable de son sort ?
- Pourquoi les tyrans briment-ils les autres ? Essaient-ils de prouver quelque chose en maltraitant les autres ?
- Les brimades sont-elles une forme de violence ?
- Les brimades ont-elles quelque chose à voir avec le pouvoir ?
- Les brimades sont-elles inévitables ?
- Si vous êtes l'ami d'une victime de brimades, devez-vous en informer l'autorité responsable alors que votre ami vous a confié son problème sous le sceau du secret ?
- Quels sont les préjudices les plus courants pour les victimes de brimades ?
- Qui doit régler les cas de brimades ?
- Qu'auriez-vous fait si vous aviez été la victime de brimades ?
- Que faire des tyrans ? Comment leur apprendre à modifier leur comportement ? Faudrait-il les punir ?
- Quels étaient les droits humains en jeu dans les différentes histoires ?

## Conseils pour l'animateur

Les brimades peuvent être directes ou indirectes. Les brimades directes consistent à injurier, taquiner, bousculer, frapper ou attaquer, s'emparer des sacs et autres objets personnels et les faire circuler, forcer quelqu'un à donner son argent ou ses objets personnels ; attaquer ou menacer quelqu'un à cause de sa religion, de sa race, de son handicap ou d'une de ses habitudes. Les brimades indirectes consistent à répandre des rumeurs dans l'intention d'isoler la victime socialement. Ces comportements sont pour la plupart le fait d'une ou plusieurs personnes et visent une ou plusieurs victimes ciblées. Dans les brimades directes et indirectes, l'élément de base est l'intimidation physique ou psychologique qui, à force de répétition, crée une spirale de harcèlements et de mauvais traitements.

Si vous travaillez avec un groupe défavorisé dans un club, un collège ou sur des lieux de travail, vous pouvez adapter les scènes à la réalité. Soyez attentifs aux jeunes de votre groupe et à toute expérience personnelle en matière de brimades. Formez les groupes et distribuez les scènes.

## Variantes

A la place du jeu de rôle, les trois groupes peuvent analyser chacun des scènes et expliquer comment ils résoudraient le problème.

Vous pouvez décider de vous concentrer sur l'une des scènes et donner à chaque groupe le même scénario sur lequel travailler. Chacun des groupes présentera sa version de l'histoire, avec différentes solutions et alternatives. L'intérêt de cette option est une meilleure perception des questions et la formulation d'un plus grand nombre de solutions.

Si votre temps est compté ou si vous ne disposez pas de l'espace requis pour le jeu de rôle, vous pouvez vous servir des « histoires vraies » comme base de discussion en groupes restreints. Demandez aux participants de réfléchir aux situations et de suggérer des solutions concrètes et des alternatives, et de se demander ce qu'ils feraient s'ils étaient les victimes des brimades.

## Suggestions de suivi

Renseignez-vous pour savoir s'il existe, au niveau local, des programmes de formation pour éducateurs (jeunes bénévoles) dans le domaine de la médiation de conflits. Invitez un orateur à faire un exposé devant le groupe et envisagez la possibilité de mettre sur pied un système de médiation par les pairs au sein de votre école, collège ou club.



Si vous êtes intéressé par des exemples de bonnes pratiques en matière d'éducation par les pairs, optez pour le « Projet pacificateur à Offenbach, Allemagne – un exemple de médiation par groupes de pairs dans les écoles », à la section 5.1 de DOMino.

Si vous voulez vous pencher sur le cyberharcèlement, intéressez-vous à l'activité « Ma vie n'est pas un spectacle », page 238. Sinon, le groupe peut entreprendre d'élaborer une politique de lutte contre les brimades pour leur école ou leur organisation. La méthode décrite dans l'activité « Répondre au racisme », page 251, concernant la manière de concevoir une politique antiraciste, convient également à une politique antibrimades.

Dans « Histoires d'intolérance racontées par des jeunes », à la section 4 de DOMino, vous pouvez lire l'histoire de Gabor, victime de brimades à l'école parce qu'il est juif. Vous pourriez vous en servir pour démarrer une discussion sur l'antisémitisme, ou bien poser la question : « Que feriez-vous dans cette situation ? »



### Idées d'action

Trouvez un groupe ou une association qui se consacre au problème des brimades dans votre pays et proposez-lui votre aide.

Si votre groupe s'avère particulièrement créatif, suggérez-lui d'écrire ses propres scènes et de les jouer devant d'autres groupes.

Des membres du groupe pourraient également diriger ou organiser un débat autour du thème des brimades dans leurs propres écoles ou communautés.

Avec des amis, créez un groupe de soutien dans votre école ou votre commune pour venir en aide aux jeunes victimes de harcèlement.



### Informations complémentaires

Parfois, les tyrans ne se rendent pas compte à quel point ils mettent mal à l'aise leurs victimes. Peut-être pensent-ils qu'il ne s'agit que de taquineries ou de blagues stupides, et que c'est l'occasion de bien se « marrer ». Cela peut avoir commencé de cette façon mais, au bout de deux jours ou quelques semaines, la situation devient insupportable pour la victime. Les tyrans pensent parfois qu'en s'en prenant aux autres, ils ont l'air cool. Il leur arrive d'être jaloux d'une personne ou de son apparence. Peut-être ont-ils l'habitude de mobiliser toute l'attention et, si quelqu'un leur prend la vedette, ils n'aiment pas ça ; alors ils s'en prennent au « coupable ». Souvent, les tyrans manquent des compétences nécessaires à la vie sociale et ne savent pas comment être un bon ami. Il arrive qu'ils aient des problèmes à la maison. En effet, lorsque l'on est témoin de violences ou de méchancetés à la maison, on a tendance à les reproduire. Les tyrans se sentent mal au sujet de certaines choses et blessent les autres pour aller mieux. Les punitions corporelles peuvent aussi être la cause de harcèlement, parce qu'elles enseignent aux enfants que la violence est une stratégie acceptable et adaptée pour résoudre les conflits ou amener les autres à faire ce qu'ils veulent. Vous pouvez vous informer sur la campagne du Conseil de l'Europe sur le sujet à l'adresse [www.coe.int](http://www.coe.int), « Abolition des châtiments corporels des enfants – Questions et réponses ».

Les tyrans ont besoin d'aide ; il leur faut comprendre les raisons de leur comportement et apprendre à le changer, à gérer leurs sentiments de manière à ne pas blesser les autres et à savoir affirmer ce qu'ils veulent. Participer à des activités pratiques qui les intéressent, qui les tiendront à l'écart du harcèlement et leur permettront de faire la preuve de leurs talents peut les aider à renforcer leur estime personnelle et à penser à eux en tant que bonnes personnes qui ne blessent pas les autres.

Pour de plus amples informations, voir: [www.bullying.co.uk](http://www.bullying.co.uk), [www.bullying.org](http://www.bullying.org), [www.bullyingonline.org](http://www.bullyingonline.org) ou tapez « harcèlement » ou « brimades » dans votre moteur de recherche.

#### Sources

[www.bullying.co.uk](http://www.bullying.co.uk)  
[www.bullying.org](http://www.bullying.org)  
[www.bullyingonline.org](http://www.bullyingonline.org)  
[www.bullybusters.org.uk](http://www.bullybusters.org.uk)  
[www.kidshealth.org](http://www.kidshealth.org)  
[www.teenhelp.org](http://www.teenhelp.org)  
[www.breaktheabusecycle.com](http://www.breaktheabusecycle.com)  
[www.bullying.com](http://www.bullying.com)

## Documents

### Scènes du jeu de rôle

#### Scène 1

Un étudiant s'adresse aux responsables de son établissement pour leur expliquer qu'un/e de ses condisciples fait l'objet de brimades. Le professeur principal a une approche autoritaire et traditionnelle de l'éducation Il/elle trouve que le niveau de l'éducation baisse et se fait une piètre opinion du comportement général des jeunes d'aujourd'hui. Le professeur principal ne veut pas assumer la responsabilité de la situation. D'autres enseignants sous-estiment le problème et n'accordent pas à ce phénomène l'importance qu'il mérite.

L'assistante sociale se sent concernée, mais sa charge de travail ne lui permet pas d'intervenir pour l'instant.

#### Scène 2

Un groupe d'étudiants tente de parler à un ami qui brime un jeune étudiant.

#### Scène 3

Des étudiants sont rassemblés et parlent d'un ami qui fait l'objet de brimades de la part d'étudiants plus âgés. Les étudiants voudraient aider leur ami et passent en revue toutes les solutions possibles.

### Histoires de harcèlement

#### Histoire 1

« J'ai 12 ans et je déteste aller à l'école car personne ne m'aime. Il y a un groupe d'enfants qui m'insulte dès qu'ils peuvent. Ils disent que je suis moche et grosse et que mes parents devraient avoir honte de moi. Ma meilleure amie a arrêté de me parler et maintenant elle est même devenue amie avec certains enfants du groupe. Je la déteste. Je me sens si seule et j'ai peur que ce qu'ils disent sur mes parents soit vrai. »

Rosanna

#### Histoire 2

« Cette année, je suis entrée dans une nouvelle école et, dès le premier jour, j'ai eu le sentiment que quelques-unes des filles me regardaient bizarrement. Je me suis ensuite rendu compte qu'elles étaient jalouses parce que j'étais populaire auprès des garçons. Aujourd'hui, je trouve des petits mots de menace sur la porte de mon casier. Je reçois également des appels téléphoniques d'insulte à la maison. Elles ont même volé mes livres plusieurs fois. La semaine dernière, trois filles m'ont suivi quand je suis allée au toilette. Elles m'ont crié dessus, m'ont menacé avec un couteau et m'ont dit que je devais aller étudier ailleurs en me traitant de putain. Je ne peux plus supporter ça. J'ai peur et je suis en colère. J'ai tenté d'en parler à la principale mais elle ne m'a pas vraiment écouté. Je ne sais plus quoi faire. »

Lisbeth

#### Histoire 3

« Mon meilleure ami m'a dit que d'autres élèves l'embêtaient à l'école. Comme je voulais l'aider, j'ai décidé d'y aller et de leur parler mais après ça ils ont commencé à me faire subir la même chose. Maintenant, nous sommes tous les deux tyrannisés: ils se moquent de nous, nous jouent des mauvais tours et nous ont menacés de nous battre. Nous avons tous les deux décidé de nous taire car nous avons peur que la situation s'aggrave si on en parle à quelqu'un. »

Andrey

Questions de genre



Paix et violence



Santé



Niveau 3



6 – 30  
(groupes restreints 2-6)



120 minutes



# Questions de vie privée

## Domestic affairs

(...) *la police arrive toujours trop tard... quand elle arrive !*

Tracy Chapman

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions de genre</li> <li>• Paix et violence</li> <li>• Santé</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	6 – 30 (groupes restreints 2-6)
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Aperçu</b>	Les participants se servent d'études de cas pour analyser les causes des diverses formes de violence domestique et les façons de les prévenir.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle</li> <li>• Droit à ne pas être soumis à la torture et à des traitements dégradants</li> <li>• Droit à l'égalité devant la loi</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser davantage aux différentes formes de violence domestique</li> <li>• Acquérir des capacités pour la discussion et l'analyse des violations des droits humains</li> <li>• Promouvoir l'empathie et la confiance dans le but de prendre position contre ces agissements</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grandes feuilles de papier ou tableau-papier, et stylos, pour le brassage d'idées collectif et le travail en groupe.</li> <li>• Sélectionnez un ou plusieurs « Témoignages de délits » exposés plus bas ou décrivez votre propre expérience. Faites-en suffisamment de copies pour que chaque participant dispose de la sienne.</li> <li>• Prévoir également des exemplaires des « Axes du débat en groupe » (un exemplaire par petit groupe).</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunissez des informations sur les centres et organisations apportant un soutien actif aux victimes des violences domestiques</li> <li>• Déterminez très précisément les problèmes que vous souhaitez aborder, en prenant notamment en considération les expériences personnelles des différents participants.</li> </ul>

## Instructions

1. Préparez le groupe à cette activité, en commençant par faire réfléchir les participants aux « formes de violence les plus courantes dans votre voisinage ». Consignez par écrit tous les propos des participants, mais n'entamez encore aucun débat. Placez le tableau en un endroit bien visible de tous (10 minutes).
2. Demandez aux participants de constituer de petits groupes de deux à six personnes. Il devra y avoir au moins trois groupes.
3. Distribuez les copies des « Témoignages de délits ». Trois cas (ou fiches) sont prévus, mais la même fiche pourra être distribuée à plusieurs groupes. Distribuez également un exemplaire des « Axes du débat en groupe ».
4. Accordez cinq minutes aux participants afin de leur permettre de lire les « Témoignages de délits ». Insistez sur le fait que leur débat devra porter sur ces études de cas spécifiques. Les participants doivent bien comprendre que le débat sur ce type de problèmes peut prendre un tour très personnel, et qu'aucun d'entre eux ne doit se sentir contraint de faire plus de révélations qu'il ne le souhaite.
5. Accordez une heure aux participants pour leur séance de travail en groupe.

6. Organisez enfin une séance plénière avant de passer notamment à la phase de compte rendu d'évaluation et d'analyse.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par analyser très brièvement le fonctionnement du travail en groupe. Jusqu'à quel point a-t-on jugé les «témoignages» réalistes, et a-t-on considéré que les questions posées étaient pertinentes? Si des différents groupes ont travaillé sur différents cas, autorisez chaque groupe à fournir son analyse des différents cas de violence en question. Puis passez au stade d'une analyse sociale plus générale:

- La violence domestique est-elle importante dans votre collectivité et dans votre pays en général ?
- Quels droits humains sont en jeu ?
- Quelles sont les causes de ce type de violence ?
- Comment se fait-il qu'il y ait davantage de cas de violence masculine à l'égard des femmes que de violence féminine à l'égard des hommes ?
- De quelle manière cette violence conjugale ou familiale pourrait-elle être éliminée ? Que pourraient/devraient faire :
  - les pouvoirs publics ?
  - la collectivité locale ?
  - les personnes concernées ?
  - les amis et les voisins ?
- Réfléchissez aux différentes formes de violence examinées. Consultez à nouveau la liste initiale : y a-t-il d'autres formes de violence à y ajouter ?

Demandez aux participants si tel ou tel souhaiterait développer l'étude d'un des problèmes soulevés, et abordez la question du traitement qu'il ou elle souhaiterait en termes de suivi ou d'action à engager.

## Conseils pour l'animateur

La violence et la maltraitance domestiques n'épargnent personne. Elles concernent les couples hétérosexuels comme homosexuels, toutes les tranches d'âge, toutes les origines ethniques et tous les niveaux économiques. Et, si les femmes sont plus souvent victimes, les hommes sont également maltraités, surtout verbalement et psychologiquement. La maltraitance domestique, également appelée violence conjugale, se produit quand une personne, dans une relation intime ou de mariage, essaie de dominer et de contrôler l'autre. Lorsque la violence physique est associée à la maltraitance domestique, on parle de violence domestique.

Cette activité a été baptisée «Question de vie privée», car la plupart des actes de violence à l'égard des femmes ont lieu au domicile familial. Toutefois, il arrive aussi, mais c'est plus rare, que l'auteur des violences soit une femme; c'est pourquoi nous avons inclus l'histoire de Hans. Soyez conscients des problèmes de sensibilité personnelle et d'anonymat ou de protection de la vie privée (en effet, certains participants peuvent avoir une expérience personnelle de la violence conjugale ou familiale). Précisez de manière très claire que nul ne doit se sentir contraint de faire plus de révélations qu'il ou elle ne le souhaite. Vous devez vous sentir libre d'adapter cette activité aux préoccupations spécifiques des participants.

Il se peut que les participants masculins réagissent de manière assez vive à la nature de cette activité ou à certains aspects du débat. Il importe donc, à cet égard, de se rappeler que l'objectif n'est pas de culpabiliser ces jeunes gens ou ces adultes vis-à-vis des actes de certains de leurs congénères masculins; mais il est tout aussi important de faire reconnaître – ou, tout au moins, de soumettre au débat – l'idée que tous les hommes participent du système patriarcal oppresseur. Et, dans ce contexte, il pourra être également intéressant d'étudier les effets directs et indirects, sur les hommes eux-mêmes, de la violence à l'égard des femmes.

Terminer la séance en question par une minute de silence en l'honneur des victimes de la violence familiale peut être une manière assez forte de conclure l'activité et de promouvoir les sentiments d'empathie et de solidarité.

## Variantes

Quelques groupes peuvent être constitués pour jouer les scènes; les autres participants observent. Le facilitateur interrompt le jeu par intervalles pour inviter les observateurs à suggérer des comportements alternatifs qui auraient pu changer le cours des choses et favoriser une issue positive.

### DATE CLÉ



**Le 25 novembre**  
Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.





### Suggestions de suivi

Le groupe peut entrer en contact avec le poste de police local pour y découvrir l'action de la police à partir du moment où elle reçoit des appels concernant des cas de violence domestique. Autre possibilité: contacter le centre - ou l'organisation - de soutien aux femmes le plus proche, et inviter l'une de leurs représentantes à venir exposer la situation (faits et chiffres) dans la collectivité locale en question.

Il faut noter aussi que l'un des domaines quasiment tabous dans de nombreux pays est celui de la sexualité – et notamment de l'homosexualité. Si le groupe souhaite aborder ces questions, il pourra se référer plus loin à l'activité intitulée « Parlons sexe ! », page 215.



### Idées d'action

Contactez un foyer de femmes ou un centre d'information dans votre localité, ou encore toute organisation de défense des droits de la femme, et déterminer les besoins des femmes concernées, ainsi que le type d'aide que vous pourrez apporter.



### Informations complémentaires

S'il peut arriver que les femmes soient les auteurs des violences et si, progressivement, on reconnaît que la violence concerne aussi parfois les relations entre personnes de même sexe, le fait est que, dans la grande majorité des cas, ce sont les femmes et les jeunes filles qui sont les victimes des mauvais traitements infligés par les hommes. C'est pour cette raison que la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (CEDAW) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993. La Déclaration définit cette violence comme « tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. » Et la Déclaration d'ajouter: « La violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes de violence suivantes: la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation; la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs ; le proxénétisme et la prostitution forcée; enfin, la violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'Etat, où qu'elle s'exerce. »

Pour en savoir plus sur la CEDAW, voir les informations de référence sur les questions de genre, au chapitre 5.

## La violence à l'égard des femmes tout au long de leur vie

Période	Type de violence
Prénatale	Avortement sélectif (en fonction du sexe du bébé); effets, sur le futur accouchement, des violences physiques exercées sur la femme au cours de sa grossesse
Petite enfance	Infanticide des petites filles; violences physiques, sexuelles et psychologiques
Enfance	Mariage forcé d'enfants; mutilation génitale des filles; violences physiques, sexuelles et psychologiques; inceste; prostitution et pornographie enfantines
Adolescence et âge adulte	Violences exercées au cours de rendez-vous et de « flirts » (agressions à l'aide de produits acides et viols); rapports sexuels forcés sur des bases de dépendance économique (par exemple, des « papas gâteaux » peuvent payer les frais scolaires de jeunes filles en échange de rapports sexuels avec elles); inceste; agressions sexuelles sur le lieu de travail; viols; harcèlement sexuel; prostitution et pornographie forcées; traite des femmes; violences du partenaire; viol conjugal; violences et assassinats pour récupérer la dot de la femme; homicide sur la personne de la conjointe; violences psychologiques; violences sur des femmes handicapées;
Troisième âge	« Suicide » forcé ou assassinat de veuves pour des motifs financiers; violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Ensemble d'information sur la violence à l'égard des femmes – Organisation Mondiale de la Santé, 1997

## La violence domestique

La violation des droits de la femme n'est pas un phénomène uniquement lié aux périodes de guerre. C'est une réalité qui existe d'abord et avant tout au sein du couple ou de la famille. Le caractère « privé » de ce type de violence est précisément ce qui a toujours rendu – et rend encore – très difficiles toute action ou intervention dans ce domaine.

Les recherches effectuées dans ce domaine indiquent de manière constante qu'une femme risque davantage d'être blessée, violée ou tuée par son compagnon du moment ou un ex-compagnon ou époux que par toute autre personne. Cette violence « domestique » touche non seulement les femmes mais aussi les enfants – et en particulier les enfants de sexe féminin.

## L'exposition « Les témoins muets »

Cette manifestation s'est inspirée d'une exposition relative aux violences conjugales et familiales et à l'assassinat de femmes, organisée au Centre européen de la Jeunesse de Budapest par l'Association de défense des droits de la femme dite NANE (Budapest, Hongrie), et ayant notamment mis en avant les récits concernant Eszter et Kati. Cette exposition visait à sensibiliser l'opinion publique à l'ampleur et à l'intensité considérables des violences conjugales ou familiales – pouvant aller jusqu'au meurtre -, en présentant précisément les cas de femmes assassinées dans ces conditions et baptisées, de ce fait, « témoins muets ».

L'organisation d'une exposition du type « Les témoins muets » permet d'aborder de manière concrète et efficace le problème des violences conjugales ou familiales dans votre collectivité, votre ville ou votre région. Il existe des ouvrages indiquant de quelle manière mettre en scène ces « témoins » et organiser une telle exposition – notamment un ouvrage intitulé « Results » (« Résultats »), où l'on trouvera des informations sur les premières années de cette campagne menée, à l'origine, aux USA, et un ensemble de récits pouvant servir d'exemples pertinents. L'adresse du site Internet de l'organisation « Silent Witnesses » est la suivante: <http://www.silentwitness.net>. On y trouvera notamment une liste importante de contacts qui, à l'échelon international, sont en mesure de proposer ce type d'exposition.

## Première loi européenne concernant spécifiquement la violence liée au genre

Loi organique espagnole 1/2004 sur les mesures de protection intégrale contre la violence de genre. Le 22 décembre 2004, l'Espagne a adopté une loi qui prévoit la création de tribunaux spéciaux et de centres de réinsertion intégrés, ainsi qu'une assistance améliorée aux victimes et une série de procédures visant à protéger les femmes menacées.

## Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes

En juin 2009, les Nations Unies ont créé le mandat de Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes. En 2010, la première personne nommée à ce poste, Rashida Manjoo, a produit le premier rapport thématique sur « La violence à l'encontre des femmes, ses causes et conséquences » – qui a été soumis au Conseil des droits de l'homme.

## Autres ressources sur Internet

- [www.wave-network.org](http://www.wave-network.org) : le Centre d'information européen contre la violence (European Information Centre Against Violence) dispose d'une base de données d'organisations d'aide aux femmes dans toute l'Europe.
- <http://www.womenlobby.org/about-us/ewl-observatory-on-violence/ewl-work-on-violence-against-women/?lang=en> est le site web du Lobby européen des femmes. Il gère quantité d'informations sur la violence à l'encontre des femmes, ainsi que des rapports de pays.
- [www.whiteribbon.ca](http://www.whiteribbon.ca) constitue « l'initiative la plus importante, de la part d'intervenants masculins, en vue de mettre un terme à la violence des hommes à l'égard des femmes ».



**Note:**


Les cas respectifs de Kati et d'Eszter ont été rapportés par Morvai Krisztina, dans *Terror a családban – A feleségbántalmazás és a jog* (La terreur au sein de la famille – Les femmes battues et le droit), Kossuth Kiadó, Budapest 1998.

- EuroPRO-Fem, European Pro-feminist Men's Network (Réseau masculin européen pro-féministe) est un réseau d'organisations et de projets dirigés par des hommes préoccupés par la domination et la violence masculines, et par l'oppression dont sont victimes les femmes
- [www.hotpeachpages.net](http://www.hotpeachpages.net) L'annuaire internationale des organismes de lutte contre la violence domestique (International Directory of Domestic Violence Agencies) contient des informations sur tous les pays du monde.
- [www.unifem.org](http://www.unifem.org) Le site du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme propose des informations utiles sur les questions de genre et les violences faites aux femmes.

## Documents

### Etude de cas 1 – Eszter

Le mari se met à interpellé sa femme, en l'accusant d'avoir négligé de faire la lessive, la cuisine et autres travaux ménagers. Tout en parlant, il commence à battre sa femme, la frappant au visage à mains nues. Puis il arrache littéralement une poignée de cheveux de son épouse et lui donne des coups de pied – alors qu'il est toujours chaussé de ses bottes. Puis il déshabille violemment sa femme jusqu'à la taille, et la jette sur le lit, dans l'intention de redoubler de coups.

La scène a lieu sous les yeux de la petite fille de 8 ans, qui supplie son père de s'arrêter. Il met effectivement un terme à sa violence. Puis il pousse Eszter hors du lit, s'allonge et s'endort.

Eszter est morte cette nuit-là.

### Etude de cas 2 – Kati

Kati tente de fuir son fiancé, qui devient de plus en plus violent. Elle loue un appartement dans une autre ville; mais il continue à lui téléphoner et à la harceler. L'état psychologique de Kati se détériore. Un jour, son fiancé va la chercher à la sortie de son travail pour lui demander de revenir vivre avec lui. Puis il emmène Kati jusque dans une forêt assez proche, et tente de l'étrangler au moyen du pull de la jeune fille. Le lendemain, à son travail, Kati dit à ses collègues sa crainte qu'un jour, son fiancé ne l'étrangle vraiment et finisse ainsi par la tuer.

Quatre jours plus tard, le fiancé, qui avait un peu bu, va de nouveau la chercher à la sortie de son travail et va commencer à la frapper. Le soir, il décide qu'ils vont tous deux aller rendre visite à des parents. Ils s'arrêtent plusieurs fois en route (en voiture). Voyant dans quel état il se trouve, Kati accepte d'avoir un rapport sexuel avec lui; mais, en fait, il est déjà trop saoul.

Kati dit alors à son fiancé qu'il ne l'intéresse plus. Cela le met très en colère. Il prend alors une longue ceinture de cuir et étrangle la jeune fille. Il transporte le cadavre jusque dans un fossé, qu'il recouvre de branches d'arbre.

### Etude de cas 3 – Maria

Maria avait 70 ans. Son mari était mort il y a dix ans et elle vivait dans une petite maison avec son fils, Philippe, âgé de 40 ans. Son fils était au chômage et buvait parfois beaucoup. Maria savait qu'il volait de l'argent dans son porte-monnaie mais, la plupart du temps, elle ne disait rien pour ne pas créer de problèmes. Quand il était ivre, Philippe pouvait être très violent et Maria devait parfois s'enfermer dans sa chambre pour lui échapper.

Un jour, Philippe est rentré complètement saoul et très énervé parce que le dîner n'était pas prêt. Lorsque Maria lui a expliqué qu'elle ne l'avait pas préparé parce qu'elle était fatiguée et malade, il a commencé à tout casser dans la maison. Maria n'a pas eu ni le temps ni la force de s'échapper et son fils lui a envoyé une chaise à la figure. Elle a tenté de se protéger, mais est tombée et s'est cogné la tête. Quand un voisin est arrivé, il était trop tard. Maria était dans le coma et est décédée avant d'arriver à l'hôpital.

### Etude de cas 4 – Leandro

Leandro avait 8 ans. Il vivait dans un petit appartement avec sa jeune sœur de trois ans, sa mère et le petit ami de celle-ci, Jan. Leandro n'avait jamais connu son père. Il aimait l'école mais pas Jan, qui pouvait être violent et le battait parfois. Leandro était effrayé, il avait des difficultés à dormir et perdu l'appétit. L'enseignant de Leandro, inquiet, souhaitait rencontrer les parents car il avait le sentiment que l'enfant n'allait pas bien; il avait du mal à se concentrer et pouvait parfois être violent avec ses amis. La mère a rencontré l'enseignant sans rien lui dire de la situation à la maison. Rentrée chez elle, elle a raconté à Jan ce que l'enseignant lui avait dit. Jan, très en colère, a de nouveau frappé Leandro, au point de lui casser le bras. À l'hôpital, sa mère a menti, disant que son enfant avait chuté.

**Etude de cas 5 – Banaz**

Banaz avait tenté à plusieurs reprises de signaler à la police que sa vie était en danger. En décembre 2005, son père s'en est pris à elle et a tenté de la tuer. Très effrayée, elle s'est rendue à la police, mais les enquêteurs n'ont pas pris ses déclarations très au sérieux. Banaz s'est d'abord enfuie, puis est retournée auprès de sa famille et a essayé de reprendre en secret une relation avec son petit ami. Les deux étaient menacés de mort s'ils continuaient à se voir. Il a été conseillé à Banaz d'aller s'installer dans un refuge, mais elle pensait être en sécurité à la maison parce que sa mère était présente.

Banaz a disparu le 24 janvier et son corps décomposé a été découvert trois mois plus tard dans une valise brûlée au fond d'un jardin. Lors du procès, son père et son oncle ont déclaré qu'ils avaient commandité le meurtre parce que la jeune femme faisait honte à sa famille en fréquentant un homme que sa famille ne lui avait pas choisi. Banaz avait juste 20 ans.

<http://news.bbc.co.uk/2/hi/6722699.stm>; 11 June 2007

**Etude de cas 6 – Amira**

Amira avait 4 ans quand sa famille a fui la Somalie déchirée par la guerre pour s'installer dans une ville d'Europe. Là, sa petite enfance sera immensément plus agréable.

Un matin, alors qu'elle avait 11 ans, sa mère a suggéré une visite chez la tante afin qu'Amira puisse jouer avec sa cousine du même âge. Ce qu'Amira ne savait pas, c'est que sa mère et sa tante avaient secrètement fait venir de Mogadiscio une exciseuse. Elles pensaient que l'excision était nécessaire pour que les filles puissent avoir un mari.

Soudain, la mère et la tante se sont saisi d'Amira. « Elles m'ont maintenu immobile, puis une femme que je n'avais jamais vue avant a commencé à me couper. J'ai hurlé et ma tante a posé fermement sa main sur ma bouche », raconte-t-elle.

« Promettez-moi que personne ne saura jamais que je vous ai parlé », supplie Amira, « si dans ma communauté, les gens l'apprennent, ils diront que je les ai trahis et je devrais m'enfuir. Et de toute façon, je ne veux pas que mes parents soient envoyés en prison. »

Adapté de <http://www.dailymail.co.uk/femail/article505796> 3 janvier 2008 et [www.fgmnetwork.org](http://www.fgmnetwork.org)

**Etude de cas 7 – Denise**

Je suis une victime de l'inceste. J'ai été violée par mon père lorsque j'avais 15 ans. Ce n'était ni la première ni la dernière fois, mais cette fois je suis tombée enceinte.

Une nuit, je me suis sentie très mal et mes parents m'ont conduite à l'hôpital. Aux urgences, le médecin a constaté que, en plus d'un mauvais rhume, j'étais enceinte de 19 semaines. Le médecin m'a alors demandé ce que je voulais faire. Malgré la souffrance et la culpabilité, j'ai refusé d'avorter. Mon père est entré dans une rage incontrôlable et m'a demandé d'accepter l'avortement. Le médecin a refusé de s'en charger compte tenu de mes souhaits.

Mon père a alors demandé à ce que l'on trouve quelqu'un pour pratiquer l'avortement. En moins d'une heure, un homme est arrivé à l'hôpital. J'ai tenté de quitter la table d'examen, mais il a demandé à trois infirmières de me tenir tandis qu'il m'attachait avec des sangles et m'injectait un relaxant musculaire pour que j'arrête de me débattre. Je continuais de crier que je ne voulais pas avorter. Il m'a demandé de me taire et d'arrêter de hurler. Pour finir, j'ai été mise sous anesthésie générale.

Adapté de [www.humanlife.org](http://www.humanlife.org)

**Etude de cas 8 – Hans**

Hans subissait le harcèlement et les reproches d'Antonia, sa femme, depuis plusieurs années. Une fois, celle-ci avait déclaré qu'elle avait envie de lui passer dessus avec une voiture. Une autre fois, elle a porté contre lui de fausses accusations d'attentats à la pudeur envers ses enfants. Des lettres accusant Hans de pédophilie sont apparues dans les boîtes aux lettres des voisins. La police ne croyait pas à ces accusations, mais elle ne pensait pas qu'Antonia avait quelque chose à voir avec ces lettres.

Trois ans plus tard ils se sont séparés, puis ont divorcé un an après.

Il y a quelques mois, Antonia a suivi Hans qui rentrait du travail jusque chez lui et a lancé dans sa direction une lanterne remplie d'essence. L'objet n'a pas pris feu, mais les détectives ont par la suite trouvé de l'essence sur la porte et les murs.

Un jour, alors que Hans marchait avec son chien, une femme s'est approchée de lui en courant. Un coup de feu a résonné. Hans a hurlé et s'est enfui tant bien que mal vers son appartement pour se précipiter à l'intérieur, toujours poursuivi par sa femme. La police et les médecins l'ont trouvé mourant sur le sol de son salon. Les médecins n'ont pu le sauver ; la balle était entrée dans son épaule droite et avait détruit ses poumons, venant se loger dans l'aorte.

Adapté de: <http://www.seattlepi.com>

**Axes du débat en groupe**
**I – Analyse du délit (20 minutes)**

1. Que pensez-vous du délit tel qu'il est raconté ?
2. Où un tel délit a-t-il pu se produire ? Cela a-t-il pu se passer dans votre voisinage ?
3. Pour quelles raisons ce délit s'est-il produit ?
4. Un tel crime peut-il se justifier de quelque manière que ce soit ?
5. Comment la victime aurait-elle pu se défendre ?

**II – Passage du cas particulier à la réalité sociale en général (40 minutes)**

6. Etes-vous au courant de cas récents de violence domestique ?
7. De quelle manière ce type de violence se présente-t-il dans nos sociétés ?
8. Que peuvent faire les victimes pour obtenir de l'aide ?
9. La police doit-elle intervenir si elle entend parler de ce type de violence, ou son intervention serait-elle considérée comme une ingérence dans la vie privée et une violation des droits humains ?
10. De quelles possibilités dispose la victime dans de telles situations ? Et quel est, d'autre part, le pouvoir de l'auteur des violences ?
11. Connaissez-vous des cas de violence en couple où c'est l'homme qui est la victime ?
12. Faites la liste de quelques-unes des causes de la violence domestique.
13. Comment prévenir et arrêter ce type de violence ?
14. Qu'est-ce qui pourrait/devrait être fait par :
  - a. les pouvoirs publics ?
  - b. la collectivité locale ?
  - c. les personnes concernées ?
  - d. les amis et les voisins ?

# Dosta !

Dosta!

*Ce qu'enseignent l'expérience et l'histoire, c'est que peuples et gouvernements n'ont jamais rien appris de l'histoire.*

Hegel

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devoir/droit de mémoire</li> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 4
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente (petits groupes : 2-3)
<b>Durée</b>	1 journée
<b>Aperçu</b>	Dans cette activité, les participants se penchent sur la persécution historique des Roms à travers le prisme des droits humains et planifient un projet d'action pour faire prendre conscience qu'il y a eu des victimes roms de l'Holocauste.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la non-discrimination</li> <li>• Droit à la vie</li> <li>• Droit à la libre circulation</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir que les Roms ont été persécutés pendant l'Holocauste</li> <li>• Choisir, planifier et mener une action publique</li> <li>• Développer le sens de la dignité humaine et de la justice</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grandes feuilles (type tableau-papier) et marqueurs</li> <li>• Copies du document « Bref historique de la persécution des Roms »</li> <li>• Pour la partie 2 : « Choix et planification d'une action », il peut être utile d'avoir accès à internet ou de disposer de documents de référence en version papier</li> <li>• Copies de l'exemple de diagramme de projet d'action figurant au chapitre 3 (facultatif)</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant la session, expliquez au groupe que vous allez évoquer la question de l'Holocauste et entretenez-vous en privé avec toute personne qui risquerait de trouver ce sujet difficile.</li> <li>• Préparez des copies du document et distribuez-en un exemplaire par petit groupe.</li> <li>• Référez-vous au chapitre 3 du présent manuel intitulé « Agir ».</li> </ul>

## Instructions

### Partie 1 : Préparation du groupe (90 minutes)

1. Demandez aux participants de former de petits groupes de deux ou trois personnes qui partagent un même sentiment d'identité du fait de leur origine ethnique, de leur nationalité ou de tous autres aspects de leur identité qui revêtent de l'importance pour eux. Accordez-leur quelques minutes pour discuter de cette identité avec les autres membres de leur petit groupe.
2. Distribuez-leur le document « Bref historique de la persécution des Roms ». Demandez aux groupes de lire le document, d'identifier quels droits humains ont été la cible des actions décrites dans la chronologie et de les noter.
3. Demandez aux petits groupes de se mettre par deux pour mettre leurs réponses en commun et répondre aux questions suivantes :
  - Comment le fait d'avoir restreint certains droits au début a facilité davantage de restrictions pour finalement aboutir à une violation du droit à la vie ?



Mémoire



Guerre et terrorisme



Discrimination et intolérance



Niveau 4



indifférente (petits groupes : 2-3)



60 minutes



- Que ressentiriez-vous si « les vôtres » avaient fait l'objet de ce type de traitement à un moment donné de l'histoire récente ? (Demandez aux participants de se concentrer sur le groupe qu'ils ont choisi au point 1)
4. Réunissez l'ensemble des participants et aidez-les à faire le bilan en s'appuyant sur les questions suivantes :
    - Saviez-vous que les Roms étaient l'un des principaux groupes à avoir été persécutés pendant l'Holocauste ?
    - Quels autres groupes les nazis et leurs collaborateurs destinaient-ils à l'extermination ?
    - Ces groupes étaient-ils aussi persécutés dans votre pays ? Comment ?
    - Vous a-t-il été difficile d'identifier les droits visés par les actions dans la chronologie ?
    - Cette activité vous a-t-elle aidé à mieux comprendre comment la violation de certains droits peut conduire à ce que plus de droits soient violés ?
    - Quel est, selon vous, l'aspect le plus difficile pour une communauté qui a vécu cela ?
    - Diriez-vous que les gens d'aujourd'hui ont conscience de la façon dont les persécutions historiques ont eu une incidence sur les relations qu'entretiennent certains groupes de notre société avec la majorité ?
    - Les Roms sont toujours victimes de discrimination en Europe. Pouvez-vous en donner des exemples récents survenus dans votre pays ou votre communauté ? Pourquoi, selon vous, cela se produit-il ?
  5. Demandez aux participants ce qu'ils savent de la situation des Roms aujourd'hui dans leur pays et en Europe. Quelles violations des droits humains sont-ils susceptibles de subir ?
  6. Parlez au groupe de la campagne Dosta ! et proposez-lui de mener un projet d'action pour soutenir la campagne.

### Partie 2 : Choix et planification d'un projet d'action

Cette partie de l'activité est basée sur le chapitre 3 du présent manuel – « Agir » – que vous pouvez consulter pour plus d'informations.

1. Expliquez aux participants que le projet d'action qu'ils vont organiser ne peut pas prétendre résoudre complètement les problèmes mis en évidence lors de la précédente session, mais qu'il devrait aboutir à un résultat tangible au profit de la communauté rom.
2. Demandez aux participants de sélectionner parmi les propositions inscrites sur le tableau-papier celles qu'ils jugent réalisables par le groupe. Les propositions peuvent être raccourcies ou complétées par d'autres, selon le cas.
3. Examinez les propositions et choisissez d'un commun accord une action à mener par l'ensemble du groupe. Utilisez le diagramme de projet d'action du chapitre 3. Assurez-vous que :
  - l'action qui a été retenue contribuera à résoudre le problème
  - l'action est réaliste compte tenu des ressources du groupe et des obstacles qui pourraient se présenter
  - la « solution » est suffisamment concrète pour que les participants sachent s'ils ont atteint leur objectif ou non.
4. Elaborez une fiche de décision, de manière à ce que tous les participants sachent ce qu'ils sont censés faire, et quand.
5. Et maintenant, au travail !

### Partie 3 : Réalisation du projet d'action

#### Compte rendu et évaluation

Questions à propos de l'action :

- Etes-vous dans l'ensemble satisfaits de l'action ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Que pensez-vous du travail du groupe et de votre propre contribution ?
- Quels ont été, selon vous, les principaux résultats de l'action ? Correspondent-ils aux objectifs fixés ?
- Pensez-vous que vous auriez pu faire certaines choses différemment, pour rendre l'action plus efficace encore ? Veuillez expliquer votre point de vue.
- Avez-vous fait des erreurs ?
- Quels seraient les principaux « points à retenir » pour l'organisation d'une autre action (sur un thème quelconque) ?



Questions à propos du processus d'apprentissage :

1. Quels ont été les résultats les plus importants pour vous-même ? Avez-vous l'impression que vos opinions ou attitudes ont changé d'une manière ou d'une autre ? Veuillez expliquer votre point de vue.
2. Quels ont été les aspects les plus difficiles de l'activité dans sa globalité, depuis la première session jusqu'à l'action proprement dite ?
3. Quels ont été les éléments les plus satisfaisants ?
4. Comment pourriez-vous donner suite à votre action ? Vous sentez-vous motivé pour cela ?
5. Qu'avez-vous appris sur les droits humains grâce à cette activité ?
6. Est-il difficile de faire campagne pour les droits humains ? Après cet exercice, participeriez-vous à une véritable campagne pour les droits humains ?
7. Les droits revendiqués par les Roms sont-ils « exceptionnels » ou s'appliquent-ils également à d'autres groupes de personnes marginalisées et persécutées ? Veuillez expliquer votre point de vue.
8. Pourquoi le travail de mémoire est-il important pour l'éducation aux droits humains ?
9. Comment l'enseignement de l'Holocauste est-il abordé dans votre pays ?

## Conseils pour l'animateur

Prévoyez 90 minutes pour la partie 1 « préparation du groupe », 90 minutes pour la partie 2 « préparation de l'action » et 60 minutes pour la partie 4, « compte rendu et évaluation ». La durée de la partie 3 – le projet d'action – dépendra de l'action choisie ! Les différentes parties peuvent être traitées à la suite ou sur plusieurs jours.

Plusieurs facteurs rendent cette activité complexe, non seulement du point de vue de l'organisation, mais également du point de vue du contenu.

Il vous faudra tenir compte de la composition du groupe et des réactions probables des participants à l'activité. Si certains ont des proches qui ont été victimes de l'Holocauste ou d'autres événements comparables, il pourrait être judicieux de discuter de l'activité avec eux avant de la proposer, afin qu'ils aient la possibilité de se préparer ou de ne pas y assister s'ils ne s'estiment pas prêts. Il faudra également aborder chaque étape de l'activité avec tact et souplesse, et ne surtout pas hâter les discussions si vous constatez que les participants ont besoin de plus de temps pour exprimer ce qu'ils ressentent. Si le groupe se retrouve pour la première fois face à ce type de questions, il peut être plus approprié de traiter la partie 1 dans le cadre d'une session de 90-120 minutes, puis de laisser un peu de temps s'écouler avant de passer aux parties 2 à 4.

Pour ce qui est de la partie 1.1, il est recommandé de réfléchir à l'avance aux éventuelles difficultés qui pourraient se poser. Vous pouvez fournir une liste de catégories et demander aux participants de s'identifier à l'une d'entre elles, par exemple en tant que supporter d'une équipe de football, locuteur de français, personne étudiant l'espagnol ou personne passionnée de hip-hop, de tennis ou de natation. Vous pouvez aussi demander aux participants de se mettre par deux de façon à former des équipes masculines et féminines.

On demande aux participants de choisir une identité qui est importante pour eux afin qu'ils ressentent ce que c'est que d'être ciblé. Malgré cela, ils peuvent tout de même éprouver des difficultés à s'identifier aux problèmes des Roms en raison de préjugés puissants à l'égard de cette communauté. Cet aspect doit absolument être pris en compte : en cas de besoin, laissez suffisamment de temps aux participants à la partie 1.3 pour pouvoir exprimer leurs préoccupations. Expliquez-leur que selon les estimations, entre 75 et 80 % de la population rom en Europe a été tuée au cours de l'Holocauste, un chiffre qui s'élevait même à 90 % dans certains pays. Demandez aux participants d'imaginer ce qu'ils éprouveraient s'ils perdaient 90% de leur peuple, ou 90% des personnes de leur groupe : sur 20 personnes, il n'en resterait que deux !

Il est fortement recommandé, dans la mesure du possible, d'associer des membres de la communauté rom à la planification de votre action. Assurez-vous au moins auprès d'eux que l'action que vous envisagez sera bien reçue. Une autre solution consiste à contacter un groupe qui, au niveau local, travaille avec la population rom ou la soutient.

Si vous êtes à court de temps, ou si les participants rencontrent des difficultés dans le processus de planification, vous pouvez utiliser le diagramme donné en exemple au chapitre 3.

### DATE CLÉ



**8 avril**  
Journée internationale des Roms  
**2 août**  
Journée de commémoration du génocide des Roms et des Sintis





### Variantes

Vous pouvez choisir la chronologie des persécutions menées pendant l'Holocauste contre le peuple juif ou contre d'autres groupes, ou bien choisir un génocide ou un événement complètement différent. Vous pouvez également choisir deux chronologies de persécutions et comparer quels droit ont été violés, dans quel ordre ils ont été violés et quels en ont été les effets sur l'évolution de l'événement. Si vous choisissez de procéder ainsi, il est important d'éviter de comparer les souffrances subies. La souffrance est une chose très personnelle : elle ne peut et ne doit pas être quantifiée. Une autre possibilité consiste à étudier une population, un groupe ou une communauté dont le sort tragique est systématiquement ignoré.



### Suggestions de suivi

Les participants pourraient également participer à l'activité « Négation et déformation », qui étudie comment certains événements historiques ne sont pas pleinement reconnus, sont instrumentalisés ou sont minimisés.



### Informations complémentaires

D'autres sites contiennent des informations sur le génocide des Roms, comme <https://www.roma-sintigenocide.eu/fr/home> ou sur l'histoire des Roms, comme <https://www.coe.int/fr/web/roma-and-travellers/roma-history-factsheets>.

Des ressources intéressantes pour l'enseignement de l'Holocauste peuvent être trouvées sur le site web d'organisations telles que l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) – <https://www.holocaustremembrance.com/>), la Fondation Mémoire, Responsabilité, Avenir (EVZ– [www.stiftung-evz.de](http://www.stiftung-evz.de)) et de nombreuses autres.

**Le Bureau européen d'information** sur les Roms publie régulièrement des informations sur les questions touchant les Roms en Europe  
<http://www.erionet.org>



**Le Centre européen des droits des Roms** est une organisation d'intérêt public qui combat le racisme à l'égard des Roms et les atteintes aux droits des Roms  
<http://www.errc.org>.

## Documents

### Bref historique de la persécution des Roms

1890	Conférence organisée en Allemagne sur « la vermine tsigane ». Les militaires sont autorisés à réglementer les déplacements des Roms.
1909	Une conférence stratégique sur « La question tsigane » a lieu. Il est recommandé que tous les Roms soient marqués d'un signe facilement reconnaissable.
1920	Deux universitaires introduisent la notion de « vies ne méritant pas d'être vécues », suggérant que les Roms devraient être stérilisés et éliminés en tant que peuple.
1922	(Et tout au long des années 1920) : tous les Roms se trouvant sur les territoires allemands sont photographiés et leurs empreintes digitales sont relevées.
1926	Une loi est adoptée en Allemagne pour lutter contre « la peste tsigane » (ce traitement constitue une violation manifeste des dispositions de la Constitution de Weimar).
1927	En Bavière (Allemagne), des camps sont spécialement construits pour y emprisonner les Roms. Huit mille Roms y sont envoyés.
1928	Tous les Roms sont placés sous surveillance policière permanente. De nouveaux camps sont construits pour les Roms.
1934	Les Roms sont arrêtés à des fins de stérilisation par injection et de castration, puis envoyés dans les camps de Dachau, Francfort, Sachsenhausen et ailleurs. Deux lois promulguées cette année-là interdisent aux Allemands de se marier avec des personnes d'autres races.
1938	Entre le 12 et le 18 juin, des centaines de Roms, dans toute l'Allemagne et toute l'Autriche, sont arrêtés, battus et emprisonnés. Les Roms sont les premiers à être interdits d'école.
1939	L'Institut d'hygiène raciale publie une déclaration indiquant que « tous les Tsiganes devraient être considérés comme des sujets porteurs de maladies héréditaires ; l'unique solution est l'extermination. (le but devrait donc être l'extermination systématique de ces éléments déficients de la population) ».
1940	Premier acte de génocide : 250 enfants roms servent de cobayes pour tester le gaz Zyklon B (cristaux d'acide cyanhydrique) au camp de concentration de Buchenwald. À partir de cette même année, il est interdit aux Roms d'occuper un emploi, quel qu'il soit.
1941	En juillet, la Solution finale nazie, consistant à tuer tous les Juifs, les Tsiganes et les malades mentaux, est mise en œuvre. 800 Roms sont tués en une seule opération la nuit du 24 décembre en Crimée.
1944	Le 2 août, 4 000 Roms sont gazés et incinérés à Auschwitz-Birkenau dans le cadre d'une opération massive.
1945	À la fin de la guerre, 70 à 80 % de la population rom a été annihilée par les nazis. Aucun Rom n'a été appelé à témoigner lors des procès de Nuremberg, personne n'a fait de déposition en leur nom et ils ont été exclus des réparations.
1950	Le Gouvernement allemand déclare pour la première fois, et le répètera maintes fois par la suite, qu'il ne doit rien au peuple rom à titre de réparation pour crime de guerre.
1992	L'Allemagne renvoie des demandeurs d'asile roms en Roumanie en échange de 21 millions de dollars, et commence à les transférer, menottes aux poignets, le 1er novembre. Certains Roms se suicident plutôt que partir. L'agence de presse allemande demande aux journalistes occidentaux de ne pas employer le terme de « déportation », car ce mot « a des connotations historiques embarrassantes ».
2010	Le Président français établit un lien entre les Roms et la criminalité, qualifiant leurs camps de source de prostitution et d'exploitation des enfants. Les autorités françaises démantèlent plus de 100 camps et expulsent plus de 1 000 Roms, principalement vers la Roumanie.

« Brief Romani Holocaust Chronology », version abrégée, Ian Hancock  
Version intégrale consultable sur <http://www.osi.hu/rpp/holocaust.html>



Droits humains en général



Niveau 1



8+ (groupes restreints 4-5)



45 minutes



# S'il te plait, dessine-moi un droit humain

Draw the word game

*Il n'y a pas que les artistes qui ont des droits !*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 1
<b>Taille du groupe</b>	8+ (groupes restreints 4-5)
<b>Durée</b>	45 minutes
<b>Aperçu</b>	Dans ce jeu d'équipe, les uns doivent dessiner pour faire deviner aux autres un mot se rapportant aux droits humains.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liberté d'opinion et d'expression</li> <li>• Liberté de pensée</li> <li>• Égalité dans la dignité et les droits</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance de la DUDH</li> <li>• Développer des capacités pour la communication et la pensée créative</li> <li>• Promouvoir la solidarité et le respect de la diversité</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tableau énumérant les articles de la DUDH</li> <li>• Une grande feuille de papier ou un tableau-papier et un marqueur pour noter les points des équipes</li> <li>• Des feuilles de papier (A4) et des stylos pour réaliser les dessins, une feuille par équipe et par manche du jeu</li> <li>• Du ruban adhésif ou des punaises pour afficher les dessins</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reportez-vous aux annexes pour une version résumée de la DUDH et copiez-la sur une grande feuille de papier</li> <li>• Pour votre propre utilisation, établissez une liste répertoriant les droits humains.</li> </ul>

## Instructions

1. Demandez aux participants de se rassembler en groupes restreints, de quatre cinq participants, et de choisir un nom pour leur équipe.
2. Expliquez aux participants que l'exercice va mettre les groupes en compétition. Dans chacune des équipes, remettez un article de la DUDH à une personne chargée de l'illustrer. Les autres membres de son équipe doivent deviner de quel droit il s'agit. L'équipe qui devine la première marque un point. À la fin du jeu, l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points a gagné.
3. Demandez aux équipes de préparer plusieurs feuilles de papier et un crayon, et de trouver un endroit où s'asseoir dans la pièce. Elles doivent s'installer de sorte à ne pas entendre ce qui se dit dans les équipes concurrentes.
4. Appelez un membre de chaque équipe. Remettez à chacun un des articles figurant sur votre liste, concernant par exemple « le droit à ne pas être torturé » ou « le droit à la vie ».
5. Renvoyez-les dans leur groupe. Ils doivent faire deviner à leurs coéquipiers de quel droit il s'agit à l'aide d'un dessin. Ils ne peuvent utiliser que des représentations graphiques: ni chiffres, ni mots. Ils ne peuvent pas non plus parler, sauf pour confirmer la bonne réponse.
6. Les coéquipiers, chargés de deviner ce que le dessin représente, ne peuvent pas poser de questions. Ils peuvent uniquement dire à quoi ils pensent.
7. Après chaque manche, demandez aux dessinateurs d'écrire la réponse sur leur dessin, même si celui-ci est inachevé, et de mettre la feuille de côté.
8. Passez à la manche suivante en appelant de nouveaux dessinateurs et en leur donnant un

autre article à illustrer. Prévoyez 7 ou 8 manches, en alternant les dessinateurs et en veillant à ce que chaque participant ait l'occasion de dessiner au moins une fois.

- À la fin du jeu, demandez aux groupes d'afficher leurs dessins afin de comparer et de discuter des différentes interprétations et illustrations.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par passer l'activité en revue et demandez ensuite aux participants ce qu'ils savent des droits humains.

- Était-ce facile ou difficile d'illustrer les droits humains ?
- Comment les participants ont-ils choisi d'illustrer un droit en particulier ? Où ont-ils puisé leur inspiration ?
- S'ils ont représenté des violations pour illustrer les droits, ces violations sont-elles susceptibles de se produire dans leur pays ?
- En quoi les différents dessins concernant le même droit sont-ils comparables ? Quelles ont été les différentes façons d'illustrer et d'interpréter le même concept ?
- Après avoir passé en revue tous les dessins, demandez aux participants ce qu'ils ont découvert sur leurs connaissances en matière de droits humains.
- Pensent-ils que les droits humains sont importants pour leur propre vie ? Lesquels ?

## Conseils pour l'animateur

Avant d'entreprendre l'activité, lisez la DUDH (voir les annexes) et familiarisez-vous avec la signification des droits humains: ils jouissent d'une garantie internationale; ils sont juridiquement protégés; ils font porter l'accent sur la dignité de l'être humain; ils protègent à la fois les droits des personnes et des groupes; ils sont inaliénables; ils sont égaux et interdépendants; ils sont universels.

Décidez de quelle manière vous vous servirez du tableau. Si les participants connaissent mal la DUDH, vous pouvez utiliser le tableau avant de commencer l'activité afin de leur donner quelques indices sur les droits à deviner !

Si les participants ont une bonne connaissance de la DUDH, servez-vous du tableau à la fin de l'exercice pour stimuler la discussion sur les droits qui n'ont pas fait l'objet d'une devinette dessinée.

Sachez que les personnes qui s'estiment piètres dessinateurs pourraient trouver cet exercice trop difficile. Rassurez-les ! Vous n'attendez pas des oeuvres d'art. Encouragez chacun à se lancer dans l'exercice: il pourrait se surprendre lui-même !

Servez-vous de la version résumée de la DUDH dans les annexes, pour les droits qui feront l'objet d'une devinette dessinée. Il peut s'agir: du droit à la vie, du droit à ne pas être torturé, du droit à un procès équitable, de la non-discrimination, du droit à la vie privée, du droit à l'éducation, de l'abolition de l'esclavage, de la liberté d'association, de la liberté d'expression, du droit à la nationalité, de la liberté de pensée, de la liberté de religion, du droit de vote, du droit au travail, du droit à la santé, du droit de propriété personnelle, du droit à se marier et fonder une famille, du droit à choisir son partenaire pour le mariage.

## Variantes

Si le nombre de participants est inférieur à 8, vous pouvez ne former qu'un seul groupe. Demandez à une personne de dessiner; la personne qui devine devient le dessinateur au prochain tour, et ainsi de suite.

Pour cet exercice, vous pouvez demander aux participants de mimer les droits choisis, au lieu de les dessiner.

## Suggestions de suivi

L'activité « Fleurs et droits », page 181, emploie également le dessin pour partir à la recherche des origines du concept de droits humains.

Si le groupe apprécie la créativité, proposez-lui l'activité « Mimez-le ! », page 94, dans laquelle les participants doivent mimer le concept de droits humains en général.

Le groupe peut poursuivre l'exercice en explorant les droits de groupes spécifiques, par exemple les personnes handicapées, avec l'activité « Il faut voir les capacités ! », page 273

DATE CLÉ



le 10 décembre  
Journée des droits  
humains



Education



Droits de l'enfant



Citoyenneté et participation



Niveau 2



6 – 30 (groupes restreints 4-5)



90 minutes



# L'éducation pour tous ?

Education for all?

*Avez-vous une bonne mémoire ? C'est le moment de tester !*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education</li> <li>• Enfants</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	6 – 30 (groupes restreints 4-5)
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Dans cette activité, les participants doivent repérer la place des cartes pour former des paires, le but étant de réfléchir aux inégalités concernant la fourniture de l'éducation dans le monde et à la façon de parvenir à l'objectif de développement durable (ODD) 4 : éducation de qualité pour tous.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'éducation</li> <li>• Droit à un plein développement physique, psychologique, spirituel, moral et social</li> <li>• Droit à l'égalité</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer ses connaissances sur l'éducation et prendre conscience qu'elle touche à toutes les sphères de la vie</li> <li>• Développer des capacités de mémoire et d'analyse critique</li> <li>• Encourager la responsabilité et le sens de la dignité humaine et de la justice</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une série de cartes par groupe de trois à quatre participants</li> <li>• Du papier et des stylos pour la prise de note en phase 2</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisez toutes les cartes de texte.</li> <li>• Photocopiez les pages de cartes et renforcez-les à l'aide d'une feuille cartonnée collée au dos. Découpez les 40 cartes.</li> <li>• Se familiariser avec l'ODD 4 et ses objectifs (consultez le chapitre d'introduction sur l'Éducation).</li> </ul>

## Instructions

1. Demandez aux participants ce qu'ils savent au sujet des objectifs du développement durable. Si nécessaire, expliquez-leur brièvement les objectifs de l'ODD, en leur disant que l'ODD 4 vise à assurer l'éducation pour tous d'ici 2030.
2. L'activité se divise en deux phases : Phase 1, le jeu de mémoire ; Phase 2, le compte rendu sur les thèmes.

### Phase 1. Le jeu de mémoire (10 minutes)

1. Expliquez aux participants qu'il y a 20 paires de cartes chaque paire comporte une carte figure et une carte illustrée. L'objectif est de repérer les cartes afin de former les paires. Les cartes figures concernent l'ODD 4, les droits humains et l'éducation. Les questions (en italique) seront discutées plus tard.
2. Demandez aux participants s'ils connaissent un jeu de mémoire du type Memory, car c'est à ce jeu qu'ils vont jouer en groupes de quatre. Rappelez les règles du jeu : ils doivent placer les cartes à l'envers au sol ou sur la table. Un participant démarre et retourne deux cartes. Si une carte ou les deux sont des cartes figures, la personne lit le titre et la figure de chacune (mais pas les questions en italique, qui sont pour la phase 2.) Si les cartes forment une paire, le joueur les conserve et rejoue : Si les cartes ne vont pas ensemble, la personne les replace à l'envers à la même place. Puis le joueur suivant retourne deux cartes. Le jeu se termine lorsque toutes les cartes ont été ramassées. Le gagnant est celui qui comptabilise le plus de paires.

## Phase 2. Le compte rendu sur les thèmes (60 minutes)

1. Faites la liste des thèmes sur le tableau. Demandez à des volontaires de lire le titre de chaque carte tandis que vous le notez.
2. Demandez au groupe de déterminer les quatre à six thèmes qui l'intéressent le plus.
3. Répartissez les participants en groupes de quatre à cinq personnes. Demandez à chacun des groupes de choisir les deux thèmes sur lesquels ils souhaiteraient discuter.
4. Lorsque les sujets ont été choisis et attribués, donnez aux groupes 20 minutes pour discuter sur leurs deux sujets respectifs.
5. Au bout de 20 minutes, réunissez les participants en plénière pour le compte rendu. Traitez un sujet après l'autre. Donnez à chaque groupe 5 minutes pour rendre compte de ses discussions et consacrez 5 minutes supplémentaires, mais pas davantage, aux questions de l'auditoire.
6. Lorsque tous les groupes ont communiqué les résultats de leur discussion, passez au compte rendu.

## Compte rendu et évaluation

Les thèmes ayant déjà fait l'objet d'une discussion approfondie, intéressez-vous à l'évaluation du jeu et à ce que les participants ont appris:

- Les participants ont-ils apprécié ce jeu ?
- Était-ce un bon moyen de démarrer une discussion sur les questions de l'éducation ?
- Comment se sont passées les discussions au sein des groupes ? Tous les participants ont-ils eu le sentiment de pouvoir participer ?
- Les enjeux face à l'éducation sont-ils trop nombreux ? Atteindre l'objectif d'assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie d'ici 2030 est-il réalisable ?
- A votre avis, pourquoi l'éducation fait-elle partie des objectifs du millénaire pour le développement ?
- Quels sont les principaux obstacles au droit à l'éducation dans votre pays, communauté ou école ?
- Que pouvez-vous faire, mais aussi que peuvent faire votre groupe et votre communauté, pour contribuer à la réalisation de l'objectif de l'éducation pour tous dans votre pays et/ou dans les pays en voie de développement ?
- Le risque existe-t-il que l'éducation aux droits humains « tombe dans l'oubli » au moment où il est primordial de mettre l'accent sur l'instruction élémentaire et sur les compétences techniques et professionnelles ? Le cas échéant, que faire à ce propos ?
- L'Article 26 de la DUDH est le droit à l'Éducation. Qu'est-ce que ça devrait comporter dans la pratique ?

## Conseils pour l'animateur

Le but, en utilisant cette technique, est d'introduire une dimension ludique dans le processus d'acquisition des informations nécessaires à la discussion.

Il s'agit d'une activité très facile à animer. Assurez-vous d'avoir lu toutes les cartes avant de démarrer l'activité. Assurez-vous que vous savez quelles cartes vont ensemble, afin de pouvoir conseiller les participants pendant le jeu et vérifier que les paires formées sont correctes. Tandis que vous leur expliquez le déroulement du jeu, vous pouvez leur démontrer une ou deux paires à titre d'exemple. Soulignez la différence entre le texte et la question.

Vous pouvez dire aux participants que le jeu s'appelle le « Memory » ; ils vont en effet devoir se rappeler où sont placées les cartes pour pouvoir constituer des paires.

Vous pouvez organiser la phase 2 de façon à ce que deux groupes examinent la même question. Cela permettra la formulation d'idées plus nombreuses. Cela signifie que les participants devront se mettre d'accord sur les questions qu'ils souhaitent examiner. Vous devrez décider à quel moment de l'activité donner au groupe les informations détaillées sur l'objectif ODD 4. Quand et comment le faire dépendra du groupe et du temps disponible. Cela pourrait être quand vous introduisez l'activité ou lors du compte rendu. Vous pourrez résumer les objectifs pour assurer une meilleure connaissance.

### DATE CLÉ



**8 septembre**  
Journée  
internationale de  
l'alphabétisation



Au moment de photocopier des cartes, il serait judicieux de les agrandir pour en faciliter la lecture. Collées sur du papier cartonné, les cartes auront une durée de vie plus longue et seront plus faciles à manipuler.

Le texte de certaines cartes, par exemple HRE (éducation aux droits humains). Lorsque vous présentez le jeu, n'oubliez pas de préciser leur signification (voir « Informations supplémentaires » ci-dessous).

Un tiers des cartes propose des affirmations sur l'ODD 4 adopté par les Nations Unies en 2015. Les autres cartes traitent des droits humains et de l'éducation ou de questions auxquelles il faut répondre dans l'objectif d'une éducation pour tous de qualité.



### Variantes

Si vous manquez de temps pour la phase 2, vous pouvez employer la technique décrite dans l'activité « Juste une minute », page 203. Demandez à chacun des participants de choisir un sujet parmi les paires formées et de s'exprimer sur la question pendant une minute sans hésitation ni répétition. Cela peut être une option intéressante si vous estimez que le groupe a besoin d'améliorer ses capacités d'expression orale.

Dans la phase 2, vous pouvez économiser du temps en préparant à l'avance une série de cartes illustrées en très grand format sur lesquels vous inscrirez les thèmes corrélés. Au lieu de noter les résumés, vous pourrez alors coller les cartes de façon à ce qu'elles soient visibles des participants. Ainsi, vous gagnerez du temps et proposerez une présentation attrayante.



### Suggestions de suivi

Plusieurs des thèmes soulevés à l'occasion de ce jeu peuvent être approfondis par le biais d'autres activités, par exemple, pour comparer les budgets consacrés à l'éducation et aux divers autres besoins sociaux avec les budgets de la défense, vous pouvez vous servir de l'activité « Combien nous faut-il ? », page 193. Le problème des enfants qui travaillent et sont privés de l'accès à l'éducation peut être étudié grâce à l'activité « L'histoire d'Ashique », page 100.



### Idées d'action

Les cartes exposent maints problèmes qui font obstacle à la possibilité d'assurer l'éducation de qualité pour tous d'ici 2030. Le groupe pourrait décider de rechercher des solutions à l'un de ces problèmes, dans le but d'agir concrètement et trouver des idées sur les moyens d'atteindre les objectifs. Rendez-vous au Chapitre 3, « Agir » où vous trouverez des conseils sur la façon de procéder.

Pourquoi ne pas écrire à vos députés pour leur demander ce que fait votre pays pour atteindre les objectifs fixés dans l'ODD 4 ?



### Informations complémentaires

Le droit à l'éducation fait partie des droits économiques et sociaux reconnus. Néanmoins, malgré l'engagement des Etats à garantir une éducation de base gratuite pour tous, la réalité est que seule une minorité en bénéficie. L'ODD 4.1 est la plus récente des initiatives des Nations Unies pour fournir ce droit à tous.

Il y a eu d'autres initiatives pour promouvoir l'éducation pour tous dans le passé. L'objectif de l'Education pour tous a été énoncé lors de la Conférence mondiale sur l'Education pour tous, tenue à Jomtien, Thaïlande, en 1990. Puis, en 2000, la communauté internationale s'est réunie au Sénégal dans le cadre du Forum mondial sur l'éducation (WEF) pour faire le point sur les progrès réalisés concernant la fourniture d'une éducation de base, et renouveler l'engagement des Etats à l'égard de l'Education pour tous. Quelque 1.100 participants de 164 pays ont adopté le Cadre d'action de Dakar qui les engage à pourvoir à une éducation de base de qualité pour tous en 2015. A l'UNESCO a été confiée la responsabilité globale de coordonner l'ensemble des acteurs de la scène éducative internationale et de jouer un rôle moteur dans la dynamique mondiale.

L'initiative du WEF a coïncidé avec l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Seuls deux des objectifs de Dakar sont repris par les OMD ; ils concernent l'éducation pour tous les enfants d'ici 2015 et l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour plus d'informations sur l'Éducation pour tous, consultez UNESCO.org ; pour les OMD consultez www.un.org/millenniumgoals et pour d'autres informations sur les politiques internationales et la coopération en matière d'éducation et de formation, consultez www.norrag.org

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a officiellement accepté les SDGs pour succéder aux OMD (pour obtenir des informations générales sur les SDGs consultez les "Informations complémentaires" après l'activité "Combien nous faut-il ?" et www.undp.org). SDG 4 concerne l'éducation de qualité. L'objectif est d'assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie d'ici 2030. SDG 4 a 7 objectifs :

1. D'ici 2030, assurer que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.
2. D'ici 2030, assurer que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation pré-scolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.
3. D'ici 2030, assurer un accès égal pour toutes les filles et tous les garçons à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité à un coût abordable.
4. D'ici 2030, augmenter sensiblement le nombre de jeunes et d'adultes qui possèdent des compétences pertinentes, y compris des compétences techniques et professionnelles, pour l'emploi, le travail décent et l'entrepreneuriat.
5. D'ici 2030, éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement et assurer un accès égal à tous les niveaux d'éducation et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les peuples autochtones et les enfants en situation de vulnérabilité.
6. D'ici 2030, assurer que tous les jeunes et un nombre substantiel d'adultes, hommes et femmes, obtiennent l'instruction élémentaire.
7. D'ici 2030, assurer que tous les apprenants acquièrent des connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir un développement durable, y compris, grâce à l'éducation, au développement durable, aux styles de vie durables, aux droits humains, à la parité des sexes, la promotion d'une culture de paix et de non-violence, la citoyenneté mondiale, l'appréciation de la diversité culturelle et la contribution de la culture au développement durable.

## Modifications aux informations des cartes EFA

### *Alimentation et éducation*

Les programmes "Nourrir pour éduquer" (FFE) fournissent des repas scolaires et/ou repas à emporter pour assurer que les enfants pauvres soient en bonne santé et capables d'apprendre.

Les programmes FFE sont-ils la clé pour poursuivre l'objectif ODD 4 ?

### *Enseignement gratuit*

ODD 4.1 prévoit d'assurer, d'ici 2030, l'enseignement primaire et secondaire gratuit pour tous.

Est-ce une bonne idée ? Les gens ne donnent-ils pas plus d'importance aux choses lorsqu'ils doivent les payer ?

### *Parité des sexes et éducation*

Nombreux pays ont fait d'énormes progrès vers l'objectif de la parité des sexes. ODD 4 prévoit d'assurer, d'ici 2030, une éducation de qualité et possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous.

Est-il utile d'établir des objectifs manifestement irréalisables ?

### *Université (Enseignement supérieur et post-scolaire)*

ODD 4.3 prévoit d'assurer un accès égal à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire.

### *Environnement et éducation*

ODD 4.7 prévoit d'assurer, d'ici 2030, que tous les apprenants acquièrent des connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir un développement durable.

Comment intégreriez-vous l'éducation au développement durable dans le CV ?

**Éducation permanente**

ODD 4.6 assure que d'ici 2030 un nombre substantiel d'adultes obtiennent l'instruction élémentaire.

Est-il possible d'investir dans des programmes d'alphabétisation des adultes plutôt que d'investir dans l'avenir en le plaçant dans l'éducation de base ?

Source



UNESCO, L'Éducation pour tous: Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, 2000.

Pour en savoir plus, consultez les sites :

- Education for All Global Monitoring Report: [www.unesco.org/en/efareport](http://www.unesco.org/en/efareport)
- Global Campaign for Education: [www.campaignforeducation.org](http://www.campaignforeducation.org)
- The Right to Education Project: [www.right-to-education.org](http://www.right-to-education.org)



**Argent & Education**

Sans moyens financiers, les gouvernements ne peuvent ni tenir leurs engagements, ni assurer la qualité de l'éducation ; des enseignants mal payés et le manque de matériel mettent en danger la qualité de l'éducation.

*Pas d'argent, pas d'éducation! Etes-vous d'accord ?*



**Égalité entre les femmes et les hommes & éducation**

D'ici 2015, beaucoup de pays auront fait de grands progrès en direction de l'objectif d'égalité des filles et des garçons dans l'éducation. Toutefois, dans certains pays encore, les filles et les femmes ont l'interdiction d'aller à l'école.

*Pensez-vous que cela remette en question la crédibilité de l'Éducation pour tous ?*



**Alimentation & Education**

Les programmes « Des vivres en échange de la scolarisation » (Food for Education, FFE) fournissent des repas scolaires ou des rations à emporter à la maison pour que les enfants pauvres soient en bonne santé et en capacité d'apprendre.

*Les programmes FFE sont-ils essentiels à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous ?*



**Éducation pour tous**

Le mouvement de l'Éducation pour tous vise à répondre aux besoins éducatifs de tous les enfants, jeunes et adultes, d'ici 2015.

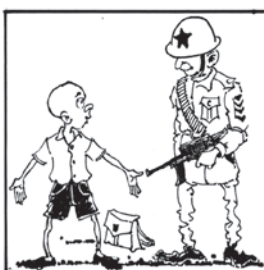
*Quel est l'intérêt d'objectifs manifestement impossibles à atteindre ?*



**Drogues & éducation**

Dans de nombreuses écoles/universités, l'abus d'alcool, de tabac et d'autres drogues est un grave problème. Il empêche les jeunes d'étudier et augmente la violence.

*Concernant l'abus de drogue, une politique ferme des établissements d'enseignement est-elle la réponse ?*



**Défense & Education**

Dans beaucoup de pays, une grande part du budget va aux dépenses militaires au détriment du secteur social, et notamment de l'éducation.

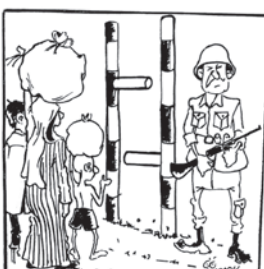
*La sécurité est-elle plus importante que l'éducation ?*



**Enseignants & Education**

Des enseignants de bonne qualité sont une condition essentielle. Toutefois, dans beaucoup de pays en voie de développement, leur formation est très limitée.

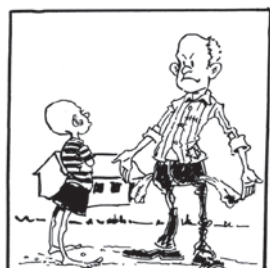
*Une exigence minimale, comme un diplôme d'enseignement, devrait-elle être imposée à tous les enseignants ?*



**Migration & Education**

Plus les individus ont un niveau d'instruction élevé, plus grande est la probabilité qu'ils émigrent. Beaucoup de médecins, enseignants, ingénieurs et experts en technologies de l'information des pays en développement travaillent en Europe.

*Est-il acceptable d'un point de vue moral que l'Europe bénéficie de la fuite de cerveaux provenant de pays qui ont véritablement besoin de ces personnes ?*



**Éducation gratuite**

Les gouvernements ont l'obligation d'assurer l'accès de tous les enfants à l'enseignement primaire. La réalité est que, dans beaucoup de pays, les familles pauvres ne peuvent payer les frais d'inscription scolaire.

*Est-il réaliste d'envisager une scolarité totalement gratuite pour tous ?*



**Éducation aux droits humains**

"Tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés." Assemblée générale des Nations Unies

*Quels sont les « organes de la société » en capacité de dispenser le plus efficacement l'éducation aux droits humains ?*



**Mondialisation & Education**

Les chaînes de valeur mondiales contraignent les sociétés des pays en voie de développement à se spécialiser dans certaines activités, comme la manufacture de vêtements, qui nécessitent peu d'éducation et de formation.

*La mondialisation sape-t-elle la valeur de l'éducation ?*



**Paix & Education**

L'éducation à la paix doit par conséquent faire partie du programme d'éducation formelle. Il ne suffit pas qu'elle soit proposée dans les cadres éducatifs non formels.

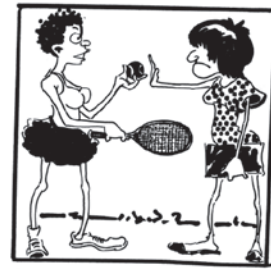
*De quelle façon intégreriez-vous l'éducation à la paix dans les programmes formels ?*



**Internet & Education**

Dans beaucoup de pays, les technologies de l'information font partie intégrante du processus éducatif et sont indispensables au travail de recherche et aux devoirs à la maison.

*Si tous les enfants du monde avaient accès à un ordinateur, quel potentiel serait ainsi libéré ? Quels problèmes pourrait-on résoudre ?*



**Sports & Education**

Le sport doit être une constante de la scolarité; il apprend quantité de choses que d'autres matières n'enseignent pas et est essentiel au plein épanouissement du corps et de l'esprit.

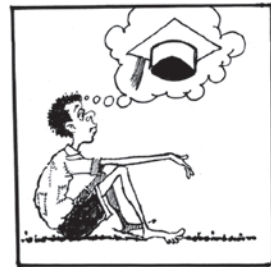
*Etes-vous d'accord, ou faudrait-il donner la priorité à d'autres matières comme la technologie ou à la formation professionnelle ?*



**Enseignement universitaire (postsecondaire et supérieur)**

La DUDH dispose que « Toute personne a droit à l'éducation ». L'objectif de l'Education pour tous concerne l'éducation de base, l'aptitude à lire et à écrire et la maîtrise du calcul.

*Le droit à l'éducation devrait-il inclure l'enseignement postsecondaire et supérieur ?*



**Exclusion sociale & Education**

Dans certains pays européens, les enfants roms sont automatiquement scolarisés dans des classes pour handicapés mentaux, simplement parce qu'ils sont roms. Dans d'autres, ils sont orientés vers des écoles à part, de niveau inférieur, ou dans des classes qui leur réservées.

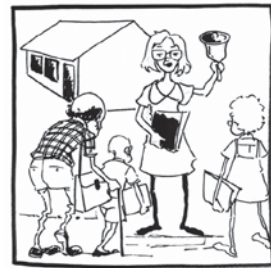
*Quel est le meilleur moyen d'intégrer les enfants roms dans le système éducatif ?*



**Environnement & Education**

Les modes de vie de la majorité de la population dans les pays européens ne sont pas durables. Pour que les individus puissent choisir de modifier leurs modes de vie en connaissance de cause, il faut qu'ils comprennent les relations entre écologie, économie et politique.

*Comment intégrer l'éducation à la durabilité dans les programmes scolaires ?*



**L'éducation tout au long de la vie**

L'illettrisme des adultes est un gros problème dans beaucoup de pays. L'un des objectifs de l'Education pour tous est de parvenir à une amélioration de 50% du taux d'illettrisme des adultes en 2015.

*Est-il raisonnable à l'avenir d'investir dans les programmes d'alphabétisation pour les adultes plutôt que dans l'éducation de base ?*



**Discipline & Education**

Les écoles et les universités dans les différents pays emploient des moyens différents pour assurer la discipline. Les méthodes incluent les punitions corporelles, le renvoi temporaire, les devoirs supplémentaires, l'expulsion et la participation à un conseil scolaire.

*Selon vous, quelle est la meilleure approche pour assurer la discipline dans un contexte éducatif ?*



**Sida/VIH & Education**

« La première bataille à gagner dans la guerre contre le sida est d'abattre le mur du silence et les préjugés qui l'entourent. » (Kofi Annan).

*Quel rôle les institutions éducatives devraient-elles jouer dans la lutte contre le VIH/SIDA ?*



Démocratie



Citoyenneté et participation



Droits humains en général



Niveau 2



Indifférente



60 minutes



# La campagne électorale

## Electioneering

*Etes-vous persuasif ?*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démocratie</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente
<b>Durée</b>	60 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>Il s'agit d'une activité basée sur la discussion qui traite des questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits et responsabilités associés à la démocratie</li> <li>• Débat démocratique</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays et à des élections libres</li> <li>• Liberté d'opinion et d'expression</li> <li>• Liberté de pensée</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser quelques-uns des aspects discutables des sociétés démocratiques</li> <li>• Pratiquer et améliorer ses capacités d'écoute, de discussion et de persuasion</li> <li>• Encourager la coopération et l'ouverture d'esprit</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un espace ouvert, un long mur et deux chaises</li> <li>• Cartes (A4) et stylos de couleur pour dessiner les signes</li> <li>• Ruban adhésif</li> <li>• Petites cartes et stylos pour prendre des notes (facultatif)</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matérialisez deux signes « D'accord » et « Pas d'accord », et collez-les aux deux extrémités d'un long mur. Assurez-vous qu'il y a suffisamment d'espace pour que les participants puissent se mettre en ligne droite le long du mur.</li> <li>• Disposez deux chaises au centre de la salle, espacées d'environ 50 cm, autour desquelles les participants doivent pouvoir se déplacer.</li> <li>• Sélectionnez une affirmation parmi les suggestions ci-dessous, ou imaginez-en une.</li> </ul>

### Instructions

1. Désignez les deux signes aux deux extrémités et expliquez aux participants que vous allez leur lire une affirmation avec laquelle ils seront plus ou moins d'accord.
2. Lisez l'affirmation que vous avez choisie.
3. Demandez aux participants de se positionner le long du mur entre les deux signes en fonction de leur « degré » d'accord: s'ils sont totalement d'accord ou absolument pas d'accord, ils doivent se placer à l'extrémité correspondante; sinon, ils doivent se positionner entre les deux points.
4. Lorsque les participants ont choisi leur place, invitez les deux personnes placées aux positions extrêmes à venir s'asseoir sur les chaises au centre de la salle. A présent, tous doivent se réunir autour des chaises derrière la personne avec laquelle ils sont « le plus » en accord; ou se placer au centre s'ils sont indécis.
5. Donnez à chacun des participants assis une minute pour exposer les raisons de son accord ou de son désaccord avec l'affirmation. Personne ne doit les interrompre ou les aider. Tous les autres doivent écouter en silence.

## DATE CLÉ



**19 septembre**  
Jour du droit de  
vote des femmes

6. A la fin de la minute, invitez les autres membres du groupe à se placer derrière l'un ou l'autre des porte-parole (ils doivent prendre une décision), de sorte à ce que se forment un groupe "pour" et un groupe « contre » l'affirmation. Donnez aux groupes 10 minutes pour préparer leurs arguments en faveur de leur position et désigner un rapporteur différent du précédent pour les présenter.
7. Au bout des 10 minutes, rappelez les groupes et invitez les deux nouveaux porte-parole à s'asseoir entourés de leurs « partisans ».
8. Donnez à chacun de ces porte-parole 3 minutes pour exposer leurs arguments. A la fin, les participants pourront décider de changer de groupe s'ils ont été convaincus par la partie adverse.
9. Donnez aux nouveaux groupes ainsi formés 5 minutes pour élaborer leurs arguments et désigner un troisième porte-parole. Une nouvelle fois, à la fin des exposés, demandez aux participants de prendre position.
10. Réunissez les participants pour le compte rendu.

## Compte rendu et évaluation

A présent, réfléchissez au débat en tant que processus et à ses objectifs, et aux raisons qui font que l'on accorde de la valeur aux sociétés pluralistes. Faites en sorte de ne pas repartir dans une discussion sur l'affirmation en soi.

- Certains ont-ils changé d'avis au cours de la discussion ? Le cas échéant, quels sont les arguments qui les ont convaincus ?
- Les participants ont-ils le sentiment d'avoir été influencés par des facteurs autres que les arguments avancés, comme par exemple la pression du groupe, le langage émotionnel ou un sentiment de rivalité ?
- Pour ceux qui n'ont pas changé de position durant la discussion, quel était l'intérêt d'échanger sur ces questions ? Peuvent-ils imaginer un argument qui aurait pu leur faire changer d'avis ?
- Pourquoi les gens ont-ils des avis différents ? Comment gérer cela dans une société démocratique ?
- Faut-il tolérer toutes les opinions dans une société démocratique ?
- Qu'ont ressenti les participants du fait d'être représentés par quelqu'un dans les discussions et, à l'inverse, qu'ont-ils ressenti du fait d'être le porte-parole et de devoir relayer l'opinion de leurs partisans ?
- Quel effet cela fait-il d'être représenté dans la vie politique aux niveaux local et national ? Ou au sein des associations ou organisations des participants (ou encore dans la classe ou à l'école) ?
- Quels étaient les droits humains en jeu dans cette activité ?

## Conseils pour l'animateur

La première partie de l'activité, durant laquelle les participants se positionnent le long du mur, ne doit pas durer plus de 2 minutes. Il s'agit en effet simplement de déterminer les « points de départ » des participants et de leur permettre ainsi de se situer les uns par rapport aux autres.

L'objectif de l'activité est autant de pratiquer la communication et la persuasion que de réfléchir aux questions soulevées par les affirmations. Par conséquent, il faut encourager les participants à se concentrer non seulement sur le fond et la forme de leurs opinions, mais également sur les types d'arguments susceptibles d'être les plus convaincants. Ils doivent en effet tenter de rallier le plus d'individus possibles à leur position. Ils peuvent utiliser les temps de pause entre les « discours » pour examiner la position de l'opposition, et réfléchir à des méthodes pour l'affaiblir.

Vous pouvez utiliser pour base de discussion d'autres thèmes que ceux suggérés ci-dessous. L'important est de choisir une affirmation sujette à controverse au sein du groupe.

Note: Les différentes étapes de la discussion sur une affirmation exigeront 30 minutes au total. Si vous voulez utiliser plusieurs affirmations, prévoyez le temps nécessaire en conséquence.



Une certaine souplesse dans l'ordre des étapes est conseillée compte tenu des points forts et des points faibles du groupe, et selon que le débat est plus ou moins animé. Par exemple:

- Vous pouvez prévoir un ou deux intervalles supplémentaires pour la préparation des arguments, de manière à ce que plusieurs porte-parole puissent présenter leurs points de vue.
- Si vous avez déjà conduit cette activité avec le groupe - et même dans le cas contraire -, vous pouvez préserver un effet de surprise en modifiant la façon de choisir les premiers porte-parole: par exemple en désignant les personnes en troisième position à partir de chacune des extrémités.
- Dans l'une des phases de préparation des arguments, vous pouvez demander aux « partisans » de chacun des porte-parole de travailler avec le représentant de la partie adverse - c'est-à-dire d'élaborer des arguments contre leur propre position. Cela peut être une façon d'amener les participants à considérer le point de vue opposé au leur. Cela peut aussi être une variante intéressante si les participants semblent vouloir maintenir leur position.

Vous pouvez autoriser les porte-parole à se munir d'un aide-mémoire de la taille d'une carte postale pour y noter les arguments qu'ils veulent évoquer lors de la discussion.

Vous pouvez soulever la question des limites au « pluralisme » ou à la liberté d'expression dans une société tolérante: Faut-il par exemple autoriser les manifestations fascistes ou nationalistes ?



### Suggestions de suivi

Si vous souhaitez poursuivre en analysant la façon dont les opinions se forment ou changent, notamment du fait des médias, vous pouvez utiliser l'activité « En première page », page 185.

Si vous souhaitez poursuivre la réflexion sur les relations entre les opinions des individus et leurs visions et stéréotypes au sujet du monde, vous apprécierez l'activité « Cultionary » dans le Kit pédagogique « Tous différents – Tous égaux ».



### Idées d'action

Si vous choisissez l'affirmation sur le vote, vous pouvez continuer l'activité par une enquête sur les comportements électoraux dans votre communauté; voir l'activité « Voter ou ne pas voter? », page 312.



### Informations complémentaires

L'octroi du droit de vote est célébré le 19 septembre, jour où, en 1893, la Nouvelle-Zélande a octroyé le droit de vote aux femmes. La Nouvelle-Zélande est le premier pays à avoir adopté le suffrage universel.

### Documents

#### Affirmations pour la discussion

- Vous avez l'obligation morale d'utiliser votre droit de vote lors des élections.
- Vous devez obéir à toutes les lois, même si elles sont injustes.
- Les seules personnes en possession du pouvoir dans une démocratie sont les politiciens.
- « Les gens ont les dirigeants qu'ils méritent ».
- Il est de la responsabilité des citoyens de contrôler l'activité de leur gouvernement au quotidien..
- La liberté d'expression signifie que vous pouvez dire ce que vous voulez.
- Il faudrait interdire les partis néofascistes.
- Il faudrait interdire aux extrémistes la prise de parole en public.
- Le vote devrait être obligatoire.
- Il ne sert à rien de voter pour des délégués au conseil de classe, car il ne s'y tient que des discussions et aucune décision contraignante ne s'y prend. Le conseil de classe ne peut que faire des recommandations.

# Les combattants des droits humains

Fighters for rights

*C'est un idéal pour lequel j'espère vivre et que j'espère atteindre. Mais s'il le faut, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir.*

Nelson Mandela

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> <li>• Médias</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente (groupes restreints 3-4)
<b>Durée</b>	60 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>L'activité implique l'utilisation de fiches d'information afin d'éveiller l'intérêt des participants pour les héros de la cause des droits humains. Les points traités incluent notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La répression politique</li> <li>• Les activistes de la cause des droits humains au vingtième siècle</li> <li>• La lutte pour les droits dans différents pays</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liberté d'opinion et d'expression</li> <li>• Droit à l'égalité devant la justice et droit à un procès équitable</li> <li>• Droit à ne pas être soumis à la torture et à ne pas subir de traitements dégradants</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir quelques personnalités qui ont lutté pour les droits humains dans différents pays</li> <li>• Développer la capacité à traiter et à classer les informations, la capacité à coopérer et à travailler en groupe</li> <li>• Promouvoir le respect, la responsabilité et la curiosité concernant les droits humains</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une série de 30 cartes par petit groupe</li> <li>• Paires de ciseaux</li> <li>• Enveloppes</li> <li>• Facultatif: colle et papier rigide pour renforcer les cartes</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagez la pièce de manière à ce que les participants puissent travailler en petits groupes.</li> <li>• Faites des copies des cartes en page 174 de sorte que chaque groupe dispose d'une série de cartes.</li> <li>• Découpez chaque série de trente cartes, mélangez les cartes de la série et placez-les dans des enveloppes. Attention à ne pas mélanger les séries !</li> </ul>

## Instructions

1. Demandez aux participants de se rassembler en groupes restreints (trois ou quatre participants par groupe) et remettez une série de cartes à chaque groupe.
2. Demandez-leur d'étaler leurs cartes à l'envers.
3. Expliquez-leur que les cartes relatent les événements de la vie de six activistes de la cause des droits humains. La tâche de chaque groupe consiste à faire correspondre les personnalités avec les événements appropriés et à constituer ainsi une brève description de chaque personnalité.



Droits humains en général



Médias



Citoyenneté et participation



Niveau 2



Indifférente (petits groupes : 3-4)



60 minutes



4. Expliquez qu'il faut rassembler une «série de cinq cartes» par personnalité (une carte "A", une carte "B", une carte "C", une carte "D" et une carte "E").
5. Invitez chaque groupe à tirer une carte à la fois, jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus.
6. Laissez quelques minutes aux participants pour leur permettre de lire les cartes en silence.
7. Donnez-leur le signal du départ. Chaque groupe doit décider de la stratégie qu'il utilisera pour constituer le profil des personnalités. Cette étape leur prendra 15 - 20 minutes.
8. Regroupez les participants et demandez à un représentant de chaque groupe de présenter, avec ses propres mots, une des personnalités. Répétez l'exercice avec chacun des groupes en veillant à ce que les portraits des personnalités soient « complets » et que chaque groupe puisse vérifier qu'il a rassemblé les bonnes « pièces » du puzzle.



### Compte rendu et évaluation

1. L'exercice était-il facile ? Quelles stratégies les différents groupes ont-ils utilisées pour classer les séries de cartes ?
2. Quelles sont les personnalités dont les participants ont déjà entendu parler ? Selon eux, pourquoi n'ont-ils pas entendu parler de certaines des personnalités, alors que d'autres sont leur très connues ?
3. Les participants ont-ils été surpris par certaines informations ?
4. Demandez aux participants de choisir la citation à laquelle ils s'identifient le plus. Comment se seraient-ils comportés s'ils s'étaient retrouvés dans la même situation que la personnalité en question ?
5. Quels droits humains en particulier les militants revendiquaient-ils ?
6. L'«heroïsme» est-il un mode d'action inadapté pour défendre les droits humains ? Quelles actions les victimes de violation de leurs droits humains peuvent-elles entreprendre ?



### Conseils pour l'animateur

Il existe quantité d'informations disponibles concernant chaque personnalité et les biographies succinctes, présentées ici, n'offrent qu'une vue très superficielle (et subjective) de la question. Des centaines d'autres militants auraient pu figurer sur cette liste.

Si vous décidez d'utiliser les exemples proposés par *Repères* mais estimez que les personnalités sont trop éloignées de l'univers des jeunes avec qui vous travaillez, vous pouvez commencer par une brève activité introductive. Collectez des photos de quatre ou cinq ambassadeurs des Nations Unies bien connus dans votre pays, collez leurs portraits sur de grandes feuilles de papier et affichez-les. Demandez aux participants d'indiquer leurs noms et de préciser ce qu'ils font en tant qu'ambassadeurs des Nations Unies.

Il faut par ailleurs préciser que les participants ne doivent en aucun cas se sentir « contraints » d'adopter la position que les militants ont choisi de défendre. Il existe quantité de façons de défendre les droits humains, et chaque individu choisira une approche différente en fonction de ses propres convictions et capacités, par exemple, en travaillant par le biais d'une ONG, en organisant des pétitions ou du lobbying direct.



### Variantes

Remettez à chaque groupe une carte vierge et demandez-lui d'y noter une brève biographie d'un « combattant » de son choix. Puis invitez les groupes à échanger leurs cartes pour deviner les personnalités choisies par chacun. Si vous optez pour cette variante, attendez-vous à des surprises car, parmi les militants, pourraient figurer des célébrités et des pop stars. Vous devez accepter toutes les suggestions et mettre l'accent sur ce que les personnalités ont réalisé ou sur ce pourquoi elles se sont battues. Invitez d'autres participants à faire des commentaires peut être une bonne approche au cas où vous ne seriez pas d'accord avec les réalisations d'une personnalité donnée en matière de droits humains.

## Suggestions de suivi

Il est fortement recommandé d'essayer de donner suite à ces activités en encourageant les participants à étudier le cas d'autres activistes des droits humains. Ils développeront ainsi une sensibilité aux personnalités qui ont participé à la lutte pour les droits humains au fil du temps. Le groupe pourrait commencer à constituer sa propre « galerie de portraits » d'activistes des droits humains. Les six portraits proposés dans le cadre de cette activité peuvent servir de point de départ: les photographies peuvent être collées sur des petits cartons à côté des citations et des biographies succinctes, avant d'être exposées dans la pièce. Chaque participant pourrait faire des recherches sur d'autres personnalités et les ajouter à la galerie de portraits. Les six cas présentés concernent tous des militants des droits civiques et politiques, mais vous pouvez élargir la palette des droits illustrés et inclure les aspects sociaux et économiques. Chico Mendes serait à ce titre un bon exemple.

Dans la société civile, il existe différents moyens d'exprimer son opinion et de lutter pour les droits. Si vous voulez approfondir la question, vous pouvez réaliser l'activité « Nouer des liens », page 229.

Si vous souhaitez à présent réfléchir à des situations dans lesquelles vous vous êtes battu pour vos propres droits humains, optez pour le jeu de rôle « Devine qui vient dîner », dans le kit pédagogique « Tous différents – Tous égaux », qui propose d'explorer ce qui se passerait si vous présentiez à vos parents un/une petit(e) ami(e) qui ne leur convient pas.

## Idées d'action

Faites une recherche sur quelques prisonniers politiques ou activistes actuels – par exemple, ceux qu'Amnesty International qualifie de « prisonniers de conscience ». Rédigez une lettre ou organisez une campagne pour informer les participants sur ces prisonniers et faites pression auprès des personnes dont dépend leur libération.

## Informations complémentaires

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme tient une liste des champions des droits de l'homme qui soutiennent les campagnes en faveur des droits humains : <https://www.standup4humanrights.org/en/human-rights-champions.html>

### DATE CLÉ



**le 10 décembre**  
Journée des droits humains



Documents

Cartes de discussion

A

« Je me suis battu contre la domination des blancs et je me suis battu contre la domination des noirs. J'ai chéri l'idéal d'une société libre et démocratique, dans laquelle chacun vit en harmonie et jouit des mêmes chances. C'est un idéal de vie, mais c'est un idéal pour lequel je serais prêt à mourir, le cas échéant. »

Nelson Mandela

A

« Au prix de rencontres pénibles mais en même temps réconfortantes, j'ai appris comment, des profondeurs de la sauvagerie morale, surgit soudain le cri « c'est ma faute » et comment, avec ce cri, le patient retrouve le droit de dire qu'il est un être humain. »

Evgenia Ginzberg

B

Né/e dans un village proche de Umtata, élu/e président/e, à l'âge de 76 ans, de la République d'Afrique du Sud à l'occasion des premières élections démocratiques organisées dans ce pays. Jusqu'à cette élection et depuis lors, il/elle a consacré sa vie à

B

Né/e en Russie en 1906, décédé/e à Moscou en 1977. Il/Elle a travaillé paisiblement comme enseignant/e et journaliste jusqu'à ce qu'il/elle soit accusé/e de terrorisme par le régime stalinien, lors d'un procès monté de toute pièce. Il/elle a connu les camps de Sibérie pendant 18 années et

C

la lutte contre l'apartheid, le système raciste mis en place par le gouvernement blanc pour réprimer la population à majorité noire. Il/elle a souffert de différentes formes de répression: interdit/e de réunion, obligé/e de se cacher et finalement

C

a vécu dans des conditions horribles pour avoir refusé d'accuser injustement d'autres personnes. Il/elle a passé sa première année d'incarcération en isolement, dans une cellule humide, avec interdiction de parler, de chanter, de se coucher pendant la journée ou de faire de l'exercice. Plus tard il/elle fut

D

arrêté/e et condamné/e à la prison à vie à l'âge de 44 ans. Il/elle a passé 28 ans derrière les barreaux, séparé/e de sa famille et de ses enfants.

D

envoyé/e d'un camp de travail à l'autre en Sibérie. Pour avoir aidé un codétenu, il/elle séjourna dans le pire de ces camps, dont peu de personnes sont sorties vivantes.



**A**

« Je rêve que, un jour, notre pays se lèvera et vivra pleinement la véritable réalité de son credo: "Nous tenons ces vérités pour évidentes par elles-mêmes que tous les hommes sont créés égaux." Je rêve que mes quatre petits enfants vivront un jour dans un pays où on ne les jugera pas à la couleur de leur peau mais à la nature de leur caractère. »

Martin Luther King

**A**

« La non-violence est la plus grande force dont dispose l'humanité. Elle est plus puissante que la plus puissante des armes de destruction conçue par l'ingéniosité de l'homme. »

Mahatma Gandhi

**B**

Né/e à Atlanta, en Géorgie, en 1929, à l'époque où la loi interdisait aux noirs d'occuper certaines places dans les bus ou les salles de spectacle, et de boire aux mêmes fontaines que les blancs. Fondateur/trice, à l'âge de 28 ans,

**B**

Né/e à Gujarat, en 1869, de parents hindous, alors que l'Inde était toujours sous le joug de l'empire britannique. Il/elle dirigea la lutte pour l'indépendance, sans jamais renoncer à

**C**

d'une organisation d'églises noires encourageant les marches, les manifestations et les boycotts non-violents contre la ségrégation raciale. Son organisation a participé à une manifestation à Birmingham, en Alabama, au cours de laquelle des centaines d'écoliers ont défilé en chantant dans les rues.

**C**

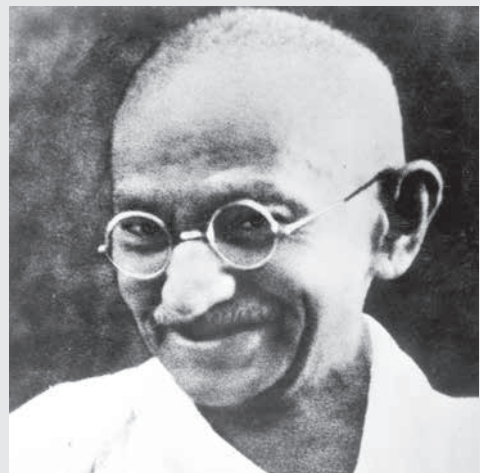
la protestation non-violente et à la tolérance religieuse malgré ses nombreuses arrestations et incarcérations. Lorsque les Indiens usaient de violence les uns contre les autres ou contre l'empire britannique des Indes, il/elle jeûnait jusqu'à ce que la violence cesse. Il/elle a pris la tête d'une marche de 390 kilomètres à travers l'Inde et.

**D**

Les policiers reçurent l'ordre de lâcher leurs chiens et les pompiers d'actionner leurs lances d'incendie. Il/elle fut arrêté/e et emprisonné/e.

**D**

persuadé ses partisans d'endurer les brutalités de la police et de l'armée sans représailles. Il/elle a passé 2.338 jours en prison au cours de sa vie entièrement consacrée à la paix.





**A**

« J'ai souvent envie de pleurer, mais je ne le montre pas. Je ravale mes sentiments. »

« Dans mes rêves, je rêve que je suis de retour à Auschwitz. »

Zilli Schmidt

**A**

« Hélas, j'adresse cette triste chanson qui résonne dans ma tête à ceux qui aident les prisonniers. Elle exprime des sentiments obscurs – je n'oublierai jamais les tortures horribles. Puisse cette misère en prison ne jamais être infligée à un être doué de sensations. »

Ngawang Sangdrol

**B**

Née en 1924, en Thuringe (Allemagne), dans une famille d'artistes nomades sintés, cette survivante du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau s'est donné pour mission de raconter au monde entier

**B**

Religieux/se bouddhiste, il/elle prône l'indépendance du Tibet et a été arrêté/e pour la première fois à l'âge de 10 ans par les autorités chinoises. Son seul crime a été de participer à

**C**

ce que le régime nazi a fait au peuple rom. En 1939, Zilli fut arrêtée à Strasbourg. « Infraction commise : tzigane » pouvait-on lire sur le registre de la police. Elle fut alors envoyée au camp de concentration de Lety, qui se trouve dans l'actuelle République tchèque, mais parvint à s'en échapper. De nouveau arrêtée peu après, elle fut déportée en mars 1943

**C**

une manifestation pacifique pour l'indépendance du Tibet. Il/elle a été arrêté/e une nouvelle fois à l'âge de 15 ans et condamné/e à 3 ans d'emprisonnement. La sentence a été prorogée une première fois parce qu'il/elle avait chanté une chanson en faveur de l'indépendance alors qu'il/elle était en prison et une nouvelle fois, de 8 ans, parce qu'il/elle

**D**

vers le camp d'Auschwitz-Birkenau. Dans le « camp pour familles tsiganes », la faim, la soif, la maladie, la violence et la mort faisaient partie du quotidien. Au péril de sa vie, Zilli volait de la nourriture et des vêtements qu'elle donnait aux enfants et à d'autres personnes du camp pour les aider à survivre. Son nom figura à deux reprises sur le registre des personnes conduites aux chambres à gaz, mais elle parvint à s'échapper à chaque fois. Toute sa famille a péri dans des chambres à gaz nazies.

**D**

a crié « Libérez le Tibet », alors qu'il/elle se tenait sous la pluie dans la cour de la prison. Aujourd'hui, il/elle souffre de problèmes rénaux à cause des tortures qu'il/elle a subies.



# Doigts et pouces

Fingers and thumbs

*Nous sommes tous venus sur des navires différents, mais nous sommes maintenant dans le même bateau.*

Martin Luther King Jr.

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement</li> <li>• Paix et violence</li> <li>• Migration</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 4
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente (petits groupes : 5)
<b>Durée</b>	60 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité est une simulation d'un concours visant à trouver le groupe de jeunes le plus écologiste. Les participants seront-ils honnêtes ou tricheront-ils ?
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'égalité devant la loi</li> <li>• Droit à la vie et à la survie</li> <li>• Droit à un ordre international dans lequel les droits et libertés peuvent s'exercer pleinement</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire comprendre l'importance de la coopération et la nécessité d'un suivi du respect des accords conclus</li> <li>• Renforcer les compétences de coopération</li> <li>• Promouvoir le sens de la justice et de l'équité</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copies de la fiche d'instructions, une par groupe</li> <li>• Copies de la fiche de scores, une par groupe</li> <li>• Un stylo par groupe, pour celui qui est chargé d'inscrire les points</li> <li>• De l'espace pour un travail en petits groupes</li> </ul>

## Instructions

Plantez le décor : une compétition est organisée pour trouver le club de jeunes (ou l'école ou la classe) le plus écologiste de la ville. Chaque participant représente un groupe de jeunes différent. Il y a d'abord un tour éliminatoire pour déterminer qui ira plus loin dans la compétition. Le but est de marquer le plus de points possible.

1. Demandez aux participants de former des groupes de cinq et de s'asseoir en petits cercles.
2. Une personne inscrit les points et les quatre autres sont les représentants de quatre clubs de jeunes en compétition. Celui qui compte les points est également l'arbitre, chargé de donner le signal de début de chaque manche. Il remplit la fiche de scores et s'assure que tous respectent les règles du jeu.
3. Demandez à chaque groupe de décider qui sera l'arbitre.
4. Distribuez un exemplaire de la fiche d'instructions aux arbitres de chaque groupe. Demandez-leur de la lire à haute voix au groupe et de veiller à ce que tous les joueurs aient compris les règles du jeu et la manière de compter les points. Placez la fiche de manière à ce que tous puissent la voir et s'y référer en cas de besoin.
5. Lorsque les groupes sont prêts, on commence par un tour d'essai. Si tous les participants ont bien compris ce que l'on attend d'eux, la compétition peut commencer.
6. Lorsque tous les groupes ont terminé les dix manches, demandez aux arbitres de calculer le score total de leur groupe et de déterminer les scores individuels le plus élevé et le plus faible. Passez ensuite à la phase de compte rendu où vous inviterez les participants à revenir sur le déroulement du jeu et ce qu'ils en ont tiré, dans un premier temps au sein des petits groupes, puis en plénière.



Environnement



Paix et violence



Migration



Niveau 4



Indifférente (petits groupes : 5)



60 minutes





## Compte rendu et évaluation

Au sein des petits groupes, demandez aux participants de répondre aux questions suivantes :

- Qui a obtenu le plus de points ? Comment avez-vous joué pour gagner ?
- Qui a obtenu le moins de points ? Comment vous sentez-vous ?
- Quelqu'un a-t-il le sentiment d'avoir été trahi ? Pourquoi ?
- Avez-vous conclu des accords avant les parties 5, 8 et 10 ? Que s'est-il passé ?
- Quelqu'un a-t-il transgressé l'accord ? Pourquoi ?

Avec l'ensemble des participants :

- Demandez aux arbitres d'indiquer les scores individuels le plus élevé et le plus faible et le score total du groupe. Notez ces chiffres sur le tableau-papier.
- Quels groupes ont obtenu le score total le plus élevé ? Etaient-ce ceux où les joueurs ont coopéré, ou ceux où les joueurs ont triché ?
- Quel est le lien entre ce jeu et la réalité ? Donnez des exemples concrets.
- Lorsque des individus acceptent de prendre des mesures pour protéger l'environnement, comment s'assurer que tous « jouent le jeu » ?
- Y-a-t-il finalement un intérêt à ce que l'un des groupes soit « plus écologique » que les autres ?
- L'une des raisons pour lesquelles les responsables politiques ne sont pas parvenus à l'accord tant attendu sur les émissions de CO<sub>2</sub> à la Conférence sur le climat COP 15 de 2009 était l'incapacité des pays de s'entendre sur la question de la vérification. Aurait-il été plus judicieux de « prendre du recul » par rapport aux détails pratiques et d'examiner quelles étaient les violations des droits humains en jeu ? Pourquoi ?
- S'agissant du changement climatique, quelles sont les populations dont les droits sont le plus concernés ? Quels droits humains sont bafoués ?
- En gardant à l'esprit que les nations les plus pauvres souffrent davantage du changement climatique provoqué par les nations riches, quel serait, selon vous, le meilleur moyen de régler la question de l'équité ?
- La multiplication des phénomènes météorologiques graves prévue par les modèles de changement climatique fera des millions de sans-abri. Comment votre pays devrait-il remédier à ce problème ?
- L'éducation aux droits humains a-t-elle un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique ? Si oui, lequel ?



## Conseils pour l'animateur

Les groupes dont les joueurs ont coopéré obtiendront le score global le plus élevé. Ceux où l'un des joueurs a triché obtiendront un score de groupe plus faible ; autrement dit, un participant peut obtenir de très bons résultats individuels, mais aux dépens des autres. Les joueurs apprendront qu'en coopérant, ils contribuent ensemble à la victoire.

Lorsque vous examinez les faiblesses des accords volontaires et les arguments pour et contre l'adoption de directives et de lois par les gouvernements, vous pourrez demander aux participants ce qu'ils pensent des campagnes d'information visant à obtenir le soutien des électeurs en faveur de mesures peut-être impopulaires, mais nécessaires. Considérez l'exemple suivant : il y a quelques années, le groupe Tidy Britain a lancé une campagne « mon petit emballage ne fera aucune différence ». Elle montrait une rue pleine de papiers de bonbons, avec des bulles où était inscrit le slogan « de toute façon, je n'y changerai rien ». Qu'auriez-vous pensé à la vue de cette affiche ?

- Si je fais l'effort de ramener mes déchets chez moi, les rues seront un peu plus propres et je donnerai l'exemple aux autres (cela équivaut à un pouce et trois doigts).
- Si quelques-uns font un effort, cela ne fera pas une grande différence au total, voire aucune si d'autres jettent plus de déchets dans la rue (deux doigts et deux pouces)
- Si nous pouvons convaincre d'autres personnes de faire attention, les rues seront plus propres. Toutefois, il en restera toujours qui continueront à jeter leurs déchets mais qui profiteront des efforts des autres. Pourquoi devraient-ils s'en tirer à si bon compte ? (trois pouces et un doigt)
- Pourquoi m'embêter si personne d'autre ne le fait ? (quatre doigts)

COP est l'abréviation de 15<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC), également connue sous le nom de Conférence des Nations Unies sur le changement climatique.

Le slogan aurait très bien pu être « ma petite voiture ne fera pas de différence » (pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>) ou « utiliser le sèche-linge au lieu de mettre mon linge à sécher dehors ne changera pas grand chose » (en termes d'économies d'énergie). Trouvez l'exemple qui sera le plus « parlant » pour les membres de votre groupe.

De nombreuses villes ont mis en place des amendes pour les personnes qui abandonnent leurs déchets ou laissent leurs chiens souiller les trottoirs. On ne peut compter seulement sur l'action volontaire : il doit y avoir une certaine forme de réglementation. L'une des principales faiblesses de l'Accord de Copenhague, résultat du sommet COP 15, était l'absence de méthodes strictes de suivi et de vérification des émissions de CO<sub>2</sub>.

## Suggestions de suivi

Le groupe souhaitera peut-être examiner l'efficacité de différents types de sanctions applicables à ceux qui enfreignent les règles de vie à la maison, à l'école, au sein d'un groupe de jeunes ou dans la localité. Quel est le meilleur moyen de faire respecter les règles ?

Suggérez aux participants que le meilleur moyen de parvenir à un score élevé serait d'ordonner à chacun de jouer « pouce ». Si l'on fait le parallèle avec le monde réel, cela équivaldrait à ce que le gouvernement ordonne aux citoyens de ne plus conduire de voitures (pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>), de ne regarder la télévision qu'une heure maximum par jour (pour économiser de l'électricité), d'acheter au maximum un appareil technologique tous les trois ans – par exemple un téléphone mobile, un baladeur numérique, ou une console de jeux vidéo (pour préserver les ressources) – et de devenir végétariens (utilisation plus efficace des terres et diminution de la production de CO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> dus aux déchets d'origine animale). Le groupe peut-il trouver des exemples de législation ayant pour effet de dire à chacun de jouer « doigt » ? (Vous pourrez illustrer votre propos en prenant l'exemple du code de la route). Demandez aux groupes d'examiner si ces exemples constituent des violations des droits humains. Quels droits sont bafoués et comment ? Vous pouvez poursuivre par un débat sur les avantages et les inconvénients d'un gouvernement démocratique par opposition à un gouvernement autocratique.

L'activité « La ruée vers la richesse et le pouvoir » page 271 est une autre simulation qui traite des injustices liées au partage inégal des ressources. Si vous souhaitez étudier l'équilibre de la nature et la destruction par l'homme des systèmes qui lui permettent d'exister, pratiquez l'activité « Les chaînes de la vie » présentée page 326.

## Idées d'action

Le groupe souhaitera peut-être choisir une question environnementale locale et s'associer à d'autres acteurs pour presser les responsables politiques locaux d'agir. Si le groupe s'intéresse à la politique internationale, il pourra examiner pourquoi les participants à la COP 15 ne sont pas parvenus à un accord et comment promouvoir la confiance et la compréhension entre les nations.

La nécessité d'une action contre le changement climatique est le défi le plus urgent auquel l'humanité est actuellement confrontée. Demandez au groupe de réfléchir aux mesures qu'ils pourraient prendre pour réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> à titre personnel, à l'échelon local, et ce qui pourrait être entrepris au niveau national et international. L'un des points de départ peut être une initiative danoise lancée dans toute l'Europe, [www.footprintdiary.com](http://www.footprintdiary.com). C'est une application pour téléphone mobile et pour le web qui donne des informations sur les conséquences du changement climatique dans les pays en développement et aide les utilisateurs à agir sur leur consommation personnelle.

## Informations complémentaires

La transparence était l'un des thèmes majeurs de la COP 15 avant l'entrée en scène des dirigeants internationaux pour les derniers jours de la conférence. Lors d'une précédente COP, les participants avaient adopté le principe du suivi, de la notification et de la vérification des réductions des émissions des pays en développement (en abrégé MRV – « monitored, reported and verified »). Le concept de MRV devait en particulier s'appliquer aux « mesures d'atténuation appropriées au niveau national » que les pays en développement prennent sur la base du volontariat. Il aurait été intéressant que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre parmi les pays qui connaissent une industrialisation rapide – la Chine et l'Inde en particulier – se fixent des objectifs et conviennent d'un régime de suivi et de vérification.

### DATE CLÉ



5 juin  
Journée de  
l'environnement



L'action volontaire a son utilité : il vaut mieux agir que de ne rien faire, et les uns peuvent servir d'exemple aux autres. C'est sur ce principe que repose l'initiative du WWF, Climate Savers, dont le but est d'amener les entreprises à réduire leurs émissions de carbone. <http://www.worldwildlife.org/climate/business.html>

EJF (Environmental Justice Foundation) : Protecting People and Planet) établit un lien direct entre la nécessité d'une sécurité environnementale et la défense des droits humains. <http://www.ejfoundation.org>



Cette activité est tirée de l'ouvrage « Let's take the world in hand », © Woodcraft Folk 1993

L'incapacité de parvenir à un accord sur un processus de suivi équitable montre bien la complexité des questions en jeu, en particulier celles de la justice et de l'équité. Les nations en développement, et notamment la Chine, s'opposaient à un tel accord, arguant que la proposition était très inéquitable, leurs émissions par habitant étant bien plus faibles que celles des nations développées, lesquelles étaient en grande partie à l'origine du problème et devaient donc endosser davantage de responsabilités dans la réduction des émissions.

## Documents

**Fiche d'instructions** – Le but du jeu est de remporter le plus de points possible.

### Règles du jeu :

- Lors de chaque manche, l'arbitre compte jusqu'à trois et les participants avancent leur poing, soit en pointant le doigt, soit en levant le pouce.
- Ils ne peuvent communiquer avec les autres joueurs, sauf avant les manches 5, 8 et 10.
- Il faut jouer les dix manches.

### Comptage des points :

Le nombre de points dépend des combinaisons de « doigts » et « pouces » jouées par les participants:

- Si les quatre joueurs montrent le pouce, chacun marque un point.
- Si trois joueurs montrent le pouce et un joueur montre le doigt, ceux qui ont montré le pouce perdent un point et celui qui a montré le doigt marque trois points.
- Si deux joueurs montrent le doigt et deux le pouce, ceux qui ont montré le pouce perdent deux points et ceux qui ont montré le doigt marquent deux points.
- Si un joueur montre le pouce et les trois autres le doigt, celui qui a montré le pouce perd trois points et ceux qui ont montré le doigt marquent un point.
- Si les quatre joueurs montrent le doigt, chacun perd un point.

Les règles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

PPPP	PPPD	PPDD	PDDD	DDDD
+1 +1 +1 +1	-1 -1 -1 +3	-2 -2 +2 +2	-3 +1 +1 +1	-1 -1 -1 -1

Les manches 5, 8 et 10 sont des manches « bonus ». Les participants obtiennent des points supplémentaires comme suit :

Manche 5 – le score que vous avez obtenu pour cette manche est multiplié par 3

Manche 8 – le score que vous avez obtenu pour cette manche est multiplié par 5

Manche 10 – le score que vous avez obtenu pour cette manche est multiplié par 10

Après chaque manche, l'arbitre remplit la fiche de scores.

### Fiche de scores :

Nom du joueur				
Manche				
0 (manche d'essai)				
1				
2				
3				
4				
5 (score x 3)				
6				
7				
8 (score x 5)				
9				
10 (score x 10)				
Score total, manches 1-10 :				

Score total du groupe (somme des quatre scores totaux des manches 1-10) :

# Fleurs et droits

Flower power

*Toutes les fleurs de demain sont dans les graines d'aujourd'hui.*

Proverbe indien

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> <li>• Religions et convictions</li> <li>• Enfants</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente (petits groupes : 3-4)
<b>Durée</b>	80 minutes
<b>Aperçu</b>	A l'issue de cette activité, vous obtiendrez un mur de fleurs représentant la diversité du groupe. Cet exercice faisant appel à la créativité mène à une discussion sur les droits humains en général : ce qu'ils sont, pourquoi ils existent et comment les protéger.
<b>Droits corrélés</b>	Tous
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux comprendre le lien entre les besoins humains, le bien-être personnel et les droits humains</li> <li>• Développer les capacités de réflexion et d'analyse</li> <li>• Encourager la solidarité et le respect de la diversité</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un mur suffisamment grand pour y accrocher tous les dessins qui seront réalisés</li> <li>• Copies de la fiche d'information, une par personne</li> <li>• Un crayon pour chaque participant ; gommes ; feutres de couleur à partager</li> <li>• Ruban adhésif pour fixer les dessins au mur</li> <li>• Tableau-papier et marqueurs</li> </ul>
<b>Préparation</b>	Photocopiez la fiche d'information (un exemplaire par personne).

## Instructions

Expliquez aux participants que cette activité se terminera par une discussion sur les droits humains, mais qu'ils commenceront par réfléchir à ce que cela signifie que d'être humain

### Partie 1. Etre un être humain accompli, qu'est ce que cela signifie ?

- Expliquez que pour qu'une personne ait le sentiment d'être un être humain accompli, il faut que certains de ses besoins soient assouvis. Nous avons tous des besoins physiologiques – manger, boire, dormir, respirer – mais aussi un besoin de sécurité, notamment sur le plan personnel et financier. Nous aspirons également à être en bonne santé. Ensuite, nous avons besoin d'amour et d'un sentiment d'appartenance : cela englobe l'amitié, l'intimité et la famille. Enfin, nous avons besoin d'estime – cela inclut le fait de se sentir accepté et valorisé par les autres et de savoir que l'on a la possibilité de s'épanouir totalement.
- Chaque participant va à présent dessiner une fleur qui représente ses besoins en tant qu'être humain. Elle aura huit pétales :
  - Besoins élémentaires
  - Sécurité personnelle
  - Sécurité financière
  - Santé
  - Amitié
  - Famille
  - Estime
  - Epanouissement personnel



Droits humains en général



Religions et convictions



Enfants



Niveau 2



Indifférente (petits groupes : 3-4)



80 minutes



La taille des pétales dépendra de l'importance que les participants accordent à chacun des huit besoins à ce moment précis de leur vie. Dessinez un exemple sur le tableau-papier au fur et à mesure que vous expliquez, en insistant bien sur le fait qu'il ne s'agit qu'un exemple et que chaque fleur sera différente.

3. Distribuez le papier, les crayons et les feutres de couleur et demandez à chaque participant de dessiner sa propre fleur au centre, en laissant suffisamment d'espace autour. Expliquez qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise « réponse » : chaque fleur sera unique. Pour motiver les participants, précisez qu'il ne devra pas y avoir de noms sur les feuilles. Donnez-leur dix minutes pour effectuer cette tâche.
4. Demandez ensuite aux participants de réfléchir aux conditions qui doivent être réunies pour qu'ils puissent s'épanouir et devenir des êtres humains accomplis. Invitez-les à dessiner des feuilles autour de la fleur pour représenter ces conditions et à y inscrire des mots-clés. Accordez-leur à nouveau dix minutes pour cette tâche.
5. Enfin, demandez aux participants d'afficher leurs œuvres au mur pour en faire une exposition.

### Partie 2. Etablir des liens entre les besoins humains et les droits humains

6. Donnez du temps aux participants pour observer les fleurs. Demandez-leur ensuite de former de petits groupes de trois ou quatre et d'examiner les questions suivantes :
  - Y-a-t-il des liens entre les droits humains, les fleurs et les feuilles ? Si oui, quels sont-ils ?
  - Les droits humains sont-ils importants ? Pourquoi ?
  - Que signifient les mots « droits humains » pour vous ?

Demandez aux participants de donner leurs réponses, puis passez à la phase de compte rendu et d'évaluation.



### Compte rendu et évaluation

Commencez par faire une courte synthèse de l'activité, puis revenez sur les discussions tenues en petits groupes pour déterminer ce que les participants ont appris au sujet des droits humains :

- Avez-vous apprécié l'activité ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Le choix de la taille des pétales a-t-il été difficile ? Les huit besoins sont-ils tous importants pour mener une vie accomplie ?
- Y-a-t-il d'autres besoins qui ne sont pas représentés, autrement dit, faut-il ajouter d'autres pétales ?
- Quelqu'un a-t-il inscrit quelque chose au centre de la fleur ?
- Êtes-vous surpris par les points communs et les différences entre les pétales des participants ? Qu'est-ce que cela nous apprend sur les êtres humains ?
- Si des pétales de sa fleur sont endommagées, quelles sont les conséquences pour l'individu ?
- De quoi a-t-on besoin pour protéger les différentes pétales ? Qu'ont inscrit les participants sur le feuillage ?
- Y-a-t-il un lien entre ces mots-clés et la notion de droits humains ?
- Qu'avez-vous appris sur votre propre identité, en tant qu'être humain ? Quelle est le rapport avec les droits humains ?
- De quels droits fondamentaux avons-nous le plus besoin pour nous épanouir et devenir des êtres humains accomplis (là où nous vivons) ?
- Certains droits humains sont-ils plus importants que d'autres ? Pour qui ? Quand ? Où ?
- Pourquoi devons-nous veiller à protéger et à développer les droits humains ?
- Que pouvons-nous faire pour protéger au mieux les droits humains ?
- Y-a-t-il des besoins qui ne sont pas du tout couverts par les conventions existantes dans le domaine des droits humains ?



### Conseils pour l'animateur

La fleur dessinée ici n'est qu'un exemple. Il est important d'expliquer aux participants qu'ils doivent décider eux-mêmes de la taille qu'ils souhaitent donner aux différentes pétales. Ils peuvent également colorier les différentes parties dans la couleur de leur choix.

N'insistez pas sur le centre de la fleur ; laissez émerger les réflexions à ce sujet au cours de l'activité. De même, certains auront peut-être l'idée d'ajouter des pétales, par exemple la sécurité

culturelle, la liberté de choix dans tous les aspects de la vie, la justice distributive, la participation, l'identité et la religion ou les croyances. Dans chaque cas, faites ressortir la relation entre le besoin, les conséquences de sa non-réalisation, les avantages de sa réalisation, et la manière dont il est protégé par la législation et les documents relatifs aux droits humains.

A l'étape 4, il vous faudra peut-être donner quelques conseils aux participants. Vous pouvez expliquer le principe de la photosynthèse : les feuilles produisent des éléments nutritifs pour la fleur à partir de la lumière du soleil, de l'eau et du dioxyde de carbone ; de la même manière, la sécurité financière se « nourrit » d'éléments tels que l'emploi, le système bancaire et les syndicats. Vous pouvez bien entendu ajouter le droit au travail, tel qu'énoncé dans l'article 23 de la DUDH, mais il est préférable que les participants trouvent d'eux-mêmes le rapport avec les droits humains.

Il importe d'établir un lien entre les besoins humains et les droits humains et de montrer que les droits humains sont le fondement d'un monde où les besoins de tous seront assouvis. Vous pourrez également examiner le préambule de la DUDH (voir les annexes) avec le groupe. Il considère que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Il ajoute que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

## Variantes

Pour raccourcir cette activité, vous pouvez effectuer uniquement les étapes 1 à 4 puis engager avec le groupe une discussion générale sur les droits humains. Cette façon de procéder peut être plus adaptée si vous travaillez avec des jeunes qui ont des difficultés avec les concepts. Certains ne comprendront peut-être pas le principe de donner des tailles différentes aux pétales pour représenter les différents niveaux d'importance. Peut-être auront-ils également du mal à établir des liens avec les droits humains, jugeant cet aspect trop abstrait.

Vous pouvez également étendre l'activité en demandant aux participants de déterminer quels droits humains protègent quels besoins identifiés au cours de l'activité. Servez-vous pour cela du résumé de la DUDH aux annexes.

## Suggestions de suivi

Vous pouvez proposer aux participants un projet visant à étudier l'évolution des droits humains dans l'histoire et la notion de « droits émergents ».

Si les participants ont apprécié de parler de ce qui était important dans leur vie, il se peut qu'ils souhaitent également explorer leurs croyances en effectuant l'activité « Croyances », page 105. Nous vous proposons également l'activité « Le loto des droits », (page 266) qui étudie la relation entre la vie quotidienne et les droits humains. Si les participants s'intéressent aux nouveaux droits, présentez-leur l'activité « Doigts et pouces », page 177, qui traite du droit émergent à l'environnement.

## Idées d'action

Proposez aux participants d'effectuer cette activité avec leur famille, leurs amis ou leurs collègues pour engager une discussion sur les droits humains.

## Informations complémentaires

La notion de besoins à satisfaire pour devenir des êtres humains accomplis est tirée des travaux de Maslow et de Griffin et Tyrrell (Human Givens). Les besoins élémentaires sont ceux qui nous permettent de rester en vie ; les besoins sexuels entrent dans cette catégorie. La sécurité personnelle, c'est avoir un logement – un « chez soi », un « toit au dessus de la tête » – et se sentir à l'abri des cambrioleurs, des bandes, de la guerre et des attaques terroristes. La sécurité financière, c'est avoir

### DATE CLÉ

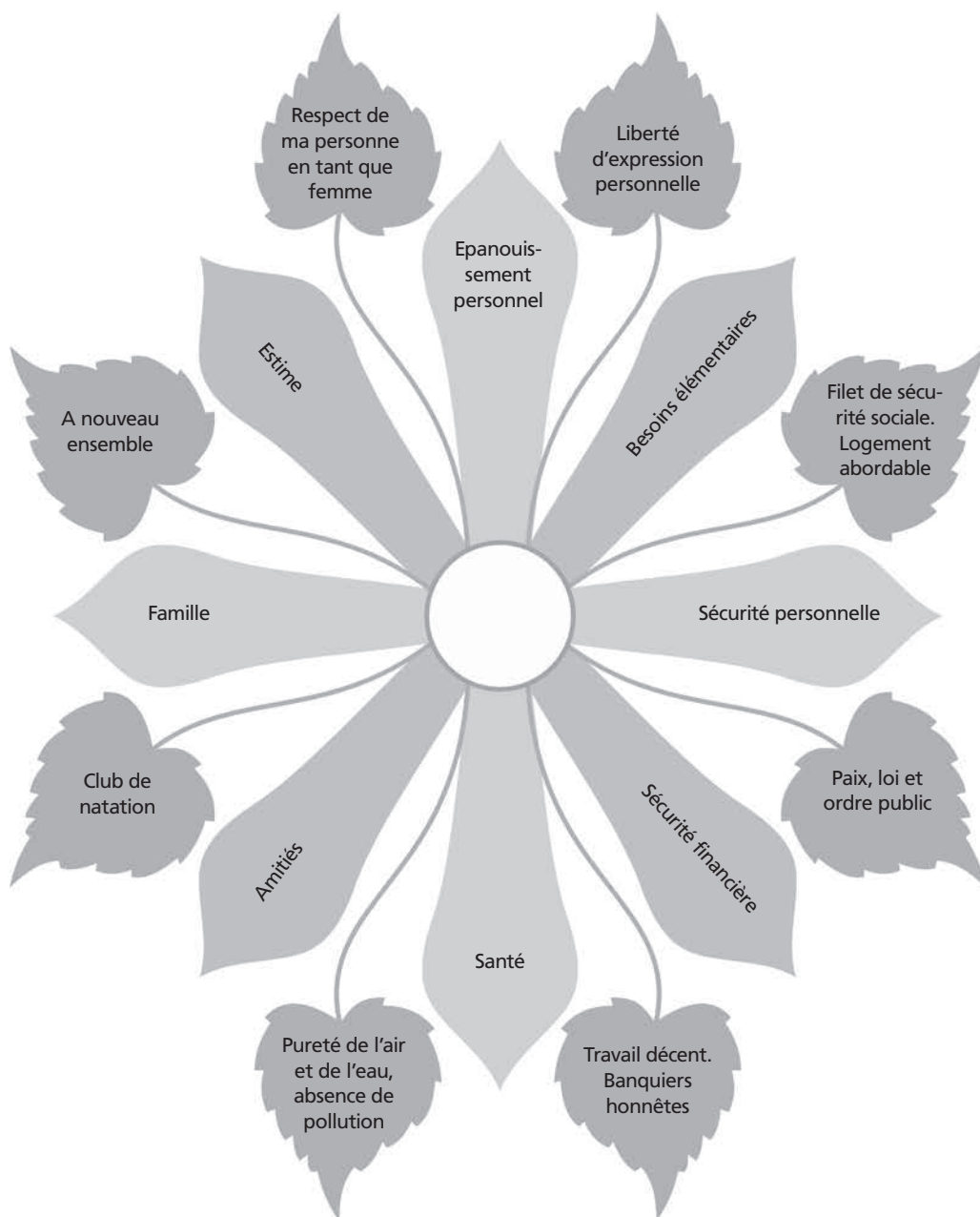


**28 mai**  
Fête européenne  
des voisins





suffisamment d'argent pour s'assurer un niveau de vie décent et disposer d'un filet de sécurité si l'on perd son emploi. La santé, c'est être valide et avoir accès à des soins médicaux en cas d'accident ou de maladie. L'amitié inclut la possibilité de s'inscrire à des clubs ou associations et la capacité de choisir librement ses amis et ses partenaires sexuels. La famille, c'est ne pas être séparé de force de sa famille. L'estime, c'est être respecté et valorisé par les autres, à la fois pour ce que l'on est et ce que l'on fait. L'épanouissement personnel est aussi appelé « accomplissement de soi » : cela signifie que l'on vous donne les moyens d'être la personne que vous souhaitez être, d'utiliser vos capacités à leur maximum, d'avoir confiance en vous et en votre place dans le monde. Utilisez un moteur de recherche pour trouver davantage d'informations à ce sujet.



# En première page

## Front page

*La plus terrible menace pour la liberté, c'est l'absence de critiques.*

Wole Soyinka

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médias</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Environnement</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	10 - 24 (groupes restreints 4-8)
<b>Durée</b>	180 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>Il s'agit de simuler le travail d'un groupe de journalistes qui préparent la une de leur journal avant de l'envoyer à l'impression. Les participants travaillent en groupes restreints et traitent de sujets tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les préjugés, les stéréotypes et l'objectivité dans les médias</li> <li>• Les images et le rôle des médias dans la manière de traiter les droits humains</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liberté de pensée, d'opinion et d'expression</li> <li>• Droit à ne pas faire l'objet d'immixtions dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance</li> <li>• Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser davantage aux médias et à leur approche des droits humains</li> <li>• Développer des capacités pour la communication et le travail en coopération</li> <li>• Cultiver le sens des responsabilités et de l'engagement envers le changement social</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une pièce suffisamment vaste pour accueillir deux ou trois groupes de travail restreints et la séance plénière.</li> <li>• 40-45 photographies tirées de journaux ou de magazines</li> <li>• Du papier et des stylos à bille pour prendre des notes</li> <li>• De grandes feuilles de papier (A3) ou un tableau-papier et des marqueurs</li> <li>• Des paires de ciseaux et de la colle pour chaque groupe</li> <li>• Des tables suffisamment grandes pour permettre aux groupes d'étaler tous leurs papiers</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélectionnez 40 à 45 photos dans des magazines ou des journaux nationaux. Note: il vous faut trois exemplaires de la série des 40 photos, un pour chacun des groupes de travail. Vous devez par conséquent soit acheter trois exemplaires de chaque journal, soit faire des photocopies.</li> <li>• Etalez une série de photos sur une table.</li> </ul>

## Instructions

1. Introduisez l'activité. Expliquez aux participants qu'il s'agit de simuler une soirée au sein de la rédaction d'un journal ou d'un groupe de journalistes qui travaillent à la une de leur journal. Ces journaux locaux sont au service de la collectivité, mais chacun a pour politique d'informer ses lecteurs sur les questions de l'actualité mondiale, y compris sur les droits humains.
2. Présentez un exemple de « une », ses caractéristiques et sa mise en page particulière.
3. Montrez les photos aux participants. Demandez-leur de circuler autour de la table en silence et de ne faire aucun commentaire à ce stade. Expliquez-leur que ce sont les images avec lesquelles ils doivent travailler; ils peuvent les utiliser et les interpréter comme bon leur semble.



Médias



Mondialisation



Environnement



Niveau 3



10 - 24  
(groupes restreints 4-8)



180 minutes



4. Répartissez à présent les participants en trois groupes de travail de six personnes. Chaque groupe doit imaginer qu'il est une équipe rédactionnelle travaillant pour un journal. Sa tâche consiste à concevoir la une de l'édition du lendemain matin.
5. Demandez à chaque groupe de choisir un nom pour son journal.
6. Mettez à présent les équipes de rédaction au travail. Distribuez à chaque groupe le papier et les crayons, la colle et les ciseaux, mais pas encore les photographies.
7. Lisez-leur les instructions. Ils vont devoir concevoir la mise en page de la une de leur journal.
8. Les groupes disposent d'une heure pour sélectionner quatre ou cinq nouvelles. Ils doivent se concentrer sur l'impact de la une ; par conséquent, plutôt que de raconter les histoires dans leur intégralité, il leur suffit de choisir les photos, de rédiger les titres, l'en-tête et le résumé de leurs articles. Il n'est pas nécessaire qu'ils rédigent le corps des articles ; ils peuvent simplement signaler leur position sur la page au moyen d'un encadré ombré.
9. Suggérez-leur de commencer par débattre des thèmes ou questions qu'ils veulent inclure dans leurs reportages. Dites-leur qu'ils recevront les photos du « laboratoire » dans une dizaine de minutes.
10. Après dizaine de minutes de travail en groupe, distribuez les séries de photos, une par groupe. Les groupes disposent de 50 minutes pour terminer leur travail.
11. Quand les équipes ont achevé la une de leur journal, dites-leur qu'elles doivent la présenter pour la faire lire à tous les participants. Passez alors au compte rendu et l'évaluation.



## Compte rendu et évaluation

Commencez par examiner l'activité elle-même et passez ensuite au débat sur les médias, les questions de droits humains et d'engagement.

- Comment les groupes ont-ils organisé le travail ? Ont-ils travaillé tous ensemble, ou individuellement, par deux ou par trois pour rédiger différentes « histoires » ? Comment ont-ils décidé de leur méthode de travail et des histoires à couvrir ? Y avait-il un décideur, ou bien la prise de décision était-elle collective ? Tout le monde a-t-il pu participer et apporter sa contribution ?
- Comment les sujets ont-ils été choisis ? Les participants sont-ils partis du sujet ou de la photo ? Autrement dit, ont-ils d'abord identifié leur sujet puis trouvé une photo pour l'illustrer, ou ont-ils été inspirés par une photo autour de laquelle ils ont imaginé une histoire ?
- Quels thèmes ou sujets ont été présentés ? Quel était leur rapport avec les droits humains ? Certains participants auraient-ils voulu voir traiter des sujets qui ont été abandonnés ? Pourquoi ces sujets ont-ils été abandonnés ?
- Comment peut-on comparer les différentes unes des différents journaux ? Les mêmes thèmes ou photographies ont-ils été utilisés ?
- Différents groupes ont-ils utilisé la même image, mais de manière différente ?
- Comment les participants se tiennent-ils informés ? Grâce aux journaux, à la télévision, à la radio, à Internet ? Pourquoi suivent-ils - ou ne suivent-ils pas - les nouvelles ?
- Dans cette simulation, ont-ils essayé d'imiter une véritable « une » ou bien ont-ils opté pour une présentation créative ? Quel est le meilleur moyen de mobiliser l'attention des lecteurs ?
- Quelles sont les nouvelles qui dominent les médias dans la réalité ?
- En général, les infos couvrent-elles convenablement les droits humains ?
- Les histoires sont-elles souvent présentées sous l'angle des droits humains ?
- Un des principaux points au sujet des médias concerne leur « objectivité ». Les participants pensent-ils qu'il est possible de présenter les informations de manière objective ? Est-ce possible ? Est-ce souhaitable ?
- Quels droits humains ou quelles violations des droits humains les différentes histoires ont-elles illustrés ?
- Dans leur compte rendu, ont-ils tenté d'exprimer la relation entre la cause et l'effet – par exemple, le Nord et le Sud, le développement et l'environnement, les riches et les pauvres ? Comment ces sujets sont-ils généralement présentés par les médias ?
- Quelle idée les participants se font-ils des jeunes qui vivent dans d'autres régions du monde ? Dans les pays « riches » ? Dans les pays « pauvres » ?
- Des thèmes importants sont-ils absents des séries de photos ?

## Conseils pour l'animateur

Pour cette activité, choisissez des photos variées et évitez les stéréotypes. L'actualité est souvent riche en meurtres, guerres et autres catastrophes; elle véhicule plus rarement des messages positifs. (Il n'y a pas que la guerre et la famine en Afrique!) Choisissez des photos qui permettent aux participants de retenir des «bonnes» et des «mauvaises» nouvelles. En choisissant les photos, veillez à une représentation équilibrée des âges, des genres, des origines ethniques, des groupes culturels et des situations géographiques, entre autres. Tenez compte du fait que les jeunes s'intéressent aussi aux potins et aux célébrités. Vous pouvez puiser quelques idées dans la liste ci-après.

### DATE CLÉ



**le 3 mai**  
Journée mondiale  
de la liberté de la  
presse

Présentatrice d'informations télévisées	Irrigation	Soirée multiculturelle	Pirates somaliens en action
Globe	Lavage d'une voiture	Jeune Marocaine	F16 muni de bombes
Equipe vidéo dans le tiers monde	Combustion	Police d'Etat	Guérilla
Enfant cireur de chaussures, publicité pour Philips	Action de Greenpeace	Graffitis	Deux soldats morts
Enfants jetant des pierres	Panache de fumées industrielles	Concert contre le racisme	Farms not arms (ONG)
Femmes construisant un barrage	Publicité: Batida	Parlement	Empilement de sacs de blé
Allocations de chômage	Chariots pleins de café	Drogues	Vente de produits du tiers monde
Mineur africain	Publicité pour Coca Cola	Homme politique célèbre, par exemple Président des USA	Réunion de femmes
Elevage de poulets en batterie	Vendeur sur la plage	Mandela	Planification familiale
Pourquoi les bébés meurent-ils alors qu'il y a suffisamment de nourriture ?	Place de marché dans le tiers monde	Rencontre des dirigeants mondiaux à la COP15	Prévention du sida
Pesticides	Femme seule	Camp de réfugiés	Foule
Publicité pour un établissement de restauration rapide	Taudis à Bruxelles	Réfugiés dans une ambassade	Transports publics
Coupe d'arbres dans la forêt tropicale	Bidonvilles dans le tiers monde	Eric Cantona	Tribunal pour les crimes de guerre
Terre aride	Poubelle débordante	Enfants dans un centre d'accueil de demandeurs d'asile	Exposition automobile
Enfants jouant dans l'eau	Triage de canettes	Joueur de football	Embouteillage
	Frigidaires jonchant des décharges	Action d'Amnesty International	Action menée par des cyclistes
	Garçon noir avec guitare	Manifestation aux Philippines	Jeune homme au micro
	Nintendo	Troupes américaines en Afghanistan	Lancement de la navette spatiale
	Rock star		Inondation d'une île du Pacifique

Lorsque vous présentez l'activité, soulignez les caractéristiques et la présentation d'une première page typique : le titre, conçu pour accrocher le lecteur, puis la signature (par exemple, « Par notre correspondant spécialiste de l'environnement, Mohammad Schmidt »). Suivent un bref résumé de l'histoire et le corps principal du texte. Discutez de la manière d'utiliser les photos pour appuyer l'histoire ou attirer l'attention du lecteur. Insistez aussi sur ce que les photos ne montrent pas! Discutez de leur cadrage, destiné à attirer l'œil des lecteurs sur ce que le photographe - ou le rédacteur - veut montrer. Insistez aussi sur la façon dont sont rédigés les sous-titres. Il peut être instructif pour cette démonstration d'utiliser un journal en langue étrangère ; cela permet de faire abstraction du contenu et donc de se concentrer plus facilement sur l'impact.

Encouragez les participants à faire preuve de créativité dans leurs idées et la façon de les présenter. Ils peuvent écrire, recadrer les photos et réaliser des bandes dessinées. Ils peuvent choisir un style sérieux, humoristique ou ironique. Selon le groupe, vous devrez décider s'il est nécessaire d'aborder ce point ou si vous pouvez simplement les laisser faire et voir ce qu'il en ressort.



## Variantes

Une autre façon d'aborder cette activité consiste à présenter un programme d'information radio-ou télédiffusé. Si vous choisissez de travailler sur un programme télévisé, il vous est fortement conseillé de projeter les images sur un écran à partir d'un ordinateur ou d'un projecteur de diapositives dans une salle sombre, afin de donner aux participants l'impression qu'ils regardent la télévision. Une autre solution consiste à réaliser une page web ou un blog.



## Suggestions de suivi

Discutez des aspects concernant les droits sélectionnés par le groupe pour ses informations. Par exemple, comment ces informations sont-elles traitées dans votre pays ?

Les participants peuvent contacter un journal, une radio ou une télévision locale et demander aux journalistes comment ils travaillent, mais aussi débattre de la question de l'objectivité et de la manière dont les droits humains sont représentés dans les médias.

Si le groupe s'intéresse aux photos et à leur utilisation – bonne ou mauvaise – par les médias, ils apprécieront probablement des activités comme « Morceaux d'image » et « Légendes », décrites à la rubrique « Autres jeux d'images » à la fin de l'activité « Jeux d'images », page 253. Si le groupe aime les activités qui exigent une réflexion rapide, vous pourriez leur proposer « Juste une minute », page 203, qui traite de la relation entre le sport et les droits humains.

Sinon, si le groupe souhaite se relaxer et écouter de la musique tout en s'informant sur les autres peuples, cultures, musiques et langues, optez pour l'activité « Knysna blue » dans le *Kit pédagogique Tous différents - Tous égaux*.



## Idées d'action

De nombreuses radios locales permettent à des groupes de présenter leur propre émission. Travaillez sur un projet de groupe en vue de la réalisation d'une émission radio concernant les sujets qui intéressent les participants, par exemple: « Penser au niveau mondial, agir au niveau local ».

Consultez [www.newtimes.dk](http://www.newtimes.dk), pour un exemple de la façon dont les demandeurs d'asile au Danemark se servent des médias. Vous pourriez envisager d'aider les demandeurs d'asile (ou un autre groupe minoritaire) dans votre pays à faire quelque chose de similaire.

Utilisez les médias locaux (radios, journaux) et internationaux, ainsi que les réseaux comme Hi5, Facebook, Twitter et les blogs pour transmettre vos messages.



## Informations complémentaires

Suivent quelques-uns des thèmes abordés par l'activité :

### a) Médias

1. Les jeunes, comme les adultes, sont continuellement inondés d'informations en provenance des différents médias. Certains en sont conscients, d'autres pas. Nous pouvons nous poser la question suivante: Que faire de ces informations ? Cela signifie-t-il que nous sommes pour autant tous mieux informés ?
2. Les médias sont de plus en plus commerciaux. La simplification du message, les stéréotypes et le sensationnalisme finissent par devenir alarmants. Il est de plus en plus difficile de trouver des informations de qualité.
3. Il est particulièrement important de trouver des informations de qualité sur les questions d'inégalité, surtout lorsque les pays en voie de développement sont concernés. Les nouvelles qui ne concernent pas l'Occident sont souvent vues à travers les lunettes des Occidentaux, d'où leur dimension généralement négative. La partialité et le négativisme sont la norme. Etes-vous d'accord avec cela ?
4. Le développement d'internet a conduit au déclin du journalisme. Neil Henry, ancien correspondant du Washington Post aujourd'hui professeur de journalisme à l'université de Californie à Berkeley, affirme, « Je vois un monde où la quête de la vérité au service de l'intérêt

général est une valeur culturelle en déclin dans ce tumulte technologique ; un monde où, dans nos systèmes d'information en expansion, le journalisme professionnel pratiqué selon des valeurs éthiques largement reconnues disparaît à grande vitesse, tandis que nous fuyons sur la toile pour tester la « dernière nouveauté ». Et pendant ce temps, je ne peux m'empêcher de craindre un futur où les journalistes compétents seront de plus en plus rares, un futur où la quête de « nouvelles » amènera non pas de l'information mais les dernières diatribes plaintives de bloggeurs de bas étage, les faux rapports d'information de responsables gouvernementaux et des RP intelligemment pratiquées à la manière de journalisme par des publicitaires guidés par le seul désir de vendre, de vendre et de vendre encore. »

5. Les blogs et les contenus postés sur les sites de réseautage social nous mettent au contact de ce qui se passe dans le monde. La matière première est puissante ; pensez au caractère immédiat et à l'impact des blogs, des vidéos personnelles et des « posts » qui inondent les sites de réseautage social lorsqu'un tremblement de terre ou n'importe quelle autre catastrophe naturelle, ou encore une guerre, se produit.
6. Avec internet, la planète entière a accès à des nouvelles et des informations diffusées par des sources dans tous les pays. De ce fait, la censure est plus difficile.
7. L'objectivité est-elle possible ou gérable ? Est-il possible d'échapper à notre propre ethnocentrisme ? La présentation équilibrée des « deux » facettes de l'histoire peut-elle être une forme de distorsion de l'information ? Par exemple, la couverture du sujet du réchauffement climatique a permis que les opinions d'un petit groupe de climato-sceptiques soient largement amplifiées – et ce, bien que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) affirme à intervalles réguliers que les activités humaines ont un impact « perceptible » sur le climat mondial et que le réchauffement climatique planétaire est un problème sérieux auquel il faut s'attaquer sans attendre.

#### b) Questions de droits humains

Les médias jouent évidemment un rôle important dans la sensibilisation de l'opinion publique aux droits humains. Il faut être attentif cependant à la manière de présenter ces sujets. Chacun doit se montrer critique vis-à-vis de ce qu'on lui dit - ou de ce qu'on ne lui dit pas - et de la manière dont sont présentés les informations et les faits. Par exemple, les belligérants peuvent être décrits comme des combattants de la liberté dans un journal et comme des terroristes dans un autre journal, selon sa couleur politique. Les personnes de culture différente risquent d'être présentées de manière subjective. Les Inuits, par exemple, peuvent être décrits comme un peuple exotique, intrépide, qui lutte pour préserver son mode de vie dans les igloos. Mais, lorsque le sujet est la chasse à la baleine, ils deviennent des « meurtriers ».

#### c) Engagement

Quelques-unes des photos utilisées dans la simulation devraient illustrer des occasions offertes aux personnes, surtout aux jeunes, de s'engager de manière très concrète. Notre rôle d'enseignant et d'éducateur consiste à motiver les jeunes à oeuvrer pour un monde meilleur. Nous nous demandons comment parvenir à cet objectif et si les occasions qui leur sont offertes les attirent réellement. Les diapositives choisies par les jeunes peuvent nous fournir une indication à ce sujet.



#### Note

Cette activité est inspirée de « The News Factory », à l'origine imaginée en néerlandais par Rob Adriansen et l'équipe de Greenwich pour NCOS, la plateforme néerlandaise d'ONG de développement. Elle a ensuite été traduite et adaptée en anglais par Nele Hiers pour l'EFIL, la Fédération européenne d'apprentissage interculturel.

Questions de genre



Discrimination et intolérance



Citoyenneté et participation



Niveau 2



Indifférente (groupes restreints 5-7)



60 minutes



# Héroïnes et héros

Heroines and heroes

*C'est mon héroïne ! Et vous, qui est votre héros/héroïne ?*

## Thèmes

- Questions de genre
- Discrimination et intolérance
- Citoyenneté et participation

## Complexité

Niveau 2

## Taille du groupe

Indifférente (groupes restreints 5-7)

## Durée

60 minutes

## Aperçu

Cette activité englobe un travail individuel, en groupe restreint et élargi, et des réflexions et des discussions sur:

- Les héroïnes et les héros, symboles de socialisation et de culture
- Nos stéréotypes et leurs racines dans notre histoire, notre culture et notre vie quotidienne

## Droits corrélés

- Droit à l'égalité
- Droit à ne pas subir de discrimination
- Liberté d'opinion et d'expression

## Objectifs

- Réfléchir à la diversité des perspectives sur les événements historiques
- Développer des capacités pour l'analyse critique
- Encourager la curiosité, l'ouverture d'esprit et le sens de la justice

## Matériels

- Papier et stylos: un stylo rouge et un stylo bleu par participant (facultatif mais préférable)
- Tableau-papier et marqueurs

## Instructions

1. Donnez aux participants 5 minutes pour réfléchir aux héroïnes et aux héros nationaux (historiques ou contemporains) qu'ils admirent le plus.
2. Distribuez le papier et les stylos et demandez à chacun de tracer deux colonnes. Dans la première colonne, ils doivent (au stylo rouge) noter les noms de trois ou quatre héroïnes, ainsi qu'une brève description de leur profil et de leur histoire. Au bas de la feuille, ils doivent inscrire les mots clés qui décrivent les caractéristiques qu'ils associent aux héroïnes en général.
3. Demandez-leur de répéter le processus dans la deuxième colonne (au stylo bleu), pour trois ou quatre de leurs héros favoris. Ecrivez cette information dans la deuxième colonne.
4. Ensuite, invitez les participants à se mettre en petits groupes de 5 à 7 personnes pour partager leurs choix. Chaque groupe doit parvenir à se mettre d'accord sur les quatre héros les plus appréciés par tous ses membres.
5. En plénière, inscrivez sur le tableau les noms des héroïnes et des héros de chacun des groupes dans deux colonnes. Ajoutez les mots clés qui les décrivent les mieux.
6. Discutez de la liste de caractéristiques et de l'utilisation des héroïnes et des héros en tant que modèles. Dans quelle mesure sont-ils des stéréotypes des caractéristiques associées à chacun des sexes? Puis passez au compte rendu.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par analyser l'activité et ce que les participants ont appris au sujet des héros et des héroïnes. Passez ensuite à la question des stéréotypes en général et de leur influence sur les perceptions et les actions des individus.

- Quelles sortes d'individus sont des héros et des héroïnes ? Des hommes et des femmes ordinaires ? Des rois ? Qu'ont-ils fait ? Se battre ? Ecrire des poèmes ? Comment les participants en ont-ils entendu parler ?

## DATE CLÉ



**18 juillet**  
Journée  
internationale  
Nelson Mandela

- Quelles étaient les différences et les similitudes entre les deux listes de traits de caractère ?
- Quelles valeurs les héros et les héroïnes représentent-ils ? Ces valeurs sont-elles les mêmes pour les deux ?
- Que comprennent les participants par le terme de « stéréotype » ? Dans quelle mesure ces stéréotypes sont-ils fondés ? Les stéréotypes sont-ils toujours négatifs ?
- Est-ce que vous (et les gens en général) avez des stéréotypes et des attentes particulières relativement aux hommes et aux femmes ?
- Les participants se sentent-ils limités par ces attentes ? En quoi ?
- La liste de caractéristiques établies par les participants reflète-t-elle certains traits nationaux ?
- Dans quelle mesure les barrières culturelles et sociales résultent-elles d'une pensée stéréotypée ?
- Dans quelle mesure les stéréotypes privent-ils les individus de leurs droits humains ?
- Quels documents et articles sur les droits humains protègent les individus de la discrimination liée au genre ?
- Les attentes stéréotypées constituent généralement des obstacles pour les femmes comme pour les hommes, en limitant leurs choix et leurs options. Quelles barrières de ce type les participants ont-ils rencontrées ? A l'école, à la maison, dans leur club ou sur leur lieu de travail ?
- Que peuvent faire les participants au sujet de ces barrières ? Peuvent-ils identifier des stratégies pour se débarrasser des normes et des valeurs culturelles associées à la masculinité et à la féminité ?

Suit un exemple de la liste établie par un groupe en Ukraine, lors de l'étape 2 de l'activité.

Héroïnes	Héros
La Princesse Olha, première chrétienne en Kyiv Rus.	Le Prince Volodymyr Kyiv Rus se fait baptiser.
Roksalana, jeune femme emprisonnée par les Turcs. Elle a vécu dans le harem de l'Empereur et exploité sa position pour influencer sur la politique.	Hetman Mazepa, combattant pour l'indépendance.
La poétesse Lesya Ukrainka a écrit sur l'identité ukrainienne et l'émancipation des femmes.	Le poète Shevchenko a glorifié la liberté.
• forte, astucieuse, douce, féminine, puissante, belle	• fort, puissant, brave, courageux, inflexible, obstiné

## Conseils pour l'animateur

Les termes « héroïne » et « héros » ont des sens différents selon les sociétés, ne l'oubliez pas. Veillez donc à en indiquer clairement la signification et précisez, cela peut être utile, que les héroïnes et les héros sont des personnes qui servent de modèles.

Au point 5 des instructions, vous ne devez exclure aucune des suggestions des groupes. Si certains proposent les termes de « féminin » ou « masculin », vous devez les noter sur le tableau ; vous y reviendrez lors du compte rendu pour tenter de cerner la signification que les participants leur attribuent.

Selon le groupe cible et le contexte, vous pouvez aider les participants à faire le lien avec les droits humains en leur demandant d'identifier des héroïnes et des héros des droits humains (défenseurs/militants/personnes qui, à leur avis, ont fait changer les choses dans leur pays ou dans le monde). Vous pouvez ensuite poursuivre en examinant l'évolution des droits humains, l'influence des droits humains sur la législation locale, régionale et internationale, et les dilemmes inhérents aux droits humains.

Cette activité se prête parfaitement à un contexte multiculturel ; l'élément culturel y sera ainsi d'autant plus apparent. Mélangez les groupes et indiquez aux participants qu'ils peuvent choisir des héroïnes et des héros dans leur pays de résidence actuel ou dans leur pays d'origine.







## Variante

Si vous travaillez avec des groupes de jeunes, vous aurez probablement envie d'évoquer d'autres types de héros et d'héroïnes (personnages de bandes dessinées et de films, stars de la musique pop et célébrités dans les domaines cinématographique et sportif).

Vous pouvez alors commencer la session en lisant des bandes dessinées, puis demander aux participants de réfléchir aux caractéristiques de leurs personnages. Vous pouvez aussi afficher des posters de stars de la musique ou du sport et inviter les participants à rédiger des bulles pour les faire parler ou à ajouter des dessins. Si vous laissez la question « Qui sont vos héroïnes et vos héros ? » complètement ouverte, vous pourriez avoir des surprises susceptibles de conduire à des discussions particulièrement intéressantes. Par exemple, certains citent leurs parents, Yuri Gagarine, Hello Kitty, Nelson Mandela ou encore Beethoven !

Demandez aux participants, individuellement, d'identifier deux personnes qu'ils admirent beaucoup, sans leur préciser de choisir une femme et un homme. Dans le compte rendu, invitez-les à compter sur leurs listes le nombre de femmes et d'hommes, respectivement, pour voir qui sont les plus nombreux. Posez-leur la question de savoir si cela a une quelconque signification.



## Suggestions de suivi

Si les participants souhaitent continuer avec les héros et les héroïnes des droits humains, proposez-leur l'activité « Les combattants des droits humains », en page 171.



## Idées d'action

Faites le vœu personnel d'éviter autant que possible les stéréotypes dans votre vie, notamment lorsqu'ils conduisent à des préjugés, au sujet des autres mais aussi (involontairement !) de vous-mêmes.

Identifiez des femmes qui ont apporté une précieuse contribution à votre pays (au monde, si vous travaillez dans un contexte international), mais qui ne sont pas particulièrement connues pour autant. Organisez une exposition dans votre école ou votre club de jeunes. Vous pouvez aussi rédiger un article pour la presse locale ou réaliser une courte vidéo sur ces femmes que vous posterez sur internet.

Organisez une fête pour la Journée internationale de la femme.

Associez-vous à des campagnes locales, nationales ou internationales sur les questions qui concernent les femmes, par exemple au sujet d'un salaire égal à travail égal, la traite ou encore l'égalité de l'accès des enfants à l'éducation dans le monde entier.



## Informations complémentaires

Un 'stéréotype' est une vision préconçue simplifiée à l'excès, souvent inconsciente et généralisée à un ensemble d'individus, ou encore une perception qui conduit à des préjugés ou des discriminations. Un stéréotype est la généralisation à l'ensemble du groupe de caractéristiques possédées par une partie seulement du groupe. Par exemple, les Italiens aiment l'opéra, les Russes aiment le ballet, et les Noirs viennent d'Afrique. Lorsque des rôles spécifiques sont attribués aux femmes ou aux hommes et qu'il existe des attentes relativement à la façon dont elles/ils devraient se comporter, on parle de « stéréotypes liés au genre ».

Il peut y avoir confusion entre les termes de sexe et de genre. La notion de sexe renvoie aux différences biologiques entre hommes et femmes; ces différences sont universelles et immuables. Le genre renvoie aux attributs sociaux appris ou acquis dans le cadre du processus de socialisation, en tant que membres d'une communauté donnée.

Par conséquent, le genre renvoie aux attributs sociaux, aux rôles, aux activités, responsabilités et besoins liés au fait d'être un homme (sexe masculin) et une femme (sexe féminin) dans une société donnée à un moment donné, et en tant que membre d'une communauté spécifique au sein de cette société.

Source  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Gender in development programme, learning and information pack, gender mainstreaming programme and project entry points.  
Janvier, 2001

# Combien nous faut-il ?

How much do we need?

*Les hommes peuvent atteindre un but commun sans emprunter les mêmes voies.*

Amadou Hampaté Bâ

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Santé</li> <li>• Education</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente (petits groupes : 5-6)
<b>Durée</b>	60 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité fait appel à la discussion et à la prise de décisions. En petits groupes, les participants décident de la manière de redistribuer le budget militaire mondial pour combler le déficit de financement pour quatre des Objectifs de Développement Durable (ODD).
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne</li> <li>• Droit au développement</li> <li>• Droit à un niveau de vie adéquat</li> <li>• Droits à la santé et à l'éducation</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire mieux connaître les Objectifs de Développement Durable</li> <li>• Développer les compétences de résolution de problèmes et de réflexion critique</li> <li>• Cultiver la solidarité et une volonté de trouver des solutions aux problèmes mondiaux</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monnaie <i>Repères</i> (page 360)</li> <li>• Un tableau-papier et deux stylos de couleur différente</li> <li>• Une enveloppe</li> <li>• Copies des ODD 2, 3, 4 et 6 (un jeu par petit groupe)</li> <li>• Une affiche des 17 ODD</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Photocopiez la « monnaie » <i>Repères</i> de manière à avoir les coupures suivantes (un jeu par petit groupe) : 8 x 100 Ems 10 x 50 Ems 20 x 10 Ems</li> <li>• Placez l'argent dans des enveloppes pour une manipulation plus aisée.</li> <li>• Utilisez une photocopieuse pour agrandir l'affiche des 17 ODD à la page 196</li> <li>• Photocopiez les logos des ODD 2, 3, 4 et 6 pour faire des cartes 10 x 10 cm</li> </ul>

## Instructions

1. Expliquez que cette activité examine comment trouver de l'argent pour résoudre quelques-uns des problèmes sociaux et économiques les plus urgents auxquels le monde est confronté aujourd'hui.
2. Demandez aux participants ce qu'ils savent des Objectifs de Développement Durable. Peuvent-ils citer les objectifs ?
3. Distribuez les copies du document de référence et, si nécessaire, expliquez brièvement les engagements pris par les Nations Unies en faveur des ODD, en donnant un exemple pour chaque objectif.
4. Formez des groupes de cinq ou six et plantez le décor.
  - Les économistes ont beaucoup travaillé sur les moyens de financer les ODD, mais il y aura toujours un déficit. Maintenant, « vous », l'un des nombreux groupes de travail de l'ONU, êtes chargé d'estimer si 1 750 milliards de dollars seront suffisants pour respecter le financement supplémentaire annuel (le déficit) nécessaire pour réaliser l'objectif 2 (plus de famine), 3 (bonne santé), 4 (éducation de qualité), et 6 (eau potable et assainissement) Pour mettre en perspective le chiffre de 1 750 milliards de dollars, dites aux participants que le PIB mondial en 2014 était de 77 000 milliards de dollars ; celui des États-Unis était de 17 500 milliards de dollars ; celui de l'Allemagne de 3 850 milliards de dollars et celui de la Somalie de 5,7 milliards de dollars.



Guerre et terrorisme



Santé



Education



Niveau 3



Indifférente (petits groupes : 5-6)



60 minutes



5. Expliquez qu'un Em équivaut à 1 milliard de dollars américains
  - Distribuez les enveloppes avec les cartes ODD et la monnaie.
6. Demandez aux groupes d'examiner les 4 ODD et d'estimer le budget que le monde devrait consacrer à chacun d'entre eux. Les participants devraient mettre l'argent sur chaque carte à atteindre. Ils n'ont pas à dépenser tout l'argent, il y a 13 autres ODD qui auront sûrement des besoins de financement supplémentaires.
7. Chacun à leur tour, les groupes expliqueront combien ils ont accordé à chaque ODD et noteront les chiffres sur le tableau-papier. Il n'y aura aucune discussion à ce stade ; on examinera les raisons des choix lors de la discussion générale. L'animateur se limitera à attirer l'attention sur les variations et l'importance des sommes attribuées.
8. Présentez ensuite les chiffres estimés par l'Institut du développement outre-mer produits pour combler le déficit de financement par année :
  - Objectif 2 : plus de famine : 50 milliards
  - Objectif 3 : bonne santé : 40 milliards
  - Objectif 4 : éducation de qualité : 40 milliards
  - Objectif 6 : eau potable et assainissement : 30 milliards
9. Informez les participants que le budget militaire mondial était légèrement supérieur à 1 750 milliards de dollars américains en 2014<sup>1</sup>.



## Compte rendu et évaluation

Commencez par faire le bilan du déroulement de l'activité, puis demandez aux participants ce qu'ils ont appris.

- Les groupes ont-ils bien fonctionné ? A-t-il été facile de se mettre d'accord sur les priorités et les estimations ? Comment sont-ils venus à bout des divergences d'opinion ?
- Les sommes réellement attribuées étaient-elles supérieures ou inférieures aux estimations ? Y a-t-il des commentaires sur les chiffres relatifs aux besoins de financement supplémentaires des ODD 2, 3, 4 et 6 ?
- Pensez-vous que nous devrions réduire les dépenses militaires et utiliser l'argent pour combler le déficit des ODD ?
- Qu'en est-il du financement supplémentaire qu'il faut trouver pour les autres 13 objectifs ? Dépenseriez-vous les 1 580 milliards de dollars restants ?
- La sécurité est évidemment très importante. Quelles sont les principales menaces qui pèsent sur la sécurité humaine aujourd'hui, au niveau local et mondial ?
- Quelle serait la meilleure façon de dépenser les 1 776 milliards de dollars actuellement consacrés aux forces armées dans le monde entier ?
- Quels sont les droits humains pertinents pour l'ODD 16, la paix et la justice et les ODD 2, 3, 4 et 6 ?
- Que peut faire le groupe au niveau local et national pour promouvoir les ODD ?



## Conseils pour l'animateur

Les ODD n'ont été introduits qu'en 2015 et il faut souligner que les chiffres relatifs au déficit de financement (besoin de financement supplémentaire) sont provisoires. Il convient de noter que cette activité a été élaborée en 2016 et qu'à l'époque, il n'y avait pas de chiffres sur le coût de réalisation des autres ODD.

À l'étape 4 des instructions, nous avons pris trois pays pour exemples. Les États-Unis figurent sur la liste parce qu'ils ont le PIB le plus élevé au monde, l'Allemagne pour son PIB le plus élevé en Europe et la Somalie parce que son PIB est l'un des plus bas au monde et pour sa longue histoire de guerre et de violence. L'activité sera plus intéressante si vous donnez aux participants le PIB des pays qui sont pertinents pour eux. Vous trouverez ces informations sur le site : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org)

Il n'est pas facile pour les participants de faire des estimations réalistes des besoins de financement supplémentaires avec peu de connaissances de base. Encouragez-les à utiliser leurs connaissances et à faire de leur mieux pour deviner.

Les chiffres présentés dans cette activité ont été arrondis au chiffre supérieur ou inférieur pour des raisons pratiques, mais ils restent proches des montants réels.

Par exemple, en 2014 le budget militaire total s'élevait à 1 776 milliards de dollars.

Il est demandé aux groupes d'allouer et de réaffecter l'argent afin de leur donner une « image réelle » et de leur faire comprendre à quel point ils ont besoin de peu d'argent.

Dans le débriefing, vous pouvez souligner que le total des besoins de financement supplémentaires annuels pour atteindre les ODD 2,3,4 et 6 s'élève à 175 milliards de dollars, soit seulement un dixième du budget militaire annuel mondial.

Voici quelques points qui peuvent émerger de la discussion sur la sécurité :

- La vieille école militaire et de défense ne tient pas compte des nouvelles menaces auxquelles nous faisons face aujourd'hui, comme le VIH, Ebola et Zika, la criminalité transnationale, le cyberterrorisme, le crime organisé, le terrorisme et le changement climatique.

- Il y a beaucoup plus de guerres civiles qu'auparavant. Une défense nationale solide n'est pas un gage de sécurité.
- Le rapport sur le développement humain de 1994 des Nations Unies a examiné les menaces à la sécurité humaine sous sept rubriques : politique, économique, santé, alimentation, environnement, sécurité personnelle et communautaire. À bien des égards, la réalisation des ODD améliorera notre sécurité.
- La discrimination et les violations des droits sociaux et économiques sont les causes sous-jacentes des conflits, ce qui crée des griefs profonds et des identités de groupe qui peuvent, dans certaines circonstances, motiver la violence collective.
- Les violations des droits civils et politiques sont souvent des déclencheurs de conflits. Le déni des droits de participation politique est associé à un conflit interne.
- L'abus des droits à l'intégrité personnelle, surtout dans les régimes répressifs, mène à des conflits.
- Les démocraties à part entière connaissent moins de conflits que les pays sans démocratie et sans tradition de respect des droits humains.
- La surveillance par drones, les caméras vidéo dans les lieux publics, le téléphone et l'interception d'Internet se fait au nom de la sécurité. Dans quelle mesure la surveillance est-elle nécessaire ? Quels droits sont violés ? Quels droits sont protégés ?

Les liens entre les 16 ODD et les droits humains se trouvent dans les informations de base sur la paix et la violence.

## Variantes

Vous pouvez également faire de cette activité un jeu de rôle pour la négociation des budgets consacrés à la défense et aux ODD. Attribuez aux groupes différents rôles : par exemple, délégués du gouvernement ; ONG œuvrant pour l'éducation ou luttant contre la pauvreté ou le VIH ; représentants de l'industrie militaire, ouvriers travaillant dans des usines d'armement, soldats, etc. Pour chaque rôle, donnez quelques orientations, par exemple :

- Gouvernements : votre priorité est d'améliorer la qualité de vie de vos citoyens, mais également d'assurer la sécurité de votre pays.
- ONG : votre priorité est de réduire de manière drastique les dépenses militaires et d'éliminer la dette des pays les plus pauvres.
- Représentants de l'industrie militaire : votre priorité est de ne pas perdre de marchés et d'argent, mais vous êtes prêt à négocier.
- Représentants syndicaux du personnel militaire : votre priorité est de vivre mieux dans un monde pacifique, mais vous avez également peur de perdre vos emplois.

## Suggestions de suivi

Les activités « L'accès aux médicaments », page 87, « Puis-je entrer ? » sur les migrants en page 115 ou « La ruée vers la richesse et le pouvoir », page 269 peuvent être utilisées pour aller plus loin dans la compréhension, par les participants, des causes et des conséquences de la pauvreté et de l'absence de développement.

Promouvoir une discussion sur ce qui augmenterait la sécurité mondiale ; faire des ensembles de cartes avec les 10 objectifs pour les 16 ODD et demander aux petits groupes de les classer en diamants (voir page 65 : les instructions pour le classement des diamants). Ensuite, demandez aux personnes dans quelle mesure ils pensent que chacun de ces objectifs serait efficace pour accroître la sécurité mondiale ; donnez les raisons. A quels droits humains se rapportent-ils ?

Demandez aux participants de comparer soit le PNB (produit national brut), soit l'IDH (indice de développement humain) de leur pays (ou de l'Europe dans son ensemble) avec ceux d'un pays en développement (ou de l'Afrique dans son ensemble), puis d'étudier les raisons des inégalités, tout au long de l'histoire et aujourd'hui. Les pays riches devraient-ils assumer une plus grande part de responsabilité dans le manque de développement dans d'autres régions du globe ?

## Idées d'action

Dans le cadre d'un événement scolaire par exemple, transformez l'activité en un questionnaire à choix multiples. Faites votre propre quiz ou utilisez l'un de ceux mis à disposition sur Internet, par exemple sur le site : [www.boombbox.com](http://www.boombbox.com) ou [17goals.org/quiz](http://17goals.org/quiz)

Une autre possibilité consiste à reproduire le tableau avec les données réelles sur une grande affiche et de demander aux visiteurs de faire part de leurs réactions.

Vous pourriez également demander aux participants de connaître les intentions de leur pays pour la mise en œuvre des ODD. Si vous pensez que votre gouvernement n'en fait pas assez, vous pourriez écrire à votre député local. Découvrez ce qui se passe au niveau européen et écrivez à votre euro-député.





### Informations complémentaires

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par l'ONU en septembre 2015. Ils s'inscrivent dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Leur objectif est d'assurer - comme son nom l'indique - un développement durable pour tous d'ici 2030 ; un monde sans pauvreté, sans faim, sans éducation de qualité pour tous, la paix et la justice - un monde où les droits humains sont respectés et garantis à tous. Il y avait précédemment 8 OMD, il y a maintenant 17 ODD qui reflètent la réalité sur les questions de développement humain qui sont complexes et transversaux.

Une des différences très importante entre les OMD et les ODD est la compréhension du rôle de l'insécurité ou de la violence dans la limite du développement et, parallèlement, le rôle que joue la paix et la stabilité dans sa promotion.

L'objectif 16, Paix et Justice a 10 cibles :

- 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité
- 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
- 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
- 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
- 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

Les documents suivants fournissent des renseignements détaillés :

- Coûts d'opportunité et programme de développement de l'ONU, Bureau international de la paix : [www.IPB.org](http://www.IPB.org)
- <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/peace-justice/>
- Infographie sur le financement d'une fin à la pauvreté d'ici 2030, (anglais) : [www.odi.org](http://www.odi.org)

### Documents



# Je veux travailler

I want to work

*J'en suis capable !*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Handicap et discrimination fondée sur le handicap</li> <li>• Travail</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	20
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité est un jeu de rôle qui explore les questions relatives au droit à l'emploi des personnes handicapées.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au travail</li> <li>• Protection contre la discrimination</li> <li>• Droit à un niveau de vie adéquat</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les besoins liés au handicap sur le lieu de travail et au sein de la société</li> <li>• Développer les compétences d'autodéfense</li> <li>• Développer le sens des responsabilités et sensibiliser à la dignité humaine</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copies des cartes de rôle</li> <li>• Stylos et papier pour les observateurs</li> <li>• Une petite table et deux chaises pour les acteurs ; des chaises pour les observateurs</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Photocopiez les cartes de rôle</li> </ul>

## Instructions

1. Demandez aux participants ce qu'ils entendent par « droit au travail ». Servez-vous des informations figurant à la fin de cette activité pour expliquer quels aspects sont couverts par les instruments relatifs aux droits humains, sans aborder pour l'instant la question du handicap.
2. Demandez ensuite aux participants de réfléchir aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées lorsqu'elles posent leur candidature à un poste. Expliquez brièvement la notion d'« aménagements raisonnables ».
3. Expliquez aux participants qu'ils vont simuler une série d'entretiens d'embauche pour un poste d'assistant administratif au sein du service après-vente d'une petite société. Chacun des candidats a un handicap. Demandez à cinq volontaires de jouer le rôle des employeurs (qui mèneront les entretiens) et à cinq autres d'interpréter les candidats.
4. Distribuez les cartes de rôle. Invitez les acteurs à choisir chacun un ou deux camarades qui les aideront à mettre au point leur rôle. Accordez-leur 10 à 15 minutes de préparation.
5. Disposez la table et les deux chaises au milieu de la salle. Les autres membres du groupe prennent place en tant qu'observateurs. Demandez à l'un d'entre eux d'être le chronométrateur.
6. Commencez le jeu de rôle. Demandez au premier employeur d'appeler le premier candidat. L'entretien devra être bref et ne pas dépasser 5 minutes.
7. Invitez le deuxième employeur à prendre place à la table et à interroger le deuxième candidat.
8. Lorsque tous les entretiens sont terminés, demandez aux acteurs d'abandonner leurs rôles respectifs et de rejoindre les observateurs pour le compte rendu et l'évaluation.



Handicap



Travail



Discrimination et intolérance



Niveau 3



20



120 minutes





## Compte rendu et évaluation

Commencez par demander aux candidats :

- Comment vous-êtes vous senti durant la simulation ? Qu'avez-vous apprécié le plus ? Le moins ?
- Pensez-vous que vous avez bien interprété votre rôle ? Quel était l'aspect le plus difficile ?

Demandez ensuite aux employeurs :

- Comment vous-êtes vous senti durant la simulation ? Qu'avez-vous apprécié le plus ? Le moins ?
- Pensez-vous que vous avez bien interprété votre rôle ? Quel était l'aspect le plus difficile ?

Enfin, demandez aux observateurs de commenter les points suivants :

- De telles situations pourraient-elles se produire dans la réalité ?
- Les employeurs ont-ils fait preuve de respect à l'égard des candidats ?

Elargissez ensuite la discussion à l'ensemble des participants :

- Que pouvez-vous dire à propos du droit au travail des personnes handicapées ? Pensez-vous que ce droit est garanti dans la pratique ?
- Quelles sont, selon vous, les principales causes du taux de chômage élevé chez les personnes handicapées ? Est-ce juste ?
- Qui devrait être chargé de veiller à ce que les personnes handicapées bénéficient d'un traitement équitable ? Que pensez-vous du concept d'« aménagements raisonnables » ?
- Connaissez-vous quelqu'un qui a été victime d'une forme quelconque de discrimination dans sa recherche d'emploi ? Avez-vous déjà vécu quelque chose de similaire ?
- Que pouvons-nous faire pour mettre fin aux comportements discriminatoires au sein de la société ?
- Quels droits humains sont concernés s'agissant des possibilités d'emploi des personnes handicapées ?



## Conseils pour l'animateur

Essayez de veiller à ce que les participants n'exagèrent pas leur rôle, mais se rapprochent le plus possible du comportement qu'aurait la personne en question dans la situation donnée. Cette remarque vaut particulièrement pour les employeurs, qui pourraient avoir tendance à surjouer le rôle du « méchant » employeur.

Au cours des entretiens, ceux qui ne participent pas au jeu de rôle observeront en silence, en prenant note de la manière dont les rôles sont interprétés et de toute difficulté particulière qu'ils percevraient du côté de l'employeur ou du candidat.

Informez les « candidats » que les cartes de rôle comportent des exemples d'aménagements raisonnables que les employeurs pourraient avoir à prendre pour assurer un traitement équitable aux personnes handicapées.

Vous souhaitez peut-être débattre des diverses mesures que les personnes handicapées et les animateurs de groupes de jeunes pourraient prendre pour essayer de changer les comportements des employeurs. Vous pourriez également examiner dans quelle mesure ceux qui ont joué le rôle des employeurs ont eu des comportements classiques à l'égard du handicap ou des personnes handicapées.

Lorsque vous examinez les raisons qui peuvent conduire à un taux de chômage élevé chez les personnes handicapées, vous pouvez évoquer :

- le manque de connaissance des besoins liés au handicap sur le lieu de travail
- le manque de connaissance des capacités des personnes handicapées
- des emplois peu qualifiés pour de nombreuses personnes handicapées
- l'embauche pour de « mauvaises » raisons (par exemple respecter la loi/les quotas, mais ne pas prendre de mesures d'aménagement)
- la crainte des nouvelles technologies et des technologies d'adaptation
- la tendance à vouloir cacher son handicap, qui existe chez bon nombre de personnes handicapées.

Essayez de mettre en évidence les responsabilités des employeurs, mais aussi celles des personnes handicapées pour ce qui est de défendre leurs intérêts. Peut-être souhaitez-vous examiner pourquoi les personnes handicapées ont souvent l'impression qu'elles doivent dissimuler leur handicap dans une procédure d'embauche. Les participants peuvent-ils citer des exemples ? Comment empêcher cela ?

## Variantes

Vous pouvez proposer aux participants de rédiger l'annonce d'emploi correspondant au jeu de rôle avant de pratiquer ce dernier. Ils décriront le poste et le profil recherché.

## Suggestions de suivi

Selon le temps dont vous disposez et les connaissances des participants au sujet du handicap et de l'emploi des personnes handicapées, vous pourrez leur demander d'élaborer des recommandations sur :

- les moyens de faire évoluer les mentalités des employeurs
- le lancement d'une campagne d'information sur les droits des personnes handicapées en matière d'emploi et de sensibilisation aux questions connexes

Donnez aux groupes 30 minutes pour la discussion et la rédaction d'un plan, puis 5 minutes pour présenter leur travail.

Si le groupe apprécie le jeu de rôle et souhaite explorer les questions relatives à la discrimination à l'égard des mères qui travaillent, ils pourront effectuer l'activité « Travail et procréation », page 341.

Une autre activité sur le thème du travail est celle de « La réunion syndicale » proposée page 318. C'est une simulation d'une réunion entre un employeur et ses employés et représentants syndicaux, en vue de la négociation des salaires et conditions de travail.

Les conditions de travail des personnes handicapées se sont améliorées grâce à un important travail de lobbying auprès de la classe politique. Par conséquent, les choix électoraux des citoyens comptent ! Si vous souhaitez mener un sondage sur ce que pensent les gens du vote aux élections et de la participation civique, effectuez l'activité « Voter ou ne pas voter », page 312.

## Idées d'action

Essayez de déterminer si les organisations ou les entreprises de votre localité ont mis en place une politique relative aux personnes handicapées. Le groupe pourrait effectuer un sondage pour voir si ces organisations connaissent les dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et recueillir leurs réactions à ces dernières.

## Informations complémentaires

### Faits et chiffres concernant le handicap. Source : Forum européen des personnes handicapées

- Les personnes handicapées représentent 65 millions de personnes dans l'Union européenne.
- Elles ont deux à trois fois plus de risques d'être au chômage que les personnes valides.
- Seules 16% des personnes ayant une aptitude au travail restreinte bénéficient d'une assistance au travail.
- De nombreuses personnes handicapées sont des « travailleurs découragés » : elles n'essayent même plus de chercher un emploi. Dès lors, elles sont comptabilisées comme inactives.
- Plus le handicap est sévère, plus la participation au marché du travail est faible. Seules 20% des personnes ayant un handicap sévère travaillent, contre 68% chez les personnes valides.
- En Europe, 38% des personnes handicapées entre 16 et 34 ans ont un travail rémunéré, contre 64% chez les personnes valides de la même tranche d'âge. Les revenus des personnes handicapées sont très nettement inférieurs à ceux des personnes valides.

[www.edf-feph.org](http://www.edf-feph.org)

### DATE CLÉ



**7 octobre**  
Journée mondiale  
pour le travail  
décent





La population des Etats membres du Conseil de l'Europe s'élevant à près de 800 millions de personnes, on peut évaluer à 80 millions le nombre de personnes handicapées au sein de leurs frontières. L'OMS estime qu'aujourd'hui dans le monde, plus d'un milliard de personnes, soit près de 15% de la population mondiale, sont atteintes d'une forme de handicap. Leur nombre augmente en raison des guerres et destructions, de mauvaises conditions de vie ou encore d'une connaissance insuffisante des causes et des moyens de prévention et de traitement du handicap. Parmi les personnes handicapées, les femmes, les enfants, les personnes âgées, les victimes de tortures, les réfugiés, les personnes déplacées et les travailleurs migrants sont particulièrement vulnérables. Par exemple, une femme handicapée sera victime d'une double discrimination, en raison de son sexe et de son handicap.

Pour plus d'informations sur le handicap et l'éducation aux droits humains, voir [www.hrea.org](http://www.hrea.org)



### **Le droit au travail**

#### *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*

Article 6 :

Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'à toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté [...]

Article 7 :

Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit qu'à toute personne de jouir de conditions de travail justes et favorables [...]

#### *Charte sociale européenne (CSE)*

Partie I

Toute personne doit avoir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement entrepris.

Tous les travailleurs ont droit à des conditions de travail équitables

#### *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ce traité a été ouvert à la signature en mars 2007*

Article 27 :

Les États Parties reconnaissent aux personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, le droit au travail, notamment à la possibilité de gagner leur vie en accomplissant un travail librement choisi ou accepté sur un marché du travail et dans un milieu de travail ouverts, favorisant l'inclusion et accessibles aux personnes handicapées. Ils garantissent et favorisent l'exercice du droit au travail, y compris pour ceux qui ont acquis un handicap en cours d'emploi, en prenant des mesures appropriées, y compris des mesures législatives [...].

### **Aménagement raisonnable**

On appelle « aménagement raisonnable » toute modification ou ajustement apportés à un poste, à un environnement de travail ou aux procédures de travail habituelles, qui permettront à une personne handicapée de poser sa candidature à un poste, d'exercer les fonctions qui y sont associées ou d'avoir accès aux mêmes avantages que les autres personnes sur le lieu de travail.

Par exemple, une dactylo aveugle ne peut pas utiliser un ordinateur et un clavier standards. Le concept d'aménagement raisonnable a été créé pour lever ces obstacles. Dès lors qu'un aspect donné des conditions de travail pénalise considérablement la personne handicapée par rapport aux autres employés valides, l'employeur est tenu de prendre des mesures pour « équilibrer » l'environnement de travail. La nouvelle Convention relative aux droits des personnes handicapées prévoit l'obligation pour les employeurs de procéder à un « aménagement raisonnable » ; ne pas prendre les mesures nécessaires est assimilé à de la discrimination.

## Documents

Carte de rôles :

### Candidat n°1 :

Vous êtes malentendant. Vous arrivez très bien à lire sur les lèvres dans de bonnes conditions d'éclairage. Vous vérifiez toujours que vous avez bien compris en demandant : « si je comprends bien, ... ? ». Pour travailler efficacement au sein de l'organisation, il vous faudrait une boucle d'induction dans la salle de réunion (un câble qui transmet les sons directement à une aide auditive) et un téléphone à amplificateur de volume et alarme lumineuse ou un téléphone à texte.

Réfléchissez à tout ce que vous devrez demander durant l'entretien et comment vous le ferez.

### Candidat n°2 :

Vous êtes sourd et utilisez la langue des signes. Pour l'entretien, vous devrez être accompagné d'un interprète, ce qui signifie que vous aurez besoin de plus de temps. Sur le lieu de travail, vous aurez besoin d'un téléphone à texte (un appareil qui utilise du texte au lieu de la voix pour communiquer via des lignes téléphoniques) et/ou d'un service de relais (service d'opérateur qui permet aux personnes sourdes, malentendantes, muettes ou sourd-muettes d'appeler des utilisateurs de téléphones standards via un clavier ou un dispositif d'aide) pour vous permettre de communiquer avec les clients.

Réfléchissez à tout ce que vous devrez demander durant l'entretien et comment vous le ferez.

Note : vous devrez demander à l'un de vos camarades d'être votre interprète.

### Candidat n°3 :

Vous êtes aveugle et devez être accompagné d'un assistant dont les frais de déplacement (pour l'entretien) devront être pris en charge par l'employeur. Sur votre lieu de travail, vous aurez besoin d'un ordinateur avec un clavier spécial et d'un logiciel qui « lit » le texte affiché à l'écran. Pour vous déplacer, vous emmènerez votre chien-guide. Vous savez que les employeurs risquent d'être réticents à vous embaucher en raison du coût et des délais de livraison de l'assistance technologique dont vous avez besoin.

Réfléchissez à tout ce que vous devrez demander durant l'entretien et comment vous le ferez.

Note : vous devrez demander à l'un de vos camarades de vous accompagner.

### Candidat n°4 :

Vous êtes en fauteuil roulant. Le bâtiment doit être accessible, avec une place de stationnement à proximité ; en outre, tous les pas de portes, ascenseurs, toilettes, bureaux et espaces communs doivent être adaptés à un fauteuil roulant. S'il y a des escaliers menant à l'un ou l'autre de ces lieux, des rampes devront être installées. Vous aurez également besoin d'un espace de travail modifié avec un bureau adapté.

Réfléchissez à tout ce que vous devrez demander durant l'entretien et comment vous le ferez.

### Candidat n°5 :

Vous êtes dyslexique et posez votre candidature à un poste qui vous demandera de lire et de rédiger des courriers. Vous êtes qualifié pour le poste, et savez très bien lire et écrire, mais vous avez du mal à travailler dans un environnement bruyant, dans des situations stressantes ou dans de courts délais. Vous demandez plus de temps pour effectuer le test de rédaction de lettre qu'il vous est demandé de passer dans le cadre de la procédure de recrutement.

Réfléchissez à tout ce que vous devrez demander durant l'entretien et comment vous le ferez.

Carte de rôles des employeurs :

**Employeur 1 :**

Vous allez vous entretenir avec une personne malentendante. Vous lui parlez la bouche mi-close, détournez souvent le regard et êtes assis dans un endroit mal éclairé, ce qui fait qu'elle ne peut pas bien lire sur vos lèvres. Parlez rapidement, montrez-vous impatient et peu enclin à répondre aux demandes de clarification posées par le candidat. Lorsqu'il vous demande de répéter quelque chose, faites-le sans enthousiasme et de manière exagérée, afin de lui donner l'impression qu'il était stupide de ne pas comprendre tout de suite.

Réfléchissez aux questions que vous pourriez poser au candidat lors de l'entretien.

**Employeur 2 :**

Vous allez vous entretenir avec une personne totalement sourde et communiquerez avec elle par l'intermédiaire d'un interprète. Lors de l'entretien, vous parlez à l'interprète et non au candidat. Vous êtes pressé et considérez que l'interprétation en langue des signes est une perte de temps ; par conséquent, vous interrompez souvent le candidat lorsqu'il s'adresse à l'interprète. Vous ne comprenez pas comment une personne sourde pourra communiquer avec les clients. Vous pensez en outre que le candidat aura toujours besoin d'un interprète en langue des signes sur le lieu de travail – bien qu'il affirme que non – et ne souhaitez pas de personne supplémentaire dans vos bureaux.

Réfléchissez aux questions que vous pourriez poser au candidat lors de l'entretien.

**Employeur 3 :**

Vous allez vous entretenir avec une personne aveugle et pensez qu'un tel candidat ne convient pas du tout pour le poste. Vous êtes certain que la technologie requise sera trop coûteuse et ne compensera de toute façon pas la cécité. Vous craignez également que le reste du personnel ne soit pas en mesure de communiquer avec le candidat.

Réfléchissez aux questions que vous pourriez poser au candidat lors de l'entretien.

**Employeur 4 :**

Vous allez vous entretenir avec une personne en fauteuil roulant. Elle posera des questions sur l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite, mais votre bâtiment n'est pas du tout adapté. Vous savez que les aménagements nécessaires sont très coûteux mais vous efforcerez de ne pas en faire un argument car vous savez que la discrimination à l'égard d'un candidat sur la base de son handicap est interdite. Vous trouverez d'autres excuses et justifications, bien que vous soyez convaincu que ce candidat convient parfaitement pour le poste.

Réfléchissez aux questions que vous pourriez poser au candidat lors de l'entretien.

**Employeur 5 :**

Vous allez vous entretenir avec une personne atteinte de dyslexie et ses exigences particulières vous irritent. Tous les candidats ont eu à passer un test de rédaction et vous n'êtes pas disposé à accorder plus de temps à ce candidat. Vous pensez que s'il n'est pas capable d'écrire une lettre dans le temps imparti et dans les mêmes conditions que les autres, il ne devra pas être embauché.

Réfléchissez aux questions que vous pourriez poser au candidat lors de l'entretien.

# Juste une minute

Just a minute

*Pouvez-vous parler pendant une seule petite minute – sans hésitation, ni répétition ?*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture et sport</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente
<b>Durée</b>	40 minutes
<b>Aperçu</b>	Dans cette activité, les participants doivent faire preuve de rapidité et d'inventivité et parler pendant une minute des relations entre le sport et les droits humains.
<b>Droits corrélés</b>	Tous
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender l'interdépendance et l'indivisibilité des droits humains</li> <li>• Développer sa pensée critique</li> <li>• Cultiver la confiance en soi et exprimer des opinions personnelles</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmations, une série par participant</li> <li>• Un chapeau</li> <li>• Une montre affichant les secondes ou un chronomètre</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faites une copie de la feuille ci-après et découpez les affirmations.</li> <li>• Repliez les bandes de papier et déposez-les dans le chapeau.</li> </ul>

## Instructions

1. Invitez les participants à s'asseoir en cercle.
2. Faites circuler le chapeau. Demandez à chacun des participants, tour à tour, de piocher un morceau de papier sans regarder.
3. Les participants ont alors 5 minutes pour préparer un exposé d'une minute sur l'affirmation piochée. Les règles sont les suivantes: pas d'hésitation ni de répétition.
4. Faites le tour des participants et invitez chacun d'eux à faire son « discours ».
5. Après chaque « discours », laissez aux participants 2 à 3 minutes pour faire des commentaires. Si les participants ont beaucoup à dire sur un sujet, prenez-en note et convenez d'y revenir plus tard.
6. Lorsque tous les participants ont présenté leurs « discours », revenez sur les questions en suspens.
7. Puis passez au compte rendu et à l'évaluation.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par analyser le déroulement de l'activité, puis passez aux questions soulevées et enfin à leur relation avec les droits humains.

- Était-ce difficile de parler sur ces sujets pendant une minute ?
- Quels étaient les sujets les plus délicats et pourquoi ?
- Quelles étaient les affirmations les plus sujettes à controverses et pourquoi ?
- Qu'est-ce que les participants ont entendu de plus surprenant ?
- Quels étaient les droits humains en jeu dans les différentes affirmations ?
- Le droit au sport est-il un droit humain ? Le cas échéant, comment est-il consacré par les divers documents de droits humains ?
- Dans votre communauté, chacun a-t-il accès aux activités sportives de son choix ? Si non, pourquoi ? Comment y remédier ?



Culture et sport



Mondialisation



Droits humains en général



Niveau 2



Indifférente



40 minutes



## DATE CLÉ

le 7 avril

Journée mondiale de la santé (WHO)



## Note



Les affirmations font le lien entre le sport et les 20 thèmes proposés par Repères, afin d'illustrer l'interdépendance et l'indivisibilité des droits humains.



## Conseils pour l'animateur

Cette activité peut être mise en oeuvre à différents niveaux et les questions peuvent donner lieu à différentes interprétations; aussi est-il important de l'adapter au niveau des jeunes. Si vous souhaitez dire quelque chose susceptible de provoquer une réflexion plus approfondie, pensez que vous risquez de donner l'impression que vous attendez une réponse « bien spécifique ».

Si vous estimez que les affirmations ci-dessous ne présentent pas d'intérêt pour votre groupe, libre à vous d'en imaginer d'autres. Si les participants sont nombreux, répartissez-les en sous-groupes pour l'exercice.

Encouragez les participants les plus réticents à s'exprimer. Suggérez-leur d'essayer de parler pendant 30, voire 20 secondes. Vous pouvez aussi leur proposer de s'exercer avec un ami ou de prendre la parole plus tard. Mais attendez-vous à ne pas parvenir à convaincre certains d'entre eux.

Le jeu d'association, page 64, est un bon moyen de poursuivre la séance. Préparez quelques cartes avec des mots comme « sport », « handicap » ou « jeux olympiques ».

## Variantes

Si votre groupe est petit, vous pouvez prévoir plusieurs tours. Les participants tireront alors une nouvelle affirmation à chaque fois. Une autre façon de jouer consiste à placer les cartes dans le chapeau, comme indiqué dans les instructions. Demandez ensuite à un participant de tirer une carte et de la lire. Il doit ensuite commencer à parler du sujet mais, au lieu de devoir le faire pendant une minute, il peut s'arrêter quand il le souhaite. Le participant suivant prend alors le relais, en commençant avec le dernier mot du joueur précédent.

La technique qui consiste à piocher des affirmations dans un chapeau se prête à tout thème ou sujet que vous souhaitez aborder.

## Suggestions de suivi

Si les participants souhaitent poursuivre la réflexion sur le sport avec une activité dynamique, vous pouvez leur proposer « Le sport pour tous », page 282.

Si l'un ou l'autre thème a suscité un intérêt particulier, recherchez dans l'index à la fin du manuel une activité qui lui est consacrée.

Le groupe peut être intéressé par une approche humoristique des droits humains ; dans ce cas, proposez-lui les illustrations de Pancho au chapitre 5 voir « Jeux d'images », page 253. Si les participants aiment les blagues, le « Concours 'euroblagues' » du Kit pédagogique « Tous différents – Tous égaux » sera tout à fait approprié.

## Idées d'action

Choisissez un sujet et convenez d'une action à conduire. Développez un projet pour poursuivre le travail sur le sujet choisi. Mettez-vous en relation avec une organisation locale investie dans ce domaine. Exploitez le projet comme une opportunité d'apprentissage et aidez les participants à faire le point

## Informations complémentaires

<http://www.athletesunitedforpeace.org>

## Documents

### Feuille des affirmations

#### **Sport et droits humains en général**

Pensez-vous qu'Emmanuel Adebayor soit un bon ambassadeur de bonne volonté de l'ONUSIDA ?

#### **Sport et droits humains en général**

Au niveau international, les athlètes doivent signer un code de conduite. Ceux qui violent ce code, par exemple en utilisant une manifestation sportive à des fins de propagande politique, sont pénalisés. Est-ce une privation du droit à la liberté d'expression ?

#### **Sport et droits humains en général**

La police a le droit d'empêcher les supporters de football qu'elle soupçonne d'être des agitateurs de faire le voyage pour assister à des matches dans d'autres pays. S'agit-il d'une privation du droit à la liberté de circulation et d'association ?

#### **Sport et droits humains en général**

Pensez-vous qu'il faille choisir les pays hôtes des Jeux olympiques en fonction de leurs antécédents en matière de droits humains ?

#### **Sport et enfants**

Que diriez-vous aux parents ambitieux et aux entraîneurs qui contraignent les enfants à d'interminables heures d'entraînement ? Qui a le droit de décider de la santé d'une jeune personne et de la façon dont elle doit utiliser ses heures de loisirs ?

#### **Sport et citoyenneté et participation**

Beaucoup de personnes naissent dans un pays et deviennent les citoyens d'un autre pays. Pourtant, elles continuent à soutenir leurs équipes nationales au détriment de celles du pays qui les a accueillies. Un bon citoyen devrait-il soutenir les équipes du pays qui l'a accueilli ?

#### **Sport et culture**

La culture peut se définir comme un ensemble partagé d'attitudes, de valeurs, d'objectifs et de pratiques propres à une institution, une organisation ou un groupe. Peut-on parler de « culture du football » ?

#### **Sport et démocratie**

Pensez-vous que les hommes politiques de votre pays se servent du sport et des manifestations sportives pour distraire les citoyens et les détourner des questions économiques et politiques ?

#### **Sport et handicap**

Dans quelle mesure les Jeux paralympiques font-ils tomber les préjugés à l'encontre des personnes handicapées ?

#### **Sport et discrimination et intolérance**

Les tests de féminité pratiqués sur les sportives sont-ils nécessaires pour garantir une compétition loyale, ou constituent-ils une immixtion dans la dignité des personnes et leur droit au respect de la vie privée ?

#### **Sport et environnement**

On reproche souvent aux parcours de golf d'être néfastes pour les hommes et l'environnement parce qu'ils sont aménagés sur des terrains exploités pour l'agriculture et la sylviculture et que leur entretien exige beaucoup d'eau, d'herbicides et de pesticides. Est-ce que ces considérations font des parcours de golf une question de droits humains ?

#### **Sport et questions de genre**

Certains affirment que le petit nombre de femmes parmi les administrateurs et les entraîneurs sportifs au plus haut niveau s'explique par la discrimination dont elles sont les victimes. Etes-vous d'accord ? Si oui, que pourrait-on faire pour changer la situation ?

**Sport et mondialisation**

Les chaussures de sports et divers autres équipements sont fabriqués à peu de frais par une main d'oeuvre exploitée en Europe orientale et en Extrême-Orient. Les travailleurs veulent continuer à travailler et refusent le boycott. Que pouvons-nous faire, en tant que consommateurs, pour éviter de contribuer à leur exploitation ?

**Sport et santé**

Que peut-on faire au niveau local pour empêcher l'utilisation de drogues dans le sport ?

**Sports et médias**

Pensez-vous qu'une société de télévision doit avoir le droit d'acheter la couverture exclusive d'une manifestation sportive ?

**Sport et migration**

Pour les migrants, l'un des moyens les plus efficaces et simples de s'intégrer serait le sport et les activités sportives. Etes-vous d'accord ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

**Sport et paix et violence**

Dans quelle mesure la compétition sportive favorise-t-elle la coopération et la compréhension entre les peuples, et dans quelle mesure renforce-t-elle le nationalisme et la xénophobie ?

**Sport et pauvreté**

Dans de nombreux pays, le sport, notamment le football, offre une sorte de « passeport » pour fuir la pauvreté. Pour cette raison, les pays pauvres devraient-ils s'intéresser davantage au football ?

**Sport et pauvreté**

La plupart des footballeurs en Europe perçoivent des salaires extrêmement élevés. Cela se justifie-t-il et est-ce équitable ?

**Sport et religions et convictions**

Beaucoup de clubs sportifs jouent le weekend. Est-ce une discrimination injuste envers les personnes qui veulent pratiquer leur religion le Sabbat ou le dimanche ?

**Sport et droit/devoir de mémoire**

Le prestigieux Stade olympique de Berlin construit pour les Jeux olympiques de 1936 a été exploité par Hitler et les Nazis à des fins de propagande. Aussi est-il pour beaucoup un symbole du fascisme. Il a été rénové alors que certains souhaitaient sa démolition, d'autres suggérant de le laisser tomber en ruine « comme le Colysée de Rome ». Selon vous, qu'aurait-il dû advenir d'une telle construction ?

**Sport et guerre et terrorisme**

« Praticué avec sérieux, le sport n'a rien à voir avec le fair-play. Il déborde de jalousie haineuse, de bestialité, du mépris de toute règle, de plaisir sadique et de violence ; en d'autres mots, c'est la guerre, les fusils en moins. » 1945, George Orwell. Etes-vous d'accord avec cette affirmation ?

**Sport et travail**

Pensez-vous que les sportifs professionnels devraient avoir les mêmes droits et obligations que tout autre travailleur, et notamment des horaires de travail, des impôts à payer et le droit de constituer des syndicats ?

# La barrière de la langue

## Language barrier

Pouvez-vous répondre à ces questions ? Votre demande d'asile serait-elle recevable ?

<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente
<b>Durée</b>	60 minutes
<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Migration</li> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>
<b>Aperçu</b>	<p>Cette activité est une simulation des difficultés rencontrées par les réfugiés qui demandent l'asile. Elle aborde les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frustrations et facteurs émotionnels auxquels les réfugiés doivent faire face</li> <li>• La barrière de la langue, qu'il faut surmonter</li> <li>• La discrimination au cours de la procédure de demande d'asile</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de demander et de bénéficier de l'asile</li> <li>• Droit de ne pas faire l'objet de discrimination sur la base de l'origine ethnique ou du pays d'origine</li> <li>• Droit à la présomption d'innocence</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser à la discrimination pratiquée par la police aux frontières et les services de l'immigration</li> <li>• Développer les compétences de communication interculturelle</li> <li>• Favoriser l'empathie avec les réfugiés et les demandeurs d'asile</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copies du document « demande d'asile », une par participant</li> <li>• Stylos, un par personne</li> </ul>
<b>Préparation</b>	Disposez la salle de manière à ce que vous puissiez vous asseoir derrière un bureau et jouer le rôle d'un bureaucrate.

### Instructions

1. Laissez arriver les participants mais ne saluez personne. Faites mine de ne pas remarquer leur présence et ne dites rien de ce qui va se passer.
2. Attendez quelques minutes avant l'heure prévue pour le début de l'activité, puis distribuez les formulaires de demande d'asile et les stylos, un par participant.
3. Expliquez-leur qu'ils ont cinq minutes pour remplir le formulaire, mais n'ajoutez rien. Ignorez toutes les questions et protestations. Si vous devez communiquer, parlez une autre langue (ou une langue imaginaire) et utilisez des gestes. Maintenez toute communication au minimum. Rappelez-vous que les problèmes des réfugiés ne sont pas votre préoccupation ; votre travail est de distribuer les formulaires puis de les ramasser.
4. Accueillez sèchement les retardataires (par exemple, « vous êtes en retard. Prenez ce formulaire et remplissez-le. Il ne vous reste plus que quelques minutes pour le faire »).
5. Au bout de cinq minutes, ramassez les formulaires. Ne laissez échapper aucun sourire et n'établissez aucun contact personnel.
6. Choisissez l'un des formulaires et appelez le nom de la personne qui l'a rempli. Invitez-la à se présenter devant vous. Regardez le formulaire et trouvez quelque chose à redire à propos de la manière dont il a été rempli, par exemple « vous n'avez pas répondu à la question 8 » ou « je vois que vous avez répondu « non » à la question 6 », « demande rejetée ». Dites à la personne de partir. N'entrez pas dans une discussion. Poursuivez directement en appelant la personne suivante à se présenter devant vous.



Migration



Guerre et terrorisme



Discrimination et intolérance



Niveau 2



Any



60 minutes





7. Répétez ce processus plusieurs fois. Il n'est pas nécessaire d'examiner toutes les demandes, continuez uniquement jusqu'à ce que tous les participants aient compris de quoi il retourne.
8. Enfin, abandonnez votre rôle et invitez les participants à examiner ce qui s'est passé.



### Compte rendu et évaluation

Commencez par demander aux participants comment ils se sont sentis au cours de l'activité, puis débattiez du déroulement de l'activité, de ce qu'ils ont appris et des liens avec les droits humains.

- Qu'ont ressenti les participants lorsqu'ils ont dû remplir un formulaire inintelligible ?
- La simulation de l'expérience d'un demandeur d'asile était-elle réaliste ?
- Pensez-vous que, dans votre pays, les demandeurs d'asile sont traités équitablement durant la procédure de demande d'asile ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Quelles peuvent être les conséquences d'un rejet d'une demande d'asile pour une personne ?
- Les participants se sont-ils déjà retrouvés face à un agent, par exemple un policier ou un contrôleur de billets, dont ils ne parlaient pas la langue ? Qu'ont-ils ressenti ?
- Quels sont les droits humains concernés par cette activité ?
- Quels sont les moyens dont disposent les demandeurs d'asile pour demander une protection contre toute atteinte à leurs droits ?
- Combien de demandeurs d'asile y-a-t-il dans votre pays ? Pensez-vous que votre pays accueille sa juste part de réfugiés ?
- Quels sont les droits dont les demandeurs d'asile sont privés dans votre pays ?



### Conseils pour l'animateur

Cette activité est relativement facile à animer. La seule chose qui vous est demandée est d'être convaincant dans votre rôle : vous devez vous montrer sérieux, inflexible et bureaucratique. Vous ne vous souciez pas des difficultés des demandeurs d'asile ; vous êtes là pour faire votre travail ! Le fait est que beaucoup de gens ne veulent pas de réfugiés dans leur pays. Les officiers des services de l'immigration ont pour ordre d'étudier les dossiers des réfugiés et de n'accepter que ceux qui ont des documents d'identité et qui remplissent correctement les formulaires de demande. Bien souvent, les réfugiés ne maîtrisent pas la langue du pays d'accueil et rencontrent des difficultés pour remplir les formulaires. Ils sont également dans un grand désarroi. Ils ont beaucoup de mal à se rendre compte de ce qui se passe car leurs demandes sont souvent rejetées sans qu'ils en comprennent la raison.

Le formulaire de demande d'asile utilisé dans cette activité est en langue créole. Un créole est une langue qui naît d'une tentative de communication entre deux peuples qui n'ont pas de langue commune. On obtient alors un mélange : par exemple, le créole jamaïcain contient de nombreux mots anglais avec une prononciation dialectale et une structure grammaticale ouest-africaine. Il existe plusieurs langues créoles, par exemple en Haïti et en République dominicaine, ainsi que sur certaines îles de l'Océan pacifique et de l'Océan indien, comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Seychelles. Le créole est utilisé dans cet exercice car relativement peu d'Européens le connaissent. S'il s'avère que l'un des membres de votre groupe parle cette langue, demandez-lui de jouer le rôle de l'agent de la police des frontières ou des services de l'immigration.



### Suggestions de suivi

Si vous souhaitez examiner les arguments pour ou contre l'acceptation de réfugiés dans un pays, référez-vous à l'activité « Puis-je entrer ? » en page 115.

De nombreux demandeurs d'asile venant en Europe rencontrent des difficultés d'intégration car ils n'ont pas bénéficié d'une éducation suffisante dans leur pays d'origine. Si vous souhaitez étudier les inégalités en matière d'éducation dans le monde, nous vous conseillons l'activité « L'éducation pour tous ? » figurant en page 162.

## Idées d'action

Trouvez des informations sur les procédures applicables dans votre pays lorsqu'un demandeur d'asile se présente à la frontière. Où et quand remplit-il les premiers formulaires ? A-t-il tout de suite droit à un interprète ? Faites des recherches sur le site d'information officiel de votre gouvernement, invitez un agent des services de l'immigration à venir parler des difficultés de son métier, et entretenez vous avec des demandeurs d'asile pour recueillir leur point de vue sur la situation, le degré d'équité du système et les difficultés rencontrées, notamment pour remplir les premiers formulaires. Ces informations pourraient être utilisées pour mener une campagne de sensibilisation sur les réfugiés ou être transmises aux services de l'immigration ou à des organisations comme le Haut-Commissariat aux réfugiés et Amnesty International.

Les enfants, en particulier les demandeurs d'asile non accompagnés par un parent ou un adulte proche, ont besoin d'une protection spéciale. Informez-vous sur les procédures mises en place pour les mineurs non accompagnés et voyez s'il existe des moyens concrets d'apporter votre aide, par exemple en traduisant des documents envoyés par les autorités ou en devenant un tuteur (voir informations complémentaires ci-après).

## Informations complémentaires

### Réfugiés

Le terme « réfugié » désigne de manière générale toute personne qui fuit son pays à la recherche de la sécurité. Il a aussi une définition juridique précise et se dit d'une personne dont on reconnaît officiellement qu'elle a besoin d'une protection au titre de la Convention de Genève de 1951. Un « demandeur d'asile » est une personne qui cherche à obtenir le statut de réfugié. Les définitions officielles des termes sont données dans le glossaire, et on trouvera d'autres renseignements et précisions dans la partie « informations complémentaires » de l'activité « Puis-je entrer ? » en page 115.

Les informations suivantes sont tirées du site web du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), [www.ecre.org](http://www.ecre.org)

Les chances, pour un réfugié, d'obtenir une protection dépendent en grande partie des procédures de traitement des dossiers de demande d'asile. Même la plus convaincante des demandes de protection internationale peut échouer si elle n'est pas examinée avec équité et dans son intégralité. Les services des frontières et de l'immigration doivent bien comprendre leur obligation de recevoir les demandeurs d'asile et de mettre à leur disposition une aide judiciaire et des services d'interprétation.

La Directive de l'UE sur les procédures d'asile, entrée en vigueur le 1er décembre 2005, définit des normes minimales concernant les procédures d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les Etats membres. Elle porte sur l'accès aux procédures (y compris aux frontières), la rétention, l'examen des demandes, les entretiens personnels et l'assistance judiciaire. De l'avis de l'ECRE, la directive « ne contient pas de normes propices à un examen équitable et complet des demandes d'asile. [...] Certains points restent préoccupants, tels que [...] la sanction des procédures à la frontière qui dérogent aux principes et garanties prévus par la Directive elle-même ». En 2009, la directive a été modifiée pour une plus grande harmonisation du système d'asile en Europe.

### Enfants demandeurs d'asile

Le Commissaire aux droits humains du Conseil de l'Europe a écrit, le 20 avril 2010 : « Nous avons le devoir de protéger ces enfants (mineurs non accompagnés). L'enfant migrant a droit à une protection, c'est là le point essentiel. Au lieu de décider automatiquement de renvoyer un mineur, il faudrait désigner au plus tôt un tuteur chargé de défendre ses intérêts. C'est en effet la meilleure protection contre toute forme d'abus de la part de trafiquants mais aussi d'éventuelles négligences de la part des autorités du pays d'accueil ». <http://commissioner.cws.coe.int>

### DATE CLÉ



**21 février**  
Journée internationale de la langue maternelle



Vous trouverez bien d'autres idées d'activités sur les réfugiés dans une « boîte à outils » produite par la Croix Rouge britannique. Allez sur la page [www.redcross.org.uk](http://www.redcross.org.uk) et recherchez « Positive Images ».



Cette activité est une adaptation de Donahue, D. et Flowers, N., *The Uprooted*, Hunter House Publishers, 1995.

## Documents

### Formulaire de demande d'asile

Demande d'asile	
1. Appellido	
2. Primer nombre	
3. Fecha de nacimiento	
4. Pais, ciudad de residencia	
5. Ou genyen fanmi ne etazini?	
6. Kisa yo ye pou wou	
7. Ki papye imagrasyon fanmi ou yo genyen isit?	
8. Eske ou ansent?	
9. Eske ou gen avoka?	
10. Ou jam al nahoken jyman	

# Que chaque voix soit entendue

Let every voice be heard

*Eduquer, c'est croire au changement.*

Paulo Freire

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Enfants</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	8-50 (groupes restreints 6-8)
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>Il s'agit d'un exercice de discussion en petits groupes et en plénière, sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce que l'éducation et comment répond-elle - si elle y répond - aux besoins des individus ?</li> <li>• Participation aux processus de prise de décisions</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'éducation, y compris à l'éducation aux droits humains</li> <li>• Liberté d'opinion et d'expression</li> <li>• Droit à participer à la gestion de son pays</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir au système éducatif et à la façon dont il répond aux besoins des individus</li> <li>• Développer des capacités en matière de coopération et de participation à la prise de décisions démocratiques à l'école et dans son club</li> <li>• Promouvoir la justice et l'intégration</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 grandes feuilles de papier ou un tableau-papier et des stylos pour chacun des groupes de quatre personnes</li> <li>• Des feuilles supplémentaires, en quantité suffisante pour permettre aux individus de prendre des notes s'ils le désirent</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faites des copies du document (articles 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant, une par groupe)</li> </ul>

## Instructions

L'activité se déroule en deux phases: la phase 1 (35 minutes) consiste en une discussion sur l'éducation que les participants souhaiteraient; la phase 2 (60 minutes) est un débat sur l'instauration de systèmes démocratiques visant à permettre aux jeunes de s'exprimer au sujet de l'éducation qu'ils reçoivent.

**Phase 1.** Quelle forme d'éducation recevons-nous et laquelle préférerions-nous ? (35 minutes)

1. Commencez par une brève discussion sur ce que les participants comprennent par le terme « d'éducation ». Insistez sur le fait que l'éducation ne se réduit pas à ce qui passe à l'école ou à l'université. Soulignez les différences entre éducation formelle, informelle et non formelle. Les participants devraient savoir que l'éducation est un droit humain (article 26 de la DUDH).
2. Puis réfléchissez aux aspects positifs et négatifs du système éducatif en place dans votre pays et notez les mots clés sur le tableau-papier.
3. Passez brièvement en revue les mots clés et réfléchissez au pourquoi de la nature du système éducatif relativement à quelques-uns des points notés, par exemple : programme, taille des classes, règles vestimentaires et activités extrascolaires.
4. Invitez les participants à former des petits groupes de quatre à cinq personnes. Distribuez-leur le texte de l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Donnez aux groupes 15



Education



Citoyenneté et participation



Enfants



Niveau 3



8-50 (groupes restreints 6-8)



120 minutes



minutes pour évaluer la valeur de leur droit à l'éducation. Par exemple, l'éducation primaire est-elle accessible à tous gratuitement dans notre société ? Si non, qui en est exclu et pourquoi ? Quelles sont les formes de discipline en place et la dignité des individus est-elle respectée ? Le programme promeut-il le développement de la personnalité, des talents et des aptitudes des jeunes ? La priorité est-elle donnée à la formation de bons citoyens ou d'une main-d'œuvre adéquatement formée ? L'éducation aux droits humains fait-elle partie des programmes ?

5. Ensuite, réunissez-vous en plénière et demandez aux participants de communiquer les fruits de leur réflexion.

**Phase 2.** Instauration des systèmes démocratiques permettant à tous les individus de s'exprimer au sujet de l'éducation qu'ils reçoivent. (60 minutes)

1. Demandez aux participants qui prend les décisions concernant l'éducation qu'ils reçoivent.
2. Invitez les participants à reformer les petits groupes et à réfléchir à la façon dont les décisions sont prises dans leur école. Par exemple, qui décide du contenu de l'enseignement et des activités extrascolaires à organiser ? Comment sont gérés l'école ou l'université ? Comment sont prises les décisions en matière de budget et de dépenses ? Comment les politiques sont-elles conçues et adoptées ? Les jeunes ont-ils leur mot à dire ?
3. Expliquez-leur que non seulement ils ont droit à l'éducation mais que, qui plus est, conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, ils ont le droit d'exprimer librement leur opinion sur toute question les intéressant, leurs opinions devant être dûment prises en considération.
4. Demandez à chacun des groupes d'évaluer les aspects positifs et négatifs d'une instance élue démocratiquement, comme un conseil scolaire, pour prendre des décisions relativement à leur éducation au plan local.
5. La prochaine phase dépend des circonstances. S'il n'existe pas de conseil dans votre école, alors les groupes doivent réfléchir à la forme de conseil qui leur semble la plus adaptée et à la façon de le constituer. S'il existe déjà un conseil, les groupes doivent analyser son fonctionnement et envisager un plan d'action pour améliorer son fonctionnement. Expliquez-leur comment procéder à une analyse SWOT et donnez-leur 30 minutes pour rédiger un plan d'action sur une grande feuille de papier.
6. En plénière, demandez aux groupes de présenter les résultats de leur travail.



## Compte rendu et évaluation

De nombreux points auront été abordés lors des diverses phases précédentes. Prenez néanmoins le temps d'examiner l'activité dans son ensemble, de réfléchir aux aspects généraux relatifs à l'apprentissage et d'organiser la suite de l'exercice.

- Les participants ont-ils apprécié l'activité ? L'ont-ils trouvée utile ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Pourquoi les structures de prise de décisions sont-elles ainsi ? Quels sont les antécédents historiques ? Les structures et les procédures décisionnelles remplissaient-elles leurs fonctions dans le passé ? Sont-elles encore adaptées aujourd'hui ? Si non, pourquoi ?
- Pourquoi est-il nécessaire de reconsidérer régulièrement les structures et les procédures décisionnelles ?
- Quels points communs et différences les plans d'action présentent-ils ?
- Quel est leur coût en termes de temps, d'effort et d'argent ?
- Étaient-ils réalistes ? (Note: C'est bien d'avoir des projets ambitieux, mais il faut avancer pas à pas vers l'objectif !)
- « L'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération. » Est-ce une demande réaliste relativement au programme éducatif national ? De quelle façon les jeunes pourraient-ils y contribuer ?
- Dans quelle mesure l'article 12 est-il respecté dans la classe ? Quel temps faudrait-il réserver aux enfants pour qu'ils puissent exprimer leur opinion ?
- Quelques groupes, les Roms par exemple, ont souvent le sentiment que leur droit à l'éducation est bafoué. Pourquoi en est-il ainsi et comment faciliter leur accès à l'éducation ?



- Comment l'éducation aux droits humains est-elle dispensée dans votre école ? Vous apprend-on à connaître les différents droits humains et les diverses conventions ? Avez-vous la possibilité de participer à des projets de promotion des droits humains dans votre école et votre communauté ?

## Conseils pour l'animateur

Cette activité a été rédigée pour les écoles et les établissements d'enseignement supérieur, comme en témoigne la mention « conseil scolaire/universitaire ». Cela ne devrait pas dissuader quiconque travaille dans un contexte informel ; l'activité convient également à des jeunes dans des clubs de jeunes ou des associations, qui seront probablement dotés d'un conseil de direction plutôt que d'un conseil scolaire. A vous d'adapter les termes en conséquence.

Familiarisez-vous avec les articles 12 et 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant (voir les annexes). Si vous travaillez avec des jeunes adultes, de plus de 18 ans, référez-vous au droit à l'éducation tel qu'il figure dans la DUDH (article 26).

Vous en apprendrez davantage sur l'éducation et les droits humains dans les informations de référence au chapitre 5. En page 31 figurent des précisions sur les différences entre éducation formelle, non formelle et informelle. La technique de l'analyse SWOT est décrite et expliquée dans la section « Agir », page 376.

### Pourquoi un conseil scolaire ?

Un conseil scolaire a pour objectif de permettre aux élèves de s'exprimer sur les questions relatives à l'école qui les concernent au premier chef. Il existe de nombreuses raisons valables pour créer de telles structures et garantir leur bon fonctionnement. Les mêmes arguments valent pour le conseil de direction/comité de gestion d'une organisation de jeunesse.

### Bénéfices pour les élèves

La participation à un conseil scolaire favorise l'épanouissement éducatif et personnel des élèves pour les raisons suivantes :

- Les conseils promeuvent l'apprentissage de la citoyenneté, de l'efficacité politique et des comportements démocratiques.
- Les conseils promeuvent la confiance sociale et les valeurs personnelles.
- Les conseils offrent aux élèves la possibilité de remettre l'autorité en question.
- Les élèves apprennent à prendre des décisions de manière équitable et responsable.
- Les élèves apprennent les réalités de la vie, par exemple comment travailler dans le cadre de budgets restreints ou avec des autorités irresponsables.

### Bénéfices pragmatiques

- Le management fonctionne mieux lorsqu'il est démocratique plutôt qu'autoritaire; la démocratie est en finale plus efficace dans la mesure où elle encourage la responsabilité des élèves.
- Les conseils encouragent la coopération, exploitent l'énergie et réduisent l'aliénation.
- Les conseils peuvent améliorer l'atmosphère à l'école: les élèves ont davantage confiance dans leurs enseignants et les règles édictées s'avèrent plus justes.
- Quelles que soient les limites que constituent les pressions extérieures sociales et politiques, un conseil scolaire est une façon pratique de démontrer aux élèves la bonne foi du corps enseignant et son engagement vis-à-vis de certaines valeurs.

### Suggestions de suivi

Laissez le groupe approfondir les idées émises durant l'activité et, en prenant des conseils dans la section « Agir » à la page 376, poursuivez la discussion sur les processus décisionnels dans leurs écoles, lycées ou clubs.

Si les participants souhaitent réfléchir au type d'éducation dont ils aimeraient bénéficier, ils apprécieront probablement « Le conte des deux cités », page 292, jeu sur plateau qui les fera réfléchir à la ville dans laquelle ils voudraient vivre.



Si les participants s'intéressent aux attitudes envers le vote, choisissez l'activité "Voter ou ne pas voter ?", page 312.



### Idées d'action

Les participants peuvent envisager d'échanger des informations avec d'autres conseils scolaires dans leur localité, au plan national ou même international.



### Informations complémentaires

Le degré de participation des élèves aux processus décisionnels dépend de leur âge et de la question à trancher. Pour un modèle utile, voir l'échelle de la participation des jeunes de Roger Hart, [www.freechild.org](http://www.freechild.org). Vous trouverez des précisions au sujet de l'échelle de la participation dans les informations de référence sur la citoyenneté et la participation, à la page 447.

Dans beaucoup de pays, les opportunités de participation directe aux processus décisionnels se multiplient. Par exemple, avec la budgétisation participative, l'engagement des citoyens induit des changements au niveau des politiques ou des priorités en matière de dépenses. Il ne s'agit pas simplement d'un exercice de consultation, mais bien d'une incarnation de la démocratie délibérative et directe: <http://www.participatorybudgeting.org.uk>. Un exemple en est le programme Newcastle's (UK) Udecide participatory budgeting programme, dans lequel, en mai 2008, la voix des jeunes représentait 20% des votes concernant l'allocation des 2,25 millions £ du Children's Fund. Reconnaissant que les enfants et les jeunes les plus susceptibles de bénéficier du Fonds sont les véritables experts sur ce point, le projet était de leur donner la possibilité de se faire entendre. Le projet, en défiant les prestataires de promouvoir leurs idées auprès des jeunes, visait à les faire appréhender différemment leurs services et la façon d'impliquer les jeunes.

[www.lightontherights.eu](http://www.lightontherights.eu)



Le Bureau d'organisation des syndicats d'élèves européens (OBESSU) est l'organisation faitière européenne des organisations d'élèves. Sa mission est de :

- relayer les opinions des élèves européens auprès des différentes institutions éducatives et plates-formes d'apprentissage ;
- maintenir et améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation ainsi que démocratiser l'éducation à travers l'Europe ;
- améliorer les conditions de vie et d'étude dans les établissements d'enseignement secondaire en Europe pour promouvoir une plus grande solidarité, et pour encourager à la coopération et à la compréhension entre les élèves ;
- mettre un terme à la discrimination et à l'injustice au sein des systèmes éducatifs des pays européens.

### Documents

#### Convention relative aux droits de l'enfant (CRC), articles 28 et 29 :

L'enfant a droit à l'éducation. Les Etats rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous et encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, accessibles à tout enfant. Ils veillent à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant. L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, et à permettre à l'enfant d'assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité, et dans le respect du milieu naturel.

# Parlons sexe !

Let's talk about sex!

*Let's talk about sex; let's talk about you and me (Parlons de sexe ; parlons de toi et de moi)*<sup>1</sup>.

<b>Complexité</b>	Niveau 4
<b>Taille du groupe</b>	10-15
<b>Durée</b>	60 minutes
<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions de genre</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Santé</li> </ul>
<b>Aperçu</b>	Cette activité repose sur la technique du « groupe-miroir » permettant d'analyser les attitudes en matière de sexualité – y compris l'homophobie
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'égalité</li> <li>• Droit à ne pas subir de discrimination</li> <li>• Liberté d'expression et d'association</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la compréhension des questions et des droits relatifs à la sexualité et à l'identité sexuelle</li> <li>• Acquérir une certaine confiance en soi pour exprimer son avis personnel sur la diversité en matière de préférences sexuelles</li> <li>• Promouvoir la tolérance et l'empathie à l'égard des personnes différentes</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 chaises</li> <li>• 2 animateurs (de préférence)</li> <li>• Un espace de circulation pour les participants</li> <li>• Un tableau ou un tableau-papier, et des stylos feutre</li> <li>• Des petits carnets et des stylos individuels</li> <li>• Un chapeau</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soyez conscient du fait que, pour beaucoup de gens – les jeunes en particulier ! –, la sexualité est un sujet très personnel et sensible. Préparez-vous à adapter votre méthodologie ou votre thématique – ou les deux à la fois !</li> <li>• Identifiez quelques célébrités qui se sont exprimées de manière très ouverte au sujet de leur sexualité – aussi bien des hétérosexuels que des homosexuels, des bisexuels que des transsexuels (hommes et femmes).</li> </ul>

## Instructions

1. Mettez le problème en scène. Expliquez que, si, pour la plupart des gens, la sexualité relève de la vie privée, il n'en reste pas moins que le droit à ne faire l'objet d'aucune discrimination fondée sur les choix sexuels est un droit humain fondamental, protégé par la loi dans la plupart des pays européens. L'activité en question est l'occasion d'explorer les attitudes au sujet de la sexualité – et notamment l'homosexualité et l'hétérosexisme. Vous pourrez ensuite détendre l'atmosphère, en évoquant – avec la participation des membres du groupe – des gens célèbres ayant parlé ouvertement de leur sexualité.
2. Distribuez les petites feuilles de papier et les stylos, et demandez aux participants de formuler par écrit toutes les questions qu'ils se posent au sujet de l'homosexualité et de la sexualité en général, puis de placer leur petite fiche dans le chapeau. Les auteurs des questions doivent en principe rester anonymes.
3. Expliquez aux participants que cette activité vise à explorer les points de vue et attitudes concernant la sexualité – et en particulier l'homosexualité. Chacun doit se sentir libre d'exprimer son point de vue – que celui-ci soit traditionnel ou non, polémique ou iconoclaste. Chacun



Questions de genre



Discrimination et intolérance



Santé



Niveau 4



10-15



60 minutes



<sup>1</sup> Adaptation d'un tube du trio américain de hip-hop Salt-n-Pepa (1991)



doit pouvoir exprimer un point de vue qu'il approuve – ou désapprouve –, sans aucune crainte du ridicule ou du mépris des autres.

4. Disposez les trois chaises en demi-cercle, face au groupe. Elles sont destinées aux « intervenants » qui vont être placés en position de « miroir ». Les autres participants sont en position d'observateurs.
5. Expliquez la règle du jeu: vous commencez par inviter deux volontaires à se joindre à vous sur la scène du débat (ce « miroir » dont nous parlions plus haut). Si, à tel ou tel moment, quelqu'un souhaite rejoindre ce clan des « animateurs », il pourra librement le faire – mais, étant donné qu'il n'y a que trois places à ce niveau, quelqu'un devra lui céder sa place. La personne désirant se joindre à la conversation-animation pourra, par exemple, venir taper sur l'épaule de l'un des « débatteurs ». Les deux personnes en question changeront donc de position – l'animateur ou débatteur redevenant simple observateur.
6. Tous les participants sont invités à exprimer leur point de vue personnel, mais aussi d'autres points de vue – qu'ils ne partagent pas forcément. On pourra ainsi donner une chance à des opinions plus polémiques, « politiquement incorrectes », voire inconcevables, et aborder sous différents angles le thème en question. Insistez en revanche sur le fait que les commentaires blessants ou agressifs dirigés contre une personne ou un groupe ne sont pas autorisés.
7. Demandez à un volontaire de tirer une question du chapeau, et de donner son avis sur le thème ainsi choisi. Débattrez la question jusqu'à épuisement du thème.
8. Demandez ensuite à trois volontaires d'entamer un débat sur un autre thème, selon les règles observées précédemment.
9. Abordez autant de questions que vous le pourrez dans le temps imparti. Avant de passer à la phase d'analyse et d'évaluation, faites une courte pause, afin de permettre aux différents « débatteurs » de sortir de leur rôle – d'autant plus en cas de débat particulièrement passionné et polémique.



## Compte rendu et évaluation

Commencez par analyser brièvement le sentiment des participants – aussi bien celui des débatteurs face au public que celui des observateurs. Puis abordez les différents points de vue qui se sont exprimés, et les enseignements que les participants ont tirés de cette activité :

- Quelqu'un a-t-il été choqué ou surpris par certains points de vue ? Si oui, lesquels, et pourquoi ?
- Dans votre entourage, quel est le degré d'ouverture d'esprit dans le domaine de la sexualité ?
- Attend-on des jeunes femmes et des jeunes hommes qu'ils se conforment à des orientations et rôles sexuels spécifiques ? Lesquels ?
- Comment sont perçus et traités les (jeunes) personnes qui ne répondent pas à ces attentes ?
- Certains groupes sont-ils plus « ouverts » que d'autres ? Si oui, pour quelles raisons ?
- Quels sont les facteurs qui déterminent le développement de notre sexualité ?
- Quels facteurs conditionnent l'évolution de notre sexualité dans tel ou tel sens ?
- Le point de vue des participants sur la sexualité diffère-t-il de celui de leurs parents et de leurs grands-parents ? Si oui, dans quel sens ? Et pourquoi ?
- Existe-t-il dans votre pays des lois qui interdisent les relations sexuelles entre adultes consentants ? Le cas échéant, qu'interdisent ces lois ? Pourquoi existent-elles ? Pensez-vous qu'elles soient acceptables ?
- L'article 16 de la DUDH dispose: « A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. » Pourquoi l'orientation sexuelle ne figure-t-elle pas aux côtés de « la race, la nationalité ou la religion » ? Le devrait-elle ?
- Dans certains pays, la législation et les pressions sociales semblent entraver le droit de tout être humain au respect et à la dignité, à s'éprendre de la personne de son choix, à se marier en toute liberté, etc. Comment résoudre ce type de conflit ?



## Conseils pour l'animateur

Tenez particulièrement compte du contexte social dans lequel vous opérez et adaptez l'activité en conséquence. L'activité en question vise à permettre à chacun de réfléchir à sa propre sexualité et aux normes de la société dans laquelle il vit, et à faire en sorte que tous les participants aient suffisamment d'assurance pour exprimer leur point de vue intime, tout en restant tolérants vis-à-

vis de points de vue différents. L'objectif n'est en aucun cas d'essayer de convaincre les uns ou les autres, ni de parvenir à un consensus.

Avant de procéder à cette activité, il est recommandé de s'y préparer en s'informant de manière basique sur les questions liées à chaque sexe. A cet égard, voici quelques-unes des questions les plus fréquemment posées:

- Qu'est-ce que l'homosexualité ?
- Quelle est la différence entre un hétérosexuel, un homosexuel, une lesbienne, un bisexuel et un transsexuel ?
- L'homosexualité est-elle une maladie ?
- Comment devient-on homosexuel ou lesbienne ?
- Quel est le risque d'attraper le Sida ?
- Dans certains pays, l'homosexualité est acceptée et les homosexuels peuvent se marier, alors que, dans d'autres pays, l'homosexualité est passible de la peine de mort.

Il importe également qu'en tant qu'animateurs, vous réfléchissiez à vos propres valeurs et credo – autrement dit à ce que vous jugez bon pour vous-même, pour votre famille et pour les autres -, et que vous sachiez que ces valeurs vont transparaître dans tous vos actes et vos propos (et même dans vos interdits et vos silences). Il est essentiel d'identifier vos propres valeurs et préjugés, et d'en comprendre l'origine, afin qu'à leur tour, les participants puissent s'expliquer les raisons de leurs propres valeurs.

Cette activité consiste à évoquer avec les participants les personnalités ayant parlé ouvertement de leur sexualité, dans le but de les amener à être eux-mêmes ouverts sur le sujet. C'est aussi une opportunité pour clarifier des termes comme gay et lesbienne, homosexuel, hétérosexuel, bisexuel et transsexuel.

En tant qu'animateur du groupe, vous avez un rôle essentiel consistant à donner le ton général du débat. Pour démarrer l'activité, vous pouvez imaginer une conversation entre les deux facilitateurs, l'un commençant par la question : « Savais-tu que Peter avait révélé son homosexualité ? » le deuxième animateur pourra rebondir, en déclarant « Non, je ne m'en serais jamais douté... Peter n'a pas l'air homosexuel ». Dès lors, il est évident que la conversation est lancée au sujet d'un ami commun aux deux animateurs – autrement dit, à un niveau « local » et non pas théorique. Cette manière d'aborder le sujet pourra également ouvrir le débat sur ce que les participants – et les gens en général - savent de l'homosexualité, et sur les attitudes et points de vue dans ce domaine. Il faut espérer ensuite que l'un des participants-observateurs viendra prendre le relais, et relancer le débat avec l'ensemble du groupe. L'animateur doit, toutefois, rester dans le groupe en tant qu'observateur, afin de pouvoir éventuellement intervenir à nouveau en tant que débattre. Cela permet à l'animateur de continuer à gérer le débat de manière plus discrète, soit en vue d'ouvrir de nouvelles voies thématiques, soit pour remettre délicatement à sa place tout participant qui ne respecte pas la règle du jeu.

Si vous le souhaitez, vous pourrez également établir en tant que règle le fait que tout point de vue très spécifique ne pourra s'exprimer qu'une fois. Cela permet d'éviter de « tourner en rond » autour des mêmes aspects du sujet et de dissuader les participants de reproduire à l'infini les préjugés les plus tenaces.

Si vous souhaitez donner au groupe des idées de questions à examiner, voici quelques suggestions :

- L'âge du consentement (pour le mariage ou les premiers rapports sexuels): ce seuil doit-il être différent pour les homosexuels ?
- L'adoption et le mariage : les couples homosexuels doivent-ils avoir le droit de se marier et d'adopter des enfants ? Indiquez les raisons dans un sens ou dans l'autre.
- Le sida : est-il vrai que les homosexuels sont plus exposés au SIDA ?

En cas de grand groupe, le temps ne permettra pas d'examiner toutes les questions. Sachez que certains seront déçus ou frustrés que leurs questions ne soient pas abordées. Pour y remédier vous pouvez, à la fin de l'exercice, inscrire toutes les questions sur le mur. Cela incitera les participants à poursuivre la discussion quand ils en auront le temps.

## DATE CLÉ



**17 mai**  
Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie



### Variantes

Cette méthode peut être adaptée à tout type de question, par exemple le racisme, l'éducation ou encore le changement climatique.



### Suggestions de suivi

Si vous vous intéressez à la façon dont la sexualité, et notamment l'homosexualité, est représentée dans les médias, collectez des photos dans des journaux, des magazines et sur internet, et invitez les participants à rédiger des légendes ou des bulles; voir « Autres jeux d'images » à la fin de l'activité « Jeux d'images », page 253.

L'activité « Bientôt d'un autre âge », page 278, examine l'évolution des attitudes, et notamment envers le sexe, avec le temps.



### Idées d'action

Contactez une organisation de lesbiennes, gays, bisexuel(le)s ou transgenres dans votre pays. Vous pouvez inviter un représentant de ce type d'organisations à prendre la parole devant votre groupe, et découvrir ainsi les problèmes d'égalité et de droits les plus urgents qui se posent dans votre pays.



### Informations complémentaires

La sexualité fait partie intégrante de la vie de tout être humain et de nos besoins fondamentaux. Elle influe sur notre personnalité et nos comportements – aux plans social, personnel, affectif et psychologique -, tels qu'ils apparaissent dans nos relations avec les autres. Notre sexualité est conditionnée par le sexe auquel nous appartenons, ainsi que par tout un ensemble d'autres facteurs très complexes; elle évolue tout au long de notre vie ».

### Diversité sexuelle et droits humains

A première vue, ces deux questions ne semblent pas liées. On peut dire, en effet, que le premier (les choix en matière sexuelle) relève de la sphère privée et individuelle, tandis que l'autre (les droits humains) relève du domaine public (droit et sphère politique), en liaison avec la notion de citoyenneté. Toutefois, les études historiques, anthropologiques et sociologiques récentes indiquent que l'identité sexuelle et les modes d'expression du désir sexuel peuvent être considérés, selon les époques et les cultures, comme des facteurs de remise en cause de l'ordre social existant. Dans certains contextes, le désir à l'égard des personnes du même sexe ou tout sentiment ambigu dans ce domaine remettent en question ou font même complètement exploser les points de vue traditionnels ou religieux; mais, dans d'autres contextes, ce type de « désir » peut aussi être considéré comme une maladie mentale.

Il y a, peut-on penser, une sorte d'hégémonie sociale et religieuse qui contribue à marginaliser en permanence la notion d'égalité de tous en matière de droits humains. Cette hypothèse solidement ancrée consiste à dire que l'hétérosexualité est « dans l'ordre naturel des choses » - qu'elle est, en d'autres termes, le mode d'expression « normal » du désir sexuel. Elle est donc moralement acceptable, alors que d'autres formes d'expression sexuelle sont « anti-nature », et de ce fait moralement inacceptables.

Source: Gay and Lesbian Human Rights Commission, <http://www.iglhrc.org>

# Sites du patrimoine local

## Local Heritage Sites

*Le patrimoine est notre héritage du passé, qui constitue aujourd'hui notre cadre de vie et que nous transmettons aux générations futures.*

UNESCO

<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	12-35
<b>Durée</b>	2 heures
<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits de l'homme en général</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Religion et croyance</li> </ul>
<b>Aperçu</b>	Dans cette activité, les participants découvrent leur environnement et établissent un lien entre les sites du patrimoine et les droits de l'homme
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le droit à l'éducation</li> <li>• Le droit à la liberté de croyance et de religion</li> <li>• Le droit de participer à la vie culturelle de la collectivité</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre conscience du patrimoine présent dans sa ville ou dans son cadre de vie</li> <li>• Établir un lien entre la mémoire et les sites du patrimoine, d'une part, et les droits de l'homme, d'autre part</li> <li>• Développer l'appréciation de la diversité au sein de la collectivité</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si vous utilisez une variante : une liste de questions à aborder sur chaque site</li> <li>• Cartes des zones que les groupes exploreront (facultatif)</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifiez certains quartiers de la ville dans lesquels les groupes se promèneront (vous pouvez décider de laisser les groupes choisir les quartiers qu'ils souhaitent découvrir, mais il est plus facile de leur proposer des options au départ)</li> <li>• Imprimez ou envoyez des exemplaires électroniques de cartes avec les zones délimitées que les groupes devront parcourir à pied ou explorer</li> <li>• Informez les participants que l'activité se déroulera en plein air, qu'ils doivent s'habiller en conséquence et apporter de l'eau ou tout ce dont ils pourraient avoir besoin.</li> </ul>

### Instructions

1. Invitez les participants à former des groupes de 5 à 6 personnes et à présenter brièvement leur bâtiment/lieu/statue/symbole préféré dans la ville et les raisons pour lesquelles ils l'apprécient.
2. Informez les participants que, dans leur groupe, ils marcheront pendant une heure dans un quartier donné de la ville et chercheront des bâtiments, des statues, des symboles, des noms de rue, des plaques, etc. qui font partie du patrimoine de la ville. Vous pouvez définir les endroits de la ville où vous voulez qu'ils aillent ou les inviter à choisir où ils veulent aller. L'idéal est que chaque groupe se rende dans un quartier différent de la ville.
3. Leur mission consiste à rechercher davantage d'informations sur chaque site défini, soit en ligne, soit en demandant aux passants ce qu'ils savent à son sujet (ou les deux). Ils doivent noter ces informations et prendre des photos des sites.
4. Lorsque les groupes reviennent, donnez-leur 30 minutes pour traiter les informations et préparer une présentation de ce qu'ils ont découvert (y compris des photos).
5. Chaque groupe présente brièvement ce qu'il a découvert au cours de sa visite et les informations qu'il a apprises.

### Compte rendu et évaluation

1. Qu'avez-vous ressenti en découvrant votre/cette ville au travers de son patrimoine ?
2. A-t-il été difficile de trouver des informations en ligne sur les différents sites ? Et auprès des passants ?



Droits humains en général



Discrimination et intolérance



Religions et convictions



Level 2



12 – 35



2 hours



## DATE CLÉ

21 mai

Journée mondiale  
de la diversité  
culturelle pour le  
dialogue et le déve-  
loppement



3. Quels sont les droits de l'homme liés aux sites que vous avez répertoriés ?
4. Avez-vous été surpris par les informations que vous avez apprises au cours de ce processus ? Par lesquelles ?
5. Avez-vous trouvé des sites qui se rapportent à divers groupes culturels/religieux ? Ces groupes peuvent-ils jouir pleinement de leurs droits de l'homme en Europe, à l'heure actuelle ?
6. Pensez-vous que la plupart des habitants de cette ville sont conscients de ce patrimoine et de son importance ? Pourquoi ?
7. Pensez-vous que d'autres aspects du patrimoine devraient être présents dans l'espace public, mais ne le sont pas ? Lesquels ? Pourquoi pensez-vous qu'ils ne sont pas présents ?

### Conseils aux animateurs

De nombreuses personnes passent souvent devant les sites du patrimoine de leur ville sans les remarquer. Certains sites patrimoniaux sont très connus, tandis que d'autres sont totalement inconnus. Dans certaines régions d'Europe, par exemple, on trouve d'anciennes synagogues désaffectées ou des sites sur lesquels seule une plaque commémorative rappelle qu'une synagogue ou une mosquée aujourd'hui détruite s'y dressait autrefois. Ces plaques passent facilement inaperçues aux yeux des passants. En fonction des groupes de jeunes avec lesquels vous travaillez, vous pouvez décider de ne pas leur donner d'instructions et de les laisser découvrir ce qu'ils parviendront à trouver, ou vous pouvez leur indiquer des sites précis qu'ils devront rechercher. Il peut être utile de donner aux participants un exemplaire du résumé de la Déclaration universelle des droits de l'homme, surtout si les droits de l'homme ne leur sont pas très familiers. Ils pourront ainsi identifier plus facilement les droits liés aux sites qu'ils visitent.

Veillez à laisser suffisamment de temps aux participants pour aller sur les sites qu'ils découvrent et en revenir. Si les sites où ils doivent se rendre sont assez éloignés, vous pouvez choisir de faire la première partie de l'activité (la découverte du site) à la fin d'une journée et la présentation et le compte-rendu au début de la journée suivante.

### Variantes

Vous pouvez décider d'indiquer à l'avance aux groupes les sites précis à rechercher. Dans ce cas, vous pouvez leur donner une liste de questions à examiner dans chacun de ces sites. Vous pouvez également organiser cette activité sous la forme d'une chasse au trésor. Par exemple, le groupe doit tout d'abord se rendre sur un site, y prendre une photo, discuter de ce site, puis répondre à une question précise ou effectuer une action donnée. Un membre de l'équipe est présent sur chaque site : le groupe lui donne la réponse ou lui montre l'action en question ; le membre de l'équipe remet alors au groupe une enveloppe contenant les instructions pour le deuxième site, et ainsi de suite.

Vous pouvez consacrer l'activité exclusivement à la découverte des noms de rues ou de places. Par exemple, les participants peuvent découvrir en l'honneur de quelles personnes ou de quels événements un lieu porte leur nom. Ils peuvent également analyser les éléments suivants : les hommes et les femmes sont-ils représentés de manière égale ? Certaines de ces personnes ont-elles contribué à une culture des droits de l'homme ? Ou, au contraire, ont-elles été ou sont-elles associées à des violations des droits de l'homme ? Lors du compte rendu, vous pouvez également inviter les participants à identifier, en discutant de la question en groupe, les personnes qui, selon eux, devraient être honorées par un nom de rue en raison de leur contribution aux droits de l'homme.

### Suggestions de suivi

Si vous souhaitez approfondir la question de la mémoire et du souvenir, vous pouvez organiser l'activité Expressions de la mémoire.

Les participants peuvent contribuer aux Journées européennes du patrimoine, qui permettent de s'intéresser au patrimoine culturel européen, de renforcer le sentiment d'appartenance à l'espace commun européen et de partager des idées sur la manière dont les citoyens européens conçoivent la dimension européenne du patrimoine local : <https://www.europeanheritagedays.com/fr>

### Idées d'action

Les participants peuvent chercher à savoir comment et par qui les noms de rues ou de places sont donnés et écrire à l'autorité locale responsable afin de lui proposer de nouveaux noms ou de remplacer les noms existants.

# Les Makah et la chasse à la baleine

## Makah whaling

*Quoi que l'on dise, pêcher les baleines, c'est tuer, et tuer, c'est mal.*

Société de protection des baleines et dauphins

<b>Complexité</b>	Niveau 4
<b>Taille du groupe</b>	14+ (petits groupes de 5)
<b>Durée</b>	150 minutes
<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture et sport</li> <li>• Environnement</li> <li>• Mondialisation</li> </ul>
<b>Aperçu</b>	<p>Cette activité comprend un travail en groupes restreints, un jeu de rôle, des discussions et la formation d'un consensus sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation durable des ressources maritimes</li> <li>• Les droits des peuples autochtones à déterminer librement leur développement économique, social et culturel</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</li> <li>• Droit à la nourriture et à l'accès aux ressources naturelles</li> <li>• Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux comprendre le conflit qui semble exister entre d'une part, la revendication du droit de participer à la vie culturelle et d'autre part, la protection de l'environnement</li> <li>• Développer la réflexion critique, les compétences en matière de présentation d'arguments et de formation de consensus</li> <li>• Acquérir une ouverture d'esprit vis-à-vis des différences culturelles</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents</li> <li>• Stylos et papier pour la prise de note par les participants</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisez tous les documents pour vous familiariser avec le sujet. Vous pourrez ainsi faire office de personne-ressource si nécessaire.</li> <li>• Photocopiez les cartes de rôle. Chaque participant doit avoir sa propre carte de rôle pour pouvoir s'y référer.</li> </ul>

## Instructions

Cette activité est organisée en deux parties : la partie 1 (30 minutes) est une présentation de l'activité et des questions environnementales et culturelles en jeu et la partie 2 (90 minutes) est la simulation d'une réunion de conciliation entre la tribu Makah et les organisations qui s'opposent à la chasse à la baleine.

### Partie 1. Présentation des questions environnementales et culturelles (30 minutes)

1. Expliquez que cette activité porte sur les droits environnementaux et culturels, et plus particulièrement sur la demande de reprise de la chasse à la baleine soumise par la tribu Makah, à laquelle s'opposent les écologistes et d'autres groupes.
2. Racontez aux participants l'histoire des Makah et expliquez que la confrontation dure depuis de nombreuses années et qu'elle occasionne des frais juridiques croissants sans produire de résultat durable. Les écologistes ont eu recours à des méthodes imprudentes qui ont mis en danger certains de leurs membres et d'autres personnes, et certains membres de la tribu



Culture et sport



Environnement



Mondialisation



Niveau 4



14+ (petits groupes de 5)



150 minutes



Makah étaient si exaspérés qu'ils ont violé la loi en chassant illégalement la baleine. La situation n'est satisfaisante pour personne et le moment semble être venu pour les parties de se réunir pour trouver un terrain d'entente.

3. En guise d'introduction, utilisez la technique « de haut en bas » (voir page 357) pour demander aux participants leur avis concernant les questions ci-dessous. Lisez les affirmations suivantes une par une :
  - Les coutumes des peuples doivent être respectées tant qu'elles ne violent pas les droits humains.
  - Nous devons respecter le droit des individus de choisir librement leur alimentation (végétarienne, végétarienne, omnivore).
  - La nourriture que nous consommons doit être le produit de méthodes respectueuses de l'environnement.
  - L'élevage ne doit pas faire appel à des méthodes inhumaines, telles que l'élevage intensif et les techniques d'abattage cruelles.
  - Les traditions culturelles sont essentielles pour les peuples et doivent, à ce titre, être respectées.
  - La chasse à la baleine, même sous des prétextes culturels, devrait être interdite.

**Partie 2.** Simulation d'une rencontre pour essayer de sortir de l'impasse entre la tribu Makah et les opposants à la chasse à la baleine (90 minutes)

1. Rappelez aux participants que des batailles féroces, au sens littéral comme au plan juridique, se jouent depuis des années et que le moment est venu d'essayer de trouver une solution. Cette activité est une simulation de rencontre planifiée et présidée par une organisation imaginaire appelée Crest (Culture, Rights, Environment, Sustainability and Talk). Crest est une structure indépendante qui œuvre pour la prise en compte des droits humains dans les questions environnementales. Elle entend promouvoir la compréhension par le dialogue. Les quatre groupes qui prennent part à la rencontre sont les suivants :
  - a. La tribu Makah, qui souhaite reprendre la chasse à la baleine.
  - b. La High North Alliance, organisation faitière qui représente les chasseurs de baleines et de phoques et œuvre pour l'avenir des cultures côtières et l'exploitation durable des ressources en mammifères marins. Elle soutient les Makah.
  - c. Sea Shepherd, une organisation qui enquête sur les violations des lois, règlements et traités internationaux de protection des espèces marines sauvages. Elle s'oppose à la demande des Makah.
  - d. Greenpeace, organisation d'activistes environnementaux, qui est contre la chasse à la baleine.
2. Crest a pour rôle d'animer une discussion qui portera sur cinq questions :
  - Pourquoi les baleines sont-elles importantes ?
  - Les baleines grises sont-elles une espèce en danger ?
  - Pourquoi les Makah devraient-ils arrêter de manger de la viande de baleine ?
  - Le rituel makah de la chasse à la baleine peut-il être modifié ?
  - Si l'on parvient à un accord, quel type de suivi sera nécessaire pour assurer la protection effective des baleines ?
3. Demandez à quatre volontaires de représenter Crest et répartissez les autres participants en quatre groupes égaux. Distribuez les cartes de rôle. Les groupes ont 30 minutes pour étudier les informations qui y figurent et préparer leurs positions et arguments au sujet des cinq questions ci-dessus.
4. Lorsque les groupes sont prêts, réunissez-les en plénière. Demandez aux représentants de Crest de présider la réunion, qui durera une heure.
5. Crest ouvre la réunion avec une brève déclaration sur les droits humains et le contexte environnemental des discussions, avant de rappeler que l'objectif de la rencontre est d'échanger des informations et de débattre des cinq questions précitées. La tribu Makah présente ensuite sa position. La discussion démarre.
6. Pour conclure, Crest présente une synthèse de la réunion. Faites une courte pause avant de passer à la phase de compte rendu et d'évaluation.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par demander aux groupes de réfléchir aux discussions et aux éventuels consensus qui ont pu se dégager sur certaines questions ; examinez ensuite les questions plus générales.

- Etait-ce facile d'interpréter les différents rôles ?
- Quelle est la chose la plus intéressante que vous ayez apprise ?
- Qu'est-ce qui rend un argument convaincant ? Le fait qu'il fasse appel aux sentiments ou à des éléments rationnels et logiques ?
- Les participants ont-ils pu voir la « face cachée » des arguments ? Etait-ce difficile à accepter ?
- Quels étaient les points d'entente à propos des cinq questions ?
- Dans la réalité, pourquoi avons-nous du mal à accepter les pratiques culturelles des autres peuples lorsqu'elles nous paraissent cruelles, incompréhensibles ou immorales ?
- A quel moment le choc des cultures devient-il de la discrimination ?
- Pourquoi est-il difficile de faire preuve d'ouverture d'esprit s'agissant des différences culturelles ?
- La mondialisation est-elle forcément synonyme de perte de culture ? Une culture qui change est-elle une culture perdue ? Ne devrait-on pas considérer le changement culturel comme un processus positif dans un monde en évolution ?
- Quels étaient les droits humains concernés par cette activité ?
- Les revendications de droits, lorsqu'elles sont conflictuelles, se règlent généralement devant les tribunaux. Est-ce un bon moyen de résoudre les questions relatives aux droits humains ?
- A quelles revendications faut-il donner la priorité : celles qui concernent le droit à la nourriture et à la vie, ou celles qui concernent la protection et la préservation des espèces ?

Terminez la session par un nouveau vote au moyen de la technique « de haut en bas », afin de voir si les participants ont changé de position à l'égard de la chasse à la baleine. Reprenez les questions posées dans la partie 1.

## Conseils pour l'animateur

Compte tenu de la complexité des questions abordées, cette activité convient davantage à un groupe « mature » disposant de solides compétences en matière de discussion. Il y a beaucoup d'informations à assimiler, et le texte qui figure sur les cartes de rôles suppose un certain degré de connaissance des droits humains et de la terminologie relative à l'environnement. Vous pouvez envisager de pratiquer l'activité sur deux sessions pour laisser aux groupes le temps de lire leurs cartes de rôle et de réfléchir aux questions posées.

L'un des principaux objectifs de cette activité est de confronter les jeunes aux limites de leurs propres perspectives culturelles et de les amener à reconsidérer leur attitude vis-à-vis de l'exploitation durable des espèces naturelles. La chasse à la baleine est un sujet très sensible pour beaucoup de personnes. Les gens ont souvent des opinions très arrêtées en la matière, ce qui en fait un thème intéressant mais difficile à étudier. Vous pouvez, par exemple, demander aux participants comment ils réagiraient si on leur interdisait de manger un aliment important pour leur culture, leur vie et leurs traditions. Un autre objectif est d'offrir aux participants l'occasion d'acquérir des compétences en matière de création de consensus ; c'est pour cette raison que l'activité a été conçue comme une rencontre animée par une organisation imaginaire, Crest (Culture, Rights, Environment, Sustainability and Talk). Avant le début de l'activité, nous vous invitons à vous référer aux informations sur le développement de consensus au chapitre 5.

Certaines des questions figurant à la partie 2 des instructions (point 2) pourront être approfondies :

- Pourquoi les baleines sont-elles importantes ? Examinez les facteurs économiques, historiques, environnementaux et spirituels.
- Les baleines grises sont-elles une espèce en danger ? De quelles preuves scientifiques dispose-t-on ?
- Pourquoi les Makah devraient-ils arrêter de manger de la viande de baleine ? Les Juifs et les Musulmans, par exemple, ne mangent pas de porc pour des raisons culturelles, mais n'empêchent pas d'autres personnes d'en consommer.

DATE CLÉ



**9 août**  
Journée internationale des peuples autochtones





- Le rituel makah de la chasse à la baleine peut-il être modifié ? N'oubliez pas que les pratiques culturelles peuvent évoluer : par exemple, en réponse à l'épidémie de Sida, dans toutes les cultures du monde, il n'est plus tabou de parler de sexualité, et les rituels impliquant des relations sexuelles comme la purification des veuves, sont en train d'être remis en cause et de changer.
- Si l'on parvient à un accord, quel type de suivi sera nécessaire pour assurer la protection effective des baleines ? Evoquez la question du libre accès à l'information. En outre, qui déterminerait si la population de baleines est suffisante au cours d'une année donnée, et quels seraient les moyens de prévenir la fraude ?

Assurez-vous que les participants comprennent bien le sens des termes et concepts présentés sur les cartes de rôle. Par exemple :

High North Alliance:  
www.highnorth.no

The Sea Shepherd  
International:  
www.seashepherd.com

International Whaling Com-  
mission:  
www.iwcoffice.org

Makah Nation:  
www.makah.com

Greenpeace:  
www.greenpeace.org

### Peuples autochtones ou indigènes

Il n'existe pas de distinctions bien précises permettant de définir sans ambiguïté la notion de « peuple indigène ». D'une manière générale, on peut dire que ces peuples sont les descendants de ceux qui occupaient les terres avant l'arrivée des colonisateurs et le tracé de frontières entre les Etats. Toujours marginaux dans leurs Etats, leur mode de vie est souvent tribal. La Déclaration de 2007 sur les droits des peuples autochtones reconnaît le droit de ces peuples à l'autodétermination, leur droit d'assurer librement leur développement économique, social et culturel, ainsi que leur droit à la dignité et à la diversité de leurs cultures.

### Le principe de précaution

Selon le principe de précaution, quand une activité présente une menace pour la santé de l'homme ou de l'environnement, des mesures de précaution doivent être prises et ce, même si certaines relations de cause à effet ne sont pas clairement établies scientifiquement. Cela implique de prendre des mesures face à l'incertitude, de renverser la charge de la preuve sur ceux qui sont à l'origine des risques, d'analyser les alternatives aux activités potentiellement nuisibles et de mettre en place des méthodes participatives pour la prise de décisions.

### La durabilité

En 1989, la Commission mondiale de l'ONU pour l'environnement et le développement, aussi appelée Commission Brundtland, a défini le développement durable comme un « développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». La notion d'« utilisation durable » ne s'applique qu'aux ressources renouvelables : elle se définit comme étant l'utilisation d'une telle ressource à un niveau qui n'exécède pas sa capacité de renouvellement. Il existe un principe mondialement accepté d'utilisation durable des ressources naturelles mondiales, fondé sur des preuves scientifiques et des données objectives.

### Variantes

Si les participants ne sont pas très nombreux, vous pouvez ne former que deux groupes : la tribu Makah et la High North Alliance d'un côté, et Greenpeace et Sea Shepherd de l'autre.

Vous pourrez également échelonner cette activité sur deux sessions afin que les groupes puissent rechercher des informations et avoir plus de temps pour préparer leurs arguments.

Vous pouvez aussi pratiquer cette activité sous forme d'une table ronde. Désignez une personne pour représenter chacun des groupes, les Makah, la High North Alliance, Sea Shepherd et Greenpeace. Invitez-les à présenter leurs arguments, puis passez aux questions de l'audience. A la fin, procédez à un vote sur les cinq questions. Vous pourrez ainsi amener les participants à réfléchir à la question sous l'angle des droits humains, de la culture et de l'environnement ; en revanche, il vous manquera l'aspect « élaboration de consensus ».

### Suggestions de suivi

Si le groupe souhaite étudier la notion de changement culturel, vous pouvez lui proposer l'activité « Bientôt d'un autre âge » figurant en page 278.



## Idées d'action

Apportez votre soutien à des peuples autochtones en achetant leur production artisanale. que vous trouverez dans des boutiques vendant des produits issus du commerce équitable. Allez dans une de ces boutiques la prochaine fois que vous aurez un cadeau à faire !

## Informations complémentaires

The Makah Whale Hunt and Leviathan's Death: Reinventing Tradition and Disputing Authenticity in the Age of Modernity. Rob van Ginkel, Université d'Amsterdam. L'ouvrage est disponible sur Internet : tapez le titre dans votre moteur de recherche.

Pour des informations sur les droits des peuples autochtones, consultez le site du International Work Group for Indigenous Affairs (Groupe de travail international pour les affaires autochtones) [www.iwgia.org](http://www.iwgia.org); pour la version intégrale de la Déclaration de 2007 sur les droits des peuples autochtones, rendez-vous sur [www.un.org](http://www.un.org).

## Documents

### Informations générales pour l'animateur

Le peuple Makah (les Makah ou la tribu Makah) vit dans une réserve située à l'extrême nord-ouest de la péninsule Olympique dans l'Etat de Washington (Etats-Unis). Ce parc couvre actuellement une superficie d'environ 11 000 hectares. D'après les chiffres du recensement de juillet 1999, la tribu comptait 1 214 membres (inscrits) ; toutefois, seuls 1 079 membres vivent actuellement sur la réserve. Le taux de chômage moyen y est d'environ 51%, 49% des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté fédéral et 59% des logements sont considérés comme non conformes aux normes.

En dépit de ce sombre tableau, les traditions sont très fortement ancrées et bon nombre de Makah reviennent à la réserve après avoir obtenu un diplôme universitaire, pour mettre leurs compétences au service de la clinique locale ou de l'école publique.

<http://www.statemaster.com/encyclopedia/Makah>

#### Historique des différends récents

- Octobre 1997 : la Commission baleinière internationale autorise les Makah à chasser quatre baleines grises par an.
- 10 mai 1999 : première chasse à la baleine des Makah en plus de 70 ans. Des manifestants perturbent le déroulement de la chasse, mettant en danger leur vie et celles d'autres personnes.
- 17 mai 1999 : une baleine est capturée.
- 9 juin 2000 : la 9e cour d'appel de circuit ordonne l'arrêt de la chasse jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle évaluation environnementale.
- Juillet 2001 : la nouvelle évaluation est publiée. La chasse est à nouveau autorisée.
- 2002 : la Commission baleinière internationale approuve la demande des Makah de renouveler son quota de baleines pour cinq années supplémentaires.
- Décembre 2002 : un jury composé de trois juges de la 9e cour d'appel de circuit suspend la chasse pour une durée indéterminée, jusqu'à la préparation d'un résumé d'impact environnemental complet.
- Février 2005 : la tribu Makah présente au service national des pêcheries marines une demande officielle de dérogation à la loi de protection des mammifères marins, l'autorisant à chasser des baleines.
- Septembre 2007 : certains membres de la tribu, exaspérés par l'absence de progrès, chassent une baleine illégalement.
- Mai 2008 : le service des pêcheries publie un projet de résumé d'impact environnemental.
- Mi-2009 : aucun résumé d'impact environnemental définitif ni décision quant à la demande de dérogation n'ont été publiés.



Vous trouverez davantage d'informations sur les droits des animaux et le principe du respect de tous les êtres vivants doués de sensibilité, à l'adresse [www.uncaged.co.uk](http://www.uncaged.co.uk).



Pour plus d'information sur la pêche baleinière et la nation Makah, consultez le site: [www.historylink.org](http://www.historylink.org) (rechercher «Makah whaling»)

## Cartes de rôle

### Carte de rôle CREST

Votre position à l'égard de la chasse à la baleine est neutre. Votre rôle est de fournir des informations de base sur les droits humains et la législation environnementale, d'assurer la médiation entre les groupes et de faire la synthèse des discussions à l'issue de la rencontre. En tant qu'animateur de la réunion, vous veillerez à ce que la discussion reste axée sur les points à examiner et apporterez des éclaircissements en cas de problèmes de compréhension et d'interprétation. Vous aiderez les groupes à dépasser leurs différences pour rechercher leurs points communs, dans le but de parvenir à un consensus sur les questions suivantes :

- Pourquoi les baleines sont-elles importantes ?
- Les baleines grises sont-elles une espèce en danger ?
- Pourquoi les Makah devraient-ils arrêter de manger de la viande de baleine ?
- Le rituel makah de la chasse à la baleine peut-il être modifié ?
- Si l'on parvient à un accord, quel type de suivi sera nécessaire pour assurer la protection effective des baleines ?

Commencez par saluer tout le monde. Définissez le cadre de la discussion. Prévoyez environ deux minutes pour résumer les questions environnementales et de droits humains dont il est question ici, en citant au besoin les dispositions figurant ci-dessous. Rappelez l'objet de la réunion : débattre des problèmes rencontrés et essayer de trouver un terrain d'entente afin de parvenir à une solution durable au conflit actuel.

Avant de passer à la discussion générale, demandez à la tribu Makah d'expliquer pourquoi elle souhaite rétablir la chasse à la baleine. Au bout de 50 minutes de discussion, faites une brève synthèse de la réunion et dressez la liste des points à clarifier lors de la réunion suivante.

### Quelques informations de référence sur les droits humains, la culture et l'environnement

L'article 1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels dispose que :

1. Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.
2. Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance.

Article 15:

1. Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit :
  - (a) de participer à la vie culturelle ;
  - (b) de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications.

Le préambule de la Déclaration de Vienne de 1993 stipule que « tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. La communauté internationale doit traiter les droits de l'homme globalement, de manière équitable et équilibrée, sur un pied d'égalité et en leur accordant la même importance [...] il convient de ne pas perdre de vue l'importance des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse ».

En 1981, la Commission baleinière internationale a décidé d'autoriser la chasse de subsistance, qui est définie comme étant une chasse menée par ou au nom de populations aborigènes, indigènes ou autochtones qui partagent de forts liens communautaires, familiaux, sociaux et culturels liés à une dépendance traditionnelle à la chasse à la baleine et aux produits qui en découlent. Elle doit avoir pour but la consommation locale par des autochtones.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer stipule que l'un des principes généraux est l'utilisation durable optimale des ressources marines.

En 1982, la Commission baleinière internationale a établi un moratoire sur la pêche à la baleine grise, espèce alors menacée. En 1994, la population s'étant reconstituée, avec 21 000 individus estimés, la baleine grise a été rayée de la liste américaine des espèces menacées.

### Carte de rôle de la tribu Makah

Votre rôle est de défendre la cause des Indiens Makah qui vivent sur la côte Nord-Ouest de l'Amérique du Nord. La chasse à la baleine est une tradition culturelle importante pour votre tribu et vous revendiquez le droit de tuer cinq baleines grises par an.

Dans cette activité, vous devez faire appel à vos connaissances sur les droits humains et les questions environnementales, et vous appuyer sur les informations suivantes :

- Même si notre dernière pêche à la baleine remonte à 70 ans, les cérémonies, rites, chants et contes qui y sont associés ont été transmis de génération en génération. Toute une structure sociale s'est construite autour de la chasse.
- Aujourd'hui, quelques Indiens Makah vivent de la pêche au saumon et au poisson des sables du Pacifique, revendue à une pêcherie locale, mais l'ancien système de partage avec la famille et les amis existe encore.
- Ce sont les opérations de pêche industrielle conduites par les Européens et les Américains qui ont exterminé la population de baleines. Aujourd'hui, la population de baleines grises est revenue à un niveau sans précédent de 21 000 individus. En conséquence, l'espèce a été retirée de la liste américaine des espèces menacées.
- Nos jeunes attachent de la valeur à leur identité, fondée sur une culture et une histoire qui leur sont propres. L'appartenance à une culture détentrice d'une longue tradition est un privilège dont peu de jeunes Américains peuvent se prévaloir.
- Nous ne voulons pas chasser la baleine grise dans un but commercial. Notre objectif est d'assurer notre subsistance et de préserver nos traditions.
- Nous avons demandé à pouvoir chasser cinq baleines grises par an, mais cela ne signifie pas que nous en tuons autant.
- Nous pêchons avec de petits bateaux côtiers au moyen de nos traditionnels harpons. Nous envisageons l'utilisation d'une version modifiée de ces harpons avec une grenade à l'extrémité, comme ceux utilisés en Alaska pour la pêche à la baleine boréale.
- Nous contribuerons activement à ce que la baleine grise ne figure plus jamais sur la liste des espèces menacées.

### Carte de rôle Sea Shepherd et Whale and Dolphin Conservation Society

(Association pour la protection des mammifères marins et Société de protection des dauphins et des baleines)

Sea Shepherd International est une organisation non gouvernementale (ONG) à but non lucratif qui enquête sur les violations des lois, règlements et traités internationaux de protection des espèces marines sauvages. La Whale and Dolphin Conservation Society (WDACS) est l'organisation caritative mondiale la plus activement impliquée dans la protection et le bien-être des baleines, des dauphins et des marsouins.

Dans cette activité, vous devez faire appel à vos connaissances sur les droits humains et les questions environnementales, et vous appuyer sur les informations suivantes :

- « Quoi que l'on dise, pêcher les baleines, c'est tuer, et tuer, c'est mal ».
  - Certes, les baleines ne sont pas des êtres humains, mais valent-elles moins pour autant ? La mentalité qui permet de tuer des baleines est la même que celle qui accepte le génocide d'êtres « inférieurs ».
  - Au sens le plus profond, les baleines et d'autres mammifères doués de sensibilité ont droit, si ce n'est aux droits humains, au moins à des droits « humanistes ».
- La véritable raison de la demande des Makah est qu'ils savent parfaitement que le kilo de viande de baleine vaut 80 dollars au Japon. Une baleine leur rapporterait donc près d'un million de dollars.
- Autoriser les Makah à chasser aura des incidences sur des milliers de baleines, car la Norvège, le Japon, la Russie et l'Islande y verront un précédent.
- Nous marchons sur la corde raide en essayant de préserver d'une part, le droit historique des peuples à préserver des traditions ancestrales et d'autre part, les intérêts liés à la protection et la conservation des baleines.
- En 1995, par exemple, la chasse à la baleine grise pratiquée par les Russes a été critiquée, parce que l'on soupçonnait que la viande de baleine n'était pas consommée par les peuples indigènes mais par des renards élevés pour leur fourrure.
- Les cultures évoluent. Les Eskimos du Nord de l'Alaska sont aujourd'hui économiquement très différents des peuples qui chassaient la baleine il y a un siècle. L'exploitation du pétrole a considérablement enrichi les populations locales. La chasse moderne en scooter des neiges et en hélicoptère remet en question la définition de la notion d'autochtone.
- Tandis que la Commission baleinière internationale (CBI) continue à débattre de la question sensible de la reprise de la chasse commerciale, des centaines de baleines et leurs cousins, les petits dauphins et les marsouins, meurent chaque jour lors des chasses autochtones, sans que personne ne le remarque.
- Le principe de précaution devrait être appliqué en ce qui concerne les espèces sauvages.

### Carte de rôle High North Alliance

La High North Alliance (HNA) est une organisation faitière qui représente les chasseurs de baleines et de phoques du Canada, du Groenland, des Îles Féroé, de l'Islande et de la Norvège. Elle œuvre pour l'avenir des cultures côtières et pour l'exploitation durable des mammifères marins.

Dans cette activité, vous devez faire appel à vos connaissances sur les droits humains et les questions environnementales, et vous appuyer sur les informations suivantes :

- Les Makah ont pêché la baleine pendant 2000 ans, jusqu'à ce que les impérialistes blancs débarquent et prennent les baleines, détruisant les traditions et le mode de vie de la tribu.
- Aujourd'hui, la population de baleines s'est reconstituée, mais les Blancs veulent interdire toute utilisation de cette ressource et nous priver de nos droits.
- Des cultures différentes ne parviendront jamais à se mettre d'accord pour déterminer quels animaux sont « spéciaux » et lesquels peuvent être mangés ou non. Dans le nord de la Norvège, par exemple, la population entretient une relation privilégiée avec les eiders, tandis qu'au Danemark, la poitrine d'eider est réputée être un mets fameux. L'argument qui consiste à dire « Les baleines sont différentes » amène donc à la question : « Mais pour qui ? »
- La pêche à la baleine, comme la chasse aux phoques, est autorisée tant qu'elle est menée par des peuples autochtones, à des fins non commerciales et dans le cadre d'une pratique « traditionnelle ». Cela est injuste car :
  - ce sont généralement les étrangers qui définissent ce qui est « traditionnel ».
  - le fait de relier la pêche à la baleine et la chasse aux phoques à un mode de production non commercial revient à refuser aux peuples le droit de décider de leur propre avenir.
  - aucune culture n'est statique, mais la politique des opposants à la chasse à la baleine s'apparente de facto à une tentative de geler la situation et de transformer une culture évolutive en un objet de musée.
  - le commercialisme semble être déconsidéré par la majorité des gouvernements membres de la Commission baleinière internationale (l'organe qui contrôle la chasse à la baleine). Comble de l'ironie, cette position est exprimée par des gouvernements qui sont habituellement de fervents défenseurs du libre-échange.
- Le moratoire actuel, c'est-à-dire la politique qui consiste à ne pas toucher aux baleines, peut difficilement se défendre par des arguments logiques. Dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, de nombreuses pratiques ne font l'objet d'aucune interdiction alors qu'elles sont loin d'être durables.
- « Les mammifères marins font partie des ressources vivantes des écosystèmes marins. Ils doivent de ce fait être protégés en cas de menace, et chassés seulement quand la taille de leur population le permet. La chasse peut aussi être nécessaire pour éviter la surpopulation et les déséquilibres dans les écosystèmes marins ». (Rapport sur les mammifères marins, Conseil de l'Europe, 12 juillet 1993)
- La chasse à la baleine est un bon exemple de la manière dont la coopération internationale peut transformer une situation d'exploitation abusive en une situation d'exploitation durable. La coopération internationale n'est pas parfaite, mais elle peut et doit fonctionner.

### Carte de rôle Greenpeace

Dans le monde entier, les militants de Greenpeace se battent pour promouvoir leurs visions et parvenir à un monde plus durable.

Dans cette activité, vous devez faire appel à vos connaissances sur les droits humains et les questions environnementales, et vous appuyer sur les informations suivantes :

- Dans le monde entier, des peuples de toutes cultures considèrent les baleines comme un animal sacré et chaque espèce comme une nation souveraine en soi, digne de respect et de protection.
- Les baleines apportent du bonheur à des milliers de personnes qui viennent les observer.
- Greenpeace ne soutient aucun type de chasse à la baleine, mais n'est pas opposé à cette pratique si elle est menée exclusivement à des fins de subsistance, tant qu'il n'y a pas de dimension commerciale.
- Les baleines grises migrent sur d'énormes distances tous les ans et ne passent que rapidement dans les eaux des Makah.
- Si la proposition d'autoriser la prise de cinq baleines grises par une tribu est acceptée, d'autres tribus au Canada et en Alaska se diront : « Si eux peuvent tuer des baleines, pourquoi pas nous ? ».
- Il est extrêmement difficile de déterminer avec précision le nombre d'individus dans les diverses populations de baleines. La taille de la plupart de ces populations est connue à plus ou moins 50% seulement. Dans la mesure où les changements sont très lents, une étude menée sur quelques années ne permet absolument pas d'affirmer qu'une population augmente ou diminue. Cela dit, il ne fait aucun doute que la pêche commerciale est l'une des causes du déclin des populations de baleines.

# Nouer des liens

## Making links

*La démocratie n'est pas qu'un simple acte de foi ou un endroit où accrocher son chapeau. C'est quelque chose qui se vit quotidiennement. On y participe. Si on arrête de le faire, la démocratie s'écroule.*

Abbie Hoffman

<b>Complexité</b>	Niveau 4
<b>Taille du groupe</b>	8 - 20
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Démocratie</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>
<b>Aperçu</b>	Il s'agit d'une activité de négociation des droits et des responsabilités des citoyens, du gouvernement, des ONG et des médias au sein d'une démocratie.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de prendre part à la direction des affaires publiques et à des élections libres</li> <li>• Liberté d'information et d'expression</li> <li>• Devoirs de chacun envers la communauté</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les liens entre droits et responsabilités</li> <li>• Développer les compétences de discussion et de coopération</li> <li>• Promouvoir la responsabilité civique</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par groupe, une feuille de papier A4 et des crayons pour la prise de notes</li> <li>• Quatre grandes feuilles de papier (A3) ou feuilles de tableau-papier (une par groupe, pour la « fiche récapitulative »).</li> <li>• Trois feutres (un rouge, un vert et un bleu) pour chaque groupe</li> <li>• Quatre pelotes de ficelle ou de laine (une couleur différente pour chaque groupe)</li> <li>• Un rouleau de ruban adhésif par groupe</li> <li>• Des ciseaux</li> <li>• Copies des règles du jeu, une par groupe</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupez six longueurs (1,5 m) de ficelle ou de laine de chaque pelote (vingt-quatre bouts en tout, six de chaque couleur, une couleur par groupe).</li> </ul>

## Instructions

1. Expliquez que l'objectif de cette activité est de réaliser une « carte » des relations entre les quatre types d'« acteurs » au sein d'une société démocratique (idéale).
2. Répartissez les participants en quatre groupes de taille égale représentant les quatre « acteurs » de la démocratie : le gouvernement, le secteur des ONG, les médias et les citoyens.
3. Distribuez à chacun des groupes une grande feuille de papier A4 et des crayons pour la prise de notes et demandez-leur de réfléchir pendant 10 minutes au rôle que jouent les acteurs qu'ils représentent au sein d'une société démocratique (c'est-à-dire répondre à la question « quelles sont leurs principales fonctions ? »). A l'issue du temps imparti, ils devront s'être mis accord sur les cinq fonctions majeures.
4. Les groupes préparent ensuite leurs « fiches récapitulatives ». Distribuez à chaque groupe une grande feuille de papier (A3 ou papier de tableau-papier) et un feutre rouge, et demandez-leur d'y inscrire en haut, l'acteur qu'ils représentent, et en-dessous, ses cinq fonctions majeures.
5. Rassemblez ensuite les groupes afin qu'ils présentent leurs « fiches récapitulatives ». Laissez-les exprimer leurs réactions. Demandez-leur s'ils sont d'accord avec les fonctions proposées. Les groupes peuvent modifier leur liste s'ils le souhaitent.



Citoyenneté et participation



Démocratie



Droits humains en général



Niveau 4



8 - 20



120 minutes



6. Reformez les quatre petits groupes et distribuez les feutres verts. Donnez-leur 15 minutes pour réfléchir à ce dont ils ont besoin, leur venant des autres, pour remplir leurs propres fonctions. Lorsque le temps imparti est pratiquement écoulé, demandez aux groupes de déterminer les deux exigences les plus importantes à l'égard des autres acteurs et de les inscrire au feutre vert dans deux colonnes distinctes.
7. Remettez à chaque groupe un exemplaire des « règles du jeu » et assurez-vous que tous ont compris ce qu'ils doivent faire. Demandez-leur de poser leurs fiches récapitulatives au milieu de la salle de manière à former un carré, en les espaçant d'un mètre les unes des autres (voir schéma). Invitez les membres de chacun des groupes à se placer dans leur « coin ».
8. Distribuez à chaque groupe ses six bouts de ficelle, un rouleau de ruban adhésif et un stylo bleu.
9. Les séries de négociation peuvent à présent commencer. Consacrez 10 minutes à chaque série. Rappelez aux participants que le but est d'illustrer les relations entre les différents « acteurs » et que lorsqu'une demande est acceptée, un bout de laine doit être scotché entre les deux feuilles pour signifier l'acceptation de la responsabilité.
10. Passez au compte rendu et à l'évaluation alors que les participants sont encore assis autour de la composition qu'ils ont réalisée.



### Compte rendu et évaluation

Demandez aux participants d'observer la carte qu'ils ont tissée et de réfléchir à l'activité :

- Ont-ils eu des difficultés à identifier les fonctions que le gouvernement, les ONG, les médias et les citoyens remplissent dans une démocratie ?
- Y-a-t-il eu des désaccords au sein des groupes quant aux demandes à accepter ou à rejeter ?
- Quelles demandes ont été refusées ? Pourquoi ? Pensez-vous que de telles situations pourraient créer des problèmes dans la réalité ?
- Les groupes ont-ils finalement accepté des responsabilités qu'ils ne voulaient pas assumer au départ ? Qu'en pensent-ils maintenant ?
- Cette activité a-t-elle permis aux participants de découvrir certaines choses qu'ils ignoraient au sujet d'une société démocratique ? Ont-ils été surpris ?
- Quels sont les droits humains concernés par cette activité ?
- Aux termes de l'article 29 de la DUDH, « l'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible ». Quels sont les devoirs les plus importants que vous avez actuellement dans votre vie ?
- En quoi les différents acteurs veillent-ils à ce que les droits de tous les individus soient respectés ?
- En quoi les différents acteurs veillent-ils à ce que chacun ait accès à l'éducation aux droits humains ?



### Conseils pour l'animateur

Le fait d'utiliser quatre couleurs de fil différentes (une couleur associée à chaque « acteur ») rend la carte plus attractive et les liens plus faciles à identifier ; toutes les exigences des citoyens pourront être jaunes et celles des médias, noires, par exemple.

A l'étape 5 des instructions, lorsque les groupes ont établi leur liste de fonctions, ne passez pas trop de temps à discuter en plénière. Cette étape doit davantage servir de point de départ au travail en groupes restreints. Les groupes peuvent en profiter pour prendre note des fonctions identifiées par leurs camarades.

Si les groupes ont du mal à trouver les fonctions de leur acteur, demandez-leur de réfléchir à ce que fait ce dernier et à ce qui manquerait s'il n'existait pas. Vous pourrez donner quelques exemples pour aider les groupes à démarrer.

- Les gouvernements élaborent la législation, décident de la politique générale et veillent à ce que le pays respecte son budget.
- Les ONG défendent les intérêts des minorités, s'occupent des questions que le gouvernement (ou l'opposition) ne traite pas, et font campagne en faveur de changements dans la législation.
- Les médias diffusent des informations sur les politiques gouvernementales, enquêtent sur certaines questions et fournissent analyses et commentaires.

- Les « fonctions » du citoyen englobent tout ce qui est important dans une société démocratique : se présenter aux élections, militer pour les droits humains, créer des organisations pour protéger certains groupes, poser des questions et prendre part à la vie politique.

Lorsque les participants établissent leurs listes de demandes vis-à-vis des autres acteurs (étape 5), dites-leur de se montrer réalistes ! Les responsabilités associées devront être acceptables : par conséquent, leurs demandes ne doivent pas paraître injustes ou déraisonnables.

A l'étape 9, les négociations ne doivent pas être présentées comme une « compétition » et ne doivent pas prendre trop de temps. Insistez sur le fait que les groupes doivent coopérer dans le but de créer une société dans laquelle tous les « acteurs » œuvrent ensemble pour la satisfaction de tous. Par conséquent, les transactions devront se dérouler assez rapidement : demandez aux groupes d'accepter les demandes si elles semblent raisonnables, de les rejeter dans le cas contraire et d'examiner ultérieurement les plus controversées.

Si les groupes ont besoin d'aide pour réfléchir aux demandes et aux responsabilités, vous pouvez utiliser l'exemple des médias et des citoyens : les journalistes ont besoin d'informations sur les lieux où se produisent des événements et les citoyens alertent les médias et fournissent des témoignages.

## Variantes

On peut rendre l'activité plus complexe en ajoutant d'autres « acteurs » au sein de la société, par exemple les entreprises, les minorités ou les groupes défavorisés. Le processus de négociation sera alors plus délicat et les groupes n'auront peut-être pas tous des demandes à présenter aux autres. Vous pouvez également prévoir des catégories ayant un rapport plus direct avec la vie des jeunes, par exemple en remplaçant « les citoyens » par « les jeunes » et « le gouvernement » par « l'école ».

Il est possible de simplifier l'activité en supprimant un ou plusieurs groupes, par exemple en ne travaillant qu'avec les citoyens et le gouvernement. Cette solution est préférable si vous travaillez avec un nombre restreint de participants.

Vous pouvez essayer de conduire l'activité sans le support des fiches récapitulatives : lors du processus de négociation, un membre du premier groupe doit alors tendre une extrémité du bout de laine qu'il tient à un membre de l'autre groupe. Si tous les participants gardent en main les bouts de laine, les acteurs de la société qu'ils représentent se retrouveront tous physiquement liés à la fin du processus !

## Suggestions de suivi

Les participants peuvent compléter leur carte en incluant d'autres groupes de la société (voir « Variantes »). Pour plus de clarté, ils peuvent aussi la reproduire sur une autre feuille de papier. Identifiez les liens qui ne sont pas suffisamment développés au sein de votre société et réfléchissez aux moyens de les renforcer.

Si le groupe souhaite étudier l'évolution de la société et plus particulièrement la manière dont il aimerait qu'elle se développe, il appréciera l'activité « Nos futurs » en page 246.

## Idées d'action

Répétez l'activité en l'utilisant cette fois pour analyser les interactions entre l'administration, les médias, les ONG et les citoyens au niveau local. Recensez les domaines dans lesquels les liens pourraient être renforcés et portez ces questions à l'attention des différents « acteurs », en rédigeant des courriers, en tenant un blog ou en publiant un article dans les médias locaux. Cela vous permettra d'améliorer de manière concrète les liens entre votre organisation, école, collège ou association et les autres « acteurs ».

### DATE CLÉ



15 septembre  
Journée  
internationale  
de la démocratie

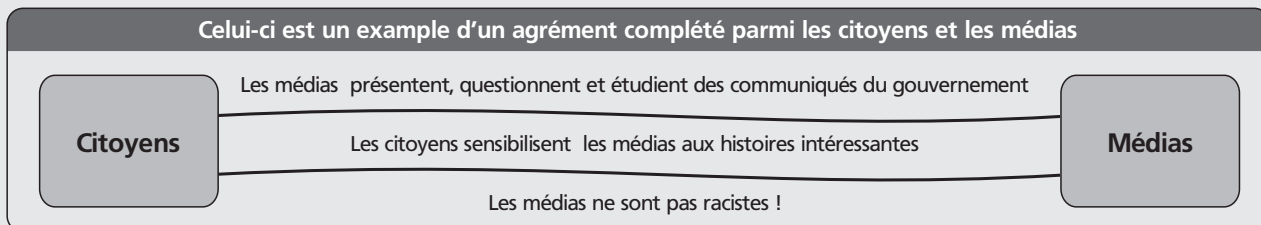
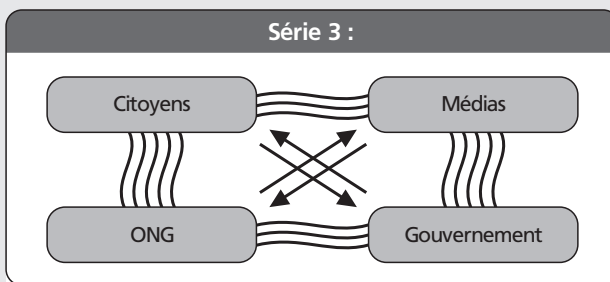
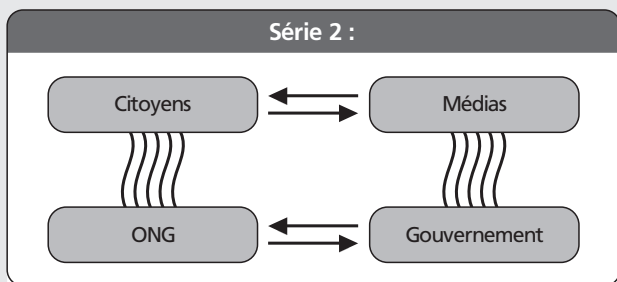
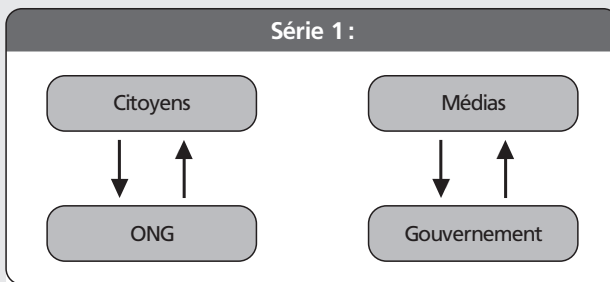
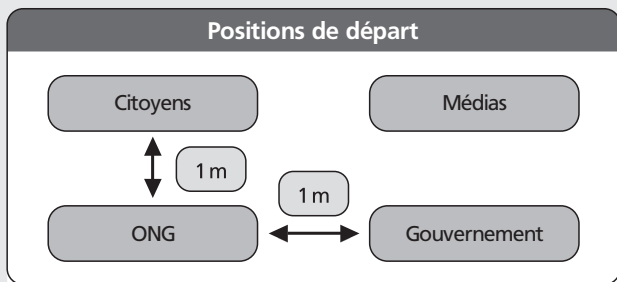




Documents

Règles du jeu

1. L'objectif de l'exercice, pour chaque « acteur », est de parvenir à faire accepter ses demandes par les autres.
2. Les négociations se déroulent en trois séries, comme suit :
  - Série 1 : citoyens et ONG négocient, et médias et gouvernement négocient.
  - Série 2 : citoyens et médias négocient, et ONG et gouvernement négocient.
  - Série 3 : citoyens et gouvernement négocient, et médias et ONG négocient.
3. Pour chaque série, les paires décident elles-mêmes qui commence, puis présentent leurs demandes chacune à leur tour.
4. Les demandes doivent être exposées de façon claire et concise. Les participants devront également expliquer ce qu'implique leur demande et pourquoi ils la présentent, c'est-à-dire en quoi elle leur permettra de remplir leurs propres fonctions.
5. Pour accepter ou rejeter une demande, les participants doivent décider si elle est juste et s'ils seront en mesure d'y répondre.
6. Si la demande est acceptée, les paires utilisent l'un des bouts de fil du « demandeur » et le scotchent entre les deux « fiches récapitulatives » pour signaler que l'accord a été conclu. Le groupe qui accepte une demande doit la noter brièvement en bleu sur sa « fiche récapitulative » pour ne pas oublier ses responsabilités et ce qu'il a accepté de faire.
7. Si un groupe rejette la demande qui lui est faite, le bout de fil est mis de côté.
8. Répétez les négociations jusqu'à ce que toutes les demandes aient été examinées.
9. Pour chaque série, le processus est répété jusqu'à ce que des liens aient été établis entre l'ensemble des « acteurs ».
10. A la fin, vous obtiendrez une carte représentant les relations entre les différents acteurs au sein d'une démocratie. Chaque groupe disposera d'une fiche récapitulative comportant en rouge, la liste de ses fonctions, en vert la liste des demandes des autres acteurs et en bleu, la liste des mesures qu'il a accepté de prendre pour répondre aux demandes des autres acteurs. Les demandes et mesures sont représentées au moyen de fils colorés.



# Expressions de la mémoire

## Memory tags

*Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de chasse continueront de glorifier le chasseur.*

proverbe africain

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devoir/droit de mémoire</li> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Culture et sport</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	10-15
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Aperçu</b>	Les participants créent ensemble un nuage de mots-clés pour représenter les réflexions et sentiments que leur inspirent les monuments aux morts.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne</li> <li>• Droit de participer à la vie culturelle</li> <li>• Liberté de pensée et de conscience</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir aux événements et mythes nationaux à propos des guerres passées ainsi qu'au rôle des monuments aux morts</li> <li>• Développer la créativité et les capacités de réflexion indépendante</li> <li>• Renforcer l'imagination et la compassion</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grandes feuilles pour tableau-papier</li> <li>• Ruban adhésif</li> <li>• Feutres de différentes couleurs</li> <li>• Photographies de monuments aux morts (facultatif)</li> <li>• Exemples de nuages de mots-clés (facultatif)</li> </ul>
<b>Préparation</b>	Fabriquez une grande affiche (dimensions env. 1,5m x 1,5m) en fixant ensemble plusieurs grandes feuilles de papier à l'aide de ruban adhésif. L'affiche doit être suffisamment grande pour que tous les membres du groupe puissent prendre place autour. Dessinez au crayon une ligne divisant l'affiche en deux.

## Instructions

1. Assurez-vous que tous les participants savent ce qu'est un « nuage de mots-clés » et expliquez-leur que le groupe va en créer un pour représenter les idées et souvenirs qu'évoquent les monuments aux morts.
2. Demandez à chaque participant de réfléchir à un monument commémoratif érigé dans la localité en mémoire d'une guerre, par exemple la seconde guerre mondiale. Ils doivent essayer se remémorer son apparence et de recenser les sentiments et idées – positives et négatives – que leur évoque ce monument.
3. Invitez tous les participants à prendre un feutre coloré et à se placer autour de l'affiche. Travaillant toujours individuellement, ils inscrivent leurs « mots-clés » sur la feuille de papier, en respectant les principes généraux suivants :
  - a. Les mots-clés sont strictement personnels : ils représentent la manière dont vous percevez un objet donné.
  - b. Les associations négatives seront inscrites à gauche de la ligne centrale ; plus elles seront négatives, plus elles seront proches du bord gauche de l'affiche.
  - c. Les associations positives seront inscrites à droite de la ligne centrale ; plus elles seront positives, plus elles seront proches du bord droit de l'affiche.
  - d. La taille du mot-clé sera proportionnelle à l'intensité du sentiment évoqué par le mémorial.



Mémoire



Guerre et terrorisme



Culture et sport



Niveau 2



10-15



120 minutes



4. Lorsque les participants ont inscrit leurs mots-clés, demandez-leur de s'éloigner et d'observer le résultat. Posez-leur les questions suivantes :
  - a. Y-a-t-il des messages forts ou des tendances prononcées dans le « nuage » ?
  - b. Êtes-vous surpris par l'un ou l'autre des mots-clés ?
  - c. Y-a-t-il plus de sentiments positifs que négatifs, ou est-ce l'inverse ?
  - d. Quels sont les sentiments les plus forts ?
  - e. Pensez-vous que c'est ainsi que les générations futures devraient se souvenir de la guerre ? Que manque-t-il ? Y-a-t-il un équilibre à rétablir ? Si oui, où ?
5. Invitez les participants à reprendre leurs feutres. Cette fois, ils ne réfléchiront pas aux monuments existants, mais à un mémorial imaginaire qui véhiculerait les messages qui, à leurs yeux, sont les plus importants à propos de la guerre. Ils répéteront le processus précédent, en inscrivant leurs mots-clés sur la même affiche. Expliquez que le premier nuage de mots-clés est maintenant un espace public et qu'il ne peut être effacé ; les nouveaux mots-clés doivent donc être placés au-dessus des premiers.
6. Lorsque le « nuage » est terminé, invitez les participants à observer à nouveau l'affiche dans sa totalité, puis passez à la phase de compte rendu et d'évaluation.



### Compte rendu et évaluation

Commencez par débattre de l'exercice de production du nuage de mots-clés, puis évoquez la question de la mémoire et des droits humains :

- Avez-vous eu l'impression de pouvoir exercer un contrôle sur la forme finale du nuage ? Dans quelle mesure ? Le fait que d'autres messages apparaissent de manière plus visible que ceux que vous souhaitiez mettre en évidence a-t-il été source de frustration ?
- Avez-vous agi individuellement pour le deuxième nuage, ou avez-vous été tenter de discuter de vos idées avec d'autres ou d'associer vos forces ?
- Dans quelle mesure avez-vous été influencé par les mots-clés des autres ou par ceux qui figuraient déjà sur la feuille ?
- Quelles sont les différences entre le premier nuage et le nuage terminé, et quels sont les principaux messages qui y figurent ?
- Selon vous, le nuage final représente-t-il mieux que le premier les messages que les générations futures devraient retenir à propos de la seconde guerre mondiale ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Pourquoi les mémoriaux officiels ont-ils tendance à « glorifier » la guerre ? Pensez-vous qu'elle doit l'être ?
- Savez-vous que, même lors d'une guerre, il existe des normes minimales, énoncées dans la Convention de Genève, qui sont censées gouverner les actes des belligérants ? Pouvez-vous en citer quelques-unes ?
- Estimez-vous juste que des soldats perdent leur droit à la vie en temps de guerre ?
- Quel message les mémoriaux officiels transmettent-ils concernant l'autre partie, à savoir « l'ennemi » ? Comment faut-il comprendre ce message aujourd'hui ?
- A-t-il été facile pour vous d'imaginer un autre type de mémorial ? A quoi ressemblerait-il ? Qu'avez-vous jugé important, et qu'avez-vous trouvé le plus difficile ?
- Les mémoriaux peuvent-ils réellement nous rappeler les horreurs de la guerre ? Pensez-vous qu'ils devraient essayer de le faire ?
- Selon vous, quel souvenir les personnes qui ont survécu à la guerre ou celles qui en sont mortes souhaiteraient-elles que l'on garde de cette période de l'histoire ? Leur nuage de mots-clés serait-il différent du vôtre ?
- Si vous aviez perdu un proche lors d'une guerre, comment souhaiteriez-vous conserver la mémoire de cette personne, et que voudriez-vous dire aux générations futures à propos de la guerre ?
- Cette activité a-t-elle élargi votre compréhension des droits humains ? En quoi ?

## Conseils pour l'animateur

Vous pouvez jouer avec les couleurs. Par exemple, vous pouvez proposer aux participants d'écrire toutes les associations négatives en noir et les associations positives en une autre couleur, ou d'utiliser des nuances plus foncées ou plus claires de part et d'autre de la ligne centrale ; si vous souhaitez faire ressortir le deuxième nuage par rapport au premier, vous pouvez demander à ce que les mots-clés du premier nuage soient écrits en une couleur, et tous les mots-clés ajoutés à l'étape 5 en une couleur différente.

Vous pouvez utiliser des photographies de mémoriaux si vous pensez que cela peut être utile. Peut-être jugerez-vous plus approprié de demander aux participants d'inscrire les premiers mots-clés en se basant sur leurs souvenirs ; cela permettra de voir quels messages sont les plus persistants !

La première phase de débat (point 4) doit être aussi courte que possible. Servez-vous en pour faire ressortir les différentes idées relatives à la commémoration des événements passés et pour stimuler la créativité des participants à propos des autres types de mémoriaux possibles. Si les membres du groupe estiment que le premier nuage représente exactement la manière dont ils souhaiteraient que les événements soient commémorés, appuyez-vous sur les informations de référence concernant le thème de la mémoire au chapitre 5 pour susciter de nouvelles idées.

Pour le dessin du deuxième « nuage », laissez les participants libres d'adapter ou de modifier le nuage existant comme ils le souhaitent et de discuter avec les autres, même si leur travail devra rester essentiellement individuel.

Il devrait y avoir encore suffisamment d'espace pour ajouter de nouveaux mots dans la deuxième phase. Il est vrai que le dessin final risque d'être chargé, mais c'est toujours ce qui se passe lorsque l'on rajoute quelque chose quelque part ; on est limité par ce que les autres ont déjà fait. Le fait d'inscrire les nouveaux mots par dessus les autres peut contribuer à porter le message selon lequel les perceptions sont très culturelles, et qu'il est très difficile de faire entendre sa voix car chacun pense d'une manière différente. Toutefois, vous êtes libre de fabriquer deux nuages distincts si vous pensez que cela aidera les membres de votre groupe à analyser leurs idées et sentiments.

## Variantes

Au lieu d'écrire directement sur le papier, les participants pourront inscrire leurs mots-clés sur des étiquettes repositionnables. Cela permettra d'apporter des changements durant la deuxième phase de l'exercice, par exemple de regrouper les mots-clés similaires pour renforcer leur impact.

Vous pouvez travailler sur d'autres événements historiques qui vous semblent plus appropriés que la seconde guerre mondiale, par exemple l'Holocauste, la première guerre mondiale, une guerre civile ou un conflit régional. La seule chose qui importe est que ces événements soient commémorés de manière officielle. Par exemple, si vous choisissez de traiter d'autres aspects que des guerres, comme l'Holocauste ou l'esclavage (l'esclavage des Roms en Roumanie ou la traite transatlantique des esclaves), les questions suivantes peuvent remplacer les questions sur la guerre dans la partie Compte rendu et évaluation :

- Existe-t-il des monuments qui commémorent cet événement de l'histoire ?
  - S'il en existe, représentent-ils l'événement de manière digne ?
  - S'il n'en existe pas, quelle en est la raison, selon vous ?
- Pouvez-vous associer des droits humains particuliers à cet événement ?
- Y a-t-il des tentatives de minimiser l'importance de cet événement, de le nier ou de le banaliser ? Pour quelle raison, selon vous ?

Il pourrait être intéressant pour les jeunes de comparer leur vision de la guerre avec celle de personnes qui y ont survécu. Vous pourriez interrompre l'activité après la première phase et inviter les participants à interroger des personnes plus âgées pour savoir comment elles souhaiteraient que la guerre soit rappelée aux générations futures et si, selon elles, les monuments aux morts existants sont suffisants.

### DATE CLÉ



**8-9 mai**  
Journées du souvenir et de la réconciliation en l'honneur des morts de la seconde guerre mondiale



La fabrication d'un nuage de mots-clés (manuel ou électronique) est un exercice qui peut être effectué dans le prolongement de la plupart des autres activités de *Repères*, notamment si vous souhaitez créer un support visuel pour une exposition.

D'autres dates clés sont le 27 janvier, Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, et le 23 août, Journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme.



### Suggestions de suivi

Comptez, dans votre localité, le nombre de rues portant le nom de commandants de l'armée ou de batailles célèbres et le nombre de rues portant le nom de personnes ayant œuvré pour la paix. Trouvez la personne chargée de la dénomination des voies publiques au sein de la municipalité et proposez-lui des noms de personnes qui, selon vous, mériteraient d'être honorées de la sorte.

Si les jeunes souhaitent voir à quoi pourrait réellement ressembler leur « nuage », vous pouvez demander à deux volontaires de retaper les mots-clés dans un document vierge et de faire un copier-coller dans le cadre figurant à l'adresse <http://www.wordle.net/create>. Ils pourront imprimer le dessin ou l'enregistrer dans la galerie publique pour conserver une trace de leur réflexion à propos des mémoriaux.

L'activité « Juste une minute » en page 203 vous propose d'examiner le thème de la mémoire et les questions relatives au Stade olympique de Berlin, construit par Hitler, et notamment ce qui devrait être fait de ce bâtiment.

Si le groupe souhaite étudier nos héros et héroïnes et ce pour quoi nous les respectons et nous nous en souvenons, vous pouvez pratiquer l'activité « Héroïnes et héros » proposée en page 190.



### Idées d'action

Même si vous pratiquez l'activité en une seule session, vous pouvez encourager les jeunes à s'entretenir avec leurs aînés et à recueillir davantage d'informations.

Organisez un événement en mémoire d'un héros ayant œuvré en faveur de la paix. Il peut s'agir d'un festival de musique et de danse, d'une exposition ou d'un événement au cours duquel vous construirez un monument collectif pour la mémoire. Annoncez l'événement et demandez aux participants de trouver un objet qui, pour eux, symbolise la mémoire. Cela peut être une médaille, une photographie d'un proche mort pendant la guerre ou les chaussures que portait une personne lors de son arrivée dans votre pays pour y demander l'asile.



### Informations complémentaires

Le « nuage de mots-clés » (ou « liste pondérée » en design visuel) est une représentation visuelle de mots-clés. En général, les mots sont classés par ordre alphabétique et leur importance est indiquée par la taille ou la couleur de la police de caractère utilisée. Sur Internet, où cette forme de graphisme a été développée, les mots-clés sont en général des liens hypertexte qui renvoient à un ensemble d'articles associés au mot-clé.

## Instructions

## L'activité se déroulera de la manière suivante

- Dessinez une ligne au crayon divisant l'affiche en deux.
- Les associations négatives seront inscrites à gauche de la ligne centrale ; plus elles seront négatives, plus elles seront proches du bord gauche de l'affiche.
- Les associations positives seront inscrites à droite de la ligne centrale ; plus elles seront positives, plus elles seront proches du bord droit de l'affiche.
- La taille du mot-clé sera proportionnelle à l'intensité du sentiment évoqué par le mémorial.

Ci-dessous, il y a un exemple de ce à quoi pourrait ressembler le côté gauche de la feuille.



Médias



Paix et violence



Education



Niveau 3



4 - 30



90 minutes



# Ma vie n'est pas un spectacle

My life is not a show

*Les coups blessent, mais pas les mots<sup>1</sup>*

## Thèmes

- Médias
- Paix et violence
- Education

## Complexité

Niveau 3

## Taille du groupe

4 - 30

## Durée

90 minutes

## Aperçu

Cette activité vise à sensibiliser les participants à l'utilisation abusive des technologies de l'information et de la communication (TIC) en général et au phénomène de cyberharcèlement (en anglais : cyberbullying) en particulier.

## Droits corrélés

- Droit à la liberté de pensée, d'opinion et d'expression
- Droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance
- Interdiction des traitements inhumains ou dégradants

## Objectifs

- Sensibiliser à l'utilisation abusive des téléphones portables et d'Internet
- Développer la créativité et trouver des moyens de combattre la cybercriminalité
- Favoriser l'empathie et la solidarité

## Matériels

- Tableau-papier et stylos
- Liste d'affirmations
- Ruban adhésif ou corde pour dessiner une longue ligne au sol

## Préparation

Lisez les conseils pour l'animateur afin de vous familiariser avec la question du cyberharcèlement : comment il se manifeste et comment le combattre. Informez-vous également sur les lois en vigueur dans votre pays pour lutter contre ce phénomène.

## Instructions

1. Commencez par une courte phase de « brassage d'idées » sur le harcèlement (bullying). Demandez aux participants de prendre quelques minutes pour réfléchir à ce phénomène et à ses manifestations. Recueillez ensuite leurs réponses et inscrivez-les sur un tableau-papier.
2. Procédez de même avec la notion de « cyberharcèlement », en inscrivant les réponses sur une nouvelle feuille de papier.
3. Marquez une ligne au sol avec du ruban adhésif ou une corde, que vous appellerez la « ligne du oui ». Demandez aux participants de former deux rangées de part et d'autre de la ligne.
4. Expliquez-leur que vous allez lire quelques affirmations à propos du cyberharcèlement et que vous souhaitez qu'ils répondent sans utiliser de mots. S'ils veulent répondre « oui » à une affirmation, ils feront un pas de côté, sur la « ligne du oui ». Leurs réponses devront être sincères.
5. Lisez la première affirmation. Accordez du temps aux participants pour réfléchir et répondre. Demandez-leur ensuite de regarder autour d'eux et de noter combien de participants se trouvent sur la « ligne du oui ».
6. Invitez-les à regagner leur place initiale et lisez l'affirmation suivante.
7. A la fin, formez un cercle et passez à la phase de compte rendu et d'évaluation.

<sup>1</sup>« Les coups blessent, mais pas les mots »

est une expression qui a été utilisée pour la première fois par les esclaves aux Etats-Unis. Cela signifiait qu'il valait mieux se faire insulter et traiter de noms humiliants par le surveillant que de recevoir ses coups de fouet.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par recueillir les réactions des participants aux affirmations ainsi que leurs expériences, puis examinez la fréquence des différentes formes de harcèlement et les moyens de les combattre.

- Que saviez-vous du cyberharcèlement avant d'effectuer cette activité ?
- Les actes décrits sont-ils tous suffisamment graves pour pouvoir être qualifiés de « cyberharcèlement » ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Existe-t-il d'autres formes de cyberharcèlement qui n'ont pas été mentionnées ?
- Ce phénomène est-il courant dans votre localité et dans votre pays ?
- Quels droits humains sont bafoués par le cyberharcèlement ?
- Quelles sont les motivations des auteurs d'actes de cyberharcèlement ? Pourquoi certains en sont-ils victimes ?
- Comment se fait-il que parfois, des victimes du cyberharcèlement deviennent à leur tour des « cyberharceleurs » ?
- Quelles sont les mesures qui peuvent être prises, par la victime et par d'autres, pour mettre fin au cyberharcèlement ?
- Que pouvez-vous faire pour vous protéger contre le cyberharcèlement ?
- Quels sont les droits fondamentaux en jeu ?
- L'article 19 de la DUDH dispose que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ». Doit-il y avoir des limites à la liberté d'expression ? Si oui, quelles en sont les conséquences, et qui doit fixer ces limites ? A l'inverse, quelles seraient les conséquences d'une liberté d'expression sans limites ?

## Conseils pour l'animateur

Le harcèlement et le cyberharcèlement sont des questions délicates qui peuvent rappeler de mauvais souvenirs aux participants et donc susciter beaucoup d'émotions chez eux. Les victimes de harcèlement ressentent souvent de la culpabilité et de la honte et peuvent avoir tendance à ne pas se considérer comme des victimes, tandis que les auteurs ne se rendent pas toujours compte de la gravité de leurs actes. Une bonne préparation est donc nécessaire avant d'aborder ce thème ; peut-être souhaitez-vous demander à quelqu'un qui a de l'expérience dans ce domaine de vous assister.

Exemples de moyens de répondre au cyberharcèlement :

- Ne pas répondre aux messages menaçants ou diffamatoires
- Bloquer les comptes de messagerie électronique concernés
- Changer d'adresse de courrier électronique
- Changer de fournisseur d'accès à internet
- Changer de compte de téléphone portable
- Conserver les messages en question comme preuve
- Faire part de votre problème à une personne de confiance. Si vous êtes mineur, il faudra en informer un adulte à un moment ou un autre.
- Dans certaines circonstances, une confrontation avec le « cyberharceleur » est possible. Planifiez une rencontre avec un médiateur et essayez d'aider l'auteur à comprendre les conséquences de ses actes.
- Dans certains cas, il est conseillé de prévenir la police locale ou de consulter un avocat.

Note : il n'est pas recommandé de contre-attaquer (c'est-à-dire, de harceler à votre tour l'auteur des faits) car ce comportement est passible de poursuites civiles ou pénales.

Exemples de mesures pouvant être prises pour se protéger contre le cyberharcèlement :

- Limitez le temps de connexion à l'ordinateur – ne soyez pas en ligne en permanence.
- N'ouvrez jamais des courriers électroniques provenant d'expéditeurs inconnus.
- Changez régulièrement vos mots de passe.
- N'ajoutez pas trop de données personnelles à votre profil.

Le principal enseignement à tirer de cette activité est qu'il faut toujours parler à quelqu'un d'un problème que l'on rencontre ou dont on est témoin.

DATE CLÉ



**8 février**  
Journée pour un internet plus sûr





L'éducation est essentielle pour prévenir les actes de cyberharcèlement ou y mettre fin lorsqu'ils se produisent. Les mécanismes qui interviennent sont complexes et les causes différentes dans chaque cas, mais il faut que la victime et l'auteur prennent conscience des facteurs sociaux et psychologiques en jeu afin de contribuer pleinement à la recherche d'une solution. En général, les victimes sont des personnes timides, sensibles, anxieuses ; elles manquent d'assurance et d'estime de soi et ne sont pas très sociables. Les « harceleurs » s'en prennent souvent aux personnes en surpoids, aux personnes de petite taille, aux personnes handicapées, aux personnes d'origine ethnique différente ou appartenant à un autre groupe social ou religieux que le leur. Pour ses auteurs, le harcèlement est un moyen de gagner en estime de soi, de se sentir importants et d'exercer une influence sur d'autres personnes. Ils pensent ainsi devenir populaires auprès d'autres « harceleurs » ou s'attirer leur sympathie. Ces actes leur permettent aussi d'attirer l'attention, d'obtenir ce qu'ils veulent ou de punir ceux dont ils sont jaloux.



### Variantes

Bon nombre de personnes qui ont été victimes de harcèlement deviennent à leur tour des agresseurs : il est donc important de réfléchir avec les participants à la notion de responsabilité personnelle. Après avoir lu les affirmations, procédez à un nouveau « tour » en utilisant les mêmes affirmations, mais cette fois du point de vue de l'auteur du harcèlement. Les participants ne se déplacent pas, mais restent sur leur rangée et réfléchissent. Par exemple : « avez-vous déjà ouvert la boîte de réception de courrier électronique de quelqu'un sans son consentement ? » ou « avez-vous déjà utilisé le téléphone portable de quelqu'un sans son consentement ? ».

Si les brimades sont un problème avéré, il pourrait être intéressant de traiter la question de manière plus approfondie. Le théâtre forum est un excellent moyen d'approfondir la compréhension des causes des brimades et de trouver des moyens de lutter contre ce phénomène. Demandez aux participants de former de petits groupes pour évoquer les incidences des brimades dans la vie de tous les jours. Chaque groupe choisit un exemple sur lequel il souhaite travailler. Il peut s'agir d'une situation vécue par eux-mêmes ou par l'une de leurs connaissances. Les participants essaient de déterminer quelles étaient les motivations de l'auteur des brimades et examinent comment les choses se sont déroulées, ce qui s'est passé ensuite et quelles ont été les conséquences de l'incident. Les groupes illustreront leur travail par une courte saynète qu'ils présenteront aux autres. Après la représentation, on rejouera la scène finale « quelles ont été les conséquences » en demandant aux spectateurs de proposer d'autres comportements possibles pour la victime.



### Suggestions de suivi

Produisez un slogan pour une campagne de lutte contre le cyberharcèlement.

Elaborez une politique de lutte contre le cyberharcèlement pour votre école ou votre club, ou révissez la politique en vigueur s'il en existe une.

Vous pourrez explorer d'autres aspects de la violence au moyen de l'activité « La violence dans ma vie » en page 323.



### Idées d'action

Suivez les instructions de la deuxième variante ci-dessus et présentez la pièce à d'autres classes, groupes de jeunes ou parents.

Organisez un débat public sur la question dans votre école ou votre club, afin de sensibiliser les enseignants et les parents, qui pour beaucoup ne connaissent pas vraiment ce phénomène.

Voyez s'il existe une campagne d'information locale sur les risques et l'utilisation abusive des TIC et comment vous pourriez y contribuer.



### Informations complémentaires

On entend par cyberharcèlement l'utilisation du courrier électronique, de la messagerie instantanée, d'espaces de discussion en ligne, de récepteurs d'appel, de téléphones portables ou d'autres technologies de l'information dans le but délibéré de harceler, de menacer ou d'intimider quelqu'un. Le cyberharcèlement englobe :

- La profération de menaces
- L'envoi de messages injurieux et la diffamation raciale ou ethnique
- Les attaques homophobes
- Les tentatives d'infecter l'ordinateur de quelqu'un avec un virus
- La saturation d'une boîte de réception de courrier électronique par l'envoi d'une quantité importante de messages dépourvus de sens
- La publication ou la diffusion de fausses informations sur une personne en vue de lui causer du tort ou de nuire à sa réputation
- Le fait de choisir une cible et d'inviter d'autres personnes à l'attaquer ou à se moquer d'elle
- Le fait d'usurper l'identité d'une personne pour lui attribuer des propos qu'elle ne cautionne pas ou diffuser des informations fausses à son sujet
- Le partage d'images d'une personne, notamment dans une situation embarrassante, sans son accord
- Le partage de courriers électroniques sans l'autorisation de leur auteur
- Le fait de faire pression sur d'autres personnes pour exclure quelqu'un d'une communauté (en ligne ou hors ligne)
- L'envoi répété de messages malveillants et insultants à une personne.

Les actes de cyberharcèlement sont souvent commis par des enfants, mais le phénomène ne se limite en aucun cas à ces derniers. L'une des plus grandes difficultés de la lutte contre le cyberharcèlement est l'anonymat de l'auteur, qui rend son identification malaisée.

De nombreux sites internet sont consacrés à la lutte contre le cyberharcèlement. Utilisez un moteur de recherche pour trouver des initiatives locales. Les sites suivants présentent des informations générales sur ce phénomène :

- <http://www.stopcyberbullying.org/>
- <http://yp.direct.gov.uk/cyberbullying/>
- [http://europa.eu/legislation\\_summaries](http://europa.eu/legislation_summaries)

### Convention sur la cybercriminalité

Cette convention, entrée en vigueur le 1er juillet 2004, est le premier traité international portant sur les infractions commises par le biais d'internet et d'autres réseaux informatiques. Elle concerne en particulier les atteintes à la propriété intellectuelle, la fraude informatique, la pornographie enfantine et les violations de la sécurité du réseau. Elle prévoit également un certain nombre de pouvoirs et de procédures, par exemple en matière de perquisition des réseaux informatiques et de saisie de données. Allez sur la page <http://conventions.coe.int> et recherchez le traité n°185.

### Affirmations

- Quelqu'un a-t-il déjà ouvert votre boîte de courrier électronique sans votre autorisation ?
- Quelqu'un a-t-il déjà lu un de vos SMS sans votre autorisation ?
- Quelqu'un vous a-t-il déjà envoyé des messages insultants ou des images ou vidéos malveillantes sur votre téléphone portable ou par courrier électronique ?
- Quelqu'un a-t-il déjà envoyé des informations/images/vidéos de vous à quelqu'un d'autre sans votre autorisation ?
- Quelqu'un a-t-il déjà publié des images de vous ou des informations vous concernant sur un site web ou un réseau social sans votre autorisation ?
- Quelqu'un a-t-il déjà manipulé/transformaté l'une de vos images ou vidéos sans votre autorisation ?
- Avez-vous déjà donné vos mots de passe à quelqu'un d'autre ?
- Quelqu'un vous a-t-il déjà insulté dans un espace de jeu interactif ou un espace de discussion en ligne ?
- Avez-vous déjà reçu des appels téléphoniques dérangeants/malveillants ?
- Quelqu'un a-t-il déjà publié des commentaires déplacés sur votre blog/sur des réseaux sociaux ?
- Quelqu'un a-t-il déjà fait circuler des informations fausses/malveillantes ou des rumeurs à votre sujet par courrier électronique ou par SMS ?
- Connaissez-vous quelqu'un qui a été victime de cyberharcèlement ?
- Savez-vous qu'il existe des lois spécifiques pour ce type de violence ?
- Pensez-vous qu'il devrait y avoir des limites à ce que les gens peuvent diffuser sur internet ?
- Est-il juste d'interdire les téléphones portables à l'école ?



Citoyenneté et participation



Démocratie



Culture et sport



Niveau 3



12 - 30



120 minutes



# Sur l'échelle

On the ladder

*En tant que citoyens, nous avons tous l'obligation d'intervenir et de nous engager – C'est le citoyen qui change les choses.*

José Saramago

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Démocratie</li> <li>• Culture et sport</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	12 - 30
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité fait appel au jeu de rôle et au débat. Les participants s'interrogent sur le sens de la participation des jeunes et examinent les moyens de renforcer leur propre participation à l'échelon local.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de prendre part à la direction des affaires publiques et à des élections libres</li> <li>• Droit de participer à la vie culturelle</li> <li>• Liberté d'opinion et d'information</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir aux possibilités de participation des jeunes et aux facteurs qui favorisent, ou au contraire, entravent cette participation</li> <li>• Développer les compétences de coopération, d'organisation et de prise d'initiatives avec d'autres</li> <li>• Cultiver le sens de la responsabilité de ses propres actes</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents : « l'échelle de la participation » (voir informations de référence sur la citoyenneté et la participation au chapitre 5).</li> <li>• Grande feuille de papier, marqueur et ciseaux</li> <li>• Post-it ou petits bouts de papier à fixer au mur</li> <li>• Un mur</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparez des copies du document, une par petit groupe</li> <li>• Fabriquez six panneaux : obstacles, maîtrise, aucune maîtrise, facteurs incitatifs, maîtrise, aucune maîtrise.</li> </ul>

## Instructions

**Partie 1.** Qu'est ce que l'échelle de la participation ? (45 minutes)

1. Demandez aux participants ce qu'ils entendent par « participation des jeunes ».
2. Distribuez le diagramme de l'échelle de la participation et expliquez qu'il s'agit d'un modèle pour réfléchir aux différents moyens de participer. Examinez brièvement les différents niveaux.
3. Divisez le groupe en huit petits groupes. Attribuez un niveau de participation à chaque groupe et demandez-leur de préparer un court jeu de rôle de 2-3 minutes pour l'illustrer.
4. Lorsque les groupes sont prêts, invitez-les à présenter leurs jeux de rôle, chacun à leur tour. Donnez aux participants qui le souhaitent la possibilité de poser des questions ou de faire des commentaires entre les présentations.

**Partie 2.** Comment participer

5. Demandez aux participants de travailler individuellement pendant 5 minutes et d'essayer de trouver des exemples tirés de leur propre expérience pour illustrer un maximum de niveaux de participation. Encouragez-les à réfléchir à tout ce qu'ils font dans tous les aspects de leur

## DATE CLÉ



**28 septembre**  
Journée du  
droit de savoir

- vie : à la maison, à l'école, dans les associations, au travail et avec leur famille et leurs amis.
6. Invitez-les ensuite à présenter leurs exemples respectifs en petits groupes de quatre ou cinq personnes. Demandez aux participants de trouver des idées d'obstacles (tout ce qui les empêche de monter l'échelle) et de facteurs incitatifs (tout ce qui les aide à monter l'échelle). Ils inscriront chaque idée sur un post-it différent.
  7. Pendant que les groupes discutent, fixez les panneaux « obstacles » et « facteurs incitatifs » au mur, à une distance d'environ 2 mètres l'un de l'autre. Rassemblez les participants et demandez-leur de coller leurs post-it au mur, sous les intitulés correspondants.
  8. Examinez les deux listes avec eux. Demandez-leur de clarifier toute affirmation ambiguë et essayez de résoudre les éventuels désaccords entre les participants quant à la position des affirmations.
  9. Placez ensuite les panneaux « maîtrise » et « aucune maîtrise » sous les premiers intitulés et demandez aux participants de classer leurs idées en deux sous-catégories selon qu'elles concernent des éléments qu'ils maîtrisent (ou pourraient maîtriser) ou des facteurs externes qu'ils ne maîtrisent pas.
  10. Avant de passer à la phase de compte rendu et d'évaluation, examinez la place des post-it dans les quatre listes.

### Compte rendu et évaluation

- Cette activité vous a-t-elle permis d'obtenir une vision plus claire de votre participation dans les différents domaines de votre vie ? Qu'est ce qui vous a le plus surpris ?
- Pensez-vous que votre participation est, de manière générale, faible ou élevée – dans votre école, votre association et votre cadre de vie local ? Pourquoi ?
- Le fait que les jeunes participent activement ou non est-il important ? Pourquoi ?
- Les participants considèrent-ils une faible participation comme le résultat de facteurs principalement internes (psychologiques) ou externes ?
- Comment se sentent les gens lorsqu'ils ont la possibilité de participer véritablement – c'est-à-dire, lorsque leur participation n'est pas purement symbolique ?
- Les membres du groupe souhaiteraient-ils pouvoir participer à un échelon plus élevé qu'ils ne le font actuellement ? Si oui, dans quels domaines ? Quels sont les arguments pour et contre une participation accrue ?
- Les membres du groupe souhaiteraient-ils pouvoir participer à un échelon plus bas qu'ils ne le font actuellement ? Si oui, dans quels domaines ? Quels sont les arguments pour et contre une participation plus faible ?
- Combien de personnes ont le sentiment qu'elles pourraient participer davantage qu'elles ne le font actuellement, et combien pensent le faire ? Si oui, comment et quand ?
- Comment les instruments relatifs aux droits humains garantissent-ils le droit de participer aux décisions ?

### Conseils pour l'animateur

A la partie 2, encouragez les participants à trouver le plus grand nombre possible de moyens de participation. Pour plus d'idées, consultez les informations de référence sur la citoyenneté et la participation au chapitre 5.

Lorsque vous présentez l'échelle de la participation, indiquez clairement que ce modèle n'est pas fait pour suggérer qu'être au plus « haut » niveau est toujours la meilleure des choses. Ainsi, selon la situation et le niveau de compétences d'une personne, le temps dont elle dispose ou son degré d'intérêt pour une question, il peut être plus approprié pour elle de participer en tant que simple consultant ou représentant. Il n'y a rien de fondamentalement « mauvais » à être uniquement consulté (ou informé) dans certains cas. Toutefois, les échelons inférieurs – manipulation, décoration et participation symbolique – ne sont pas acceptables et ne peuvent être considérés comme une forme de « participation » car l'implication et la contribution des individus y sont minimales, voire inexistantes. Il faudra insister sur ce point et veiller à ce que personne n'ait de doutes à ce propos.

Lorsque le groupe s'interroge sur les facteurs incitatifs et les obstacles, aidez-le à placer le plus d'affirmations possibles dans la catégorie « maîtrise ». Vous pourrez donner quelques exemples ou



leur rappeler que les « obstacles » peuvent être psychologiques, physiques ou structurels. Dans les discussions, encouragez les participants à trouver des moyens de contourner ce qui leur paraît être un obstacle ; par exemple, s'ils laissent entendre qu'une autorité (enseignant ou conseil d'établissement d'un club ou d'un lycée) ne les laissera pas faire, demandez-leur s'ils ont déjà posé la question !

S'ils disent « nous ne pensons pas en être capables », demandez-leur comment ils pourraient prouver le contraire !

S'ils affirment « cela rendrait furieux nos parents / les enseignants / les autorités locales », voyez s'ils peuvent trouver d'autres moyens d'amener la question, de manière à ce que les personnes concernées réagissent différemment.

Vous pouvez utiliser cette activité pour examiner la question de la participation des membres du groupe aux cours ou aux activités du club en général. Vous pourrez également rechercher des moyens vous permettant ou leur permettant de renforcer leur implication et de développer leur sens de l'initiative.

On peut aborder la question de la pression des pairs et du harcèlement en demandant aux participants si certains membres du groupe constituent des obstacles pour d'autres, les empêchant de participer à un niveau plus élevé.



### Variantes

Dans la phase de recherche d'obstacles et de facteurs incitatifs au début de l'activité, vous pouvez utiliser la technique du jeu de rôle plutôt que de demander aux jeunes de réfléchir à des exemples tirés de leur propre vie. Après chaque présentation, utilisez la technique du théâtre forum (voir chapitre 1, page 67) et demandez aux participants de faire progresser l'action d'une autre manière. Cela leur permettra de découvrir des moyens de contourner les obstacles à une participation accrue dans des situations similaires à celles qu'ils rencontrent dans leur propre vie.



### Suggestions de suivi

Elaborez un plan d'action avec le groupe pour donner aux apprenants davantage de responsabilités et une plus grande maîtrise sur ce qu'ils font et apprennent.

L'activité « Attention, nous veillons » en page 110 encourage l'action personnelle et la prise de responsabilités et montre comment participer à une campagne.



### Idées d'action

Demandez au groupe d'établir une liste de choses qu'ils souhaiteraient changer dans leur cadre de vie local. Invitez-les ensuite à choisir un ou deux éléments sur lesquels ils estiment pouvoir influencer et à réfléchir aux moyens de faire entendre leur voix ou de contribuer au changement. Encouragez-les à donner une suite concrète à ces idées !



### Informations complémentaires

On entend par « participation des jeunes » l'engagement actif des jeunes dans la vie de la société. Cela implique de les faire participer à un niveau élevé à la planification et à la prise de décisions dans toutes les activités auxquelles ils ne sont traditionnellement pas associés ; il peut s'agir d'activités ayant trait au sport, à l'école, aux clubs, aux associations ou à leur cadre de vie local. Les jeunes ont ainsi la possibilité de contribuer à une action qui répond à de véritables besoins et qui a un impact bien au-delà de leur propre groupe.

Le Conseil de l'Europe a élaboré un manuel sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale intitulé « Parole aux jeunes ! » C'est une ressource fort utile sur la participation des jeunes, qui propose de nombreuses activités dans un chapitre distinct.

En Europe, la participation et la représentation de la jeunesse sont ancrées dans les traditions. A titre d'exemple, le système de cogestion du Conseil de l'Europe dans le domaine de

la jeunesse traduit l'engagement de l'Organisation à renforcer la participation des jeunes. Le Conseil consultatif pour la jeunesse rassemble trente représentants d'organisations non gouvernementales internationales de jeunesse et de conseils nationaux de jeunesse qui, avec les responsables gouvernementaux, fixent les priorités et programmes du moment et formulent des recommandations pour les politiques et programmes futurs. Il formule également des avis et des propositions sur toute question concernant la jeunesse au sein du Conseil de l'Europe.

Les organisations de jeunesse européennes sont représentées par le Forum européen de la jeunesse (FEJ), une plateforme indépendante, démocratique et gérée par les jeunes qui représente près d'une centaine de conseils nationaux de la jeunesse et d'organisations internationales de jeunesse. Le FEJ entend donner aux jeunes les moyens de participer activement à la société et d'améliorer leurs propres vies, en représentant et en défendant leurs besoins et intérêts ainsi que ceux de leurs organisations devant les institutions européennes, le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies. Le FEJ estime qu'il faut créer une « culture de la participation », ce qui signifie que la définition des priorités des politiques de jeunesse doit aller de pair avec une participation accrue des jeunes à la prise de décisions sur les questions qui les concernent.

Conseil consultatif pour la jeunesse

Forum européen de la jeunesse:  
www.youthforum.org

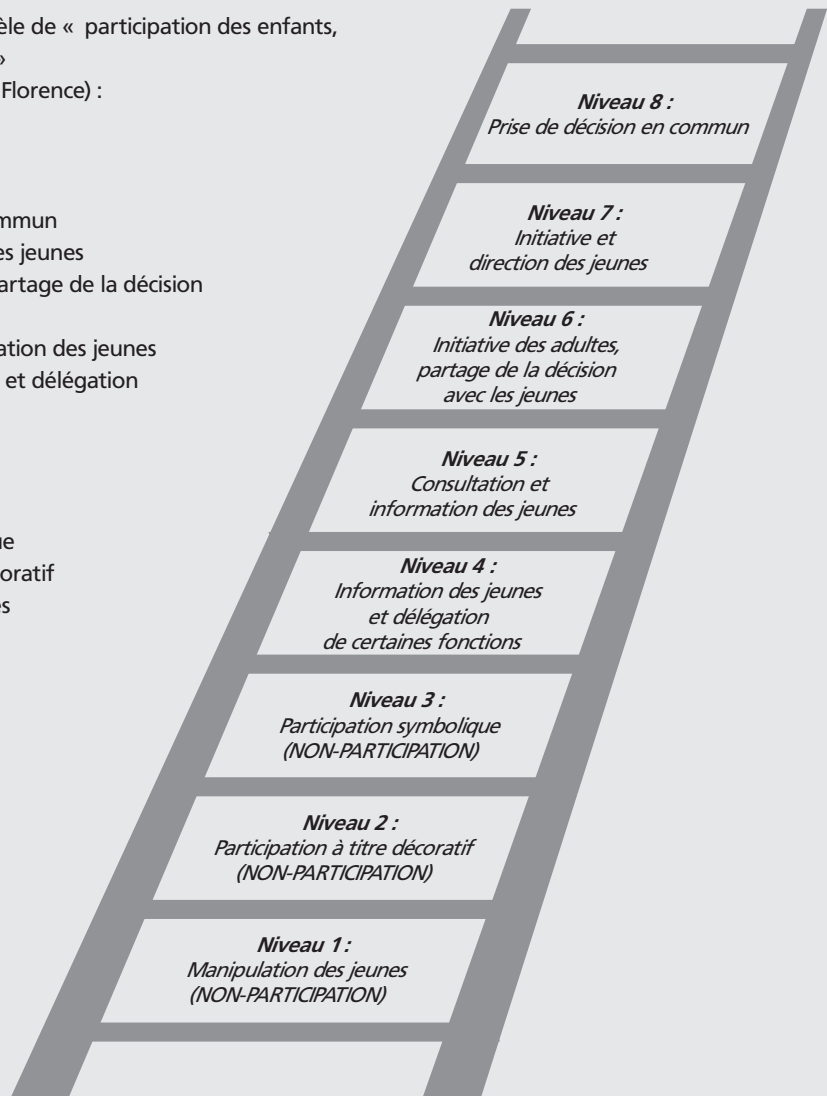
En 1992, Roger Hart a élaboré un modèle de « participation des enfants, de l'acte symbolique à la citoyenneté » (Centre de recherche Innocenti Unicef, Florence) :

**Participation :**

- Niveau 8 : Prise de décision en commun
- Niveau 7 : Initiative et direction des jeunes
- Niveau 6 : Initiative des adultes, partage de la décision avec les jeunes
- Niveau 5 : Consultation et information des jeunes
- Niveau 4 : Information des jeunes et délégation de certaines fonctions

**Non-participation :**

- Niveau 3 : Participation symbolique
- Niveau 2 : Participation à titre décoratif
- Niveau 1 : Manipulation des jeunes



Enfants



Environnement



Santé



Niveau 2



6+ (petits groupes 3-4)



60 minutes



# Nos futurs

## Our futures

*Nos progrès ne se mesurent pas à la richesse que nous ajoutons à ceux qui la possèdent déjà, mais à notre capacité à donner suffisamment à ceux qui ont peu.*

Franklin D. Roosevelt

### Thèmes

- Enfants
- Environnement
- Santé

### Complexité

Niveau 2

### Taille du groupe

6+ (petits groupes 3-4)

### Durée

60 minutes

### Aperçu

Dans cette activité, les participants dessinent, observent et analysent leurs espoirs et préoccupations quant à leur avenir. Parmi les questions abordées figurent :

- Les questions environnementales qui affecteront les générations à venir
- La réponse du développement local aux besoins des populations au niveau local
- Les forces qui animent le développement

### Droits corrélés

- Droit à une opinion et droit d'accès à l'information
- Droit d'être entendu sur toutes les questions concernant l'intérêt supérieur de l'enfant
- Droit à un niveau de vie décent

### Objectifs

- Comprendre la vie de la communauté et la notion de droits et responsabilités
- Développer les compétences de discussion ouverte, de travail en équipe et d'élaboration de projets
- Eveiller la curiosité et faire prendre conscience que le futur est dans les mains de chaque jeune et que ce qu'il fait compte.

### Matériels

- Papier brouillon
- Grandes feuilles de papier pour les dessins définitifs
- Peinture, pinceaux, crayons, stylos et feutres
- Matériels divers à coller, par exemple : papier de couleur, magazines, brindilles, grains de riz, haricots, feuilles mortes, coquillages, pailles
- Ciseaux
- Colle et ruban adhésif
- Images ou photos du quartier/de la ville dix ou vingt ans auparavant (facultatif)
- Cartes de la localité, anciennes et nouvelles (facultatif)

## Instructions

1. Evoquez avec les participants l'idée du temps qui passe. Invitez-les à se souvenir de l'époque où ils étaient plus jeunes : comment étaient leurs maisons et les rues de leur quartier, et quels changements y-a-t-il eu ? Dans le centre de formation ou l'école, la décoration des salles a-t-elle été refaite, de nouveaux meubles ont-ils été disposés ? Y-a-t-il de nouvelles infrastructures dans le quartier, par exemples des centres commerciaux, des ensembles résidentiels, des routes, des aires de jeu ou des pistes cyclables ?
2. Invitez-les à se demander pourquoi les choses ont évolué et qui a pris les décisions sur les changements nécessaires et la façon de les opérer. Par exemple, les programmes mis en place ont-ils fourni les logements à loyer modéré dont la population locale avait besoin, ou bien des appartements luxueux ou des maisons de vacances dans lesquels une compagnie financière a investi ?

## DATE CLÉ



**12 août**  
Journée  
internationale  
de la jeunesse

3. Examinez brièvement un ou deux exemples : qui a bénéficié des développements et en quoi ? Qu'auraient fait les participants s'ils avaient pu prendre la décision ?
4. A présent, faites le lien entre les décisions qui ont des répercussions sur d'autres personnes et les droits humains. Les droits humains constituent-ils un cadre utile pour la prise de décisions ? A l'avenir, vont-ils être plus ou moins importants pour les décideurs ? Pourquoi ?
5. Expliquez aux membres du groupe qu'ils vont avoir l'opportunité de réfléchir et de contribuer au futur qu'ils souhaitent construire.
6. Demandez aux participants de former des groupes de trois ou quatre.
7. Distribuez le papier et les stylos et demandez-leur de dessiner ou d'esquisser leur quartier/ ville idéal(e) pour l'avenir, sur du papier brouillon. Ils ont carte blanche. La seule limite est leur propre imagination !
8. Lorsque les participants se sont mis d'accord sur un projet, ils le transposent sur une feuille de papier plus grande et le finalisent avec de la peinture et des collages.
9. Une fois leur travail terminé, les groupes présentent leur projet à tour de rôle, en expliquant l'origine de leurs idées et la manière dont ils les ont développées. Prévoyez du temps pour quelques brèves questions et réponses suite à chaque présentation. La phase de compte rendu sera l'occasion d'une discussion plus générale.

### Compte rendu et évaluation

Commencez par vous intéresser à la façon dont les participants ont travaillé au sein des groupes. Demandez-leur ensuite si les projets répondaient ou non aux besoins des populations en termes d'environnement sain.

- Est-ce que tous ont eu le sentiment de pouvoir contribuer au travail ? Comment les groupes ont-ils réussi à faire le meilleur usage des talents individuels de leurs membres ?
- Qu'ont-ils ressenti en recevant les réactions des autres à leurs projets ?
- Qu'ont-ils ressenti en réagissant aux projets des autres ?
- Seraient-ils prêts à transiger sur certains de leurs idéaux s'ils devaient concevoir un projet unique qui réponde aux besoins et aux aspirations de l'ensemble des membres du groupe ?
- Les projets tenaient-ils compte de la protection de l'environnement, par exemple de la nécessité de réduire les émissions de dioxyde de carbone, d'utiliser des ressources renouvelables et durables et de recycler ?
- Les participants ont-ils apprécié de jouer le rôle « d'architectes de leur propre futur » ? Pensez-ils que ces rêves pourraient un jour devenir réalité ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Pensez-ils que les adultes seraient prêts à discuter de leurs projets ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Quelle a été la plus grosse surprise parmi tous les projets proposés ?
- Quels seront leurs droits en tant que citoyens dans l'avenir ?
- Quels seront leurs devoirs de citoyens dans l'avenir ?
- Les jeunes de leur école (association ou communauté) ont-ils la possibilité d'influer sur les développements qui les concernent directement ou sur les développements en général ? Quels droits pourraient-ils revendiquer, qui leur donneraient la possibilité de participer aux processus décisionnels ?
- Quelles sont les possibilités généralement offertes aux jeunes d'influer sur les processus démocratiques qui façonnent leur vie et leur avenir ?
- Quels types d'infrastructures locales sont nécessaires pour assurer à tous le droit à la santé, au repos et aux loisirs ainsi qu'à la vie culturelle ?

### Conseils pour l'animateur

Le titre de cette activité est « nos futurs ». L'emploi du pluriel vise à souligner que le futur n'est pas prédéterminé mais qu'il sera ce que nous en ferons. Par conséquent, il existe plusieurs « futurs » possibles et le défi consiste pour les jeunes à construire un avenir qui reflète leurs idéaux et aspirations.

Pour insister sur la notion de changement, vous pouvez montrer des photos du quartier il y a dix ou vingt ans. Vous pouvez aussi demander aux participants de réfléchir aux changements qui se sont produits au plan mondial. Internet, par exemple, relevait encore de la science fiction il y a trente ans, mais dans quelques années, toutes les écoles et bibliothèques du monde y seront connectées.





Si les participants n'ont aucune idée de ce que sera leur ville dans l'avenir, vous pouvez les aider dans leur réflexion avec les questions suivantes :

- Qui y vivra ? Des personnes qui y sont nées ou des nouveaux venus ? Quel âge auront les habitants ? Vivront-ils en famille ?
- A quoi ressemblera leur quotidien ? Est-ce qu'il y aura des magasins d'alimentation ? Comment se déplaceront-ils ?
- De quels types de services (hôpitaux, dentistes, etc.) auront-ils besoin ?
- A quoi ressembleront leurs écoles ?
- Comment voyageront-ils ?
- A quoi ressembleront leurs maisons ?
- Quelle vie sociale mèneront-ils ? Que feront-ils de leur temps libre ?
- Auront-ils des animaux de compagnie ?
- Quelle sera leur activité professionnelle ?
- De quels nouveaux développements technologiques bénéficieront-ils ?
- Et l'environnement ? Le milieu naturel ?



### Variantes

Au lieu d'un collage, vous pouvez fabriquer des maquettes en utilisant des boîtes en carton/ d'emballage, des rouleaux de papier de toilette vides ou du carton ondulé, ou encore des briques de construction, par exemple des Lego.

Au lieu d'élaborer un projet général concernant leur localité, les participants pourront choisir un site local désaffecté à aménager. Demandez-leur de tenir compte des besoins des divers groupes au sein de la population locale et d'élaborer une proposition qu'ils pourront présenter au conseil municipal. Les options à développer sur le site choisi sont multiples : un centre commercial, un centre de loisirs, une école, des logements, des parkings, des espaces verts, une aire de jeu, un terrain de sport, une roseraie calme avec des bancs pour les personnes âgées, une ferme pédagogique, une réserve faunique, un parc d'attractions, une aire d'accueil de Gens du voyage ou un terrain de boules. Si vous souhaitez transformer cet exercice en un projet d'action, consultez le chapitre 3 où vous trouverez des informations sur la planification et la mise en œuvre de telles initiatives.



### Suggestions de suivi

Peut-être souhaitez-vous examiner comment adapter votre localité afin qu'elle puisse répondre aux défis futurs du pic pétrolier et du changement climatique. L'initiative « Villes en transition » invite la population locale à se pencher sur tous les aspects de la vie sociale (alimentation, énergie, transport, santé, piliers de la collectivité, économie et emploi) en vue du lancement de plans d'action de « descente énergétique » définis et mis en œuvre au niveau local sur une période de 15 à 20 ans. Parmi les initiatives prises à ce jour, on trouve les suivantes : la création de potagers communautaires ; une « bourse aux déchets » mettant en relation plusieurs industries (les déchets de l'une devenant la matière première de l'autre), la réparation d'objets anciens plutôt que leur mise au rebut et le développement de systèmes d'échange locaux. Pour plus d'informations et d'exemples, consultez le site [www.transitiontowns.org](http://www.transitiontowns.org) ou tapez « villes en transition » dans votre moteur de recherche.

Une autre idée de suivi consiste à demander aux participants de concevoir une carte à grande échelle – personnalisée, illustrée et annotée – de l'endroit où ils vivent pour montrer les éléments qui sont importants pour eux. Par exemple, des graffiti sur un mur, un arbre particulier le long d'une route, ou un chemin qu'ils utilisent comme raccourci pour traverser la ville. Enregistrer l'existence d'un objet ou d'un lieu est un premier pas vers sa mise en valeur ; c'est un moyen de le protéger contre toute destruction dans le cadre d'un quelconque « développement » futur. Voir [www.commonground.org.uk](http://www.commonground.org.uk) et leur projet Parish Maps.

Un autre moyen d'observer et d'enregistrer la localisation et la distribution des ressources et des infrastructures, l'aménagement des sites et les occupations du sol dans une région donnée est l'outil intitulé « promenade d'étude » qui est utilisé dans l'analyse de pauvreté et d'impact social

de la Banque mondiale. Essayez cette méthode un après-midi si vous voulez aller vous promener dans la nature ! Recherchez « transect walk » sur le site <http://web.worldbank.org>.

Informez-vous sur les processus de planification du développement local et la façon de les influencer. Participez aux décisions prises dans les écoles, les clubs ou les associations en assistant aux réunions de leurs conseils, voire en vous présentant aux élections.

D'autres activités du présent manuel peuvent être utiles pour examiner les perspectives d'avenir qui s'offrent à nous. « En route pour le pays de l'égalité », par exemple, s'intéresse à l'instauration de l'égalité entre les sexes.

Une autre activité qui associe des jeunes à la prise de décisions démocratique (au sujet du type d'éducation qu'ils souhaitent, par le biais de la participation aux conseils d'école) est celle intitulée « Que chaque voix soit entendue » en page 211.

En imaginant nos futurs, nous avons la possibilité d'œuvrer à la construction d'une société plus juste. Si le groupe souhaite explorer le problème des brimades (bullying) et les moyens de développer les valeurs de respect et d'empathie, vous pouvez lui proposer l'activité « Avons-nous le choix ? », page 144.

### Idées d'action

Montez une exposition avec les collages et invitez les conseillers locaux à venir entendre vos points de vue.

Essayez d'obtenir une copie des plans stratégiques (annuels et à long terme) de votre commune. Analysez-les au sein du groupe, puis invitez les participants à consulter leurs amis et leur famille à ce sujet. Faites part de vos réactions en créant un blog, en écrivant à un journal local, en organisant une réunion publique sur cette question ou en participant à une rencontre publique organisée par les autorités.

Contactez l'Agenda 21 local ou un autre groupe environnemental et participez aux actions visant un avenir durable.



Questions de genre



Discrimination et intolérance



Education



Niveau 2



4+



120 minutes



# En route pour le pays de l'égalité

Path to Equality-land

*L'obstacle, c'est le chemin.*

Proverbe zen

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions de genre</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Education</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	4+
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité fait appel au travail en groupes restreints, mais aussi à l'imagination et au dessin dans le but d'explorer l'égalité des sexes et la discrimination à l'égard des femmes.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de ne pas être victime de discrimination sur la base du sexe et du genre</li> <li>• Droit de se marier et de fonder une famille</li> <li>• Droit à l'égalité devant la loi</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager un monde futur où l'égalité est la norme</li> <li>• Développer la communication, l'imagination, la créativité et les capacités de coopération</li> <li>• Promouvoir la justice et le respect</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux grandes feuilles de papier (A3) ou feuilles de tableau-papier par groupe</li> <li>• Feutres de différentes couleurs, en nombre suffisant pour tous les petits groupes</li> <li>• Une carte, de préférence de randonnée, indiquant la topographie (par exemple : montagnes et vallées, rivières, forêts, villages, ponts, etc.)</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Familiarisez-vous avec la carte et les symboles utilisés.</li> </ul>

## Instructions

**Partie 1.** Définition des problèmes et recherche de solutions à l'aide de la technique du brassage d'idées. 15 minutes

1. Demandez aux participants de former des groupes de trois à cinq personnes. Distribuez une feuille de papier et des stylos à chaque groupe. Demandez-leur de dessiner trois colonnes de largeur égale sur la feuille.
2. Rappelez aux participants que dans le pays de l'Égalité, l'égalité entre les sexes est totale. Demandez-leur de trouver des exemples concrets de ce à quoi pourrait ressembler ce pays. Une personne du groupe note ces exemples dans la première colonne.
3. Demandez ensuite aux groupes de réfléchir à la vie aujourd'hui et à chaque point de la colonne 1, pour voir quelles mesures devraient être prises pour passer de la situation actuelle au pays de l'Égalité. Dans la deuxième colonne, ils inscrivent les mesures à prendre en face de chaque point.
4. Demandez ensuite aux participants de réfléchir aux obstacles qu'ils pourraient rencontrer sur le chemin vers le pays de l'Égalité et comment ils pourraient les surmonter. Ils les notent dans la troisième colonne.

## Partie 2. Elaboration de la carte. 40 minutes

1. Montrez brièvement aux participants comment est faite une carte, et notamment la manière dont sont représentées les montagnes et les rivières, ainsi que les symboles utilisés pour signaler les forêts, les landes, les bâtiments, les câbles électriques, etc.
2. Evoquez ensuite l'idée d'autres symboles. Demandez aux participants s'ils connaissent une histoire ou un conte utilisant la métaphore du voyage pour décrire la quête d'idéaux moraux. Expliquez qu'une forêt sombre peut être utilisée comme métaphore du mal, ou une pomme rouge pour symboliser la tentation. Evoquez également l'exemple du voyageur qui doit faire preuve d'une grande force morale pour traverser une rivière en crue, ou d'humilité pour aider un animal en détresse.
3. Distribuez une deuxième grande feuille de papier à chaque groupe. Demandez-leur de dessiner leur propre carte imaginaire pour représenter les paysages du présent et ceux du futur, reliés par un chemin. Ils choisiront leurs propres symboles pour les caractéristiques géographiques et les divers obstacles que les voyageurs rencontreront sur leur chemin du présent vers le pays de l'Égalité, et qui les aideront ou les freineront sur leur route.
4. Réunissez les participants en plénière et invitez-les à présenter leurs cartes.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par une discussion sur le travail collectif et les décisions prises concernant les éléments à représenter et la manière de dessiner la carte. Examinez ensuite à quoi le pays de l'Égalité pourrait ressembler en réalité, et les obstacles à surmonter pour l'atteindre.

- Les participants ont-ils apprécié l'activité ? Pourquoi ?
- Quelle a été la colonne la plus facile à remplir ? la plus difficile ? Pourquoi ?
- Quelles étaient les principales caractéristiques du pays de l'Égalité ?
- Quels changements faudrait-il apporter pour construire une société où règnerait l'égalité des sexes ?
- En rapport avec l'interdiction de la discrimination, les politiques de discrimination positive se justifient-elles sur le court terme pour favoriser l'égalité des sexes ?
- Si vous deviez attribuer une note de 1 à 10 à votre pays pour ce qui est de l'égalité des chances entre hommes et femmes, laquelle donneriez-vous ? (1 = beaucoup d'inégalités ; 10 = égalité totale).
- Pourquoi est-il si important de mettre l'accent sur les droits fondamentaux des femmes ?
- Hormis les femmes, quels autres groupes sont victimes de discrimination dans votre société ? Comment cette discrimination se manifeste-t-elle ? Quels droits humains sont violés ?
- Comment donner aux groupes défavorisés les moyens de revendiquer leurs droits ?
- Quel rôle l'éducation joue-t-elle dans l'émancipation de ces groupes ?
- Quel rôle l'éducation aux droits humains joue-t-elle dans l'émancipation de ces groupes ?

## Conseils pour l'animateur

Veillez à ce que les groupes trouvent des exemples concrets de ce à quoi la vie dans le pays de l'Égalité pourrait ressembler. S'ils rencontrent des difficultés, vous pouvez leur suggérer de réfléchir au nombre de femmes au sein des parlements et à la tête des entreprises, aux inégalités salariales entre hommes et femmes, au nombre d'heures de travail quotidien des hommes et des femmes et à la manière dont ils occupent leur temps libre, au partage des tâches domestiques, au nombre de travailleurs à mi-temps, à la violence domestique, au harcèlement à l'école et sur le lieu de travail ou encore à la manière dont les femmes et les hommes sont présentés dans les médias.

N'insistez pas trop sur les symboles car les métaphores ne sont pas faciles à comprendre pour tous. Si les participants ont du mal à trouver des moyens d'illustrer leurs idées, vous pouvez les aider en leur donnant quelques exemples : une femme va se servir de l'éducation comme d'un pont pour franchir la rivière des préjugés à l'égard de celles qui ambitionnent de devenir avocates ; un homme peut trouver un trésor de satisfaction à travailler dans une crèche auprès de très jeunes enfants. Recherchez des exemples de stéréotypes concernant les hommes et les femmes qui correspondent à la réalité de votre société.

### DATE CLÉ



**8 mars**  
Journée de la femme  
**3 novembre**  
Journée mondiale humains





### Variantes

Les groupes peuvent représenter la topographie à l'aide de divers objets. Dans ce cas, il vous faudra prévoir des petites boîtes et pots, des tubes, du papier, des cailloux, des noix, des bouts de ficelle et de laine, des trombones, ainsi que de la colle et du carton pour le socle des maquettes.

La méthode qui consiste à tracer une carte conduisant du présent au futur peut être adaptée à la majorité des questions sur lesquelles vous souhaitez favoriser chez les participants une réflexion libre et imaginative en vue de la résolution de problèmes.



### Suggestions de suivi

Après avoir passé du temps à réfléchir à l'égalité entre hommes et femmes aujourd'hui et dans l'avenir, le groupe pourrait utiliser la méthode présentée dans l'activité « Frises chronologiques » pour en apprendre davantage sur les femmes célèbres dans le passé ; encouragez-les à étudier l'évolution du concept et de la pratique de l'égalité entre les sexes au cours de l'histoire. Recherchez « chronologie femmes célèbres » sur Internet.

Vous pouvez aussi explorer les questions liées à la discrimination et au droit à l'identité culturelle dans le contexte du développement durable, grâce à l'activité « Les Makah et la chasse à la baleine », page 221.



### Idées d'action

Examinez les politiques de votre école, club ou entreprise en matière d'égalité des chances et la manière dont elles sont appliquées, et demandez-vous si des changements ou des efforts supplémentaires seraient nécessaires pour que votre institution soit au même niveau que le pays de l'Egalité.

Tapez « arguments en faveur de la démocratie paritaire » sur un moteur de recherche pour trouver un lien vers le kit de lobbying et d'action du Lobby européen des femmes. Vous pouvez également trouver davantage d'informations sur les femmes et la politique à l'adresse [www.iknowpolitics.org](http://www.iknowpolitics.org).



### Informations complémentaires

Le concept à la base de cette activité est celui de « l'émancipation » ou du « renforcement de pouvoirs » (empowerment). Il s'agit d'un concept difficile à traduire d'une langue à l'autre, et même à expliquer en anglais. C'est à la fois l'outil et l'objectif de la pédagogie que certains qualifient d'éducation « libératrice ». Parmi les définitions de l'émancipation, on trouve la suivante : l'émancipation implique de lutter contre les formes d'oppression qui empêchent des millions d'individus de bénéficier de l'égalité des chances et de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux au sein de la société.

# Jeux d'images

Playing with pictures

*Une image vaut mille mots – et l'appareil photo ne ment pas, n'est-ce pas ?*

<b>Complexité</b>	Niveau 1
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente
<b>Durée</b>	30 minutes
<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> </ul>
<b>Aperçu</b>	Dans cette activité, les participants associent des images aux articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser à l'importance des droits humains dans la vie de tous les jours</li> <li>• Développer les capacités de lecture visuelle, d'écoute et de communication</li> <li>• Promouvoir l'empathie et le respect de la dignité humaine</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une collection de vingt à trente photographies, numérotées</li> <li>• Une grande table</li> <li>• Un tableau mural avec les articles de la DUDH (copiés de la version abrégée dans les annexes).</li> </ul>

## Instructions

1. Disposez les photos sur la table.
2. Demandez aux participants de travailler individuellement.
3. Lisez un des articles de la DUDH et inscrivez-le au tableau.
4. Demandez aux participants d'observer les photographies et de choisir celle qui, à leurs yeux, représente le mieux l'article en question.
5. Demandez à chacun de faire part de son choix et des raisons qui l'ont motivé.
6. Notez quelles photos ont été choisies et inscrivez leur numéro au tableau.
7. Procédez de même avec quatre ou cinq autres articles de la DUDH (variez l'exercice en alternant droits civils et politiques et droits économiques et sociaux).

## Compte rendu et évaluation

Commencez par examiner le déroulement de l'activité, puis demandez aux participants ce qu'ils ont appris.

- Les participants ont-ils choisi une photo différente à chaque tour, ou pensaient-ils qu'une ou deux photos exprimaient toutes les idées ?
- Plusieurs participants ont-ils choisi les mêmes photos au cours d'un même tour, ou bien les participants avaient-ils une idée très différente des photos susceptibles de représenter les droits en question ? Qu'est-ce que cela nous apprend sur la façon dont chacun d'entre nous voit le monde ?
- Passez en revue la liste sur le tableau. Quelles photos ont-été choisies le plus souvent ? Qu'avaient-elles de particulier? Pourquoi ont-elles été choisies souvent ? La taille et la couleur avaient-elles une importance ou bien était-ce la photo en soi qui était particulière ?
- Une même photo a-t-elle été choisie pour illustrer plusieurs droits ?
- Certains participants étaient-ils en désaccord avec l'interprétation d'une photo ?
- Est-ce que certaines photos n'ont jamais été choisies ? Auraient-elles néanmoins pu illustrer un droit humain ? Lequel ?



Droits humains en général



Niveau 1



Indifférente



30 minutes





## Conseils pour l'animateur

Il n'y a pas de limite au nombre de fois où une photo peut être choisie : une photo peut être sélectionnée par plusieurs participants lors d'un même tour, ou plusieurs fois au cours de l'exercice. En d'autres termes, une photo peut illustrer un même article pour plusieurs individus ou plusieurs articles pour des individus différents.

Référez-vous au chapitre 1, « Méthodes de base » en page 62 pour plus de détails sur la constitution d'une collection de photos. Pour cette activité, les photos doivent illustrer tous les aspects de « la vie sur terre » : choisissez des photos d'individus et de groupes, de gens d'âges différents, de cultures et de capacités différentes. Les photos doivent avoir pour cadre le monde rural, la vie urbaine, l'industrie et l'agriculture. Elles doivent également illustrer différents métiers et loisirs. Essayez de les mélanger au moment où vous les numérotez ; les numéros ont pour seul objet de faciliter leur identification.

Pensez toujours à vérifier si les images et photos que vous souhaitez utiliser sont protégées par le droit d'auteur.

Selon les capacités de lecture visuelle des participants, vous aurez plus ou moins besoin de les aider dans leur analyse des photos. Vous pouvez démarrer l'activité par l'analyse d'une ou deux photos en guise d'exemple. Pour cela, vous pouvez appuyer sur les questions figurant dans la rubrique « Informations complémentaires » ci-dessous.



## Variantes

Vous pouvez également demander aux participants de choisir une photo qui, selon eux, illustre le mieux le concept de droits humains. Lorsque tous ont fait leur choix, invitez-les à en expliquer les raisons.

Vous pouvez faire des copies des illustrations de Pancho au chapitre 5 et demander aux participants quels droits humains elles représentent.

Si vous souhaitez travailler avec des vidéos plutôt que des photos, nous vous proposons l'activité « Mimez-le » qui utilise le théâtre pour explorer le concept de droits humains ; demandez au groupe de filmer les scènes en vue de les diffuser sur youtube.com.



## Suggestions de suivi

Empruntez des appareils photo ou optez pour des jetables et montez un projet photo sur les « Visions des droits humains » dans votre localité.

L'activité « Changez de lunettes », page 126, demande aux participants d'explorer et de photographier leur localité sous l'angle des droits humains.

Les images ne proviennent pas uniquement de photos, mais également de situations et d'événements. Proposez au groupe de « visualiser » la discrimination au moyen de l'activité « Un pas en avant » en page 287.



## Idées d'action

Organisez une exposition avec les photos de votre projet « visions des droits humains ». Vous pouvez aussi créer des affiches à partir des autres jeux d'images ci-dessous, et les utiliser pour monter une exposition.

## Autres jeux d'images

### Morceaux d'image

#### Matériels/Préparation

- Trouvez des photos qui racontent une histoire simple. Coupez-les en deux, de manière à ce que les deux images séparées amènent les personnes qui les observent à une interprétation de la situation totalement différente de ce qui serait le cas si elles voyaient la photo dans son intégralité.
- Mettez les deux morceaux de la photo dans une enveloppe. Il vous faudra une enveloppe par participant.

#### Instructions

1. Demandez aux participants de se mettre par deux.
2. Donnez deux enveloppes à chacun des binômes.
3. Demandez aux participants d'ouvrir leur enveloppe et de remettre à leur partenaire l'un des deux morceaux de la photo qui s'y trouve, sans leur montrer l'autre. Chacun à son tour commente l'image qu'il reçoit en précisant qui en est le sujet et ce qui se passe.
4. Puis, chaque participant donne le morceau de photo manquant à son partenaire, en lui demandant de commenter la situation maintenant qu'il est en possession de la photo entière.
5. Examinez les points suivants :
  - Qu'est ce qui les a surpris ?
  - Combien de fois acceptons-nous ce que nous voyons en oubliant que cela ne révèle peut-être pas toute l'histoire ?

#### Conseils pour l'animateur

Vous pouvez utiliser cette activité pour « briser la glace » entre les participants.

### Légendes

#### Matériels/Préparation

- Une collection de cinq photographies, numérotées
- Cinq bandes de papier et un stylo par participant
- Ruban adhésif ou colle
- Cinq grandes feuilles de papier (A3) ou feuilles de tableau-papier.

#### Instructions

1. Disposez les photos sur une table et demandez aux participants, individuellement ou par deux, de rédiger une légende pour chacune des photos (une légende par bande de papier).
2. Lorsque tous ont terminé, prenez les photos une par une et invitez les participants à lire leur légende.
3. Collez chaque photo au centre d'une grande feuille de papier et demandez aux participants de coller leur légende tout autour de manière à réaliser une affiche.
4. Fixez les affiches au mur à l'aide de ruban adhésif.
5. Passez à une brève analyse des différentes photos et de leurs légendes.
  - Qu'est ce qui fait une bonne légende ?
  - Si une image vaut mille mots, pourquoi avons-nous besoin d'une légende ?

#### Conseils pour l'animateur

Choisissez des photos qui correspondent au thème sur lequel vous souhaitez vous concentrer tout en tenant compte de leur capacité à susciter des légendes amusantes et provocantes.

Certaines des illustrations de Pancho figurant au chapitre 5 constituent de bons supports pour cette activité.

#### DATE CLÉ



25 octobre  
Journée  
internationale  
des artistes





## L'exercice des bulles

### Matériels/Préparation

- Photos, une par groupe de deux (on donnera la même photo à deux binômes ou plus).
- Papier et stylos, un jeu pour chaque binôme
- Colle



### Instructions

1. Demandez aux participants de se mettre par deux. Distribuez les photos, les feuilles et les stylos.
2. Invitez-les à analyser les « qui ? quoi ? où ? quand ? et comment ? » de la photo.
3. Demandez-leur de coller leur photo sur la feuille, puis d'imaginer ce que les personnages pourraient dire et de l'inscrire sous forme de « bulles » (comme dans une bande dessinée).
4. Demandez aux binômes de montrer leur travail aux autres et passez à un bref compte rendu :
  - Ont-ils rencontré des difficultés à analyser les photos et à rédiger les bulles ?
  - Pour les binômes qui avaient la même photo : en quoi leurs analyses de la photo sont-elles comparables ?
  - Quels stéréotypes les participants retrouvent-ils dans les photos et dans les bulles ?



### Conseils pour l'animateur

Il n'est pas obligatoire de se limiter à des photos de personnes. Pourquoi ne pas inclure quelques images d'animaux ? Cela peut être particulièrement intéressant si vous souhaitez aborder la question des stéréotypes. Vous pouvez lancer le débat en évoquant les caricatures dont les animaux font souvent l'objet dans les dessins animés, puis amener le groupe à rechercher des exemples de stéréotypes dans leurs photos et leurs bulles.

Certaines des illustrations de Pancho figurant au chapitre 5 constituent de bons supports pour cette activité.

## Sortir du cadre

### Matériels/Préparation

- Papier ; stylos et feutres de couleur
- Grandes feuilles de papier, une par groupe de deux
- Matériels pour collages (facultatif)
- Photos



### Instructions

1. Disposez les images de manière à ce que tous puissent les voir.
2. Expliquez qu'il arrive que les photographes et les responsables des illustrations rognent les clichés pour attirer l'attention du public sur ce qu'ils veulent lui faire voir.
3. Demandez aux participants de travailler par groupes de deux et de choisir une photo sur laquelle ils souhaitent travailler. Invitez-les à analyser cette photo, puis à la coller sur une grande feuille de papier. Ils dessineront ensuite ce qui, selon eux, se produisait au-delà du cadre de la photo : en d'autres termes, ils devront imaginer ce qui a été rogné.
4. Demandez aux participants de montrer leur travail aux autres et débattent des points suivants :
  - Pourquoi les photographes et les responsables des illustrations rognent-ils les photographies ?
  - Cette pratique peut-elle être considérée comme une forme de censure ?



### Conseils pour l'animateur

Les participants sont libres de compléter leurs photographies comme bon leur semble, que ce soit avec réalisme ou fantaisie.

Si vous en avez la possibilité, vous pourrez effectuer cette activité en utilisant des photos numériques sur ordinateur.

# La centrale électrique

Power station

*Cette centrale produit de l'énergie humaine créatrice !*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paix et violence</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	10+ (petits groupes 3-5)
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Les participants recherchent, au moyen de la technique du brassage d'idées, les actes de violence qui sont courants dans leur vie quotidienne et recherchent des solutions novatrices pour les combattre.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne</li> <li>• Protection contre la discrimination</li> <li>• Droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les actes de violence et leurs causes et rechercher des solutions</li> <li>• Développer les compétences de coopération et de travail en groupe</li> <li>• Cultiver le sens de la justice et de la responsabilité envers les autres</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un bout de corde dont la longueur équivaut à la largeur de la pièce, pour représenter un câble électrique</li> <li>• Feuilles de papier format A4 de deux couleurs différentes, par exemple rouge et vert</li> <li>• Marqueurs, un par petit groupe</li> <li>• Accessoires : une cloche ou un klaxon, casques, un manteau blanc, un cutter (réel ou en carton)</li> <li>• Deux rouleaux de ruban adhésif</li> <li>• Deux salles (facultatif, mais préférable)</li> <li>• Un assistant pour actionner les sons, lumières et autres effets spéciaux</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparez une salle qui servira de « centrale électrique ». Aménagez un espace vide au centre. Tendez la corde (qui représentera un câble électrique) à travers la pièce à hauteur d'épaule et attachez-en fermement les extrémités.</li> </ul>

## Instructions

1. Expliquez aux participants qu'ils vont travailler dans une centrale électrique. Les centrales normales produisent de l'énergie à partir de l'uranium, du charbon, du gaz, des déchets, de la biomasse, du soleil, du vent ou des vagues. Dans cette activité, la centrale produit de l'énergie à partir des actes de violence : elle est donc potentiellement dangereuse et devrait être fermée ou modifiée pour pouvoir fonctionner avec une autre source d'énergie. Vous (l'animateur) êtes le directeur de la centrale et les participants sont les techniciens.

### Partie 1. Réflexion au sujet des actes de violence

2. Demandez aux participants de mener une brève réflexion personnelle sur les manifestations de violence qu'ils observent autour d'eux. Expliquez-leur clairement qu'ils ne doivent pas s'attacher aux « grands sujets » comme le terrorisme ou le génocide, mais plutôt aux formes de violence que nous rencontrons tous chaque jour à l'école, dans les clubs de jeunes, dans la rue et chez nous.



Paix et violence



Citoyenneté et participation



Droits humains en général



Niveau 3



10+ (petits groupes 3-5)



90 minutes



3. Formez des groupes de trois à cinq personnes et distribuez trois feuilles de papier (rouge) et un feutre par groupe. Demandez aux participants de présenter leurs exemples aux autres membres du groupe et de décider collectivement quelles formes de violence sont à combattre en priorité. Ils en inscriront une par feuille, en lettres capitales et en utilisant des mots-clés ou des phrases très courtes.
4. Ramassez les feuilles et parcourez-les rapidement pour voir si le même exemple revient plusieurs fois. Dans ce cas, écartez les doubles.
5. Invitez les participants à faire une pause de 5 minutes pendant que vous préparez la seconde partie de l'activité. Accrochez les feuilles au « câble électrique » (c'est-à-dire sur la corde), à une distance d'environ 50 cm les unes des autres. Fixez-les à l'aide de ruban adhésif pour éviter qu'elles ne glissent.

### Partie 2. Dans la centrale électrique

6. Lorsque vous êtes prêt et que toutes les feuilles sont attachées à la corde, expliquez au groupe que vous venez de recevoir une note du responsable du service hygiène et sécurité vous informant que la centrale restera fermée jusqu'à ce qu'ils – les techniciens – trouvent un autre combustible pour la faire fonctionner.
7. Invitez les « techniciens » à entrer dans la « centrale électrique ». Formez deux équipes et donnez à chacune plusieurs feuilles de papier (vert), des marqueurs et un rouleau de ruban adhésif.
8. Montrez le câble et les feuilles représentant les actes de violence.
9. Expliquez que l'une des raisons pour lesquelles la centrale électrique est si dangereuse est le fait que la violence génère de l'énergie en un flux très irrégulier ; par conséquent, les surtensions sont fréquentes. Lorsque cela se produit, le seul moyen rapide d'empêcher l'explosion de toute la centrale est de couper le câble, mais c'est une procédure extrêmement dangereuse qui doit être évitée au maximum. En cas de surtension particulièrement forte, des voyants se mettent à clignoter et une sirène retentit. Il faut alors agir vite pour réorienter la production d'énergie, en transformant les actes de violence attachés au câble électrique en actions positives.
10. Expliquez comment cela se déroulera dans la pratique : les participants entendront une sirène et verront les voyants lumineux clignoter. Vous leur indiquerez l'endroit où vous allez devoir couper le câble et lirez les inscriptions figurant sur les deux feuilles situées de part et d'autre de ce point. Les deux équipes n'auront alors qu'une minute pour trouver des moyens de résoudre ces deux formes de violence. Ils noteront leurs propositions sur du papier vert (une proposition par feuille) et devront courir pour les accrocher le plus vite possible à l'endroit où vous vous apprêtez à couper.
11. L'exercice commence. Faites démarrer la centrale électrique et laissez-la fonctionner pendant une minute ou deux. Ensuite, faites signe à l'assistant de déclencher la sirène et d'allumer les voyants. Saisissez le cutter et faites comme si vous étiez sur le point de couper le câble à un endroit donné. Lisez à voix haute les deux formes de violence inscrites sur les feuilles placées autour de ce point et lancez un appel aux équipes pour qu'elles commencent leur travail de sauvetage.
12. Après une minute, arrêtez l'alarme et les lumières et mettez le cutter de côté, avancez-vous et lisez ce qui est inscrit sur les feuilles « solutions ». Examinez brièvement les suggestions avec l'ensemble du groupe. Demandez aux équipes de modifier ou de rejeter toute proposition qui, après réflexion, ne semble pas réaliste. Otez les deux feuilles « formes de violence » et exprimez votre soulagement.
13. Répétez les étapes 11 et 12 jusqu'à ce que toutes les feuilles « violence » aient été retirées du câble et remplacées par les feuilles « solutions ».
14. Enfin, rassemblez toutes les feuilles « solutions » qui se trouvent sur le câble et affichez-les au mur à côté des différentes manifestations de violence.

### Compte rendu et évaluation

Commencez le compte rendu en examinant le déroulement de l'activité et discutez de chaque forme de violence et des solutions proposées.

- Qu'ont ressenti les participants durant l'activité ? Leur a-t-elle plu ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Tous étaient-ils d'accord à propos de l'importance des différentes formes de violence ?
- Quelles sont les causes des manifestations de violence qui ont été identifiées ?
- Les solutions et actions proposées étaient-elles réalistes ? A court terme ? A plus long terme ?



- Quels défis ou résistances peut-on rencontrer dans la mise en œuvre de ces solutions ?
- Comment les jeunes peuvent-ils au mieux prévenir la violence et défendre des alternatives pacifiques ?
- Quels droits humains sont bafoués par la violence ?

## Conseils pour l'animateur

Vous devez prévoir une dizaine de minutes pour la première partie, celle de la réflexion, environ 60 minutes pour le travail dans la centrale électrique et 20 minutes pour le compte rendu et l'évaluation.

Si les participants ont besoin d'aide dans la première partie, vous pouvez citer des exemples d'actes de violence contre des individus, tels que les brimades, les injures, les sarcasmes, les blagues de mauvais goût, les appels téléphoniques et SMS insultants, ou encore les actes de vandalisme touchant des biens personnels. Vous pouvez également leur indiquer des actes qui ne sont pas dirigés contre un individu en particulier, comme la violence que nous voyons dans des films ou entendons dans des paroles de chansons.

A l'étape 11, les équipes essaieront de proposer deux ou trois moyens de résoudre chaque forme de violence, mais un suffit. Ces solutions doivent être réalistes.

L'une des clés de la réussite de cette activité est la manière dont vous créez l'ambiance de travail et soulignez l'urgence d'empêcher que le câble ne soit coupé. Vous pouvez télécharger des bruits de machines et d'alarmes sur Internet. En tant que directeur, vous pourriez porter une veste blanche et un casque ; si vous avez davantage d'accessoires à votre disposition, donnez également une tenue aux techniciens. Vous pouvez également envisager de pratiquer cette activité au sous-sol, près des tuyauteries. Bien entendu, un certain talent d'acteur de votre part ajoutera au suspense, mais vous n'avez pas besoin de compétences spécifiques. Essayez de maintenir la fluidité de l'action et ne prolongez pas les discussions entre chaque série. On gardera les débats approfondis pour la phase de compte rendu.

Si les participants ont besoin d'explications supplémentaires sur les moyens de résoudre des problèmes, vous pouvez donner les exemples suivants : solutions au problème des « brimades » : organiser des ateliers de sensibilisation dans les écoles sur les formes de harcèlement, ou former des médiateurs. Solutions au problème de la « violence à la télévision » : autoriser la diffusion des films violents uniquement après 23h ou organiser des activités pour les enfants de manière à ce qu'ils aient des alternatives à la télévision.

Si les participants sont peu nombreux, vous pouvez travailler avec un seul groupe de « techniciens ». Les participants sont répartis en deux groupes parce que souvent, cela permet de trouver des solutions différentes au même problème et donc d'élargir les options. On peut également accélérer le rythme de l'activité en y ajoutant un élément de compétition. Pour ce faire, donnez à chaque équipe des feuilles de couleurs différentes et voyez laquelle obtient le plus de solutions.

## Suggestions de suivi

Des questions relatives à la discrimination ou à l'égalité entre les hommes et les femmes peuvent être soulevées dans le cadre de cette activité. Même si cela n'est pas le cas, si vous vous intéressez aux questions relatives à l'identité et au droit à l'égalité dans la dignité et le respect, nous vous proposons l'activité « Qui êtes-vous ? » en page 338.

## Idées d'action

Traitez un des problèmes identifiés au cours de cette activité. Par exemple, si le sujet des brimades a été retenu, le groupe pourrait développer la proposition d'organiser un atelier dans son établissement et le mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'école ou d'association.

## Informations complémentaires

« La centrale électrique » a été élaborée à partir d'une activité créée par Dariusz Grzemny, de l'association Chance pour les enfants et les jeunes, Glogow (Pologne).

### DATE CLÉ



**4 novembre**  
Date de signature de la Convention européenne des droits de l'homme en 1950.



### Note

Cette technique peut être adaptée et utilisée pour étudier tout thème impliquant l'identification de problèmes et la recherche de solutions.



Discrimination  
et intolérance



Culture  
et sport



Paix  
et violence



Niveau 3



4-30 (petits  
groupes 4-5)



120 minutes



# Répondre au racisme

## Responding to racism

*Chacun a la responsabilité de surveiller et de lutter contre le harcèlement racial et les incidents racistes.*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Culture et sport</li> <li>• Paix et violence</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	4-30 (petits groupes 4-5)
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>Cette activité est un jeu de rôle où les participants jouent un incident grave pour explorer les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le racisme, les stéréotypes et les différences culturelles</li> <li>• La prévalence de certaines formes de racisme et de préjugés, notamment à l'égard des Roms</li> <li>• La gestion du racisme à l'école ou dans une autre structure éducative</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Egalité dans la dignité et les droits</li> <li>• Protection contre la discrimination</li> <li>• Liberté de pensée, de conscience et de religion</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approfondir la compréhension des différences culturelles et du racisme institutionnel</li> <li>• Développer les compétences en matière de participation démocratique, de communication et de coopération</li> <li>• Promouvoir la responsabilité, la justice et la solidarité</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grandes feuilles de papier ou feuilles de tableau-papier et marqueurs</li> <li>• Quatre volontaires pour présenter un jeu de rôle</li> <li>• Carte de rôles</li> <li>• Carte relative à l'incident grave</li> <li>• Indications pour les animateurs</li> <li>• Politique et directives de l'école concernant les incidents raciaux : une copie pour deux participants</li> <li>• Exemplaires du document « Quelques aspects pratiques à prendre en considération » ; ces éléments peuvent également être notés sur une grande feuille de papier</li> <li>• Papier et stylos</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisez la présentation de l'incident grave et si nécessaire, adaptez-la à votre situation.</li> <li>• Invitez quatre volontaires à préparer un très court jeu de rôle à propos de cet incident, jeu de rôle qui sera présenté au reste du groupe.</li> <li>• Préparez cinq copies de la scène de l'incident grave (une par acteur et une pour l'animateur).</li> <li>• Préparez une copie des indications pour l'animateur.</li> </ul>

### Instructions

Cette activité se déroule en deux parties : la partie 1 examine ce que l'on entend par « racisme », et la partie 2 consiste en l'élaboration d'une politique de gestion des incidents racistes au sein de votre école, club ou organisation.

## DATE CLÉ



**21 mars**  
Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (journée de lutte contre le racisme)

**Partie 1 : Mise au point : qu'entendons-nous par « racisme » ?**

1. Démarrez l'activité par une réflexion sur le racisme.
2. Les incidents racistes et les malentendus d'origine culturelle sont monnaie courante. Invitez les participants à réfléchir aux incidents et aux comportements de tous les jours qu'ils considèrent comme racistes.
3. Demandez à quatre volontaires de présenter le jeu de rôle. Distribuez-leur les cartes de rôles et la présentation de l'incident grave et donnez-leur 15 minutes pour se préparer.
4. Tous les autres participants sont des observateurs. Distribuez-leur les feuilles et les stylos et expliquez-leur qu'ils vont assister à trois scènes entrecoupées de courtes pauses où ils inscriront sur leur feuille les mots-clés résumant leur réponse à la question qui leur sera posée.
5. Faites jouer les scènes aux quatre volontaires.
6. A la fin, procédez à une brève analyse des réactions des participants :
  - a. Qu'ont-ils noté lors de la première pause ? Pourquoi sont-ils parvenus à ces conclusions ?
  - b. Qu'ont-ils noté lors de la deuxième pause ? Pourquoi sont-ils parvenus à ces conclusions ?
  - c. De quoi ont-ils pris conscience à la fin ? Quelles suppositions avaient-ils émis ?
7. Poursuivez en examinant ce que les enseignants, le père de Gyula et le directeur d'établissement auraient pu ou dû faire pour parvenir à une solution juste.

**Partie 2. Elaboration d'une politique de gestion des incidents racistes**

1. Expliquez que cette partie de l'activité a pour objectif l'élaboration d'une politique et de recommandations sur la manière de traiter les incidents racistes au sein de l'établissement.
2. Commencez par recenser les différents acteurs au sein de l'école : élèves/étudiants, enseignants, chef d'établissement, agents d'entretien, documentalistes, conducteurs de bus et surveillants.
3. Ensuite, demandez aux participants de se répartir en groupes de quatre à cinq personnes pour réfléchir aux devoirs et aux responsabilités des membres de la communauté scolaire relativement aux incidents racistes. Donnez aux groupes 30 minutes pour discuter et préparer un compte rendu écrit (sur une grande feuille de papier) comportant les principaux points évoqués.
4. Demandez aux participants de se réunir en plénière pour présenter leur travail. L'animateur devra faire une synthèse des éléments-clés au tableau.
5. Invitez les participants à examiner les politiques ou directives qui existent déjà dans leur établissement. Des mises à jour sont-elles nécessaires ?
6. Demandez ensuite aux participants de travailler à l'élaboration de la politique. Chaque petit groupe s'occupera d'un aspect donné (mesure ou recommandation). Par exemple : si l'école semble avoir besoin d'une déclaration générale sur le racisme et la discrimination, l'un des groupes devra être chargé de sa rédaction. Les groupes devront aussi voir comment présenter les fruits de leur réflexion aux autres, par exemple en utilisant des photos, des collages et le langage corporel en plus de l'écrit pour mieux communiquer ce qu'ils ressentent.
7. En plénière, invitez les groupes à présenter leurs résultats et à discuter de la manière de concrétiser leurs idées.

**Compte rendu et évaluation**

Commencez par examiner l'activité en soi et les droits humains en jeu, puis demandez aux participants ce qu'ils ont appris et ce qu'ils envisagent de faire ensuite.

- Le racisme est-il très présent dans votre école et dans la société d'une manière générale ?
- Avez-vous eu connaissance d'incidents racistes qui se sont produits dans votre établissement ou votre localité ?
- Certains groupes sont-ils davantage visés que d'autres ? Lesquels ? Pourquoi ? Ces groupes étaient-ils déjà la cible du racisme il y a vingt ou cinquante ans ?
- Comment les Roms sont-ils traités dans votre pays et dans d'autres pays européens ?
- Quels stéréotypes associez-vous aux Roms ? D'où proviennent ces stéréotypes ? Comment les remettre en question ?
- Quels sont les droits humains concernés par l'incident grave ?
- L'idée que se faisaient les participants d'un incident raciste a-t-elle changé suite à cette activité ? En quoi ? Donnez des exemples.
- Qui est chargé de la prévention des incidents racistes dans votre école ou organisation ?



- Il est important de disposer d'une politique pour gérer les incidents racistes, mais ne serait-il pas encore mieux de ne pas en avoir besoin ? Que pourrait-on et devrait-on faire pour s'attaquer aux causes des comportements racistes à l'école, mais aussi dans la société ?



### Conseils pour l'animateur

Tenez compte des origines des membres de votre groupe et adaptez l'activité en conséquence. Les participants s'impliqueront davantage s'ils se sentent concernés. Par ailleurs, vous devez être préparé aux émotions que l'activité ne manquera pas de susciter. Il est important d'être attentif aux participants qui ont le sentiment d'avoir eux-mêmes été victimes de discrimination dans le cadre scolaire.

Le brassage d'idées est un moyen classique de débiter une activité, mais vous pouvez aussi jouer la carte de la provocation en racontant une blague raciste. Veillez toutefois à ce qu'aucun membre de votre groupe ne se sente visé ! Dans tous les pays, il existe des histoires drôles sur les habitants des autres pays. Vous pouvez lancer la discussion en demandant aux participants d'en raconter une ou deux. Puis, vous pouvez débattre de la frontière entre les plaisanteries racistes et non-racistes. Par exemple, les blagues sur les Roms ou les Juifs sont-elles nationalistes ou racistes ? Cela peut vous amener à la définition d'une blague raciste et d'un incident raciste (voir ci-dessous, « informations complémentaires »).

Dans la partie 1, étape 5, vous pouvez également utiliser la technique du théâtre forum ou du théâtre des images, voir page 67.

Dans la partie 1, étape 6, certains participants peuvent être submergés par les émotions. Cela peut se remarquer dans les notes qu'ils prennent à la fin de chaque scène. De ce fait, ils risquent d'avoir des difficultés à retracer l'évolution de leur pensée. Efforcez-vous de garder cette étape aussi concrète que possible et de mettre l'accent sur ce que les acteurs devraient faire.

Il se peut qu'à la fin de l'étape 4 de la partie 2, les conclusions ne soient pas suffisamment précises pour que les participants puissent les utiliser par la suite. Dans ce cas, vous pouvez vous référer au document « Quelques aspects à prendre en considération » et encourager les participants à approfondir les quatre premières étapes.



### Variantes

L'activité peut être adaptée pour aborder des questions telles que les brimades. Si c'est effectivement un problème, vous pouvez pratiquer l'activité « Avons-nous le choix ? » en page 144 puis élaborer une politique de lutte contre ce phénomène.



### Suggestions de suivi

Réexaminez régulièrement la situation et la politique en vigueur dans votre établissement, par exemple une à deux fois par an. Cela est nécessaire si l'on veut atteindre les objectifs fixés. Avec l'évolution de la société, les politiques doivent être actualisées pour répondre aux nouveaux défis qui se posent.

Si vous souhaitez mener une campagne, l'activité « Dosta ! » en page 155 vous aidera à définir une action.

« Ma vie n'est pas un spectacle » en page 238 est une autre activité axée sur les préjugés et la discrimination. Elle traite du cyberharcèlement. Si le groupe souhaite étudier la question de la discrimination à l'égard des personnes handicapées, proposez-lui l'activité « Le sport pour tous », page 282.

## Idées d'action

Poursuivez votre travail sur les politiques de votre école ou organisation et contrôlez leur application. Le groupe pourrait aussi s'associer à des projets de lutte contre le racisme menés dans d'autres pays. Par exemple, « Des écoles sans racisme », un programme mis en œuvre aux Pays-Bas, exige qu'au moins 60% de la population scolaire signe et mette en œuvre une convention commune de lutte contre la discrimination – <http://members.multimania.nl/astrada/szr/swr.html>



## Informations complémentaires

### Définition du racisme

Le racisme, d'une manière générale, consiste en des comportements, des mots ou des pratiques qui désavantagent ou avantagent certaines personnes du fait de leur couleur, de leur culture ou de leur origine ethnique. Ses formes les plus subtiles sont aussi graves que ses formes manifestes.

Le racisme institutionnalisé peut être défini comme l'échec collectif d'une organisation à fournir des services adaptés et professionnels à certaines personnes du fait de leur couleur, de leur culture ou de leur origine ethnique. Cette forme de racisme se détecte dans des processus, attitudes et comportements qui équivalent à de la discrimination – préjugés involontaires, ignorance, manque de prévenance et stéréotypes racistes – parce qu'ils désavantagent les membres des minorités ethniques. Les incidents racistes et le harcèlement peuvent se produire dans n'importe quel établissement, indépendamment du nombre d'élèves d'origines ethniques différentes qui le fréquentent.

Un incident raciste est tout incident perçu comme raciste par la victime ou une autre personne. Par exemple :

**Le harcèlement physique** : il englobe les formes les plus évidentes d'attaques violentes ou d'intimidations physiques à l'encontre des enfants et des adultes issus des minorités, mais également les cas d'intimidation « mineurs » qui, sur la durée, peuvent avoir un effet cumulatif.

**Le harcèlement verbal** : les insultes adressées aux groupes minoritaires et les railleries touchant aux antécédents ou à la culture d'une personne (par exemple : goûts musicaux, tenue vestimentaire ou régime alimentaire) en sont les exemples les plus évidents. Mais il existe d'autres formes de harcèlement verbal, moins manifestes, qui impliquent les enseignants, les élèves ou d'autres adultes, comme les remarques percutantes et blessantes parce que racistes.

**La non-coopération et le non-respect** : le refus de travailler avec des élèves, enseignants, formateurs, responsables de jeunesse et autres intervenants issus de minorités ou le manque de respect à leur égard peut constituer un incident raciste si la motivation raciste est prouvée ou si la « victime » ressent que le racisme motive l'incident en question. Le non-respect peut également être involontaire ; par exemple, un enseignant ou un formateur qui ne prête pas attention aux pratiques culturelles d'un élève peut mettre ce dernier mal à l'aise ou lui donner le sentiment d'être harcelé.

**Autres incidents** : on peut citer les plaisanteries racistes et l'emploi de vocabulaire raciste, le fait d'arborer des insignes, des badges ou des T-shirts portant des inscriptions racistes, la distribution de publications ou d'affiches racistes, la présence d'organisations racistes ou fascistes à proximité de l'école, ou encore les stéréotypes d'adultes pouvant conduire à la discrimination.

Les incidents racistes sont souvent peu manifestes et donc beaucoup plus difficiles à repérer et à gérer. Dans bien des cas, les incidents racistes impliquant des élèves ou des étudiants ne se dérouleront pas en présence d'enseignants ou d'adultes. Par conséquent, il est important que les écoles mettent en place des stratégies pour sensibiliser l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire à l'importance de signaler et de traiter ces incidents, et à leurs responsabilités en la matière.

On trouvera des informations complémentaires sur le racisme, l'antitsiganisme et la romaphobie dans la section Discrimination et intolérance du chapitre 5.





## Documents

### Cartes de rôle

#### Carte de rôle « chef d'établissement »

Votre principale préoccupation est la réputation de l'école en termes de sécurité et de vol.

#### Carte de rôle « enseignant 1 »

Vous avez constaté que d'autres objets que de l'argent ont disparu de l'école. Vous avez également noté que la semaine précédente, Gyula est venu en classe avec un téléphone portable.

#### Carte de rôle « enseignant 2 »

Vous êtes l'enseignant de la classe de Gyula. Vous le connaissez très bien et l'appréciez. C'est un garçon gentil et prévenant qui travaille dur, mais il n'a pas d'amis.

#### Carte de rôle Père

Gyula est un bon garçon. Vous savez combien l'éducation est importante et vous vous assurez toujours que Gyula a bien fait ses devoirs avant de l'autoriser à sortir pour jouer au football. C'était son anniversaire la semaine dernière.

## Incident grave

Toutes les scènes se déroulent dans le bureau du chef d'établissement.

#### Scène 1 : chef d'établissement, enseignant 1 et enseignant 2

Le chef d'établissement, l'enseignant 1 et l'enseignant 2 discutent d'une récente vague de vols dans l'école et de leurs réactions au problème. Il y a eu plusieurs incidents : cela a commencé par la disparition d'un stylo, puis de plusieurs autres objets, mais surtout de l'argent.

Il y a des rumeurs concernant l'auteur présumé de ces vols, et le coupable le plus probable semble être Gyula, un garçon rom.

Durée : 3-5 minutes

#### Scène 2 : chef d'établissement, père de Gyula et enseignant 1

Le chef d'établissement presse le père de Gyula d'admettre que son fils a commis des vols. Le père insiste sur le fait que Gyula ne ferait jamais pareille chose. Néanmoins, il présente ses excuses et propose de rembourser l'argent volé.

Les enseignants sont gênés par la situation et promettent de garder le secret. Gyula peut rester dans l'établissement, mais son père devra le surveiller plus étroitement.

Durée : 3-5 minutes

#### Scène 3 : chef d'établissement et enseignant 2

Le chef d'établissement et l'enseignant 1 discutent de l'amélioration de l'ambiance à l'école. Le problème semble être résolu, et ils s'en félicitent.

Entre l'enseignant 1 : il annonce que la police vient d'arrêter un élève (autre que Gyula) qui volait à l'entrée de l'établissement.

Apparemment, ce dernier a avoué avoir volé tout l'argent.

Les intervenants réagissent à cette nouvelle.

Durée : 3-5 minutes

## Indications pour l'animateur

Laissez les volontaires jouer leurs rôles. Lors des pauses entre les scènes, posez des questions en invitant les observateurs à noter, sous la forme de mots-clés, leur réponse à ce stade de la présentation.

**Première pause, première question aux observateurs** : si vous étiez le chef d'établissement, que feriez vous ?

**Deuxième pause, deuxième question aux observateurs** : pensez-vous que le problème a été résolu de manière satisfaisante ?

**Troisième pause, troisième question aux observateurs** : que pensez-vous maintenant ?

**Quelques aspects pratiques à prendre en considération pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le racisme.**

Une approche globale (impliquant toute l'école ou l'organisation) est nécessaire : autrement dit, il est important que les stratégies visant à faire face au harcèlement racial et aux incidents racistes s'inscrivent dans le cadre de la politique et des pratiques générales de l'école/organisation. Ces questions doivent être considérées comme « particulières », mais non « à part ».

Les éléments suivants doivent également être pris en considération :

- La politique en question doit indiquer expressément qu'aucun incident raciste ou harcèlement racial ne sera toléré.
- Elle doit faire apparaître les procédures à suivre en cas de survenue d'un incident raciste.
- L'approche globale adoptée par l'école, y compris les processus et les actions convenus pour traiter les incidents, doit s'étendre à tous les membres de la communauté scolaire : la direction, le personnel (enseignant et non-enseignant), les parents, les élèves/étudiants et les visiteurs.
- Il doit être clair que chacun, au sein de la communauté scolaire, a une part de responsabilité dans le contrôle et la gestion des incidents racistes et du harcèlement racial.
- L'approche doit être cohérente, afin que chacun sache ce que l'on attend de lui.
- Il doit être entendu que la réponse à un incident doit être apportée au moment où ce dernier se produit ou est signalé.
- Les éventuelles mesures prises pour donner suite à un incident doivent l'être dans un laps de temps bien établi.

Source: <http://www.northants-ecl.gov.uk/apps/IPS/msc/rig/hme.asp>

Droits humains en général



Niveau 1



8+



60 minutes



# Le loto des droits

## Rights bingo

*Que savons-nous des droits humains ?*

<b>Thèmes</b>	• Droits humains en général
<b>Complexité</b>	Niveau 1
<b>Taille du groupe</b>	8+
<b>Durée</b>	60 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité est une variante du jeu de loto, où les participants partagent leurs connaissances et expériences au sujet des droits humains.
<b>Droits corrélés</b>	• Tous
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre l'universalité des droits humains et le fait qu'ils s'appliquent à tous et partout</li> <li>• Développer les compétences d'écoute et de réflexion critique</li> <li>• Encourager le respect des autres personnes et de leurs opinions</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un exemplaire des questions et un crayon par participant</li> <li>• Feuilles de tableau-papier et marqueurs</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faites une copie du quiz sur une grande feuille de papier ou de tableau-papier.</li> <li>• Familiarisez-vous avec les droits fondamentaux énoncés dans la DUDH et la Convention relative aux droits de l'enfant (voir les annexes).</li> </ul>

## Instructions

1. Distribuez les feuilles de jeu et les crayons.
2. Expliquez que chacun doit trouver un partenaire pour lui poser une des questions figurant sur la liste et noter la réponse donnée par ce dernier dans la case appropriée, sous la forme de mots-clés.
3. Ensuite, les binômes se séparent et les participants cherchent de nouveaux partenaires.
4. Le but du jeu est d'obtenir une réponse à l'ensemble des questions, mais aussi d'interroger une personne différente à chaque fois.
5. Celui qui obtient le premier une réponse à toutes les questions crie « Bingo ! ». Il a gagné.
6. Passez ensuite à la discussion. Lisez la question de la première case et demandez à chacun de lire les réponses qu'il a reçues. Notez les mots-clés sur le tableau-papier. Invitez les participants à faire de brefs commentaires.
7. Lorsque vous avez fini, examinez plus longuement les réponses données.

## Compte rendu et évaluation

- Toutes les questions avaient-elles trait aux droits humains ? De quels droits s'agissait-il ?
- Quelles étaient les questions les plus difficiles ? Pourquoi ?
- Quelles étaient les questions les plus controversées ? Pourquoi les droits sont-ils sujets à controverse ?
- D'où les participants tiraient-ils leurs connaissances sur les droits humains et les violations des droits humains ? Leurs sources d'information sont-elles fiables ?

## Conseils pour l'animateur

N'hésitez pas à modifier les questions pour que l'activité corresponde aux intérêts et au niveau du groupe.

## DATE CLÉ



**8 mai**  
Journée mondiale  
de la Croix Rouge  
et du Croissant  
Rouge

Lorsque vous notez les réponses des participants à chaque question, n'inscrivez que des mots-clés. Cela a pour but de faciliter la discussion ultérieure. Après chaque tour, clarifiez brièvement les points obscurs ou ayant fait l'objet d'interprétations divergentes. Mettez en évidence les éléments nécessitant une discussion plus approfondie et reprenez-les à la fin de l'exercice.

Il se peut que les participants donnent en guise de réponse des exemples qui ne vous disent rien, soit parce qu'ils manquent de clarté, soit parce qu'ils sont personnels. Ce n'est pas grave. On ne peut tout savoir ! Vous pouvez interroger les participants sur leurs sources d'information et débattre de l'authenticité et de la fiabilité de ces dernières. Cela donne l'occasion d'encourager les participants à considérer toute information de manière critique.

Certaines réponses seront sujettes à controverse. Un participant pourrait dire, par exemple, qu'avorter c'est priver quelqu'un du droit à la vie. Certains peuvent défendre cette position avec vigueur et d'autres s'y opposer tout aussi farouchement. Le premier enseignement à tirer est qu'il faut toujours essayer de considérer une question sous tous les angles et tâcher de découvrir pourquoi les participants soutiennent un point de vue en particulier. Quelle que soit la différence d'opinion ou d'interprétation des droits, les participants doivent toujours traiter avec respect ceux qui ont un point de vue différent du leur. On peut ne pas être d'accord avec un point de vue, mais il faut respecter la personne qui l'exprime.

La deuxième leçon est qu'il faut s'informer sur les droits humains car ils concernent tous les individus et sont en évolution constante ; l'opinion de chacun compte pour leur donner un sens. L'interprétation et l'application de ces droits sont évolutives : elles n'ont pas été décidées une fois pour toutes, et doivent être réévaluées et affinées en permanence. Il est donc de la responsabilité de chacun de prendre part au processus de promotion et de protection des droits humains.

### Suggestions de suivi

Choisissez une ou deux réponses controversées et lancez la discussion sur les difficultés rencontrées dans la pratique, lorsque l'on essaie de développer une culture de respect des droits humains.

Une autre manière d'aborder les droits humains consiste à utiliser des images. Découvrez comment les participants appréhendent les droits humains avec l'activité « Fleurs et droits » en page 181. Cette activité peut conduire à de nombreuses discussions, par exemple au sujet des stéréotypes, de notre conception du monde et de la discrimination.

Peut-être souhaitez-vous poursuivre en examinant comment les médias couvrent les événements et comment ils pourraient attirer davantage l'attention sur les questions de droits humains. Essayez l'activité « Couvrir un événement » du Kit pédagogique Tous différents - Tous égaux.



**Documents**
**Feuille de jeu**

Le nom d'un document qui proclame des droits humains	Un droit particulier que tous les enfants devraient avoir	Une chanson/un film/un livre sur les droits humains
Un droit dont sont privés certains individus dans votre pays	Un droit fondamental dont vous avez été privé	Une organisation qui œuvre en faveur des droits humains
Un devoir que nous avons tous en rapport avec nos droits fondamentaux	Un exemple de discrimination	Un droit quelquefois refusé aux femmes
Une personne qui se bat pour les droits humains	Une violation du droit à la vie	Un exemple de violation du droit au respect de la vie privée d'une personne
Un droit fondamental qui est souvent refusé aux jeunes	Un groupe ou une communauté dont le droit à la non-discrimination est souvent violé dans votre pays	Un exemple de violation du droit à un environnement sûr dans votre cadre de vie local

# La ruée vers la richesse et le pouvoir

Scramble for wealth and power

*Dans la vie, certains se battent pour leurs rêves, d'autres pour la richesse et le pouvoir.*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pauvreté</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Santé</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	8 - 25
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité est une simulation de la ruée vers la richesse et le pouvoir, mais aussi des inégalités dans le monde et de l'injustice de la pauvreté.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'égalité dans la dignité et les droits</li> <li>• Droit à un niveau de vie adéquat</li> <li>• Droit à la santé, à la nourriture et à un toit</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire comprendre les injustices qui découlent de l'inégale répartition des richesses et du pouvoir</li> <li>• Développer les compétences de réflexion critique</li> <li>• Promouvoir le sens de la justice et le respect de la dignité humaine</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 120 pièces de monnaie</li> <li>• Trois ou quatre paires de chaussettes</li> <li>• Deux grandes feuilles de papier et des marqueurs</li> <li>• Papier et stylos</li> <li>• Un espace ouvert</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisez les instructions pour avoir un aperçu de l'activité dans son ensemble. La simulation est divisée en trois parties : partie 1, la ruée (10 minutes) ; partie 2, les dons (10 minutes) et partie 3, le développement de l'équité économique (40 minutes). Une discussion a lieu à la fin.</li> <li>• Prenez vingt pièces et mettez-les de côté.</li> <li>• Choisissez trois participants pour jouer le rôle des migrants.</li> <li>• Préparez un tableau pour y noter la richesse des joueurs (voir illustration).</li> <li>• Préparez un tableau des « généreux donateurs ».</li> </ul>

## Instructions

Expliquez aux participants que cette activité est une simulation dans laquelle ils vont devoir se répartir la richesse et le pouvoir.

### Partie 1 : La ruée (10 minutes)

1. Le but du jeu est de réunir le plus de pièces possible. Il n'y a qu'une seule règle : à aucun moment les participants ne doivent se toucher (vous pouvez prévoir une sanction en cas de non-respect de la règle : par exemple, rendre une pièce).
2. Demandez à tous les participants, sauf à ceux qui interprètent les « migrants », de s'asseoir par terre en formant un grand cercle (afin qu'ils aient suffisamment d'espace pour jouer).
3. Prenez les vingt pièces mises de côté et répartissez-les au hasard entre quatre ou cinq participants.



Pauvreté



Mondialisation



Santé



Niveau 3



8 - 25



90 minutes



Tableau des richesses

Très riches et très puissants (six pièces et plus)	Relativement riches et relativement puissants (trois à cinq pièces)	Peu riches et peu puissants (deux pièces et moins)

- Donnez à quatre autres participants une paire de chaussettes chacun en leur demandant de les enfiler aux mains et de les conserver pendant toute la durée du jeu. On remettra à la phase de compte rendu les discussions sur le partage des pièces et le port de chaussettes.
- Posez les 100 pièces restantes de façon régulière à l'intérieur du cercle.
- Au signal « c'est parti ! », les participants tentent de ramasser le plus de pièces possible. Cela ne prendra probablement pas plus de deux minutes.
- Lorsque toutes les pièces ont été ramassées, demandez aux participants d'indiquer le montant de leur richesse au reste du groupe. Sur le tableau des richesses, notez les noms des participants et le nombre de pièces dont ils disposent.
- Rappelez au groupe que ces pièces représentent leur richesse et leur pouvoir dans le monde. Leur richesse va influencer sur leur capacité à satisfaire leurs besoins (par exemple : nourriture, logement, vêtements, soins de santé et éducation de base) et leurs désirs (par exemple : enseignement supérieur, voitures, ordinateurs, jouets, télévision, vacances et autres produits de luxe) ; par conséquent :
  - s'ils ont six pièces ou plus : ils sont en mesure de satisfaire leurs « besoins » fondamentaux et la plupart de leurs « désirs ».
  - s'ils ont entre trois et cinq pièces : ils peuvent satisfaire leurs besoins fondamentaux
  - s'ils ont deux pièces et moins : ils auront des difficultés à survivre du fait des maladies, de la malnutrition, de l'absence de logement adéquat et de leur niveau d'instruction insuffisant pour trouver un emploi.

#### Partie 2 : Les dons (10 minutes)

- Expliquez aux participants qu'ils vont pouvoir donner des pièces aux autres, mais qu'ils n'y sont pas obligés. Ceux qui le feront verront leur nom inscrit sur le tableau des « généreux donateurs ».
- Donnez trois ou quatre minutes aux participants pour redistribuer des pièces, s'ils le souhaitent.
- Demandez ensuite leur nom à ceux qui ont fait des dons, ainsi que le montant de leur don, et inscrivez-les sur le tableau des « généreux donateurs ».
- Demandez si quelqu'un a changé de catégorie après avoir donné ou reçu des pièces, et matérialisez ces changements sur le tableau à l'aide de flèches.

#### Partie 3 : Le développement de l'équité économique (40 minutes)

- Répartissez les participants en trois groupes en fonction du nombre de pièces qu'ils ont (« très riches », « relativement riches » et « peu riches »).
- Placez un des « migrants » dans chacun des trois groupes. Notez leur réaction au fait d'être placés dans un groupe plutôt que dans un autre, mais réservez les discussions sur leur placement pour le compte rendu.
- Distribuez les stylos et les feuilles. Chaque groupe doit élaborer un plan pour l'égalité répartition des pièces (la richesse du monde) dans le but de combler au mieux le fossé entre les différentes catégories d'individus (selon leur richesse et leur pouvoir). Chaque plan d'action devra :
  - expliquer les mesures à prendre (le cas échéant)
  - décrire ce que le groupe prévoit de faire, et pourquoi
  - démontrer son équité.
- Donnez aux groupes dix minutes pour concevoir leurs plans. Expliquez-leur qu'il n'est pas nécessaire de trop entrer dans les détails ; ils devront plutôt essayer de mettre en avant quelques-unes des actions envisageables pour éradiquer la pauvreté.
- Demandez à chaque groupe de désigner un porte-parole qui sera chargé de présenter le plan et de répondre aux questions. Notez les propositions sur une grande feuille de papier.
- Annoncez ensuite aux participants qu'un vote va avoir lieu pour décider du plan à adopter. La répartition des voix se fera comme suit :
  - chaque participant du groupe « très riches et très puissants » aura cinq voix
  - chaque participant du groupe « relativement riches et relativement puissants » aura deux voix
  - chaque participant du groupe « peu riches et peu puissants » aura la moitié d'une voix

## DATE CLÉ



**17 octobre**  
Journée  
internationale  
pour l'éradication  
de la pauvreté

7. Faites voter les participants. Notez le nombre de voix obtenues par chaque plan sur une grande feuille de papier. Annoncez le plan qui a été choisi.
8. Mettez ce plan à exécution, en redistribuant les richesses si nécessaire.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par évoquer brièvement l'activité en soi et demandez aux participants s'ils l'ont appréciée. Parlez ensuite de ce qui s'est passé, de ce que les participants ont appris et du lien entre l'activité et les droits humains. Vous pouvez vous appuyer sur les questions suivantes pour faciliter la discussion :

- Que pensent les participants de la façon dont ils ont obtenu les pièces et dont elles ont été distribuées ? Ont-ils le sentiment d'avoir été traités équitablement ?
- Pourquoi certains ont-ils partagé leur richesse ? Pour que l'on salue leur générosité ? Parce qu'ils se sentaient coupables ? Pour une autre raison ?
- Qu'ont ressenti ceux qui ont reçu de l'argent dans la deuxième partie ? De la reconnaissance ? Un sentiment de paternalisme ?
- Qu'en est-il des participants qui portaient des chaussettes aux mains ? Qui représentaient-ils ? Dans quel groupe se sont-ils finalement retrouvés ?
- Les trois « migrants » répartis dans les groupes ont-ils eu le sentiment d'avoir été traités équitablement ? Ce qui leur est arrivé ressemble-t-il à ce que vivent certaines personnes dans le monde ? Quelles personnes ? Est-ce que le fait de nous retrouver ici ou ailleurs est dû au seul hasard ?
- Quelles étaient les différences entre les plans de répartition des richesses élaborés par les participants ? Ces plans reflétaient-ils la richesse de ceux qui les proposaient ?
- Pourquoi certains avaient-ils plus de voix que d'autres lors du vote ? Cela correspond-il à la réalité, selon que l'on est plus ou moins puissant dans le monde ?
- Ces différences dans la répartition des richesses et des pouvoirs portent-elles atteintes à certains droits fondamentaux ? Si oui, lesquels ?
- Qui sont les riches et les pauvres dans le monde, dans votre pays et votre communauté ? Comment se sont-ils retrouvés dans ces situations ?
- Les riches doivent-ils se sentir concernés par la situation des démunis ? Pour quelles raisons ? Pour des raisons économiques, morales/religieuses, politiques, ou encore de sécurité ? Pourquoi les riches devraient-ils donner de l'argent ou des ressources aux pauvres ? Est-ce un moyen de résoudre le problème de la pauvreté ?
- Que peuvent faire les plus démunis pour améliorer leur situation ? Quelles mesures les pauvres ont-ils pris dans le monde et dans votre pays pour rééquilibrer les richesses et le pouvoir ?
- Pensez-vous qu'il faudrait revoir la répartition des richesses et du pouvoir dans le monde ? Pourquoi oui, pourquoi non ? Si oui, que proposeriez-vous pour y parvenir ? Quels principes guideraient vos propositions de changement ?
- La cause des droits humains peut-elle servir à appuyer une nouvelle redistribution des richesses ?

## Conseils pour l'animateur

Le but de cette activité est d'amener les participants à prendre conscience de l'inégale répartition des richesses et du pouvoir dans le monde, même si elle risque aussi de confirmer les inégalités existantes. Il vous faudra donc tenir compte de la composition sociale et économique de votre groupe et orienter la discussion en conséquence.

Insistez sur le fait que, comme dans la vraie vie, s'ils donnent quelques-unes de leurs pièces, ils perdront une partie de leur richesse et des privilèges qui y sont associés.

Essayez d'impliquer le plus possible les participants dans la simulation de manière à ce qu'ils agissent réellement comme si les pièces étaient leur richesse. Vous pouvez par exemple les motiver en leur disant qu'ils pourront les conserver après l'activité ou pendant la pause café, pour « acheter » des boissons et des friandises. S'il fait trop chaud pour utiliser des chaussettes, vous pouvez imaginer d'autres moyens de matérialiser les inégalités de richesse et de pouvoir. Vous pouvez par exemple demander à certains joueurs d'attendre 15 à 30 secondes avant de se ruer sur les pièces.





L'achat de produits issus du commerce équitable est un bon moyen de soutenir les producteurs dans les pays en développement. Le commerce équitable donne aux ouvriers et aux agriculteurs les moyens de vivre décemment et d'améliorer leur qualité de vie.

<http://www.fairtrade.net/>

<http://www.european-fair-trade-association.org/>



Dans la partie 3, « le développement de l'équité économique », vous pouvez renforcer chez les participants le sentiment d'être privilégiés ou défavorisés en attribuant, par exemple :

- aux « très riches » des tables, des chaises, des verres d'eau, des biscuits, etc.
- aux « relativement riches » quelques chaises
- et aux « peu riches » rien, hormis peut-être un espace au sol où ils pourront s'asseoir.

Les questions abordées dans le cadre du compte rendu et de l'évaluation sont complexes et peuvent exiger des discussions longues et approfondies. Si vous n'avez pas beaucoup de temps, ou si vous travaillez avec un grand groupe, vous pouvez envisager de répartir les questions entre plusieurs petits groupes qui devront être de composition mixte, c'est-à-dire inclure des « très riches », des « relativement riches » et des « peu riches ». Veillez toutefois à ce que les différents groupes aient la possibilité de procéder à un compte rendu en plénière de manière à ce que tous prennent connaissance de l'ensemble des questions et puissent y réfléchir.

## Variantes

La partie « ruée » de l'activité peut être adaptée pour aborder la question du handicap. Certains participants pourraient par exemple avoir une main attachée dans le dos : la droite s'ils sont droitiers, la gauche s'ils sont gauchers. D'autres pourraient porter des foulards sur les yeux ou être couchés par terre, d'autres encore obligés de s'asseoir sur une chaise et de se pencher vers le sol, ou de rester assis en tailleur sans pouvoir bouger tandis que d'autres pourront se déplacer, etc.

## Suggestions de suivi

Il existe différents moyens de mesurer la « richesse » d'une société, par exemple le nombre de pauvres, les taux de mortalité ou encore l'indice de développement humain. Organisez un débat sur ce que signifie la notion de « richesse » pour les membres de votre groupe. Vous pouvez inviter un représentant d'une ONG de développement à y participer.

Il est également possible de poursuivre les discussions entamées ou de demander aux participants de rédiger un exposé, par exemple sur les questions suivantes :

- En quoi la richesse et le pouvoir influent-ils sur notre capacité à jouir pleinement des droits humains et de la dignité humaine ?
- Des responsabilités sont-elles associées à la possession de la richesse et du pouvoir ?

Si les participants souhaitent continuer leur réflexion sur le thème de la répartition des richesses, vous pouvez leur proposer l'activité « Combien nous faut-il ? » en page 193.

## Idées d'action

Prenez contact avec une association qui travaille avec les personnes défavorisées au sein de votre communauté, afin de faire le point avec elle sur les besoins locaux. Montez ensuite un projet pour l'aider.

Parfois, le simple fait de soulever une question est un pas en avant vers le changement. Vous pouvez donc suggérer aux participants d'aborder les questions relatives à la répartition des richesses avec leurs parents et amis.

## Informations complémentaires

Les systèmes d'échange locaux (SEL) sont des réseaux d'échange, généralement locaux, qui utilisent leur propre monnaie interne. Ils sont coopératifs et contrôlés par les utilisateurs ; ceux qui ont plus de crédits SEL que d'autres ne sont donc pas plus puissants ou en mesure de consommer davantage que leur juste part des ressources. C'est un moyen éprouvé de stimuler l'économie locale, en particulier dans les villes en crise. Tapez « système d'échange local » dans un moteur de recherche ou consultez la page <http://www.gmlts.u-net.com/>.

Pour des statistiques sur les différentes mesures de la richesse et de la pauvreté, voir la section sur la pauvreté, au chapitre 5.

# Il faut voir les capacités

See the ability

*Ce sont les capacités qu'il faut voir, pas le handicap !*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Handicap et discrimination fondée sur le handicap</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Enfants</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	6 - 36
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>Il s'agit d'une activité pratique visant à renforcer l'empathie vis-à-vis des personnes handicapées. Parmi les questions abordées figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les obstacles à l'intégration sociale des personnes handicapées</li> <li>• La reconnaissance des droits des personnes handicapées comme étant des droits humains fondamentaux</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de ne pas faire l'objet de discrimination</li> <li>• Egalité dans la dignité et les droits</li> <li>• Droit à la sécurité sociale</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser à quelques-uns des problèmes quotidiens rencontrés par les personnes handicapées</li> <li>• Acquérir la capacité de répondre aux besoins des personnes handicapées</li> <li>• Promouvoir l'empathie et la solidarité</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<p><b>Pour l'introduction :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une feuille de papier et un stylo par participant</li> </ul> <p><b>Pour la partie 2, par binôme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un sac en plastique contenant une feuille de chou ou de salade, un crayon, une craie, une feuille d'arbre (n'importe lequel), une feuille de papier de couleur et une bouteille ou canette de boisson non alcoolisée quelconque</li> <li>• Un bandeau</li> <li>• Une feuille de papier et un stylo</li> </ul> <p><b>Pour la partie 3, par binôme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une carte de rôle</li> <li>• Une feuille de papier et un stylo</li> </ul> <p><b>Pour la partie 4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des fauteuils roulants, un pour huit personnes</li> <li>• Suffisamment d'espace pour le déroulement d'une course d'obstacles (une deuxième salle serait préférable, mais pas absolument nécessaire). Autre possibilité : organiser l'exercice à l'extérieur</li> <li>• Des obstacles, par exemples des tables et des chaises, des planches de bois, des piles de vieux journaux, etc.</li> <li>• Une grande feuille de papier ou un tableau et des marqueurs</li> <li>• Une montre ou un chronomètre</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparez les cartes de rôle. Vous pouvez choisir une situation parmi celles qui vous sont proposées ou en imaginer une à votre convenance.</li> <li>• Si possible, prévoyez une deuxième salle où préparer la course d'obstacles. Disposez des tables et des chaises pour réduire les voies de passage et tapissez le sol de planches et de journaux pour matérialiser un terrain difficile. Vous pouvez aussi organiser la course à l'extérieur, si vous en avez la possibilité : l'environnement naturel rendra le défi encore plus stimulant !</li> </ul>



Handicap



Discrimination et intolérance



Enfants



Niveau 2



6 - 36



120 minutes



## Instructions

Cette activité se déroule en quatre parties : partie 1, introduction ; partie 2, le parcours les yeux bandés ; partie 3 : la communication en langue des signes ; partie 4 : la course d'obstacles en fauteuil roulant.

### Partie 1. Introduction (10 minutes)

1. Expliquez aux participants que l'activité est axée sur trois handicaps : la cécité, la surdité et le mutisme, et la paralysie.
2. Invitez les participants à réfléchir pendant quelques minutes à la façon dont ils aimeraient être traités – et ne pas être traités – s'ils étaient handicapés. Ils noteront quelques mots-clés.
3. Demandez-leur ensuite d'écrire ce qui leur ferait le plus peur s'ils étaient handicapés.
4. Lorsqu'ils ont terminé, invitez-les à retourner leurs feuilles et à se préparer à « entrer dans la réalité ».

### Partie 2. Le parcours les yeux bandés

1. Demandez aux participants de se mettre par deux. Distribuez les bandeaux. Dans chaque binôme, un participant sera la personne handicapée, l'autre son guide. Les guides auront pour responsabilité d'assurer la sécurité de leur partenaire à tout instant. Ils ne pourront répondre que par « oui » ou par « non » à des questions simples relatives à la sécurité.
2. Demandez aux guides d'accompagner leurs partenaires le temps d'un parcours de 5 minutes, qui devra comporter la montée ou la descente d'un escalier et si possible un passage à l'extérieur.
3. De retour dans la salle, les guides devront reconduire leurs partenaires à leur chaise. Ils y trouveront une surprise : un sac ! Que contient-il ?
4. Les participants aux yeux bandés devront identifier le contenu des sacs. Le guide notera les objets identifiés par son partenaire.
5. Invitez les « aveugles » à retirer leur bandeau et à regarder les objets. Laissez un peu de temps aux partenaires pour échanger leurs expériences et évoquer les surprises rencontrées.
6. Donnez aux participants quelques minutes pour sortir de leur rôle, puis passez à la partie 3.

### Partie 3. La communication en langue des signes

1. Expliquez aux participants qu'ils doivent échanger leurs rôles au sein des binômes : ceux qui étaient les guides deviennent les personnes handicapées, muettes cette fois-ci, et ceux qui étaient les « aveugles » jouent maintenant le rôle d'assistants valides.
2. Distribuez l'une des cartes de situation à chacun des joueurs « handicapés ». Ils ne doivent pas la montrer à leur partenaire. Donnez aux assistants une feuille de papier et un stylo.
3. Expliquez aux participants que les « muets » doivent expliquer leur problème à leur assistant, sans parler, ni écrire, ni dessiner. Les assistants doivent noter ce qu'ils comprennent du message.
4. Lorsque les « muets » ont fait leur possible pour communiquer leur message, ils doivent montrer leur carte de rôle à leurs assistants. Invitez les binômes à discuter brièvement de leurs intentions, de leurs difficultés et de leurs frustrations.

### Partie 4 : La course d'obstacles en fauteuil roulant

1. Montrez le parcours aux participants. Expliquez-leur que le gagnant sera la personne qui l'aura effectué le plus rapidement. Des pénalités iront aux joueurs qui heurteront des obstacles.
2. Notez les résultats sur une grande feuille de papier.
3. Lorsque tous ceux qui le souhaitent auront effectué le parcours, faites une courte pause, puis passez au compte rendu et à l'évaluation.

## Compte rendu et évaluation

En plénière, commencez par reprendre les parties 2, 3 et 4 de l'activité. Intéressez-vous ensuite à ce que les participants savaient au début et à ce que cette expérience leur a appris.

1. Commencez par le parcours les yeux bandés : demandez à ceux qui avaient les yeux bandés et à leurs guides de faire part de leurs réactions :
  - Qu'ont-ils ressenti durant l'exercice ?
  - Qu'est-ce qui était le plus difficile ? Le plus drôle ? Le plus effrayant ?
  - Était-il facile de faire confiance et de se montrer digne de confiance ?

## DATE CLÉ



**3 décembre**  
Journée  
internationale des  
personnes  
handicapées

2. Puis passez à la partie 2, l'exercice de communication en langue des signes :
  - Qu'ont ressenti les participants durant cet exercice ?
  - Qu'est-ce qui était le plus difficile ? Le plus drôle ? Le plus effrayant ?
  - Était-ce frustrant de communiquer par signes et de ne pas être compris ?
  - Était-ce frustrant ou gênant de ne pas comprendre ?
3. Terminez par la course d'obstacles en fauteuil roulant :
  - Qu'ont ressenti les participants du fait d'être privés de leur mobilité ?
  - Qu'est-ce qui était le plus difficile ? Le plus drôle ? Le plus effrayant ?
4. A présent, reprenez les craintes et les attentes exprimées par les participants au début de l'exercice. Demandez-leur de relire les mots-clés qu'ils avaient notés.
  - Certaines de leurs craintes ont-elles été confirmées durant l'activité ?
  - Comment les participants ont-ils essayé d'aider leurs partenaires ?
  - Comment leur aide a-t-elle été reçue ?
  - Était-ce facile de trouver la juste mesure de l'aide à apporter ?
5. Quelles étaient les craintes des participants quant au fait d'être handicapés ? Sur quoi reposaient-elles ? Ont-ils déjà eu peur de se retrouver handicapés suite à une maladie ou à un accident ?
6. Quelle est la chose la plus surprenante que les participants aient apprise au cours de cette activité ?
7. Les participants connaissent-ils une personne aveugle, muette ou en fauteuil roulant ? A quoi ressemble la vie sociale de ces personnes ? Comment les autres réagissent-ils à leur égard ?
8. Pensez à l'environnement (les immeubles et les rues situés à proximité). Est-il adapté aux personnes handicapées ?
9. Que pourrait-on et devrait-on faire pour assurer l'égalité et la dignité des personnes handicapées ?
10. Les droits des personnes handicapées sont-ils aussi des droits humains ? Parmi les droits énoncés dans la DUDH, lesquels ont une importance toute particulière pour les personnes handicapées ?
11. Que peuvent faire votre école, votre association ou votre groupe local pour promouvoir l'égalité et la dignité des personnes handicapées ?

## Conseils pour l'animateur

Dans la partie 4, limitez-la durée de la course d'obstacles. Deux à trois minutes suffisent, en particulier si vous ne disposez que de deux ou trois fauteuils roulants. Sinon, l'attente sera trop longue et les participants risquent de s'ennuyer. Vous pouvez essayer d'emprunter des fauteuils roulants à l'hôpital le plus proche ou à une organisation qui propose des prêts temporaires de matériel aux handicapés physiques. Sinon, il vous faudra matérialiser le handicap des participants en improvisant, par exemple en leur faisant enfilez d'énormes bottes en caoutchouc aux mauvais pieds.

La façon dont vous allez mener cette activité dépendra beaucoup du groupe. Veillez à ce que les participants comprennent bien qu'ils vont expérimenter plusieurs « simulations de la réalité » qui leur permettront de ressentir et de réagir à ce que vivent les personnes handicapées. Soulignez que le but n'est pas de se moquer des autres, ni de les stresser ou de les mettre dans l'embarras. Les participants doivent agir de façon « naturelle » et ne pas exagérer leurs comportements. Rassurez-les en leur expliquant qu'ils ressentiront probablement à certains moments une impression de malaise ou d'insécurité, mais qu'il ne leur arrivera rien de dangereux.

Si vous n'avez suffisamment de temps pour effectuer toutes les « simulations de la réalité », choisissez-en une ou deux. Parmi les expériences proposées dans cette activité, celle de la cécité est peut-être la plus difficile et la plus touchante au plan personnel. Par conséquent, nous vous la recommandons si vous devez vous limiter à une seule simulation. Dans ce cas, prévoyez un deuxième tour où les participants échangeront leurs rôles, afin que tous puissent « expérimenter » le handicap. Pensez aussi à prévoir dans ce cas deux contenus différents pour le sac d'objets à identifier.

Cette activité est sérieuse, mais les situations drôles seront sans doute nombreuses. Ne vous y opposez pas. Intervenez toutefois si des participants se retrouvent dans des situations dangereuses ou font des commentaires désobligeants au sujet des personnes handicapées. Vous pourrez



d'ailleurs évoquer ces situations au moment du compte rendu, en posant les questions suivantes, par exemple : quand les gens se moquent-ils des personnes handicapées ? Qui se moque et pourquoi ? Quand n'est-il pas déplacé de faire des plaisanteries au sujet des personnes handicapées ? Comment juger de la frontière entre humour et offense ?



### Variantes

Vous pouvez simuler de nombreux autres handicaps, dont les moins visibles comme les difficultés d'apprentissage ou de langue, selon la situation de votre groupe. Il est également possible de simuler des situations de handicap lié à l'âge. Cela permettra de sensibiliser les participants aux problèmes des personnes âgées et aux conditions nécessaires pour vivre dignement (ainsi qu'aux conséquences de leur absence).



### Suggestions de suivi

Si vous travaillez avec des enfants, vous pouvez étudier l'article 23 de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui stipule que les enfants handicapés ont droit à des soins spéciaux et à une éducation et une formation qui leur permettent de vivre une vie décente. Vous pouvez demander aux participants de réfléchir aux personnes qui, dans leur propre environnement (dont leur famille), souffrent de handicaps. Ils pourraient s'intéresser aux services et aux prestations auxquelles ces personnes ont accès. Y-a-t-il des enfants handicapés dans leur groupe ou association de jeunesse, ou encore dans leur école ? Ces enfants peuvent-ils participer aux mêmes activités et faire les mêmes choses que les autres ? Si non, pourquoi ?

Si les participants aiment les jeux de rôle, vous pouvez leur proposer l'activité « Je veux travailler » pour étudier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans le domaine de l'emploi.

Si les participants souhaitent explorer les moyens de résoudre les problèmes « quotidiens » liés à une autre forme de discrimination, celle fondée sur la race, vous pouvez leur proposer l'activité « Répondre au racisme », page 260.



### Idées d'action

Le groupe pourra choisir un groupe vulnérable et décider des mesures à prendre pour l'aider. Consultez la section du manuel intitulée « Agir » pour des conseils et des idées. Il est important de travailler avec des organisations qui œuvrent pour les personnes handicapées et de partir des besoins réels de ces personnes, c'est-à-dire des besoins qu'elles identifient elles-mêmes.



### Informations complémentaires

Le degré de prise en compte et de protection des droits des personnes handicapées varie considérablement d'un pays à l'autre, officiellement pour des raisons économiques ; dans la pratique, cela semble davantage (et surtout) avoir un lien avec l'importance attachée aux valeurs d'égalité et de solidarité sociale. Par exemple, les aides auditives ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale dans tous les pays. De la même façon, il n'existe pas partout des dispositions spéciales relatives aux équipements de télécommunication nécessaires aux malentendants ; enfin, l'Etat (ou la communauté) ne finance pas systématiquement les fauteuils électriques.

Vous trouverez des informations sur la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans les informations de référence sur la discrimination.

## Documents

### Cartes de rôle

#### Situation 1.

Essayez d'expliquer à votre partenaire que vous avez été victime d'une agression. Un groupe de jeunes délinquants vous a attaqué(e) dans un parc, vous a volé votre sac et frappé(e). Vous voulez savoir où se trouve le commissariat. Vous ne pouvez ni parler, ni écrire, ni dessiner.

#### Situation 2.

Vous êtes dans une cafétéria, peut-être dans votre école ou dans l'un des Centres européens de la jeunesse. Vous devez expliquer au cuisinier que vous ne pouvez pas manger de spaghettis à la bolognaise parce que vous êtes végétalien(ne), c'est-à-dire un végétarien qui ne mange aucun produit animal (lait, fromage, œufs). Vous voulez savoir où se trouve le commissariat. Vous ne pouvez ni parler, ni écrire, ni dessiner.



#### Notes

Cette activité a été proposée par Mónika Máday, Présidente de l'organisation Common Fate (Közös Sors, ONG hongroise travaillant pour la promotion de l'intégration sociale des personnes handicapées et des personnes valides) et membre du Conseil national hongrois chargé des questions de handicap, qui représente la Hongrie auprès de Rehabilitation International. Cette animatrice de jeunesse internationale, très engagée, est handicapée de naissance.

Religions  
et convictions



Mondialisation



Education



Niveau 2



Indifférente  
(petits  
groupes : 5-6)



90 minutes



# Bientôt d'un autre âge

Soon to be outdated

*Ce qui nous paraît impossible aujourd'hui ne le sera pas demain.*

Constance Baker Motley<sup>1</sup>

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Religions et convictions</li> <li>• Mondialisation</li> <li>• Education</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	indifférente (petits groupes : 5-6)
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Dans cette activité, les participants examinent comment les croyances se développent, comment elles sont renforcées et comment et pourquoi elles évoluent dans le temps.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liberté de pensée, de conscience et de religion</li> <li>• Liberté d'opinion et d'expression</li> <li>• Droit de participer librement à la vie culturelle de la communauté</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre la construction sociale des croyances</li> <li>• Développer les compétences de réflexion critique et de discussion</li> <li>• Cultiver l'ouverture d'esprit et la curiosité intellectuelle</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartes d'affirmation, un jeu par petit groupe</li> <li>• Une grande feuille de papier et des stylos pour chaque groupe</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copiez le document à distribuer et ajoutez ou supprimez des énoncés si nécessaire. Découpez-les et fabriquez un jeu de cartes par petit groupe.</li> </ul>

## Instructions

1. Expliquez que cette activité porte sur l'évolution des croyances dans le temps. Les participants examineront tout d'abord les croyances des générations précédentes, qui sont maintenant dépassées, puis les leurs, que leurs enfants et petits-enfants jugeront dépassées.
2. A l'aide de la technique du brassage d'idées, demandez aux participants ce que signifie pour eux le mot « croyance ».
3. Demandez-leur ensuite de former des groupes de cinq ou six personnes.
4. Chaque groupe désigne un membre qui sera chargé de prendre des notes et de les présenter aux autres participants en plénière.
5. Demandez aux groupes de choisir parmi les cartes cinq croyances qui ont changé depuis l'époque de leurs grands-parents et sur lesquelles ils souhaiteraient travailler.
6. Invitez-les ensuite à examiner les croyances qu'avaient leurs grands-parents à propos des énoncés choisis. D'où provenaient ces croyances ? Comment étaient-elles renforcées ? Avec le recul, peut-on dire qu'elles étaient justes ? Pourquoi ? Pourquoi pas ? Ils examineront les cinq cartes l'une après l'autre.
7. Ils essaieront ensuite d'imaginer à quoi ressemblera la vie de leurs enfants ou petits-enfants et quelles seront leurs croyances. En quoi et pourquoi seront-elles différentes des leurs ?
8. Pour finir, réunissez l'ensemble des participants et demandez aux différents groupes de revenir brièvement sur leurs conclusions.

<sup>1</sup>Constante Baker Motley, à qui l'on attribue ces mots, fut la première femme noire à devenir juge fédéral aux Etats-Unis en 1966.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par faire une courte synthèse de l'activité, puis examinez les difficultés de vivre dans un monde de plus en plus globalisé où les croyances et les valeurs évoluent.

- Y-a-t-il eu d'importants désaccords au sein des groupes ?
- Quelles sont les différences et similarités dans les conclusions des différents groupes ?
- D'où nous viennent nos croyances ? Peut-on tirer des conclusions générales sur les différences entre les idées du passé et celles du futur ?
- Pourquoi les croyances évoluent-elles ?
- Existe-t-il des croyances absolues ? Si oui, lesquelles et pourquoi ? Si non, pourquoi les croyances ne sont-elles pas absolues ?
- Quels sont les avantages d'avoir des croyances en commun ?
- En quoi nos croyances nous limitent-elles ?
- Qu'est-ce qui vous ferait changer de croyances ?
- Est-il simple de changer de croyances ? Lesquelles sont plus faciles, ou au contraire plus difficiles à modifier ? Pourquoi ?
- Comment se protéger de la propagande et des tromperies, par exemple l'interprétation partisane d'événements par les hommes politiques, les doutes exprimés par les climato-sceptiques ou les stratagèmes mis en place par des organisations factices pour obtenir notre argent ?
- Donnez des exemples de restrictions du droit à la liberté d'opinion et d'expression. Qui devrait décider de ces restrictions ?
- Pouvez-vous citer des exemples de violations de la liberté de pensée, de conscience et de religion dans votre communauté, votre pays, en Europe et dans le reste du monde ?

## Conseils pour l'animateur

Bien que les participants travaillent en petits groupes, certains peuvent être réticents à donner leur avis sur telle ou telle question. L'un des moyens de prévenir cela est de former les petits groupes en plaçant ensemble des amis ou des personnes qui se sentent à l'aise les unes avec les autres. Il est aussi possible d'aborder les sujets les moins « dérangeants » en premier, puis les plus controversés, à mesure que la confiance s'installe.

La construction d'un monde où les droits humains sont la norme implique une certaine remise en cause des croyances des individus. Cette activité entend faire comprendre aux participants que les croyances individuelles sont des constructions sociales et des produits de l'environnement et de l'époque dans lesquels ils vivent. Ils devraient, à l'issue de l'activité, être davantage conscients des raisons pour lesquelles les croyances sont profondément ancrées et difficiles à considérer avec objectivité. Ils comprendront également que l'éducation, la présentation de données factuelles claires et de bonnes compétences de réflexion critique sont trois facteurs essentiels pour tordre le cou à des croyances préjudiciables ou tout simplement dépassées.

Le terme « croyance » est souvent utilisé en rapport avec la religion, par exemple lorsque l'on évoque la « croyance en Dieu », mais c'est un usage du mot parmi d'autres. Par conséquent, il faudra veiller à ce que les participants comprennent bien tout le sens du terme. Une croyance est une vérité assumée. Tout est donc croyance. Les croyances nous servent de point d'ancrage pour comprendre le monde qui nous entoure ; c'est pourquoi, lorsque nous en avons créé une, nous avons tendance à nous y accrocher. Le site <http://changingminds.org> contient une multitude d'informations sur les croyances, leur formation et leur fonctionnement.

## Variantes

Présentez quelques-unes de ces idées à l'ensemble du groupe en utilisant la technique de « l'exercice des affirmations » décrite en page 64. Dans cette variante, les participants n'ont pas besoin de parler ; ils peuvent écouter les points de vue des autres pour mieux comprendre les questions abordées.

### DATE CLÉ



**5 octobre**  
Journée mondiale  
des enseignantes  
et des enseignants



**L'interprétation partisane** consiste à interpréter des informations ou une situation d'une certaine manière, en particulier dans le but de se présenter, soi-même ou ses idées, sous un jour favorable. (traduction d'une définition tirée du Oxford dictionary)







## Suggestions de suivi

En fonction des thèmes évoqués lors des discussions, vous pourrez étudier les croyances à propos des relations personnelles dans les activités « Parlons sexe ! » ou « Croyances ».

Pour poursuivre la réflexion sur le droit à la liberté de religion et de conviction, vous pouvez envisager l'activité « Une mosquée à Sommeil-City », qui utilise la simulation d'une réunion du conseil municipal pour examiner un différend au sujet de la construction d'une nouvelle mosquée dans un quartier de tradition chrétienne.



## Idées d'action

Avec vos amis ou camarades de classe, choisissez une croyance collective qui peut être préjudiciable ou discriminatoire pour certaines personnes dans votre localité, par exemple une croyance à propos de l'homosexualité, de la contraception, de l'avortement, des relations hors mariage ou du rôle des filles et des garçons. Invitez une ONG ou une autre organisation à venir vous parler de ces questions, de manière à ce que vous puissiez approfondir vos connaissances à ce sujet. Décidez ensuite de l'action que vous souhaitez entreprendre.

Vous pouvez également créer et mettre en scène une pièce de théâtre à propos d'un thème choisi, que vous présenterez dans votre localité. N'oubliez pas qu'il est plus facile d'attirer du public si vous planifiez la représentation de votre pièce dans le cadre de journées de commémoration internationales ou européennes.

Si vous vous sentez à l'aise avec cet exercice, adaptez-le de manière à pouvoir le pratiquer avec vos amis, votre famille et vos collègues. Demandez-leur leurs opinions ou croyances à propos de telle ou telle question. Soyez toutefois prudents, car certaines personnes peuvent être embarrassées par l'un ou l'autre thème.



## Informations complémentaires

Une croyance est la conviction qu'une suggestion, une affirmation ou une idée est vraie. On peut tenir quelque chose pour vrai pour différentes raisons : parce qu'on l'a vu ou qu'on en a été témoin, parce qu'on en a fait l'expérience, parce qu'il y a des éléments probants qui nous permettent de le croire ou encore parce que l'on a la foi.

La foi est la croyance confiante dans la véracité ou la fiabilité d'une personne, d'une idée ou d'une chose. C'est la croyance que quelque chose est vrai car une autorité l'affirme. Le terme peut avoir un sens très spécifique dans certains contextes religieux.

Comprendre la formation des croyances constitue une étape importante dans la promotion d'une culture des droits humains. Les psychologues qui étudient la formation des croyances et la relation entre croyances et actes ont constaté que les croyances se développent de diverses manières. Ainsi :

- Nous avons tendance à intérioriser les croyances de notre entourage durant l'enfance. Albert Einstein est souvent cité pour avoir affirmé que le bon sens est l'ensemble des préjugés acquis à l'âge de dix-huit ans. Nos croyances politiques dépendent très fortement de celles qui prévalent dans la communauté où nous vivons. De même, la plupart des individus croient en la religion qui leur a été inculquée durant leur enfance.
- Les individus peuvent adopter les croyances d'un leader charismatique, même si ces dernières sont contraires à toutes leurs croyances antérieures et produisent des actes qui vont clairement à l'encontre de leur intérêt personnel. Dans pareille situation, l'individu rationnel perçoit une contradiction entre sa réalité directe et ses croyances. Il se trouve alors dans un état de « dissonance cognitive », qu'il cherchera à réduire en trouvant des moyens de concilier ses croyances et les faits nouveaux.
- Les croyances se forment par la répétition et par l'association à des représentations de la sexualité, de l'amour et d'autres émotions positives fortes. C'est d'ailleurs sur ce principe que se base l'industrie publicitaire.
- Les traumatismes physiques, notamment crâniens, peuvent modifier radicalement les croyances d'une personne.

Même une personne bien éduquée et consciente du processus de formation des croyances restera fortement attachée à ses propres croyances et agira en fonction de ces dernières, même si cela va à l'encontre de son intérêt personnel.

Lors de la journée mondiale des enseignants 2010, Prabhakara Shishila du Sullia Nehru Memorial College a dit « les enseignants devraient inculquer une qualité aux apprenants, celle de la réflexion rationnelle ».

## Documents

Croyance selon laquelle la Terre est plate	Croyance selon laquelle la peine de mort peut se justifier	Croyance selon laquelle l'acte sexuel avant le mariage est un péché	Croyance selon laquelle il est possible de se débarrasser d'une maladie sexuellement transmissible en la transmettant à une personne vierge lors d'un rapport sexuel
Croyance selon laquelle c'est un honneur de mourir pour son roi, son pays ou sa religion	Croyance selon laquelle fumer n'est pas si dangereux que cela pour la santé	Croyances à propos de la consommation de drogues et d'alcool	Croyance selon laquelle on peut distinguer différentes races par la couleur de la peau, le type facial, la forme du crâne, le profil, la taille, la texture et la couleur des cheveux
Croyances à propos de l'éducation des enfants et de la discipline	Croyance selon laquelle il y a des différences de caractère moral et d'intelligence entre les races	Croyance selon laquelle la maladie mentale est honteuse	Croyances à propos du rôle des hommes et des femmes au sein de la famille
Croyances à propos du fait de manger de la viande	Croyances à propos du respect de la police et des autres autorités	Croyance selon laquelle « l'ouragan Katrina était un châtement divin pour les péchés de jeu, de folie et de cruauté » Hank Erwin, sénateur de l'Etat d'Alabama	Croyances à propos de l'avortement et de la parentalité de substitution
Croyances à propos de la contraception et du recours à la contraception	Croyances à propos du traitement des criminels : détention contre réinsertion	Croyances à propos de la pornographie et de la prostitution	Croyances à propos du mariage homosexuel
Croyances à propos de l'aide au suicide de patients en phase terminale d'une maladie	Croyance selon laquelle le rose est pour les petites filles et le bleu pour les petits garçons	Croyances à propos de la capacité des hommes et des femmes à exercer les mêmes professions	Croyance selon laquelle les garçons et les filles devraient avoir des jeux différents
Croyances à propos des relations hors mariage	Croyances à propos des tatouages et piercings	Croyances à propos des enfants nés hors mariage	Croyances à propos du blasphème
Croyances à propos du fait de ne pas avoir de religion	Croyances à propos du naturisme/du fait d'être seins nus	Croyances à propos de la masturbation/de la sexualité	Croyances à propos du divorce/des familles monoparentales

Handicap



Culture et sport



Santé



Niveau 2



indifférente  
(petits  
groupes : 6-8)



120 minutes



# Le sport pour tous

Sports for all

*Avez-vous déjà pratiqué le basket-ball en fauteuil roulant ?*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Handicap et discrimination fondée sur le handicap</li> <li>• Culture et sport</li> <li>• Santé</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	indifférente (petits groupes : 6 -8)
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Aperçu</b>	Il s'agit d'une activité très dynamique. Les participants vont devoir faire appel à leur imagination et à leur créativité pour concevoir de nouveaux jeux.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la santé physique et mentale</li> <li>• Egalité dans la dignité et les droits</li> <li>• Droit au repos et aux loisirs</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser au fait que certaines personnes sont exclues des activités sportives pour des motifs politiques et sociaux</li> <li>• Développer la créativité et les compétences de travail en groupe et de coopération</li> <li>• Favoriser le respect et l'intégration, en particulier des personnes handicapées</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un espace ouvert</li> <li>• Un chapeau</li> <li>• Carte de rôles</li> <li>• Bandages (élastiques de préférence)</li> <li>• Un bloc de bois ou de matériau similaire (à placer sous le pied de quelqu'un, dimensions env. 30 x 12 x 10 cm)</li> </ul> <p>Il vous faudra également le matériel suivant, un jeu par groupe. Au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grands seaux ou corbeilles à papier</li> <li>• Une pelote de ficelle/corde</li> <li>• Des ballons</li> <li>• Des journaux</li> <li>• De la craie pour marquer les limites</li> <li>• Des ciseaux et du ruban adhésif pour construire les équipements</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisissez le ou les handicaps que vous souhaitez illustrer dans le cadre de l'activité et préparez les cartes de rôle correspondantes ; rassemblez les accessoires nécessaires, par exemple des bandeaux, bouchons d'oreille, bandages, etc.</li> <li>• Préparez un jeu de cartes de rôle pour chaque groupe.</li> <li>• Préparez un jeu de matériel par petit groupe.</li> </ul>

## Instructions

1. Présentez aux participants la journée mondiale du challenge (World Challenge Day) et expliquez-leur qu'ils ont pour mission d'inventer un nouveau jeu susceptible d'être pratiqué par tous. Le seul critère à respecter est que ce jeu doit inclure une activité physique quelconque qui augmente la fréquence cardiaque des participants en continu pendant 15 minutes.
2. Demandez aux participants de former de petits groupes.
3. Placer les cartes de rôle dans le chapeau, que vous tendrez aux différents groupes, l'un après l'autre, en demandant à chaque participant de tirer une carte. Donnez aux personnes qui ont

une carte « handicap » quelques minutes pour se préparer, par exemple en se bandant les yeux ou en s'attachant un bras dans le dos.

4. Expliquez que chaque groupe dispose de trente minutes pour concevoir un jeu dans l'esprit du « sport pour tous », c'est-à-dire un jeu auquel tout le monde pourra participer. Ils peuvent utiliser tout ou partie du matériel fourni. Chaque groupe doit définir les objectifs et règles du nouveau jeu et chaque membre du groupe doit participer à la planification et à la prise de décisions.
5. Laissez les groupes tester leurs jeux respectifs.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par vous intéresser à l'interaction entre les différents membres des petits groupes et demandez aux participants s'ils ont apprécié l'activité. Examinez ensuite les jeux eux-mêmes, puis la question de l'intégration de tous et de la discrimination à l'égard des personnes handicapées.

- Comment avez-vous procédé pour concevoir le jeu ? Quels facteurs avez-vous pris en compte ? Le fait d'avoir une personne handicapée dans votre groupe a-t-il changé les choses ?
- Comment les groupes ont-ils travaillé ? Démocratiquement, ou bien une ou quelques personnes ont-elles pris toutes les décisions ?
- Pour ceux qui jouaient le rôle des personnes handicapées : avez-vous eu des difficultés à interpréter votre rôle ? Pensez-vous l'avoir joué de manière réaliste ? Etes-vous satisfait de votre contribution au résultat final ?
- Pour les personnes valides : quels facteurs avez-vous dû prendre en considération pour surmonter les obstacles qui auraient pu empêcher la participation pleine et effective des personnes handicapées ?
- Quels types de compromis avez-vous dû faire lors de la conception de votre jeu pour pouvoir affirmer qu'il s'agit véritablement d'un sport pour tous ?
- Selon vous, à quoi ressemble la vie d'un jeune handicapé dans votre pays ? Quelles sont les difficultés particulières qu'il rencontre ?
- Pensez-vous que les droits des personnes handicapées sont pleinement respectés ? Si non, lesquels sont les moins respectés, et pour quelles raisons ?
- Dans la pratique, comment certains groupes sont-ils exclus du sport ? L'exclusion constitue-t-elle une violation de leurs droits fondamentaux ?

## Conseils pour l'animateur

Veillez à ce que tous les groupes soient « hétérogènes », c'est-à-dire composés d'individus de petite et de grande taille, avec lunettes et sans, des deux sexes, de tous âges et de tous niveaux sportifs, etc.

Les rôles doivent être répartis de manière à ce qu'il n'y ait pas plus de deux personnes « handicapées » dans chaque groupe. Ces deux personnes pourront se voir attribuer le même handicap ou des handicaps différents. Si les différents groupes comportent des personnes ayant des handicaps similaires, les participants pourront comparer la manière dont ils ont résolu les difficultés qui se posaient à eux. Si les différents groupes comportent des personnes ayant des handicaps différents, il peut être intéressant de voir s'ils conçoivent des jeux qui tiennent compte de tous les handicaps ou seulement de ceux qui sont représentés au sein de leur groupe.

Selon le groupe, il vous faudra peut-être démarrer l'activité par une réflexion sur les jeux en général. Par exemple, évoquez le fait que les jeux doivent avoir des objectifs précis et des règles claires. Vous devrez peut-être également définir certaines limites, comme la taille du terrain ou la durée maximale du jeu (20 minutes).

Si les groupes ne parviennent pas à exécuter cette tâche ou ne sont pas satisfaits du résultat obtenu, faites remarquer que c'est ce qui se produit parfois dans la réalité ; il ne faut pas le considérer comme un échec de l'activité (ou du groupe). Examinez durant la phase de compte rendu les facteurs qui ont empêché les participants d'arriver à un résultat satisfaisant.

Lors du compte rendu, certains avanceront peut-être que l'exclusion et la discrimination dans le sport ne sont pas vraiment des problèmes, dans la mesure où les individus choisissent généralement des disciplines dans lesquelles ils sont naturellement doués. Par exemple, les individus de

### DATE CLÉ



**26 mai**  
Journée mondiale  
du challenge



grande taille vont plutôt s'orienter vers le basket, tandis que d'autres, moins sportifs, vont préférer les échecs ou le billard. Un problème se pose néanmoins si les jeunes les plus prometteurs mobilisent toute l'attention et accèdent à toutes les opportunités de jouer en compétition, au détriment de ceux qui ne pratiquent que pour le plaisir. En outre, certains sports excluent parce qu'ils coûtent cher, en termes d'équipement et d'entraînement, par exemple.



### Variantes

Si vous souhaitez utiliser cette activité principalement pour améliorer les capacités de travail en commun, vous pouvez demander à l'un des groupes d'imaginer un jeu collectif et à un autre de concevoir un jeu individuel. Lors du compte rendu, vous pourrez comparer l'attrait de chacun des jeux.

Vous pouvez vous servir de cette activité pour mettre l'accent sur les principes d'équité et de justice, ainsi que sur les « règles du jeu » que constituent les droits humains. Dans ce cas, vous pourrez laisser de côté l'aspect « handicap » et insister sur la manière dont les participants ont travaillé ensemble pour créer leur jeu. Vous examinerez ensuite dans la partie « discussion » dans quelle mesure chacun, valide ou handicapé, a pu participer au processus.

On peut comparer les droits humains à des règles du jeu dont le but est de garantir l'équité en limitant les pouvoirs de certains joueurs sur d'autres. De même que ces règles s'appliquent à tous les joueurs, les droits humains sont universels. En outre, de nombreuses règles prévoient des droits en y associant des devoirs : ainsi, un joueur de football a le droit de taper dans la balle mais pas de frapper un autre joueur. Des sanctions s'appliquent en cas de non-respect des règles. Enfin, le processus de changement des règles s'apparente au processus de modification des lois « dans la vraie vie » (par décret, par le législateur ou par les citoyens dans le cadre de référendums ou de consultations avec les ONG et d'autres acteurs).

Dans la phase de compte rendu, vous pourrez examiner les questions suivantes :

- Quels jeux ont été les plus appréciés ? Qu'est ce qui fait la qualité d'un jeu ?
- Pourquoi est-il important de fixer des objectifs clairs et de disposer de règles équitables si l'on veut donner à tous les joueurs le sentiment de pouvoir participer au jeu ?
- Les articles de la DUDH pourraient être considérés comme des règles de vie dans un monde pluraliste. S'agit-il de bonnes règles ? Par exemple, sont-elles universellement acceptables par tous les joueurs (c'est-à-dire tous les citoyens du monde) ? Les règles sont-elles en nombre suffisant ou trop nombreuses ? Sont-elles équitables ? Tous les joueurs (c'est-à-dire tous les pays) les respectent-ils ?



### Suggestions de suivi

Si le groupe désire explorer d'autres aspects de l'égalité, vous pouvez lui proposer l'activité « En route pour le pays de l'égalité », page 250, qui aborde la question de l'égalité des sexes. L'activité de simulation « La ruée vers la richesse et le pouvoir » en page 269 examine les inégalités liées aux richesses. Elle soulève aussi la question de l'égalité des chances, qui se pose également en rapport avec les personnes handicapées.



### Idées d'action

Organisez une « Journée du sport » coopérative. Invitez des jeunes d'autres clubs à venir pratiquer vos nouveaux jeux. Il faudra veiller à ce que personne ne soit exclu de cet événement.

Contactez la TAFISA et faites de vos jeux une contribution à la journée mondiale du challenge.

Prenez contact avec les organisations locales qui soutiennent les personnes handicapées dans votre région et demandez-leur comment vous pouvez les aider et participer à leurs activités.

Faites le tour de votre école, club ou lieu de rencontre et proposez des améliorations simples qui rendraient l'endroit plus adapté aux personnes handicapées.

## Informations complémentaires

La **TAFISA** est la principale organisation de « sports pour tous » : avec plus de 200 membres dans plus de 130 pays sur tous les continents, elle organise des programmes et des événements en étroite coopération avec le CIO, l'OMS, le CIEPSS et l'Unesco. <http://www.tafisa.net>



<http://www.tafisa.net>

La journée mondiale du challenge est organisée par la TAFISA. C'est une compétition internationale amicale entre communautés du monde entier. Tous peuvent y participer. Cette manifestation est ouverte à des communautés de quelques milliers de personnes seulement comme aux plus grandes villes du monde. Son objectif est de promouvoir l'activité physique et le sport pour tous, pas seulement les sports de compétition pour les personnes valides et actives, mais toutes formes d'activité pour des individus de tous âges, hommes ou femmes, handicapés ou non. Le seul critère à respecter est que les jeux doivent comporter une activité physique quelconque qui augmente la fréquence cardiaque des participants en continu pendant 15 minutes.

**Les Jeux Olympiques de la jeunesse** : l'idée des Jeux olympiques de la jeunesse est d'inciter les jeunes du monde entier à pratiquer un sport et à appliquer les valeurs olympiques dans leur vie de tous les jours.



<http://www.olympic.org>

**Les Jeux paralympiques** : le Comité international paralympique (IPC) s'engage à permettre aux athlètes paralympiques d'atteindre l'excellence sportive et à offrir des perspectives sur le plan sportif à toute personne souffrant d'un handicap, du débutant à l'athlète d'élite. En outre, l'IPC vise à promouvoir les valeurs paralympiques telles que le courage, la détermination, l'inspiration et l'égalité.



[www.paralympic.org/IPC](http://www.paralympic.org/IPC)

Il peut être utile, pour vous-même et pour les participants, de clarifier les différences entre « les Sourds » avec un « s » majuscule, l'adjectif « sourd » et l'expression « personne malentendante » :

**Les Sourds** : terme qui renvoie à une identité culturelle, linguistique et politique acquise par de nombreuses personnes sourdes. Les membres de la communauté sourde souscrivent aux normes, valeurs et traditions culturelles propres à ce groupe. Leur première langue est généralement la langue des signes.

**sourd** : terme utilisé pour décrire l'incapacité à entendre le discours normal et les sons en général ; description médicale de la perte d'audition.

**malentendant** : terme désignant les personnes atteintes de degrés divers de perte d'audition, qui communiquent principalement par le langage parlé, complété par la lecture sur les lèvres. Une personne malentendante peut utiliser des aides auditives et/ou des implants cochléaires et compléter toute audition résiduelle avec des dispositifs d'aide à l'audition. Une personne peut être médicalement sourde mais, avec des aides techniques et une éducation intégrée, se comporter comme un malentendant.

On trouvera des définitions et des informations sur la discrimination à l'égard des personnes handicapées et les droits humains dans la section du chapitre 5 consacrée à cette question.

## Documents

### Cartes de rôle

**Vous êtes une personne sourde.**

Prenez des bouchons d'oreille. Vous pouvez parler (mais pas entendre).

Essayez d'interpréter votre rôle de manière réaliste, sans exagération ni recours à des stéréotypes.

**Vous êtes une personne malentendante.**

Placez un peu de coton dans vos oreilles. Essayez d'interpréter votre rôle de manière réaliste, sans exagération ni recours à des stéréotypes.

**Vous êtes une personne en fauteuil roulant.**

Installez-vous dans le fauteuil roulant et apprenez à le manœuvrer. Essayez d'interpréter votre rôle de manière réaliste, sans exagération ni recours à des stéréotypes.

**Vous n'avez qu'un seul bras.**

Utilisez un bandage pour attacher un de vos bras dans le dos. Essayez d'interpréter votre rôle de manière réaliste, sans exagération ni recours à des stéréotypes.

**Vous n'avez pas de bras.**

Utilisez un bandage pour attacher vos deux bras dans le dos. Essayez d'interpréter votre rôle de manière réaliste, sans exagération ni recours à des stéréotypes.

**Vous boitez.**

Utilisez un bandage pour attacher un bloc de bois sous l'un de vos pieds, de manière à ce que l'on ait l'impression que vous avez une jambe plus longue que l'autre. Essayez d'interpréter votre rôle de manière réaliste, sans exagération ni recours à des stéréotypes.

**Vous n'avez qu'une seule jambe.**

Utilisez un bandage pour attacher un pied à votre cuisse comme si vous aviez perdu votre jambe en-dessous du genou. Prenez des béquilles. Essayez d'interpréter votre rôle de manière réaliste, sans exagération ni recours à des stéréotypes.

**Vous avez des difficultés d'apprentissage.**

Vous êtes nerveux et manquez de confiance en vous ; il faut vous expliquer les choses doucement. Essayez d'interpréter votre rôle de manière réaliste, sans exagération ni recours à des stéréotypes.

**Vous êtes aveugle.**

Placez le bandeau sur vos yeux. Essayez d'interpréter votre rôle de manière réaliste, sans exagération ni recours à des stéréotypes.

**Vous êtes une personne sourde et communiquez en langue des signes.**

Prenez des bouchons d'oreille. Vous ne pouvez ni parler ni entendre ; vous communiquez en langue des signes ainsi que par l'écriture et le dessin. Essayez d'interpréter votre rôle de manière réaliste, sans exagération ni recours à des stéréotypes.

**Vous êtes valide.**

Essayez d'interpréter votre rôle de manière réaliste, sans exagération ni recours à des stéréotypes.

# Un pas en avant

Take a step forward

*Tout commence par le droit de l'autre et par mon obligation infinie à son égard.*

Emmanuel Lévinas

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discrimination et intolérance</li> <li>• Pauvreté</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	10 - 30
<b>Durée</b>	60 minutes
<b>Aperçu</b>	Nous sommes tous égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres. Dans cette activité, les participants interprètent des rôles et avancent en fonction de leurs chances et opportunités dans la vie.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'égalité dans la dignité et les droits</li> <li>• Droit à l'éducation</li> <li>• Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser à l'inégalité des chances</li> <li>• Développer l'imagination et la réflexion critique</li> <li>• Favoriser l'empathie à l'égard des moins chanceux</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartes de rôle</li> <li>• Un espace ouvert (un couloir, une grande salle ou l'extérieur)</li> <li>• Un magnétophone à cassettes ou un lecteur de CD, et de la musique douce/relaxante</li> <li>• Un chapeau</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisez attentivement les instructions. Examinez la liste des « situations et événements » et adaptez-la au groupe avec lequel vous travaillez.</li> <li>• Préparez les cartes de rôle, une par participant. Recopiez ou photocopiez la liste (adaptée) que vous aurez préparée ; découpez les bandes, pliez-les et placez-les dans un chapeau.</li> </ul>

## Instructions

1. Créez une atmosphère de détente avec de la musique douce en fond sonore ou demandez aux participants de faire silence.
2. Demandez aux participants de tirer une carte de rôle du chapeau. Dites-leur de la conserver et de ne la montrer à personne.
3. Invitez-les à s'asseoir (de préférence par terre) et à lire attentivement ce qui figure sur leur carte de rôle.
4. Demandez-leur ensuite d'entrer dans la peau de leur personnage. Pour les aider, lisez-leur quelques-unes des questions qui suivent, en marquant une pause entre chacune, afin qu'ils aient le temps de réfléchir et d'imaginer leur personnage et sa vie :
  - Comment a été votre enfance ? Dans quel type de logement vivez-vous ? A quels jeux jouiez-vous ? Quel métier exerçaient vos parents ?
  - A quoi ressemble votre vie aujourd'hui ? Où rencontrez-vous des gens ? Que faites-vous le matin, l'après-midi, le soir ?
  - Quel est votre mode de vie ? Où vivez-vous ? Combien gagnez-vous par mois ? Que faites-vous de votre temps libre ? Que faites-vous pendant vos vacances ?
  - Qu'est-ce qui vous motive et qu'est-ce qui vous fait peur ?



Discrimination et intolérance



Pauvreté



Droits humains en général



Niveau 2



10 - 30



60 minutes





5. Ensuite, demandez aux participants de se mettre en ligne les uns à côté des autres, sans parler (comme sur une ligne de départ).
6. Expliquez-leur que vous allez leur lire une liste de situations et d'événements. A chaque fois qu'ils sont en mesure de répondre « oui » à l'affirmation, ils feront un pas en avant. Dans le cas contraire, ils resteront sur place.
7. Lisez les situations une par une. Marquez une pause entre chaque phrase afin que les participants puissent éventuellement avancer, mais aussi observer la place qu'ils occupent par rapport aux autres.
8. A la fin, invitez les participants à prendre note de leur position finale. Puis accordez-leur quelques minutes pour sortir de la peau de leur personnage avant le compte rendu en plénière.



## Compte rendu et évaluation

Commencez par demander aux participants ce qui s'est passé et ce qu'ils ressentent suite à l'activité, puis continuez en abordant les questions soulevées et ce qu'ils ont appris.

- Qu'ont-ils ressenti en faisant un pas en avant ou en restant sur place ?
- Pour ceux qui avançaient souvent, à quel moment ont-ils constaté que les autres n'avançaient pas aussi vite qu'eux ?
- Certains ont-ils eu le sentiment que, parfois, leurs droits fondamentaux n'étaient pas respectés ?
- Peuvent-ils deviner le rôle joué par les autres ? (Laissez-les révéler leur personnage à ce stade de la discussion).
- Était-il facile ou difficile d'interpréter les différents rôles ? Selon eux, à quoi ressemblait la personne qu'ils représentaient ?
- Cet exercice reflète-t-il à certains égards la société ? En quoi ?
- Quels sont les droits humains en jeu pour chacun des personnages joués ? Certains peuvent-ils affirmer que les droits fondamentaux de leur personnage ne sont pas respectés ou qu'il n'y a pas accès ?
- Quelles mesures pourrait-on prendre dans un premier temps pour remédier aux inégalités dans la société ?



## Conseils pour l'animateur

Si vous décidez de faire cet exercice à l'extérieur, assurez-vous que les participants peuvent vous entendre, en particulier s'ils sont nombreux ! Vous devrez peut-être faire appel à des co-animateurs pour relayer vos propos.

Au début de l'exercice, lorsque les participants construisent leur personnage, il se peut que certains avouent ne rien connaître de la vie de celui dont ils doivent jouer le rôle. Expliquez-leur que cela importe peu ; ils doivent faire appel à leur imagination et donner le meilleur d'eux-mêmes.

L'intérêt de cette activité réside dans le fait que les participants verront réellement la distance s'accroître entre eux – à la fin en particulier, certains ayant bougé beaucoup plus souvent que les autres. Pour lui donner encore plus d'impact, il est recommandé d'adapter les rôles aux réalités des participants. Limitez alors le nombre de personnes qui pourront faire un pas en avant (c'est-à-dire répondre « oui » aux affirmations). Cela vaut également si le groupe est grand et que vous devez créer des personnages supplémentaires.

Durant le compte rendu et l'évaluation, il est important d'examiner d'où les participants tiraient leurs informations à propos du personnage qu'ils devaient jouer. De leur expérience personnelle ou d'autres sources (informations, livres, blagues) ? Sont-ils sûrs que ces informations sont fiables ? Ces questions vous permettront d'aborder le sujet des stéréotypes et des préjugés.

Cette activité se prête parfaitement à la mise en évidence des liens entre les différentes générations de droits (civils/politiques et sociaux/économiques/culturels) et l'accès à ces derniers. La pauvreté et l'exclusion sociale ne sont pas seulement un problème de droits formels, bien qu'elles existent aussi chez les réfugiés et les demandeurs d'asile, par exemple. Bien souvent, la difficulté réside dans l'accès effectif à ces droits.

### Note



Cette activité a été inspirée par Els van Mourik (*Something Els*) et d'autres.

## Variantes

La première variante ajoute une dimension supplémentaire au symbolisme de l'inégalité. Il vous faut une grande longueur de fil très fin ou de ruban papier qui cassera facilement. Lorsque les participants sont alignés au début de l'activité, déplacez-vous le long de la ligne en déroulant le fil au fur et à mesure. A votre passage chaque personne saisit le ruban, de manière à ce que tous les participants soient « réunis » le long de ce dernier. Lorsque le moment arrive de faire un pas en avant, certains participants se retrouveront face à un dilemme : doivent-ils avancer et casser le fil ou non ? Il se peut également que ceux qui restent en arrière reprochent aux autres de rompre le lien entre eux. Dans ce cas, il vous faudra peut-être rappeler aux participants la règle selon laquelle « à chaque fois qu'ils sont en mesure de répondre « oui » à l'affirmation, ils doivent faire un pas en avant. Sinon, ils doivent rester sur place ».

Deuxième variante : Effectuez un premier tour en suivant les instructions, puis faites-en un deuxième pour révéler des compétences parfois sous-estimées. Les participants gardent les mêmes rôles. Au second tour, lisez des affirmations préparées à l'avance sur les avantages que les personnes handicapées peuvent tirer de leur situation. Par exemple :

- Vous parlez plus de deux langues et les utilisez quotidiennement.
- Vous avez surmonté votre handicap physique ou mental, ce qui vous a donné suffisamment de confiance en vous et une force intérieure pour faire face à la perte d'emploi.
- Vous êtes atteint d'une maladie en phase terminale et connaissez mieux que quiconque la valeur de la vie.
- Vous avez grandi dans un village isolé et comprenez bien la crise environnementale que connaît la planète suite aux changements climatiques.
- Vous savez comment vivre avec un budget restreint et où trouver les meilleures affaires.

Vous pouvez adapter cette méthode pour mettre en évidence d'autres inégalités – par exemple dans le domaine de l'accès à l'eau potable ou de la participation à la vie politique et sociale – ou aborder les questions d'égalité entre les sexes. Si vous souhaitez travailler sur un autre thème, il vous faudra adapter les rôles et les affirmations. Soyez toutefois attentifs au caractère potentiellement délicat de certaines situations.

Une façon de recueillir davantage d'idées et d'approfondir la compréhension des participants consiste à travailler dans un premier temps en petits groupes, puis de débattre en plénière. Il est quasiment indispensable de disposer de co-animateurs si vous souhaitez procéder de la sorte. Vous pouvez aussi tester cette méthode en formant de petits groupes pour la deuxième partie du compte rendu – une fois que les participants ont révélé leurs personnages. Demandez aux participants d'examiner qui, au sein de leur société, sont les plus favorisés et les moins favorisés et de s'interroger sur les mesures pouvant être prises pour mettre fin aux inégalités. Vous pouvez aussi leur demander de choisir un personnage et de s'interroger sur ce qui pourrait être fait, autrement dit sur les devoirs et les responsabilités qui sont les leurs vis-à-vis de cette personne et ceux qui incombent à la société et au gouvernement.

## Suggestions de suivi

Selon le contexte social dans lequel vous travaillez, vous souhaitez peut-être inviter des représentants d'un groupe de défense de minorités culturelles ou sociales à s'adresser aux participants. Evoquez avec eux les combats qu'ils mènent et comment vous et les jeunes pourriez les aider. Un tel face-à-face pourrait être l'occasion d'aborder certains préjugés ou stéréotypes évoqués lors de la discussion.

Si le groupe souhaite en savoir plus sur les inégalités dans l'offre éducative à travers le monde et sur les mesures prises pour régler ces problèmes, vous pouvez lui proposer l'activité « L'éducation pour tous ? », page 162.

Le groupe souhaitera peut-être consacrer davantage de temps à l'étude des visions stéréotypées des personnes représentées dans cette activité. Vous pourrez effectuer l'activité Euro-rail « à la carte » du kit pédagogique « Tous différents – tous égaux » pour demander aux participants

### DATE CLÉ



**15 juin**  
Journée mondiale  
contre la faim



avec quelles personnes ils souhaiteraient partager un compartiment de train et avec lesquelles ils ne souhaiteraient pas se retrouver.

### Idées d'action

Reprenez les idées issues du suivi. Continuez à réfléchir à la façon dont vous pourriez aider les groupes et les organisations qui travaillent aux côtés des minorités sociales ou culturelles, et mettez vos idées en pratique.

## Documents

### Cartes de rôle

Vous êtes une mère célibataire sans emploi.	Vous êtes le président de la section jeunesse d'un parti politique au pouvoir.
Vous êtes la fille du directeur de l'agence bancaire locale. Vous étudiez les sciences économiques à l'université.	Vous êtes le fils d'un immigré chinois qui gère une affaire prospère de restauration rapide.
Vous êtes une jeune Arabe musulmane qui vit avec ses parents très pratiquants.	Vous êtes la fille de l'ambassadeur des Etats-Unis dans le pays où vous vivez aujourd'hui.
Vous êtes un soldat dans l'armée en train d'effectuer votre service militaire obligatoire.	Vous êtes le propriétaire d'une société d'import-export prospère.
Vous êtes un jeune handicapé qui ne peut se déplacer qu'en fauteuil roulant.	Vous êtes un ouvrier en retraite d'une usine de fabrication de chaussures.
Vous êtes une jeune Rom (tsigane) de 17 ans qui n'a jamais terminé sa scolarité dans le primaire.	Vous êtes la petite amie d'un jeune artiste héroïnomane.
Vous êtes une prostituée d'âge moyen séropositive.	Vous êtes une lesbienne de 22 ans.
Vous êtes un jeune diplômé au chômage en quête de votre premier emploi.	Vous êtes un mannequin d'origine africaine.
Vous êtes un jeune réfugié afghan de 24 ans.	Vous êtes un jeune sans-abri de 27 ans.
Vous êtes un immigré malien en situation irrégulière.	Vous êtes le fils d'un paysan dans un village de montagne reculé et avez 19 ans.

## Situations et événements

Lisez les situations suivantes à haute voix. Marquez une pause après chaque phrase afin que les participants puissent éventuellement avancer, mais aussi observer la place qu'ils occupent par rapport aux autres.

- Vous n'avez jamais eu de graves difficultés financières.
- Vous vivez dans un logement décent équipé du téléphone et de la télévision.
- Vous estimez que votre langue, votre religion et votre culture sont respectées dans la société dans laquelle vous vivez.
- Vous avez le sentiment que vos opinions sur les questions politiques et sociales et vos points de vue sont écoutés.
- D'autres personnes vous consultent sur différentes questions.
- Vous n'avez pas peur d'être arrêté par la police.
- Vous savez à qui vous adresser pour obtenir des conseils et de l'aide en cas de besoin.
- Vous n'avez jamais fait l'objet de discrimination du fait de votre origine.
- Vous bénéficiez d'une protection sociale et médicale adaptée à vos besoins.
- Vous pouvez partir en vacances une fois par an.
- Vous pouvez recevoir des amis à dîner.
- Vous avez une vie intéressante et vous êtes optimiste quant à votre avenir.
- Vous pensez pouvoir étudier et exercer la profession de votre choix.
- Vous n'avez pas peur d'être harcelé ou attaqué dans les rues ou par les médias.
- Vous pouvez voter aux élections locales et nationales.
- Vous pouvez célébrer les fêtes religieuses les plus importantes avec vos parents et vos amis proches.
- Vous pouvez participer à un séminaire international à l'étranger.
- Vous pouvez aller au cinéma ou au théâtre au moins une fois par semaine.
- Vous n'êtes pas inquiet pour l'avenir de vos enfants.
- Vous pouvez vous acheter de nouveaux vêtements au moins tous les trois mois.
- Vous pouvez tomber amoureux de la personne de votre choix.
- Vous avez l'impression que vos compétences sont appréciées et respectées dans la société dans laquelle vous vivez.
- Vous pouvez utiliser Internet et bénéficier de ses avantages.
- Vous n'avez pas peur des conséquences du changement climatique.
- Vous êtes libre de consulter n'importe quel site web sans crainte de censure.



# Le conte des deux cités

## Tale of two cities

*La civilisation est une méthode de vie, une attitude de respect égal pour tous les hommes.*

Corazón Aquino

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Environnement</li> <li>• Travail</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 4
<b>Taille du groupe</b>	4-10
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>Il s'agit d'un jeu de plateau où les joueurs choisissent le type de ville dans laquelle ils souhaiteraient vivre, ainsi que les aménagements dont ils voudraient bénéficier. Parmi les questions abordées figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La solidarité sociale</li> <li>• Les implications de la fiscalité</li> <li>• La valeur de la démocratie locale</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la sécurité sociale</li> <li>• Droit de propriété</li> <li>• Droit à un niveau de vie adéquat</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre l'importance de l'action sociale pour la vie de la communauté</li> <li>• Développer les compétences de communication et de travail d'équipe</li> <li>• Promouvoir les valeurs de solidarité et de responsabilité à l'égard de la communauté</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un exemplaire du plateau de jeu</li> <li>• Carton format A3 (facultatif mais préférable)</li> <li>• Un dé</li> <li>• Trombones de deux couleurs (par exemple : rouge et bleu), le même nombre pour chaque couleur et en quantité suffisante pour que chaque joueur puisse en avoir un</li> <li>• Ciseaux</li> <li>• Patafix</li> <li>• Jeux de cartes de remplacement</li> <li>• Deux enveloppes</li> <li>• Argent (6 000 Ems par joueur)</li> <li>• Deux exemplaires de la feuille de mission du « banquier municipal »</li> <li>• Un exemplaire de la feuille de mission du « banquier du jeu »</li> <li>• Papier et stylos</li> <li>• Chronomètre</li> <li>• Un rétroprojecteur et un exemplaire des règles sur transparent (facultatif)</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisez les instructions pour vous familiariser avec le plateau de jeu, les cartes de remplacement et les règles.</li> <li>• Prenez deux feuilles de cartes de remplacement et découpez-les. Pour ne pas mélanger les séries, mettez-les dans deux enveloppes A et B (les deux autres exemplaires serviront de référence dans le cadre des réunions du conseil municipal)</li> <li>• Collez l'exemplaire du plateau de jeu sur du carton pour le renforcer. Le plateau pourra ainsi resservir.</li> <li>• Choisissez trois personnes pour jouer le rôle des banquiers. Il doit y avoir un banquier par ville et un banquier du jeu. Remettez aux banquiers municipaux et au banquier du jeu leurs feuilles de mission respectives.</li> </ul>

## DATE CLÉ



1<sup>er</sup> octobre  
Journée mondiale  
de l'habitat

Demandez aux banquiers de confectionner des étiquettes qui permettront aux joueurs de les reconnaître.

- Répartissez le reste des participants en deux groupes égaux. Donnez à l'un des groupes les trombones rouges et à l'autre les trombones bleus.
- Demandez aux joueurs de réaliser leur propre jeton en inscrivant leur nom sur un bout de papier auquel ils fixeront un trombone de la couleur qui leur a été attribuée.
- Imprimez l'argent : photocopiez l'argent en page 360 et découpez les billets. Vous aurez besoin de 6000 Ems par joueur/citoyen.

## Instructions

1. Présentez le jeu et le plateau de jeu aux participants. Montrez-leur les parcours correspondant aux villes A et B. Indiquez-leur les cases où les deux parcours se croisent et celles sur lesquelles ils vont encaisser leurs salaires, payer leurs impôts et avoir une « possibilité de changer », c'est-à-dire de déménager et de jouer dans l'autre ville.
2. Expliquez les règles du jeu (voir document ci-dessous) et assurez-vous que tous les participants les ont comprises. Décidez du moment d'arrêter le jeu.
3. Demandez aux banquiers de confectionner des étiquettes grâce auxquelles les joueurs pourront les identifier et savoir à qui payer leurs impôts.
4. Le jeu peut commencer ! A la fin de la partie, passez à la phase de compte rendu et d'évaluation.



## Compte rendu et évaluation

Commencez par faire le bilan du déroulement du jeu, puis demandez aux participants ce qu'ils ont appris.

1. Ont-ils apprécié le jeu ? Qu'ont-ils aimé ou pas ?
2. Au début, ont-ils pensé qu'il était injuste que certains joueurs paient davantage d'impôts ? Etaient-ils toujours du même avis après un certain temps ?
3. Comment se sont déroulées les réunions du conseil municipal ? Comment les décisions ont-elles été prises ? Démocratiquement ?
4. Qu'ont ressenti ceux qui n'étaient pas d'accord avec les décisions adoptées ?
5. Qui est passé d'une ville à l'autre ? Pour quelles raisons ?
6. Lors du conseil municipal, certains ont-ils donné de leur poche pour contribuer au bien-être de la communauté ? Pourquoi ?
7. Au début de la partie, les conditions sociales des villes A et B étaient similaires. Qu'en était-il à la fin ? Y'avait-il des différences ? Lesquelles ?
8. Dans quelle ville préféreriez-vous vivre ? Pourquoi ?
9. Cela vaut-il la peine de payer plus d'impôts pour que toute la communauté vive mieux ? Ou préféreriez-vous garder tout votre salaire pour vous et vous offrir tout ce dont vous avez besoin et envie ?
10. Quelle était la situation des deux villes à la fin du jeu ? Ressemblaient-elles à « Egaleville » – ville dont les habitants ont le sens de l'intérêt général et sont disposés à payer pour des infrastructures sociales – ou au contraire, à « Egoville » – où les habitants sont individualistes et ne veulent pas payer d'impôts pour financer les équipements sociaux ?
11. Sur une échelle de 1 à 10 (1 étant Egoville à son extrême et 10 Egaleville à son extrême), où situeriez-vous votre propre société ?
12. Observez les cases du plateau de jeu l'une après l'autre. Quels droits humains sont bafoués ?
13. Y-a-t-il dans votre pays des communautés ou des groupes qui sont privés du droit à un niveau de vie suffisant pour assurer leur santé et leur bien-être (article 25 de la DUDH) ? Lesquels et pourquoi ?



## Conseils pour l'animateur

Ce jeu est relativement simple à comprendre pour les personnes familiarisées aux jeux de plateau. Néanmoins, prenez le temps d'en expliquer clairement les règles. Il pourrait être utile de les noter sur un tableau-papier ou de les présenter à l'aide d'un rétroprojecteur.



<http://www.gmlets.u-net.com/>

Idéalement, le nombre maximal de joueurs dans le rôle des citoyens est de dix ; au départ, les joueurs doivent être en nombre égal dans les deux villes. Si les participants sont au nombre de seize, par exemple, vous pouvez faire travailler les banquiers par deux. Si votre groupe est plus important encore, il est recommandé de prévoir deux parties en parallèle. Dans ce cas, n'oubliez pas de multiplier le matériel par deux et de prévoir un animateur pour la deuxième partie.

Un bon conseil : avant de jouer avec votre groupe, testez le jeu avec des amis et des voisins ! Vous vous sentirez alors plus à l'aise pour donner les instructions et encadrer le jeu.



### Suggestions de suivi

L'activité « En route pour le pays de l'égalité » en page 250 vous permet d'explorer les facteurs qui favorisent ou au contraire, empêchent le développement d'une société plus équitable. « Nos futurs » en page 246 est une autre activité qui invite les participants à étudier les forces à l'origine du changement et les conforte dans l'idée qu'ils sont les artisans du futur qu'ils souhaitent voir.



### Idées d'action

Procurez-vous une copie du plan de développement local de la zone dans laquelle vous vivez et discutez-en au sein du groupe. Voyez comment les questions qui vous concernent, par exemple les besoins futurs des jeunes dans votre région, y sont prises en compte. Vous pouvez également vous pencher sur l'accessibilité des personnes handicapées et la sécurité dans les rues ou celle des cyclistes. Faites part de vos réactions aux autorités en participant à des réunions publiques ou associez d'autres personnes de la localité à votre travail en créant un blog, en écrivant à un journal local ou en organisant une réunion publique ou un événement de sensibilisation.

Le groupe souhaitera peut-être en savoir plus sur la budgétisation participative et s'inspirer des initiatives prises en la matière par des communes du monde entier. Ils pourraient également effectuer des recherches sur les villes en transition et engager avec d'autres acteurs une initiative locale durable d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de CO2.

### Informations complémentaires

La budgétisation participative est un outil de démocratie participative qui associe directement la population locale à la prise de décisions concernant les priorités budgétaires (projets environnementaux locaux, équipements collectifs, mesures de sécurité routière ou initiatives de lutte contre la criminalité locale, par exemple). Tapez « budgétisation participative » dans votre moteur de recherche pour trouver des liens.

Le réseau Villes en transition [www.transitiontowns.org](http://www.transitiontowns.org) rassemble des populations du monde entier qui se posent la même question : comment notre communauté peut-elle répondre aux défis et aux opportunités du pic pétrolier et du changement climatique ? Toutes ces personnes travaillent au niveau local pour trouver des moyens de réduire leur consommation d'énergie et accroître leur autonomie. Les initiatives prises à ce jour englobent la création de potagers communautaires, une « bourse aux déchets » mettant en relation plusieurs industries (les déchets de l'une devenant la matière première de l'autre), la réparation d'objets anciens plutôt que leur mise au rebut et le développement de systèmes d'échange locaux.

#### Note



Les personnes chargées de collecter les impôts et de gérer les fonds de la ville sont appelées les « banquiers ». En réalité, les banquiers ne remplissent pas ces fonctions. Ce terme a été choisi parce qu'il est employé dans beaucoup de jeux de plateau très connus, comme le Monopoly. S'il ne vous convient pas, vous pouvez opter pour un autre titre, par exemple « gestionnaire financier ».

### Code européen de sécurité sociale

Le Code européen de sécurité sociale du Conseil de l'Europe est entré en vigueur en 1968. En mars 2010, il avait été ratifié par 21 Etats membres. Il garantit diverses formes de protection sociale, dont :

- les soins médicaux (soins des généralistes, des spécialistes et d'urgence)
- les prestations de chômage
- les prestations de retraite
- les prestations d'invalidité.

## Documents

### Nombre de joueurs

Entre 7 et 13. Trois personnes jouent le rôle des banquiers. Au début du jeu, il doit y avoir un nombre égal de joueurs dans les deux villes.

### Objectif du jeu

Le gagnant est le joueur qui possède le plus d'argent à la fin de la partie.

### Comment jouer

1. Demandez à trois personnes de jouer le rôle des banquiers : un pour la ville A, un pour la ville B et un pour le jeu.
2. La moitié des joueurs ont des jetons rouges, l'autre moitié des jetons bleus.
3. Au début, les joueurs sont répartis en deux groupes de même taille. Chaque groupe possède un nombre égal de joueurs « rouges » et de joueurs « bleus ». L'un des groupes va faire son parcours dans la ville A, l'autre dans la ville B.
4. Tous démarrent sur la case « Départ + Salaire ».
5. Durant la partie, les joueurs ne peuvent changer de ville que s'ils s'arrêtent sur la case « Possibilité de changer ».
6. Chaque joueur démarre avec un salaire défini selon sa couleur :
  - Joueurs bleus : 500
  - Joueurs rouges : 100
7. A tour de rôle, les joueurs lancent le dé. Celui qui réalise le meilleur score commence.
8. Il lance le dé et avance du nombre de cases correspondant sur le parcours de sa ville. Lorsqu'il arrive sur une case, il lit à voix haute les instructions qui y figurent et les exécute. La partie se poursuit dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
9. Note : Un joueur qui arrive sur une case l'invitant à repartir en arrière le fait, mais n'exécute pas les instructions figurant sur la case où il atterrit.
10. Si le joueur doit s'acquitter d'une somme mais qu'il n'a pas assez d'argent, il reste sur sa case et devient un mendiant.
11. Deux joueurs ou plus peuvent se retrouver sur la même case en même temps.

### Cases spéciales

#### Impôts

A chaque fois qu'un joueur passe par la case « Impôts » (même si cette case n'est pas celle sur laquelle il atterrit), il doit payer ses impôts. Le montant de l'imposition dépend du salaire du joueur et de la ville.

Ville A 40% si le salaire est supérieur ou égal à 500  
10% si le salaire est inférieur ou égal à 100

Ville B 10% quel que soit le salaire

Note: Un chômeur qui ne perçoit pas d'allocations de chômage ne paie pas d'impôts. Un chômeur qui perçoit des allocations de chômage en reverse 10%, quelle que soit la ville. L'impôt est payé au banquier de la ville concernée (les joueurs de la ville A au banquier de la ville A, et les joueurs de la ville B au banquier de la ville B).

#### Salaire

A chaque fois qu'un joueur passe par la case « Départ + Salaire » (même s'il n'atterrit pas sur cette case), le banquier du jeu lui verse son salaire. Si le joueur est au chômage et que la ville possède un système de sécurité sociale, le banquier municipal lui verse des allocations de chômage.



### Possibilité de changer

Tout joueur qui atterrit sur la case « Possibilité de changer » peut décider de changer de ville (de la ville A à la ville B ou inversement). Pour effectuer ce changement, il lui suffit d'annoncer sa décision aux autres joueurs et aux banquiers. Au tour suivant, il s'engage sur le parcours de l'autre ville.

Un joueur qui change de ville continue à percevoir le même salaire qu'avant, mais paie des impôts dans sa nouvelle ville conformément à la politique de cette dernière.

### Réunions du conseil municipal

Tous les joueurs de la ville assistent aux réunions du conseil municipal. C'est l'occasion d'apporter des changements à la politique de la ville.

Il est possible de prévoir une réunion tous les cinquièmes versements d'impôts. Les banquiers municipaux tiennent un registre du nombre de citoyens qui passent par la case « Impôts » de leur ville. A chaque fois que cinq joueurs sont passés sur la case en question, le banquier municipal convoque une réunion.

Les joueurs de la ville peuvent décider d'en tenir une ou pas.

Le jeu s'arrête durant la réunion ; les joueurs de l'autre ville doivent attendre qu'elle se termine pour reprendre la partie.

Les joueurs disposent de 5 minutes pour déterminer les besoins de la ville et les éventuels changements de politique. Les mesures pouvant être prises figurent sur les « cartes de remplacement » ; les citoyens pourront se référer à un exemplaire de ces cartes pour s'informer des politiques « à l'ordre du jour » (c'est-à-dire des grandes options parmi lesquelles ils peuvent faire leur choix).

Pour introduire un changement, les joueurs doivent acheter une carte de remplacement au moyen des recettes fiscales de la ville. Le coût de chaque option est indiqué sur la carte. Le conseil municipal ne peut effectuer que les changements qu'il peut financer. Le banquier municipal verse la somme correspondante au banquier du jeu. Les citoyens peuvent adopter autant d'options qu'ils le souhaitent dans la mesure où ils peuvent les acheter.

Un conseil municipal en difficulté du point de vue financier peut décider de revendre une ou plusieurs cartes de remplacement au banquier du jeu. Le prix de revente est égal à 50% du prix original.

Les citoyens riches peuvent, s'ils le désirent, apporter leur contribution personnelle à l'achat de cartes de remplacement. Le banquier colle la carte de remplacement sur la case convenue avec un peu de patafix.

### Cartes de remplacement

Il y a dix-sept cartes de remplacement représentant les politiques que le conseil municipal peut adopter lors de ses réunions. Les cartes de remplacement sont achetées auprès du banquier du jeu au prix indiqué. Elles sont ensuite collées sur une case existante du plateau de jeu, choisie par les citoyens.

Toute case peut être remplacée. Si un joueur se trouve sur la case en question au moment du remplacement, il ne doit pas exécuter les nouvelles instructions. Celles-ci n'entreront en vigueur que lorsqu'un autre joueur s'arrêtera sur cette case.

Lors des réunions du conseil municipal, les joueurs examinent la politique de la ville et peuvent acheter une ou plusieurs cartes de remplacement, à une seule condition : toutes les cartes doivent être payées.

### Mendiants

Un joueur qui ne peut s'acquitter de ses impôts ou d'un autre paiement reste sur la case où il vient d'arriver et devient un mendiant. Si la ville possède un foyer pour les sans-abri, le joueur peut décider d'y passer la nuit au lieu de rester sur la case où il se trouve. Cependant, le fait de bouger ne le libère pas de ses dettes.

Le mendiant peut demander la charité à tous les joueurs qui s'arrêtent sur sa case. Chaque joueur est libre de faire un geste ou pas. Lorsque le mendiant a suffisamment d'argent pour payer ses dettes, il attend le tour suivant pour les payer ; il peut alors relancer le dé et continuer sa progression.

Les mendiants peuvent lancer le dé une fois sur deux quand vient leur tour de jouer. Une chance s'offre alors à eux.

- Score = 6 Vous trouvez 50 Ems dans une poubelle.
- Score = 5 Collectez 20 bouteilles vides et gagnez 50 Ems en les déposant au centre de recyclage, si la ville en possède un !
- Score = 4 La prochaine personne qui passe par votre case vous donne 10 Ems.
- Score = 3 Vous avez froid et vous pas d' énergie : dormez jusqu'au prochain tour.
- Score = 2 Vous dormez dans un parc et trouvez un billet de 10 Ems sous un banc. Si la ville a rénové le parc, vous trouvez 20 Ems.
- Score = 1 Vous vous faites dépouiller. Remettez au banquier municipal le prochain don qui vous est fait ou tout argent que vous récoltez au tour suivant.

Les gains d'un mendiant sont versés par le banquier de la ville dans laquelle il vit.

### Quand se termine la partie ?

Avant de commencer à jouer, les joueurs décident quand se terminera la partie. Plusieurs options s'offrent à eux :

- lorsque le premier joueur a effectué vingt tours
  - au bout d'une durée convenue, par exemple 45 minutes.
- Note : Le jeu se termine automatiquement si l'une des villes fait faillite.

Le gagnant est le joueur qui possède le plus d'argent à la fin de la partie.

### Cartes de remplacement

Rénovation du parc, avec piscine et terrain de jeux pour les enfants. Coût : 200 Ems	Nettoyage du parc. Coût : 100 Ems	Les routes sont en bon état maintenant. Totalement reconstruites. Avancez de 3 cases. Coût : 400 Ems	Les nids de poule dans les routes sont refermés. Les routes sont en bon état jusqu'à la prochaine réunion du conseil municipal. Coût : 200 Ems	Vous perdez votre emploi ! Le fonds de chômage vous verse 30% de votre salaire. La ville doit avoir une réserve de 1000 Ems.
Vous êtes malade. L'hôpital public est totalement subventionné. Vous ne payez que 10 Ems. Coût : 600 Ems	Vous êtes malade. L'hôpital public est partiellement subventionné. Payez 30 Ems pour votre traitement. Coût : 400 Ems	L'accès à la plage est gratuit ! Profitez-en ! Coût pour financer l'accès : 100 Ems	Les problèmes de transport sont facilités grâce aux pistes cyclables. Coût de la piste cyclable : 150 Ems	La grève des enseignants est finie. Relancez le dé ! Coût de l'augmentation des salaires : 400 Ems
Ouverture d'un nouveau cinéma et théâtre. Coût : 400 Ems	Votre père part à la retraite mais ne perçoit pas de pension. Mettez en place un système de pensions. Coût : 400 Ems	Vous souhaitez lire et il y a maintenant une bibliothèque ! Relancez le dé ! Coût de la bibliothèque : 200 Ems	Il n'y a plus d'enfant des rues. Un orphelinat a été construit. Coût de l'orphelinat : 200 Ems	Le système de recyclage réduit les déchets. Avancez de 3 cases. Coût du système de recyclage : 150 Ems
Vous avez un problème d'ordre juridique. Vous avez droit à l'assistance gratuite d'un avocat. Avancez de 2 cases. Coût : 200 Ems	Il n'y a plus de sans abri dormant dehors. Un foyer a été ouvert. Coût : 200 Ems.			

La "devise" pour le jeu se trouve à la page 364.

**Feuille de mission du banquier municipal**

Les deux villes commencent la partie sans argent. Leurs revenus seront issus des impôts versés par les citoyens à leur passage sur la case « Impôt ».

1. Les banquiers municipaux tiennent un registre, afin de compter le nombre de joueurs qui passent par la case « Impôts ». Ils convoquent une réunion du conseil municipal à chaque fois que cinq joueurs y sont passés.
2. Les banquiers municipaux collectent les impôts des joueurs de leur ville lorsque ceux-ci passent par la case « Impôts ».  
Note : les joueurs qui ont changé de ville paient les impôts prévus par leur nouvelle ville.

Le barème d'imposition est le suivant :

Ville A            40% si le salaire est supérieur ou égal à 500  
                          10% si le salaire est inférieur ou égal à 100

Ville B            10% quel que soit le salaire

Un chômeur qui ne perçoit pas d'allocations de chômage ne paie pas d'impôts.

Un chômeur qui perçoit des allocations de chômage en reverse 10%, quelle que soit la ville.

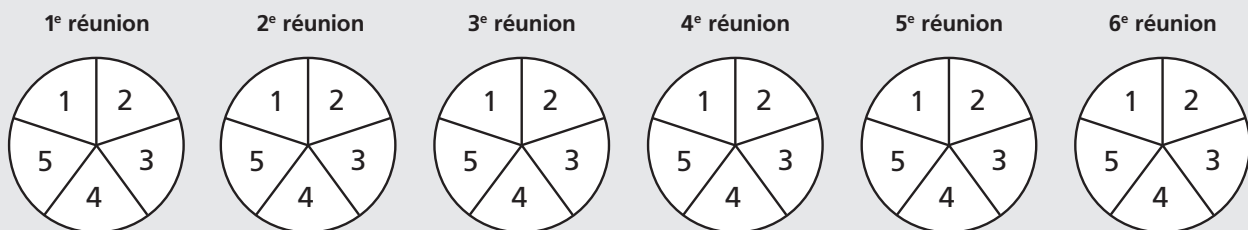
3. Autres missions des banquiers municipaux :

- surveiller les finances de leur ville
- verser au banquier du jeu les sommes dues au titre de l'achat de cartes de remplacement
- coller les cartes de remplacement sur le plateau, sur les cases choisies par les citoyens lors d'une réunion du conseil municipal
- gérer le fonds de chômage si la ville décide d'en établir un
- verser les allocations de chômage aux joueurs qui y ont droit, si la ville a décidé de mettre en place un système de sécurité sociale. Note : pour pouvoir établir un tel système, la ville doit avoir au moins 1 000 Ems en banque.
- surveiller les mendiants de leur ville et leurs lancers de dé :  
Score = 6        Ils trouvent 50 Ems dans une poubelle.  
Score = 5        Ils collectent 20 bouteilles vides et gagnent 50 Ems en les déposant au centre de recyclage – si la ville en possède un !  
Score = 4        La prochaine personne qui passe par leur case leur donne 10 Ems.  
Score = 3        Ils sont fatigués et ont froid : ils dorment jusqu'au prochain tour  
Score = 2        Ils dorment dans un parc et trouvent un billet de 10 Ems sous un banc. Si la ville a rénové le parc, ils trouvent 20 Ems.  
Score = 1        Ils se font dépouiller. Ils doivent remettre au banquier municipal le prochain don qui leur est fait ou tout argent qu'ils trouvent au tour suivant.

Note: Le banquier municipal remet aux mendiants la somme qu'ils trouvent dans le parc ou dans une poubelle, et leur prend de l'argent s'ils ont été dépouillés.

**Enregistrement des versements d'impôts**

A chaque fois qu'un joueur de sa ville passe par la case « Impôt », le banquier municipal collecte sa contribution et coche l'un des segments du premier cercle. Lorsque les cinq segments sont cochés, il convoque la première réunion du conseil municipal. Lorsque la partie reprend, il coche les segments du deuxième cercle, et ainsi de suite.



### Carte de rôle du banquier du jeu

Au début de la partie, le banquier du jeu a tout l'argent. Il a pour rôle :

1. De veiller au bon déroulement du jeu
  - I donne le départ du jeu
  - Il assure le respect des règles
  - Il chronomètre toutes les réunions du conseil municipal, qui devront durer au maximum 5 minutes
  - Il met fin au jeu lorsque le temps imparti est écoulé ou lorsque le premier joueur a effectué le nombre de tours prévus.
2. De prendre des notes
  - Au début du jeu, il consigne le nom, la couleur et la ville de chaque joueur
  - Il compte le nombre de fois où chaque joueur passe par la case « Départ + Salaire »
3. De verser leur salaire à tous les joueurs au début du jeu et à chaque fois qu'ils passent sur la case « Départ + Salaire ». Les salaires sont fonction de la couleur des joueurs, quelle que soit la ville dans laquelle ils se trouvent.
  - Joueurs bleus : 500 Ems
  - Joueurs rouges : 100 Ems
4. De collecter auprès des banquiers municipaux toutes les sommes versées pour l'achat de cartes de remplacement.

#### Registre :

Le banquier du jeu note les noms des joueurs au stylo bleu ou rouge selon leur couleur. Il est recommandé d'utiliser la méthode du « comptage à cinq traits » : chacun des quatre premiers passages est noté à l'aide d'un trait vertical IIII, tandis que le cinquième est signalé par un trait horizontal barrant les quatre autres, comme suit : |||||. Au sixième passage, on recommence avec un premier trait vertical. Cette technique facilite le comptage des passages. Par exemple, douze passages seraient représentés ainsi : ||||| ||||| ||

Joueurs dans la ville A au début de la partie	
Nom du joueur	Nombre de passages par la case « départ » (20 maximum)

Joueurs dans la ville B au début de la partie	
Nom du joueur	Nombre de passages par la case « départ » (20 maximum)

# Le conte des deux cités

VILLE B →

Votre père part à la retraite mais ne perçoit pas de pension. Payez 20 Ems pour l'aider.	Vous n'avez rien à faire ce soir. Vous vous ennuyez. Reculez de 3 cases.
Espace libre	
Vous avez un problème d'ordre juridique. Contactez un avocat. Payez 50 Ems.	
Vous n'avez rien à lire. Vous vous achetez un livre. Payez 10 Ems	
Vous retrouvez un emploi ! Vous percevez le même salaire qu'auparavant.	Les éboueurs sont en grève. Passez un tour pour amener vos déchets au centre de collecte.

Les routes sont pleines de nids de poule. Les déplacements prennent trop de temps. Passez un tour	Des enfants des rues vous dépouillent. Donnez 10 Ems.	Espace libre	Vous êtes malade. Il n'y a pas d'hôpital. Reculez de 3 cases.
<b>Depart + Salaire</b>	Des enfants des rues vous dépouillent. Donnez 10 Ems.	Espace libre	Les routes sont pleines de nids de poule. Les déplacements prennent trop de temps. Passez un tour
Espace libre			
Vous n'avez rien à lire. Vous vous achetez un livre. Payez 10 Ems			
Vous retrouvez un emploi ! Vous percevez le même salaire qu'auparavant.			

VILLE A →



## Manuel pour la pratique aux droits humains avec les jeunes

Vous gagnez au loto ! Recevez 50 Ems.	Vous n'avez rien à faire ce soir. Vous vous ennuyez. Reculez de 3 cases.	Vous êtes malade. Il n'y a pas d'hôpital. Reculez de 3 cases.	Espace libre
Vous gagnez au loto ! Recevez 50 Ems.			
Vous perdez votre emploi ! Désolé !			
Belle journée pour aller vous baigner. Payez 10 Ems pour l'accès à la plage.			
Belle journée pour aller vous baigner. Payez 10 Ems pour l'accès à la plage.			
Vous perdez votre emploi ! Désolé !			
Vous gagnez au loto ! Recevez 50 Ems.			

Le parc est sale et a besoin d'être nettoyé. Passez un tour pour aider à cette tâche.	Un groupe de sans-abri joue de la musique forte et vous dérange. Passez un tour.	Espace libre	Les éboueurs sont en grève. Passez un tour pour amener vos déchets au centre de collecte.	Vous avez un problème d'ordre juridique. Contactez un avocat. Payez 50 Ems.	Les enseignants font grève pour obtenir de meilleurs salaires. Passez un tour pour garder vos enfants.
<b>Possibilité de changer</b>	Un groupe de sans-abri joue de la musique forte et vous dérange. Passez un tour.	Espace libre	Les éboueurs sont en grève. Passez un tour pour amener vos déchets au centre de collecte.	Vous avez un problème d'ordre juridique. Contactez un avocat. Payez 50 Ems.	Les enseignants font grève pour obtenir de meilleurs salaires. Passez un tour pour garder vos enfants.
Le parc est sale et a besoin d'être nettoyé. Passez un tour pour aider à cette tâche.					
Vous n'avez rien à lire. Vous vous achetez un livre. Payez 10 Ems					
Vous retrouvez un emploi ! Vous percevez le même salaire qu'auparavant.					

Les bus ne circulent pas. Prenez un taxi. Payez 10 Ems.	Les bus ne circulent pas. Prenez un taxi. Payez 10 Ems.	<b>Impôt</b>	Les bus ne circulent pas. Prenez un taxi. Payez 10 Ems.
---	---	--------------	---

**Reunion du conseil municipal**  
A chaque 5<sup>e</sup> versement d'impôt

# Terrorisme

## Terrorism

*Le terrorisme ne peut être accepté en aucune circonstance.*

*Nous devons le combattre ensemble, sans transiger sur le respect de l'état de droit et des droits humains ou autoriser d'autres à le faire.*

Anna Lindh

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Paix et violence</li> <li>• Mondialisation</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	indifférente (petits groupes : 4-5)
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Au moyen d'études de cas, les participants examinent ce qui constitue un acte terroriste et formulent une définition du terrorisme.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne</li> <li>• Interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants</li> <li>• Droit à la paix</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux comprendre les causes du terrorisme et les moyens de le combattre</li> <li>• Développer les capacités de réflexion critique et d'analyse d'informations</li> <li>• Encourager la réflexion indépendante</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartes d'exemples</li> <li>• Document « éléments à examiner »</li> <li>• Une feuille de papier A4 et un crayon pour chaque groupe</li> <li>• Tableau-papier et marqueurs</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Photocopiez et découpez les cartes d'exemples. Il vous en faudra un jeu par groupe.</li> <li>• Photocopiez la fiche « éléments à examiner », une par groupe.</li> </ul>

## Instructions

1. Demandez aux participants ce qu'ils entendent par « terrorisme ». Au moyen de la technique du brassage d'idées, essayez d'élaborer une définition provisoire. Notez toutes les suggestions sur le tableau-papier.
2. Expliquez aux participants que bien qu'il existe plusieurs traités internationaux contre le terrorisme, aucun d'entre eux ne définit véritablement le terme « terrorisme ». Cela peut s'expliquer par le fait que les Etats membres de l'ONU ont souvent des interprétations différentes des conflits en cours et un intérêt plus ou moins grand à qualifier certains actes de « terroristes » ou non.
3. Suggérez qu'il faudrait peut-être, pour créer une définition, un groupe qui ne soit pas composé d'Etats membres, par exemple le vôtre ! Expliquez aux participants que cette activité leur permettra d'élaborer leur propre définition du terrorisme.
4. Formez des groupes de quatre ou cinq personnes et distribuez à chaque groupe un jeu de cartes d'exemples et une feuille. Demandez-leur d'examiner les affirmations les unes après les autres et de décider s'il s'agit d'un cas de terrorisme, en justifiant leur réponse.
5. Réunissez à nouveau l'ensemble des participants après 20 minutes et recueillez les résultats. Essayez de prendre note des principales raisons invoquées par les participants pour justifier leur choix de ne pas considérer certains cas comme des actes de terrorisme.
6. Examinez brièvement toute différence entre les groupes, en donnant à chaque partie la possibilité d'expliquer sa décision. Demandez aux participants quel a été l'exemple sur lequel ils ont eu le plus de mal à se prononcer.



Guerre et terrorisme



Paix et violence



Mondialisation



Niveau 2



indifférente (petits groupes : 4-5)



90 minutes



7. Invitez les participants à regagner leurs petits groupes pour formuler leur propre définition du terrorisme, en tenant compte des décisions déjà prises et des éventuels nouveaux éléments apportés lors de la discussion.
8. Après 10 à 15 minutes, demandez aux groupes de présenter leurs propositions. Passez ensuite à la phase de compte rendu et d'évaluation.



### Compte rendu et évaluation

- L'élaboration d'une définition du « terrorisme » a-t-elle été plus facile ou plus difficile que vous ne l'imaginiez ? Pourquoi ?
- Avez-vous trouvé les exemples réalistes ? Quelqu'un a-t-il pu rattacher l'un des exemples à des événements qui se sont réellement produits ? De quels événements s'agissait-il ? Cela a-t-il eu une influence sur votre décision ?
- Pourquoi, selon vous, est-il si difficile pour les Etats membres de l'ONU de s'accorder sur une définition du terrorisme ?
- En quoi les actes de terrorisme sont-ils différents des actes de guerre, si différence il y a ? Pensez-vous que les uns soient plus défendables que les autres ?
- Pensez-vous qu'il devrait y avoir quelques règles fondamentales applicables à toutes les parties à la « guerre au terrorisme » (y compris les Etats) ? Y-a-t-il des choses qu'aucune des parties ne devrait être autorisée à faire ? Lesquelles ?
- Pensez-vous que certains actes décrits dans les différents exemples puissent être justifiés ? Pourquoi oui, pourquoi non ?
- Quels droits humains entrent en jeu dans les exemples examinés ?
- L'un ou l'autre des cas peut-il être justifié du point de vue des droits humains ?
- Pourquoi certains deviennent-ils des terroristes ? Pourquoi certains commettent-ils des crimes dont le but est de blesser ou de faire peur à d'autres ?
- Est-il possible de déterminer quels types de personnes deviendront des terroristes ? Pensez-vous pouvoir éprouver un jour un sentiment si fort que vous envisageriez de tuer quelqu'un d'autre ?
- Est-il justifié d'ôter la vie à des civils ? A un terroriste ? A quiconque ?



### Conseils pour l'animateur

Le thème abordé ici étant très délicat, votre approche dépendra dans une large mesure des spécificités de votre région ou de votre groupe. Vous êtes libre de laisser de côté toute carte ou toute question de la partie « compte rendu » que vous jugerez inappropriée. Vous pouvez également ajouter d'autres exemples correspondant davantage à la réalité quotidienne de votre groupe.

Pour que cette activité porte ses fruits, les participants doivent se sentir libres d'exprimer leur véritable point de vue sans être censurés, que ce soit par vous-même ou par d'autres membres du groupe. Il vous faudra peut-être le préciser dès le début et obtenir un engagement de confidentialité de la part de tous les participants. Expliquez au groupe que le but de cette activité est d'examiner des questions difficiles où nos émotions peuvent entrer en conflit avec ce que les gens estiment devoir être la « bonne » réponse.

Si vous souhaitez présenter quelques faits et chiffres pour éveiller l'intérêt des participants au début de l'activité, vous trouverez des statistiques intéressantes sur le terrorisme à l'adresse [www.nationmaster.com](http://www.nationmaster.com).

Au point 6, avant que les participants n'élaborent leur propre définition du terrorisme, il peut être utile de donner quelques conseils en se basant sur les exemples présentés. On pourra distribuer la fiche « éléments à examiner » avant le travail sur les définitions, ou bien utiliser les questions qui y figurent à l'issue de l'exercice, pour tester les différentes définitions proposées par les participants.

Lorsque vous examinez la question du terrorisme sous l'angle des droits humains, rappelez aux participants que :

- a) Tout individu a droit à la vie, aux termes de l'article 3 de la DUDH, de l'article 2 de la Convention européenne des droits humains, ainsi que d'autres documents internationaux.
- b) Même en temps de guerre – où les règles d'engagement obéissent au droit international humanitaire (DIH) – les attaques délibérées contre des cibles civiles sont interdites. Le DIH définit des règles de base qui doivent être observées par toute partie à un conflit armé (on trouvera des références dans la partie « Informations complémentaires » ci-dessous).

## Suggestions de suivi

Encouragez le groupe à trouver davantage d'informations sur les cas donnés en exemple, ou à réfléchir à d'autres actes de terrorisme commis au cours de l'histoire et à la manière dont ces événements se sont terminés.

Si le groupe s'intéresse aux raisons qui poussent certains individus à commettre des actes violents, nous vous conseillons l'activité « Jet de pierres », page 305. Vous pourrez explorer d'autres questions relatives à la violence au moyen de l'activité « La violence dans ma vie » en page 323.

## Informations complémentaires

Articles pertinents du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire :

### Droit relatif aux droits humains : le droit à la vie

Déclaration universelle des droits de l'homme :

« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne » (article 3).

Convention européenne des droits de l'homme :

« Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi [...] » (article 2).

### Droit international humanitaire : le principe de distinction

Le droit humanitaire international (DIH) est l'ensemble des règles internationales qui s'appliquent en période de conflit armé. Il s'étend à toutes les parties à un conflit armé, qu'elles agissent ou non en état de légitime défense. Il concerne les conflits internationaux et non internationaux, et aussi bien les groupes armés qui combattent un Etat que les Etats eux-mêmes.

L'un des principes fondamentaux du DIH est le principe de distinction : les belligérants doivent faire la distinction entre civils et combattants et entre objectifs civils et objectifs militaires.

Protocole additionnel aux Conventions de Genève :

« Ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne doivent être l'objet d'attaques. Sont interdits les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile » (article 51.2).

### Droit international humanitaire : interdiction des actes de terrorisme

Quatrième Convention de Genève :

« [...] Les peines collectives, de même que toute mesure d'intimidation ou de terrorisme, sont interdites » (article 33).

Premier et second protocoles additionnels aux Conventions de Genève :

« Ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne doivent être l'objet d'attaques. Sont interdits les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile » (article 51.2 Protocole 1 et article 13.2 Protocole 2).

D'autres dispositions du droit international humanitaire interdisent la prise d'otages et les attaques visant les lieux de culte.

On trouvera des informations sur les travaux du Conseil de l'Europe relatifs au terrorisme, et notamment ses lignes directrices sur la lutte contre le terrorisme et le respect des droits humains, dans les informations de référence au chapitre 5.

## Documents

### DATE CLÉ



**21 mai**  
Journée mondiale contre le terrorisme





## Cartes d'exemples

<p><b>Exemple 1</b> : un groupe organise une campagne armée pour se débarrasser d'un gouvernement totalitaire. Il place une bombe dans les locaux du ministère de la Défense. Douze personnes sont tuées dans l'explosion.</p>	<p><b>Exemple 2</b> : un individu envoie à des mères célibataires des lettres menaçant leurs enfants. Aucun cas de violence n'a été signalé, mais les femmes ont trop peur pour sortir avec leurs enfants.</p>
<p><b>Exemple 3</b> : dans une guerre entre deux pays, l'un lance la bombe atomique sur l'autre, tuant près de 100 000 civils.</p>	<p><b>Exemple 4</b> : une lettre piégée est envoyée au directeur d'une grande société de cosmétiques, le blessant gravement. L'expéditeur anonyme accuse la société d'exploiter les animaux.</p>
<p><b>Exemple 5</b> : un groupe mène une campagne de longue haleine contre des installations militaires et fait régulièrement usage d'explosifs. Plusieurs membres des forces armées sont tués.</p>	<p><b>Exemple 6</b> : dans le cadre d'une campagne visant à conquérir l'indépendance, les membres d'une minorité ethnique posent régulièrement des bombes dans des lieux publics. Ils envoient des messages d'avertissement de manière à ce que les bâtiments puissent être évacués, mais des civils sont tout de même tués.</p>
<p><b>Exemple 7</b> : un pays possède des armes chimiques et se dit prêt à les utiliser s'il se sent menacé par un autre pays.</p>	<p><b>Exemple 8</b> : des criminels attaquent une banque, prennent en otage des membres du personnel et les tuent ensuite pour effacer leurs traces.</p>
<p><b>Exemple 9</b> : des groupes nationalistes patrouillent et contrôlent des grandes villes, et frappent ou intimident régulièrement les membres d'autres groupes ethniques.</p>	<p><b>Exemple 10</b> : un Etat totalitaire gouverne sa population par la terreur : toute personne qui le dénonce est arrêtée ; des individus sont régulièrement appréhendés et torturés, voire exécutés.</p>
<p><b>Exemple 11</b> : un groupe organisé de criminels extorque de l'argent à des hommes d'affaires locaux. Ceux qui refusent d'obéir voient leurs propriétés incendiées ; quelques-uns sont assassinés.</p>	<p><b>Exemple 12</b> : au cours d'une guerre contre des rebelles, l'armée d'occupation attaque des villages au moyen de drones (avions téléguidés). Plusieurs victimes sont à déplorer, parfois des familles entières.</p>
<p><b>Exemple 13</b> : des travailleurs du pays A doivent traverser le pays B chaque jour. Les garde-frontières du pays B harcèlent constamment les citoyens du pays A en vérifiant minutieusement leurs papiers d'identité et en effectuant régulièrement des fouilles corporelles. Ils détiennent fréquemment des ressortissants du pays A de manière arbitraire.</p>	<p><b>Exemple 14</b> : au cours d'une guerre civile longue de dix ans, un groupe de dix rebelles croise une jeune femme de 19 ans. Le chef la viole puis ordonne à ses hommes de faire de même.</p>
<p><b>Exemple 15</b> : une conférence internationale va se tenir dans la ville. La police a les pleins pouvoirs pour arrêter tout individu et le placer en détention 12 heures durant, sans la moindre preuve. Il est déconseillé aux citoyens de manifester.</p>	<p><b>Exemple 16</b> : « Continuez, les tombes ne sont pas encore pleines », exhorte une voix sur la radio rwandaise.</p>

## Éléments à examiner

<p>Points à examiner lors de vos discussions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un acte de terrorisme vise-t-il toujours à semer la peur (la terreur) au sein de la population ?</li> <li>• Tout acte qui provoque de la peur est-il un acte de terrorisme ?</li> <li>• Un Etat (gouvernement) peut-il pratiquer le terrorisme, ou le terrorisme est-il systématiquement dirigé contre les institutions officielles d'un pays ?</li> <li>• Le terrorisme vise-t-il toujours à provoquer des victimes civiles, ou peut-il être dirigé contre des cibles militaires ou des biens ?</li> <li>• Un acte de terrorisme peut-il être justifié ?</li> </ul>
--

# Jet de pierres

Throwing stones

*L'œuf ne danse pas avec la pierre.*

Proverbe africain

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Paix et violence</li> <li>• Enfants</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	12-20 (petits groupes : 6-7)
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité utilise le jeu de rôle pour examiner les raisons qui poussent certains individus à commettre des actes violents.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne</li> <li>• Droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique</li> <li>• Droit à une égale protection de la loi</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les origines et les conséquences de la violence de certaines personnes</li> <li>• Apprendre à répondre à la violence de manière non violente</li> <li>• Promouvoir le sens de la compassion, de la justice et de l'équité</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copies du document, une par petit groupe</li> <li>• Pierres (facultatif)</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Photocopiez le document, un exemplaire par petit groupe.</li> <li>• Les groupes doivent avoir suffisamment d'espace pour répéter et présenter un petit jeu de rôle aux autres.</li> </ul>

## Instructions

1. Demandez aux participants de se remémorer un incident où ils ont éprouvé de la colère ou de la frustration, et où ils ont eu envie de faire quelque chose de destructeur. Observez quelques minutes de silence pour qu'ils puissent se replacer mentalement dans l'état dans lequel ils se trouvaient à ce moment-là.
2. Demandez à quelques volontaires de raconter cet incident aux autres membres du groupe, en décrivant brièvement ce qui s'est produit et les émotions ressenties.
3. Commencez ensuite le jeu de rôle en prenant la pose d'une personne qui s'apprêterait à jeter délibérément une pierre. Faites comme si vous étiez dans une colère ou une frustration intenses. Tenez la position pendant quelques secondes.
4. Formez de petits groupes de six ou sept personnes. Donnez leurs 30 minutes pour préparer un jeu de rôle illustrant un incident et se terminant par une scène où quelqu'un est sur le point de jeter une pierre.
5. Distribuez les questions à examiner et expliquez aux participants qu'elles visent à les aider à planifier leur jeu de rôle.
6. Après 30 minutes, réunissez l'ensemble des participants et invitez les petits groupes à présenter leurs jeux de rôle aux autres. Après chaque représentation, laissez quelques minutes au public pour réagir à ce qu'il a vu et poser des questions.
7. Passez ensuite à la phase de compte rendu et d'évaluation.



Guerre et terrorisme



Paix et violence



Enfants



Niveau 2



12-20 (petits groupes : 6-7)



90 minutes





## Compte rendu et évaluation

- Avez-vous trouvé les différents jeux de rôle réalistes ? Vous ont-ils aidé à comprendre ce qui peut conduire une personne à lancer une pierre ?
- Certains sentiments ou émotions étaient-ils communs aux différents jeux de rôle, et lesquels jouaient un rôle central dans la naissance du désir d'être violent ?
- Pourquoi, selon vous, certains individus éprouvent-ils parfois le besoin de casser quelque chose ou de blesser quelqu'un ? Le fait de casser ou de blesser résout-il le problème ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Cette activité vous a-t-elle permis de mieux comprendre vos propres actes de violence ou ceux des personnes autour de vous ? Comment ?
- Y-a-t-il des actes de violence que vous ne comprenez absolument pas ? Comprenez-vous ce qui pousse des individus à faire la guerre ou à perpétrer des attentats à la bombe contre des bâtiments ou des personnes ?
- Comment interprétez-vous les menaces terroristes auxquelles sont confrontés certains pays aujourd'hui ?
- Y-a-t-il une différence entre comprendre ce qui a causé un acte violent et le justifier ? Est-il important d'essayer de comprendre ce qui mène à de tels actes ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Quel est le meilleur moyen de répondre à des actes violents ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'une réponse plus violente encore, ou d'une réponse pacifique ?
- Quels étaient les droits humains concernés dans les différents jeux de rôle ?



## Conseils pour l'animateur

Si les participants ne se connaissent pas très bien, vous pouvez choisir de laisser de côté le premier exercice de réflexion. Une autre solution consiste à effectuer ce travail en donnant aux participants la possibilité d'évoquer leurs sentiments au sein de petits groupes, plutôt que devant l'ensemble des participants.

Les jeux de rôle peuvent donner l'occasion d'exprimer de réelles frustrations : c'est pourquoi vous jugerez peut-être utile d'accorder davantage de temps aux participants pour explorer ce qu'ils ressentent.

Attendez quelques minutes entre les différents jeux de rôle pour que chaque groupe se sente valorisé et puisse répondre à d'éventuelles questions spécifiques concernant sa présentation, mais ne faites pas traîner les discussions en longueur à ce stade. Il vaut mieux présenter tous les jeux de rôle d'affilée, avant de passer à l'examen des questions générales soulevées par chacun d'entre eux.

Durant la phase de compte rendu, vous souhaitez peut-être aborder directement la question de la violence terroriste ; il se peut également que les jeunes la soulèvent eux-mêmes. Autorisez une discussion libre sur les motifs possibles des actes terroristes, sans les condamner d'emblée. Il pourrait être intéressant de séparer les causes psychologiques de ces actes et leurs conséquences probables ; vous pouvez utiliser un « arbre à problèmes » pour effectuer cette activité avec le groupe (voir ci-dessous).

Il importe d'essayer de trouver un juste milieu entre, d'une part, la nécessité de traiter les auteurs d'actes de violence comme des êtres humains et d'autre part, la reconnaissance du caractère inacceptable de ces actes, en particulier lorsqu'ils provoquent la souffrance d'autres personnes. Ces deux positions sont compatibles avec la notion de droits humains, et toutes deux sont nécessaires pour trouver des moyens de sortir de la violence et de la méfiance réciproque.



## Variantes

Bon nombre de personnes associent l'image du lancer de pierre aux territoires palestiniens occupés et aux reportages des médias sur de jeunes Palestiniens, notamment de très jeunes enfants, jetant des pierres sur les soldats israéliens. Vous pourrez utiliser ces événements comme scénario d'un jeu de rôle dans le cadre d'une activité distincte ou de suivi, pour réfléchir à la façon dont la guerre porte atteinte aux droits fondamentaux des enfants.

## Suggestions de suivi

Prenez un exemple réel de violence au sein de votre communauté et essayez de faire le récit des actes ayant conduit à cet incident. Vous pouvez représenter la succession d'événements sur une frise chronologique. Demandez au groupe de recenser les différents moments où la violence aurait pu être évitée ou le conflit désamorcé.

Vous pourrez approfondir la question du terrorisme avec l'activité « Chahal c. Royaume-Uni » en page 120.

Le lancer de pierre est quelquefois associé à la pratique de la lapidation. La relation entre les coutumes religieuses et culturelles et les droits humains est toujours intéressante et souvent controversée. Si le groupe souhaite étudier l'évolution des coutumes et des croyances dans le temps, vous pouvez lui proposer l'activité « Bientôt d'un autre âge » figurant en page 278.

Vous pouvez également pratiquer l'activité « Ma vie n'est pas un spectacle » en page 238 pour étudier la violence commise par les auteurs d'actes de cyberharcèlement.

## Idées d'action

Choisissez, parmi les exemples qui ont été cités lors de l'activité, un acte de violence commis dans votre communauté et voyez s'il existe des organisations qui œuvrent pour résoudre le problème et aider les parties impliquées (auteurs et victimes). Que pourrait faire votre groupe pour mettre fin à ces actes de violence ?

En 2008, l'ONU estimait à plus de 250 000 le nombre d'enfants soldats dans le monde. Informez-vous sur ces enfants, qui sont contraints à commettre des actes violents, et rejoignez l'une des nombreuses campagnes de lutte contre l'enrôlement des mineurs en tant que soldats. Vous pouvez également rechercher des informations sur le travail des organisations de réinsertion d'ex-enfants soldats. Recherchez « enfants soldats » sur votre moteur de recherche ou allez à la page [www.warchild.org](http://www.warchild.org), Human Rights Watch [www.hrw.org](http://www.hrw.org) ou [www.redhandday.org](http://www.redhandday.org).

## Informations complémentaires

Un arbre à problèmes est un outil visuel d'analyse de problèmes, qui associe brassage d'idées et schématisation conceptuelle. Le tronc de l'arbre représente le problème : les participants commencent par identifier ses causes (= les racines) avant d'examiner ses conséquences (= les branches). Les problèmes et leurs conséquences peuvent, par exemple, être liés à des facteurs sociaux, économiques et politiques. Ils peuvent également tirer leur origine des mentalités et comportements des individus. Pour plus d'informations, allez sur la page [www.thechangeagency.org](http://www.thechangeagency.org) et recherchez « problem tree analysis ».

## Documents

### Questions à examiner

Réfléchissez aux points suivants lorsque vous planifiez votre jeu de rôle :

- Qui est cette personne et sur qui ou sur quoi jette-t-elle la pierre ?
- Quelle est la relation entre la personne qui jette la pierre et sa cible ?
- Ces personnes sont-elles seules ou y-a-t-il quelqu'un avec elles ?
- Si d'autres sont présents, en quoi sont-ils impliqués dans cet incident, si implication il y a ?
- Que veut obtenir cette personne en jetant la pierre ?
- Quels sont les événements qui ont conduit à cet acte : est-ce un geste impulsif ou prémédité ?
- Y-a-t-il eu un événement déclencheur particulier ?
- Quels sont les sentiments qui traversent l'esprit de la personne qui se prépare à lancer la pierre ?
- Quels sentiments ou frustrations l'ont habitée avant qu'elle ne se décide à perpétrer cet acte ?

### DATE CLÉ



**12 février**  
Red Hand Day  
(Journée Mains  
Rouges)



Parmi les organisations qui soutiennent la campagne internationale contre l'enrôlement des mineurs en tant que soldats (Global Red Hand campaign) figurent Human Rights Watch, Amnesty International, la Croix-Rouge internationale allemande, Terre des hommes et Plan International. [www.redhandday.org](http://www.redhandday.org)



### Note

Cette activité est basée sur une idée présentée dans *Playing with Fire* (Fiona Macbeth et Nic Fine, New Society Publishers, 1995).

Droits humains en général



Mémoire



Religions et convictions



Niveau 3



Indifférente



60 minutes et +



# Frises chronologiques

## Timelines

*L'histoire enseigne tout, y compris l'avenir.*

Lamartine

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> <li>• Devoir/droit de mémoire</li> <li>• Religions et convictions</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	Any
<b>Durée</b>	60 minutes et +
<b>Aperçu</b>	Les participants fabriquent ensemble une frise chronologique illustrant les événements qui ont marqué l'évolution du concept de droits humains de 2000 av. J.-C. jusqu'à l'époque contemporaine, et envisagent l'avenir. Cette méthode peut être utilisée pour étudier l'histoire de tout groupe de personnes.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à l'éducation, y compris à l'éducation aux droits humains</li> <li>• Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne</li> <li>• Liberté de religion et de croyance</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En apprendre davantage sur l'évolution des droits humains au cours de l'histoire</li> <li>• Développer les compétences de communication et de réflexion critique</li> <li>• Susciter de l'intérêt pour les droits humains et un engagement à les défendre</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rouleau de scotch papier grande largeur</li> <li>• Un mur de 10-12 mètres de long</li> <li>• Des blocs de post-it de trois couleurs différentes</li> <li>• Un tableau-papier et des marqueurs de différentes couleurs</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisez les pages 401 à 406 du chapitre 4 pour obtenir une vue d'ensemble de l'évolution des droits humains dans l'histoire.</li> <li>• A l'aide de scotch papier, marquez une longue ligne sur le mur, à la hauteur des yeux. A environ 50 cm de l'extrémité gauche, inscrivez « 2000 av. J.-C. », et à 50 cm du bord droit, « 2011 » (ou l'année en cours). Marquez « 1000 av. J.-C. » et « 1000 apr. J.-C ».</li> <li>• Préparez quatre post-it intitulés : « Civilisations en Egypte et en Chine », « Développement des civilisations assyrienne, babylonienne et minoenne », « Les Romains, une puissance majeure » et « Royaumes en Europe occidentale et Empire byzantin à l'est ».</li> </ul>

## Instructions

1. Présentez la frise chronologique aux participants. Expliquez qu'il y a près de 4000 ans (2000 av. J.-C), les premières civilisations ont fleuri en Egypte et en Chine. Aux alentours de 1000 avant Jésus-Christ, les civilisations assyrienne, babylonienne et minoenne étaient en plein essor. Aux alentours de l'an 0, les Romains étaient une puissance majeure et en l'an 1000 après Jésus-Christ, il y avait de nombreux royaumes en Europe occidentale, et l'Empire byzantin régnait sur une grande partie de l'Orient. Marquez la date d'aujourd'hui.
2. Expliquez aux participants qu'ils ont pour tâche de remplir la frise chronologique avec des événements liés aux droits humains. Par exemple, les dates de naissance ou de décès de personnes qui ont élaboré des lois ou ont œuvré pour la justice, les dates d'événements qui ont changé notre vision des droits et déclenché des initiatives, ainsi que les dates d'adoption de lois ou de conventions visant à protéger les droits des individus.

3. Distribuez des post-it de chaque couleur à chaque participant. Expliquez que les différentes couleurs représentent différentes catégories. Par exemple, le bleu pour les événements majeurs liés aux droits humains, le jaune pour les personnes ou institutions célèbres et le vert pour les documents et lois importants. Notez ces instructions au tableau afin que les participants puissent s'y référer au besoin.
4. Expliquez que les événements en question peuvent être locaux, régionaux, nationaux ou internationaux. Les participants commencent par travailler individuellement et essaient de trouver chacun une personne, un événement et une loi ou convention. Ils inscrivent la date et le nom de l'événement ou de la personne sur le post-it de la couleur correspondante et le placent au bon endroit sur la frise chronologique.
5. Chaque personne pourra coller jusqu'à trois post-it, le but étant d'avoir le plus grand nombre possible d'événements différents. Si un participant constate qu'un événement figure déjà sur la frise, il essaiera d'en trouver un autre. Si quelqu'un est vraiment bloqué, il peut consulter ses camarades ou faire des recherches sur Internet.
6. Encouragez les participants à s'inspirer des événements proposés par les autres. Si quelqu'un souhaite afficher plus de trois événements, il peut le faire.
7. Lorsque le travail touche à sa fin, demandez aux participants de se rassembler autour de la frise et de regarder les post-it. Demandez aux membres du groupe d'expliquer leurs choix.
8. Expliquez que l'activité est terminée pour l'instant et demandez à tous les participants de préparer d'autres éléments à ajouter à la frise pour la session suivante. La phase de compte rendu et d'évaluation aura lieu à la fin de la deuxième session.

### Compte rendu et évaluation

- A-t-il été facile de trouver des informations pour la frise chronologique ? Quelles étaient de bonnes sources ?
- Quelle a été l'information la plus intéressante, la plus surprenante ou la plus choquante ? Pourquoi ?
- Quelles ont été les forces majeures à l'origine du développement des droits humains tout au long de l'histoire ?
- Est-il important de connaître l'histoire des droits humains ? Pourquoi ?
- De quels nouveaux droits aurons-nous besoin à l'avenir ?

### Conseils pour l'animateur

Si un membre du groupe est spécialiste en histoire, chargez-le de vérifier le calendrier.

N'oubliez pas qu'il existe plus de quarante calendriers différents en usage à travers le monde, parmi lesquels les calendriers chinois, islamique, hindou, hébreu, perse et bouddhiste. Les dates peuvent donc être différentes : par exemple, 2010 dans le calendrier chrétien équivaut à 1431 dans le calendrier islamique. Soyez attentifs à la confusion possible à propos des dates et profitez-en pour mettre en lumière la dimension interculturelle.

### Variantes

Préparez des étiquettes avec les dates et événements donnés ci-dessous et utilisez-les pour un jeu de questions et réponses. Lisez le nom de la personne, de l'événement ou de la loi et demandez aux personnes de retrouver les dates correspondantes. Collez ensuite les étiquettes sur la frise chronologique. Laissez les membres du groupe s'inspirer de ces points de repère.

Demandez aux participants de trouver des citations de personnes connues, des exemples d'œuvres musicales, artistiques ou littéraires et d'événements sportifs ayant contribué à la promotion des droits humains, et ajoutez-les à la frise.

La frise peut également être complétée au fur et à mesure, dans le cadre d'un séminaire ou en classe.

Le principe de la frise chronologique est très utile pour entamer une discussion sur la mémoire et l'histoire d'un peuple. Pour recueillir les informations nécessaires, faites des recherches sur internet. Par exemple, tapez « chronologie Roms », « chronologie Arménie » ou « chronologie Sâmes de Laponie » sur un moteur de recherche.

#### DATE CLÉ



**23 août**  
Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition





## Suggestions de suivi

Servez-vous de l'une des dates figurant sur la frise chronologique comme point de départ pour organiser un événement de promotion des droits humains en association avec d'autres groupes.

Si le groupe souhaite en apprendre davantage sur certains héros modernes des droits humains, vous pouvez lui proposer l'activité « Les combattants des droits humains » figurant en page 171.

Si le groupe s'intéresse à l'évolution des idées dans le temps, il appréciera l'activité « Bientôt d'un autre âge » présentée en page 278.



## Idées d'action

Illustrez la frise chronologique au moyen de photographies ou de dessins et présentez-la dans le cadre d'un événement public, ou créez-en une et invitez le public à participer.



## Informations complémentaires

Liste de quelques événements généralement associés à l'histoire des droits humains :

**1760 av. J.-C.** En Babylone, le roi Hammurabi élabore le « code d'Hammurabi » (inscrit sur une grande pierre, le code promet « de faire régner la justice dans le royaume [...] et de promouvoir le bien de la population »).

**1440 av. J.-C. (environ)** La Torah de Moïse transmet aux tribus d'Israël les dix commandements, assortis de sanctions détaillées pour toute infraction au commandement « tu ne tueras point ».

**528 – 486 av. J.-C.** En Inde, Bouddha prêche la morale, le respect de la vie, la non-violence et la bonne conduite.

**26-33 apr. J.-C.** Jésus-Christ prêche la morale, la tolérance, la justice, le pardon et l'amour.

**613-632 apr. J.-C.** Le prophète Mahomet enseigne les principes d'égalité, de justice et de compassion révélés dans le Coran.

**930** L'Althing est fondé en Islande. C'est la plus ancienne institution parlementaire du monde.

**1215** La Magna Carta est signée en Angleterre. C'est un document qui limite les pouvoirs du roi et donne aux hommes libres le droit d'être jugés par leurs pairs.

**1789** Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen. L'Assemblée nationale adopte cette déclaration qui garantit les droits que sont la liberté, l'égalité la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

**1791** Adoption du Bill of Rights par le Congrès américain. Ce texte modifie la Constitution des Etats-Unis d'Amérique pour y inclure le droit à un procès devant un jury et la liberté d'expression, de croyance et de réunion.

**1807** Adoption des lois britannique et américaine contre l'esclavage.

**1859** Bataille de Solferino, qui conduit Henry Dunant à créer le Comité international de la Croix Rouge et aboutit aux premières conventions de Genève (relatives au droit international humanitaire).

**1863** Création du Comité international de la Croix Rouge

**1864** Adoption de la Convention de Genève.

**1893** La Nouvelle-Zélande accorde le droit de vote aux femmes. C'est le premier pays du monde à le faire.

**1899** Signature de la première Convention de la Haye. Elle constitue, avec les conventions de Genève, la base du droit international humanitaire.

**1945** Fin de la seconde guerre mondiale et de l'Holocauste.

**1945** Création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (« Résolus à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine [...] »)

**1948** Adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'ONU.

**1950** Adoption de la Convention européenne des droits de l'homme par le Conseil de l'Europe.

**1961** Création d'Amnesty International à l'issue d'une campagne visant à faire libérer deux étudiants portugais condamnés à une peine d'emprisonnement de sept ans pour avoir trinqué à la liberté.

**1965** Convention internationale sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale (entrée en vigueur en 1969).

**1966** Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (entrés en vigueur en 1976).

**1969** Convention américaine relative aux droits de l'homme (en vigueur depuis 1978).

**1976** Les émeutes de Soweto marquent un tournant dans la lutte pour la libération en Afrique du Sud.

**1979** Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (entrée en vigueur en 1981).

**1981** Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (adoptée par l'Organisation de l'unité africaine, maintenant Union africaine).

**1984** Convention contre la torture (entrée en vigueur en 1987).

**1989** Convention relative aux droits de l'enfant (entrée en vigueur en 1990). C'est le traité de droits humains le plus ratifié au monde ; seuls les États-Unis ne l'ont pas ratifiée)

**1990** Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en islam (CDHRI).

**1990** Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICRMW) (entrée en vigueur en 2003).

**1992** Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ; Déclaration de Rio.

**2007** Convention relative aux droits des personnes handicapées. La Convention a battu le record du plus grand nombre de signatures d'une convention des Nations Unies le jour de son ouverture ; elle est entrée en vigueur en mai 2008.

<http://www.gwu.edu/~erpapers/humanrights/timeline/>

[http://www.hreoc.gov.au/info\\_for\\_students/essentials/timeline/index.html](http://www.hreoc.gov.au/info_for_students/essentials/timeline/index.html)



Démocratie



Citoyenneté et participation



Droits humains en général



Niveau 4



Indifférente



270 minutes



# Voter ou ne pas voter

To vote or not to vote

*Le vote est un sacrement civique.*

Theodore Hesburgh

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démocratie</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Droits humains en général</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 4
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente
<b>Durée</b>	270 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>Cette activité étudie la participation des citoyens aux élections par la réalisation d'un sondage auprès de la population locale dans le but d'explorer les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La vote aux élections</li> <li>• La participation civique</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit de prendre part à la direction des affaires publiques et à des élections libres</li> <li>• Liberté d'opinion et d'expression</li> <li>• Liberté de réunion pacifique et d'association</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les raisons de l'utilisation ou non du droit de vote aux élections</li> <li>• Développer les capacités de recherche et d'analyse critique d'informations</li> <li>• Valoriser la contribution personnelle de tout citoyen à la démocratie</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaires de sondage 1 et 2, un jeu par binôme</li> <li>• Copies de l'encadré 1, « notes sur la façon de conduire le sondage », une par binôme</li> <li>• Stylos ou crayons pour tous</li> <li>• Grandes feuilles de papier (A3) ou feuilles de tableau-papier et marqueurs</li> <li>• Ruban adhésif</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reproduisez l'encadré 2, « Exemple : comment remplir le formulaire de sondage » sur une grande feuille. Il vous aidera à donner les instructions.</li> <li>• Sur le tableau-papier, reproduisez les formulaires de sondage 1 et 2 pour noter les résultats.</li> <li>• Fixez la durée des différentes phases de l'activité. Prévoyez 60 minutes pour la phase 1 (présentation du sondage), un minimum de 120 minutes pour la phase 2 (le sondage) et 90 minutes pour la phase 3 (l'analyse des résultats, le compte rendu et l'évaluation).</li> </ul>

## Instructions

### Partie 1 : Présentation du sondage

1. Expliquez aux participants que l'objectif principal de cette première phase est de les préparer à aller interroger les habitants de leur ville sur les raisons qui poussent ces derniers à voter ou à ne pas voter.
2. Demandez aux participants s'ils envisagent de voter aux prochaines élections nationales ou locales la prochaine (première ?) fois qu'ils auront l'occasion de le faire. Procéder à un vote à main levée, puis divisez le groupe entre les futurs votants (A) et les futurs abstentionnistes (B). Ceux qui ne savent pas seront répartis dans les deux groupes au hasard, afin d'équilibrer au mieux les effectifs.
3. Demandez à chacun des groupes de dresser la liste des raisons pour lesquelles ils envisagent de voter/de ne pas voter, et de les noter sur une grande feuille de papier. Donnez leurs environ 15 minutes pour ce travail.

## DATE CLÉ



**18 mars**  
premières élections  
parlementaires au  
suffrage universel  
en Europe – en  
Finlande en 1917

4. Réunissez à nouveau l'ensemble des participants et demandez à un représentant de chaque groupe de présenter leurs listes respectives. A la fin des présentations, laissez aux participants un peu de temps pour discuter et ajouter d'éventuelles suggestions à leur liste.
5. Distribuez les exemplaires des formulaires de sondage 1 et 2. Reportez-vous à votre exemple de formulaire en grand format. Assurez-vous que les participants ont compris que le formulaire 1 doit servir à noter les réponses des abstentionnistes et le formulaire 2 celles des votants. Faites-leur remarquer que les deux formulaires sont similaires à l'exception de la question 2. Passez en revue les différentes questions en veillant à ce que tous les comprennent bien.
6. Présentez ensuite la méthode d'enregistrement des réponses. Montrez l'exemple aux participants et expliquez-leur la méthode du « comptage à cinq traits ».
7. Distribuez les « notes sur la façon de conduire le sondage », un exemplaire par binôme. Lisez-les et expliquez aux participants :
  - comment garantir que les personnes interrogées sont sélectionnées au hasard
  - combien de personnes interroger (le plus possible sera le mieux)
  - où et quand se déroulera le sondage
  - quand le sondage sera terminé
  - quand ils reviendront pour l'analyse des résultats.

### Partie 2 : Le sondage

1. Veillez à ce que tous sachent ce qu'ils doivent faire et procédez au sondage.
2. Convenez d'une heure de ralliement.

### Partie 3 : Analyse des résultats

Les groupes se retrouvent pour compiler et analyser les résultats. Laissez-leur une heure pour ce faire.

1. Demandez aux binômes d'additionner leurs totaux dans chacune des colonnes et de les noter sur les deux grands tableaux. Cela permettra de réunir les informations de chacun des binômes et de calculer les totaux pour l'ensemble du groupe. Les participants doivent aussi noter les raisons invoquées par les sondés. Si un même argument apparaît à plusieurs reprises, ils doivent le noter autant de fois qu'il a été cité, à nouveau à l'aide de la méthode du « comptage à cinq traits ».
2. Lorsque toutes les informations ont été notées, demandez aux participants de calculer :
  - le nombre total de sondés
  - dans l'échantillon total, la proportion de votants et celle de non-votants
  - la proportion de personnes interrogées de sexe masculin et féminin
  - le nombre de sondés dans chaque catégorie d'âge
  - le groupe d'âge avec le plus petit nombre de votants
  - le groupe d'âge avec le plus grand nombre de votants
  - les raisons les plus fréquemment évoquées en faveur de l'abstentionnisme
  - les raisons les plus fréquemment évoquées en faveur du vote
  - si les sondés ont davantage évoqué des raisons (de tous ordres) en rapport avec des personnes ou des partis.
3. Demandez ensuite aux participants s'ils ont apprécié l'exercice, et interrogez-les sur leurs expériences et ce qu'ils ont appris.

### Compte rendu et évaluation

Dans la discussion générale sur les résultats, vous pouvez poser différentes questions, par exemple :

- Qu'ont ressenti les groupes durant le sondage ? Les personnes rencontrées étaient-elles en général disposées à répondre aux questions ?
- A-t-il été difficile de procéder à ce sondage ? Ont-ils apprécié l'exercice ?
- Le groupe est-il parvenu à interroger un échantillon représentatif de la population ? Quelles ont été les difficultés à cet égard ?
- Ont-ils eu du mal à tirer des conclusions de leurs résultats ? Comment ces difficultés auraient-elles pu être évitées ?
- Y-a-t-il eu des statistiques particulièrement surprenantes ?
- Les résultats du sondage étaient-ils inattendus à certains égards ?
- Les réponses données par les sondés correspondaient-elles de manière générale aux tendances observées au sein de votre groupe ? Pensez-vous que votre groupe est représentatif de la population dans son ensemble ?



- Procéderiez-vous différemment si vous deviez à nouveau conduire ce sondage ? Avez-vous fait des erreurs ?
- Les résultats du sondage donnent-ils une image réaliste des tendances en matière de vote au sein de la population locale ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Les conclusions sont-elles fiables ou les résultats doivent-ils être considérés avec prudence ?
- Les statistiques servent souvent à appuyer des arguments. Dans quelle mesure faut-il s'en méfier ?
- A présent, que pense le groupe de la nécessité ou non d'utiliser son droit de vote ? Certains ont-ils changé d'avis (dans un sens ou dans un autre) ? Si oui, quels ont été les arguments les plus convaincants ?
- Le droit de vote est-il un droit fondamental ? Comment la démocratie est-elle consacrée dans les documents relatifs aux droits humains ?



### Conseils pour l'animateur

La phase 1 – planification – vise à poser les bases du sondage proprement dit (phase 2). Vous pouvez d'emblée expliquer aux participants que cette activité a pour objectif de leur faire comprendre l'intérêt de contribuer au processus démocratique. Il est conseillé de mettre l'accent sur cet aspect plutôt que de tenter de les persuader d'utiliser leur droit de vote. Expliquez-leur que vous souhaitez que tous puissent se forger leur propre opinion à la fin de l'exercice mais que, pour ce faire, il faudra qu'ils prennent conscience des différentes raisons de voter qui existent.

Essayez de rendre la discussion sur l'utilisation du droit de vote (point 4) la plus objective possible, plutôt que d'encourager les « votants » à essayer d'influencer les « abstentionnistes ». N'y consacrez pas trop de temps ; elle vise uniquement à préparer le terrain avant la réalisation du sondage.

Lorsque vous aborderez la façon de conduire un sondage (point 7), vous devrez prendre en compte les difficultés que le groupe risque de rencontrer à cette occasion. Dans certains quartiers, les habitants seront peut-être réticents à se faire interroger dans la rue par des inconnus. Dans ce cas, laissez les participants interroger leurs amis et connaissances.

Il est extrêmement important que vous estimiez la quantité d'informations que le groupe pourra concrètement traiter lors de l'analyse, afin qu'il ne s'enlise pas dans les calculs. Si le groupe est grand, les binômes devront interroger moins de personnes que si le groupe est petit.

#### Exemple : comment remplir le formulaire de sondage

##### Formulaire de sondage 1 : abstentionnistes

Question 1. A quelle classe d'âge appartenez-vous ? (facultatif)

	Moins de 25 ans	25 – 40	40 – 60	Plus de 60 ans	Ne souhaite pas répondre
HOMME					
FEMME					

Question 2. Quelle était la principale raison de votre abstention lors des dernières élections ?

Je pensais que mon vote ne changerait pas les résultats	Je n'avais envie de voter pour aucun des candidats.	Je n'étais d'accord avec aucun des programmes proposés.	Je ne voulais pas m'embêter	Autre raison (précisez) :
		 		Je n'étais pas là à ce moment Je ne fais pas confiance aux hommes politiques Quelqu'un m'a demandé de ne pas aller voter

## Suggestions de suivi

Lisez les informations de référence sur la démocratie au chapitre 5 et trouvez la date à laquelle les femmes ont obtenu le droit de vote dans votre pays. Vous pouvez aussi recenser les groupes qui n'ont pas le droit de vote (exemple : les enfants, les migrants, les détenus, etc.). Demandez-vous pourquoi, et si cela vous paraît juste.

Vous pouvez également organiser un débat avec d'autres groupes ou écoles sur la question de savoir s'il faudrait modifier l'âge du droit de vote pour les jeunes.

Dans une société démocratique, les individus ont de nombreuses possibilités d'influer sur des questions qui les concernent. L'activité « La centrale électrique », page 257, permet aux participants de réfléchir à la façon de promouvoir des changements sociaux.

## Idées d'action

Organisez une manifestation pour célébrer le jour où les femmes ont obtenu le droit de vote dans votre pays.

Si certains groupes dans votre société sont privés du droit de vote et que cela vous paraît injuste, écrivez un courrier à vos députés pour leur faire part de votre sentiment. Essayez d'obtenir d'autres signatures que la vôtre.

## Informations complémentaires

Intéressez-vous à Dotmocracy, un outil de promotion de la participation par le vote. Il s'agit d'un processus participatif de prise de décisions basé sur l'égalité des chances ; c'est un moyen éprouvé de recueillir des idées auprès d'un grand nombre de personnes et de les classer par ordre de priorité. Les participants inscrivent des idées et ajoutent des points en-dessous de chacune d'entre elles pour montrer laquelle ils préfèrent. On obtient ainsi une représentation visuelle des préférences collectives du groupe, semblable à un graphique. <http://www.dotmocracy.org/>

## Documents

### Notes sur la façon de conduire le sondage

#### *Trouver des personnes à interroger*

Choisissez les personnes à interroger au hasard : autrement dit, ne les « sélectionnez » pas sur leur apparence (jeunes, vieux, beaux, femmes, etc.). Essayez d'éviter les préjugés.

Demandez à la personne que vous souhaitez interroger si elle est prête à répondre à quelques questions pour un sondage. Présentez-vous et expliquez-lui que les réponses seront anonymes et que les résultats de l'enquête ne seront pas rendus publics ; ils sont destinés uniquement à votre groupe.

#### *Enregistrement des réponses*

Si la personne est d'accord pour être interrogée, demandez-lui si elle a fait usage de son droit de vote lors des dernières élections. Si la réponse est « non », remplissez le formulaire 1 réservé aux « abstentionnistes ». Si la réponse est « oui », remplissez le formulaire 2 réservé aux « votants ».

**Question 1** : la personne ne doit donner son âge que si elle n'y voit pas d'inconvénient. Sinon, signalez-le dans la dernière colonne à l'aide d'un trait.

**Question 2** : Présentez à la personne interrogée les différentes options et demandez-lui d'en choisir une. Si elle propose une raison différente, notez-la dans la colonne E. Remarque : la différence entre les réponses B et C est que la réponse B implique un candidat donné tandis que la réponse C se réfère à un parti.

Vos traits doivent apparaître clairement, afin qu'ils puissent être facilement comptés par la suite. Enregistrez le plus grand nombre de personnes possible sur une même feuille. Pour chaque personne, un seul trait doit apparaître pour chaque question.



### Formulaire de sondage 1 : abstentionnistes

Question 1. A quelle classe d'âge appartenez-vous ? (facultatif)

	Moins de 25 ans	25 – 40	40 – 60	Plus de 60 ans	Ne souhaite pas répondre
HOMME					
FEMME					

Question 2. Quelle était la principale raison de votre abstention lors des dernières élections ?

- A. Je pensais que mon vote ne changerait pas les résultats
- B. Je n'avais envie de voter pour aucun des candidats.
- C. Je n'étais d'accord avec aucun des programmes proposés.
- D. Je ne voulais pas m'embêter
- E. Autre raison (précisez) :

A	B	C	D	E

## Formulaire de sondage 2 : votants

Question 1. A quelle classe d'âge appartenez-vous ? (facultatif)

	Moins de 25 ans	25 – 40	40 – 60	Plus de 60 ans	Ne souhaite pas répondre
HOMME					
FEMME					

Question 2. Quelle était la principale raison qui fait que vous avez voté lors des dernières élections ?

- A. C'est une obligation démocratique
- B. Je souhaitais voter pour [une personne]
- C. Je souhaitais voter pour [un parti]
- D. Je ne voulais pas que [une personne différente/un parti différent] remporte les élections.
- E. Autre raison (précisez) :

A	B	C	D	E

Travail



Démocratie



Citoyenneté et participation



Niveau 3



10 - 15



120 minutes



# La réunion syndicale

## Trade union meeting

*Une journée de travail mérite d'être rémunérée à sa juste valeur*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail</li> <li>• Démocratie</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	10 - 15
<b>Durée</b>	120 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>Cette activité est une simulation d'une réunion de négociation des salaires et des conditions de travail entre employeurs, employés et délégués syndicaux. Parmi les questions abordées figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le rôle des syndicats</li> <li>• la négociation collective sur le lieu de travail</li> <li>• les droits des travailleurs</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au travail</li> <li>• Droit à des conditions de travail équitables</li> <li>• Droit de créer et d'adhérer à un syndicat, droit de grève</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux comprendre les activités et le rôle des syndicats dans la société civile</li> <li>• Développer des capacités de prise de décisions consensuelle</li> <li>• Promouvoir la participation, la responsabilité et la solidarité</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemplaires de la fiche 1, « la situation », un par personne</li> <li>• Exemplaires de la fiche 2, « petit glossaire du travail », un par personne</li> <li>• Etiquettes pour faciliter l'identification (facultatif)</li> <li>• Papier, stylos et feutres de couleur (facultatif)</li> <li>• Deux salles (facultatif, mais préférable)</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lisez l'activité intégralement, y compris les documents à distribuer, de manière à ce que vous puissiez servir de personne-ressource au cours de l'activité.</li> <li>• Préparez la salle. Disposez six chaises en cercle pour les participants à la réunion et la personne qui va la présider. Derrière, placez d'autres chaises pour le reste du groupe.</li> </ul>

## Instructions

1. Présentez l'activité. Expliquez qu'il s'agit de la simulation d'une rencontre entre les dirigeants d'une entreprise, d'une part, et les employés et délégués syndicaux d'autre part. L'objectif est de parvenir à un accord sur les salaires et les conditions de travail dans le cadre d'un processus de négociation collective.
2. En guise d'échauffement, invitez les participants à choisir le nom et l'activité de l'entreprise ; il peut s'agir d'une entreprise réelle ou imaginaire, qui produit des biens réels ou imaginaires. Demandez-leur aussi de trouver un nom au syndicat.
3. Répartissez les participants en deux groupes, l'un étant deux fois plus important que l'autre. Le groupe le plus petit représentera les employeurs, et l'autre les employés et les délégués syndicaux.
4. Distribuez-leur un exemplaire de la fiche 1 « La situation » et un exemplaire de la fiche 2, « Petit glossaire du travail ». Donnez-leur 10 minutes pour lire ces documents et assurez-vous que tous ont bien compris les informations qui y figurent.
5. Expliquez brièvement aux participants le déroulement de la réunion : ce sont les employeurs qui l'ont organisée ; l'un d'entre eux la présidera. Ils seront les premiers à présenter leur pro-

## DATE CLÉ



1<sup>er</sup> mai  
Journée  
internationale  
des travailleurs

- position. Les représentants des employés et des délégués syndicaux présenteront ensuite la leur. Les parties devront alors tenter de parvenir à un accord.
6. A ce stade, demandez aux participants de convenir des règles de la réunion, par exemple : lorsque les négociations sont en cours, faut-il limiter la durée des interventions ? On pourrait prévoir un maximum de deux minutes par personne. Il faudra également déterminer combien de temps durera la réunion et prévoir la possibilité de faire de courtes pauses de manière à ce que les représentants puissent consulter leur groupe. Qui pourra prendre la parole, seulement les représentants ou quelqu'un d'autre également ?
  7. Demandez aux participants de regagner leur groupe pour se préparer (30 minutes). Les employeurs désigneront deux représentants et une personne pour présider la réunion. Les travailleurs/le syndicat désigneront également deux représentants. Les deux groupes doivent ensuite :
    - Elaborer une nouvelle proposition à présenter à la réunion
    - Décider du pouvoir de négociation accordé à leurs représentants
    - Déterminer leurs limites, à savoir le pire scénario envisageable et l'accord le moins favorable qui puisse être accepté
  8. Lorsque les groupes sont prêts, invitez les représentants à s'asseoir, tandis que les autres prennent place derrière eux. Demandez au président d'ouvrir la réunion.
  9. A la fin de la réunion, faites une courte pause pour permettre aux participants de sortir de leur rôle, puis passez à la phase de compte rendu et d'évaluation.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par demander brièvement aux participants s'ils ont apprécié l'activité, puis passez à la discussion sur ce qui s'est passé et ce qu'ils ont appris.

- Comment les participants ont-ils élaboré leurs premières propositions ? Cet exercice a-t-il été facile ou difficile ?
- Ont-ils pris en considération leurs seuls intérêts ou également ceux de l'entreprise dans son ensemble ?
- Les groupes ont-ils mis en place des tactiques de négociation ?
- Comment la réunion s'est-elle déroulée ? Est-ce que toutes les personnes qui le désiraient ont pu s'exprimer ?
- Les parties sont-elles parvenues à un accord acceptable par tous ?
- Le droit d'adhérer à un syndicat et un droit humain reconnu. Quelle est l'importance de ce droit ? Quelles seraient les conséquences d'une privation de ce droit ?
- Que savez-vous des syndicats et de leur rôle ?
- Quel est le poids des syndicats dans votre pays ? Qu'en est-il des employeurs ? Y-a-t-il également des organisations patronales ?
- L'un des participants appartient-il à un syndicat ? Pourquoi ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ?

## Conseils pour l'animateur

Avant d'entreprendre cette activité, tenez compte de l'opinion publique et de son attitude générale à l'égard des syndicats dans votre pays. Dans une société postcommunisme, par exemple, cette activité peut susciter des réticences liées aux vestiges de l'époque où les syndicats étaient considérés comme des « écoles du communisme ». Dans ces circonstances, vous devrez peut-être commencer par évoquer les images et stéréotypes associés aux syndicats. Vous pouvez également inviter les participants à s'informer en contactant les antennes locales des principaux syndicats nationaux et à faire d'autres recherches sur les questions liées au travail dans leur pays. Peut-être souhaitez-vous également insister sur le rôle et l'importance des syndicats en matière de protection des droits des travailleurs, indépendamment du système politique auquel on les associe.

En fonction du groupe, vous devrez donner plus ou moins de conseils sur le processus de négociation. Vous pouvez suggérer aux participants quelques questions à prendre en considération pour l'élaboration de leurs arguments et propositions, par exemple :

- Serait-il acceptable pour les employés de renoncer à des augmentations de salaire dans le but d'éviter tout licenciement ?





- Quelle(s) catégorie(s) d'employés faudrait-il licencier en premier, si licenciement il devait-y avoir ?
- La proposition soumise est-elle réaliste ? Ne représente-t-elle pas une charge financière trop lourde pour la société ?

Laissez la réunion et les discussions suivre leur cours. Si, lors des discussions, les employés et les délégués syndicaux envisagent de défendre leur position en faisant grève, vous pouvez mettre à leur disposition du papier et des stylos pour la fabrication de banderoles. Si les employeurs veulent empêcher les salariés d'entrer dans l'entreprise, prévoyez une autre salle pour accueillir les salariés !

La plupart des pays européens disposent de lois qui réglementent les négociations collectives. Il pourrait être intéressant d'en dresser la liste et d'en copier certains articles importants pour aider les participants à tirer le meilleur parti de cette activité.



### Variantes

On peut imaginer d'autres situations impliquant des négociations relatives à des droits, par exemple une réunion organisée au sein d'un établissement scolaire pour résoudre un conflit avec un élève « à problèmes ». Il pourrait s'agir d'une rencontre entre l'élève et son/ses parent(s) d'un côté, et le chef d'établissement et l'association des parents et des enseignants de l'autre.



### Suggestions de suivi

Vous pouvez inviter un syndicaliste à intervenir devant votre groupe. Vous trouverez les numéros de téléphone des syndicats dans l'annuaire local. Les syndicats sont généralement disposés à se rapprocher des jeunes, ce qui peut vous être utile !

Si les participants apprécient les discussions, vous pouvez leur proposer l'activité « Quelle est votre position ? » où ils devront défendre leurs opinions sur diverses questions liées aux droits humains.



### Idées d'action

Documentez-vous sur les droits des travailleurs dans votre pays. Si vous occupez un poste à temps plein ou travaillez pour de l'argent de poche, travaillez à temps partiel ou exercez un emploi d'étudiant ou d'été, informez-vous sur vos droits : le droit d'avoir une rémunération plus importante la nuit et le week-end, d'être déclaré à des fins fiscales et d'assurance, de bénéficier d'équipements adéquats, etc. Recherchez également des informations sur les règles d'hygiène et de sécurité.

Vous pouvez élaborer un projet en collaboration avec un syndicat local afin d'éveiller l'intérêt des jeunes pour l'action syndicale.



### Informations complémentaires

La Confédération syndicale internationale (ITUC-CSI) représente 176 millions de travailleurs dans 151 pays et territoires, et compte 301 organismes affiliés nationaux. Elle produit une enquête annuelle sur les violations des droits syndicaux, comportant des rapports de situation détaillés sur les restrictions à certains droits, comme le droit d'adhérer à un syndicat, le droit de grève, la négociation collective et la protection des employés dans les pays du monde entier, dont bon nombre en Europe. Voir [www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org).

Le 23 mars 2010, la CSI a lancé une campagne qui invite les syndicats mondiaux à aller à la rencontre des jeunes. Cette campagne utilise différents outils, notamment la vidéo et les réseaux sociaux, l'affichage et les sites web. Un guide de campagne spécial a également été élaboré.

Vous trouverez plus d'informations sur les jeunes et le syndicalisme au chapitre 5 dans la section consacrée au travail.

#### Note

Cette activité a été conçue en coopération avec le syndicat britannique GMO, l'Académie syndicale européenne (ASE) et l'Association pour la formation européenne des travailleurs aux nouvelles technologies (AFETT).

## Documents

### Document 1. La situation

La situation est une réunion syndicale entre les employeurs d'une part, et les employés et leurs délégués syndicaux d'autre part ; leurs tentatives pour parvenir à un accord salarial sont infructueuses.

L'entreprise fonctionne 24 heures sur 24, 365 jours par an. Elle emploie au total 1 000 personnes, de la production aux services administratifs. Tous les ouvriers sont syndiqués.

L'entreprise connaît des difficultés économiques et financières, sans être encore en faillite. Ses profits toujours élevés ont néanmoins chuté à cause de la crise traversée par le secteur. Au cours des trois dernières années, les salaires ont diminué de 3% et les effectifs de 10%.

Les salariés demandent une augmentation de salaire afin de s'aligner sur les autres secteurs industriels.

La direction a indiqué que des diminutions de personnel seraient nécessaires pour financer les augmentations de salaire.

Sa proposition est la suivante :

- une augmentation de 4% du taux salarial courant sur 12 mois pour les contrats individuels (l'inflation est actuellement de 2% par an) ;
- une rémunération sur la base des heures travaillées annuellement plutôt que sur la base des heures journalières ou hebdomadaires, et la suppression des heures supplémentaires ;
- des réductions de personnel (10% du personnel, surtout parmi les temps partiels, les temporaires et les apprentis, selon la règle du « dernier arrivé, premier à partir ») et des départs volontaires.

La proposition de la direction a été rejetée par l'assemblée générale des travailleurs. Les employés ont estimé que cette proposition dégraderait encore leur situation (actuellement, 40% d'entre eux perçoivent une part importante de leur salaire en heures supplémentaires). Le syndicat et les employés ont transmis la contre-proposition suivante à la direction :

- une augmentation des salaires de 9% sur deux ans ;
- le maintien des heures supplémentaires et des primes
- le maintien des effectifs actuels et la prise en charge par l'entreprise du recyclage professionnel de toute personne contrainte à un départ
- si les demandes ne sont pas satisfaites, un mouvement de grève sera déclenché.

Cette contre-proposition a été rejetée par la direction aux motifs qu'elle ne résoudrait pas les problèmes rencontrés par l'entreprise.

Les négociations durent depuis deux mois.

La politique de l'entreprise prévoit la convocation d'une réunion impliquant toutes les parties concernées faute d'accord au bout de deux mois. C'est cette réunion qui sert de base à la simulation. Les deux parties doivent y assister pour soumettre de nouvelles propositions réalistes qui permettront de parvenir à un accord satisfaisant pour tous.

Cinq personnes sont réunies autour de la table des négociations : deux représentants de la direction, une personne pour présider la réunion (désignée par les employeurs) et deux délégués syndicaux. Dans la mesure où il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire, tous les employés sont invités à y prendre part.

**Document 2. Petit glossaire du travail**

<b>Négociations collectives :</b>	Il s'agit d'un processus grâce auquel les employeurs et les représentants des employés tentent de parvenir à un consensus et de résoudre des problèmes, par exemple liés aux salaires et aux conditions de travail.
<b>Lock-out :</b>	C'est, pour l'employeur, un des moyens d'exercer son pouvoir de la façon la plus radicale qui soit. L'employeur refuse à ses employés l'accès à leur lieu de travail (littéralement, il les « enferme à l'extérieur ») pour les contraindre à accepter les exigences de la direction.
<b>Licenciement économique :</b>	Le licenciement économique intervient lorsque l'employeur décide de fermer son entreprise. Les employés peuvent en principe prétendre à des indemnités pour perte de salaire en guise de compensation.
<b>Indemnité de licenciement :</b>	Si un employé est injustement licencié ou licencié suite à une restructuration de l'entreprise, il a droit à une compensation appelée indemnité de licenciement. La valeur de cette dernière est généralement calculée sur la base du salaire que percevait l'employé ; par exemple, une semaine de salaire pour chaque année travaillée.
<b>Grève :</b>	Le droit de grève fait partie des droits sociaux fondamentaux. Il est considéré comme un élément nécessaire pour la réussite des négociations collectives et comme un outil pour remédier aux inégalités découlant des relations de travail entre employeur et employé. Une grève peut se définir comme un refus des employés de travailler ou une volonté d'empêcher le travail. Cependant, les travailleurs ne peuvent pas déclencher une grève simplement parce qu'ils le désirent ! Il faut au préalable réunir un certain nombre de conditions, généralement définies par la législation et variables selon les pays.
<b>Syndicat :</b>	Il s'agit d'une association de travailleurs créée pour défendre les intérêts des travailleurs, notamment leurs salaires et leurs conditions de travail. Le syndicat représente généralement les travailleurs lors des négociations avec l'employeur. Dans de nombreux pays, les syndicats sont organisés en confédérations.

# La violence dans ma vie

## Violence in my life

Suivez la règle des trois R : Respect de soi, Respect des autres et Responsabilité pour chacun de vos actes.

Le dalaï-lama

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paix et violence</li> <li>• Guerre et terrorisme</li> <li>• Santé</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 3
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	Cette activité permet à chacun d'analyser son expérience de la violence interpersonnelle.
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne</li> <li>• Liberté de pensée, de conscience et de religion</li> <li>• Interdiction de la torture et des traitements dégradants</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre et comprendre que l'on peut être une victime potentielle de violence, mais aussi un auteur potentiel de violence</li> <li>• Encourager l'acquisition de compétences permettant de répondre à la violence de manière positive</li> <li>• Développer les valeurs de tolérance et de responsabilité</li> </ul>

### Instructions

1. Expliquez que cette activité donne l'occasion aux participants de livrer leurs réflexions et leurs impressions concernant leurs expériences de la violence interpersonnelle, à la fois en tant que victimes et auteurs.
2. Veillez à ce que chacun connaisse et comprenne les règles du travail de groupe participatif : chacun doit être traité avec respect, ce qui est dit reste secret et personne ne doit se sentir contraint de dire quoi que ce soit qui le mettrait mal à l'aise.
3. Procédez à un court brassage d'idées sur la notion de « violence » en demandant aux participants de fournir des exemples de violence quotidienne, tels que les écarts de langage, les insultes, les dépassements dans une file, le fait de couper la parole à quelqu'un, la fessée donnée à un enfant ou les coups donnés/reçus, l'intimidation par les bandes, les cambriolages, les larcins, le vol à la tire, le vandalisme, etc.
4. Demandez aux participants de réfléchir 5 minutes à des incidents personnels où :
  - a. quelqu'un s'est comporté de manière violente à leur égard
  - b. ils se sont comportés de manière violente à l'égard de quelqu'un
  - c. ils ont vu quelqu'un d'autre commettre un acte de violence mais ne sont pas intervenus.
5. Demandez à des volontaires de citer des exemples tirés de leur expérience, qui seront ensuite examinés collectivement par le groupe. Laissez-les expliquer ce qui s'est produit et comment ils se sont sentis. Essayez d'obtenir deux exemples dans chaque catégorie, a), b) et c).
6. Prenez de brèves notes concernant ces incidents sur le tableau-papier.

### Compte rendu et évaluation

Commencez par évoquer brièvement l'activité dans son ensemble, en demandant aux participants s'ils l'ont trouvée difficile et, si oui, pourquoi. Passez ensuite à l'analyse des causes et des effets des différents incidents.

- Pourquoi la violence a-t-elle eu lieu ?
- Pourquoi vous êtes-vous comportés comme vous l'avez fait ?



Paix et violence



Guerre et terrorisme



Santé



Niveau 3



Indifférente



90 minutes



- Comment les autres membres du groupe se seraient-ils comportés dans les mêmes circonstances ?
- Quel autre comportement auriez-vous pu adopter ? Les autres participants ont-ils des suggestions à faire ?
- Qu'aurait-on pu faire pour empêcher l'incident ?
- Dans le cas c), pourquoi n'êtes-vous pas intervenu ?
- A quoi étaient dus les incidents ? Y avait-il des causes générales, ou étaient-elles toutes particulières ?
- Combien d'incidents étaient le fruit d'un malentendu, combien le résultat de l'amertume, de la rancune ou de la jalousie et combien le résultat d'une différence de culture, de coutume, d'opinion ou de croyance ?
- Que signifie le mot « tolérance » pour les participants ? Comment définiraient-ils cette notion ?
- Devons-nous nous montrer tolérants à tout ce que les autres disent ou font ?
- Pourquoi la tolérance est-elle une valeur essentielle pour la promotion des droits humains ?



### Conseils pour l'animateur

Insistez sur le fait que cette activité a pour but de renforcer les compétences de chacun en matière de gestion de la violence en identifiant les causes du problème, en acceptant ses sentiments et ses émotions et en développant sa capacité d'agir avec assurance pour maîtriser la situation. Elle vise à trouver des moyens non violents de répondre à des situations violentes et non à aider les individus à surmonter un traumatisme. Ajoutez que si quelqu'un a été victime d'actes de violence, il est le bienvenu pour en parler en privé à l'issue du cours, où vous pourrez l'aider à trouver un professionnel qui le conseillera.

Attendez-vous à des surprises et préparez-vous à soutenir tout participant qui trouverait cette activité difficile ou éprouvante. Vous ne connaissez pas le vécu de chaque participant, ni ce qui se passe ou ce qui s'est passé dans sa famille. Les participants pourraient avoir fait l'expérience de diverses formes de violence, par exemple la maltraitance, la violence domestique, la violence psychologique ou affective, le cyberharcèlement, les abus sexuels, le racisme, les brimades à l'école ou le harcèlement au travail, la violence sur la route, l'automutilation, les tentatives de suicide, les crimes de haine, le terrorisme, le génocide, la guerre, les crimes de guerre et les crimes violents.

Rappelez aux participants l'article 1 de la Déclaration universelle des droits humains : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Si nous voulons que les autres respectent cet article, nous devons nous aussi le respecter.

Si vous avez un groupe de plus de dix personnes, formez de petits groupes pour l'échange des expériences.



### Variante

Voilà une activité idéale à jouer (voir la description du « théâtre forum », page 68). Demandez à deux, trois ou quatre participants de mettre au point un petit jeu de rôle mettant en scène un incident violent. Le reste du groupe observe. Vous pouvez interrompre le jeu de rôle de temps à autre et demander aux spectateurs d'apporter leurs commentaires ou suggestions quant à la suite de l'histoire. Vous pouvez aussi demander aux spectateurs d'intervenir directement pour remplacer les acteurs et trouver une autre fin.

Au lieu du théâtre forum, vous pouvez également utiliser la technique du « théâtre image » (voir page 67). C'est une méthode très efficace pour réfléchir à la notion de violence. Demandez à une personne – le sculpteur – de créer une image collective en utilisant d'autres participants et en « sculptant » leurs corps de manière à produire un tableau ou une scène illustrant une situation violente. Lorsque le sculpteur a terminé, le reste du groupe peut formuler des commentaires et poser des questions. L'étape suivante consiste à transformer la scène en une image positive et non violente de la situation.



### Suggestions de suivi

Vous pourrez revenir sur la contradiction apparente dans la Déclaration de principe des Nations Unies sur la tolérance, qui pose la question des limites à la tolérance. Cette déclaration énonce que, « conformément au respect des droits de l'homme, pratiquer la tolérance ce n'est ni tolérer l'injus-

tice sociale, ni renoncer à ses propres convictions, ni faire de concessions à cet égard. La pratique de la tolérance signifie que chacun a le libre choix de ses convictions et accepte que l'autre jouisse de la même liberté ». Invitez le groupe à se poser la question suivante : si pratiquer la tolérance n'est pas « tolérer l'injustice sociale », comment est-il possible d'accepter en même temps que l'autre ait « le libre choix de ses convictions », en particulier s'il s'agit de convictions racistes ou sectaires ?

Informez-vous sur les organisations qui apportent un soutien aux victimes de violences, par exemple les services d'assistance téléphonique ou les réseaux d'aide. Trouvez d'autres organisations qui prônent l'entente et la tolérance dans votre communauté.

Si vous souhaitez continuer à travailler sur le thème de la paix et de la violence, référez-vous aux activités « Questions de vie privée » en page 148, qui examine la question de la violence au sein de la famille, « Ma vie n'est pas un spectacle » en page 238 sur le cyberharcèlement, et « Avons-nous le choix ? » en page 144 sur les brimades.

## Idées d'action

Prenez contact avec une organisation qui promeut la paix et la non-violence dans votre région et trouvez des moyens de l'aider en faisant du bénévolat.

## Informations complémentaires

Dans son premier Rapport mondial sur la violence et la santé, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a défini la violence comme étant « la menace ou l'utilisation intentionnelle de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un maldéveloppement ou des privations ».

## Déclaration de principes des Nations Unies sur la tolérance, proclamée et signée le 16 novembre 1995

Article 1 – Signification de la tolérance

1.1. La tolérance est le respect, l'acceptation et l'appréciation de la richesse et de la diversité des cultures de notre monde, de nos modes d'expression et de nos manières d'exprimer notre qualité d'êtres humains. Elle est encouragée par la connaissance, l'ouverture d'esprit, la communication et la liberté de pensée, de conscience et de croyance. La tolérance est l'harmonie dans la différence. Elle n'est pas seulement une obligation d'ordre éthique ; elle est également une nécessité politique et juridique. La tolérance est une vertu qui rend la paix possible et contribue à substituer une culture de la paix à la culture de la guerre.

1.2. La tolérance n'est ni concession, ni condescendance, ni complaisance. La tolérance est, avant tout, une attitude active animée par la reconnaissance des droits universels de la personne humaine et des libertés fondamentales d'autrui. En aucun cas la tolérance ne saurait être invoquée pour justifier des atteintes à ces valeurs fondamentales. La tolérance doit être pratiquée par les individus, les groupes et les Etats.

1.3. La tolérance est la clé de voûte des droits de l'homme, du pluralisme (y compris le pluralisme culturel), de la démocratie et de l'Etat de droit. Elle implique le rejet du dogmatisme et de l'absolutisme et conforte les normes énoncées dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

1.4 Conformément au respect des droits de l'homme, pratiquer la tolérance ce n'est ni tolérer l'injustice sociale, ni renoncer à ses propres convictions, ni faire de concessions à cet égard. La pratique de la tolérance signifie que chacun a le libre choix de ses convictions et accepte que l'autre jouisse de la même liberté. Elle signifie l'acceptation du fait que les êtres humains, qui se caractérisent naturellement par la diversité de leur aspect physique, de leur situation, de leur mode d'expression, de leurs comportements et de leurs valeurs, ont le droit de vivre en paix et d'être tels qu'ils sont. Elle signifie également que nul ne doit imposer ses opinions à autrui ».

La journée internationale de la non-violence promeut la non-violence par l'éducation et la sensibilisation de l'opinion publique. Elle se tient tous les ans dans le monde entier le 2 octobre, date de la naissance du leader indien Mahatma Gandhi.

### DATE CLÉ



**2 octobre**  
Journée  
internationale  
de la non-violence



# Les chaînes de la vie

## Web of life

*Tirez sur une chose dans la nature, et vous constaterez qu'elle est rattachée au reste du monde !*

- Thèmes**
- Environnement
  - Mondialisation
  - Santé

**Complexité** Niveau 2

**Taille du groupe** 10+

**Durée** 30 minutes

**Aperçu** Dans cette activité, les participants réfléchissent à la chaîne alimentaire planétaire. Ils vont explorer :

- L'interdépendance entre les êtres vivants et non vivants
- L'impact inévitable de toute activité humaine sur l'environnement, et ce que cela implique

- Droits corrélés**
- Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne
  - Droit des individus de disposer librement de leurs richesses et ressources naturelles
  - Liberté de croyance et de religion

- Objectifs**
- Apprendre l'interdépendance entre les être vivants et non vivants
  - Développer les capacités de coopération et de réflexion critique
  - Promouvoir le respect de la valeur intrinsèque de la vie

- Matériels**
- Une pelote de ficelle ou de laine épaisse

## Instructions

Cette activité est organisée en trois parties : partie 1 – constitution des chaînes de la vie ; partie 2 – destruction des chaînes de la vie ; partie 3 – recherche d'actions pour protéger l'environnement.

### Partie 1 :

1. Invitez les participants à former un cercle en restant debout.
2. Expliquez-leur qu'ils vont devoir matérialiser les chaînes de la vie.
3. Vous commencez. Tenez la pelote de ficelle dans vos mains et citez le nom d'une plante verte, un chou par exemple.
4. Saisissez l'extrémité de la ficelle et lancez la pelote à un participant qui doit l'attraper. A présent, la ficelle vous relie à cette personne.
5. Cette dernière doit citer à son tour le nom d'un animal qui mange des choux, une chenille par exemple, puis lancer la pelote de ficelle à une troisième personne.
6. Celle-ci doit citer le nom d'un animal mangeur de chenilles, par exemple un oiseau. Si elle connaît le nom d'une espèce en particulier, comme la grive, elle peut la citer. Elle envoie ensuite la pelote à une quatrième personne.
7. Poursuivez le jeu de manière à ce que la pelote de ficelle aille et vienne d'un côté à l'autre du cercle, jusqu'à ce que vous ayez créé un entrecroisement qui représente les « chaînes de la vie ».

### Partie 2 :

8. Demandez aux participants de donner, chacun à leur tour, un exemple concret d'acte qui endommage ces chaînes de la vie (par exemple, la construction d'une autoroute au détriment de la surface agricole, la surpêche ou la consommation de combustibles fossiles). Lorsqu'ils sont intervenus, ils lâchent la ficelle.
9. Une fois que tous les participants se sont exprimés, demandez-leur d'observer le tas de fils enchevêtrés au sol. Expliquez-leur que c'est ce à quoi notre monde ressemblera si nous ne faisons rien,

Environnement



Mondialisation



Santé



Niveau 2



10+



30 minutes



mais que cela n'est pas une fatalité : il y a des gestes simples que nous pouvons tous faire pour sauvegarder quelque chose de la situation actuelle.

### Partie 3 :

10. Invitez les participants à s'engager à prendre une mesure simple et concrète pour protéger la planète. Par exemple, consommer moins d'électricité en éteignant leur ordinateur plutôt que de le laisser en veille, manger moins de viande ou prendre moins souvent l'avion.
11. En faisant sa promesse, chaque personne prend au hasard un bout de ficelle au sol.
12. Pour finir, observez les nouvelles chaînes pendant quelques minutes et faites remarquer qu'il ne s'agit pas des mêmes qu'auparavant. Il est trop tard pour cela. Il est impossible de revenir à la situation de départ car les extinctions d'espèces sont irréversibles.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par demander aux participants ce qu'ils ont ressenti en assistant à la destruction des chaînes de la vie, puis à la création de nouvelles chaînes. Revenez ensuite sur les questions en jeu et les mesures à prendre pour protéger l'environnement.

- Qu'avez-vous ressenti en assistant à la destruction progressive des chaînes de la vie ?
- Était-ce facile de citer des animaux et des plantes impliqués dans les différentes chaînes alimentaires? Les participants possédaient-ils de bonnes connaissances en histoire naturelle ?
- Êtes-vous préoccupés par le fait que les ours polaires, par exemple, pourraient disparaître d'ici 10 ans ?
- Qu'avez-vous ressenti en voyant de nouvelles chaînes de la vie se construire ?
- Était-il facile de trouver des initiatives personnelles qui réduisent notre impact sur l'environnement ?
- Quelle est l'efficacité de ces actions ?
- A qui incombe-t-il de protéger l'environnement ? A l'ONU, aux gouvernements, aux ONG, aux particuliers ?
- L'équilibre de la nature est très complexe et il n'est pas simple de prévoir les conséquences d'une action donnée. Aussi, comment est-il possible de prendre des décisions concernant l'utilisation des ressources naturelles ?
- Comment ces décisions devraient-elles être prises ? Par exemple, sur la question de savoir s'il faut déboiser pour faire la place à des cultures ? Ceux qui vivent de la forêt souffriront, aux dépens de ceux qui tirent profit de l'agriculture. Le principe de l'équité est en jeu.
- L'article 1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels stipule que « pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles ». Est-ce que cela signifie que les individus ont le droit d'abîmer l'environnement ?
- Nous comptons sur notre environnement pour nous fournir de quoi manger et voulons respirer de l'air pur. Sans un environnement sain, nous ne pouvons pas vivre. C'est une condition essentielle à la vie. Avons-nous par conséquent un devoir absolu de respecter l'environnement, devoir qui limite notre droit d'exploiter l'environnement (de la même façon que notre devoir de respecter les droits et les libertés d'autrui limite nos propres droits en tant qu'individus) ?
- Avons-nous besoin de nouveaux droits fondamentaux pour nous protéger des conséquences du changement climatique ?

## Conseils pour l'animateur

Le nombre idéal de participants pour cette activité est de 10 à 15. S'il y a davantage de participants, créez plusieurs groupes.

Chaque chaîne devrait matérialiser un lien réel ou possible, par exemple : herbe – mouton – homme ; plancton – baleine ; plancton – hareng – cochon (les porcs sont souvent nourris avec de la farine de poisson) – homme – tigre. N'oubliez pas que lorsqu'un animal meurt, son corps est dégradé par les bactéries, et que les minéraux formés sont réutilisés par les plantes vertes. Le cycle de la vie est donc perpétuel. Des milliards et des milliards de ces cycles s'entrecroisent pour former les chaînes de la vie.

### DATE CLÉ



**2 octobre**  
Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles





Essayez d'amener les participants à trouver le plus grand nombre possible de chaînes alimentaires différentes, dans toutes sortes d'écosystèmes : forêts, montagnes, landes, marécages, étangs, rivières et habitats marins. Vous pouvez les guider avec des phrases comme : « les minéraux sont rejetés dans la mer où ils vont être consommés par le phytoplancton » pour le passage de l'écosystème terrestre à l'écosystème marin. Pour l'inverse (passage d'un écosystème marin à un habitat terrestre) vous pouvez dire : « la mouette qui a mangé le crabe sur le rivage a volé vers l'île pour aller y chercher de la nourriture dans les terres cultivées ». Si un joueur ne parvient pas à imaginer la suite, invitez-le à demander conseil à ses camarades.

Dans la partie 2, le fait que les premiers participants lâchent la ficelle ne changera pas grand-chose car les chaînes garderont plus ou moins leur forme. Pourtant, à la fin, il ne restera qu'un tas de ficelle au sol et des participants qui se tiendront autour, impuissants.

Dans la partie 3 (compte rendu), vous devez vous attendre à des réponses polémiques à la question « qu'est-ce qui endommage les chaînes ? ». Certains participants, par exemple les végétariens, vous diront que les mangeurs de viande rompent l'équilibre naturel. Il vous faudra prendre note de ce point de vue et solliciter l'avis des autres participants. Ceci dit, essayez de ne pas entrer dans un trop vaste débat à ce stade ; terminez l'exercice et revenez sur ces questions à la fin, lors du compte rendu et de l'évaluation.

Veillez à ne pas vous enliser dans la discussion et gardez à l'esprit l'objectif de l'activité : analyser les effets de l'activité humaine sur l'environnement.

Vous pouvez trouver des exemples d'initiatives réussies à l'adresse [www.ecotippingpoints.org](http://www.ecotippingpoints.org). Recherchez également des sources locales d'information. Par exemple, au Portugal, l'association Quercus ([www.quercus.pt](http://www.quercus.pt)) diffuse régulièrement à la télévision publique des informations sur les questions environnementales et des conseils pour réduire notre impact sur l'environnement, c'est-à-dire vivre de manière plus respectueuse de l'environnement.

Nous vous invitons à lire les informations de référence au chapitre 5 avant de poser les questions sur les relations entre les droits humains et l'environnement.

Cette activité est intéressante à pratiquer en classe de biologie.



### Variantes

Dans la partie 2, lorsque vous demandez aux participants de donner des exemples concrets de ce qui endommage les cycles de la vie, prenez une paire de ciseaux et coupez la ficelle à chaque exemple. La construction se détruira progressivement et vous vous retrouverez avec un tas de bouts de ficelle inutiles sur le sol. Les chaînes détruites offrent une image forte, et la situation à l'échelle mondiale est inquiétante, mais il est important que les individus ne se sentent pas désarmés face à l'ampleur de la tâche. Par conséquent, il est essentiel que vous poursuiviez l'exercice en proposant une courte réflexion ou discussion sur les progrès en cours en matière de protection de l'environnement.



### Suggestions de suivi

Cherchez des initiatives environnementales réussies au niveau local et mondial. La situation n'est pas du tout désespérée ! Nombre de personnes, dans le monde entier, œuvrent à la préservation d'un environnement durable pour les générations futures. A cet égard, « Tackling climate change, communities making a difference » produit par Act International Alliance est une excellente ressource – voir [act-intl.org/goodpractice/TCC.pdf](http://act-intl.org/goodpractice/TCC.pdf).

Cette activité peut servir de point de départ à un débat sur les droits humains et l'environnement. Par exemple, serait-il intéressant d'imaginer un droit humain relatif à l'environnement, sur le même modèle que les autres droits humains ? L'environnement a-t-il une valeur au-delà de sa valeur instrumentale ? Cela aurait-il un sens de donner des droits aux animaux ? (voir les informations de référence au chapitre 5).

Instaurer une utilisation durable des ressources exige une volonté politique, du temps, des efforts et de l'argent. Imaginez tout ce que les Etats pourraient faire dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, de la recherche scientifique et de la protection concrète de l'environnement, s'ils n'investissaient pas autant dans l'armement et les programmes militaires !

Si les participants souhaitent poursuivre le travail sur ces questions, vous pouvez leur proposer l'activité « Combien nous faut-il » en page 193.

Le changement climatique affecte tous les organismes vivants, partout. Les conséquences graves des inondations, de la désertification et de l'élévation du niveau de la mer, par exemple, contraignent de nombreuses populations à migrer car elles ne peuvent plus vivre dans le lieu où elles habitaient jusqu'alors. Si l'étude des questions relatives aux réfugiés climatiques vous intéresse, vous pouvez effectuer l'activité « Trois objets » en page 78.

## Idées d'action

Participez à des projets environnementaux ! Prenez contact avec l'une des ONG œuvrant dans ce domaine, par exemple :

- Youth and Environment Europe (YEE). C'est une organisation faitière qui regroupe plus de quarante structures de jeunesse autonomes, régionales et nationales, impliquées dans l'étude et la protection de la nature et de l'environnement en Europe [www.tigweb.org](http://www.tigweb.org)
- Climate Action Network Europe (CAN-E). CAN-E est reconnu comme le premier réseau européen travaillant sur les questions relatives au climat et à l'énergie. Avec plus de 127 membres dans 25 pays européens, il travaille pour prévenir les changements climatiques dangereux et faire la promotion de politiques énergétiques et environnementales durables en Europe.
- Friends of the Earth [www.foei.org](http://www.foei.org)
- Le réseau WWF travaille avec les gouvernements, les entreprises et les communautés du monde entier afin que la nature et l'homme puissent prospérer côte à côte, grâce à une utilisation durable et équitable des ressources naturelles de la planète – voir : [www.wwf.org](http://www.wwf.org)

Réduisez votre « empreinte carbone ». Vous trouverez à l'adresse [www.cutco2.org](http://www.cutco2.org) une multitude de conseils très pratiques. Vous pourrez également trouver des sources d'inspiration sur la page Facebook du groupe Young People Finding Solutions to Reduce Their Carbon Footprint.

## Informations complémentaires

Dans la nature, l'interdépendance est la règle. Tous les êtres vivants et non vivants sont en relation au sein de cycles (cycle du carbone et cycle de l'eau, par exemple) dont font partie les chaînes alimentaires. Les premiers maillons des chaînes alimentaires sont les végétaux, qui utilisent l'énergie solaire, les minéraux du sol et l'eau pour se nourrir et grandir. Lorsqu'un végétal – un chou par exemple – est consommé, les minéraux et l'énergie stockés dans ses feuilles sont utilisés – par la chenille, par exemple – pour vivre et grandir. Chaque animal est mangé par un autre ; l'énergie et les minéraux sont ainsi transmis de maillon en maillon. Lorsqu'un animal en bout de chaîne alimentaire meurt, son corps se décompose sous l'action de bactéries. Les minéraux présents dans son corps vont être utilisés par les végétaux pour commencer une nouvelle chaîne.



Paix  
et violence



Mondialisation



Médias



Niveau 2



Indifférente



60 minutes



# Quand demain frappera à la porte

When tomorrow comes

*Si tu juges les autres comme ce système t'a jugé, tu ne vauds guère mieux que ceux qui t'ont condamné à mort.*

Dwight Adanandus

## Thèmes

- Paix et violence
- Mondialisation
- Médias

## Complexité

Niveau 2

## Taille du groupe

Indifférente

## Durée

60 minutes

## Aperçu

À travers des fiches d'information et une discussion, cette activité aborde les questions suivantes :

- La protection de la société contre les criminels
- Les droits fondamentaux des criminels
- La peine de mort

## Droits corrélés

- Droit à la vie
- Interdiction de la torture et des traitements dégradants
- Droit à l'égalité dans la dignité

## Objectifs

- Etudier nos préjugés vis-à-vis des criminels et réfléchir à certaines incidences de la peine de mort
- Développer les compétences d'écoute et d'analyse critique des informations
- Promouvoir le sens de la dignité humaine et de la justice

## Matériels

- Exemplaires du texte « Quand demain frappera à la porte », un par participant
- Une feuille de papier et un crayon pour chaque membre du groupe
- De grandes feuilles de papier type tableau-papier et des stylos pour résumer les arguments présentés en plénière

## Instructions

### Etape 1.

1. Lisez au groupe, à voix haute, la partie 1 du document « Quand demain frappera à la porte ». Lorsque vous avez fini, demandez aux participants de noter, avec leurs propres mots, toutes les informations importantes dont ils se souviennent. Laissez-leur environ 5 minutes pour ce faire. Invitez-les ensuite à échanger leur feuille avec celle de leur voisin, de lire les notes de ce dernier et d'en discuter.
2. Invitez quelques volontaires à lire leurs notes. Analysez ensuite les différences entre les versions : certains participants ont-ils retenu plus de détails que d'autres ? Certains ont-ils inventé des détails qui n'étaient pas mentionnés dans le texte que vous avez lu ?
3. Demandez aux participants quelle a été leur réaction à l'histoire : selon eux, qui est le narrateur ? Que lui est-il arrivé ?

## Etape 2.

4. Lisez la coupure de presse et la deuxième partie du récit de Dwight.
5. Laissez à présent 10-15 minutes aux participants pour discuter des nouvelles informations avec leurs partenaires. Remettez-leur les exemplaires de « Quand demain frappera à la porte », au cas où ils souhaiteraient se référer à certains éléments du texte.
6. Demandez-leur de réfléchir aux deux questions suivantes :
  - Votre opinion sur Dwight ou Nanon a-t-elle changé lorsque vous avez su qu'ils se trouvaient dans le couloir de la mort ? En quoi ? Pourquoi ?
  - À votre avis, que veut dire Dwight par « Si tu juges les autres comme ce système t'a jugé, tu ne vauds guère mieux que ceux qui t'ont condamné à mort » ? Etes-vous d'accord avec lui ?
7. Débattre de ces questions de manière plus générale en demandant leurs réactions aux participants.

## Compte rendu et évaluation

Cette activité permet de soulever des questions intéressantes qui pourront constituer le point de départ d'autres activités ou débats. Néanmoins, lors de la phase de compte rendu, il conviendra de se limiter aux sujets déjà évoqués par les participants plutôt que d'aborder des thèmes tout à fait nouveaux (voir ci-dessous, conseils pour l'animateur).

- Cette activité vous a-t-elle révélé quelque chose sur vous-même ? Vous a-t-elle amené à revoir l'une de vos opinions ou convictions précédentes ?
- À votre avis, que tentait d'illustrer l'activité ? A-t-elle atteint ce but et dans le cas contraire, pourquoi ?
- Que vous inspire l'activité concernant le droit à la vie ? Durant la discussion, d'autres questions relatives à des droits ont-elles été soulevées ?

Notez ces questions sur une grande feuille de papier ou sur le tableau-papier ; elles vous serviront ultérieurement.

## Conseils pour l'animateur

Lors de la première discussion (après la lecture de la première partie), veillez à ne pas donner d'indice aux participants concernant la situation des deux hommes. Essayez d'amener les participants à livrer leurs impressions sur les personnages sans leur faire comprendre que vous poursuivez un objectif particulier. Le but est que les participants s'attachent au côté humain des deux hommes, sans rien connaître de leur situation ou de leur passé.

L'échange de notes entre les participants, qui a lieu à la fin de la première étape, vise à montrer que les perceptions et les souvenirs que l'on a d'une même information peuvent varier. Il est utile de préciser que cet exercice ne doit pas être perçu comme un « test », afin que les participants n'éprouvent pas de gêne à cause de leurs notes, mais qu'il s'agit plutôt d'une manière de faire apparaître des points de vue différents. Sollicitez les commentaires de ceux dont le récit diffère beaucoup de celui de leur voisin. Tâchez d'en découvrir la raison – pourquoi, par exemple, certains participants ont-ils retenu des informations oubliées par d'autres ?

Le nombre de questions soulevées par cette activité sera probablement trop important pour une seule séance. Tâchez néanmoins de maintenir la discussion dans le cadre proposé plutôt que de laisser les participants se lancer dans un débat sur la peine de mort, par exemple. Essayez d'axer la discussion autour de deux points essentiels :

1. La tendance que nous – l'État et tous les individus – avons tous à « juger » les gens sur la base d'un acte qu'ils ont (pensons-nous) commis. C'est probablement ce que Dwight veut dire lorsqu'il parle de ne pas « juger » les autres comme l'État l'a jugé (lui, mais aussi Nanon). En effet, l'État a fait une croix sur eux en tant qu'êtres humains à cause d'un acte qu'ils ont (selon lui) commis par le passé.
2. Même les criminels « endurcis » possèdent et conservent les caractéristiques humaines qui leur sont inhérentes – non seulement la bienveillance et la compassion évoquées par Dwight, mais aussi la frustration et la dépression qui, selon Nanon, résultent de son incarcération.

### DATE CLÉ



**10 octobre**  
Journée mondiale  
contre la peine  
de mort



« 11 chansons qui ont bouleversé le monde »  
Adapté du magazine de  
musique du monde **Songlines**,  
mars 2009

**Free Nelson Mandela** – Jerry  
Dammers and The Special AKA  
**From Little Things Big Things  
Grow** – Kev Carmody and  
Paul Kelly  
**Get up, Stand up** – Bob  
Marley  
**Gracias a la Vida** –  
Mercedes Sosa  
**Al Atlal** – Oum Kalthoum  
**Biko** – Peter Gabriel  
**Didi** – Khaled  
**Imagine** – John Lennon  
**Zombie** – Fela Kuti  
**Nkosi Sikelel' iAfrika** – un  
hymne méthodiste, composé  
par Enoch Sontonga en 1897  
**Djelem Djelem** – l'hymne  
rom, composé par Jarko  
Jovanović sur un air romani  
traditionnel.

Lorsque vous examinez la question du droit à la vie, essayez de ne pas orienter la discussion sur les arguments concrets pour ou contre la peine de mort. Posez-vous plutôt la question de savoir si l'on peut encore dire de ces deux personnes qu'elles possèdent le droit à la vie (en insistant bien sur le mot « possèdent ») et si non, comment quelqu'un peut « perdre » ce droit. Quelqu'un a-t-il le pouvoir de priver d'autres citoyens de ce droit, même s'ils ont commis un crime ?


**Note:**


Le texte intégral (« When tomorrow comes ») peut être consulté sur le site web de la CCADP (Coalition canadienne contre la peine de mort) à l'adresse <http://www.ccadp.org>.

## Suggestions de suivi

La chanson a toujours été un outil puissant dans la lutte pour les droits. Le groupe souhaitera peut-être écouter quelques morceaux prônant la liberté et la justice, ou écrire leur propre chanson.

Vous pouvez également projeter un film sur cette question. Nos suggestions :

- *Dead Man Walking* – de Tim Robbins 1995. C'est un film américain racontant l'histoire d'amitié entre Sœur Hélène et un prisonnier condamné à mort.
- *Decalogue V: Thou shalt not kill* – de Krzysztof Kieslowski 1988. Le personnage principal est un jeune homme de 20 ans qui a commis un horrible assassinat avant d'être exécuté par l'Etat d'une manière tout aussi barbare. Ce drame montre que toute vie doit être respectée et que personne ne mérite d'être tué.
- *Into the Abyss* – de Werner Herzog 2011. Les conversations avec le condamné à mort Michael Perry et ceux qui sont touchés par son crime permettent d'analyser pourquoi les gens tuent.

Vous pourrez également lire ou jouer (la totalité ou des extraits de) la pièce de théâtre *The exonerated* de Jessica Blank et Erik Jensen ([theexonerated.com](http://theexonerated.com)). Elle enchaîne monologues à la première personne et scènes se déroulant dans des tribunaux et des prisons pour raconter l'histoire de six personnes condamnées à tort par le système de justice pénale américain et le combat qu'elles ont mené pour s'en sortir.

Approfondissez les questions soulevées à la fin de l'activité. Organisez un débat ou servez-vous de la méthode présentée dans l'activité « La campagne électorale », page 168. Les discussions peuvent porter sur :

- les sanctions : à quoi cela sert-il d'enfermer les criminels et/ou de les exécuter ? A protéger la société, à changer le comportement des criminels ou à se venger ?
- la peine de mort : quels sont les arguments pour et contre la peine de mort ?
- la sécurité de la nation par opposition à la sécurité de la personne : quelles sont les limites au traitement qu'un gouvernement peut infliger aux pires criminels ou terroristes ? Peut-on par exemple justifier la torture lorsque la « sécurité de la nation » est en jeu ?

Vous pouvez élaborer un projet sur la peine de mort en relation avec les droits de l'enfant. Dans certains pays, des enfants sont condamnés à mort et menacés d'exécution. Vous trouverez plus d'informations ainsi qu'une vidéo sur [youtube.com](http://youtube.com) en recherchant « enfants couloir de la mort » sur votre moteur de recherche.

## Idées d'action

Visitez le site web de la coalition canadienne contre la peine de mort, où vous trouverez d'autres textes de prisonniers (<http://ccadp.proboards.com>). Écrivez ensuite à un prisonnier qui se trouve dans le couloir de la mort (le site de la coalition canadienne contre la peine de mort contient des informations sur la procédure à suivre pour devenir un correspondant ; vous pouvez également prendre contact avec une antenne locale d'Amnesty International).

Informez-vous sur l'évolution du cas de Nanon Williams sur ses comptes Facebook et Twitter.



On trouvera davantage d'informations sur Nanon Williams à l'adresse <http://www.ccadp.org/nanonwilliams.htm>.

## Informations complémentaires

Pour une description détaillée sur le cas de Nanon Williams et les erreurs commises à son procès, consultez : [murderpedia.org/male.W/w/williams-nanon.htm](http://murderpedia.org/male/W/w/williams-nanon.htm)

Le Conseil de l'Europe a fait de l'abolition de la peine de mort une condition d'adhésion. De ce fait, aucune exécution n'a eu lieu sur le territoire des Etats membres de l'Organisation depuis 1997. La première année où personne n'a été exécuté en Europe est 2009. En revanche, le Bélarus a exécuté deux personnes en mars 2010.

Vous trouverez quels pays ont ratifié les traités internationaux relatifs à la peine de mort sur le site web d'Amnesty International [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).

D'après le rapport d'Amnesty « Condamnations à mort et Exécutions 2014 », on sait qu'au moins 2 466 personnes ont été condamnées à mort en 2014 dans 55 pays. Cela représente une augmentation de 28% par rapport à 2013 où 1 925 personnes ont été condamnées à mort dans 57 pays. Cette augmentation est due en grande partie, aux condamnations en Egypte (109 en 2013 à 509 en 2014) et au Nigéria (141 en 2013 à 659 en 2014), deux pays où les tribunaux ont prononcé de très nombreuses condamnations à mort dans certains cas.

Au moins 19 094 personnes étaient considérées comme "condamnées à mort" dans le monde entier à la fin 2014.

Executions Down, But Not For Juvenile Offenders, de Human Rights Watch (1er Avril 2015) déclare qu'en 2013 l'utilisation de la peine de mort pour les crimes commis par les enfants a connu une augmentation. L'Iran est certainement le premier pays mondial à exécuter les jeunes délinquants (14 mises à mort en 2013 et pas moins de 77 au cours des dix dernières années). L'Iran a continué de condamner à mort des jeunes délinquants l'année dernière. Au total, au moins 160 jeunes délinquants sont en attente d'exécution. Ailleurs, l'année dernière, des condamnations à la sentence capitale ont été prononcées contre des jeunes délinquants en Egypte et au Sri Lanka. D'autres restaient sous le coup d'une condamnation à mort aux Maldives, au Nigéria, au Pakistan, en Arabie Saoudite (trois délinquants exécutés en 2013) et au Yémen. En mars 2014, le Pakistan a exécuté Muhammad Afzal, 16 ans, et a autorisé la condamnation à mort de Shafquat Hussain (condamné en 2004 alors qu'il avait 14 ou 15 ans).

Le rapport d'Amnesty intitulé « Les enfants et la peine de mort : exécutions dans le monde depuis 1990 », publié en 2002, révèle qu'avec dix-huit exécutions, les Etats-Unis étaient le pays ayant exécuté le plus grand nombre de jeunes hommes âgés de moins de 18 ans au moment de la perpétration de leur crime. Le Pakistan avait exécuté une personne qui était âgée de treize ans seulement au moment des faits.

D'après Human Rights Watch, seuls l'Iran, le Soudan, la Chine et le Pakistan ont exécuté des délinquants mineurs depuis 2004 : deux exécutions en 2005 pour le Soudan, une en 2004 pour la Chine et une en 2006 pour le Pakistan. L'Iran a exécuté au moins trois mineurs délinquants en 2004, huit en 2005 et quatre en 2006. Seule la Chine dépasse l'Iran pour ce qui est du nombre total d'exécutions. Au prorata de la population, l'Iran exécute plus de personnes chaque année que n'importe quel autre pays ([www.hrw.org](http://www.hrw.org), juin 2007).



Informez-vous sur l'évolution du cas de Nanon Williams sur le site [www.nawisa.ch](http://www.nawisa.ch) et voyez comment vous pouvez le soutenir.

## Documents

### Quand demain frappera à la porte, par Nanon Williams

#### Partie 1

Le lendemain de la mort de Dwight Adanandus, j'ai commencé à voir la vie d'une manière très différente de ce qu'elle est, ou plutôt – devrais-je dire – de ce que je souhaitais qu'elle soit. C'était au début de l'hiver et, en repensant à cet ami qui souriait toujours, même lorsque les jours paraissaient si semblables les uns aux autres, j'ai senti l'angoisse monter. Je me suis penché pour saisir le journal qui avait été glissé sous la porte ; un article racontait son histoire.

Le fait de lire cela en sachant que je ne le reverrais plus jamais me donnait l'impression que l'on m'enfonçait des aiguilles dans le cœur. Parfois, Dwight arrivait dans la cour et me criait : « Quoi de neuf, jeunot ? » Alors, je regardais autour de moi et je lui répondais : « Eh mec, c'est moi que tu appelles jeunot ? », et nous pouffions de rire parce que j'étais le plus jeune du quartier. Lorsque je repense à ces moments-là, une grande tristesse m'envahit ; Dwight ne sera plus jamais là pour effacer les plis de colère qui rident mon visage.

Au fil des ans, mes passe-temps ont changé, mais j'ose espérer qu'un jour ces nouvelles habitudes feront de moi un homme meilleur, comme Dwight. Dans les moments de désespoir, je me surprends toujours à me demander ce que Dwight aurait fait.

« N'oublie pas », me disait-il, « le système ne peut t'atteindre que si tu le lui permets. Fais la paix avec ton Dieu, quel qu'il soit, et commence à vivre la vie du mieux que tu peux et à l'apprécier ». Et Dwight de poursuivre : « Jeunot, j'ignore la raison pour laquelle tu te trouves ici, mais je sais que ce n'est pas ta place ».

#### Partie 2

« [...] En fait, personne n'a sa place ici, dans le couloir de la mort. Il y a des violeurs, des kidnappeurs, des voleurs, des pervers et des sadiques qui se fichent pas mal de toi. Mais il y a aussi des gens bienveillants et compatissants, qui ont commis des actes semblables mais qui ont trouvé le moyen de changer et je voudrais que tu t'en souviennes », m'a-t-il dit quelques semaines avant son exécution. « Si tu dois retenir une seule chose, c'est celle-ci. Si tu juges les autres comme ce système t'a jugé, tu ne vauds guère mieux que ceux qui t'ont condamné à mort ». Alors que ces mots résonnent dans ma tête, je me demande pourquoi j'ai mis si longtemps à comprendre ce qu'il voulait dire. Bien sûr, j'ai entendu ce qu'il m'a dit et cela avait un sens, mais trouver ces paroles logiques et comprendre toute leur portée étaient deux choses tout à fait différentes. J'imagine que j'étais effectivement, à l'époque, ce jeunot qu'il avait l'habitude d'apostropher, mais la vérité fait mal quand on prend enfin le temps de la regarder en face.

Je sais que l'incarcération est une arme de torture purement psychologique, qui provoque la frustration avant que la dépression ne s'installe, mais d'une manière ou d'une autre l'esprit et la volonté de continuer subsistent chez un petit nombre d'entre nous. Dwight avait cet esprit, peu importe ce qu'il avait fait pour atterrir dans le couloir de la mort. C'est avec cet esprit qu'il a changé la vie d'autres individus qui pourrissent vivants dans le cimetière du système. « Je sais que ce n'est pas facile, jeunot », disait-il. « Mais personne n'a jamais dit que la vie était facile. Prends le jour comme il vient et tant que tu verras briller une lueur au bout du chemin, laisse-toi guider par cette force », telles ont été les dernières paroles qu'il m'a adressées, les larmes aux yeux, alors qu'il faisait ses derniers adieux. Cela signifie beaucoup pour moi, car j'imagine qu'il me l'a dit pour que je trouve ma propre force, celle qui me soutient depuis des années et me soutiendra probablement pour des années encore. Je n'ai jamais renoncé aux principes ou aux choses auxquels je tiens le plus dans la vie – comme ma famille – ni au fait que, quand demain frappera réellement à la porte, je trouverai l'amour et le paradis ».

*Nanon Williams a été condamné à mort par l'État du Texas en 1992, à l'âge de 17 ans pour meurtre au premier degré. Il nie les faits qui lui sont reprochés et a passé treize années dans le couloir de la mort avant que sa peine ne soit commutée en peine d'emprisonnement à perpétuité suite à l'arrêt de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire Roper V. Simmons interdisant l'exécution des mineurs. En 2010, la Cour Fédérale a ordonné la libération de Nanon à cause de fausses preuves qui avaient été présentées au jury et l'insuffisance de leur défense à son procès en 1992.*

Source : Canadian Coalition against the Death Penalty

### Coupure de presse

Huntsville – le 2 octobre 1997. Dans la nuit de mercredi, un voleur a été exécuté pour avoir abattu un homme d'affaires de San Antonio qui avait tenté de l'empêcher de fuir lors d'un braquage de banque neuf ans auparavant. Adanandus, âgé de 41 ans, avait été placé dans le couloir de la mort pour avoir tué Vernon Hanan, qui avait reçu une balle dans la poitrine le 28 janvier 1988, alors qu'ils se battaient dans l'entrée d'une banque du nord de San Antonio.

# Quelle est votre position ?

Where do you stand?

*Est-il vraiment plus important d'avoir un toit, de quoi manger et des équipements de base que de pouvoir dire ce que l'on veut ?*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits humains en général</li> <li>• Citoyenneté et participation</li> <li>• Pauvreté</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	Indifférente
<b>Durée</b>	50 minutes
<b>Aperçu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans cette activité de discussion, les participants se lèvent – au sens propre – pour exprimer leurs opinions.</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre les différences entre droits civils et politiques, et droits économiques et sociaux</li> <li>• Utiliser et développer les compétences de discussion et d'argumentation</li> <li>• Favoriser le respect et l'ouverture d'esprit</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un exemplaire de la fiche d'affirmations</li> <li>• Grandes feuilles de papier ou feuilles de tableau-papier et stylos</li> <li>• Ficelle ou craie (facultatif)</li> <li>• Exemplaires de la DUDH simplifiée, voir les annexes, (facultatif)</li> <li>• Suffisamment d'espace pour se déplacer</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparez deux affiches – l'une portant l'inscription « je suis d'accord » et l'autre « je ne suis pas d'accord » et posez-les au sol aux deux extrémités de la salle, de manière à ce que les participants puissent former une ligne droite entre les deux (vous pouvez dessiner cette ligne à la craie ou utiliser un bout de ficelle pour la matérialiser)</li> <li>• Informez-vous sur les différentes « générations de droits » et les deux catégories de droits : civils et politiques d'une part, et sociaux et économiques d'autre part (voir les conseils pour l'animateur ci-dessous et le chapitre 4).</li> </ul>

## Instructions

1. Commencez par une très courte introduction sur les différences entre les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques et sociaux, d'autre part.
2. Prenez 5 minutes pour réfléchir aux différents droits qui entrent dans chaque catégorie. Répertoriez-les sur le tableau-papier dans les rubriques « droits civils et politiques » et « droits économiques et sociaux ».
3. Expliquez aux participants que vous allez leur lire une série d'affirmations avec lesquelles ils seront plus ou moins d'accord.
4. Indiquez les deux positions extrêmes – les affiches avec les mentions « Je suis d'accord » et « Je ne suis pas d'accord ». Expliquez que les participants peuvent se situer sur n'importe quel point de la ligne (imaginaire) reliant ces deux affiches, mais qu'ils doivent se positionner, dans la mesure du possible, près des personnes dont les points de vue coïncident avec les leurs. Les participants peuvent discuter brièvement pour trouver leur place.
5. Lisez les affirmations l'une après l'autre.
6. Encouragez la réflexion et la discussion. Demandez aux participants qui se situent aux extrémités d'expliquer pourquoi ils occupent ces positions. Demandez à ceux qui se trouvent près



Droits humains en général



Citoyenneté et participation



Pauvreté



Niveau 2



Indifférente



50 minutes





du centre si leur position correspond à un manque de conviction ou à un manque de connaissance de la question.

7. Autorisez les participants à changer de place au fur et à mesure qu'ils entendent les commentaires des autres.
8. Quand toutes les affirmations ont été lues, rassemblez le groupe pour le compte-rendu.



### Compte rendu et évaluation

Commencez par passer en revue l'activité, puis examinez ce que les participants ont appris.

- Les participants ont-ils été dans l'impossibilité de répondre à certaines questions – soit parce qu'ils ne parvenaient pas à se décider, soit parce que la question était mal formulée ?
- Pourquoi certains ont-ils changé de place pendant les discussions ?
- Les participants ont-ils été surpris par l'ampleur du désaccord concernant certaines questions ?
- Est-ce grave d'être en désaccord sur les droits humains ?
- Pensez-vous qu'il y ait des « bonnes » et des « mauvaises » réponses aux différentes affirmations, ou est-ce simplement une question d'avis personnel ?
- Est-il possible que les droits humains fassent l'unanimité ?
- Y a-t-il une différence fondamentale entre les deux (premières) « générations » de droits humains : les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques et sociaux, d'autre part ? Peut-on déterminer lesquels sont les plus importants ?
- A-t-on besoin de nouveaux droits ? Pourrait-on envisager une troisième génération de droits ? Lesquels ?



### Conseils pour l'animateur

Vous pouvez réaliser la partie « alignement » de l'exercice relativement rapidement, sans laisser une place trop importante à la discussion entre les différents points, puis sélectionner deux ou trois affirmations et en discuter plus en détail avec tout le groupe. Néanmoins, il est intéressant d'interrompre l'activité à certains moments pour permettre aux participants de réfléchir à la fois aux questions abordées et à leur position par rapport aux autres participants.

Cette activité couvre tous les droits humains, mais surtout les droits économiques et sociaux : droit au travail et aux loisirs, droit aux soins médicaux et à un niveau de vie suffisant.

Les affirmations ci-dessous permettent d'aborder certains débats actuels sur la différence entre les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques et sociaux, d'autre part. Il est inutile d'entrer dans le détail au début de l'activité, car ces questions seront probablement posées au cours de la discussion.

Il convient toutefois de souligner deux choses en guise d'introduction. Premièrement, les droits civils et politiques sont les demandes morales que nous adressons aux gouvernements concernant les questions civiques et politiques (comme le droit à un procès équitable, le droit de vote, le droit d'exprimer son opinion, etc.). Les droits sociaux et économiques sont les demandes liées aux questions économiques et sociales (les sans-abri, les soins de santé inadéquats, la pauvreté, etc.). On les appelle aussi respectivement droits de première génération et droits de deuxième génération, en raison de l'ordre dans lequel ils ont été reconnus en tant que droits humains universels au cours de l'histoire.

Deuxièmement, il est à noter que certaines personnes font une distinction fondamentale entre ces différents types de droits. D'aucuns affirment que les droits économiques et sociaux sont moins importants et/ou plus difficiles à garantir que les droits civils et politiques.

Pour la réflexion de groupe, vous pouvez remettre aux participants des exemplaires de la DUDH simplifiée, qui figure dans les annexes, afin de leur rafraîchir la mémoire. Vous pouvez également lire quelques articles et demander aux participants de les classer dans la catégorie qui convient. On considère en général que les articles 16 et 22 à 29 concernent des droits socio-économiques.

## Variantes

Rédigez d'autres affirmations ou demandez aux membres du groupe de le faire.

## Suggestions de suivi

Organisez un débat sur l'une des questions en demandant aux participants de préparer leurs arguments à l'avance. Votez à la fin du débat. Vous pouvez inviter d'autres jeunes ou des membres du public à participer.

S'il est important de connaître les droits humains, il est également essentiel d'être un citoyen actif si l'on veut que ces droits soient préservés. Vous pourriez entreprendre l'activité « La campagne électorale » présentée en page 168, qui traite de la manière de rallier les autres à sa propre opinion.

Lorsque vous parlez des droits humains, soyez attentifs aux termes que vous employez et à leur impact. Par exemple, est-il préférable de dire « gay » ou « homosexuel », ou encore « personnes handicapées », « handicapés » ou « personnes présentant un handicap » ? Le groupe pourra également discuter de la question du franc-parler et du « politiquement correct » au moyen de l'activité « Jour noir » du kit pédagogique « Tous différents – tous égaux ».

## Idées d'action

Prenez contact avec une organisation locale qui œuvre pour les droits humains ou dans le domaine social, et tâchez de découvrir comment vous pouvez lui apporter votre aide.

## Informations complémentaires

Le chapitre 4 du présent manuel contient des informations de référence sur les différentes générations de droits, ainsi qu'une introduction aux droits de la « troisième génération ».

## Documents

### Feuille des affirmations

- Il est plus important d'avoir un toit, de quoi manger et des équipements de base que de pouvoir s'exprimer librement.
- Le travail est un devoir et non un droit.
- La responsabilité première d'un gouvernement est de veiller à ce que ses citoyens mangent à leur faim.
- Le droit au repos et aux loisirs est un luxe que seuls les riches peuvent se permettre.
- Ce n'est pas au gouvernement de veiller à ce que les gens ne meurent pas de faim, mais aux gens eux-mêmes !
- Notre manière de traiter nos travailleurs ne regarde pas la communauté internationale.
- Les pays pauvres devraient d'abord garantir un niveau de vie suffisant à tous les citoyens avant de se préoccuper de leurs droits civils et politiques.
- Les inégalités économiques extrêmes sont une violation des droits fondamentaux.
- Les droits économiques et sociaux expriment un idéal d'avenir, mais le monde n'est pas prêt à les garantir aujourd'hui.
- Si les droits ne peuvent être garantis, il n'est pas utile d'en avoir.
- Certains droits sont plus importants que d'autres.
- Certaines personnes ont naturellement plus de droits que d'autres.
- Certaines personnes sont sans abri parce qu'elles le veulent.
- Les riches sont plus heureux que les pauvres.
- Il est impossible d'éradiquer la pauvreté.
- Nous ne naissons pas avec des droits ; nous les recevons.

### DATE CLÉ



**5 décembre**  
Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social



Questions de genre



Discrimination et intolérance



Religions et convictions



Niveau 2



8+



25 minutes



# Qui êtes-je ?

Who are I?

*Je suis les liens que je construis avec les autres.*

Albert Jacquard

## Thèmes

- Questions de genre
- Discrimination et intolérance
- Religions et convictions

## Complexité

Niveau 2

## Taille du groupe

8+

## Durée

25 minutes

## Aperçu

- Cette activité explore les questions liées à l'identité au moyen d'un travail en petits groupes, de discussions collectives et d'exercices de réflexion et de dessin.

## Droits corrélés

- Egalité dans la dignité et les droits
- Protection contre la discrimination
- Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne

## Objectifs

- Mieux comprendre la notion d'identité et prendre davantage conscience de notre individualité
- Développer les compétences de communication
- Promouvoir la solidarité et le respect

## Matériels

- Stylos et marqueurs de couleur, si possible une couleur différente pour chaque participant
- Feuilles de papier, une par personne
- Feuilles de tableau-papier et marqueurs

## Instructions

1. En guise d'échauffement, demandez aux participants de se mettre par deux et de se présenter mutuellement, en faisant comme s'ils ne se connaissaient pas.
2. Demandez-leur ensuite de réfléchir à ce qu'il est intéressant ou important de savoir au sujet d'une personne que l'on rencontre pour la première fois. Réfléchissez aux diverses catégories d'informations : nom, âge, sexe, nationalité, statut matrimonial, religion, genre, origine ethnique, travail/études, goûts musicaux, loisirs, activités sportives, informations générales sur ce que la personne aime/n'aime pas, etc.
3. A présent, expliquez aux participants qu'ils vont devoir trouver ce qu'ils ont en commun. Distribuez les feuilles et les stylos et expliquez-leur que la première étape consiste à représenter leur identité à la manière d'une étoile. Invitez-les à déterminer huit à dix aspects majeurs de leur identité et à dessiner l'étoile qui leur correspond.
4. Demandez ensuite aux participants de se déplacer pour aller comparer leurs dessins. Lorsqu'ils trouvent une personne avec laquelle ils ont un rayon en commun, ils notent son nom à côté de leur propre rayon (par exemple, si Jan et Parvez ont tous deux un rayon « rap », ils doivent noter leurs prénoms respectifs le long de ce rayon). Accordez aux participants 15 minutes pour cette partie de l'exercice.
5. Rassemblez à nouveau tous les participants et invitez-les à parler de leur individualité. Vous pouvez leur poser les questions suivantes :
  - Quels aspects de leur identité les gens ont-ils en commun et lesquels sont uniques ?
  - En quoi les membres du groupe sont-ils différents ou similaires ? Ont-ils davantage de points communs que de différences ?
6. Enfin, réfléchissez aux aspects de l'identité qui sont le fruit d'un choix et à ceux qui sont innés. Notez-les dans deux colonnes différentes sur le tableau.

## Compte rendu et évaluation

Examinez ce que les participants ont découvert sur eux-mêmes et sur les autres, et ce que cela implique en termes de droits humains.

- Qu'ont appris les participants sur eux-mêmes ? Ont-ils eu des difficultés à choisir les dix aspects les plus importants de leur identité ?
- Certains ont-ils été surpris en comparant leurs étoiles ? Avaient-ils plus ou moins de points communs qu'ils ne le pensaient ?
- Que pensent-ils de la diversité au sein du groupe ? Cela rend-il le groupe plus intéressant ou cela complique-t-il le travail en commun ?
- Y avait-il des aspects de l'identité des autres auxquels certains souhaitaient réagir vivement au point de dire : « Je ne suis pas [...] », par exemple « un amateur de football », « un amateur de techno », « un amateur de chiens », « homosexuel » ou « chrétien » ?
- Comment l'identité se développe-t-elle ? Quels aspects de l'identité sont des constructions sociales, et lesquels sont inhérents et immuables ?
- Concernant les questions de genre en particulier, quels aspects de l'identité sont des constructions sociales, et lesquels sont inhérents et immuables ?
- Les participants ont-ils noté « homme » ou « femme » ? A quoi associent-ils les termes « homme » et « femme » ? Les associations faites sont-elles les mêmes pour les deux sexes et pour tous les hommes et toutes les femmes ?
- Dans quelle mesure les individus sont-ils jugés sur la base de leur identité individuelle ? et sur la base du groupe auquel ils appartiennent ?
- Dans quelle mesure les individus sont-ils libres de choisir leur propre identité ? Quelles en sont les implications pour eux, pour la société et pour les valeurs liées aux droits humains que sont l'égalité et le respect ?

## Conseils pour l'animateur

Il n'y a pas d'erreur dans le titre de cette activité ! Le but est de dérouter les participants. Si vous souhaitez une musique de fond pour ce jeu, vous pouvez écouter la chanson de Frank Zappa « You are what you is, I is what you am ... »

Lors de l'échauffement, vous jugerez peut-être utile d'orienter la réflexion des participants. Pour cela, vous pouvez vous prendre comme exemple ou utiliser un personnage imaginaire comme sur l'illustration.

Le fait d'attribuer à chaque participant une couleur différente laisse entendre que chacun est unique et que, par conséquent, le groupe est formé d'un arc-en-ciel d'identités. Si vous travaillez avec un grand groupe et que plusieurs participants doivent partager la même couleur, demandez-leur d'utiliser des styles d'écriture différents.

Si vous le souhaitez, vous pouvez compliquer l'activité en demandant aux participants d'adapter la longueur de leurs rayons selon qu'ils considèrent que les caractéristiques correspondantes sont davantage de l'ordre du privé (rayons plus courts) ou du public (rayons plus longs, puisqu'ils irradient vers la société).

Certains des éléments ci-dessous pourront être évoqués lors de la réflexion finale (étape 6) :

- Les aspects de mon identité que je peux choisir : nom, amis, travail, appartenance à un parti politique, choix musicaux, styles de vêtements, équipe de football favorite, lieu de vie ;
- Les aspects de mon identité avec lesquels je suis né : sexe, âge, taille, couleur des yeux ;
- Les aspects de mon identité susceptibles d'être controversés : nationalité, genre et sexualité, religion, appartenance à une minorité.

La question du développement de l'identité et des aspects de l'identité qui sont des constructions sociales et ceux qui sont inhérents et immuables risque également de donner lieu à des polémiques, notamment en ce qui concerne la religion et le genre. Il sera intéressant de demander aux participants de réfléchir à leur développement personnel et aux aspects de leur identité qui ont évolué avec le temps, alors même qu'ils semblaient immuables.

### DATE CLÉ



**10 octobre**  
Journée  
internationale  
de la santé  
mentale



## Qui êtes-je ?

Vous pouvez tirer des conclusions de ces débats, par exemple : nous sommes tous des êtres humains, nos droits ne peuvent nous être offerts ou supprimés, et cela indépendamment de notre race, de notre couleur, de notre niveau social et de notre naissance.



### Variantes

Au point 3 des instructions, demandez aux participants de faire leur autoportrait ou de coller une photo d'eux enfants au centre de leur étoile.

Si les noms ne figurent pas sur les dessins, les participants peuvent essayer de deviner quelle étoile appartient à qui.



### Informations complémentaires

Le kit pédagogique « Tous différents – tous égaux » contient d'autres activités et de nombreuses informations sur les questions d'identité.



### Suggestions de suivi

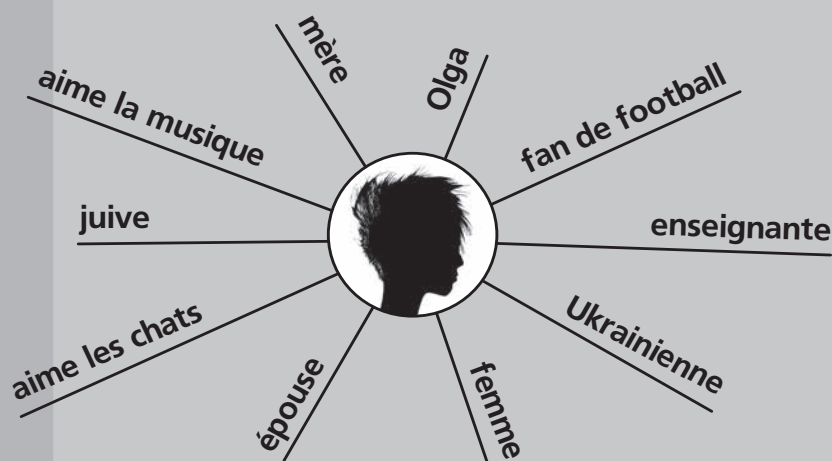
Faites cet exercice avec vos amis, vos collègues et votre famille.

Cette activité peut servir de point de départ à de nombreux débats sur l'universalité des droits humains, la discrimination et la xénophobie, les droits des enfants, la citoyenneté, etc.

Si le groupe souhaite poursuivre sa réflexion sur les questions de genre, il devrait apprécier l'activité « Héroïnes et Héros », page 192.

Si vous souhaitez passer d'une discussion sur l'identité à une discussion sur le droit à l'égalité dans la dignité et les droits humains en général, nous vous proposons l'activité « S'il te plaît, dessine-moi un droit humain » en page 160.

Si le groupe est multiculturel et que vous souhaitez stimuler la curiosité des participants à propos de leurs différentes cultures, l'activité « Mon histoire » du kit pédagogique « Tous différents - tous égaux » est particulièrement adaptée.



# Travail et procréation

Work and babies

*Vous voulez un emploi ? Alors ne prévoyez pas d'avoir d'enfant !*

<b>Thèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail</li> <li>• Questions de genre</li> <li>• Discrimination et intolérance</li> </ul>
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Taille du groupe</b>	10-25 (petits groupes : 5)
<b>Durée</b>	90 minutes
<b>Aperçu</b>	<p>Cette activité est un jeu de rôle traitant des questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les droits en matière de procréation et la vie professionnelle</li> <li>• La discrimination à l'égard des femmes sur le lieu de travail</li> </ul>
<b>Droits corrélés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit à un travail et droit syndical</li> <li>• Droit de se marier et de fonder une famille</li> <li>• Protection contre la discrimination</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances au sujet des droits des femmes en matière de procréation</li> <li>• Développer les compétences de réflexion critique et de discussion</li> <li>• Encourager l'ouverture d'esprit et le sens de la justice et de la responsabilité sociale</li> </ul>
<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une grande feuille de papier, un tableau-papier ou autre tableau, marqueur</li> <li>• De l'espace pour le travail en petits groupes et le jeu de rôle</li> <li>• Accessoires pour le jeu de rôle, table et chaises, stylo et papier</li> </ul>
<b>Préparation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Copiez le scénario sur un tableau ou une grande feuille de papier ou de tableau-papier.</li> </ul>

## Instructions

1. Expliquez aux participants qu'ils vont prendre part à un jeu de rôle sur les droits des femmes en matière de procréation sur le lieu de travail. Menez une courte activité de réflexion sur ces droits (technique du brassage d'idées), afin que tous comprennent de quoi il s'agit.
2. Répartissez les participants en petits groupes (cinq personnes par groupe maximum).
3. Lisez la carte de situation.
4. En groupes restreints, les participants disposent de 20 minutes pour se mettre d'accord sur la fin de l'histoire et la mettre en scène. Le jeu de rôle doit débiter par la rencontre entre Maria et M. Wladstock, et ne doit pas durer plus de 5 minutes.
5. Invitez chaque groupe à présenter son jeu de rôle. Gardez les commentaires pour le compte rendu.

## Compte rendu et évaluation

Commencez par faire le tour des petits groupes pour savoir comment ils ont conçu leur scénario et sollicitez les avis des autres participants au sujet des jeux de rôle présentés. Réfléchissez ensuite à ce que cela implique et à ce qu'il faudrait faire pour mettre un terme à ce genre de discrimination.

- Certains ont-ils été surpris par le récit ? Cela pourrait-il se produire dans leur pays ?
- Comment les groupes se sont-ils mis d'accord sur la fin de l'histoire ?
- Les fins proposées étaient-elles réalistes ? Quelles étaient les points forts et les points faibles des scénarios imaginés ? Pourquoi est-il plus difficile de faire preuve d'assurance que d'agressivité ou de soumission dans ce genre de situation ?



Travail



Questions de genre



Discrimination et intolérance



Niveau 2



10 - 25 (petits groupes : 5)



90 minutes



- Dans votre pays, quels sont les droits d'une femme enceinte en matière de travail ?
- Pourquoi l'entreprise voulait-elle imposer cette condition à Maria ? Est-ce juste ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Des droits fondamentaux ont-ils été bafoués ? Si oui, lesquels ?
- Si Maria avait été un homme, la situation aurait-elle été la même ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- En quoi les hommes perçoivent-ils cette question différemment des femmes ?
- A votre avis, que peut-on faire pour promouvoir et protéger les droits de la femme en matière de procréation ?



## Conseils pour l'animateur

L'expérience montre que les groupes où tous les participants sont du même sexe proposent des fins plus provocantes et s'engagent dans des discussions plus animées. Par conséquent, interrogez-vous sur la nécessité de maintenir l'équilibre entre les sexes au sein des petits groupes.

Il se peut que les participants ne connaissent pas la notion de « droits en matière de procréation » ; vous devrez alors leur en présenter certains aspects. Les droits en matière de procréation incluent le droit :

- d'avoir des relations sexuelles satisfaisantes sans crainte d'infection ou de maladie
- de choisir d'avoir ou pas des enfants
- d'avoir accès à un service de planification familiale bienveillant, épaulé par un service d'avortement compréhensif et sûr, qui traite les femmes avec dignité et respect et veille au respect de la vie privée
- à l'éducation sexuelle

Lorsque, dans la phase de compte rendu, vous demanderez aux participants quels droits fondamentaux de Maria ont été bafoués, vous devez vous attendre à de vives discussions sur l'avortement et le droit de la femme à choisir, d'une part, et le droit du fœtus à la vie, d'autre part. Ce sont là des questions très importantes, et particulièrement intéressantes sur le plan de l'éducation aux droits humains, car elles demandent aux participants de faire preuve d'ouverture d'esprit et de sens critique, et de se débarrasser de leurs stéréotypes et préjugés. Elles illustrent parfaitement la complexité inhérente aux droits humains. Vous pouvez choisir de les aborder à un autre moment, dans le cadre d'une discussion spécifique.



## Variante

Utilisez la technique du théâtre forum (page 68). Au lieu de former de petits groupes, vous pouvez demander à deux volontaires d'interpréter les rôles de Maria et M. Wladstock, tandis que les autres observeront. Vous pouvez interrompre la représentation de temps à autre et demander aux observateurs de faire des commentaires et d'imaginer la suite. Autre possibilité : les observateurs peuvent prendre la place des acteurs pour modifier le cours de l'histoire.

Pourquoi ne pas ajouter des personnages à cette histoire ? Vous pourriez inclure le mari de Maria, qui pourrait être représentant syndical, afin de poursuivre le scénario au-delà de l'entretien avec le chef du personnel.

Vous êtes libres de donner à vos personnages des noms dont les sonorités sont plus proches de celles de votre pays.

Si certains participants trouvent le jeu de rôle difficile, vous pouvez le remplacer par le conte. Répartissez les participants en petits groupes, distribuez-leur un exemplaire de l'histoire et demandez-leur d'en discuter et de rédiger leur propre fin. Les groupes se réunissent ensuite en plénière et comparent leurs propositions.



## Suggestions de suivi

Si l'éducation sexuelle est au programme de votre établissement, demandez à l'enseignant concerné s'il est possible d'intégrer cette activité à une leçon. Il est également possible de pratiquer cette activité dans un cours de sciences sociales ou d'histoire, ou encore à l'occasion de la Journée des femmes (8 mars) ou de la Journée internationale des familles (15 mai).

Les participants pourraient entreprendre des recherches sur les droits en matière de procréation dans leur pays. Ils pourraient ensuite interroger des femmes et des employeurs pour faire le point sur la façon dont la législation est appliquée dans la pratique. Ils pourraient également essayer d'évaluer l'impact du droit européen en la matière sur la législation nationale.

Le groupe pourrait aussi s'intéresser à l'éducation sexuelle dispensée dans leur pays. Englobet-elle tous les aspects des droits en matière de procréation ?

Si vous souhaitez étudier d'autres formes de discrimination sur le lieu de travail, vous pouvez effectuer l'activité « Des salaires différents », page 139.

## Idées d'action

Abordez la question des droits en matière de procréation au sein de votre conseil d'école ou d'organisation.

Recherchez des ONG locales qui défendent les droits des femmes en matière de procréation et participez à leurs débats et campagnes.

## Informations complémentaires

### La Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes

En plus d'exposer en détail les droits civils, la Convention consacre aussi une grande attention à un souci vital entre tous pour les femmes, à savoir leur droit de procréer. Le préambule donne le ton en déclarant que « le rôle de la femme dans la procréation ne doit pas être une cause de discrimination ».

La relation entre la discrimination et le rôle de la femme dans la procréation est une question récurrente dans la convention. Ainsi, il est recommandé à l'article 5 « de faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale » et de faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs enfants et d'assurer leur développement. En conséquence, la protection de la maternité et les soins donnés aux enfants sont considérés comme des droits essentiels et pris en compte dans tous les domaines abordés par la convention, qu'il s'agisse d'emploi, de droit de la famille, de soins médicaux ou d'éducation. La Convention exige même de la société qu'elle offre des services sociaux, en particulier des services de garde d'enfants, permettant aux femmes de combiner leurs responsabilités familiales avec leur participation dans la vie publique. Il est recommandé aux Etats d'adopter des mesures spéciales qui visent à protéger la maternité, mesures qui ne doivent pas être considérées comme discriminatoires (article 4).

La convention affirme également le droit des femmes de décider librement du nombre des naissances. Il est à remarquer que c'est le seul traité relatif aux droits humains à faire état de la planification familiale. La Convention oblige d'ailleurs les Etats parties à inclure des conseils relatifs à la planification de la famille dans le processus éducatif (article 10.h) et à mettre au point des codes de la famille qui garantissent le droit des femmes « de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux informations, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour leur permettre d'exercer ces droits » (article 16.e).

## Documents

### Le scénario

Maria, au chômage depuis presque un an, recherche activement un emploi. Il y a dix jours, elle se rend à un entretien pour l'emploi dont elle a toujours rêvé – c'est exactement le poste qu'elle recherchait ! Tout se passe bien et on lui propose le poste. L'entreprise l'invite à rencontrer M. Wladstock, le chef du personnel, pour signer son contrat. Elle a déjà évoqué sa mission et d'autres questions professionnelles lors de son entretien. Au moment de la signature du contrat, M. Wladstock lui annonce que l'une des conditions d'obtention du poste est de signer une déclaration où elle s'engage à ne pas avoir d'enfants au cours des deux prochaines années.

### DATE CLÉ



**15 mai**  
Journée internationale des familles



[www.un.org/womenwatch](http://www.un.org/womenwatch)



# Le calendrier des droits humains

## Human rights calendar

Ce calendrier est la tentative (actualisé) de compiler les diverses dates de célébration des droits humains tout autour du monde – hommage aux défenseurs des droits humains, mémoire des violations des droits humains et célébration des espoirs et des joies. Les dates clés sont les Journées internationales officielles de l'ONU, les Journées mondiales reconnues par les ONG, les anniversaires d'événements historiques ou de grands militants des droits humains. Cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive ou définitive, mais simplement de former le point de départ d'un travail avec les jeunes. Vous êtes d'ailleurs invité à y ajouter vos propres dates de célébration.

Vous pouvez copier le calendrier et en faire un poster pour stimuler l'intérêt porté aux questions de droits humains, surtout parce qu'il donne un bon aperçu de leur étendue et de leur variété. Proposez aux participants de le commenter: Tous les événements commémorés ont-ils une signification pour eux ? Quelles dates locales et nationales souhaiteraient-ils y ajouter ?

Chacune des activités du chapitre 2 s'est vu attribuer une date clé, l'idée est d'utiliser le calendrier pour construire un programme annuel d'éducation aux droits humains. Une activité thématique, chaque semaine ou chaque mois, pourrait constituer un point de départ. Par exemple, le 3 mai, Journée mondiale de la liberté de la presse, vous pourriez entreprendre l'activité «En première page» (page 185) ; le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes, vous pourriez faire l'activité «Questions de vie privée» (page 148). Mais le groupe pourrait souhaiter «passer à l'action» en s'impliquant dans les opérations organisées par d'autres mouvements - par exemple un groupe de défense de l'environnement -, pour célébrer la Journée de la Terre le 22 avril.

Si vous avez besoin de quelques pistes pour passer à l'action, reportez-vous à «La campagne de A à Z» dans le kit pédagogique « Tous différents – Tous égaux ». Vous trouverez des conseils et des lignes directrices pour agir efficacement au chapitre 3, «Agir», de ce manuel.

De même que la compréhension des droits humains évolue et se développe chaque année, ce calendrier devrait également changer. Le défi qui vous est lancé - à vous utilisateurs de ce manuel - est de trouver de nouvelles manières de célébrer les droits humains tous les jours de l'année.

Date	Célébration	Information sur la date	Activité
27 janvier	Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste	Le 27 janvier est la date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, le plus grand camp de la mort nazi. Date choisie par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2005 pour rendre hommage aux victimes de la période nazi.	Expressions de la mémoire
8 février	Journée mondiale pour un internet plus sûr	Journée mondiale pour un internet plus sûr est organisé par Insafe et promeut l'usage de l'internet et des portables plus sûr et responsable pour les enfants et les jeunes.	Ma vie n'est pas un spectacle
12 février	Journée mondiale de la main rouge	Parmi les organisations qui soutiennent la Campagne de la main rouge pour attirer l'attention sur la situation des enfants soldats sont : Human Rights Watch, Amnesty International, Youth Red Cross Germany. Terre des Hommes et Plan International.	Jet de pierres
21 février	Journée internationale de la langue maternelle	Proclamée par l'UNESCO depuis 1999 pour encourager l'engagement international à promouvoir le multiculturalisme et la diversité linguistique, ainsi que la sauvegarde des langues menacées.	La barrière de la langue
8 mars	Journée internationale de la femme	Le 8 mars célèbre les réalisations économiques, politiques et sociales des femmes d'hier, d'aujourd'hui et de demain. La première édition de cette Journée remonte à 1911. Les Nations Unies ont commencé à la fêter en 1975.	En route pour le pays de l'égalité

12 mars	Journée mondiale contre la cyber-censure	La Journée mondiale contre la cyber-censure a été lancée le 12 mars 2009 à la demande de Reporters sans frontières et d'Amnesty International.	
18 mars	Première élection au suffrage universel en Europe	Elle a eu lieu en Finlande en 1917.	Voter ou ne pas voter?
21 mars	Journée mondiale de la poésie	Proclamée par l'UNESCO en 1999 pour encourager la lecture, la rédaction, la publication et l'enseignement de la poésie dans le monde entier.	
21 mars	Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale	Ce jour, en 1960 à Sharpeville (Afrique du Sud), la police a ouvert le feu et tué 69 personnes, lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives au laissez-passer imposées par l'apartheid. En proclamant cette Journée en 1966, l'Assemblée générale des Nations Unies a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale.	Répondre au racisme
22 mars	Journée mondiale de l'eau	D'abord proposée formellement dans l'Agenda 21 de 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), à Rio de Janeiro, Brésil. Première célébration en 1993 pour sensibiliser à la contribution du développement des ressources en eau à la productivité économique et au bien-être social.	
23 mars	Journée mondiale de la météorologie	Organisation météorologique mondiale (OMM) : ses prévisions météorologiques sont essentielles dans les domaines de la sécurité alimentaire, des ressources en eau et des transports.	
24 mars	Journée mondiale contre la tuberculose	Ce jour de 1882, le Dr Robert Koch présentait sa découverte du bacille tuberculeux à un groupe de médecins à Berlin. Proclamée jour officiel en 1992 par l'Organisation mondiale de la santé.	
2e mardi en avril	Journée européenne de l'égalité salariale	Proclamée par BPW Europe (Business & Professional Women).	Des salaires différents
7 avril	Journée mondiale de la santé	Proclamée en 1950 par l'Organisation mondiale de la santé pour sensibiliser aux souffrances inacceptables de la mère et de l'enfant et aux efforts de tous nécessaires pour préserver la vie et la santé.	Juste une minute
8 avril	Journée internationale des Roms	La Journée a été proclamée officiellement en 1990 pour célébrer la culture rom et sensibiliser aux problèmes que rencontrent les Roms.	Dosta!
23 avril	Journée mondiale du livre et du droit d'auteur	En célébrant cette journée dans le monde entier, l'UNESCO s'efforce de promouvoir la lecture, l'industrie éditoriale et la protection de la propriété intellectuelle à travers le droit d'auteur. Commémorée en 1995 pour la première fois. Egalement appelée Journée mondiale du livre.	
24 avril	Journée de Commémoration du Génocide Arménien	Le 24 Avril 1915 marque le début du Génocide perpétré par le gouvernement Ottoman, après l'arrestation et la mise à mort de centaines d'intellectuels et chefs de communautés Arméniennes à Constantinople (Istanbul). On estime à 1.5 millions le nombre d'Arméniens tués dans la série de massacres et la famine qui a suivie.	
28 avril	Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail	Proclamée par l'Organisation internationale du travail.	
1 mai	Journée mondiale du travail	Egalement connue sous le nom de « 1er mai » ou « Fête du travail ». Célébration du mouvement syndical mondial.	La réunion syndicale
2e samedi en mai	Journée mondiale du commerce équitable	Proclamée par l'Organisation mondiale du commerce équitable.	Attention, nous veillons!
3 mai	Journée mondiale de la liberté de presse	Instaurée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993 pour promouvoir la liberté de la presse et reconnaître qu'une presse libre, pluraliste et indépendante est une composante essentielle de toute société démocratique.	En première page
5 mai	Journée de l'Europe (Conseil de l'Europe)	Célébration annuelle de la paix et de l'unité en Europe. Deux dates: 5 mai pour le Conseil de l'Europe et 9 mai pour l'Union européenne (UE).	Tous égaux – Tous différents

8 mai	Journée mondiale de la Croix- Rouge et du Croissant- Rouge	Cette journée rend hommage aux efforts déployés par la Croix- Rouge et le Croissant-Rouge dans le monde entier.	Le loto des droits
8-9 mai	Journées du souvenir et de la réconciliation en l'honneur des morts de la Seconde Guerre mondiale	Proclamée en 2004 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour rendre hommage à toutes les victimes de la Seconde Guerre mondiale.	Expressions de la mémoire
15 mai	Journée internationale des familles	Proclamée en 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour sensibiliser aux problèmes que connaissent les familles.	Travail et procréation
15 mai	Journée internationale de l'objection de conscience	Proclamée par l'Internationale des résistants à la guerre pour promouvoir les actions non violentes contre les causes de la guerre, et pour soutenir et rassembler les individus dans le monde qui refusent de participer à la guerre ou à sa préparation.	
17 mai	Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie	ONUSIDA, programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA. Journée coordonnée par le Comité IDAHO à Paris	Parlons sexe!
17 mai	Journée mondiale de la société d'information	Proclamée en 2005 par les Nations Unies pour sensibiliser aux changements de la société, amenés par l'internet et des nouvelles technologies. Vise à aider à réduire la fracture numérique.	
21 mai	Journée mondiale de lutte contre le terrorisme	L'objectif de cette journée est de faire front contre toutes les formes de terrorisme et de violence. A l'initiative de l'Inde parce que, chaque année, des milliers de jeunes sont pris au piège des organisations et des camps terroristes.	Terrorisme
21 mai	Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et pour le développement	Proclamée en 2002 par les Nations Unies pour protéger la diversité culturelle comme gage de prospérité, de développement durable et de coexistence mondiale pacifique.	Nos futurs
22 mai	Journée internationale de la diversité biologique	Proclamée en 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour la promotion des questions liées à la biodiversité. La Journée était auparavant célébrée le 29 décembre.	
26 mai	Journée mondiale du challenge	Organisée chaque année par la TAFISA (Association internationale pour le sport pour tous). En cette journée, les communautés du monde entier s'affrontent lors de compétitions sportives pour motiver le plus de personnes possibles à être actives.	Le sport pour tous
28 mai	Journée européenne des voisins	Parrainée par le Conseil de l'Europe, cette Journée vise à consolider les communautés locales en encourageant l'organisation de fêtes et d'autres manifestations entre voisins.	Fleurs et droits
29 mai	Journée internationale des Casques bleus & des Soldats de la paix	Proclamée en 2002 par les Nations Unies pour rendre hommage à tous les hommes et femmes qui ont participé aux opérations de maintien de la paix avec professionnalisme, engagement et courage et qui ont péri pour la paix.	
31 mai	Journée mondiale sans tabac	Lancée en 1987 par l'OMS pour inciter à 24 heures d'abstinence de toutes formes de tabac et sensibiliser à l'ampleur de la consommation de tabac et aux risques pour la santé.	

4 juin	Journée internationale des enfants victimes innocentes d'agression	Commemorée depuis 1982 pour reconnaître et rappeler la souffrance de nombreux enfants victimes de violences physiques, mentales et psychologiques et la nécessité de protéger les droits des enfants.	Avons-nous le choix?
5 juin	Journée mondiale de l'environnement	Proclamée en 1972 par les Nations Unies pour sensibiliser davantage à la nécessité de préserver et de valoriser l'environnement.	Doigts et pouces
12 juin	Journée mondiale contre le travail des enfants	L'Organisation internationale du travail (OIT) a lancé cette Journée en 2002.	L'histoire d'Ashique
17 juin	Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse	Proclamée en 1995 par les Nations Unies pour sensibiliser à la nécessité de coopérer au plan international pour lutter contre la désertification et les effets de la sécheresse, et promouvoir l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification.	
20 juin	Journée mondiale des réfugiés	Proclamée en 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour célébrer le 50e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.	Puis-je entrer?
23 juin	Journée des Nations Unies pour la fonction publique	Créée par les Nations Unies pour saluer la contribution de la fonction publique au processus de développement.	
26 juin	Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues	L'Assemblée générale a décidé en 1987 de lancer cette Journée pour atteindre l'objectif d'une société internationale sans abus de drogues.	
26 juin	Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture	Proclamée en 1997 par les Nations Unies, la Journée vise l'éradication de la torture et l'application effective de la Convention de 1984 des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La première édition de cette Journée a été célébrée le 26 juin 1987.	Chahal c. Royaume-Uni
1er samedi en juillet	Journée internationale des coopératives	Proclamée en 1992 par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Journée célèbre le centenaire de l'Alliance coopérative internationale, reconnaissant que les coopératives sont un facteur indispensable du développement économique et social.	
11 juillet	Journée mondiale de la population	Proclamée en 1989 par le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour mobiliser l'attention sur l'urgence et l'importance des questions de population.	
18 juillet	Journée internationale Nelson Mandela	En 2009, les Nations Unies ont déclaré le 18 juillet Journée internationale Nelson Mandela, pour saluer la contribution de l'ancien Président d'Afrique du Sud à la culture de paix et de liberté.	Héroïnes et héros
2 août	Journée internationale du Souvenir du génocide des roms et sinti	La date marque la liquidation du soi-disant "Camp des familles roms", quand les Nazis ont tué presque trois milles hommes, femmes et enfants dans les chambres de gaz de Birkenau pendant la nuit de 2/3 août 1944.	
6 août	Journée d'Hiroshima	En mémoire des victimes du premier bombardement atomique sur Hiroshima, au Japon, en 1945.	
9 août	Journée internationale des populations autochtones	Proclamée en 1994 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour promouvoir et protéger les droits des populations autochtones.	Les Makah et la chasse à la baleine
12 août	Journée internationale de la jeunesse	Lancée en 1999 par les Nations Unies pour attirer l'attention sur les problèmes des jeunes dans le monde.	Sur l'échelle

23 août	Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition	Proclamée par l'UNESCO en mémoire de la traite négrière transatlantique. Cette journée commémore le 23 août 1791, jour où les esclaves de Saint-Domingue, dans les Caraïbes, ont organisé une révolte qui conduira à la révolution haïtienne et promouvra la défense de la cause des droits humains.	Frises chronologiques
23 août	Journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme	Proclamée par le Parlement européen en 2008.	
8 septembre	Journée internationale de l'alphabétisation	Proclamée par l'UNESCO, célébrée pour la première fois en 1966. Vise à souligner l'importance de l'alphabétisation pour les individus, les communautés et les sociétés.	L'éducation pour tous?
15 septembre	Journée internationale de la démocratie	Proclamée en 2007 par les Nations Unies.	Nouer des liens
19 septembre	Jour du droit de vote des femmes	Jour où, en 1893, la Nouvelle-Zélande a octroyé le droit de vote aux femmes. La Nouvelle-Zélande est le premier pays à avoir adopté le suffrage universel.	La campagne électorale
21 septembre	Journée internationale de la paix	Proclamée en 1981 par l'Assemblée générale des Nations Unies comme journée annuelle de non-violence et de cessez-le-feu. Les Nations Unies invitent tous les pays et tous les peuples à respecter l'arrêt des hostilités durant cette Journée.	Une mosquée à Sommeil-City
28 septembre	Journée internationale du droit de savoir	Créée par des défenseurs de l'accès à l'information dans le monde entier. Célébrée pour la première fois en 2003 pour sensibiliser aux droits de tout un chacun d'avoir accès aux renseignements que détient le gouvernement.	Sur l'échelle
1 <sup>er</sup> lundi en octobre	Journée mondiale de l'habitat (sans quartiers insalubres)	Lancée par les Nations Unies. Célébrée pour la première fois en 1986, son objectif est de nous faire réfléchir à l'état de nos villes et cités et au droit fondamental à un logement adéquat.	Le conte des deux cités
2 <sup>ème</sup> mercredi en octobre	Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles	Lancée en 2002 par les Nations Unies pour développer au niveau mondial une culture permettant de prévenir, réduire et pondérer les catastrophes naturelles, ainsi que de s'y préparer.	Les chaînes de la vie
1 octobre	Journée internationale des personnes âgées	En 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies a lancé cette Journée pour sensibiliser aux questions qui touchent les personnes âgées et valoriser la contribution de ce groupe d'âge à la société.	
1 octobre	Journée internationale de la musique	Initiée en 1975 par le Conseil international de la musique pour promouvoir la musique dans toutes les sphères de la société.	
2 octobre	Journée internationale de la non-violence	Cette Journée internationale de l'ONU diffuse le message de la non-violence au moyen d'actions d'éducation et de sensibilisation. C'est aussi le jour anniversaire du Mahatma Gandhi, chef du mouvement pour l'indépendance de l'Inde.	La violence dans ma vie
5 octobre	Journée mondiale des enseignants	Créée en 1994 par l'UNESCO pour mobiliser le soutien des enseignants et faire en sorte que ceux-ci répondent aux besoins des futures générations.	Bientôt d'un autre âge
7 octobre	Journée mondiale pour le travail décent	Lancée en 2008 par la Confédération syndicale internationale, elle permet aux syndicats dans le monde entier de se battre pour un travail décent.	Je veux travailler !
2 <sup>ème</sup> jeudi en octobre	Journée mondiale pour la vue	Organisation mondiale de la santé : journée de sensibilisation mondiale à la cécité, aux déficiences visuelles et à la réadaptation des malvoyants.	Changez de lunettes

10 octobre	Journée mondiale contre la peine de mort	Organisée depuis 2002 par la Coalition mondiale contre la peine de mort.	Quand demain frappera à la porte
10 octobre	Journée internationale de la santé mentale	Célébrée la première fois en 1992 à l'initiative de la Fédération mondiale pour la santé mentale.	Qui êtes-je?
La semaine du 15 octobre	Semaine européenne de la démocratie locale	Promue par le Conseil de l'Europe pour encourager la connaissance de la démocratie locale et la participation démocratique au plan local.	Que chaque voix soit entendue
16 octobre	Journée mondiale de l'alimentation	Proclamée en 1979 par les Nations Unies pour sensibiliser le public aux problèmes mondiaux en matière d'alimentation et renforcer la solidarité dans la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté.	Un pas en avant
17 octobre	Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté	Proclamée en 1992 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour sensibiliser à la nécessité d'éradiquer la pauvreté et le dénuement dans tous les pays, en particulier les pays en voie de développement.	La ruée vers la richesse et le pouvoir
24 octobre	Journée des Nations Unies	Proclamée en 1947 pour fêter l'anniversaire de la Charte des Nations Unies. Cette journée a pour objectif de « faire connaître les buts et les réalisations de l'ONU aux peuples du monde et de gagner leur appui à l'œuvre de l'ONU ».	
24-30 octobre	Semaine du désarmement	Instaurée par l'ONU en 1978 pour sensibiliser aux dangers de la course aux armements et à la nécessité d'y mettre un terme, et pour faire comprendre au public l'urgence du désarmement.	
25 octobre	Journée internationale des artistes	Mouvement de la base. 25 octobre, date de l'anniversaire de Picasso.	Jeux d'images
3 novembre	Journée internationale de l'homme	Lancée en 1999 à Trinidad et Tobago. Soutenue par l'ONU pour promouvoir la santé des jeunes garçons et des hommes, améliorer les relations entre les genres et faire valoir leur rôle en tant que modèles.	En route pour le pays de l'égalité
4 novembre	Convention européenne des droits de l'homme	Signée ce jour en 1950.	La centrale électrique
6 novembre	Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé	Proclamée en 2001 par les Nations Unies pour promouvoir la protection de notre environnement commun en temps de conflit armé et prévenir la dégradation des écosystèmes et des ressources naturelles qui perdure bien au-delà des conflits, par-delà les frontières nationales, et qui affecte les générations futures.	
9 novembre	Journée internationale contre le fascisme et l'antisémitisme	Ce jour en 1938, les Nazis lancent un gigantesque pogrom contre les juifs. Les vitrines éclatées des magasins sont à l'origine du nom donné à cette nuit, « La nuit de cristal ». Cette Journée est reconnue par le Conseil de l'Europe.	
9 novembre	1989 : chute du mur de Berlin	Ce jour symbolise le début de l'effondrement des barrières entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest.	
11 novembre	Journée internationale de la science au service de la paix	Etablie par l'UNESCO en 2001 pour sensibiliser davantage le public au rôle de la science pour des sociétés pacifiques et durables et promouvoir la solidarité nationale et internationale pour une coopération scientifique entre les pays, au bénéfice des sociétés.	
16 novembre	Journée internationale de la tolérance	Proclamée par l'UNESCO en 1995 pour faire prendre conscience des dangers de l'intolérance.	Croyances

18 novembre	Journée contre la traite des êtres humains	Etablie en 2007 suite à une recommandation du Parlement européen, cette journée est l'occasion de sensibiliser à la nécessité d'une politique efficace pour la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains.	
20 novembre	Journée mondiale de l'enfance	Proclamée par les Nations Unies en 1954 comme journée de la fraternité et de la compréhension dans le monde entre les enfants, grâce à des activités pour la promotion du bien-être des enfants dans le monde.	Les droits des enfants
21 novembre	Journée mondiale de la télévision	Proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1996 pour encourager des échanges mondiaux de programmes télévisés se concentrant sur la paix, la sécurité et le développement économique et social et la promotion des échanges culturels.	Jeux d'images
25 novembre	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	En 1981, les défenseurs de la cause des femmes ont choisi le 25 novembre comme Journée contre la violence faite aux femmes ; elle sera déclarée Journée des Nations Unies en 1999 pour sensibiliser et dire non à cette violence.	Questions de vie privée
29 novembre	Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien	Proclamée en 1977 par les Nations Unies pour exprimer notre solidarité avec le peuple palestinien au moyen de manifestations sur les droits des Palestiniens et divers autres événements culturels.	
1 décembre	Journée mondiale de lutte contre le sida	Proclamée en 1988 par les Nations Unies (OMS), préoccupées par les proportions pandémiques du syndrome immunodéficitaire acquis (SIDA).	L'accès aux médicaments
2 décembre	Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage	Rappelle la date en 1949 de l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.	
3 décembre	Journée internationale des handicapés	Proclamée en 1992 par les Nations Unies pour sensibiliser et inciter à la prise de mesures visant à améliorer la situation des personnes handicapées et à leur assurer des chances égales.	Il faut voir les capacités!
5 décembre	Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social	Proclamée en 1985 par les Nations Unies pour sensibiliser à la contribution des services volontaires et encourager les personnes de tous horizons à offrir leurs services bénévolement, chez eux ou à l'étranger.	Quelle est votre position?
9 décembre	Journée internationale de la lutte contre la corruption	Proclamée en 2003 par les Nations Unies pour sensibiliser à la corruption, pour que la corruption ne soit plus acceptée comme un mal inévitable mais reconnue comme l'un des principaux freins au développement, dont les victimes sont les populations les plus pauvres du monde.	
10 décembre	Journée des droits humains	Tous les Etats et organisations intéressés ont été invités par l'Assemblée générale des Nations Unies à fêter cette journée pour célébrer l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948.	S'il te plaît, dessine-moi un droit humain, Mimez-le! Les combattants des droits humains
18 décembre	Journée internationale des migrants	Proclamée en 2002 par les Nations Unies pour garantir le respect des droits humains et des libertés fondamentales de tous les migrants.	Trois objets
20 décembre	Journée internationale de la solidarité	Initiative inscrite dans le combat mené par les Nations Unies et lancée en 2005 pour célébrer notre unité dans la diversité et promouvoir la solidarité pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.	Combien nous faut-il ?

# Activités d'introduction

## Starters

*Le commencement est la moitié de tout.*

Proverbe grec

<b>Thèmes</b>	• Droits humains en général
<b>Complexité</b>	Niveau 2
<b>Durée</b>	15 minutes
<b>Aperçu</b>	Les activités d'introduction proposées ci-dessous permettent de créer une bonne ambiance de travail et de présenter les droits humains de manière ludique.
<b>Droits corrélés</b>	• Tous
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eveiller la curiosité à propos des droits humains</li> <li>• Développer la coopération</li> <li>• Encourager la créativité, donner de l'énergie et motiver</li> </ul>



Droits humains en général



Niveau 2



15 minutes

## *Repères est plus qu'un manuel.*

Il s'agit d'un exercice non verbal qui permet de présenter *Repères* à un nouveau public de manière ludique.

### Instructions

1. Posez un exemplaire de *Repères* au sol et demandez aux participants de se placer autour, en cercle.
2. Expliquez qu'il s'agit d'une activité de mime : les participants doivent mimer une action en utilisant *Repères* comme bon leur semble, tant qu'ils ne s'en servent pas comme d'un manuel ! Le reste du groupe doit deviner ce que représente l'ouvrage.
3. Donnez un exemple en prenant le livre et en disant « si ce n'est pas un livre ... qu'est ce que c'est ? ». Faites alors semblant de manger un sandwich. Lorsque quelqu'un a deviné ce que vous essayiez de mimer, placez à nouveau le livre sur le sol et regagnez votre place.
4. Chacun à leur tour, les participants miment quelque chose. Laissez-les s'inspirer des idées des autres et s'avancer lorsqu'ils sont prêts.



### Conseils pour l'animateur

Cet exercice peut également être utilisé comme introduction à la phase d'évaluation des activités et méthodes employées au cours d'un stage de formation.



## *Présidez-vous !*

Cette activité renforce la confiance des participants en leurs capacités d'expression d'opinions et permet d'introduire certaines questions relatives aux droits humains.

<b>Matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suffisamment d'espace</li> <li>• Chaises, une par participant plus une supplémentaire</li> <li>• Affirmations préparées à l'avance</li> </ul>
------------------	--





## Instructions

1. Placez les chaises en cercle et demandez aux participants de s'installer. Il doit y avoir une chaise supplémentaire non occupée.
2. Lisez la première affirmation et demandez à ceux qui sont d'accord de changer rapidement de place et de s'asseoir sur une autre chaise. Ceux qui ne sont pas d'accord restent assis sur leur chaise. Les indécis se lèvent, pivotent sur eux-mêmes et s'assoient à la même place.

## Conseils pour l'animateur

Cette activité « brise-glace » est ludique et très intéressante. Vous pouvez la terminer en demandant aux participants d'identifier le lien entre les affirmations présentées et les droits humains ; toutefois, ne prolongez pas la discussion, il ne s'agit que d'une activité d'introduction.

Cette méthode peut aussi être utilisée comme introduction à une discussion plus approfondie. Dans ce cas, il faudra veiller à ce que les affirmations utilisées correspondent au thème que vous souhaitez aborder. Vous pouvez demander aux participants leurs réactions aux différentes affirmations et d'où proviennent leurs croyances.

Une autre possibilité, si vous travaillez sur un thème particulier, consiste à demander aux participants d'écrire leurs propres affirmations sur des bouts de papier, qui pourront être placés dans un chapeau ou une boîte avant d'être lus à voix haute.

Vous pouvez choisir des propositions parmi celles figurant sur la liste suivante ou vous en inspirer pour créer vos propres énoncés :

- Il est pire pour les filles que pour les garçons d'avoir mauvaise réputation.
- On peut accepter qu'une jeune femme ne s'épile pas le corps.
- Il est faux que des magasins vendent des strings pour enfants.
- Une jeune femme peut être la meilleure amie d'un jeune homme et inversement.
- Les femmes savent mieux cuisiner que les hommes.
- Le mariage homosexuel devrait être autorisé.
- Si mon ami(e) me disait qu'il ou elle est homosexuel(le), je resterais ami(e) avec lui/elle.
- Seules les filles minces sont jolies.
- La beauté vient de l'intérieur.
- Dès l'enfance, les filles sont meilleures en couture et les garçons meilleurs en mécanique.
- Si une fille/femme se fait violer, c'est quelquefois de sa faute.
- Les muscles sont une caractéristique masculine.
- Les hommes laissent facilement transparaître leurs sentiments.
- Les immigrés sont toujours pleins d'ardeur au travail car il faut qu'ils le soient.
- La danse classique n'est pas une activité masculine.
- Il est naturel pour les hommes de prendre le contrôle et de diriger.
- Il vaut mieux avoir un président/premier ministre homme que femme.
- Un homme ne devrait pas gagner moins que son épouse.
- Avouer à vos amis que vous avez peur de quelque chose est un signe de faiblesse.
- Parler de ses sentiments n'est pas une habitude masculine.
- L'amour s'étiole avec le temps.
- La sexualité n'est pas possible sans amour.
- Les visions des adultes à propos de la sexualité sont dépassées.
- On peut trouver de bons conseils sur la sexualité dans les magazines pornographiques.
- On peut trouver de bons conseils sur la sexualité dans les magazines pour adolescents.
- Tous les individus sont égaux en valeur.

## « Je suis doué pour/en... »

Cette activité vise à renforcer l'estime de soi tout en faisant ressortir la diversité et la solidarité au sein du groupe.

### Instructions

1. Demandez aux participants de former un grand cercle en restant debout.
2. Invitez quelqu'un à avancer d'un pas vers le centre du cercle et de dire en quoi il ou elle est doué(e).
3. Demandez ensuite au reste du groupe d'avancer d'un pas et de répéter le nom de la personne et en quoi elle est douée.
4. Invitez un autre participant à s'avancer, et ainsi de suite.

### Conseils pour l'animateur

Le diamètre du cercle de départ doit être aussi grand que possible de manière à ce qu'il reste suffisamment de place pour avancer à chaque tour. A la fin, le cercle sera tout petit et les participants seront très proches les uns des autres.

## Le beau Benjamin et la sublime Sarah

Utilisez cette activité avec des personnes qui se rencontrent pour la première fois. Elle permet de présenter les prénoms des participants, mais également de promouvoir la solidarité et le respect.

### Instructions

1. Demandez aux participants de former un grand cercle en restant debout.
2. Invitez une personne à donner son prénom (par exemple « Benjamin »).
3. Demandez au reste du groupe de réfléchir à des adjectifs positifs qui commencent par la même lettre, c'est-à-dire B.
4. Demandez à Benjamin de choisir l'une des propositions.
5. Invitez ensuite la personne qui se trouve à la droite de Benjamin à dire « Bonjour, b... Benjamin (b... = l'adjectif retenu). « Je suis ... (par exemple « Sarah ») ».
6. Demandez au groupe de trouver un adjectif pour « Sarah » (par exemple « sublime »).
7. La personne suivante dira : « bonjour b... Benjamin et sublime Sarah, je suis ... »
8. Continuez ainsi jusqu'à ce que tous les participants se soient présentés.

### Conseils pour l'animateur

N'oubliez pas qu'il s'agit davantage de rechercher des adjectifs positifs qui commencent par la même lettre que le prénom de la personne que de trouver des adjectifs qui décrivent véritablement la personne.

Il appartient à chaque participant de choisir l'adjectif qui lui convient parmi ceux proposés par les autres participants.

En votre qualité d'animateur, vous devez être prêt à proposer des adjectifs positifs pour chacun des prénoms, au cas où personne n'aurait d'idée.

Une variante ludique consiste à demander à chaque personne de choisir une action lorsqu'elles se présentent. Par exemple, Benjamin pourrait se frotter le dessus de la tête. Le groupe devra alors se souvenir à la fois du prénom, de l'action et de l'adjectif.



## Nœuds

Cette activité fait appel à la coopération et illustre la résolution de problèmes par le travail en commun.



### Instructions

1. Demandez aux participants de former de petits groupes de six à huit personnes.
2. Demandez aux participants de former un cercle, épaule contre épaule et bras tendus en avant.
3. Ils s'attrapent ensuite par les mains de sorte que a) chacun tienne la main de deux personnes différentes et b) aucun ne « s'accroche » à un voisin immédiat, sur le côté (au final, on a une figure qui ressemble à un immense « nœud » de mains !)
4. A présent, demandez aux participants de défaire le nœud, sans se lâcher les mains.



### Conseils pour l'animateur

Les participants vont devoir passer en-dessous et au-dessus des bras des autres. Il faut de la patience, mais on aboutit à un résultat assez surprenant, à savoir un ou deux grands cercles.

Cette activité est un excellent moyen de stimuler les participants de manière ludique. Si vous souhaitez faire des commentaires, vous pouvez demander aux membres du groupe comment ils se sont sentis après avoir créé le « nœud » : leur paraissait-il fou ou impossible de le défaire ? Lorsqu'ils y sont parvenus, ont-ils été surpris du résultat ? Vous pouvez leur rappeler les mots de Gandhi, qui disait « la différence entre ce que nous faisons et ce que nous sommes capables de faire suffirait pour résoudre la plupart des problèmes du monde ».

## Le « toucher du sol »

Ce jeu très énergique encourage la coopération et la prise de décision en groupe. Il implique un contact physique étroit.



### Instructions

1. Expliquez aux participants que nous avons tous neuf parties du corps avec lesquelles nous pouvons toucher le sol : 2 pieds, 2 mains, 2 coudes, 2 genoux et 1 front.
2. Demandez-leur de se réunir au milieu de la salle. Indiquez un chiffre entre 1 et 9 et demandez à chaque joueur de toucher le sol avec le nombre de parties du corps correspondant. Répétez l'opération deux fois.
3. Demandez à chacun de se trouver un partenaire. Donnez un chiffre entre 2 et 18. Les deux participants doivent travailler ensemble afin de toucher le sol avec le nombre de points du corps énoncé. Répétez l'opération deux fois.
4. Répétez le jeu avec des groupes de quatre personnes, puis de huit et de seize, jusqu'à ce que tous travaillent ensemble.



### Conseils pour l'animateur

Vous pouvez autoriser les participants à parler, ou au contraire exiger qu'ils ne communiquent que par signes, par exemple.

Dans le cas d'un groupe de quatre personnes, on peut énoncer le chiffre 2, mais cela amènerait deux personnes à se tenir chacune sur une jambe tout en portant les deux autres ! Pour des raisons pratiques, le chiffre le plus bas qui pourra être proposé dans ce cas est donc plutôt 4 (tandis que le chiffre le plus élevé sera  $4 \times 9 = 36$ ). Pour chaque partie jouée, le chiffre le plus élevé qui peut être donné est égal à neuf fois le nombre de membres du groupe.

Demandez aux participants de travailler rapidement. Dans de grands groupes, les participants prennent généralement beaucoup de temps pour décider qui doit placer quelles parties du corps au sol. Le plus amusant est de demander à un groupe de huit personnes d'essayer de poser au total six ou huit parties du corps au sol.

## L'alphabet au sol

Cette activité est un excellent exercice de « bienvenue ». Sans trop parler, les participants apprennent les noms des autres et leur origine. Elle peut également servir d'introduction à une discussion sur la diversité et le respect de la diversité.

### Préparation

- Inscrivez chaque lettre de l'alphabet sur une feuille de papier A4 (une lettre par feuille).

### Instructions

1. Etalez les lettres au hasard sur le sol et demandez aux participants de former un cercle autour d'elles.
2. Expliquez-leur que vous allez poser quelques questions, par exemple : « quel est votre prénom ? ». Aussi rapidement que possible, les participants devront alors trouver la feuille où se trouve la première lettre de leur prénom et la toucher avec leur talon. Par exemple, Laure se placera sur la lettre L, Rui sur la lettre R, etc.
3. Lorsque tous sont en place, énumérez les lettres une après l'autre et demandez aux participants de dire rapidement leur prénom.
4. Procédez de même avec d'autres questions.



### Conseils pour l'animateur

Laissez suffisamment d'espace autour des feuilles lorsque vous les placez au sol, car plusieurs personnes devront probablement se placer sur une même lettre. Si plus de trois personnes essaient de tenir debout sur une lettre, le jeu devient très amusant, car ils devront s'accrocher les uns aux autres !



Si les feuilles sont disposées au hasard, les participants devront s'entraider pour trouver les lettres.

Si vous travaillez avec un groupe de toutes nationalités, soyez attentif au choix de l'alphabet et veillez à ce que toutes les lettres soient faciles à comprendre et à lire. Le fait d'inscrire sur une même feuille une lettre et ses équivalents dans d'autres alphabets éveille la curiosité.

En fonction de la taille du groupe, on pourra augmenter ou réduire le nombre de parties. Il ne faut pas faire traîner l'exercice en longueur. Quelques suggestions de questions :

- Quel est votre prénom ?
- Dans quel pays vivez-vous ?
- Dans quel pays êtes-vous né ?
- Quel est votre aliment/boisson préféré ?
- Quel est votre couleur préférée ?
- Quel est votre livre/type de musique préféré ?
- Quel est votre devise dans la vie ?

### Informations complémentaires

Vous trouverez davantage d'activités d'introduction sur les sites web suivants :

- <http://wilderdom.com/games/Icebreakers.html>
- <http://www1.umn.edu/humanrts/edumat/hreduseries/hrhandbook/activities/11.htm>
- [http://www.amnesty.ca/youth/youth\\_action\\_toolkit/icebreakers.php](http://www.amnesty.ca/youth/youth_action_toolkit/icebreakers.php)
- <http://www.corrymeela.org/sitepage/icebreakers.aspx>
- <http://www.nationalserviceresources.org/taxonomy/term/183>



Droits humains en général



Niveau 1



Indifférente



10 minutes



# Activités pour faire le bilan

## Activities for reviewing

*Rien n'est jamais une perte de temps, à condition d'utiliser cette expérience intelligemment.*

Auguste Rodin

**Complexité** Niveau 1

**Taille du groupe** Indifférente

### Aperçu

La phase de bilan est une partie essentielle du cycle d'apprentissage expérientiel qui est à la base de l'approche adoptée dans le présent manuel d'éducation aux droits humains. Les activités suivantes sont des moyens simples et ludiques d'aider les participants à tirer un enseignement de leurs expériences. Elles peuvent être utilisées après avoir effectué l'une des activités proposées dans *Repères*, mais ne sauraient remplacer un compte rendu et une évaluation détaillés. Elles sont particulièrement utiles à la fin d'une journée de formation ou d'une période de formation plus longue, pour amener les participants à réfléchir de manière générale à ce qu'ils apprennent et à la manière dont ils le font, mais aussi lorsque l'animateur souhaite obtenir des réactions rapides.

### Droits corrélés

- Droit à l'éducation aux droits humains
- Droit à l'éducation
- Droit à la participation

### Objectifs

- Développer, par l'expérience, la connaissance et la compréhension des questions liées aux droits humains
- Développer les compétences de réflexion critique
- Prendre l'habitude de réfléchir à l'expérience vécue pour en tirer un enseignement
- Contribuer à l'évaluation des processus d'apprentissage

## ***Jeu « conclusif »***

Durée : 10 minutes

### Instructions

1. Examinez brièvement les activités effectuées durant la session.
2. Demandez aux participants de s'asseoir en cercle.
3. Choisissez l'une des déclarations ci-dessous et demandez aux participants de la compléter, chacun à son tour. On ne s'autorisera aucun commentaire ou discussion.
4. Répétez l'exercice si vous en avez le temps ou si vous souhaitez obtenir davantage de réactions.

### Conseils pour l'animateur

Exemples de déclarations possibles :

- Le meilleur élément de l'activité était ... et le pire aspect était ...
- L'aspect le plus intéressant était ... et le plus ennuyeux était ...
- Ce qui m'a le moins plu, c'était ... et ce que j'ai le plus apprécié, c'était ...
- L'élément le plus drôle était ... et le plus sérieux était ...
- J'aurais préféré davantage de ... et moins de ...
- J'ai appris que ... et j'aimerais en savoir plus sur ...
- A présent, je souhaiterais ... et j'espère ...
- J'ai compris que ... et j'ai besoin ...
- Ce qui m'a le plus surpris, c'était ...



- Ce que j'ai préféré faire, c'était ... et ce que j'ai le moins aimé, c'était ...
- Ce qui m'a mis le plus à l'aise, c'était ... et le moins à l'aise ...

Si vous avez le temps, vous pouvez demander aux participants d'approfondir leurs réponses en les justifiant. Par exemple, « ce qui m'a le plus plu, c'était ... parce que ... L'aspect le plus dérangeant était ... car... ».

## De haut en bas

Cet exercice très rapide est utile si vous manquez de temps !

Durée: 2 minutes

### Préparation

- Envisagez trois ou quatre questions à poser aux participants. Par exemple, « avez-vous apprécié l'activité ? », « avez-vous appris quelque chose de nouveau ? », « pourrez-vous l'appliquer dans votre quotidien ? »

### Instructions

1. Expliquez aux participants que vous allez poser quelques questions pour leur demander ce qu'ils ont appris et s'ils ont apprécié la session. Ils donneront leur réponse de manière non verbale, en utilisant l'expression corporelle. Ceux qui souhaitent répondre « oui » à la question devront lever les bras aussi haut que possible, voire se mettre sur la pointe des pieds si leur réponse est très positive. Ceux qui, au contraire, ne sont pas d'accord, devront se baisser, voire s'allonger sur le sol. Chacun est libre d'adopter une position corporelle intermédiaire pour indiquer son sentiment personnel.
2. Lisez la première question et donnez aux participants une minute pour se mettre en position.
3. Prenez note mentalement des réponses des participants, mais ne demandez ni n'autorisez de commentaire.
4. Accordez aux participants un petit moment de détente avant de passer à la deuxième question.



## Le jeu des points de vue

Cette méthode rapide donne aux participants la possibilité de formuler des remarques, s'ils le souhaitent.

Durée: 20 minutes

### Préparation

- Envisagez trois ou quatre questions à poser aux participants. Par exemple, « avez-vous apprécié l'activité ? », « avez-vous appris quelque chose de nouveau ? », « pourrez-vous l'appliquer dans votre quotidien ? »
- Fabriquez quatre pancartes en format A4 : « oui », « non », « je ne sais pas » et « je souhaite m'exprimer ». Affichez-les sur les quatre murs de la salle.

### Instructions

1. Montrez les pancartes au mur et expliquez qu'elles représentent quatre points de vue différents. Précisez que seules les personnes qui se placeront sous l'affiche « je souhaite m'exprimer » pourront prendre la parole.
2. Expliquez que vous allez lire une question à voix haute et que les participants devront se placer le long du mur qui représente leur réponse. Les participants pourront changer de position au cours de l'exercice.
3. Posez la première question au sujet de l'activité.
4. Donnez aux participants suffisamment de temps pour se placer, puis donnez la parole à ceux qui se trouvent sous l'affiche « je souhaite m'exprimer ».



## Le jeu du bulletin météo

Cette activité utilise la météo comme métaphore des sentiments.

**Durée** : 30 minutes

### Matériels

- Papier et crayons (facultatif)



### Instructions

1. Expliquez brièvement aux participants qu'ils vont utiliser la météo comme métaphore de leurs sentiments.
2. Accordez-leur 5 à 10 minutes pour réfléchir à la journée de travail ou à la formation/au projet/ au travail en cours et se poser les questions suivantes : est-ce que, jusqu'à présent, j'y ai pris du plaisir ? Qu'est ce que j'en ai retiré ? Tout cela va-t-il être utile ?
3. Demandez ensuite à chaque membre du groupe de présenter son analyse personnelle sous forme de bulletin météo.



### Conseils pour l'animateur

Donnez quelques exemples pour expliquer l'idée de la métaphore. Les participants pourront dire, par exemple : « ma journée a commencé par quelques bancs de brouillard. En fin de matinée, il y a eu de très fortes pluies. Quelques averses ont ponctué le début d'après-midi, et il y a eu de belles éclaircies en fin de journée ». En d'autres termes, le participant dit que ses débuts ont été incertains, puis que cela a vraiment empiré, mais qu'après le déjeuner les choses se sont améliorées et qu'en fin de compte, il estime avoir appris beaucoup de choses.



### Variantes

Les participants peuvent choisir de dessiner leur bulletin météo plutôt que de le présenter à l'oral.

Sur le même principe, les participants pourront faire le bilan de leur projet comme s'ils commentaient un match de football ou de cricket, ou tout autre événement « parlant » pour eux.

## A la une

Les participants travaillent en petits groupes pour produire une fausse « une » de tabloïd.

**Durée** : 60 minutes

### Préparation

- Il faudra prévoir du papier format A3 et des feutres pour chaque groupe.



### Instructions

1. Demandez aux participants de former des groupes de trois ou quatre personnes. Ils vont fabriquer la « une » d'un tabloïd, ce qui signifie : des gros titres, mais pas de longs articles !
2. Demandez-leur d'analyser le projet ou l'activité effectués et ce qu'ils en ont retiré, en faisant ressortir les points positifs et les points négatifs.
3. Chaque groupe conviendra de cinq ou six « sujets » à traiter. Les participants rédigeront un grand titre pour chaque sujet, et quelques phrases de résumé, mais n'écriront pas la totalité de l'article correspondant. Les « photos » sont facultatives, mais sont une excellente idée.
4. Les pages ainsi conçues seront affichées.
5. Leur présentation et leur analyse sont facultatives.

## Le jeu du sac à dos

Cet exercice pourra être pratiqué à la fin d'une session de formation. Les images en disent toujours beaucoup plus long que les mots.

**Durée** : 40 minutes

### Matériel

- Papier et stylos de couleur

### Instructions

1. Demandez aux participants de réfléchir à ce qu'ils ont appris durant la session/réunion, et de faire un dessin d'eux-mêmes portant un grand sac à dos, sur le chemin du retour. Le sac doit contenir tous les éléments (objets, idées et espoirs) qu'ils souhaitent ramener chez eux.
2. Les participants devront réfléchir à l'ensemble de l'acquis qu'ils veulent conserver. Il peut s'agir, par exemple, de livres ou d'illustrations, de sentiments, de la rencontre avec d'autres personnes, d'idées, de nouvelles visions du monde, de la force qu'ils ont tirée des difficultés ou encore des valeurs acquises en général.
3. Les participants pourront également dessiner tout ce qu'ils veulent laisser derrière eux, dans une poubelle. Cela peut aller des mauvaises habitudes aux anciennes idées préconçues, en passant par les moments difficiles, la malbouffe ou tout autre élément !
4. Cette activité n'exige pas de grands talents artistiques de la part des participants. Rassurez-les sur ce point. Les « bonhommes-bâtons », mots ou symboles sont tout à fait acceptés.







## Chapitre 3

# Agir pour les droits humains

# Table des matières de ce chapitre

<b>A PROPOS DE CE CHAPITRE .....</b>	<b>363</b>
<b>3.1. EDUCATION AUX DROITS HUMAINS ET ACTIVISME/MILITANTISME .....</b>	<b>364</b>
Qu'est ce que l'activisme/le militantisme ?.....	364
Qu'entend-on par « agir » ?.....	365
Quand le groupe peut-il agir ?.....	367
<b>3.2. DES ACTIONS SIMPLES POUR LES DROITS HUMAINS.....</b>	<b>368</b>
Actions publiques.....	368
L'éducation par les jeunes .....	369
Agissez !.....	370
Faire évoluer les politiques ou le comportement des représentants de l'Etat.....	372
Travail en association avec d'autres groupes ou mouvements .....	373
Collecte d'informations.....	374
<b>3.3. CONCEPTION D'UN PLAN D'ACTION.....</b>	<b>376</b>
Avant de commencer ... ..	376
<i>Bien vous connaître – une analyse SWOT .....</i>	<i>376</i>
<i>Faire des choix.....</i>	<i>377</i>
<i>Connaître le problème.....</i>	<i>378</i>
<i>Arbre à problèmes.....</i>	<i>378</i>
<i>Connaître la solution.....</i>	<i>379</i>
Planification de votre action .....	380
<i>Quel problème souhaitez vous traiter ? .....</i>	<i>381</i>
<i>Quel est votre public cible ? .....</i>	<i>381</i>
<i>Quels changements espérez vous amener ?.....</i>	<i>381</i>
<i>Comment amener ce changement ? .....</i>	<i>381</i>
<i>Quels moyens utiliserez-vous pour influencer votre public ? .....</i>	<i>382</i>
S'organiser .....	382
<i>Créer un tableau des tâche.....</i>	<i>383</i>
Compte rendu et évaluation.....	384

# A propos de ce chapitre

Comme vous avez pu le remarquer, toutes les activités du chapitre 2 contiennent une section intitulée « idées d'action ». Pourquoi cela ? Car nous estimons qu'une éducation aux droits humains qui se limite à la salle de classe ou au centre de jeunesse est incomplète. L'action est indispensable à l'éducation aux droits humains, car c'est par l'action que les droits humains deviennent tangibles pour les jeunes. L'éducation aux droits humains se voulant une éducation au changement, elle doit mener à l'action.

Nous avons vu au chapitre 1 que l'éducation aux droits humains est une éducation au sujet de, par et pour les droits humains. L'action en faveur des droits humains n'est donc pas un élément secondaire, mais une partie essentielle du processus éducatif : agir, c'est sortir du cadre éducatif traditionnel et faire des droits humains une réalité, pour la construction d'un monde meilleur où ils sont respectés.

Le présent chapitre est une introduction à cet aspect pratique de l'éducation aux droits humains. Il peut être considéré comme une transition entre les activités du chapitre 2 réalisées en classe ou au sein de votre club et les actions de défense des droits humains plus « professionnelles » dont il est question au chapitre 4.4. Nous vous proposons ici des moyens d'inciter les jeunes à jouer un rôle plus actif dans la protection et la promotion des droits humains. Les objectifs visés restent toutefois principalement éducatifs.

- Dans la partie 1, nous examinons les notions d'activisme/militantisme et d'action, ainsi que leurs liens avec l'éducation aux droits humains.
- Dans la partie 2, nous proposons un ensemble de méthodes simples pour agir avec un groupe de jeunes. La plupart des idées d'action données au chapitre 2 font appel à ces méthodes.
- A la partie 3, nous exposons quelques outils de planification permettant à un groupe d'approfondir l'étude d'une question par l'élaboration d'une stratégie à plus long terme s'appuyant sur les intérêts et compétences particuliers de ses membres.

Ces différentes sections sont indépendantes les unes des autres, mais il sera plus facile de comprendre la troisième si on a lu les deux premières.

## L'Université libre

Au printemps 2008, des étudiants lituaniens et d'autres groupes de jeunes ont organisé une série de manifestations contre une proposition de réforme qui visait à mettre fin à la gratuité de l'enseignement supérieur. Les étudiants mécontents ont mené diverses actions et occupé la place centrale de l'Université de Vilnius. Bien qu'ils ne soient pas parvenus à stopper les réformes, leur mobilisation les a rapprochés et convaincus de la nécessité de veiller à ce que ceux qui souhaitent bénéficier d'une éducation ne soient pas exclus pour des raisons financières. Ils ont décidé de créer un espace alternatif et ouvert à tous, indépendant des disciplines universitaires traditionnelles. L'université libre (LUNI) est devenue un centre d'apprentissage pour toute personne souhaitant s'instruire ou enseigner, un lieu où le racisme, le sexisme et la discrimination n'ont pas leur place et où le savoir n'est pas considéré comme appartenant à des « experts » mais comme quelque chose que tous peuvent partager.

Tapez « Université libre Luni » dans votre moteur de recherche pour plus d'informations.



Les mots et les idées d'action qui ne sont pas mis en pratique sont comme des fleurs magnifiquement colorées mais sans parfum.

*Thich Nhat Hanh*

## 3.1 Education aux droits humains et militantisme

### Qu'est-ce que le militantisme ?

Le terme « militantisme », qui n'existe dans son acception actuelle que depuis une centaine d'années, désigne aujourd'hui le soutien actif à une cause, à un idéal, à une idéologie ou à un parti politique. Les militants sont des personnes qui mènent des campagnes en faveur du changement, en général sur des questions politiques ou sociales. Le militantisme est ce que font ces personnes, c'est-à-dire les méthodes qu'elles emploient pour parvenir au changement.

#### Les manifestants pour la paix et le droit de manifester

Deux défenseurs de la paix ont organisé une lecture publique de noms devant la résidence du premier ministre britannique à Downing Street. Maya Evans (23) a lu les noms de tous les soldats britanniques tués lors de la guerre en Irak et son ami a énuméré la longue liste d'Irakiens qui ont péri au cours du même conflit. Maya a été arrêtée pour n'avoir pas averti la police de cette manifestation. L'événement a fait la une des médias nationaux et déclenché un débat sur la liberté de parole et le droit de manifester. Suite à cela et à bien d'autres actions similaires, le gouvernement a décidé de réviser la loi interdisant les manifestations dans le centre de Londres sans autorisation préalable de la police.

*« Je ne cherchais pas à me faire arrêter ; pour tout dire, je ne pensais pas faire quelque chose de mal en m'installant ici ce mardi matin-là avec un de mes amis pour lire les noms de personnes mortes pendant la guerre. Pour moi, ce n'est pas une infraction pénale ; je n'aurais pas dû être arrêtée pour cela ». Maya Evans*

Lorsqu'il est appliqué aux droits humains, le militantisme désigne l'action de défendre les droits humains à chaque fois qu'ils sont menacés ou bafoués, à tous les niveaux. C'est réagir aux injustices, aux traitements abusifs, à la violence et à la discrimination, et essayer de les corriger. C'est se montrer prêt à aider et être solidaire avec les combats d'autres personnes, veiller à ce que tous soient traités avec respect et dignité et contribuer à l'avènement d'une société plus humaine, égalitaire et respectueuse des droits. Les défenseurs des droits humains les plus actifs se caractérisent par leur persévérance, leur créativité, leur engagement et souvent leur courage, mais avant tout par leur foi dans les êtres humains et les droits humains. Ils croient en la possibilité d'un monde où les droits de tous les êtres humains sont respectés, et œuvrent à sa réalisation.

**?** *Les militants sont-ils si différents que cela des individus « normaux » ?  
• Quelles qualités des activistes pouvez-vous identifier chez vous ?*

Le militantisme est indissociable d'un engagement – généralement constant et durable – envers une cause ou un idéal. Par exemple :

- Des militants écologistes qui parviennent à empêcher la construction d'une centrale thermique au charbon lancent immédiatement une autre campagne pour mettre fin à un projet d'extension de la piste d'atterrissage d'un aéroport.
- Des militants pour la paix mènent un combat depuis 30 ans pour l'élaboration d'une convention internationale interdisant les mines antipersonnel.
- Des militants locaux qui se battent contre la fermeture d'un hôpital ou d'une salle de sport examinent la question sous tous les angles et recherchent d'autres possibilités lorsque l'une ou l'autre de leurs initiatives a échoué.

Voir ce qui est juste et ne pas le faire, c'est manquer de courage.

Confucius

Bien que nous estimions que chaque être humain est un « mini-militant », qui s'engage pour combattre différentes causes tout au long de sa vie, dans ce manuel, nous préférons le terme « action » à celui de militantisme. Les « militants », au sens traditionnel du terme, mènent également des actions, mais ils le font sans relâche, en employant diverses méthodes, et ne s'arrêtent généralement pas tant que leurs actions n'ont pas eu d'impact sur les problèmes qu'ils essaient de résoudre. Les jeunes avec lesquels vous travaillez agiront probablement de manière plus ponctuelle, parfois avec d'autres, parfois seuls, pour défendre une cause qui leur tient à cœur.

**?** *Avez-vous déjà défendu l'une ou l'autre « cause » ? Lesquelles ? Considérez-vous l'éducation comme une « cause » ?*

**?** *Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde.*

*Gandhi*

## Qu'entend-on par « agir » ?

Pour nous, « agir », c'est aller au-delà des activités présentées au chapitre 2 en s'adressant à un public plus large que le groupe lui-même. Dans le cadre de l'éducation aux droits humains, l'action vise à apporter un résultat utile non seulement du point de vue pédagogique, mais également à d'autres égards. Ainsi :

- Une visite dans un centre local pour sans-abri ou demandeurs d'asile peut permettre d'aller au-delà des cloisonnements et des préjugés et être source de réconfort pour les personnes à qui l'on rend visite.
- L'envoi par les jeunes d'une lettre à la presse dénonçant les comportements de racisme ou d'intolérance peut sensibiliser les médias aux points de vue des jeunes et mettre les journalistes face à leurs propres partis pris.
- Une exposition photo montrant l'impact de la pollution sur un quartier peut ouvrir les yeux de la population locale et contribuer au lancement d'un mouvement pour résoudre le problème.

Toutes ces actions ont un but précis et un impact au-delà du groupe ; elles favorisent également l'autonomisation et l'engagement des jeunes. L'action concrète est une leçon de vie : elle donne un sens aux droits humains et les transforme en quelque chose de positif. Voir que nos actions sont bénéfiques pour d'autres – mais également pour nous-mêmes – est un enseignement précieux, une force motivante, un signe encourageant que les choses peuvent changer si nous nous engageons en ce sens.

**?** *Le théâtre est une forme de savoir ; il devrait être et peut devenir un moyen de transformer la société. Il peut nous aider à construire notre avenir, au lieu de ne faire que l'attendre.*

*Augusto Boal*

**?** *Si vous avez déjà mené une action avec un groupe, quels ont été les principaux résultats de votre initiative, en termes d'impact et d'apprentissage ?*

### Education aux droits humains, action et militantisme : quelles sont les différences ?

- Les activités d'apprentissage proposées au chapitre 2 sont axées sur le groupe : elles visent l'éducation des différents participants.
- L'action menée en dehors de l'école, c'est-à-dire orientée vers l'extérieur, a une vertu pédagogique pour le groupe tout en se focalisant sur un problème réel dans le monde.
- Pour les militants – à la fois professionnels et « à temps partiel » – le problème abordé et le monde extérieur sont la seule véritable cible. Ces personnes continueront leur travail et leurs activités de campagne jusqu'à ce qu'elles atteignent leur but.

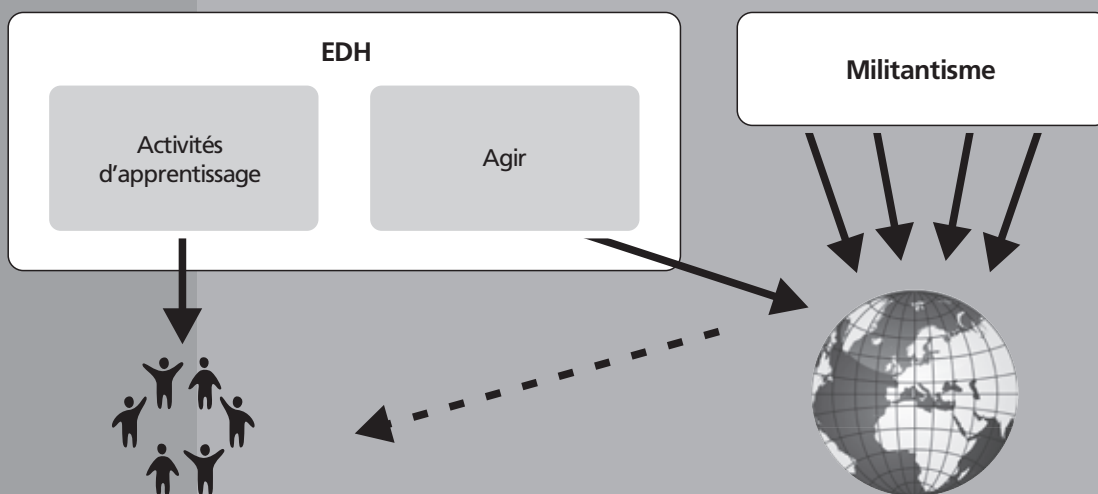
« Des enfants qui grandissent » (Putos qui a ta cria)

Des jeunes vivant dans la banlieue de Lisbonne, tous d'origine africaine, ont utilisé la musique pour évoquer le sentiment d'être exclu par la société et sensibiliser les autres au respect de la diversité culturelle. Comme le groupe l'explique sur son site web, les immigrés de deuxième génération se sentent souvent « exclus de la société dans le pays où ils sont nés et vivent, et exclus de la société dans les pays où leurs parents sont nés et ont vécu. Depuis toujours, la musique est un moyen d'exprimer ces difficultés et les frustrations qui les accompagnent ».

Les jeunes artistes ont décidé de se servir du rap et d'autres musiques comme d'une forme d'éducation sociale pour motiver les jeunes et promouvoir la cohésion sociale. Le rythme et la poésie leur permettent de faire passer leur message. Ils ont également encouragé d'autres rappeurs à utiliser la musique en tant qu'outil de transformation sociale. Après plusieurs stages de formation et avec le soutien du programme jeunesse de l'Union européenne, le groupe Putos qui a ta cria a enregistré deux CD et un DVD, participé à plusieurs événements publics, organisé un festival de jeunesse sur les droits humains et motivé d'autres rappeurs. « Le hip hop c'est du plaisir, mais c'est également un moyen d'action ».

<http://www.myspace.com/putosquiatacria>

La « cible » dans l'éducation aux droits humains et le militantisme



## Quand le groupe peut-il agir ?

La réponse, en quelques mots : « à n'importe quel moment ». Pour la plupart, les actions locales décrites dans la deuxième partie du présent chapitre peuvent être menées avant ou après une activité d'apprentissage en classe ou au sein du club. L'avantage de mener une action dans le prolongement d'une activité est le fait que le groupe connaîtra mieux le sujet et fera preuve d'une plus grande créativité pour trouver la forme d'action la plus efficace. L'intérêt de mener l'action en premier réside dans le fait que les participants s'engageront peut-être davantage dans l'activité proposée, ayant vu par eux-mêmes l'importance de la question abordée.

Les éducateurs qui ont l'habitude de travailler sur les questions relatives aux droits humains passeront souvent d'un modèle à l'autre, en fonction du thème choisi, du degré d'intérêt ou des connaissances des participants, voire de leur propre relation avec un groupe donné. Nous avons essayé d'établir des liens entre les actions proposées dans le présent chapitre et certaines activités figurant au chapitre 2. Ces liens sont indiqués dans la marge, et complètent la section « idées d'action » des activités du manuel. Pour la plupart, les actions peuvent servir d'introduction à une activité ou être menées dans le prolongement de cette dernière pour donner un sens pratique à des questions déjà examinées.



**Le militantisme citoyen vous encourage à faire chaque jour de petites bonnes actions. Parfois, vous réalisez que l'évolution de ce monde devient le sens de votre vie. Parfois, vous vous rendez compte que vous pouvez faire beaucoup pour aider ceux qui en ont besoin. Alors, vous vous libérez et vous posez un regard neuf sur le monde.**

*Ivan Kondratenko, rédacteur en chef du journal étudiant russe Perexod.*



## 3.2 Des actions simples pour les droits humains

? *Si vous êtes témoin d'une injustice ou pensez qu'une politique n'est pas juste, que faites-vous ? Comment indiquez-vous aux autres ce que vous ressentez ?*

Se laver les mains du conflit entre les puissants et les opprimés, ce n'est pas rester neutre, mais prendre parti pour les puissants.

Paulo Freire

Cette partie examine certaines approches dont vous pourrez vous servir pour porter l'éducation aux droits humains sur la place publique. Ces mesures ne sont pas radicales ; il est fort probable, d'ailleurs, que vous en ayez déjà adopté certaines dans votre travail : la conception de bannières, le débat, l'organisation d'événements culturels, la rencontre avec diverses organisations, la rédaction de lettres, etc. Ces techniques apparemment simples sont en fait les mêmes que celles qui sont utilisées par les militants professionnels, et elles sont efficaces !

La liste ci-dessous n'est absolument pas exhaustive ; ce n'est qu'un aperçu de ce que vous pouvez faire avec un groupe. Elle vise à susciter des idées, et ne doit pas être considérée comme une « recette » pour agir. Soyez créatifs et demandez aux participants quelles actions seraient, selon eux, les plus utiles ou les plus intéressantes à mener, et lesquelles seraient le plus adaptées aux compétences de ceux qui en seraient chargés.

### Actions publiques

Les actions publiques, comme le théâtre de rue, les marches de protestation, les pétitions ou les sit-in, poursuivent différents objectifs, mais les suivants sont probablement les plus importants :

- Sensibiliser à une question
- Rallier les autres à une cause
- Faire parler les médias
- Montrer aux hommes politiques ou à ceux au pouvoir qu'une surveillance est exercée par les citoyens !

Si vous envisagez une action publique, prévoyez quelque chose qui attirera l'attention : vous pouvez faire rire les gens, les faire s'arrêter pour regarder, voire les choquer : le but est de les faire parler !

#### Masse critique

Dans de nombreuses villes européennes, en général le dernier vendredi du mois, des dizaines, voire des centaines de cyclistes se rassemblent pour reprendre la rue aux voitures. Cet acte est spontané : il n'y a pas d'organiseurs et aucun itinéraire planifié. Les cyclistes vont sur la route pour ralentir le trafic, informer sur la pollution ou les dangers de faire du vélo sur des routes encombrées, ou simplement pour montrer que les gens ont le pouvoir de ralentir la vie normale de la ville et afficher leur joie de partager des idéaux et des objectifs. Les motivations des participants sont diverses ; bon nombre de cyclistes ont leurs propres bannières et campagnes, qu'ils essaient de porter à l'attention du public. Ce qui a commencé par le rassemblement de quelques cyclistes est devenu un événement de masse et une tradition mensuelle dans de nombreuses villes.

Voir [www.critical-mass.info](http://www.critical-mass.info) pour plus d'informations.

## Suggestions pour le groupe :

- Écrivez une chanson, une comédie musicale ou une pièce de théâtre, et présentez-la dans la rue.
- Fabriquez une bannière et organisez une manifestation à l'extérieur d'une entreprise locale, contre la pollution ou l'externalisation des emplois, pour les droits en matière de travail ou sur tout autre thème.
- Créez des affiches ou des dépliants sur la question que vous souhaitez aborder, et distribuez-les ou montrez-les dans des lieux publics.
- Créez une page Facebook pour parler de votre problème et utilisez les réseaux sociaux pour rallier d'autres personnes à votre cause.



**Liens vers les activités :**  
Bon nombre d'activités soulèvent des questions générales pouvant faire l'objet d'une campagne d'information, par exemple « *l'histoire d'Ashique* » (travail des enfants), « *Parlons sexe !* » (genre/homophobie) et « *Répondre au racisme* » (race, discrimination).

? *On dit souvent que les manifestations sont une perte de temps, mais si personne ne manifeste, quel message transmet-on ?*

### La voix des « 99% »

En 2011, le mouvement d'occupation a investi un millier de villes dans plus de 80 pays. S'inspirant du printemps arabe, lors duquel les manifestants ont refusé de se disperser jusqu'à ce que leurs exigences soient satisfaites, des militants, des jeunes et de nombreux autres participants à ce mouvement ont installé des tentes et des petites communautés autonomes, occupant des espaces publics au cœur des centres-villes sur toute la planète. Portés par le slogan « Nous sommes les 99% », ils voulaient dénoncer l'énorme richesse possédée par une minorité, les distorsions de la démocratie qui en découlent et l'injustice des réductions drastiques au niveau des services qui affectent la majorité.

## L'éducation par les jeunes

Les actions publiques, comme celles présentées dans la partie précédente, ne visent pas vraiment à éduquer, mais plutôt à délivrer un message simple et instantané, à sensibiliser et à semer des graines. Les jeunes font d'excellents éducateurs et sont souvent très efficaces pour rallier les autres à une cause ou modifier les comportements, en particulier lorsqu'ils s'adressent à leur propre groupe. Le fait d'expliquer un problème à quelqu'un d'autre les aidera également à clarifier leurs propres positions et à gagner en confiance.



**L'autorité de ceux qui enseignent nuit la plupart du temps à ceux qui veulent s'instruire.**

*Cicéron*

### Le projet Powerpod – <http://www.edinburgh-powerpod.org>

Le Edinburgh Woodcraft Folk s'est vu attribuer une subvention pour la présentation à des jeunes du Lothian (Ecosse) d'un outil pédagogique itinérant sur l'utilisation des énergies renouvelables, sous la forme d'une roulotte équipée de panneaux solaires et d'éoliennes. Cette roulotte, appelée Powerpod, a été construite par les étudiants d'une université locale pour expliquer le principe de l'énergie solaire électrique et thermique et l'alternative des générateurs éoliens.

Le premier groupe de jeunes « éducateurs » de la Woodcraft Folk s'est rendu au Centre des technologies alternatives où ils ont été formés aux bases scientifiques et aux aspects techniques du Powerpod. A leur retour, ils ont conçu des ateliers pour transmettre leur savoir à d'autres enfants et jeunes de leur âge. Un programme d'ateliers destinés à d'autres groupes Woodcraft de la région a ensuite été planifié.

Ces ateliers ont suscité un énorme intérêt dans le secteur de l'éducation formelle et informelle.

Source : <http://www.scotland.gov.uk/Topics/SustainableDevelopment/EWFenergytrailer>

Liens vers les activités :

Quelle est votre position ?

ou La campagne électorale vous permettront d'identifier les questions qui intéressent les jeunes et de les aider à mettre en pratique leurs compétences d'argumentation et de débat.

Mimez-le ! encourage la réflexion critique à propos des droits humains ; cette activité peut servir de base à un mime ou une pièce de théâtre.

L'éducation pour tous vous permettra d'engager une réflexion sur l'éducation – ce qu'elle est, pourquoi elle est importante, et en quoi elle concerne tous les aspects de la vie.



## Suggestions pour le groupe :

- Organisez un débat public sur un thème qui vous intéresse, par exemple la baisse des crédits consacrés à l'éducation, la question de savoir si les criminels méritent d'avoir des droits ou s'il faudrait réduire les programmes militaires pour faire reculer la pauvreté. Invitez des responsables publics et des amis à venir y assister.
- Produisez votre propre vidéo ou organisez une production théâtrale sur un thème relatif aux droits humains.
- Rédigez un article pour le journal local (ou national) ou demandez un entretien à la radio ou à la télévision locale. Essayez de fournir une image pour capter l'attention de l'auditoire.
- Réfléchissez à un thème que le groupe connaît bien et créez un programme d'éducation par les pairs avec d'autres groupes, ou avec les élèves de l'école locale. Vous pourriez parler des droits humains à un groupe de jeunes, ou effectuer avec eux l'une des activités proposées au chapitre 2.

### Un projet de bibliothèque vivante

Un groupe de Wrocław (Pologne) a organisé un projet de « Bibliothèque vivante », où les livres, représentés par des personnes issues de différents groupes culturels, sociaux ou autres, peuvent être « empruntés » pour une discussion de 30 minutes. Ces groupes sont ceux qui sont généralement exclus de la société, comme les homosexuels, les Roms, les personnes handicapées, les minorités religieuses, etc. Ils sont souvent victimes de violations de leurs droits fondamentaux.

Pendant les deux jours qu'a duré ce projet, 600 personnes sont venues à la bibliothèque et ont emprunté un « livre ». L'événement a été retransmis et couvert par les réseaux de télévision et de radio publics et privés, et a fait l'objet d'articles dans la presse écrite.

La bibliothèque vivante a pour but de faire tomber les préjugés en permettant aux membres du public qui pourraient avoir des idées préconçues à propos de certaines communautés de rencontrer ces dernières pour leur parler et les écouter. Les commentaires suivants ont été faits par les « lecteurs » après avoir discuté avec les « livres » :

« Cela m'a aidé à prendre des décisions concernant ma vie ».

« J'ai appris beaucoup de choses ; le fait de discuter avec certaines personnes a réellement cassé les stéréotypes que j'associais à ces dernières ».

On trouvera plus d'informations sur la méthodologie de la bibliothèque vivante à l'adresse [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass).



## Agissez !

Il existe différentes manières d'amener des changements directement, sans passer par les hommes politiques, le public ou d'autres intermédiaires. Ces actions peuvent être les plus enrichissantes de toutes, car leur résultat est visible immédiatement : votre groupe constatera que c'est son action qui a rendu le changement possible.

Ainsi, de nombreux groupes de jeunes offrent une assistance directe aux personnes vulnérables dont les droits ne sont pas respectés. Ces personnes auraient souvent besoin d'une aide de l'Etat, car c'est somme toute à ce dernier qu'il incombe de veiller à ce que les droits fondamentaux des individus ne soient pas bafoués. Toutefois, la société doit souvent intervenir pour offrir une aide immédiate lorsque l'Etat manque à ses obligations.

Les jeunes peuvent contribuer à combler ce fossé, souvent par leur simple présence, en rendant régulièrement visite à ceux qui sont en difficulté, en écoutant leurs problèmes, en leur tenant compagnie ou en discutant avec eux. Cette expérience est toujours enrichissante, des deux côtés. Le fait d'aller à la rencontre des plus vulnérables et de constater les manquements

Le terme « théâtre guérilla » désigne la présentation de spectacles spontanés dans des espaces publics improbables devant un public qui ne s'y attend pas. Ces représentations visent en général à attirer l'attention sur une question politique/sociale par la satire, la protestation et des techniques carnavalesques.

Wikipédia

(article en anglais traduit)

de l'Etat peut également placer les jeunes dans une position de force pour faire pression sur les responsables ou mettre en lumière ces manquements en contactant les médias.

**?** *Pensez à un groupe en particulier : quels problèmes de droits humains une visite de jeunes peut-elle contribuer à résoudre ?*

### **Autres suggestions pour le groupe :**

- Occupez-vous de l'aménagement d'une zone abandonnée de la localité : plantez-y des fleurs ou des légumes et rendez l'espace accueillant.
- Proposez vos talents de jardiniers ou autres à la population locale. Votre groupe pourrait devenir un centre d'apprentissage comme l'université libre décrite au début du présent chapitre.
- Demandez autour de vous des pots de peinture et des outils de décoration : donnez un coup de jeune au centre de jeunesse ou au centre social local, voire à la maison de quelqu'un !
- Faites de la pâtisserie et emmenez-en dans un foyer pour sans-abri ou à un voisin vivant seul. Vous pouvez aussi en distribuer avec des dépliants pour attirer l'attention sur votre cause.



**Liens vers les activités :**  
**Nos futurs** est une activité qui fait réfléchir les participants à leur environnement local et à l'utilisation de l'espace.

**Sur l'échelle** examine les moyens qui permettent aux jeunes de participer plus directement à l'action locale.

**La ruée vers la richesse et le pouvoir** examine la notion d'équité et ce que ressentent les personnes exclues par la société.

### Semer des graines

Des initiatives sont prises dans de nombreux pays pour créer des jardins dans des espaces publics abandonnés. Elles sont quelquefois appelées « jardinage guérilla », de l'espagnol guerrilla signifiant « petite guerre ». Le 1er mai a été déclaré « Journée internationale du Jardinage guérilla de tournesols » (International Sunflower Guerrilla Gardening Day) par un groupe appelé les Brussels Farmers. En 2010, près de 5000 personnes dans le monde ont participé à l'événement en semant des graines de tournesol dans leur localité.

## Faire évoluer les politiques ou le comportement des représentants de l'Etat

Etant donné que c'est l'Etat ou ses représentants qui sont tenus de veiller à ce que les droits humains soient respectés, les campagnes menées par les défenseurs des droits humains ont bien souvent pour but de changer une politique, une loi ou une réglementation.

Nous pouvons avoir l'impression que cet objectif est trop « sérieux » pour les jeunes, ou qu'ils ne pourront pas vraiment faire évoluer les choses dans ce domaine. Toutefois, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale, on constate que les changements de politique se font suite aux pressions, souvent successives, exercées par diverses sources. Des jeunes débutants sont autant capables d'apporter leur contribution à ce processus que des militants expérimentés. Peut-être rencontreront-ils davantage de succès au niveau local ou institutionnel, car les réseaux y sont plus restreints et l'accès aux responsables y est plus facile. N'excluez toutefois pas de travailler au niveau national, voire international si c'est ce que le groupe souhaite expérimenter.



**Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire.**

*Albert Einstein*

Parfois, le meilleur moyen de convaincre les représentants de l'Etat est de coopérer avec eux, en essayant de leur expliquer vos arguments. Parfois, ce sont la protestation ou les pressions qui fonctionnent le mieux. En général, les politiques sont modifiées par suite d'influences diverses, faisant appel aussi bien à la collaboration qu'à la confrontation.

**?** *Les jeunes avec lesquels vous travaillez connaissent-ils leurs représentants politiques au niveau local, national et européen ?*

### Report des réformes de l'éducation suite à un mouvement étudiant

Dans de nombreux pays, les manifestations étudiantes ont marqué l'histoire : on considère que les actions des étudiants ont souvent eu une influence directe sur les politiques ou amené d'autres groupes à exprimer leur mécontentement face à certaines décisions politiques.

Exemple : en 2008, le gouvernement français a proposé une réforme de l'éducation prévoyant notamment de nombreuses suppressions de postes d'enseignants et une réduction du nombre d'heures d'enseignement. Dans tout le pays, les étudiants sont descendus dans la rue et le gouvernement a été contraint de suspendre la réforme.

**Liens vers les activités :**  
**Combien nous faut-il ?** traite des objectifs du millénaire et de l'engagement des gouvernements à les respecter.

**Chahal c. Royaume-Uni** est un jeu de rôle sur une affaire portée devant la Cour européenne des droits d'homme. Les participants sont invités à examiner les arrêts prononcés contre leur pays et l'impact que ces derniers ont eu sur la politique menée.

La **réunion syndicale** permet de mettre en pratique les compétences de négociation et d'examiner les relations employeur-employé.



### **Suggestions pour le groupe :**

- Contactez les responsables locaux d'une décision et les membres de l'opposition ou d'autres personnes ayant une influence sur les politiques adoptées. Sollicitez une réunion ou organisez une audition publique et invitez-les tous à y assister.
- Rédigez une pétition et recueillez le plus grand nombre de signatures possible. Invitez les médias à être présents lorsque vous la remettrez aux personnes que vous souhaitez influencer.
- Informez-vous sur les obligations légales du gouvernement en matière de respect des droits humains et sur les traités signés. Vous pouvez également contacter un avocat ou une ONG travaillant dans ce domaine et leur demander conseil. Ecrivez ensuite une lettre à votre député ou à l'élu concerné, en leur demandant ce qu'ils font pour veiller à ce que ces obligations soient respectées. Informez les médias !
- Recherchez d'autres mécanismes, nationaux ou internationaux, dont vous pourriez vous servir pour faire connaître votre problème et demander à ce qu'il soit examiné par une instance officielle.

### Surveiller la police

« Legal Team » est un groupe de jeunes juristes, militants et experts travaillant en Russie. Ils se sont spécialisés dans l'aide juridique et la défense des droits des participants à des rassemblements ou à des manifestations – des personnes qui, pour beaucoup, font l'objet de pressions de la part de la police du fait de leur implication dans ces événements.

Il existe des initiatives similaires dans bon nombre de pays.

En Russie, ce groupe a été initialement créé pour surveiller et prévenir les violations des droits humains autour du sommet du G8 tenu à Saint-Petersbourg en 2006. Depuis, il s'est développé en un collectif qui forme les militants au droit relatif aux manifestations et aux moyens de porter plainte contre les autorités qui auraient pu abuser de leurs pouvoirs. Le groupe organise des séminaires et a produit un ensemble de supports d'information. Sa page LiveJournal est devenue un lieu de rencontre virtuel pour la discussion et la consultation, et sert d'outil de coordination des actions ([http://community.livejournal.com/legal\\_team](http://community.livejournal.com/legal_team)).

## Travail en association avec d'autres groupes ou mouvements

Bien qu'il soit intéressant pour les jeunes de mener leurs propres actions, ils peuvent également rendre des services dans le cadre d'un mouvement plus vaste, ou engranger de l'expérience en travaillant avec d'autres acteurs. De nombreuses organisations, aussi bien des ONG « professionnelles » que des mouvements de citoyens spontanés, œuvrent pour les droits humains ; elles seront heureuses d'accueillir des jeunes et de bénéficier de leur soutien. Remarque : ces organisations ne qualifieront pas toujours leurs activités de « travail pour les droits humains » : toutefois, qu'elles aident les sans domicile fixe, luttent contre la pauvreté des enfants, la violence domestique, le racisme, la discrimination ou s'occupent d'autres questions, elles travaillent pour les droits humains, qu'elles l'indiquent expressément ou non.

Les jeunes peuvent participer aux campagnes organisées par de telles organisations ; s'ils souhaitent s'engager davantage, ils peuvent contribuer à la planification et à l'organisation d'un événement. Les organisations de citoyens, aux ressources financières limitées, sont toujours ravies de pouvoir compter sur l'aide de bonnes volontés et offrent souvent aux bénévoles plus de possibilités de prendre des initiatives. Les ONG plus grandes partageront leur expérience en échange d'une aide bénévole à temps partiel. Les jeunes auront ainsi l'opportunité de travailler avec des militants professionnels et d'acquérir une expérience utile, tout en ayant une vue d'ensemble du travail du secteur associatif.

**?** *Connaissez-vous des organisations locales qui œuvrent dans le domaine des droits humains ? Y-a-t-il des problèmes qui mériteraient plus d'attention ?*



**Avec un peu de chance, une imagination solitaire peut transformer totalement un million de réalités.**

*Maya Angelou*

### De la nourriture, pas des bombes

Food not Bombs (« De la nourriture, pas des bombes ») est un mouvement citoyen pour la paix né aux Etats-Unis. Il existe maintenant dans de nombreux pays à travers le monde. De petits groupes de bénévoles, armés d'informations sur l'alimentation et les bombes, proposent des plats végétariens gratuits aux sans-abri, mais aussi à toute autre personne, sans restriction. Ils font cela pour aider les personnes qui n'ont pas les moyens de se nourrir, mais aussi pour attirer l'attention sur le fait qu'une réaffectation des dépenses militaires et un arrêt du gaspillage alimentaire permettraient d'éliminer la faim dans le monde. Ce mouvement n'a pas de structure officielle, mais encourage les gens à créer des « antennes locales » dans leur ville et à procurer de la nourriture aux autres en tant que geste politique. Il existe des antennes « Food not Bombs » partout aux Etats-Unis et dans de nombreuses villes européennes. Voir <http://www.foodnotbombs.net/> pour plus d'informations.

« Je pense que le mouvement Food Not Bombs perdure car il produit des résultats visibles : les gens changent lorsqu'ils voient qu'ils peuvent collecter des aliments et avoir un impact direct sur la vie des autres en partageant des repas et des denrées alimentaires. Un autre aspect qui favorise sa longévité est le fait de n'avoir aucun chef et d'encourager chaque groupe à essayer de prendre des décisions par consensus. Ainsi, les bénévoles n'ont pas l'impression qu'on leur ordonne de faire quelque chose ou que quelqu'un est rémunéré à un plus haut niveau alors qu'ils font tout le travail. Ils ont leur part de responsabilité dans l'existence de Food Not Bombs ». Keith McHenry, fondateur de Food not Bombs

### Suggestions:

- Recherchez une organisation locale qui travaille sur les thèmes qui intéressent votre groupe : organisez une rencontre avec ses représentants, et demandez aux participants de réfléchir à la façon dont ils pourraient l'aider.

- Informez-vous sur les campagnes organisées par des organisations bien connues comme Médecins sans Frontières, Amnesty International, Save the Children, La Ligue des droits humains (FIDH) ou Greenpeace, et voyez avec les participants sur quelles questions ou campagnes ils souhaiteraient travailler.
- Lisez la section « planification » du présent chapitre et demandez au groupe s'il souhaiterait créer sa propre organisation pour s'occuper d'un thème particulier. Les participants jugeront peut-être intéressant de contacter d'autres groupes de jeunes ou d'inviter des amis pour renforcer les effectifs et amener de nouvelles compétences et idées. Au bout du compte, c'est ainsi que commencent toutes les organisations de droits humains !

### Le mouvement international de jeunesse pour les droits humains

Le mouvement international de jeunesse pour les droits humains (YHRM) est un réseau international de jeunes et d'organisations d'Europe centrale et orientale principalement. Les jeunes promeuvent ensemble les droits humains et s'entraident pour former une nouvelle génération de défenseurs des droits humains. Ce mouvement a été lancé en 1998 à l'initiative d'un petit groupe de jeunes. Il rassemble aujourd'hui plus de 1000 personnes dans 37 pays. On trouvera plus d'informations à l'adresse [www.YHRM.org](http://www.YHRM.org).

## Collecte d'informations


### Les jeunes et la participation – « de quoi avez-vous besoin ? »

Dans une petite ville de Pologne, une association locale de jeunes était préoccupée par le faible niveau de participation des jeunes. Elle savait que les autorités locales ne connaissaient pas bien les besoins et le profil des jeunes dans la ville, et a donc décidé de recueillir des informations pour rendre pleinement compte de la situation. Elle a utilisé une multitude d'outils et de méthodes, notamment les réseaux sociaux, les SMS, les entretiens dans la rue, ainsi que la mobilisation des amis, des collègues et de la famille. Le groupe a ensuite organisé une exposition publique pour présenter les résultats de l'étude. Avec l'aide d'un expert, les jeunes ont élaboré un document officiel exposant leurs conclusions et l'ont envoyé au maire. C'était la première fois que la voix des jeunes a été entendue dans la ville.

La recherche et la veille sont des outils importants pour tout militant : elles permettent de donner une vue d'ensemble des besoins et des problèmes rencontrés, afin que les acteurs concernés puissent prendre des mesures adaptées, et peuvent servir d'outil de pression ou d'information du public. Il est primordial de comprendre les différents aspects d'un problème pour planifier des actions efficaces. Les informations obtenues permettent également d'influencer les personnes au pouvoir, comme dans l'exemple ci-dessus.

Comment les groupes peuvent-ils s'assurer que les données recueillies soient utiles pour eux-mêmes mais aussi pour traiter un problème particulier ? En d'autres termes, comment la collecte d'informations peut-elle marquer le début d'une action et constituer une activité éducative ?

- En veillant à ce que ces informations soient récentes, surprenantes ou peu connues – par exemple, le nombre de personnes qui dorment dehors dans votre ville, leur âge, comment elles se sont retrouvées dans la rue et ce qu'elles disent de leurs besoins.
- En se demandant qui devrait avoir connaissance de ces informations, et ce que vous voudriez que l'on en fasse. Les utiliserez-vous pour convaincre un homme politique local, ou essayerez-vous d'exercer des pressions en faisant appel à l'opinion publique ou à des organisations internationales ?

**Liens vers les activités :**  **Voter ou ne pas voter** offre aux jeunes une expérience en matière de conduite de sondages.

**Les chaînes de la vie** permet d'étudier les questions relatives à l'environnement et à la pollution ; recherchez ensuite une « calculatrice carbone » en ligne et aidez les participants à mesurer leur empreinte carbone.

- En réfléchissant à la manière dont l'information est présentée : une exposition, comme celle organisée par le groupe polonais, est plus attrayante pour le grand public qu'une série de statistiques !
- En informant les médias des résultats de vos recherches, même s'ils ne sont pas la cible directe. Ils feront en sorte que la question ne soit pas jetée aux oubliettes.

### Les jeunes et l'observation des élections

Les élections parlementaires en Arménie ont donné l'occasion aux jeunes de ce pays et d'ailleurs de participer au suivi des élections. Tout d'abord, un manuel du jeune observateur a été produit en russe et en anglais. Il contenait toutes les informations nécessaires aux jeunes pour surveiller le processus électoral et portait notamment sur les questions juridiques, le concept et la nécessité des élections, les partis politiques en Arménie et les activités d'une mission de suivi.

Près de 82 jeunes ont participé à l'observation des élections. Ils ont ensuite publié un rapport de leurs conclusions, qui a été diffusé aux parties concernées.

Ce rapport peut être consulté en ligne sur le site web de la fédération des clubs de jeunesse d'Arménie à l'adresse [www.youthclubs.am](http://www.youthclubs.am).



## 3.3 Conception d'un plan d'action

### Les droits humains à travers l'histoire

Un groupe d'enfants de Pliussa (Russie) a voulu en savoir davantage sur l'ère stalinienne et la façon dont les gens vivaient sous ce régime. Ils ont décidé d'interroger des personnes qui avaient connu cette période. Dans un premier temps, ils ont organisé des réunions pour voir comment contacter ces personnes, mener les entretiens, puis recueillir, traiter et présenter les informations au public.

Les enfants ont ensuite conduit plus de 70 entretiens avec des proches, des voisins, des enseignants et d'autres personnes qui souhaitaient faire part de leurs réflexions sur une histoire commune. Ils ont monté une exposition comportant des photographies et des extraits des différents entretiens, qui a été présentée dans plusieurs villages de la région de Pskov. Les personnes interrogées ont été heureuses de faire l'objet d'un tel intérêt et de pouvoir évoquer une époque qui avait été difficile mais formatrice pour eux. Les récits étaient parfois douloureux et bouleversants, pour l'ancienne génération comme pour la plus jeune. Ce travail a toutefois renforcé l'empathie des participants à l'égard des autres et leur a permis de mieux comprendre les événements et leurs motivations, leur impact au plan personnel et les expériences vécues au cours de cette époque difficile. Les entretiens peuvent être vus à l'adresse <http://wiki.antarchia.org/tiki-index.php>.

Si vous criez « en avant ! »  
il faut que vous sachiez  
dans quelle direction vous  
souhaitez aller. Si vous ne  
le faites pas et donnez cet  
ordre à un moine et à un  
révolutionnaire, ils iront dans  
des directions totalement  
opposées !

Anton Tchekhov

De manière générale, toute action doit être planifiée pour être efficace. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de militantisme. Une réunion de planification avec le groupe vous permettra de définir précisément ce que vous voulez et êtes capables de faire, ainsi que la meilleure façon d'y parvenir. Pour des objectifs plus ambitieux, cette première étape est particulièrement recommandée, car les imprévus ou les résultats non conformes aux objectifs peuvent être décourageants. Vous devez être efficace dès la première action.

La présente section vous expliquera comment structurer votre projet et orienter les participants vers les moyens les plus efficaces d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Ces méthodes sont utiles pour mener des actions ponctuelles comme celles examinées dans la section précédente, mais également pour concevoir une campagne plus longue constituée de plusieurs actions tendant vers un même objectif.

## Avant de commencer ...

### **Bien vous connaître – une analyse SWOT**

- ❓ *Connaissez-vous les compétences des différents membres du groupe ?*
- ❓ *Connaissez-vous leurs centres d'intérêt ?*

Est capable celui  
qui estime être capable.

Bouddha

Chaque groupe a des talents cachés, et chaque participant a des préférences et des compétences particulières mais aussi d'autres choses qu'il aime moins ou a plus de mal à effectuer. Par conséquent, il est utile d'organiser une réunion pour définir les compétences de chacun, afin de pouvoir mettre à profit les talents individuels des différents membres du groupe. Pour cela, on peut procéder à une analyse SWOT. Dans ce type d'étude, on examine également les facteurs extérieurs au groupe susceptibles d'influer sur les capacités de ce dernier.

L'acronyme SWOT signifie Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats (forces, faiblesses, opportunités, menaces) :

- Forces : les domaines dans lesquels votre groupe excelle tout particulièrement
- Faiblesses : les domaines dans lesquels votre groupe n'est pas particulièrement compétent
- Opportunités : les possibilités extérieures au groupe, et dont celui-ci pourrait tirer parti
- Menaces : les éléments extérieurs au groupe, susceptibles d'entraver son action

Accordez suffisamment de temps à cette analyse : une session d'au moins une heure est recommandée. Divisez le groupe en quatre petits groupes de travail auxquels vous demanderez de déterminer leurs points forts, leurs faiblesses, leur potentiel et les dangers éventuels. Rassemblez ensuite tous les participants pour voir s'ils sont d'accord avec leurs analyses respectives. Affinez et complétez les différentes catégories si nécessaire.

Le diagramme ci-dessous est un exemple d'analyse terminée, dont votre groupe pourra s'inspirer pour trouver des idées. Toutefois, ne le reprenez pas tel quel ! Chaque groupe étant unique, il aura d'autres forces (et faiblesses) que les participants devront identifier par eux-mêmes.

### Exemple d'analyse SWOT

#### Quelles sont les points forts de notre groupe ?

- Nous sommes nombreux !
- Nous avons du temps devant nous, et l'envie de faire des choses
- Le père de Misha fait de la politique
- Nous avons un lieu de rencontre au centre-ville
- Gabriela est une bonne oratrice
- Bojka a un ordinateur

#### Quelles sont les points faibles de notre groupe ?

- Il y a trop de chefs !
- Nous n'avons pas d'argent
- Il y a très peu de garçons au sein du groupe
- Nous n'avons jamais fait quelque chose de similaire auparavant et nous nous sentons nerveux
- Certains d'entre nous habitent loin du centre-ville
- Nous ne fonctionnons pas toujours très bien en tant que groupe

#### Quelles sont les possibilités existant en dehors du groupe ?

- Nous entrons en période électorale
- Des subventions sont prévues pour des projets d'aide aux réfugiés
- La Cour européenne vient de rendre un arrêt contre le pays concerné pour la façon dont il traite les détenus
- Nous avons une nouvelle mairie qui pourrait accueillir un événement théâtral

#### Quelles sont les menaces extérieures ?

- La situation économique est précaire
- Certains doivent bientôt passer leurs examens
- Le conseil menace d'interdire les réunions publiques
- Beaucoup reprochent aux réfugiés de prendre des emplois au niveau local
- Il fait trop froid pour envisager une action à l'extérieur
- Nos parents ne nous laisseront pas faire quelque chose de risqué

## Faire des choix

Comment un groupe choisit-il les sujets à étudier ? Dans la plupart des cas, les participants auront en tête des questions qu'ils jugent importantes et sur lesquelles ils veulent travailler. L'intérêt pour l'une ou l'autre question peut être suscité par des événements réels, comme le tremblement de terre en Haïti, la famine au Soudan ou l'expulsion d'une famille locale de son domicile. La principale difficulté sera de se mettre d'accord sur le thème à choisir et la meilleure approche à adopter.



Commencez avec ce qui est juste, plutôt qu'avec ce qui est acceptable.

Kafka

Tous les membres du groupe devront se rallier aux décisions prises ; par conséquent, ne précipitez pas la discussion sur le choix du sujet à traiter : donnez suffisamment de temps aux participants pour qu'ils puissent exprimer leurs préférences et examiner les avantages d'en retenir un plutôt que l'autre. Rappelez-leur qu'il est possible d'aborder d'autres questions ultérieurement. Expliquez-leur également que le plus important est que le groupe reste uni pour mener à bien l'action : si une personne s'oppose strictement à un choix, il vaut peut-être mieux trouver une autre alternative. Essayez de prendre des décisions à l'unanimité plutôt qu'à la majorité.

**?** *Comment faire en sorte que les désaccords au sein du groupe soient utiles et non préjudiciables ?*

## Connaître le problème

### Arbre à problèmes

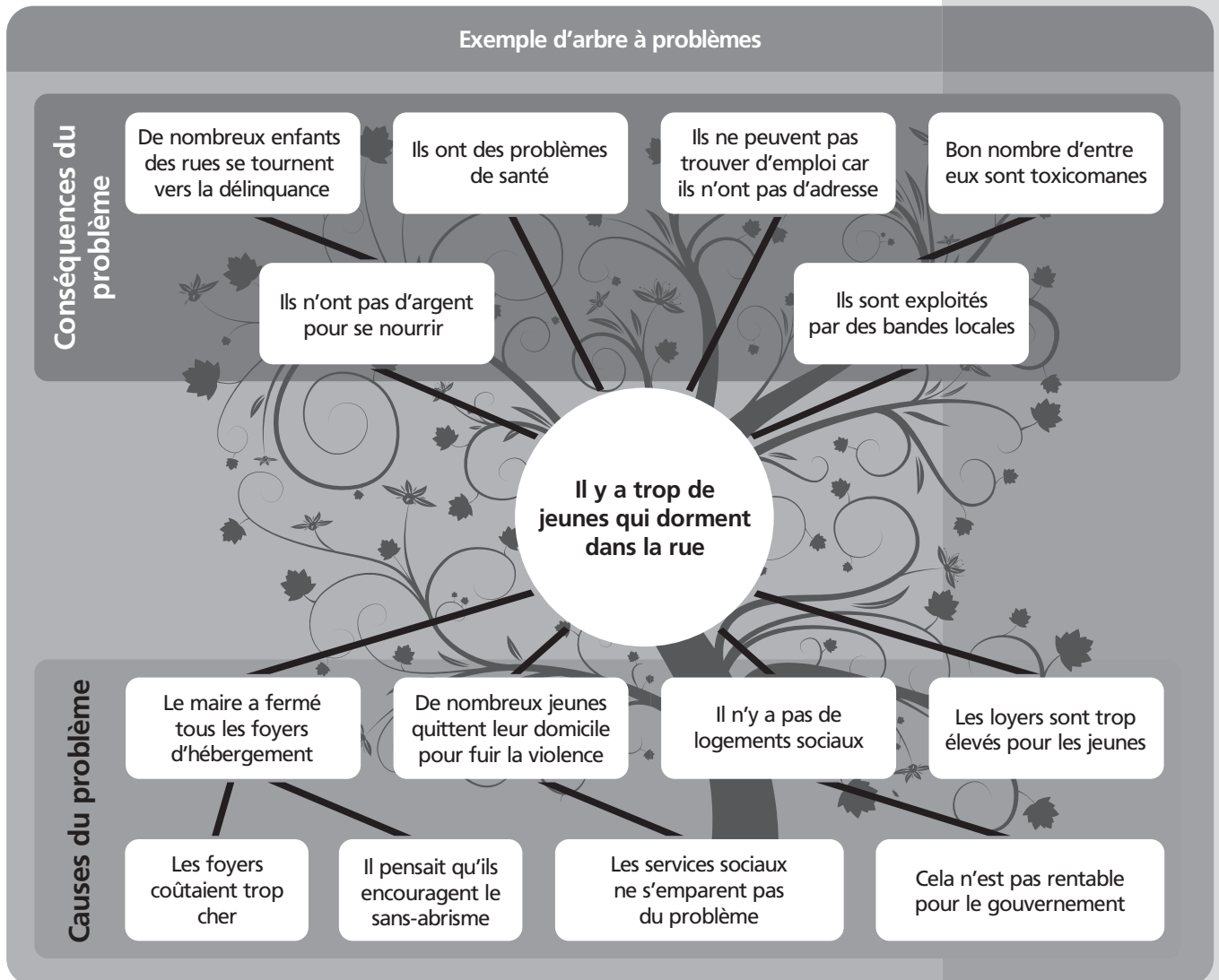
L'arbre à problèmes est un outil utile pour comprendre le sujet sur lequel vous allez travailler. Il s'agit d'analyser un problème pour en trouver les causes et les conséquences, et le relier à d'autres problèmes au sein de la société. Cette méthode permet au groupe de mieux comprendre la question à traiter et de trouver des solutions de manière plus stratégique.

On trouvera sur la page suivante un modèle d'arbre à problèmes portant sur la question des enfants des rues. Voilà la procédure que les participants devront suivre pour en élaborer un qui correspondra au thème qu'ils auront choisi :

- Commencez par inscrire le problème que vous souhaitez régler au centre d'une grande feuille de papier.
- En-dessous, inscrivez tous les facteurs qui contribuent au problème, et reliez-les entre eux pour former les racines de votre problème de départ.
- Examinez les racines une à une et réfléchissez à leurs causes.
- Poursuivez cet examen jusqu'à ce que vous ayez trouvé toutes les causes possibles : l'arbre peut avoir des racines plus profondes que vous ne le pensez.
- Occupez-vous ensuite des « branches » de l'arbre de la même manière : ce seront les conséquences de votre problème de départ. Peut-être constaterez-vous que votre préoccupation première est en fait la racine ou la branche d'un autre arbre.
- Lorsque vous avez fini, observez votre arbre. Quel problème faut-il traiter en premier ? Celui que vous aviez défini à l'origine ou un autre ? L'arbre vous a-t-il aidé à trouver des solutions ?

Les arbres et les pierres  
t'enseigneront ce qu'aucun  
maître ne te dira.

St Bernard de Clairvaux  
(c.1100)



## Connaître la solution

Il est important de savoir quel résultat vous souhaitez obtenir ! Qu'est-ce qui représenterait un succès ? Demandez aux membres du groupe de réfléchir à l'objectif qu'ils essaient d'atteindre, et comment ils détermineront leur degré de réussite. Ils jugeront peut-être utile de reprendre l'arbre à problèmes pour identifier des solutions concrètes. En général, si l'on s'attaque aux racines, on obtiendra des solutions plus haut dans l'arbre ; par exemple, s'il y avait davantage de logements sociaux, ou si les loyers étaient plus bas, bien plus de jeunes pourraient avoir un toit.

Remarque : lorsqu'une question est complexe, les changements de politique sont souvent difficiles à amener et sont rarement l'aboutissement d'une seule action. Les participants doivent donc se fixer des objectifs réalistes : rappelez-leur que même un « petit » résultat peut apporter une contribution majeure à la résolution d'un problème plus vaste. Bien souvent, les campagnes efficaces sont constituées de petites actions, et toutes les réalisations de votre groupe pourront être complétées ultérieurement ou reprises par d'autres militants s'occupant du même problème.

Les participants pourront commencer par rechercher quelques raisons d'agir au moyen de la technique du brassage d'idées. Ils pourront ainsi choisir celles qui sont le plus en rapport avec leur propre problème et identifier un certain nombre d'objectifs concrets et réalistes.



La seule chose qui me tourmentait, c'est que nous ayons attendu si longtemps pour protester.

Rosa Parks

**?** Réfléchissez à une action de protestation à laquelle vous avez assisté ou dont vous avez entendu parler récemment : à votre avis, que voulaient obtenir les organisateurs ? Ont-ils réussi ? Pourquoi oui, pourquoi non ?

## Planification de votre action

Votre groupe a maintenant choisi un problème à traiter et a une idée de ce qu'il peut essayer d'obtenir. Le moment est venu de déterminer le mécanisme qu'il va employer pour atteindre cet objectif.

Le diagramme présenté sur la page suivante peut être utilisé comme approche pas à pas pour prendre cette décision et s'assurer que la méthode retenue sera adaptée. Il présente les cinq étapes à suivre pour sélectionner la forme d'action la plus appropriée et donne cinq exemples pour illustrer chacune d'entre elles.

Chaque étape est expliquée plus en détail dans la partie suivante.

### Planifier votre action

#### A. Probleme a traiter ?

1. La pollution de la rivière locale par une entreprise de l'industrie chimique
2. Le décès en garde à vue d'un demandeur d'asile
3. Le racisme contre les immigrés dans notre localité
4. L'exploitation de la main d'œuvre enfantine par des sociétés multinationales
5. La consommation de drogues chez les jeunes

#### B. Public Cible ?

1. Les habitants de la ville et les dirigeants de l'entreprise
2. Les organisations de droits humains
3. Les résidents de la localité
4. L'opinion publique
5. L'administration scolaire locale

#### C. Quels changements amener ?

1. L'entreprise dépollue la rivière
2. Ces organisations prendront en charge l'affaire et essaieront d'obtenir une enquête officielle
3. Des changements de mentalités
4. Une sensibilisation accrue au problème
5. Introduction d'une éducation anti-drogues dans le programme de l'école

#### D. Comment ?

1. En utilisant l'opinion publique pour les faire se sentir coupables
2. Elles verront qu'il y a des preuves irréfutables et que rien n'est fait
3. La population locale rencontrera les membres de ces communautés et verra leur côté humain
4. Par l'information
5. Le directeur d'établissement constatera que ce problème est urgent et verra ce qu'il peut faire

#### E. Quels moyens utiliserez-vous pour influencer votre public ?

1. Une manifestation dans la rue pour recueillir des signatures à transmettre à la direction de l'entreprise
2. Contacter des organisations nationales et locales de défense des droits humains et les informer de l'affaire
3. Organiser une bibliothèque vivante avec les représentants de ces communautés
4. Monter une exposition dans le centre de jeunesse et en faire la publicité en ville
5. Organiser au sein de l'école et du centre de jeunesse des sessions d'information sur la consommation de drogues

## **Quel problème souhaitez-vous traiter ?**

Cette étape est simple : ce sera le résultat de l'arbre à problèmes que le groupe aura créé. Si vous n'avez pas effectué cet exercice, demandez au groupe de formuler aussi précisément que possible le problème qu'ils souhaitent traiter.

## **Quel est votre public cible ?**

A moins que vous n'espériez résoudre le problème immédiatement, il se peut que le public cible de votre action ne soit pas la ou les personnes qui amèneront le changement final que vous souhaitez obtenir. Il est très probable que votre action ne soit qu'une étape vers le changement souhaité ; par exemple, vous pourrez essayer d'alerter l'opinion publique sur une question donnée afin de faire pression sur le gouvernement. Vous pourrez aussi créer un groupe local qui s'occupera du problème que vous souhaitez résoudre.

Dans l'encadré B, votre groupe cible sera le groupe de personnes auquel s'adresse votre action. Il peut être composé de plusieurs groupes de personnes : par exemple, dans le premier exemple du diagramme, les habitants de la ville et les dirigeants de l'entreprise sont les deux publics cibles. Il est demandé aux habitants de la ville de signer une pétition qui sera ensuite présentée à la direction de l'entreprise dans le but de la contraindre à dépolluer la rivière.

## **Quels changements espérez-vous amener ?**

Cette question est à nouveau liée à votre action, mais pas nécessairement au changement final que vous souhaitez obtenir. Il y a très peu de chances, par exemple, qu'une action de votre groupe puisse mettre fin à l'exploitation de la main d'œuvre enfantine par les sociétés multinationales ! Cependant, vous pouvez susciter de l'intérêt pour ce problème, ce qui encouragera d'autres personnes à mener diverses actions qui pourront suffire à amener un changement dans la politique des entreprises ou dans les réglementations officielles applicables à ces dernières.

Cette étape vous demande de réfléchir au résultat que l'action est censée produire, et aux moyens de déterminer votre degré de réussite. Essayez d'encourager les participants à être aussi précis que possible lorsqu'ils définissent ce que représenterait pour eux une action réussie ou un échec. Utilisez les techniques figurant dans la section 3.4.1.4 ci-dessus : « Connaître la solution ».

## **Comment amener ce changement ?**

Il ne s'agit pas ici de déterminer le mécanisme que le groupe va employer, mais plutôt la manière dont l'action est censée se dérouler. Cette étape concerne souvent la psychologie du changement de mentalités ou la manière de sensibiliser les gens au fait qu'ils doivent faire quelque chose différemment. C'est une question très importante qui est souvent oubliée : l'ignorer pourrait réduire l'impact de votre action.

Supposons, par exemple, qu'un groupe soit préoccupé par la popularité croissante des organisations nationalistes ou proto-fascistes, et souhaite aborder cette question. Il pourrait envisager de placer des dépliants d'information dans les boîtes aux lettres des résidents de quartiers où le soutien à ces organisations est très fort. Toutefois, si les participants ne se posent pas la question de savoir pourquoi les gens se tournent vers les organisations nationalistes, les dépliants pourraient avoir l'effet inverse de celui escompté ! Le groupe devra donc réfléchir à la manière dont un dépliant peut changer le point de vue



### Les actes publics symboliques : des formes de protestation

- Exhibition de drapeaux et de couleurs symboliques
- Port de symboles
- Prière et culte
- Livraison d'objets symboliques
- Protestations dénudées
- Destruction de ses biens propres
- Lumières symboliques
- Exhibition de portraits
- Peinture de protestation
- Nouveaux emblèmes et dénominations
- Sons symboliques
- Réclamations symboliques
- Gestes osés

Tiré de 198 méthodes d'action non violente : <http://www.peacemagazine.org/198.htm>

d'une personne et aux messages qui pourront avoir un impact sur le groupe cible. Il devra être conscient des raisons et des préoccupations qui sont à l'origine du soutien croissant aux organisations nationalistes.

Cette étape permet de réfléchir à ce qui doit se produire pour que le résultat découle inévitablement de la situation de départ.

### Les élèves contre le racisme : aider l'administration scolaire

Dans une école rurale du Portugal, de nouveaux élèves de Roumanie et d'Ukraine ont commencé à être la cible de commentaires et d'actes racistes de la part d'autres élèves. Les enseignants et la direction de l'école ne savaient pas comment réagir car c'était un problème totalement nouveau dans la région.

Plusieurs élèves, préoccupés par ce qui se passait, se sont tournés vers l'animateur de groupe de jeunes du centre de loisirs local pour lui demander conseil. Ils ont organisé ensemble une campagne d'une semaine dans l'école, intitulée « Différents à l'extérieur, égaux à l'intérieur » (Diferente por fora, Igual por dentro). Chaque moment de la journée des élèves – repas, leçons, temps libre – a été mis à profit et différentes activités ont été organisées pour résoudre le problème. Le club de théâtre a utilisé le théâtre forum, des affiches et des badges faits main ont été distribués, des activités artistiques ont été organisées dans le centre de loisirs, des films ont été projetés et des gâteaux de différents pays ont été servis à la cafétéria. La semaine a connu un tel succès que l'école a décidé d'organiser un événement similaire chaque année.

## Quels moyens utiliserez-vous pour influencer votre public ?

C'est là que nous mène le diagramme ! A ce stade, les réponses aux questions des quatre étapes précédentes auront restreint l'éventail des actions envisageables. Le groupe devrait maintenant être en mesure d'élaborer une liste d'actions susceptibles d'amener la transition identifiée dans l'étape précédente. Encouragez les participants à faire preuve de créativité, à revenir sur certaines suggestions de la section 2 du présent chapitre et sur les études de cas, tout en tenant compte des particularités de leur groupe. Une fois encore, essayez de parvenir à un consensus sur le choix final.

### De nouvelles tactiques dans le domaine des droits humains

New Tactics (nouvelles tactiques) est un groupe d'organisations internationales, de conseillers et de praticiens qui promeut l'innovation tactique et la réflexion stratégique au sein de la communauté internationale des droits humains. Depuis 1999, le projet New Tactics in Human Rights a créé des ressources uniques en leur genre, organisées autour de solutions potentielles plutôt que de questions, de régions géographiques ou de groupes cibles spécifiques. Ces ressources permettent aux militants d'identifier les particularités de leur situation et de rechercher des approches qui ont fonctionné ailleurs et qui pourraient leur servir. Elles les aident à combiner diverses tactiques pour mettre en place des stratégies complexes.

On en trouvera dans différentes langues sur le site web [www.newtactics.org](http://www.newtactics.org).

## S'organiser

Il reste une dernière étape avant de porter les idées du groupe sur la place publique et de se lancer dans des actions concrètes : l'élaboration d'un plan d'action pour régler les questions d'organisation. Bien que cette étape ne soit pas essentielle dans le cas d'une action simple, c'est une habitude qui est bonne à prendre pour veiller à ce que les tâches soient réparties de manière équitable, en fonction des compétences et des préférences de chacun. Cela permettra également de s'assurer qu'aucun élément n'est oublié !

Les participants devront décider :

- quelles tâches effectuer,
- qui les effectuera
- et quand ?

## Créer un tableau des tâches

Le tableau présenté ci-dessous illustre une action imaginaire, où les tâches sont réparties entre les participants. Préparez votre tableau avec le groupe en suivant les indications ci-après :

1. Veillez à ce que tout soit consigné par écrit pour suivre l'évolution des actions. Il vous faudra deux grandes feuilles de papier et un feutre.
2. Assurez-vous que tous aient bien compris la question à traiter. Désignez une personne qui sera le scribe et inscrivez un titre en haut de la feuille. Dressez la liste de toutes les tâches à effectuer et inscrivez-les sur l'une des feuilles de manière à ce que tous puissent les voir.
3. Réfléchissez au déroulement de la journée avec le groupe, imaginez ce qui va se produire, et vérifiez bien que vous avez pensé à tout.
4. Passez en revue la liste en décidant si les tâches doivent être effectuées maintenant, bientôt ou ultérieurement : indiquez M, B ou U pour chacune des tâches.
5. Utilisez la deuxième feuille de papier comme « fiche de décision ». Listez toutes les tâches à effectuer du côté gauche, dans l'ordre chronologique, puis inscrivez dans la colonne de droite qui va s'en charger. Dans la troisième colonne, vous noterez les délais de réalisation de ces tâches.
6. Répartissez-vous les tâches : ne confiez pas tout le travail à une ou deux personnes seulement. Qu'arriverait-il si elles tombaient malades ou se retrouvaient surchargées de travail ?

### Exemple de fiche de décision

Événement : Action de rue sur les droits des minorités		
Tâche	Qui ?	Quand ?
Concevoir des dépliants à distribuer	Sally, John,	Réunions les 10 et 17 septembre
Organiser la publication	Rumen, Ben	Après le 20 septembre
Fabriquer des affiches/pancartes	Tous	Semaine du 24 septembre
Acheter du matériel pour les bannières, etc.	Shila, Karen, Ivan	Semaine du 17
Susciter l'intérêt d'autres personnes	Shila, Moca, Tania	Semaine du 17
Contacter le conseil municipal	Damien, Sue	Lorsque la date est confirmée
Informar la police	Damien, Sue	
Essayer de convaincre une personnalité locale de participer à l'action	Tim, Hannah	
Informar les groupes minoritaires	Lucy, Sanchita	
Rédiger les discours	Natalie, Ben, Sally	
Organiser le buffet	Petra, Paul	
Ranger après la manifestation	Natalie, Ben, Rumen, Sanchita	



## Compte rendu et évaluation

Comme pour toute activité d'éducation aux droits humains – et finalement, toute action – il est essentiel de prendre le temps de faire le bilan de l'action avec le groupe pour examiner les points positifs et ce qui aurait pu être amélioré. Tout au long de l'action, le groupe aura ressenti des émotions intenses, aussi bien négatives que positives. Il est important de leur donner l'occasion d'en parler avec les autres. Ce travail sera également utile pour la planification d'éventuelles actions futures.

Les questions suivantes pourront servir de cadre à la conduite du compte rendu.

- Quels sont vos sentiments à l'issue de la journée d'action ? (vous pouvez procéder à un bref tour de table).
- Qu'est ce qui s'est bien passé, selon vous ?
- Certaines choses ont-elles été plus difficiles que vous ne l'imaginiez ?
- Y-a-t-il eu quelque chose d'inattendu ?
- Y-a-t-il selon vous des enseignements à tirer de cette action pour la prochaine fois ?
- Avons-nous atteint notre objectif ?
- Sommes-nous parvenus à un résultat autre, que nous n'avions peut-être pas prévu ?
- Etes-vous satisfaits de vous-même, et souhaiteriez vous réitérer l'expérience ?
- Que faire maintenant ?!

### Des chaussures de football en Afrique

Emile était un élève de 7e année de la Frederiksberg skole de Sorø, Danemark, et Anadayto était un assistant sud-africain dans cet établissement. Au cours d'une discussion avec la classe sur la vie à la maison et à l'école, Anadayto fit une remarque sur les opportunités et le nombre de choses que, selon lui, les enfants et les jeunes avaient au Danemark. Il expliqua que chez lui, en Afrique du Sud, ses élèves n'avaient même pas de véritable terrain de football et encore moins des chaussures pour pratiquer ce sport. Cela donna aux élèves l'idée de procéder à une collecte de chaussures de football d'occasion à envoyer à l'école d'Anaclayto. Ils lui demandèrent ce qu'il pensait de l'idée ; sa réponse fut positive, et les élèves commencèrent à afficher des appels à dons dans leur école et dans les établissements voisins. Le club de football local entendit parler de cette initiative et donna plusieurs paires de son placard à objets trouvés.

Soudain, Emil et ses amis se retrouvèrent avec une centaine de paires de chaussures dont l'envoi à Johannesburg leur coûterait – ont-ils découvert à leur grande stupéfaction – 500 DKK (67 €) ! Ils durent alors réfléchir aux suites à donner à leur initiative. Ils commencèrent par trier les chaussures pour voir lesquelles étaient suffisamment en bon état pour être envoyées : il leur restait 75 paires. Il leur fallut également trouver de l'argent pour envoyer le colis : la classe envoya des lettres à plusieurs agences d'aide et au conseil local, et diffusa des annonces dans le journal local et à la radio pour demander des parrainages. Après plusieurs déceptions, le président d'une association de voyage locale qui organisait des voyages en Afrique du Sud contacta le journal et proposa son aide. Finalement, au bout de six mois d'efforts, Emil put emmener le colis au bureau de poste et envoyer les chaussures à Johannesburg où elles équiperont les élèves d'Anaclayto.

Source : The Global Guest Teacher, AFS Interkultur, Danemark

## Chapitre 4

# Comprendre les droits humains

# Sommaire

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>387</b>
<b>4.1. LES DROITS HUMAINS, C'EST QUOI ? .....</b>	<b>388</b>
Les valeurs clés .....	389
Les caractéristiques des droits humains .....	389
Aperçu historique .....	390
Les droits humains dans le monde.....	394
Comment utiliser nos droits ?.....	396
Dilemmes et abus.....	3917
<b>4.2. L'ÉVOLUTION DES DROITS HUMAINS .....</b>	<b>401</b>
Des promesses, toujours des promesses .....	401
Quels droits possédons-nous ?.....	401
Les progrès de la science .....	405
<b>4.3. LA PROTECTION JURIDIQUE DES DROITS HUMAINS .....</b>	<b>406</b>
Les droits humains intérieurs .....	406
Les droits humains sont reconnus par des conventions .....	408
Les instruments internationaux clés .....	409
L'application des droits humains .....	417
Est-ce suffisant ? .....	423
<b>4.4. LE MILITANTISME ET LE RÔLE DES ONG .....</b>	<b>424</b>
Les ONG, qu'est-ce que c'est ?.....	424
Les diverses ONG de droits humains .....	425
Comment influent-elles sur le processus ?.....	425
Exemples d'actions militantes couronnées de succès .....	427
<b>4.5. QUESTIONS ET RÉPONSES .....</b>	<b>430</b>
<b>4.6. ENIGMES .....</b>	<b>433</b>

# Introduction

Il ne peut y avoir d'éducation aux droits humains sans droits humains. Comprendre ce que sont les droits humains est l'une des compétences majeures que doit posséder tout éducateur en la matière. Il est possible d'appréhender et d'expliquer les droits humains de façon très simple ou très complexe ; on peut les aborder sous un angle abstrait et conceptuel, ou privilégier leur dimension pratique à l'appui d'expériences concrètes ; on peut les examiner dans une perspective globale ou d'un point de vue très local. Cependant, pour éduquer aux droits humains, il faut être en mesure d'en faire un exposé et de répondre aux questions posées les concernant.

Si, pour l'essentiel, le travail des facilitateurs consiste à impliquer les jeunes dans l'apprentissage des droits humains, celui-ci consiste également à leur fournir des informations exactes, à démystifier la complexité des droits humains et à résoudre les dilemmes qui leur sont inhérents. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des concepts et valeurs clés qui sous-tendent les droits humains, et notamment leur caractère universel, indivisible et inaliénable. Car, en la matière, le facilitateur est également un « ambassadeur » des droits humains. S'il s'avère incapable d'examiner des questions clés ou d'y répondre, sa démarche éducative sera un échec. Personne n'attend des facilitateurs qu'ils aient les réponses à toutes les questions – comme c'est d'ailleurs le cas concernant bien d'autres aspects des droits humains. En revanche, il est légitime d'attendre d'eux qu'ils sachent où trouver les réponses et également inviter les participants à trouver leurs propres réponses.

Les conceptions erronées à propos de l'origine des droits humains – et notamment leur nature soi-disant « occidentale » –, mais aussi de leur universalité, de leur applicabilité et de leur application peuvent facilement transformer une activité d'éducation aux droits humains motivée par de bonnes intentions en une expérience qui, au lieu de clarifier les doutes et les idées fausses, va les confirmer. La dimension de l'éducation aux droits humains qui consiste à apprendre au sujet des droits humains est essentielle et non négociable ; sans elle, les autres dimensions n'ont aucun sens.

Dans ce chapitre, nous proposons aux utilisateurs de *Repères* de plus amples informations au sujet des droits humains, ce qu'ils sont, comment ils ont évolué et comment les protéger et les promouvoir. Bien évidemment, toutes les informations au sujet des concepts et systèmes de droits humains ne sont pas ici réunies. Comme les autres chapitres de *Repères*, celui-ci fournit des points de départ indispensables et des informations de référence. Il appartient ensuite aux facilitateurs de rechercher d'autres renseignements selon la nature de leurs programmes et des besoins de leurs apprenants. Il ne s'agit pas non plus de voir dans ce chapitre « tout ce que tout un chacun devrait savoir au sujet des droits humains ». Au contraire, ce chapitre survole divers aspects majeurs des droits humains et chaque apprenant ou facilitateur peut ressentir le besoin d'en savoir davantage (ou moins), en particulier en ce qui concerne la façon dont les droits humains ont évolué et sont protégés dans son propre pays.

Ce chapitre se termine par une section consacrée à des questions/réponses et des énigmes sur les droits humains qui reprennent quelques-unes des interrogations et des doutes les plus courants au sujet des droits humains.

Comme toutes les créations (imparfaites) de l'homme (imparfait), les droits humains sont en permanence remis en cause, renforcés et perfectionnés. Nous comptons sur les utilisateurs de *Repères* pour contribuer à leur actualisation, compte tenu notamment des développements intervenus depuis sa publication.



Les droits humains font partie de ces choses qui ne peuvent vous être enlevées.

René Cassin



Les droits humains doivent être compris de tous, pas seulement des spécialistes.



Les droits humains sont en permanence remis en cause, renforcés et perfectionnés.

## 4.1 Les droits humains, c'est quoi ?

Les droits humains sont une sorte d'armure: ils vous protègent; ce sont aussi des règles qui vous disent comment vous comporter; enfin, ce sont des juges auxquels vous pouvez faire appel. Ils sont abstraits - tout comme les émotions; et, comme, les émotions, ils appartiennent à tous et existent quoi qu'il arrive.

Ils sont comme la nature, car ils peuvent être violés; ils sont aussi comme l'esprit, car ils ne peuvent être détruits. Comme le temps, ils nous réservent à tous le même traitement - que nous soyons riches ou pauvres, jeunes ou vieux, blancs ou noirs, grands ou petits. Concernant les droits humains, nous pouvons parfois ne pas être d'accord au sujet de leur définition - comme de celle du bien, de la confiance et de la justice ; mais, dans la pratique, nous les reconnaissons sans hésitation.

**?** *Comment définissez-vous les droits humains ? Comment les expliquez-vous ?*

Un droit est une revendication justifiée. J'ai droit aux produits qui se trouvent dans mon panier si je les ai payés. Les citoyens ont le droit d'élire un président si la constitution de leur pays le prévoit. Un enfant a le droit d'être emmené au zoo si ses parents le lui ont promis. Nous sommes en droit d'attendre toutes ces choses compte tenu des promesses faites ou des garanties données par une tierce personne. Les droits humains sont des « super revendications », mais avec une différence ; ils ne dépendent ni des promesses ni des garanties données par une tierce personne. Le droit à la vie d'un individu ne dépend pas de la promesse d'un tiers de ne pas le tuer: sa vie en dépend peut-être, mais en aucun cas son droit à la vie. Le droit à la vie de cette personne ne dépend que d'une seule chose: son statut d'être humain.

L'acceptation des droits humains signifie accepter que chacun est en droit de formuler ces revendications : j'ai tels ou tels droits, quoi que vous disiez ou fassiez, parce que je suis un être humain, tout comme vous. Les droits humains sont inhérents à tout être humain dès sa naissance.

Pourquoi cette revendication se suffirait-elle à elle seule ? Pourquoi n'exigerions-nous pas des êtres humains qu'ils méritent leurs droits ?

Fondamentalement, cette revendication est d'ordre moral ; elle repose sur des valeurs morales. En réalité, mon droit à la vie signifie que personne n'a le droit de m'ôter la vie ; ce serait mal agir. Présentée en ces termes, cette revendication n'a pas besoin d'être étayée. Tout lecteur est probablement d'accord avec cette revendication, parce que nous reconnaissons tous, dans notre propre cas, qu'il y a certains aspects de notre vie, de notre être, qui devraient être inviolables et intouchables, parce qu'ils sont essentiels à notre existence, à ce que nous sommes et à qui nous sommes ; ils sont essentiels à notre humanité et à notre dignité humaine. Sans droits humains, nous ne pourrions réaliser notre plein potentiel. Les droits humains étendent cette perception individuelle à tous les être humains de la planète. Si je peux formuler ces revendications, alors les autres aussi.

**?** *Pourquoi est-ce mal d'enfreindre le droit à la vie des autres ? Pourquoi est-ce mal de prendre la vie des autres ? Ces deux questions sont-elles les mêmes ?*

« Quand nous parlons du droit d'une personne sur une chose, nous voulons dire que cette personne est fondée à exiger de la société qu'elle la protège et la maintienne en possession de cette chose, soit par la force de la loi, soit par celle de l'éducation et de l'opinion. ».

*John Stuart Mill*

A chaque fois que la justice meurt, c'est comme si elle n'avait jamais existé.

*José Saramago*

## Les valeurs clés

Deux valeurs clés constituent le fondement de l'idée des droits humains ; la première est celle de la dignité humaine et la deuxième celle de l'égalité. Ainsi, d'une certaine façon, les droits humains définissent ces normes sans lesquelles une vie ne serait pas digne; et leur universalité découle du fait que, à cet égard, tous les humains sont égaux. Nous ne devrions, et ne pouvons, faire de discrimination entre les hommes.

Ces deux croyances - ou valeurs - sont véritablement l'unique condition nécessaire pour adhérer à l'idée des droits humains. Et ces croyances sont fort peu sujettes à controverse. C'est pourquoi l'idée de droits humains bénéficie du soutien non seulement de toutes les cultures dans le monde, mais également de tous les gouvernements civilisés et de toutes les grandes religions. Il est reconnu de façon quasiment universelle que le pouvoir de l'Etat ne peut être ni illimité, ni arbitraire; il doit au contraire être limité, au moins de manière à permettre à tous les individus relevant de sa juridiction de vivre selon certaines exigences minimales de dignité humaine.

De nombreuses autres valeurs, qui découlent des deux précitées, peuvent aider à définir plus précisément comment, dans la pratique, les peuples et les sociétés devraient coexister. Par exemple:

**La liberté** : parce que la volonté humaine est une part importante de la dignité humaine. Etre forcé d'agir contre sa volonté avilit l'esprit de l'homme.

**Le respect des autres** : parce qu'en manquant de respect à une personne, nous négligeons son individualité et sa dignité essentielle.

**La non-discrimination** : parce que l'égalité dans la dignité humaine signifie que nous ne devons pas juger les droits et opportunités dont bénéficient les autres personnes sur la base des caractéristiques qu'elles présentent.

**La tolérance** : parce que l'intolérance dénote un manque de respect vis-à-vis de la différence; et parce qu'égalité n'est pas synonyme d'uniformité.

**La justice** : parce que les êtres humains, égaux dans leur humanité, méritent d'être traités de façon équitable.

**La responsabilité** : parce que le respect des droits des autres englobe la responsabilité de ses propres actions et la mobilisation d'efforts pour la réalisation des droits de tout un chacun.

## Les caractéristiques des droits humains

Si la nature des droits humains continue d'alimenter la réflexion des philosophes, l'étonnant engagement de la communauté internationale envers les droits humains a démarré avec l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Depuis, la communauté internationale a introduit les concepts forts énoncés par la DUDH dans de nombreux instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux. A l'origine, la DUDH ne devait pas être juridiquement contraignante mais, compte tenu de l'introduction subséquente de ses normes dans de nombreux traités contraignants (également appelés « conventions » ou « pactes »), le socle juridique qu'elle constitue est aujourd'hui incontestable.

Selon ses principes :

### Les droits humains sont inaliénables

Cela signifie que vous ne pouvez les perdre, car ils sont inhérents à l'existence de l'homme, ils sont inhérents à tous les êtres humains. Dans certaines circonstances particulières, certains de ces droits - pas tous - peuvent se trouver suspendus ou limités.



Je considère la peine de mort comme une institution sauvage et immorale qui sape les fondements moraux et juridiques d'une société... Je suis convaincu que la sauvagerie n'engendre que la sauvagerie.

*Andrei Sakharov*



La souffrance ne t'est pas agréable, pas plus qu'elle ne l'est aux autres. Conscient de ce principe d'égalité, traite les autres avec respect et compassion.

*Suman Suttam*

Par exemple, un individu accusé d'un crime peut être privé de liberté ; en situation d'urgence nationale, un gouvernement peut en faire la déclaration publique et déroger à certains droits, par exemple en imposant un couvre-feu qui va réduire la liberté de mouvement des citoyens.

### Ils sont indissociables, interdépendants et intimement liés

Cela signifie que des droits différents sont intrinsèquement liés et qu'ils ne peuvent par conséquent pas être considérés indépendamment les uns des autres. La jouissance d'un droit donné dépend de la jouissance de nombreux autres droits; aucun droit ne prévaut sur un autre.

### Les droits humains sont universels

ce qui signifie qu'ils s'appliquent également à tous les individus partout dans le monde, sans limite de temps. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées sans distinction aucune, notamment de « race » ou d'antécédents ethniques, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, de handicap, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine sociale ou nationale, de naissance ou de toute autre situation.

Il convient à ce titre de souligner que l'acceptation de l'universalité des droits humains ne menace en aucune façon la diversité des individus induite par des cultures différentes. Universalité n'est pas synonyme d'uniformité. La diversité exige un monde dans lequel tous les individus sont égaux et ont droit au même respect. Les droits humains font office de normes minimales applicables à l'ensemble des êtres humains ; chaque Etat, chaque société est libre de définir et d'appliquer des normes plus élevées et plus spécifiques. Par exemple, dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, il est fait état de l'obligation de prendre des mesures pour parvenir progressivement à la réalisation pleine et entière de ces droits, mais pas de lever des impôts pour ce faire. Il appartient à chaque pays et société d'adopter les politiques appropriées à la lumière de sa situation spécifique.

## Aperçu historique

L'idée selon laquelle les hommes possèdent des droits inhérents est ancrée dans beaucoup de cultures et traditions anciennes. Maints exemples de guides vénérés et de code d'usages influents confirment que les valeurs contenues dans les droits humains ne sont ni une « invention occidentale », ni une avancée du 20<sup>ème</sup> siècle. Les droits humains sont une réponse aux besoins humains universels et à la quête de justice. Toutes les sociétés humaines ont des idéaux et des systèmes qui permettent de garantir la justice, que ce soit dans la tradition orale ou écrite, même si toutes ces traditions n'ont pas survécu.

### L'histoire ancienne

- Le code d'Hammourabi en Babylonie (Iraq, environ 2000 av. J.-C.) fut le premier code juridique écrit, à l'instigation du Roi de Babylone. Il était destiné « à faire régner la justice dans le royaume, à détruire les mauvais et les violents, à empêcher les forts d'opprimer les faibles... à illuminer le pays et à promouvoir le bien-être du peuple ».
- Il a été rapporté qu'un pharaon de l'Egypte ancienne (environ 2000 av. J.-C.), lorsque un pétitionnaire arrivait de Haute ou de Basse Egypte, demandait à ses subordonnés de s'assurer que tout soit fait selon la loi et dans le respect des coutumes, et que le droit de chacun soit respecté.
- La Charte de Cyrus (Iran, environ 570 av. J.-C.), rédigée par le Roi de Perse pour le peuple de son Royaume, reconnaissait les droits à la liberté, à la sécurité, à la tolé-


La souveraineté des Etats implique une responsabilité, et c'est à l'Etat lui-même qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de protéger son peuple.



*Rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des Etats, 2001*

rance religieuse, à la liberté de mouvement, l'interdiction de l'esclavage, ainsi que certains droits économiques et sociaux.

- Au cœur des enseignements de Confucius (environ 500 av. J.-C.) se trouve le concept de ren ou de compassion et d'amour de l'autre. Confucius disait, « Ce que tu ne veux pas que l'on te fasse, ne le fais pas aux autres ». Le Dr Peng-chun Chang, expert chinois du confucianisme qui a joué un rôle de premier plan dans la rédaction de la DUDH (voir section 5.6.1 ci-après), était convaincu que le confucianisme était à l'origine de l'idée de droits humains.
- L'Imâm Ali ibn el Hussein a rédigé l'Épître des droits au début du 8<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. A notre connaissance, cette lettre est le premier document à énoncer les droits fondamentaux tels qu'ils étaient conçus à l'époque, et la première tentative pour ne pas les approcher dans leur dimension négative. L'Épître répertorie méthodologiquement 50 de ces droits, dont l'esprit a été repris dans les premiers préceptes islamiques.
- La Charte du Mandé (1222 apr. J.-C) et la Charte de Kurukan Fuga (1236 apr. J.-C), basées sur la codification des traditions orales d'Afrique occidentale, défendent des principes comme la décentralisation, la protection de l'environnement, les droits humains et la diversité culturelle.
- La vision africaine du monde, l'Ubuntu, restitue l'essence de la signification de l'être humain. L'Ubuntu met l'accent sur le respect de l'ensemble des membres de la communauté, l'hospitalité et la générosité. Le concept d'Ubuntu se résume dans cette phrase : « une personne est une personne à travers d'autres personnes ». Ce concept a des implications profondes pour les droits humains. Si nous sommes humains par le biais des autres, alors en privant les autres d'humanité, nous nous déshumanisons également – d'où la nécessité de promouvoir les droits d'autrui, de donner et de recevoir le pardon et de respecter les droits humains des autres.


 Une personne est une personne à travers d'autres personnes.

**?** *Quelles personnalités (politiques, littéraires et religieuses), dans l'histoire de votre pays, se sont battus pour les valeurs des droits humains ou ont défendu leur cause ?*


## Du 13<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle

L'évolution de l'idée de droits humains universels a ses fondements dans les notions de dignité et de respect qu'ont promu de nombreuses civilisations dans le monde au cours des siècles. Toutefois, il faudra encore bien des générations pour que ces notions s'imposent dans le droit. Nous puisons souvent dans l'histoire pour légitimer la notion de droits. Nul doute que, grâce à une connaissance plus exhaustive de l'histoire, nous découvrirons qu'elle a également joué un rôle en faveur de la légitimation des droits dans d'autres cultures.

- En 1215, les membres du clergé et les nobles britanniques contraignent le roi d'Angleterre à respecter la loi en rédigeant une Grande Charte des libertés (Magna Carta). Mais la Magna Carta ne protégeait que les droits des privilégiés (nobles) et, de ce fait, n'est pas un instrument de droits humains. Pour autant, elle deviendra un document de référence en matière de défense des libertés parce qu'elle représentait une limite au pouvoir du roi et la reconnaissance des droits et libertés des autres.
- En 1689, le Parlement d'Angleterre vote une loi qu'il ne tolérera plus d'ingérence royale dans ses affaires. Cette loi, connue sous le nom de Déclaration des Droits, interdisait au monarque de suspendre l'application de la loi sans le consentement du Parlement, prévoyait l'élection libre des membres du Parlement et affirmait que la liberté d'expression dans le cadre du Parlement ne pouvait être remise en cause par aucun tribunal.

 Tout au long de l'histoire, des voix se sont élevées contre l'oppression et ont été entendues ; de tout temps, des visions de la libération des hommes ont été occultées. Tandis que nous avançons vers les temps modernes, ces voix et ces visions ont été traduites en programmes d'action sociale et, parfois, intégrées dans les constitutions des Etats.

*Micheline R. Ishay*

 La liberté, c'est le pouvoir que nous avons sur nous-mêmes.

*Hugo de Groot*



Une déclaration des droits, ce sont les prérogatives dont sont titulaires les individus envers tout gouvernement de la planète, en général ou de façon spécifique, et qu'aucun gouvernement juste ne devrait refuser de reconnaître.

*Thomas Jefferson, 1787*

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles humains. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

*Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789. France*

Les hommes étant... par nature libres, égaux et indépendants... aucun individu ne peut... être soumis au pouvoir politique d'un autre sans son consentement.

*John Locke*

- Pour beaucoup, Hugo de Groot (1583–1645) est à l'origine du droit international. Son ouvrage *On the laws of war and peace* propose un système de principes généraux basés sur le « droit naturel » qui, selon lui, devait s'imposer à toutes les nations, quels que soient les coutumes et les droits locaux. Au cours des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles en Europe, plusieurs philosophes ont affiné encore le concept de « droits naturels ».
- John Locke (1689) a élaboré une théorie selon laquelle tout être humain possède certains droits qui lui viennent de sa propre nature et non de son gouvernement ou de ses lois. La légitimité du gouvernement, en fait, reposait sur le respect qu'il assurait à ces droits naturels. L'idée que ces droits naturels devaient garantir aux individus certaines protections juridiques a été de plus en plus largement acceptée et progressivement traduite dans les constitutions de quelques pays. Les droits humains reformuleront cette idée et affirmeront cette même relation entre le gouvernement et ses citoyens.
- En 1776, la plupart des colonies britanniques d'Amérique du Nord ont proclamé leur indépendance à l'égard de l'Empire britannique dans le cadre de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis. Cette déclaration reposait largement sur les théories des "droits naturels" de Locke et Montesquieu. Basée sur la conviction que contenir le pouvoir du gouvernement et protéger les libertés était essentiel, la Déclaration a permis de promouvoir diverses notions, et notamment : le caractère inaliénable des droits, la protection des droits individuels, la liberté d'expression, de la presse, de pétition et d'association, le respect de la vie privée, l'Etat de droit, l'égalité devant la loi et la liberté de culte.
- En 1789, les Français renversent leur monarchie et instituent la Première République française. La Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen, fruit de la révolution, a été rédigée par des représentants du clergé, des nobles et des roturiers pour donner forme aux réflexions des chefs de file de la Lumière, tels que Voltaire, Montesquieu, les encyclopédistes et Rousseau. Elle s'en prenait au système juridique et politique de la monarchie et définissait les droits naturels humains comme « la liberté, la propriété, la sécurité et le droit de résister à l'oppression ». Elle a remplacé le système des privilèges aristocratiques en vigueur sous la monarchie par le principe de l'égalité devant la loi. Ces notions égalitaires et le concept théorique de droits égaux, toutefois, ont mis du temps à prendre forme dans la réalité. La société était alors profondément inégale, et la mise en œuvre de la Déclaration prendra des générations.

## ***Les premières conventions internationales : esclavage et travail***

Aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, plusieurs droits humains sont venus au devant de la scène, alimentant des débats au niveau internationales dans un premier temps sur les questions d'esclavage, de servitude, de conditions de travail et de travail des enfants. C'est à cette époque qu'ont été adoptés les premiers traités internationaux en matière de droits humains. Bien qu'offrant indubitablement des protections utiles, de tels pactes reposaient sur un engagement mutuel entre Etats. Il y a là un contraste fort avec les conventions actuelles en matière de droits humains, qui contiennent des obligations qui s'imposent directement aux détenteurs de droits individuels.

- L'esclavage est devenu illégal en France et en Angleterre au début du 19<sup>e</sup> siècle et, en 1814, les gouvernements français et britannique ont signé le Traité de Paris dans le but de coopérer à la suppression du trafic d'esclaves. Lors de la Conférence de Bruxelles, en 1890, une loi contre l'esclavage a été signée; elle sera ratifiée par dix-huit Etats. Ce texte a affirmé l'intention de mettre un terme à la traite des esclaves africains.
- Mais, toutefois, il ne traitait pas du travail forcé et des conditions de travail inhumaines. Même la Convention relative à l'esclavage de 1926, qui devait abolir l'esclavage sous toutes ses formes, n'a pas eu d'impact sur les pratiques en vigueur en matière de travail forcé avant les années 1940.

- La création de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1919 reflétait la croyance qu'une paix universelle et durable ne pouvait être réalisée que sur la base de la justice sociale. L'OIT a élaboré un système de normes internationales du travail qui défend un travail décent et productif, la liberté, l'équité, la sécurité et la dignité.
- Entre autres domaines de travail, l'OIT s'est engagée dans la lutte contre le travail des enfants, en particulier dans ses pires formes. A ce jour, elle a mené plusieurs actions en la matière, dont la promotion de plusieurs traités internationaux relatifs au travail des enfants et notamment sa Convention n° 182 du 17 juin 1999 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et sa Convention n° 138 concernant l'âge minimal d'admission à l'emploi.
- Entre 1899 et 1977, plusieurs traités fondamentaux dans le domaine du droit humanitaire international ont été adoptés, ouvrant un autre domaine de coopération entre les nations. Le droit humanitaire international régit le déroulement des conflits armés. Les droits humains peuvent bien évidemment s'appliquer parallèlement au droit humanitaire international dans de nombreux domaines, par exemple concernant le traitement des prisonniers. Toutefois, le droit humanitaire international couvre de façon plus spécifique et détaillée de nombreuses autres préoccupations en temps de conflit, et notamment en relation aux armes et tactiques militaires qu'il est permis d'utiliser.



Mieux vaut être libre et mourir de faim qu'être un esclave bien nourri.

Esope

**?** *À votre avis, pourquoi le besoin de conventions internationales s'est-il fait ressentir, alors que les pays auraient pu, chacun de leur côté, définir leurs propres normes ?*

## Le 20<sup>e</sup> siècle

L'idée consistant à protéger juridiquement les droits humains des abus du pouvoir central a commencé à être plus largement acceptée au 20<sup>e</sup> siècle, notamment avec la création de la Ligue des Nations et l'Organisation internationale du travail, et leur action en faveur du droit des minorités, sur le travail et d'autres questions. Certains Etats avaient même déjà reconnu l'importance de codifier ces droits sous forme écrite. C'est ainsi que les documents précités sont devenus les précurseurs de nombreuses conventions sur les droits humains aujourd'hui en vigueur. Certains Etats avaient même déjà reconnu l'importance de codifier ces droits sous forme écrite. C'est ainsi que les documents précités sont devenus les précurseurs de nombreuses conventions sur les droits humains aujourd'hui en vigueur. Pourtant, ce sont les événements de la Deuxième Guerre mondiale qui ont propulsé les droits humains sur la scène internationale. Les terribles atrocités commises pendant la seconde guerre mondiale, dont l'Holocauste et les nombreux crimes de guerre, ont favorisé l'émergence d'un autre arsenal de droit international et, surtout, la formulation des droits humains tels que nous les connaissons aujourd'hui.

La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, reflète cette conviction. Cette charte stipule que l'objectif fondamental des Nations Unies est de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » et de « proclamer à nouveau sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes ».

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par la Commission des droits de l'homme, organe des Nations Unies, et adoptée par son Assemblée générale le 10 décembre 1948. La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par la Commission des droits de l'homme, organe des Nations Unies, et adoptée par son Assemblée générale le 10 décembre 1948. La DUDH, indubitablement avant-gardiste, reste l'instrument international de droits humains le plus important. Même si elle n'a pas été conçue pour être juridiquement contraignante, elle a inspiré quantité d'engagements envers les droits humains aux niveaux tant national, régional, qu'international. Depuis, plu-



Les guerres continueront tant qu'il (l'homme) n'aura pas constaté que la nature humaine est identique à n'importe quel endroit de la terre.

Pierre Daco, psychologue

sièurs instruments clés visant à sauvegarder ces principes ont été institués et acceptés par la communauté internationale. La suite de ce chapitre apporte de plus amples informations sur certaines de ces conventions internationales, ainsi que des données sur la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

## Les droits humains dans le monde

Après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, plusieurs régions du monde ont établi leurs propres systèmes, parallèlement à celui des Nations Unies, pour protéger les droits humains. A ce jour, il existe des institutions régionales en Europe, en Amérique et en Afrique.

Dans le monde arabe et au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE ou ASEAN), des initiatives ont été lancées pour institutionnaliser des normes régionales en matière de droits humains. Néanmoins, la plupart des pays de cette région ont ratifié les principaux traités et conventions de l'ONU – signifiant ce faisant leur adhésion à leurs principes généraux et se soumettant ainsi volontairement au droit international en matière de droits humains.

En Europe, le Conseil de l'Europe, véritable gardien des droits humains sur le continent, défend divers mécanismes et normes en matière de droits humains. Son rôle, notamment par le biais de la Convention européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme, sera précisé ultérieurement.

Parallèlement au Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) jouent également des rôles importants.

L'Union européenne



L'engagement de l'Union européenne envers la protection des droits humains a bénéficié de l'impulsion venue de l'adoption du Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, qui a donné son plein effet juridique à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La Charte, qui reconnaît un ensemble de droits civils, politiques, économiques et sociaux, exige des Etats membres et de l'Union européenne elle-même qu'ils défendent ces droits. La Cour de justice de l'Union européenne peut déclarer inconstitutionnelle toute législation de l'Union européenne qui va à l'encontre de la Charte et se charge d'examiner la conformité du droit de l'UE tel que mis en œuvre par les Etats membres – bien que son application au quotidien soit du ressort des tribunaux nationaux. La Charte classe les droits en six catégories ou « chapitres » : dignité, liberté, égalité, solidarité, droits des citoyens et justice. Le chapitre « dignité » garantit le droit à la vie et interdit la torture, l'esclavage et la peine de mort ; la « liberté » inclut le droit à la vie privée, au mariage, à la pensée, la liberté d'expression et de réunion, le droit à l'éducation et au travail, le droit de propriété et d'asile ; l'« égalité » couvre les droits des enfants et des plus âgés ; la « solidarité » protège les droits sociaux et des travailleurs, le droit à des conditions de travail justes, la protection contre tout licenciement injustifié et l'accès aux soins de santé ; les « droits des citoyens » incluent le droit de vote et de liberté de circulation ; tandis que la « justice » englobe des droits comme le droit à un recours effectif, à un jugement équitable et à la présomption d'innocence.

L'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) et une instance experte qui collecte des données concernant la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne et fournit des conseils et des informations sur la façon d'améliorer la situation. Elle ne joue pas un rôle de suivi, mais coopère avec les institutions pertinentes en matière de conseil dans l'objectif d'un exercice amélioré des droits fondamentaux.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) regroupe 56 Etats d'Europe, d'Asie centrale et d'Amérique du nord. Si elle n'est pas spécifiquement dédiée

à la protection des droits humains, son approche globale de la sécurité lui permet de couvrir un large éventail de questions, dont les droits humains, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies de maintien de l'ordre, la lutte contre le terrorisme et les activités économiques et environnementales. L'action de l'OSCE dans le domaine des droits humains est conduite par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). Basé à Varsovie, le BIDDH intervient sur toute la zone couverte par l'OSCE dans les domaines de l'observation des élections, du développement démocratique, des droits humains, de la tolérance et de la non-discrimination, et de l'Etat de droit. Ses activités en direction des jeunes englobent l'éducation aux droits humains, la lutte contre l'antisémitisme et l'islamophobie.

Dans la région interaméricaine, les mécanismes et normes en matière de droits humains sont issus de la Déclaration américaine sur les droits et devoirs humains de 1948 et de la Convention américaine relative aux droits de l'homme de 1969. Des instruments spécifiques ont également été adoptés concernant les réfugiés, la prévention de la torture et la sanction en cas de torture, l'abolition de la peine de mort, les disparitions, la violence contre les femmes, l'environnement et d'autres questions.

La Charte africaine des droits des hommes et des peuples est entrée en vigueur en octobre 1986 et, en 2007, avait été ratifiée par 53 Etats. Cette charte est intéressante eu égard aux différences qu'elle présente par rapport aux autres traités adoptés de par le monde.

- A la différence des conventions européennes ou américaines, la Charte africaine regroupe dans un même texte les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits civils et politiques.
- La Charte africaine va au-delà des droits individuels, en ce qu'elle prévoit des droits collectifs pour les peuples.
- La Charte africaine reconnaît en outre que les individus ont des devoirs, parallèlement à leurs droits, et énonce les droits spécifiques des individus à l'égard de leurs familles, de la société, de l'Etat et de la communauté internationale.


**?** *À votre avis, pourquoi est-il fait référence à des devoirs dans une charte des droits humains ? Pensez-vous qu'ils devraient figurer dans tous les documents relatifs aux droits humains ?*


La Commission permanente arabe pour les droits de l'homme fonctionne depuis 1968, mais avec des pouvoirs très spécifiques et restreints concernant la promotion des droits humains. Une Charte arabe des droits de l'homme révisée a été adoptée par la Ligue des Etats arabes en 2004 et est entrée en vigueur en 2008.


Ce document reconnaît des droits économiques et sociaux et des droits civils et politiques, et fait référence à la « civilisation commune » que partagent les Etats arabes. L'entrée en vigueur de la Charte et de ses mécanismes de suivi – la Commission permanente arabe pour les droits de l'homme et la Sous-commission des droits de l'homme – a été accueillie comme un signe encourageant du progrès des droits humains dans la région. Toutefois, la Charte a aussi fait l'objet de vives critiques faute d'interdire les punitions cruelles, parce qu'elle garantit les droits économiques et sociaux aux seuls citoyens, subordonne certains droits à la charia islamique, autorise l'application de la peine de mort aux enfants si la législation nationale le prévoit et accepte des restrictions à la liberté de pensée, de conscience et de culte si la loi en dispose ainsi.

Des efforts ont été déployés dans la région de l'ANASE pour veiller à ce que cette instance régionale honore son engagement de 2009, à savoir la création de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ANASE. En vertu de son mandat de 2009, cette Commission doit veiller au respect des principes internationaux des droits hu-


 L'OSCE :  
<http://www.osce.org/odihr>


 L'Organisation  
des Etats Américains

 L'Union africaine

 L'individu a des devoirs  
envers la communauté dans  
laquelle seule le libre et  
plein développement de sa  
personnalité est possible.

*Déclaration universelle des  
droits de l'homme*

 La Charte arabe  
des droits de l'homme

 ASEAN

mains – y compris l'universalité, l'indivisibilité, l'interdépendance et l'interrelation de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'impartialité, l'objectivité, la non-sélectivité et la non-discrimination –, et éviter toute partialité et toute politisation.

## Comment utiliser nos droits ?

Les droits humains existent pour nous tous. Alors, comment en faire usage? Il est clair que leur simple existence ne suffit pas à mettre un terme aux violations; nous savons tous que ces droits sont violés tous les jours quelque part dans le monde. Cela étant, que peuvent-ils apporter concrètement? Comment les utiliser?

**?** *Pouvez-vous dire quels sont les droits humains que vous possédez ? Savez-vous que faire s'ils font l'objet de violation ?*

### Reconnaître ses droits

Dans la section suivante, nous examinons les différents types de droits protégés en vertu du droit international. Pour pouvoir exercer des pressions, nous devons connaître les domaines de l'existence humaine qui relèvent du droit des droits humains et savoir quelles sont les obligations des gouvernements relativement à cette législation. Cette section démontre que presque toutes les sphères où sont commises des injustices relèvent des droits humains: de la pauvreté sur une petite échelle, en passant par les dégâts causés à l'environnement, jusqu'à la santé, les conditions de travail, la répression politique, les droits de vote, le génie génétique, les questions de minorités, le terrorisme, le génocide, etc. Cette liste est loin d'être exhaustive; et le nombre de questions ne cesse d'augmenter.

Certaines des questions relatives à l'application de la législation en matière de droits humains sont traitées directement dans la section « Questions et réponses ». Cette section fournit des réponses brèves à quelques-unes des questions les plus courantes sur le sujet.

De plus, chacune des sections du chapitre 5 aborde plus en détail les thèmes du manuel. Si vous voulez savoir comment mieux protéger un droit particulier - par exemple le droit à la santé, à l'éducation ou à des conditions de travail équitables -, les informations de référence relativement à ce droit vous seront probablement d'une grande aide.

### Utiliser les mécanismes juridiques

Examinons à présent les mécanismes existants pour la protection des divers intérêts des individus. Comme en Afrique et aux États-Unis, il existe en Europe un tribunal chargé de se prononcer sur les plaintes de violation : il s'agit de la Cour européenne des droits de l'homme. Et, lorsque les plaintes ne relèvent pas de la juridiction de la Cour européenne, nous verrons qu'il existe d'autres mécanismes permettant de responsabiliser les États de leurs actions et de les contraindre à respecter leurs obligations en vertu du droit des droits humains. L'existence du droit, même en l'absence d'instruments juridiques pour garantir son application par les États, reste un atout réel.

### Lobbying, campagne et activisme

Ce sont les associations, les organisations non gouvernementales et caritatives et divers autres groupes d'initiative civique qui jouent cet essentiel rôle de pression sur les gouvernements. Cette question est traitée dans la section consacrée à l'activisme et au rôle des ONG. Ces structures mènent une mission capitale notamment pour l'homme – et la femme – de la rue, dans la mesure où elles prennent en charge des cas individuels et

Les valeurs sont comme le vent, invisibles. Pourtant, vous devinez que le vent souffle au balancement des feuilles dans les arbres. Et vous comprenez alors que les valeurs existent grâce aux actions des individus.

Éva Ancsel

offrent à chacun la possibilité de s'impliquer dans la protection des droits humains des autres. Après tout, ces associations sont constituées de personnes ordinaires! Nous nous intéresserons à la façon dont elles peuvent contribuer à la cause des droits humains, en présentant des exemples d'actions couronnées de succès.

**?** *Vous êtes-vous déjà impliqué dans des campagnes ou dans l'activisme en faveur des droits humains ?*

## S'engager

Le Chapitre 3, "Agir", replace ces actions dans le quotidien et en cite plusieurs dans lesquelles vous pouvez vous impliquer. Les groupes de jeunes disposent d'un énorme potentiel de pression sur les Etats ou les instances internationales, mais aussi de prévention et de dénonciation des actes de violation des droits humains. Les exemples figurant dans cette section devraient vous suggérer des mesures concrètes envisageables par un groupe de jeunes. Ils devraient aussi vous permettre de mieux appréhender la façon dont les organisations non gouvernementales travaillent au quotidien.



Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

*DUDH, article 29 (2)*

## Les dilemmes des droits humains

Faire valoir ses droits, c'est être confronté à toutes sortes d'obstacles. Premièrement, certains gouvernements, partis politiques ou leurs candidats, mais aussi des acteurs économiques et sociaux et de la société civile emploient le langage des droits humains sans engagement envers les objectifs qui leur sont inhérents. Parfois, cela peut s'expliquer par une médiocre compréhension de ce qu'appellent les normes en matière de droits humains ; d'autres fois, cette utilisation abusive vient de la volonté de faire croire au monde entier que l'on respecte les droits humains pour donner une bonne image de soi. Deuxièmement, des gouvernements, des partis politiques ou leurs candidats, ou encore les acteurs de la société civile critiquent les violations des droits humains lorsqu'elles sont commises par d'autres alors qu'eux-mêmes négligent de défendre les normes qui vont de pair avec ces droits ; cette tendance à pratiquer la « double norme » suscite souvent la critique. Troisièmement, il arrive que, au nom de la protection des droits des autres, les droits humains fassent l'objet de restrictions – qui, bien évidemment, peuvent être légitimes ; car les droits ne sont pas sans limite, et les exercer ne doit pas se faire au détriment des droits d'autrui. Pour autant, nous devons veiller à ce que « la protection des droits des autres » ne soit pas une fausse excuse aux limites imposées. Une société civile engagée et une justice indépendante sont donc indispensables à l'exercice d'un contrôle en la matière. Quatrièmement, protéger les droits d'un groupe peut parfois impliquer de restreindre les droits des autres – ce qui n'a rien à voir avec l'exemple précédent. L'appréciation de ces cas de figure n'est d'ailleurs pas facile.

## Les conflits de droits

Néanmoins, des « conflits de droits » se produisent parfois, que ce soit entre des droits spécifiques ou entre les mêmes droits de personnes différentes. Par exemple, lorsque deux patients ont besoin d'une transplantation cardiaque pour survivre alors qu'un seul cœur est disponible, le droit à la vie de l'un des patients est en conflit avec le même droit de l'autre. Un autre exemple est celui de l'euthanasie, où le droit à la vie de la personne s'oppose à son droit de mourir ou de ne pas subir de traitement dégradant ; là, ce sont deux droits d'une même personne qui sont en conflit. Une troisième situation est celle où différents droits de différentes personnes divergent, comme ce fut le cas dans l'affaire Communauté juive d'Oslo et autres c. Norvège présentée au Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. En 2000, un groupe répondant au nom de

« Bootboys » avait défilé en l'honneur du dirigeant nazi Rudolf Hess. Devant les participants vêtus d'uniformes « semi-militaires », le chef de file de la manifestation, M. Terje Sjolie, avait prononcé un discours antisémite auquel la foule avait répondu par des saluts nazis répétés, aux cris de « Sieg Heil ». Dans cette affaire, un conflit opposait le droit à la liberté d'expression de M. Sjolie et le droit de la communauté juive à ne pas faire l'objet de discrimination. En l'espèce, le Comité a estimé que les propos de M. Sjolie contenaient des idées fondées sur la supériorité ou la haine raciales, et que ces déclarations manifestement agressives n'étaient pas protégées par le droit à la liberté d'expression.

## Les traditions culturelles

Les pratiques culturelles coutumières reflètent les valeurs et les croyances des membres d'une communauté durant des périodes qui s'étendent sur plusieurs générations. Tout groupe social dans le monde a ses pratiques et croyances culturelles coutumières qui lui sont propres ; certaines sont bénéfiques à l'ensemble des membres du groupe, tandis que d'autres sont préjudiciables à une catégorie spécifique, les femmes par exemple. Ces pratiques traditionnelles préjudiciables incluent : les mutilations génitales féminines (MGF), le gavage des femmes, le mariage précoce, les pratiques et tabous pour contrôler la fertilité des femmes, les tabous alimentaires, les pratiques obstétricales traditionnelles, la préférence des garçons et son implication sur le statut des fillettes, l'infanticide féminin, les grossesses précoces et la dot. Bien que ces pratiques soient néfastes et qu'elles violent le droit international en matière de droits humains, elles perdurent faute de remise en question et à cause de l'aura de moralité qu'elles ont aux yeux des personnes qui les exercent.

*Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies*

Les pratiques qui nuisent à la santé des femmes et des enfants et bafouent les normes internationales en matière de droits humains sont généralement dites « pratiques traditionnelles préjudiciables ». Toutes les pratiques traditionnelles ne font pas partie de cette catégorie mais, lorsque c'est le cas, nous devons être en mesure de les remettre en cause et tenter d'y mettre un terme.

Les mariages arrangés sont une pratique courante dans beaucoup de cultures. Cette pratique oblige des femmes et parfois même des hommes, souvent très jeunes, à épouser une personne choisie par leur famille. (Notez qu'un mariage arrangé est différent d'un mariage forcé). Faudrait-il interdire de telles pratiques pour protéger les enfants et les droits des jeunes ? Ou bien serait-ce un non-respect d'une tradition culturelle ?

Dans ce même registre, il faut citer la pratique, encore en vigueur dans beaucoup de pays, des mutilations génitales féminines. Des milliers de personnes souffrent des conséquences de ces pratiques. En outre, il est fort probable que beaucoup les considèrent comme une grave violation des droits humains. Faut-il « tolérer » les mutilations génitales féminines en tant que spécificité culturelle ou les considérer comme une violation du droit de la personne à l'intégrité physique et à la santé ?

La protection de l'ensemble des droits de la personne humaine de tous exige le refus des pratiques traditionnelles préjudiciables. Personne ne peut être privé de ses droits et de sa dignité aux motifs de la tradition et de la culture, ne serait-ce que parce que les traditions ne sont pas immuables : elles changent et évoluent, et ce qui était souvent vrai il y a une vingtaine d'années n'a plus de sens pour les générations actuelles. Les pratiques traditionnelles préjudiciables nous rappellent aussi que la promotion des droits humains passe par des programmes éducatifs et des efforts. Beaucoup de ces pratiques ne peuvent être éradiquées par le seul moyen de la répression et de la condamnation ; l'éducation et l'engagement de toutes les personnes concernées sont indispensables. Même si les Etats, en tant que signataires de traités internationaux en matière de droits humains, en portent l'ultime responsabilité, ce sont les actes individuels, souvent accomplis avec le soutien des familles et des communautés, qui favorisent le maintien de ces pratiques. Le changement ne peut être imposé « d'en haut »

Il semble de plus en plus évident que les mutilations génitales féminines, les crimes d'honneur, les mariages forcés et d'autres pratiques se poursuivront tant que les femmes ne seront pas considérées comme des personnes participant de façon pleine et entière à la vie sociale, économique, culturelle et politique de leurs communautés.

*Halima Embarek Warzazi*

Pratiques traditionnelles préjudiciables

; pour être effectif, il exige un travail éducatif régulier avec les familles et les communautés concernées – seule façon de concilier la promotion des droits humains avec ce qui peut être perçu comme des pratiques voire des droits culturels spécifiques.

**?** *Les pratiques culturelles doivent-elles prévaloir sur l'universalité des droits humains ?*

## **Au nom d'une bonne cause**

Des sanctions sont parfois prises par la communauté internationale afin de pénaliser les régimes jugés coupables de violations systématiques des droits humains. Généralement, les sanctions mises en oeuvre interdisent le commerce avec le pays coupable, le but étant de contraindre le gouvernement à modifier ses pratiques. Ces sanctions sont parfois décidées unilatéralement par un Etat et parfois adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Certains pays ont ainsi été totalement isolés par la communauté internationale: cela a été le cas de l'Afrique du Sud pendant des années à cause de son odieux système d'apartheid et, ces dernières décennies, des sanctions ont été infligées à l'Iraq, la Corée du Nord, l'Iran et d'autres pays encore. Indubitablement, ces sanctions ont des répercussions « normales » aux yeux de certains, mais qui affectent plus particulièrement les catégories les plus vulnérables de la société. Est-ce un moyen acceptable pour la communauté internationale de mettre un terme aux violations des droits humains commises par certains Etats ?

Dans son rapport intitulé « La responsabilité de protéger », la Commission internationale pour l'intervention et la souveraineté d'Etat appelle à la prudence et met l'accent sur la prévention plutôt que sur la réaction. Quand, toutefois, la communauté internationale doit recourir à « la mesure exceptionnelle et extraordinaire » de « l'intervention militaire à des fins de protection humaine », la Commission insiste sur la limite à ne pas franchir que représentent des pertes considérables en vies humaines ou un « nettoyage ethnique » à grande échelle. Quoi qu'il en soit, le rapport préconise les « principes de précaution » ci-après :

- Bonne intention: Le but primordial de l'intervention, peu importe les autres motivations qui animent les Etats intervenants, doit être de faire cesser ou d'éviter des souffrances humaines. Pour satisfaire au mieux le principe de bonne intention, les opérations doivent avoir un caractère multilatéral et bénéficier du soutien manifeste de l'opinion publique de la région et des victimes concernées.
- Dernier recours: L'intervention militaire ne peut se justifier que lorsque toutes les voies non militaires de prévention ou de règlement pacifique des crises ont été explorées, avec des motifs raisonnables de penser que des mesures moins radicales n'auraient pas donné le résultat escompté.
- Proportionnalité des moyens: Dans son ampleur, dans sa durée et dans son intensité, l'intervention militaire envisagée doit correspondre au minimum nécessaire pour atteindre l'objectif de protection humaine poursuivi.
- Perspectives raisonnables: Une action militaire ne peut être justifiée que si elle a des chances raisonnables de réussir, c'est-à-dire de faire cesser ou d'éviter les souffrances ayant motivé l'intervention, les conséquences de l'action ne devant pas être pires que celles de l'inaction.

Avec du recul, ces précautions vous semblent-elles avoir été prises, par exemple, dans le cas de la réponse de la communauté internationale au massacre de Srebrenica en 1995, des bombardements de l'OTAN sur le Kosovo en 1999 ou encore de l'intervention en Afghanistan en 2003 ? Ces actions se justifient-elles par leurs résultats si elles sont aussi responsables d'un grand nombre de morts ?



S'il convient de ne pas perdre de vue l'importance des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse, il est du devoir des Etats, quel qu'en soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales.

*Déclaration de Vienne (1993)*



**La justice est le droit du plus faible.**

*Joseph Joubert*



## ? *La défense des droits humains peut-elle servir à justifier une action militaire ?*

Quand une population souffre gravement des conséquences d'une guerre civile, d'une insurrection, de la répression exercée par l'Etat ou de l'échec de ses politiques, et lorsque l'Etat en question n'est pas disposé ou apte à mettre un terme à ces souffrances ou à les éviter, la responsabilité internationale de protéger prend le pas sur le principe de non-intervention.

*Rapport de la Commission internationale pour l'intervention et la souveraineté d'Etat, 2001*

En avril 2001, une résolution de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a rejeté la notion selon laquelle la lutte contre le terrorisme pouvait justifier que soient sacrifiées les protections des droits humains. La Résolution 2001/24 a condamné les attaques armées liées au conflit dans la République de Tchétchénie de la Fédération de Russie, les violations du droit humanitaire perpétrées par les combattants tchétchènes et certaines méthodes employées par les forces fédérales russes en Tchétchénie. Elle a demandé à la Fédération de Russie de créer une commission d'enquête nationale indépendante, conformément aux normes internationales reconnues, aux fins d'enquêter sur les violations.

### ***Les droits humains : en perpétuelle mutation, en perpétuelle évolution***

Les questions soulevées dans la précédente section n'ont pas de réponses tranchées : elles continuent à faire l'objet de débats acharnés, aujourd'hui encore. Dans une certaine mesure, de tels débats sont importants car ils témoignent à la fois de l'approche pluraliste essentielle à la notion de droits humains et du fait que les droits humains ne sont pas une science, pas plus qu'une « idéologie » immuable ; ils sont une sphère de réflexion morale et juridique en expansion. Nous ne pouvons pas toujours en attendre des réponses totalement noires ou totalement blanches. Les questions sont complexes et, pour faire la part des choses de façon appropriée, il s'impose de procéder au cas par cas.

Mais, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de réponses ou de terrains d'entente. Bien au contraire, et même de plus en plus tous les jours. L'esclavage a été un sujet de débat, mais la tolérance en la matière n'est plus jugée acceptable : le droit à être libre de l'esclavage est aujourd'hui universellement reconnu en tant que droit fondamental. Les mutilations génitales féminines, bien que défendues par certains au nom de la culture, sont aujourd'hui largement condamnées comme une violation des droits humains. Et la peine de mort fait partie du même registre – du moins en Europe, où les Etats membres du Conseil de l'Europe ont soit aboli la peine capitale, soit adopté un moratoire sur les exécutions. En fait, l'abolition de la peine de mort est aujourd'hui une condition indispensable à l'adhésion au Conseil de l'Europe. Selon Amnesty International, plus de deux tiers des pays du monde l'ont abolie, dans la loi ou en pratique. Et, en 2009, tandis que 58 pays avaient conservé la peine de mort, la plupart ne l'avaient pas appliquée. Aussi, soyons confiants.

La plupart de ces questions ne devraient pas tarder à trouver des solutions. Dans l'intervalle, nous pouvons favoriser le débat et nous faire notre propre opinion sur les questions les plus controversées en nous référant à deux valeurs fondamentales : l'égalité et la dignité humaine. Si une action méprise la dignité humaine d'un individu, alors elle viole l'esprit des droits humains.

## 4.2 L'évolution des droits humains

« Tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. »

*Déclaration de Vienne, 1993*

### Des promesses, toujours des promesses

Nos dirigeants ont pris des milliers d'engagements en notre nom! Si tous ces engagements avaient dû se concrétiser, nous vivrions dans la paix, la sécurité, la santé et le confort; nos systèmes juridiques seraient justes et offriraient à tous la même protection; et nos mécanismes politiques seraient transparents et démocratiques avec pour seul but celui de servir les intérêts des individus.

Alors, qu'est-ce qui ne va pas? Parmi les petites choses qui expliquent cette situation, il faut souligner que les hommes politiques sont comme nous tous: s'ils peuvent échapper à leurs obligations, ils ne s'en privent pas! Par conséquent, nous devons savoir exactement quelles promesses ont été faites en notre nom et faire en sorte qu'elles soient tenues.

**?** *Faites-vous toujours ce que vous avez dit? Même si personne n'est là pour vous le rappeler ?*

### Quels sont nos droits ?

Nous savons que nous avons droit au respect de tous les droits humains définis. La DUDH, la CEDH et d'autres traités internationaux couvrent un large éventail de droits. Nous devons par conséquent les examiner dans l'ordre dans lequel ils ont été institués et reconnus au niveau régional ou par la communauté internationale. La méthode la plus classique consiste à classer ces droits en trois catégories: « première, deuxième et troisième générations ». Pour l'instant, nous allons suivre ce classement, mais nous verrons par la suite que ce classement a une utilisation limitée et qu'il peut même s'avérer trompeur. Ces trois catégories ne sont pas parfaitement distinctes les unes des autres; elles sont simplement un moyen de classification parmi d'autres. La plupart des droits appartiennent à plusieurs de ces catégories. Le droit à exprimer son opinion, par exemple, est à la fois un droit civil et un droit politique : il est essentiel à la participation à la vie politique tout en étant un élément fondamental de la liberté individuelle.

#### ***Les droits civils et politiques (les droits de la première génération)***

Ces droits ont fait leur première apparition « théorique » aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Ils reposaient pour l'essentiel sur des préoccupations politiques. et découlaient du constat que l'Etat tout-puissant ne devait pas posséder un pouvoir sans limite et que, en contrepartie, les individus devaient pouvoir influencer sur les politiques qui les concernaient. Les deux idées centrales étaient celles de liberté individuelle et de protection de la liberté individuelle contre les violations de l'Etat.



**Etre emprisonné n'est pas le problème. Le problème, c'est de capituler.**

*Nazim Hikmet*

Aujourd'hui, les droits civils et politiques sont définis en détail dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), et ils incluent des droits et notamment de participer au gouvernement et de ne pas être soumis à la torture. Traditionnellement, du moins « à l'Ouest », ces droits sont considérés par beaucoup comme cruciaux, si ce n'est comme les seuls véritables droits humains. Nous verrons dans la prochaine section que cette vision est fautive.

Les droits humains sont exposés aux abus politiques.

Durant la guerre froide, les pays du bloc soviétique ont été sévèrement critiqués pour leur négligence des droits civils et politiques. En guise de réponse, ces pays ont reproché aux démocraties occidentales leur ignorance des droits économiques et sociaux fondamentaux (que nous examinerons par la suite). Quoi qu'il en soit, ces deux critiques comportaient une part de vérité. Les deux cas mettent aussi en évidence à quel point les droits humains sont exposés aux abus politiques.

La réalité alarmante... est que les Etats et la communauté internationale en général continuent à tolérer trop souvent des violations des droits économiques, sociaux et culturels, alors que si ces violations touchaient les droits civils et politiques, les réactions d'indignation et de révolte seraient telles qu'elles conduiraient à des appels massifs à des sanctions immédiates.

*Déclaration du Comité des droits économiques, sociaux et culturels à la Conférence de Vienne, 1993*

## **Les droits économiques, sociaux et culturels (les droits de la deuxième génération)**

Ces droits touchent à la façon dont les individus vivent et travaillent ensemble, ainsi qu'aux besoins fondamentaux liés à la vie. Ils reposent sur les idées d'égalité et d'accès garanti aux opportunités et aux biens et services essentiels dans les sphères économique et sociale. Face aux conséquences de l'industrialisation et au développement de la classe ouvrière, ces droits ont progressivement accédé à une reconnaissance internationale. Ils ont conduit à de nouvelles exigences et à de nouvelles visions relativement à la signification d'une vie menée dans la dignité. Les gens ont pris conscience du fait que la dignité humaine exigeait davantage que l'absence minimale d'interférence étatique proposée par les droits civils et politiques. Les droits sociaux, économiques et culturels sont énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), ainsi que dans la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe.

- Les droits sociaux sont les droits nécessaires à une pleine participation à la vie de la société. Ils incluent, pour l'essentiel, le droit à l'éducation et le droit à fonder une famille et à subvenir à ses besoins, mais aussi de nombreux droits généralement considérés comme des droits « civils » : par exemple, le droit aux loisirs, aux soins de santé, au respect de la vie privée et à la non-discrimination.
- Les droits économiques sont généralement censés inclure le droit au travail, à un niveau de vie adéquat, au logement et à une pension si vous êtes âgé ou handicapé. Les droits économiques reflètent la nécessité, pour prétendre à une réelle dignité humaine, d'un niveau minimum de sécurité matérielle. Ils traduisent aussi le fait qu'une situation précaire, en termes de logement ou d'emploi, peut être avilissante.
- Les droits culturels se rattachent au « mode de vie » culturel d'une communauté ; ils font généralement l'objet de moins d'attention que la plupart des autres types de droits. Ils incluent le droit à participer librement à la vie culturelle de la communauté et, éventuellement aussi, le droit à l'éducation. Ceci dit, de nombreux autres droits non

La soupe d'abord, ensuite la morale !

*Bertold Brecht*

Les droits sociaux, économiques et culturels reposent sur les idées d'égalité et d'accès garanti aux opportunités, biens et services économiques et sociaux.

officiellement classés parmi les droits “culturels” sont essentiels pour les communautés minoritaires si elles veulent préserver leur culture spécifique au sein d’une société donnée: par exemple, le droit à la non-discrimination et à l’égalité de protection par les lois.

## ***Les droits de solidarité (droits de la troisième génération)***

La liste des droits humains internationalement reconnus a évolué. Même si aucun des droits contenus dans la DUDH n’a été sérieusement remis en question en plus de 60 ans d’existence, de nouveaux traités et documents sont venus clarifier et compléter certains concepts fondamentaux posés par le document original.

Ces additions découlent de plusieurs facteurs : elles sont notamment venues en réponse à l’évolution du concept de dignité humaine, en partie du fait de l’émergence de nouvelles menaces et de nouvelles opportunités. Pour ce qui est de la nouvelle catégorie de droits proposés au titre de la troisième génération, elle résulte d’une meilleure compréhension des différents types d’obstacles susceptibles de surgir dans le cadre du processus de mise en application des droits des première et deuxième générations.

L’idée à la base des droits de la troisième génération est celle de la solidarité; ces droits englobent les droits collectifs des sociétés ou des peuples – tels que le droit à un développement durable, à la paix ou à un environnement sain. Dans la majeure partie du monde, la pauvreté extrême, les conflits, mais aussi les catastrophes écologiques et naturelles ont freiné l’affirmation du respect à l’égard des droits humains. Pour cette raison, nombre de personnes ont estimé qu’il fallait reconnaître une nouvelle catégorie de droits: ces droits assureraient aux sociétés, notamment dans les pays en voie de développement, les conditions permettant de garantir les droits des deuxième et troisième générations, déjà reconnus mais non appliqués.

Les droits spécifiques les plus communément regroupés dans la catégorie de la troisième génération sont les droits au développement, à la paix, à un environnement sain, au partage dans l’exploitation du patrimoine commun de l’humanité, à la communication et à l’assistance humanitaire.

Ceci dit, cette nouvelle catégorie de droits a suscité bien des débats. Certains experts s’opposent à l’idée de ces droits parce qu’ils sont des « droits collectifs », dans le sens où ils sont détenus par des communautés, voire des Etats entiers. Selon eux, les droits humains sont, par définition, possédés par des individus. La discorde ne se résume pas pour autant à une question de terminologie. En fait, certains craignent que ce changement d’appellation offre aux régimes oppresseurs une “justification” pour nier certains droits humains (individuels) au nom de ces droits collectifs - pour, par exemple, sévèrement réduire les droits civils afin d’assurer le “développement économique”. Une autre préoccupation s’exprime parfois: dans la mesure où il n’incombe pas à l’Etat mais à la communauté internationale de garantir les droits de la troisième génération, on ne peut espérer une prise de responsabilité. Qui - ou quoi - est supposé veiller à ce que la paix règne au Caucase ou au Moyen-Orient, ou à ce que la forêt amazonienne ne soit pas détruite et que des mesures appropriées soient prises face au changement climatique ?

Néanmoins, quel que soit le nom que nous décidons de donner à ces droits, il existe un consensus autour de la nécessité d’une exploration plus poussée et d’une attention accrue de la part de la communauté internationale.

Certains droits collectifs ont déjà fait l’objet d’une reconnaissance, en particulier en vertu de la Charte africaine sur les droits des hommes et des peuples et de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. La DUDH inclut le droit à l’autodétermination, et



Droit au développement, droit à la paix, droit à un environnement sain, droit à l’assistance humanitaire...

un droit au développement a été codifié dans une déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1986.

Le droit au développement est un droit inaliénable humains en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement.

*Article 1, Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement*

Les divers types de droits sont largement plus interdépendants que leurs libellés le suggèrent.



## ***Certains droits sont-ils plus importants que d'autres ?***

Il a fallu du temps pour que les droits économiques et sociaux fassent l'objet d'une reconnaissance similaire à celle accordée aux droits civils et politiques, et ce pour des raisons à la fois idéologiques et politiques. S'il semble évident au citoyen ordinaire qu'un niveau de vie minimum, ainsi que des conditions de logement et d'emploi acceptables et raisonnables sont indispensables à la dignité humaine, les hommes politiques n'ont pas toujours été aussi enclins à le concevoir. L'une des principales explications en est probablement qu'assurer à tous les citoyens du monde des droits fondamentaux au plan économique et social exigerait une redistribution radicale des ressources. Et les décideurs savent parfaitement que ce type de politique ne rallie pas massivement les suffrages.

Ces hommes politiques avancent donc que les droits de la deuxième génération sont différents des droits civils et politiques de la première génération. Le premier prétexte souvent avancé est que les droits économiques et sociaux ne sont ni réalistes ni réalisables, du moins à court terme et que, pour cette raison, ils ne peuvent être instaurés que progressivement. Telle est d'ailleurs l'approche adoptée par le PIRDESC: il suffit aux gouvernements de montrer qu'ils prennent des mesures en vue d'atteindre cet objectif à un moment donné. Ce prétexte, pourtant, prête le flanc à la controverse et apparaît quoi qu'il en soit basé sur des considérations politiques. De nombreuses études indépendantes ont démontré qu'il y avait suffisamment de ressources disponibles dans le monde, mais aussi suffisamment d'expertise, pour parvenir à satisfaire les besoins fondamentaux de tous à la condition que soit déployé un effort concerté.

Le deuxième prétexte avancé concerne la différence théorique fondamentale entre les droits de la première et de la deuxième génération: le premier type de droits exige seulement des gouvernements qu'ils s'abstiennent de certaines pratiques (on parle de droits "négatifs"), tandis que le deuxième type de droits exige une intervention positive de la part des gouvernements (droits "positifs"). Selon cet argument, il n'est pas réaliste d'attendre des gouvernements qu'ils prennent des mesures positives, par exemple, faire en sorte de nourrir l'ensemble de leur population ; par conséquent, ils n'y sont pas obligés.

Sans obligation imposée à telle ou telle partie, le terme de droit reste dépourvu de toute signification.

Ceci dit, ce raisonnement repose sur deux idées fausses.

Premièrement, les droits civils et politiques ne sont en aucune façon purement négatifs. Par exemple, pour qu'un gouvernement garantisse le droit à ne pas être torturé, il ne suffit pas que les responsables gouvernementaux s'abstiennent de pratiquer la torture! Assurer véritablement ce droit exige de mettre en place un système complexe de surveillance et de contrôle: systèmes policiers, mécanismes juridiques, liberté de l'information et accès aux lieux de détention - et plus encore. La même chose vaut s'agissant de garantir le droit de vote et tous les autres droits civils et politiques. En d'autres termes, ces droits requièrent du gouvernement une action positive, en plus de son abstention d'actions négatives.

Deuxièmement, les droits économiques et sociaux, tout comme les droits civils et politiques, exigent que les gouvernements s'abstiennent de certaines pratiques, comme par exemple: accorder des avantages fiscaux importants aux entreprises, encourager le développement de régions déjà relativement favorisées, imposer des droits de douane pénalisants pour les pays en voie de développement, etc.

### ? *Quelle action positive un gouvernement doit-il autoriser pour assurer des élections libres et impartiales ?*

Dans la réalité, les divers types de droits sont largement plus interdépendants que leurs libellés le suggèrent. Les droits économiques se fondent dans les droits politiques; les droits civils sont souvent indissociables des droits sociaux. Ces étiquettes peuvent certes permettre de les appréhender globalement, mais elles peuvent aussi être très trompeuses. La plupart de ces droits s'inscrivent dans toutes ces catégories, et la réalisation des droits d'une catégorie peut dépendre de la réalisation des droits dans une autre catégorie. Il est donc utile de rappeler la perception que reflètent la Déclaration et le programme d'action de Vienne de 1993, et notamment le paragraphe 5 qui reconnaît que :

Tous les droits humains sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. La communauté internationale doit traiter des droits humains globalement, de manière équitable et équilibrée, sur un pied d'égalité et en leur accordant la même importance.

## **Approches alternatives des droits « fondamentaux » et « autres »**

L'approche des droits selon l'idée de « générations » n'est pas la seule tentative pour opérer une distinction entre des droits qui se multiplient. Il est possible de déroger à certains droits en cas d'état d'urgence ; mais pas à d'autres. Certains droits sont reconnus comme des « jus cogens », autrement dit des normes de niveau supérieur acceptées par la communauté internationale comme n'autorisant aucune dérogation, et notamment l'interdiction de génocide, d'esclavage et de discrimination raciale systématique. Certains droits sont dits « absolus », en ce qu'ils ne peuvent faire l'objet de dérogation ou de limite dans leur expression, par exemple l'interdiction de la torture. Des « obligations minimales fondamentales » ont été identifiées en relation à certains droits économiques et sociaux, par exemple la fourniture de soins de santé primaires, un logement et l'éducation. D'autres suggèrent que les droits collectifs sont fondamentaux parce qu'ils posent un cadre de protection dans lequel peuvent se réaliser les droits individuels. Il n'y a pas de consensus parfait ou de théorie unique sur la question et la plupart des observateurs ont tendance à insister sur l'importance de mettre en avant l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits.

Indépendamment de la question de la multiplication des droits, toutefois, la science pointe parfois la nécessité d'appliquer les normes en matière de droits humains à de nouveaux défis – qui seront examinés ci-après.

## **Les progrès de la science**

La médecine est un autre domaine dans lequel de nouveaux droits sont en train de voir le jour. Les découvertes scientifiques ont ouvert la porte à maintes questions touchant à l'éthique et aux droits humains, notamment dans les sphères du génie génétique et de la transplantation d'organes et de tissus. Ces progrès technologiques nous amènent à des questionnements sur la nature de la vie même.



L'autodétermination et le droit au développement sont ... en même temps des droits individuels et des droits collectifs.

*Chidi Anselm Odinkal*



Toute personne a le droit [...] de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent

*Article 27, DUDH*



Le Conseil de l'Europe a répondu à certaines de ces questions avec un nouveau traité : la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (dorénavant désignée par Convention d'Oviedo). Cette Convention a été signée par 30 Etats membres du Conseil de l'Europe et ratifiée par 10 d'entre eux. Elle propose des orientations concernant quelques-unes des problématiques évoquées dans la section précédente

Résumé de quelques-uns des articles clés :

- La convention interdit toute forme de discrimination à l'encontre d'une personne en raison de son patrimoine génétique.
- Elle n'autorise des tests prédictifs de maladies génétiques qu'à des fins médicales et non, par exemple, dans le but d'introduire une modification dans le génome de la descendance.
- Les interventions sur le génome humain ne peuvent être entreprises que pour des raisons préventives, diagnostiques ou thérapeutiques.
- L'utilisation des techniques d'assistance médicale à la procréation est interdite pour le choix de l'enfant à naître, sauf s'il s'agit d'éviter une maladie héréditaire grave liée au sexe.
- Le prélèvement d'organes ou de tissus sur une personne vivante à des fins de transplantation ne peut être fait que dans l'intérêt thérapeutique du receveur. (Article 21 – Interdiction du profit)

Est interdite toute intervention ayant pour but de créer un être humain génétiquement identique à un autre être humain vivant ou mort.



Grâce au génie génétique, il est aujourd'hui possible de modifier le patrimoine génétique d'un organisme. Les progrès réalisés dans ce domaine ont ouvert un débat animé sur diverses questions d'éthique et de droits humains; par exemple, s'agissant de savoir si la modification de cellules de germes peut être autorisée sachant qu'elle va entraîner un changement génétique permanent et définitif pour l'organisme concerné et les générations à venir; ou encore s'agissant de savoir si la reproduction par clonage à partir d'un gène individuel doit être autorisée pour les hommes parce qu'elle l'est pour les souris et les moutons.

### ? Question: Faudrait-il mettre des limites à la recherche ?

Les progrès de la biomédecine ont aussi introduit la possibilité de transplanter des organes ou des tissus de fœtus ou d'adultes d'un corps à l'autre. Comme le génie génétique, ces progrès offrent un potentiel énorme pour l'amélioration de la vie de certaines personnes, voire même pour la préservation de vies - mais les questions soulevées par ces avancées sont multiples:

- Si l'on peut sauver ou améliorer des vies avec des organes prélevés sur des personnes décédées, faut-il pour autant systématiquement tenter de le faire ? Ou bien les corps des personnes décédées méritent-elles aussi le respect ?
- Comment garantir que toutes les personnes qui en ont besoin aient la même chance de bénéficier d'une transplantation, compte tenu de la pénurie d'organes ?
- Faudrait-il des lois concernant la conservation des organes et des tissus ?
- Existe-t-il une « bonne » approche des denrées alimentaires et aliments pour animaux génétiquement modifiés (OGM) ? Si oui, laquelle ?

*Protocole additionnel à la Convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, Paris 1998*

## 4.3 La protection juridique des droits humains

Nous savons déjà que les droits humains sont inaliénables et que tout être humain les possède. Mais comment accéder à ces droits ? Où trouver la preuve que ces droits ont été formellement reconnus par les Etats ? Et comment ces droits sont-ils mis en oeuvre ?

### Les droits humains au plan national

Il va sans dire que la protection et la perception des droits humains dépendent en fin de compte, et pour l'essentiel, des développements et des mécanismes au niveau national. Dans chaque pays, la jouissance des droits dépend des lois, des politiques, des procédures et des mécanismes en vigueur à l'échelon national. Partant, il est crucial que les droits humains fassent partie des systèmes nationaux constitutionnels et juridiques, que les professionnels de la justice soient formés à l'application des normes en matière de droits humains et que les violations des droits humains soient condamnées et sanctionnées. Les normes nationales ont en effet des répercussions plus directes et les procédures nationales sont plus accessibles que celles en place au niveau régional et international. Comme l'observait Eleanor Roosevelt :

Où commencent les droits universels, après tout ? Ils commencent près de chez soi, en des lieux si proches et si petits qu'on ne peut les voir sur aucune carte du monde. Ils constituent pourtant l'univers personnel de chacun : le quartier où l'on vit ; l'école ou l'université que l'on fréquente ; l'usine, la ferme ou le bureau où l'on travaille. C'est là que chaque homme, chaque femme, chaque enfant aspire à l'équité dans la justice, à l'égalité des opportunités et à la même dignité sans discrimination. Si, dans ces lieux, les droits sont dénués de sens, ils n'en auront guère davantage ailleurs.<sup>2</sup>

Le devoir de l'Etat de respecter, promouvoir, protéger et réaliser les droits des citoyens prime donc sur celui des tribunaux régionaux ou internationaux en la matière et est essentiel principalement là où l'Etat, délibérément ou régulièrement, bafoue des droits. Nous avons tous à l'esprit des exemples qui illustrent à quel point le recours aux mécanismes régionaux et internationaux est devenu nécessaire pour la reconnaissance des violations commises au plan national. En cas de violation, la prise de conscience ou l'assistance au niveau régional et international peuvent être le déclencheur qui va permettre la garantie des droits au niveau national, mais uniquement lorsque tous les recours nationaux ont été épuisés. C'est la raison pour laquelle nous consacrons le reste de cette section à ce scénario : quels sont les recours possibles lorsque les dispositifs nationaux n'ont pas permis de garantir la protection nécessaire à la jouissance des droits humains ?

**?** *Pourquoi pensez-vous que même les Etats présentant de piètres états de service en matière de droits humains sont prêts à signer des conventions internationales en la matière ?*



En fin de compte, la protection des droits humains repose pour l'essentiel sur les mécanismes en place au niveau national.



## Les droits humains sont reconnus par des conventions

Toute âme est l'otage de ses propres actions.

*Le Coran*

Au niveau international, les Etats se sont associés pour élaborer un certain nombre de conventions sur la question des droits humains. Ces conventions établissent des normes relatives à la conduite des Etats et leur imposent certaines obligations à l'égard des individus. Ces conventions peuvent être de deux sortes en ce qu'elles peuvent avoir force obligatoire ou pas.

Un document obligatoire - il s'agit généralement d'un traité, d'une convention ou d'un pacte - matérialise l'engagement d'un Etat à appliquer certains droits au niveau national. De façon individuelle, les Etats manifestent leur volonté d'être liés par ces normes au moyen de la ratification ou de l'adhésion (la simple signature du document ne lui donne pas force exécutoire même si elle témoigne de d'une volonté dans ce sens). Conformément à la Déclaration de Vienne de 1979, les Etats sont autorisés à faire des réserves ou des déclarations qui les exemptent de certaines dispositions prévues par le document, l'idée étant d'amener le plus grand nombre d'Etats à signer le document en question. Car, après tout, mieux vaut un Etat qui s'engage à respecter quelques-unes des dispositions plutôt qu'aucune! Ceci dit, ce mécanisme peut parfois ouvrir la voie à des abus et servir de prétexte au déni de droits humains fondamentaux, par exemple en permettant qu'un Etat "échappe" à la surveillance internationale dans certains domaines.

Les droits humains ont cependant également pénétré le droit contraignant au niveau national. Les conventions internationales en matière de droits humains ont incité les Etats à inscrire les normes qu'elles consacrent dans leurs constitutions et d'autres textes législatifs nationaux. Ces instruments offrent ainsi des voies pour la réparation des violations des droits humains au niveau national.

Par contraste, un instrument qui n'a pas force obligatoire n'est en fait qu'une déclaration ou l'accord politique d'un Etat à déployer tous les efforts possibles pour garantir un certain nombre de droits, sans pour autant être tenu par la moindre obligation juridique. Dans la pratique, cela signifie que, en dépit parfois d'une volonté politique manifestement forte, il n'existe alors aucun mécanisme formel (ou juridique) de mise en œuvre.

? *Quelle est la valeur de la simple "promesse" de respect des normes en matière de droits humains, sans mécanismes juridiques à l'appui ? Est-ce mieux que rien ?*

« Les lois ne changent pas les coeurs, mais elles les rendent moins durs. »

*Martin Luther King*

Les réunions de l'Assemblée générale des Nations Unies ou les conférences tenues sur un thème spécifique débouchent généralement sur une déclaration ou un document sans force obligatoire. Tous les Etats, simplement parce qu'ils sont membres des Nations Unies ou parce qu'ils prennent part à la conférence, sont considérés comme en accord avec la déclaration prononcée. La reconnaissance de droits humains peut aussi, au niveau national, être le résultat d'un pacte entre un Etat et son peuple.

Lorsque des droits humains sont reconnus au niveau national, ils deviennent en premier lieu un engagement de l'Etat vis-à-vis de son peuple.

## Les instruments internationaux clés

Les droits humains gagnent en importance tous les jours grâce à leur reconnaissance par des instruments de portée élargie qui leur assurent une protection renforcée. Ce n'est pas une victoire seulement pour les militants des droits humains, mais pour tous les individus en général. En guise de corollaire à ce succès, un ensemble vaste et complexe de textes (instruments) relatifs aux droits humains, ainsi que les procédures de leur mise en oeuvre, se développent.

Les instruments de droits humains sont habituellement classés en trois grandes catégories : selon leur portée géographique (régionale ou universelle), en fonction de la catégorie des droits qu'ils garantissent et, le cas échéant, des personnes ou groupes à qui ils accordent cette protection.

Au seul niveau des Nations Unies, plus d'une centaine de documents sont consacrés aux droits humains et, si l'on y ajoute tous les instruments qui existent aux différents niveaux régionaux, ce chiffre s'accroît encore. Il serait impossible de les examiner tous ici. Par conséquent, cette section n'abordera que les documents les plus pertinents pour l'éducation aux droits humains dans *Repères* :

- les documents qui ont été largement acceptés et ont posé les bases du développement d'autres instruments relatifs aux droits humains, en particulier la Charte internationale des droits de l'homme. (Pour des instruments plus spécifiques, comme la Convention sur les réfugiés, la Convention sur le génocide et les instruments relatifs au droit humanitaire international, veuillez vous référer aux sections thématiques du Chapitre 5.) ;
- les documents concernant des questions ou des groupes cibles spécifiques, qui sont explorés dans ce manuel ;
- les principaux documents en vigueur en Europe.

### Les instruments des Nations Unies

L'instrument global majeur en matière de droits humains est la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. La reconnaissance dont jouit la DUDH est aujourd'hui à ce point généralisée qu'elle est considérée comme obligatoire en vertu du droit coutumier international, alors qu'elle ne l'est pas à l'origine. En matière de droits humains, cet instrument est véritablement la pierre angulaire, et une source d'inspiration pour des dizaines d'autres instruments régionaux et internationaux et des centaines de constitutions et législations.

La DUDH est formée d'une préface et de 30 articles qui énoncent les droits humains et les libertés fondamentales auxquels tous les hommes et les femmes, partout dans le monde, peuvent prétendre, sans discrimination. Elle garantit à la fois des droits civils et politiques, et des droits sociaux, économiques et culturels :

- Droit à l'égalité
- Droit à ne pas subir de discrimination
- Droit de toute personne à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne
- Droit à ne pas être tenu en esclavage
- Droit à ne pas être soumis à la torture, ni à des traitements dégradants
- Droit de toute personne à la reconnaissance de sa personnalité juridique
- Droit à l'égalité devant la loi
- Droit à un recours effectif devant les juridictions compétentes
- Droit à ne pas être arbitrairement arrêté ou exilé
- Droit de toute personne à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement



La Déclaration universelle des droits de l'homme est le plus important de tous les instruments en matière de droits humains.

- Droit de toute personne à être présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie
- Droit de toute personne à ne pas être l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance
- Droit de circuler librement à l'intérieur et à l'extérieur d'un Etat
- Droit d'asile dans d'autres pays en cas de persécution
- Droit à une nationalité et liberté d'en changer
- Droit au mariage et à la famille
- Droit à la propriété
- Liberté de pensée et de religion
- Liberté d'opinion et d'expression
- Droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques
- Droit de participer à la direction des affaires publiques de son pays et aux élections libres
- Droit à la sécurité sociale
- Droit de toute personne au libre choix de son travail et de s'affilier à des syndicats
- Droit au repos et aux loisirs
- Droit à un niveau de vie suffisant
- Droit à l'éducation
- Droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté
- Droit à un ordre social tel que les droits et libertés énoncés dans la DUDH puissent y trouver plein effet

Charte internationale  
des droits de l'homme



La DUDH contient aussi une référence forte aux obligations de la communauté et des citoyens, qui sont essentielles à un développement plein et entier et au respect des droits et des libertés d'autrui. Dans le même ordre d'idées, les droits de la DUDH ne peuvent être invoqués par les individus ou les Etats pour bafouer des droits humains.

Le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDCP)** et le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIRDESC)** sont tous deux entrés en vigueur en 1976; ce sont les principaux instruments ayant force obligatoire bénéficiant d'une application mondiale. Les deux Pactes ont été rédigés pour élargir les droits énoncés par la DUDH et leur donner force de loi (dans un traité). Avec la DUDH et leurs protocoles facultatifs respectifs, ils forment la Charte internationale des droits de l'homme. Chacun d'entre eux, comme leurs noms l'indiquent, garantit une catégorie de droits différents même s'ils ont en commun certains sujets de préoccupation, par exemple la non-discrimination. Les deux instruments ont été largement ratifiés ; en novembre 2010, on comptait 166 ratifications pour le PIRDCP et 160 pour le PIRDESC.

En plus de la Charte internationale des droits de l'homme, l'ONU a adopté sept autres traités consacrés à des droits ou des bénéficiaires spécifiques. L'idée de droits ou de bénéficiaires spécifiques a recueilli un soutien important – par exemple, les droits de l'enfant – car, même si l'ensemble des droits humains s'appliquent aux enfants et jeunes, le sentiment est que les enfants ne jouissent pas d'un accès égal à ces droits généraux et qu'en outre, ils ont besoin de protections supplémentaires spécifiques.

La **Convention relative aux droits de l'enfant (1989)** reconnaît que les enfants ont aussi des droits humains et que les moins de 18 ans ont besoin d'une protection spéciale afin que soient garantis leur plein développement, leur survie et leur intérêt supérieur.

La **Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)** interdit et condamne la discrimination raciale, et fait obligation aux Etats parties de prendre des mesures pour y mettre un terme par tous les moyens appropriés, qu'ils soient mis en œuvre par les autorités publiques ou d'autres acteurs.

La **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (CEDAW, 1979) vise la discrimination qui, de façon systémique et courante, affecte généralement les femmes, et qui consiste en « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes [...] des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine » (article 1). Les Etats s'engagent à condamner cette discrimination et à prendre toutes les mesures nécessaires et sans retard pour garantir l'égalité.

La **Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants** (1984) définit le terme « torture » par une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales (article 1.1), intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle des renseignements, de la punir ou de faire pression, pour tout motif fondé sur une forme de discrimination. Ce traité exige que les Etats parties prennent des mesures effectives pour empêcher que des actes de torture soient commis dans tout territoire sous leur juridiction et leur interdit d'extrader une personne vers son pays s'il y a des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être soumise à la torture.

La **Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille** (1990) s'applique aux personnes qui « vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un Etat dont elles ne sont pas ressortissantes » (article 2.1) et aux membres de leur famille. Outre le fait de définir les droits humains dont ces personnes doivent jouir, le traité précise que, qu'elles soient ou pas dépourvues de documents ou en situation irrégulière ou régulière, ces personnes ne doivent pas faire l'objet de discrimination concernant la jouissance de droits tels la liberté et la sécurité, ou encore la protection contre la violence et la privation de liberté.

La **Convention relative aux droits des personnes handicapées** marque un tournant sans précédent non seulement par sa définition des personnes handicapées, mais également par sa reconnaissance de celles-ci sur un pied d'égalité en tant que personnes jouissant de tous les droits humains et de toutes les libertés fondamentales. Le traité clarifie l'application de ces droits à ces personnes et fait obligation aux Etats de prévoir un aménagement raisonnable, afin de leur permettre d'exercer leurs droits concrètement, et notamment d'accéder aux services et à la vie culturelle.

La **Convention contre les disparitions forcées** concerne un phénomène qui s'avère être un problème mondial. Le traité interdit « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté » (article 2) par des agents de l'Etat ou d'autres personnes qui agissent avec l'acquiescement de l'Etat, et n'accepte aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, le déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve. L'objectif de cette Convention est de mettre un terme à ces stratagèmes cyniques et à ces tentatives de graves violations des droits de la personne humaine, pour les éradiquer définitivement.

## Les instruments de droits humains clés des Nations Unies

Traité	Mécanisme de suivi	Protocoles facultatifs
<b>Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)</b>	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	
<b>Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)</b>	Comité des droits de l'homme	Premier protocole facultatif établissant un mécanisme pour donner suite aux plaintes individuelles Deuxième protocole facultatif visant l'abolition de la peine de mort
<b>Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)</b>	Comité des droits économiques, sociaux et culturels	Protocole facultatif reconnaissant la compétence du Comité pour recevoir et examiner des communications (2008)
<b>Convention relative aux droits de l'enfant (1989)</b>	Comité des droits de l'enfant	Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000) Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)
<b>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)</b>	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	Protocole facultatif relatif au droit individuel à déposer des plaintes
<b>Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984)</b>	Comité contre la torture	Protocole facultatif établissant un système de visites régulières par des organes indépendants nationaux et internationaux – sous le contrôle du Sous-comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2002)
<b>Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)</b>	Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	
<b>Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)</b>	Comité des droits des personnes handicapées	Protocole facultatif relatif aux communications présentées par des particuliers ou groupes de particuliers
<b>Convention contre les disparitions forcées (2006)</b>	Comité des disparitions forcées	

## ***La protection de groupes spécifiques au niveau des Nations Unies et de l'Europe***

En plus de reconnaître les droits fondamentaux des individus, certains instruments établissent les droits de groupes spécifiques. Ces mécanismes de protection spéciaux trouvent leur raison d'être dans la discrimination subie par certains groupes, mais aussi dans la position défavorisée et vulnérable qu'occupent certains d'entre eux dans la société. Ces mécanismes n'offrent pas de nouveaux droits en tant que tels ; leur objectif est plutôt de garantir que les droits humains prévus par la DUDH soient effectivement accessibles à tout un chacun. Partant, il est inexact de prétendre que les minorités ont plus de droits que les majorités ; s'il existe des droits spéciaux pour les minorités, c'est simplement pour leur garantir une égalité des chances d'accès aux droits civils, politiques, sociaux, économiques ou encore culturels. Parmi les groupes bénéficiant d'une protection spéciale, il faut citer :

## Les minorités

Les minorités n'ont pas été définies de façon bien arrêtée par les instruments internationaux de droits humains, mais elles sont généralement décrites par les groupes dont les caractéristiques nationales ou ethniques, religieuses ou linguistiques – qu'elles souhaitent préserver – se distinguent de celles de la population majoritaire. Elles sont protégées :

- au niveau des Nations Unies, par l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et par la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, adoptée en 1992 ;
- au niveau européen, par un instrument ayant force obligatoire, la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui a mis en place un organe de surveillance formé d'experts indépendants: le Comité consultatif sur la Convention-cadre. D'autres secteurs du Conseil de l'Europe mènent des activités en relation avec la protection des minorités : la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et le Commissaire aux droits de l'homme, entre autres, y contribuent largement.
- et, enfin, du fait de la place spéciale qui leur est réservée au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), par le Haut-commissaire aux minorités et les documents afférents de l'OSCE.

## Les enfants

L'essentiel de leur protection est assuré au niveau des Nations Unies par la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) de 1990, la plus largement ratifiée (exception faite des Etats-Unis et de la Somalie). Les quatre principes fondamentaux de la Convention sont les suivants : la non-discrimination ; l'engagement à défendre l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit à la vie, à la survie et au développement ; et le respect de l'opinion de l'enfant.

Sur le continent africain, la Charte africaine relative aux droits et au bien-être de l'enfant garantit les droits fondamentaux des enfants en tenant compte des spécificités liées au continent. Elle est entrée en vigueur en 1999. La Convention des droits de l'enfant en Islam a été adoptée par l'Organisation de la Conférence islamique en 2004. La Commission de l'ANASE sur la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants a été inaugurée en avril 2010.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels est entrée en vigueur le 1er juillet 2010. Cette Convention est le premier traité international qui érige en infraction pénale les diverses formes d'abus sexuels sur les enfants, dont les abus commis sous le toit familial ou par les proches.

## Les réfugiés

Les droits des réfugiés sont spécifiquement protégés par la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). La seule région dotée d'un instrument spécifique pour la protection des réfugiés est l'Afrique qui, en 1969, a adopté la Convention régissant les aspects spécifiques des réfugiés. En Europe, la CEDH offre également des protections supplémentaires.

## Les femmes

Dans une tentative pour promouvoir au plan mondial l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des femmes sont spécifiquement protégés par la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979.

Au Conseil de l'Europe, l'année 2009 a vu l'adoption de la Déclaration: Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans les faits. Cette Déclaration a été adoptée



Les Etats protègent l'existence et l'identité nationale ou ethnique, culturelle, religieuse ou linguistique des minorités, sur leurs territoires respectifs, et favorisent l'instauration des conditions propres à promouvoir cette identité.

*Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (ONU)*



Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

*Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*

20 ans après une autre Déclaration sur l'égalité entre les femmes et les hommes. L'objectif de la Déclaration de 2009 est de combler le fossé entre l'égalité en fait et en droit. Elle demande aux Etats membres d'éliminer les causes structurelles de déséquilibre de pouvoir entre les femmes et les hommes, d'assurer l'indépendance économique et l'autonomisation des femmes, d'éliminer les stéréotypes ancrés dans les mentalités, d'éliminer les atteintes à la dignité et les violations des droits humains des femmes en intensifiant leur action pour combattre et prévenir la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes, et d'intégrer une perspective de genre dans la gouvernance.

### Les autres groupes vulnérables

Des groupes tels que les personnes handicapées bénéficient également d'une protection spécifique du fait de leur position vulnérable, véritable porte ouverte aux abus de toutes sortes. Cette protection est prévue par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, qui sera examinée plus en profondeur au Chapitre 5.

D'autres groupes, tels que les peuples autochtones, se sont également vu accorder une protection spécifique au niveau international au moyen de la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations Unies, adoptée en 2007, même si celle-ci n'est pas encore juridiquement contraignante.

**?** *D'autres groupes, dans votre société, ont-ils besoin d'une protection spéciale ?*

### Instruments régionaux

Comme nous l'avons vu précédemment, les instruments de droits humains, qu'ils soient régionaux ou internationaux, défendent les mêmes normes minimales ; en revanche, ils se distinguent par leur orientation ou la priorité qu'ils donnent à des thèmes de préoccupation régionaux ou internationaux. Par exemple, la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays a d'abord été une source d'inquiétude dans la région d'Afrique avant d'être considérée comme un problème par les Nations Unies ; de la même façon, le dispositif permettant de visiter des lieux de détention aux fins de prévenir la torture a été mis en place dans un premier temps au niveau européen avant qu'un Protocole facultatif établisse le même mécanisme en vertu de la Convention des Nations Unies contre la torture. Ces exemples montrent en quoi les normes et mécanismes régionaux et internationaux peuvent être des moteurs de la promotion et de la protection des droits humains.

D'un point de vue pratique, les normes et systèmes régionaux pour la protection des droits humains présentent l'avantage d'avoir été élaborés à la lumière de données géographiques, historiques, politiques, culturelles et sociales de proximité. De ce fait, ces normes et systèmes sont plus proches de la réalité sur le terrain et donc plus susceptibles de bénéficier d'un soutien conséquent. Ils sont aussi plus accessibles aux décideurs, aux responsables politiques et aux victimes. On peut donc y voir la deuxième « ligne » de défense des droits humains, la première étant nationale et la troisième internationale.

Quatre des cinq régions du monde ont développé des systèmes pour la protection des droits humains. L'objectif des instruments régionaux est de donner expression aux normes et mécanismes de droits humains au niveau régional, sans porter atteinte à l'universalité des droits humains. Tandis que des systèmes régionaux se développaient, du fait d'une impulsion économique ou pour des raisons d'ordre davantage historique ou politique, s'est fait ressentir le besoin d'articuler un engagement régional envers les droits humains, souvent en renforçant les mécanismes et garanties du système onusien. De fait, nombreux sont les exemples où les normes régionales dépassent les normes acceptées au niveau

En matière de droits humains, il n'est pas rare que les normes régionales dépassent celles des Nations Unies, voire les renforcent.



international, comme en témoigne le système africain, avec sa reconnaissance sans précédent du besoin de protection des réfugiés mais également des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Dans les Amériques, il existe l'Organisation des Etats américains. Le principal instrument ayant force de loi est la Convention américaine des droits de l'homme de 1969.

En Afrique, il y a la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée en 1986 au sein de l'Union africaine (aujourd'hui connue sous le nom d'Organisation de l'Unité Africaine).

Sur le continent asiatique, aucun système n'a encore réellement été mis en place et le seul instrument régional en matière de droits humains est une déclaration non-obligatoire : la Déclaration asiatique des droits de l'homme.

## ***Les instruments européens***

L'Europe dispose d'un système solide pour la protection des droits humains, sur l'initiative du Conseil de l'Europe, dont la pierre angulaire est la Convention européenne des droits de l'homme, avec sa Cour européenne des droits de l'homme sise à Strasbourg.

**?** *Selon vous, pourquoi les différentes régions ont-elles jugé nécessaire de mettre en place leur propre système en matière de droits humains ?*

Le Conseil de l'Europe, avec ses 46 Etats membres, joue un rôle clé dans la promotion des droits humains en Europe. Son principal instrument relatif aux droits humains est la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (également appelée Convention européenne des droits de l'homme – CEDH). Ce texte a été accepté par l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe en tant que condition à l'adhésion à l'Organisation. Il a été adopté en 1950 mais n'est entré en vigueur que trois ans plus tard. Il définit les droits civils et politiques, et sa force majeure réside dans le mécanisme de mise en œuvre qui lui est associé – la Cour européenne des droits de l'homme. Cette Cour et sa jurisprudence suscitent l'admiration du monde entier ; les Nations Unies et les tribunaux constitutionnels dans de nombreux pays et d'autres systèmes régionaux y font souvent référence.

Tout comme au niveau des Nations Unies, les droits économiques et sociaux en Europe sont prévus dans un document séparé. La Charte sociale européenne (révisée), qui a force obligatoire, énonce des droits visant à préserver le niveau de vie des citoyens en Europe. La Charte a été signée par 45 Etats membres et ratifiée par 30 d'entre eux.

Outre ces deux instruments majeurs, l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits humains s'appuie sur d'autres instruments et conventions spécifiques qui élargissent les garanties et dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme en couvrant des situations spécifiques ou le cas de groupes vulnérables. Les systèmes de suivi des conventions sont complétés par d'autres organes indépendants, comme la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance et le Commissaire aux droits de l'homme. Dans son ensemble, l'action du Conseil de l'Europe en faveur des droits humains devrait être en mesure de prendre en compte les progrès technologiques, scientifiques et sociaux ainsi que les éventuels défis qu'ils constituent pour les droits humains.

## **L'évolution des droits humains**

Les instruments de droits humains témoignent de notre compréhension la plus moderne de ce qu'exige la dignité humaine. Mais ces instruments auront toujours un temps de retard, dans la mesure où les problématiques qu'ils couvrent sont celles qui ont été recon-

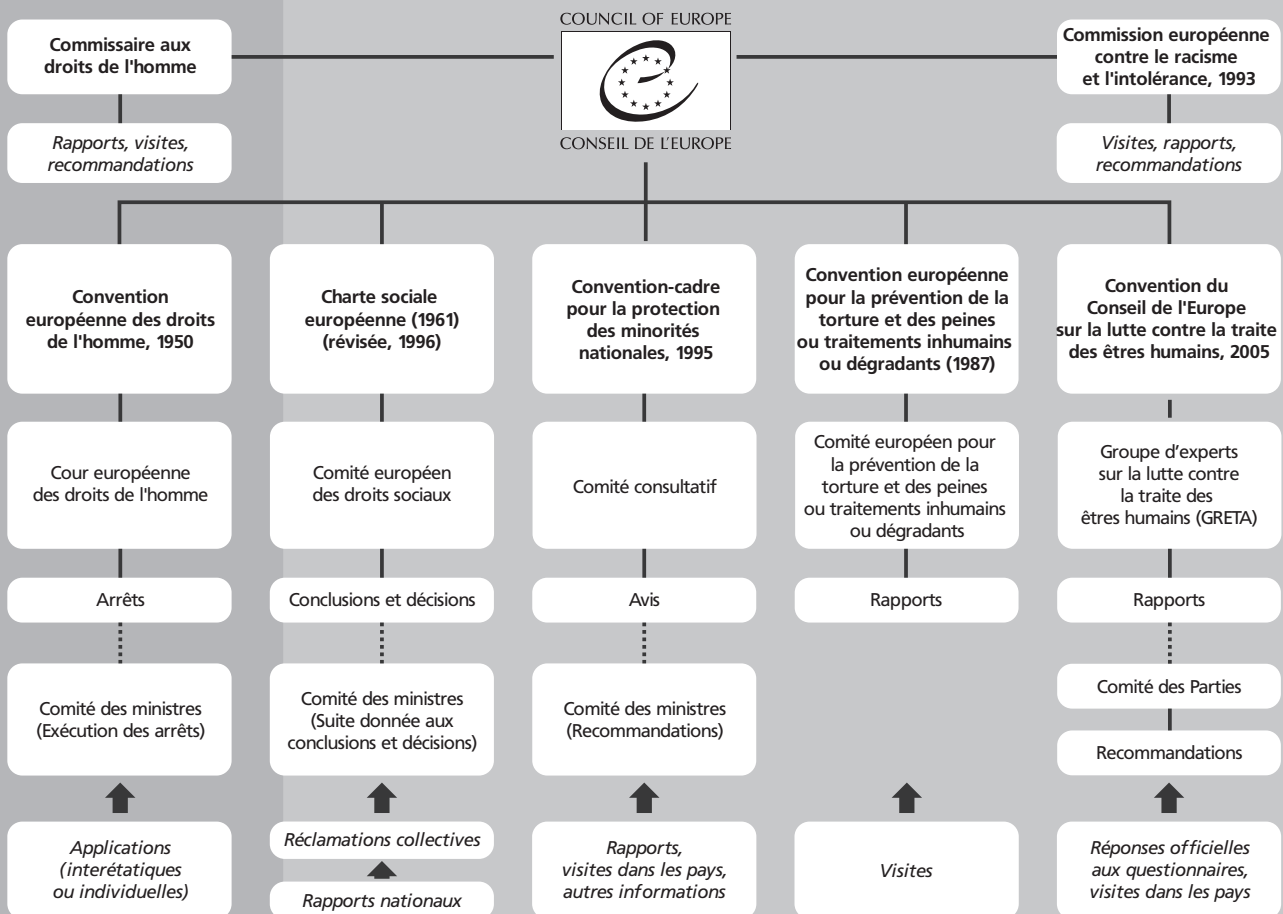


nues plutôt que celles que, du fait de leur caractère systématique et de leur profond enracinement dans la société, nous ne parvenons pas à reconnaître en tant que droits ou violations de droits.

Le travail normatif du Conseil de l'Europe consiste à proposer au Comité des Ministres de nouvelles règles de droit en réponse aux mesures sociales engagées pour résoudre des problèmes auxquels les Etats membres doivent faire face dans leur domaine de compétence. Cela peut notamment consister à proposer de nouvelles normes juridiques ou à adapter les normes en vigueur. C'est ainsi qu'évoluent les procédures de la Cour européenne des droits de l'homme pour lui conserver son efficacité. Et c'est de cette façon qu'ont été adoptées des dispositions visant l'abolition de la peine de mort, et que de nouveaux instruments basés sur la Convention, comme la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, adoptée en 2005, ont vu le jour.

De cette façon, les instruments de droits humains seront révisés et promus pendant encore longtemps. Notre compréhension, la jurisprudence et, surtout, notre combat, continueront de promouvoir, de faire progresser et d'élargir sans cesse les droits humains. Le fait que les dispositions des conventions et traités déçoivent nos attentes faute d'être suffisamment ambitieuses ne devrait pas être une raison pour remettre en question l'espoir qu'incarnent les droits humains pour l'humanité. Le droit international des droits humains restera souvent en retrait de ce que les défenseurs des droits humains espèrent, mais il reste aussi leur soutien le plus fiable.

Les principaux instruments de droits humains du Conseil de l'Europe et leurs mécanismes de mise en œuvre



## Lutter contre le racisme et l'intolérance

Tous les instruments de droits humains – des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, de l'UE ou encore de l'OSCE – contiennent des garanties en matière de non-discrimination et d'égalité. Au niveau des Nations Unies, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale est entrée en vigueur en 1969 ; son suivi est assuré par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, qui reçoit et examine les rapports des Etats sur les mesures prises pour se mettre en conformité avec la Convention. Le Comité peut par ailleurs activer une procédure d'alerte rapide en cas de situations d'intolérance, pour empêcher qu'elles ne se transforment en conflit et en graves violations de la Convention. Il est enfin doté d'un mécanisme pour l'examen de communications émanant de particuliers, lorsque l'Etat a reconnu la compétence du Comité en la matière. La Directive contre le racisme de l'Union européenne s'applique dans les domaines de l'emploi et de la fourniture de biens et de services par l'Etat et le secteur privé.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un mécanisme du Conseil de l'Europe. Créée en 1993, l'ECRI a pour mission de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau de l'Europe dans son ensemble et dans la perspective de la protection des droits humains. L'action de l'ECRI englobe toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence, la discrimination et les préjugés rencontrés par des personnes ou des groupes, notamment pour des motifs de « race », de couleur, de langue, de religion, de nationalité et d'origine ethnique ou nationale.

Les membres de l'ECRI sont désignés par leur gouvernement sur la base de leurs connaissances approfondies dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Ils sont nommés en leur capacité personnelle et siègent à titre indépendant.

Le programme d'activités de l'ECRI est composé de trois volets :

- Approche pays par pays : l'ECRI examine de près la situation dans chacun des Etats membres du Conseil de l'Europe et formule, suite à ses analyses, des suggestions et propositions pour le traitement des problèmes identifiés.
- Travaux sur des thèmes généraux : collecte et diffusion de "bonnes pratiques" sur des sujets spécifiques afin d'illustrer les recommandations de l'ECRI, et adoption de recommandations de politique générale.
- Relations avec la société civile : organisation de sessions d'information et de sensibilisation dans les Etats membres, coordination des ONG nationales et locales, communication au grand public du message antiraciste de l'ECRI et production de supports pédagogiques.

### Protocole 12 de la Convention européenne des Droits de l'Homme

La CEDH a fait l'objet d'un nouveau Protocole adopté en 2000 et entré en vigueur en 2005; il s'agit du Protocole 12. Début 2011, il était déjà signé par 19 Etats et ratifié par 18. Il est principalement axé sur l'interdiction de la discrimination.

La CEDH garantissait déjà le droit à ne pas subir de discrimination (article 14), mais cette protection semblait insuffisante comparée aux dispositions contenues par d'autres instruments internationaux, comme la DUDH et le PIDCP. La raison en est que l'article 14, à la différence de ces autres dispositions, ne contient pas d'interdiction « indépendante » de la discrimination ; autrement dit, il n'interdit la discrimination qu'en regard à la jouissance des droits et des libertés énoncées par la CEDH.

Avec l'entrée en vigueur de ce protocole, l'interdiction de la discrimination est devenue une disposition indépendante des autres dispositions de la CEDH.

La Cour a jugé qu'il y avait eu une violation de cette disposition pour la première fois en 2009, dans les affaires *Sejdić et Finci*, respectivement, c. Bosnie-Herzégovine (GC, n° 27996/06 et 34836/06, 22 décembre 2009).

## L'application des droits humains

Comment garantir que ces mécanismes de protection fonctionnent? Qui – ou quoi – garantit que les Etats respectent leurs obligations? Au plan national, ce sont les tribunaux qui s'en chargent – lorsque des instruments de droits humains ont été ratifiés ou intégrés dans le droit interne. Mais, selon le pays, il peut aussi s'agir, entre autres, des bureaux des médiateurs, des comités ou conseils de droits humains, ou encore des commissions parlementaires.

Les principales instances de supervision sont les commissions ou comités et les tribunaux, tous étant composés d'experts indépendants – experts ou juges –, et aucun d'entre eux ne représentant un unique Etat.

Les principaux mécanismes employés par ces instances sont les suivants:

- les plaintes (introduites par des individus, des groupes ou des Etats);
- les procédures judiciaires;
- les procédures de rapport.

« Dans la mesure où tous les systèmes ou instruments régionaux n'utilisent pas les mêmes procédures pour faire appliquer les droits humains, les exemples ci-après fournissent quelques précieux éclairages ».

### Les plaintes

Les plaintes à l'encontre d'un Etat sont introduites devant une commission ou un comité; il s'agit d'une procédure quasi-judiciaire. L'instance de surveillance va alors prendre une décision à laquelle les Etats vont devoir se plier, malgré l'absence de procédure judiciaire de mise en application. Souvent, l'Etat doit fournir une déclaration ou la ratification supplémentaire d'un protocole facultatif de manière à signifier son acceptation du système de plainte. Le Comité des droits de l'homme et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (au sein du système des Nations Unies), ainsi que la Commission interaméricaine des droits de l'homme (dans le cadre de l'Organisation des Etats Américains) sont des exemples d'instances chargées d'administrer ces plaintes.

**?** *Quelles sanctions pourraient être prévues si nous établissions une Cour internationale des droits de l'homme ?*

### Les procédures judiciaires

A ce jour, il existe trois cours permanentes agissant en tant qu'instances de surveillance spécifiques relativement à la mise en œuvre des droits humains : la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAFDHP). La Cour interaméricaine des droits de l'homme a été établie par l'Organisation des Etats américains en 1979 pour interpréter et appliquer la Convention américaine relative aux droits de l'homme. La Cour africaine est la cour régionale la plus récente, créée en 2004. Elle statue sur les affaires conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et concernant les Etats membres de l'Union africaine. Basée à Arusha, en Tanzanie, ses juges ont été élus en 2006. Elle a rendu son premier jugement en 2009, déclarant qu'elle n'était pas compétente pour se prononcer sur l'affaire *Yogogombaye c. Sénégal*.

Après la ratification du Statut de Rome par 60 pays, la première Cour pénale internationale (CPI) a vu le jour en 2002 pour juger les affaires de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocides. La CPI juge les personnes accusées de tels crimes dans les cas seulement où les juridictions nationales n'ont pas la volonté ou la compétence pour enquêter et juger ces affaires. A ce jour, la CPI a ouvert une procédure d'enquête dans cinq

les cours régionales de droits humains

la Cour interaméricaine des droits de l'homme

la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

La Cour pénale internationale

cas, dans le nord de l'Ouganda, en République démocratique du Congo, en République de Centrafrique, au Darfour (Soudan) et au Kenya. Sa jurisprudence d'avant-garde a contribué à la promotion de la compréhension des droits humains, par exemple concernant l'incitation au génocide et le droit à des élections libres et équitables.

La Cour internationale de justice (CIJ) est le principal organe judiciaire des Nations Unies. Son rôle est double: régler les différends qui lui sont soumis par les Etats conformément au droit international et formuler des avis sur des questions juridiques. Seuls les Etats sont habilités à présenter une requête contre un autre Etat et, généralement, ces requêtes concernent les traités régissant les relations de base entre Etats (commerciales ou territoriales, par exemple) ou les droits humains. La CIJ n'autorise pas les particuliers à lui soumettre des requêtes concernant les droits humains ou d'autres questions. Elle a toutefois contribué à la promotion des droits humains en interprétant et en développant des règles et principes de droits humains dans des affaires portées devant elle par des Etats ou des entités internationales. Elle a traité de droits comme l'autodétermination, la non-discrimination, la liberté de circulation et l'interdiction de la torture.

Il règne une grande confusion au sujet des différences entre la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) et la Cour internationale de justice (CIJ). A la lecture du nom de ces différentes instances, la distinction n'est pas évidente. Pourtant, elles sont très différentes du point de vue de leur juridiction géographique et des types d'affaires qu'elles examinent. La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies ; son rôle a été examiné précédemment.

La Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) est un organe de l'Union européenne dont la mission principale consiste à veiller à ce que le droit communautaire fasse l'objet d'une même interprétation et d'une même application dans tous les Etats membres. Sa base est le droit communautaire et non le droit des droits humains; mais il peut arriver que le droit communautaire touche à des questions de droits humains.

## ***La Cour européenne des droits de l'homme***

La Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg est célèbre pour de multiples raisons, mais surtout parce qu'elle a donné vie et sens à la CEDH. L'un de ses principaux atouts est son système de juridiction obligatoire - qui signifie que dès qu'un Etat ratifie ou accède à la CEDH, il se place automatiquement sous la juridiction de la Cour. De cette façon, en cas de violation d'un droit humain, une requête contre un Etat partie peut être introduite devant la Cour dès ratification.

Une autre raison du succès de la Cour européenne des droits de l'homme réside dans la force des jugements prononcés : les Etats ont l'obligation de se conformer au jugement final. La supervision est assurée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Pour toute requête introduite devant la Cour, la procédure prévoit également la possibilité d'un règlement à l'amiable à l'issue d'une médiation entre les parties.

La Cour s'est en outre développée avec le temps. Au moment de sa création, en 1959, elle ne fonctionnait qu'à temps partiel en coopération avec la Commission européenne des droits de l'homme. Compte tenu de l'augmentation des requêtes, une Cour à temps plein s'est avérée nécessaire et a été constituée en novembre 1998.

Cette augmentation du nombre de requêtes est la preuve indubitable du succès de la Cour européenne des droits de l'homme, mais la charge de travail que cela implique met en péril la qualité et l'efficacité du système. Les citoyens connaissent son existence et savent qu'ils peuvent y avoir recours en cas de violation de leurs droits fondamentaux ; pour autant, il convient de garantir l'autorité et l'efficacité de la Cour au niveau national, conformément au « principe de subsidiarité » qui prévoit que la responsabilité première de prévenir les violations de droits humains, et d'y remédier le cas échéant, incombe aux Etats.

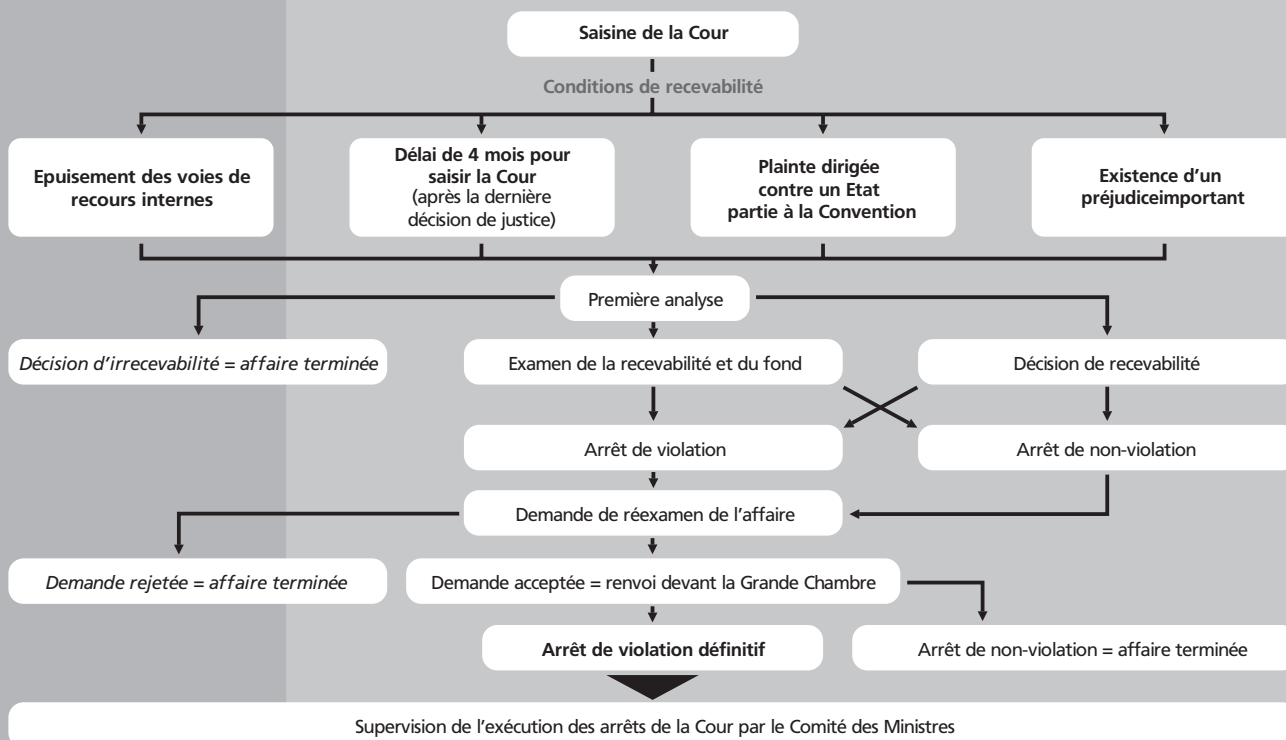


La Cour internationale de justice (CIJ)




La Cour a rendu 1625 arrêts en 2009, soit plus de 4 par jour (y compris les week-ends et les jours fériés !).

Supervision de l'exécution des arrêts de la Cour par le Comité des Ministres



Affaires emblématiques jugées par la Cour européenne des droits de l'homme

Source: 

[http://www.echr.coe.int/ECHR/homepage\\_fr](http://www.echr.coe.int/ECHR/homepage_fr)

- Soering v. le RU (juin 1989): Cette affaire concernait un homme devant être extradé pour répondre à des accusations de meurtre aux US, où il risquait la peine capitale. La Cour a jugé que le renvoyer aux Etats-Unis serait contraire à l'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (article 3, CEDH). Il découlait de cette décision que la protection des individus dans un Etat membre du Conseil de l'Europe s'étendait au-delà des frontières européennes. Depuis, ce principe a déjà été appliqué trois fois dans d'autres affaires, telles Jabari v. Turquie (juillet 2000), et a permis de protéger des demandeurs d'asile d'un renvoi dans un pays où leur vie était menacée.
- Tyrer v. le RU (mars 1978) : Dans cette affaire, la Cour a jugé que les punitions corporelles infligées en guise de peine à des jeunes délinquants étaient contraires à la CEDH, dans la mesure où elles constituaient une violation du droit à ne pas subir de tortures, de peines ou traitements inhumains ou dégradants, ainsi que le garantit l'article 3. Selon les mots de la Cour, la punition - qui consistait à être traité comme un objet sous le pouvoir des autorités - constituait une violation de l'un des principaux objectifs de l'article 3 (art. 3), à savoir « protéger la dignité et l'intégrité physique d'une personne ». Cette affaire a mis en évidence le fait que la CEDH est un texte « vivant » et que la Cour a à cœur de marcher au rythme des valeurs changeantes de notre société.
- Kokkinakis v. Grèce (avril 1993) : Cette affaire intéressante, au sujet du conflit entre les droits de personnes différentes, abordait la question du prosélytisme. Elle posait la question de savoir si l'enseignement d'une religion est une violation de la liberté de religion (garantie par l'article 9 de la CEDH). La Cour a jugé nécessaire d'établir une distinction claire entre les pratiques distinctes qui consistent à enseigner, à pré-

cher et à tenter de convertir une personne par des moyens immoraux et mensongers (par exemple, en échange de gages matériels ou sociaux, en ayant recours à la violence ou à l'endoctrinement).

- D.H. et autres c. République tchèque (novembre 2007) : 18 enfants roms ont saisi la Cour au motif que les Roms étaient scolarisés dans des écoles spéciales pour élèves présentant des difficultés d'apprentissage, indépendamment de leurs capacités, avec pour conséquence de moindres opportunités d'accès à l'enseignement supérieur et au marché du travail. Dans son arrêt, la Cour a conclu qu'il y avait eu en l'espèce et pour la première fois violation de l'article 14 (interdiction de discrimination) en liaison avec une forme de discrimination raciale dans une sphère spécifique de la vie publique, dans ce cas l'école. La Cour a décidé que cette caractéristique systémique de ségrégation raciale dans la scolarisation violait les protections contre la discrimination prévues par la CEDH (article 14). Elle a également admis qu'une politique ou une mesure, bien que formulée de manière neutre, pouvait avoir un effet discriminatoire sur un groupe.<sup>3</sup>

**?** *Avez-vous connaissance d'affaires importantes contre votre pays portées devant la Cour européenne des droits de l'homme ?*

## **Les procédures de rapport**

La majorité des instruments en matière de droits humains exigent des Etats qu'ils soumettent des rapports. Ces rapports sont compilés par les Etats selon les directives données par l'instance de supervision. L'objectif de ces rapports, et de l'examen dont ils font ensuite l'objet, est un échange ouvert sur les problèmes rencontrés dans la tentative de réalisation des droits concernés. Les rapports font l'objet d'un examen public dans le cadre de ce qu'il convenu d'appeler un « dialogue avec l'Etat » ; ils sont également « confrontés » aux contre-rapports établis par des ONG à la lumière de leurs propres sources et analyses. Après un échange entre les représentants de l'Etat et les experts indépendants membres de l'instance de supervision, cette dernière formule ses observations quant à la conformité de l'Etat avec les normes défendues dans l'instrument contraignant concerné. Ces observations couvrent les points tant positifs que négatifs du bilan de l'Etat. Le PIRDCEP, le PIRDESC et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sont des exemples d'instruments qui requièrent la soumission de rapports périodiques.

En plus de la procédure de dialogue avec les Etats, les instances de supervision peuvent être habilitées à effectuer des visites sur place, ou sur le terrain, pour observer directement la situation en matière de droits humains. La plupart des visites requiert l'autorisation explicite des Etats, au cas par cas. Toutefois, des efforts sont déployés pour que les Etats puissent lancer publiquement des invitations de visite ouvertes et permanentes aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales de l'ONU.

Des procédures plus musclées ont également été élaborées dans le cadre de plusieurs instruments afin de permettre des visites d'enquête et de suivi destinées non seulement à réagir aux violations de droits humains, mais aussi à les prévenir.

La Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (1987) en est un exemple. La surveillance exercée repose sur des visites effectuées par les membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants dans des centres de détention - par exemple, des prisons et des centres de détention des mineurs, des postes de police, des casernes et des hôpitaux psychiatriques. Les membres de ce Comité sont



Le CPT prévient les mauvais traitements des personnes privées de liberté en Europe.

chargés d'observer les conditions de détention et, le cas échéant, de faire des recommandations d'amélioration relativement au droit de chacun à ne pas subir de tortures ou de traitements inhumains. Ce mécanisme a depuis inspiré la création d'un mécanisme onusien similaire. Les délégations du CPT effectuent périodiquement des visites dans les Etats parties à la Convention, mais peuvent aussi organiser des visites supplémentaires ou ad hoc lorsque cela s'avère nécessaire. Au 31 mars 2010, le CPT avait effectué 283 visites, et notamment au Royaume-Uni, en Géorgie, en Irlande et en Türkiye. Le protocole facultatif de la Convention des Nations Unies contre la torture permet la même procédure depuis 2007.

Les rapports du CPT sont généralement publics: <http://www.cpt.coe.int>

Une des fonctions essentielles du CPT est apparue au moment des grèves de la faim dans les prisons turques. Alors que le gouvernement élaborait des réformes du système pénitentiaire, plusieurs prisonniers ont entamé des grèves de la faim en signe de protestation. Leur action a rapidement pris un tour violent. Le CPT a alors pris une part active aux négociations entre le gouvernement et les détenus, enquêtant sur les événements entourant les grèves de la faim et sur les réformes prévues par le projet de loi. Le CPT effectue des visites en Türkiye depuis 1999 (sauf en 2008). Des visites plus récentes ont été notamment organisées en Serbie, Albanie et Grèce.

## ***Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe***

Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme a été créé en 1997. L'objectif de cette institution indépendante est à la fois de promouvoir le concept des droits humains et d'assurer leur respect effectif et la pleine jouissance de ces droits dans l'ensemble des pays membres du Conseil de l'Europe. Le Commissaire aux droits de l'homme est élu par l'Assemblée parlementaire pour un mandat non renouvelable de six ans.

Le Commissaire est une institution non judiciaire dont l'action est considérée comme complémentaire aux autres institutions du Conseil de l'Europe mobilisées en faveur de la promotion des droits humains. Il exerce ses fonctions en toute indépendance et impartialité, tout en respectant les compétences des différents organes de contrôle mis en place dans le cadre de la Convention européenne des droits humains ou d'autres instruments du Conseil de l'Europe relatifs aux droits humains.

[www.coe.int/commissioner](http://www.coe.int/commissioner)

Conformément à son mandat, le Commissaire aux droits de l'homme a pour mission :

- de promouvoir le respect effectif des droits humains et d'aider les Etats membres à mettre en œuvre les normes du Conseil de l'Europe en la matière ;
- de promouvoir l'éducation et la sensibilisation aux droits humains dans les Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- de déceler d'éventuelles insuffisances dans le droit et la pratique en matière de droits humains ;
- de faciliter les activités des bureaux nationaux de médiateurs et d'autres structures chargées des droits humains ; et
- d'apporter conseils et informations concernant la protection des droits humains dans toute la région.

Aux termes de son statut, le Commissaire peut se saisir ex officio d'une question relevant de sa compétence. Même s'il ne peut être saisi de plaintes individuelles, il peut agir sur la base de toute information fiable relative à des aspects généraux de la protection des droits humains, comme le prévoient les instruments du Conseil de l'Europe.

Ces informations peuvent émaner d'un gouvernement, d'un Parlement national, d'un médiateur national ou d'une autre institution similaire, mais aussi d'une organisation ou

d'un particulier. Le travail thématique du Commissaire englobe la production de rapports, de recommandations, d'avis et de points de vue sur les droits humains des demandeurs d'asile, des migrants et des Roms.

Ne pas confondre : le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.



Le Haut-commissaire  
aux droits humains des  
Nations Unies

De nombreuses ONG ont fait pression pour la création du poste de Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. La décision de sa création a été prise lors de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme à Vienne en 1993, qui a recommandé que l'Assemblée générale envisage en priorité la création d'un Haut-commissaire pour la promotion et la protection de l'ensemble des droits humains ; ce qui fut fait cette même année.

Le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme est nommé par le Secrétaire général de l'ONU. L'Assemblée générale accepte la nomination d'une personne qui, outre un grand prestige moral, est dotée de compétences en matière de droits humains et à qui incombera la responsabilité majeure des activités en matière de droits humains au sein de l'ONU ; son rôle concerne la promotion, la protection et la jouissance effective de l'ensemble des droits ; l'engagement et le dialogue avec les gouvernements en vue de garantir les droits humains ; et le renforcement de la coopération internationale et la coordination des activités déployées par les organisations des Nations Unies en faveur de la promotion et de la protection des droits humains. En tant que responsable principal des droits humains de l'ONU, le Haut-commissaire a aussi pour mission la direction du Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et de ses bureaux régionaux et nationaux. Le HCDH soutient les activités de l'ONU en faveur des droits humains et œuvre à la promotion et à la protection des droits humains, au respect des normes universelles en matière de droits humains, y compris le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme.

## Est-ce suffisant ?

Beaucoup estiment que les médiocres résultats en matière de droits humains sont dus au manque de mécanismes de mise en oeuvre adaptés. Il appartient généralement à l'Etat de décider d'appliquer ou pas les recommandations. Dans de nombreux cas, le fait qu'un droit individuel ou de groupe soit garanti va dépendre de la pression exercée par la communauté internationale et, dans une large mesure, du travail des ONG. Cet état de chose est loin d'être satisfaisant dans la mesure où il peut falloir beaucoup de temps avant qu'un cas de violation de droits humains ne parvienne jusqu'aux oreilles des Nations Unies ou du Conseil de l'Europe.

Alors, que faire pour changer cette situation? Tout d'abord, il est essentiel d'assurer que les Etats garantissent les droits humains au plan national et qu'ils instituent des mécanismes aptes à remédier à toute violation. Au même moment, il convient de faire pression sur les Etats afin qu'ils s'engagent à doter ces mécanismes de procédures d'application.



## 4.4 Le militantisme et le rôle des ONG

« Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits humains et des libertés fondamentales aux niveaux national et international. »

*Article 1, Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme*

### Les ONG, qu'est-ce que c'est ?

Le terme d'organisations "non gouvernementales" - ou plus exactement "à but non lucratif" - est généralement employé pour désigner l'ensemble des organisations qui se battent pour construire la société civile. Habituellement, ces organisations se caractérisent par des objectifs autres que financiers, ce qui n'empêche pas la multiplicité et la diversité des raisons de leur existence, de leurs structures et de leurs activités. Parmi les ONG, on trouve des petits groupes de pression, par exemple dans le domaine de l'environnement ou des violations des droits humains, mais également des organismes caritatifs éducatifs, des foyers pour femmes, des associations culturelles, des organisations religieuses, des fondations juridiques, des programmes d'assistance humanitaire (et la liste est loin d'être exhaustive), jusqu'à des grandes organisations internationales possédant des centaines voire des milliers de sections ou de membres dans toutes les régions du monde.

Dans cette section, nous allons examiner brièvement le rôle essentiel qu'ont joué et que jouent encore ces organisations pour la protection des droits humains dans le monde entier. A presque tous les niveaux des diverses tentatives mises en oeuvre pour préserver la dignité des citoyens individuels, lorsque celle-ci est menacée par l'Etat, les ONG jouent un rôle crucial:

- en luttant contre les violations individuelles des droits humains, directement ou en apportant leur soutien à des « causes types » par l'intermédiaire de tribunaux compétents ;
- en offrant une assistance directe aux victimes de violations de leurs droits;
- en exerçant des pressions pour amener des changements au niveau de la législation nationale, régionale ou internationale ;
- en contribuant au développement de la substance de ces lois;
- en promouvant la connaissance et le respect des droits humains parmi la population.

La contribution des ONG est importante non seulement en termes des résultats atteints – à savoir l'optimisme que ces succès génèrent parmi la population concernant la défense des droits humains dans le monde -, mais aussi parce que les ONG sont, au sens premier du terme, des outils à la disposition de tous les individus et groupes dans le monde. Si ces organisations sont gérées et coordonnées par des personnes privées, elles doivent une grande partie de leur force aux autres membres de la communauté qui apportent leur soutien aux causes qu'elles défendent. Cette spécificité leur confère une signification importante aux yeux de tous ceux qui souhaitent contribuer à l'amélioration des droits humains dans le monde.


« Get up, stand up, stand up  
for your rights! »  
(Debout, battez-vous pour  
vos droits !)

*Bob Marley*

## Les diverses ONG de droits humains

La Conférence sur les droits de l'homme tenue en 1993, connue sous le nom de Conférence de Vienne, a été suivie par 841 ONG du monde entier, toutes se définissant par leur mission en matière de droits humains. Même si ce chiffre peut impressionner, n'était représentée qu'une toute petite partie des ONG qui oeuvrent pour la promotion des droits humains dans le monde.

La plupart de celles qui se disent « organisations des droits humains » sont généralement engagées dans la protection des droits civils et politiques. Parmi les plus connues de ces organisations, du moins sur la scène internationale, figurent Amnesty International, Human Rights Watch, la Fédération internationale des ligue des droits humains (FIDH), Human Rights First et Interights. Mais, comme nous l'avons vu, les droits civils et politiques ne forment qu'une des catégories de droits humains reconnus par la communauté internationale, tandis que de nouveaux droits continuent à émerger, aujourd'hui encore. Cela étant, et si l'on considère l'ensemble des secteurs de lutte - la pauvreté, la violence, le racisme, les problèmes sanitaires, les sans-abri et les problèmes environnementaux, pour n'en citer que quelques-uns -, le nombre actuel d'ONG engagées dans la protection des droits humains, sous une forme ou une autre, frôle les centaines de milliers dans le monde.

 *Connaissez-vous des ONG qui se battent pour les droits humains dans votre pays ?*

## Comment influent-elles sur le processus ?

Les ONG peuvent entreprendre de s'engager dans la protection des droits humains à différents stades ou niveaux, et leurs stratégies vont varier en fonction de la nature de leurs objectifs : d'ordre spécifique ou général, inscrits dans le court ou le long terme, de portée locale, régionale, nationale ou internationale, etc.



**Dieu nous donne des mains,  
mais il ne bâtit pas les ponts.**

*Proverbe arabe*

### a. L'assistance directe

Il est très courant pour les ONG qui travaillent sur les droits sociaux et économiques de proposer un service direct aux victimes de violations de leurs droits. Ces services peuvent inclure des actions d'assistance humanitaire, de protection ou de formation pour le développement de nouvelles compétences. Dans le cas où le droit est protégé par la loi, les ONG peuvent aller défendre les victimes devant la justice ou leur fournir des conseils sur la manière de présenter leurs requêtes.

Dans de nombreux cas pourtant, l'assistance directe à une victime de violation ou à un défenseur des droits humains s'avère soit impossible, soit ne pas représenter la meilleure utilisation des ressources de l'organisation. Dans ces cas, qui sont d'ailleurs probablement majoritaires, les ONG doivent prendre du recul et envisager d'autres moyens de réparer les violations ou d'empêcher que d'autres, du même style, se reproduisent.

### b. Réunir les informations nécessaires

Si une stratégie de base caractérise les différentes formes d'activisme pratiquées par les ONG, c'est probablement celle qui consiste à « démasquer » les auteurs d'injustice. Les gouvernements parviennent très souvent à se dérober à leurs obligations en vertu des traités internationaux, ou d'autres normes en matière de droits humains, envers lesquels ils se sont engagés, tout simplement parce que l'impact de leurs politiques est méconnu du grand public. La stratégie qui consiste à réunir les informations néces-

saïres pour « démasquer » les coupables est essentielle si l'on veut les contraindre à rendre des comptes. C'est la raison pour laquelle les ONG y recourent fréquemment. Elles tentent de faire pression sur des individus ou des gouvernements en commençant par identifier une question susceptible d'éveiller un sentiment d'injustice au niveau de la population, avant de la rendre publique.

Deux des organisations les plus réputées pour la qualité et l'efficacité de leur activité de surveillance et de rapport sont Amnesty International et le Comité international de la Croix-Rouge. Ces deux organisations font autorité, non seulement auprès du grand public, mais également au niveau de l'ONU, où leurs rapports sont pris en compte dans le processus officiel de surveillance des gouvernements qui ont accepté d'être liés par les clauses de traités internationaux

### c. Les campagnes et le lobbying

Les acteurs internationaux s'engagent fréquemment dans des campagnes ou des actions militantes pour amener un changement politique. Là aussi, les formes d'action sont multiples et les ONG les choisissent en fonction des objectifs visés, de la nature de leur « cible » et, bien sûr, des ressources à leur disposition. Certaines des pratiques les plus courantes figurent ci-dessous.

- Les campagnes organisées autour de la rédaction de lettres sont une méthode qu'Amnesty International et d'autres ONG ont employée avec beaucoup de succès. Des individus et des organisations du monde entier "bombardent" les responsables gouvernementaux de milliers de lettres.
- Les actions ou les manifestations de rue, compte tenu de la couverture médiatique dont elles bénéficient généralement, sont employées lorsque les organisations souhaitent mobiliser le soutien du public ou le sensibiliser à une cause spécifique afin de « couvrir de honte » un gouvernement.
- Les médias jouent généralement un rôle de premier plan dans les pratiques de pression ; les médias sociaux et Internet se sont octroyés dans ce domaine une place grandissante.
- Les contre-rapports sont soumis aux instances de supervision des Nations Unies afin qu'elles prennent en compte la vision qu'ont les ONG de la situation en matière de droits humains dans les pays concernés.

En plus des manifestations publiques de soutien ou d'indignation, les ONG peuvent également envisager des réunions ou des briefings avec des responsables. Parfois, la seule menace de publicité suffit à provoquer des changements de politique ou de pratiques. Aux outils de mobilisation d'autrefois – cassettes, affiches et faxes –, se sont substitués les campagnes et pétitions par courrier électronique, sites internet, blogs et réseaux sociaux.

D'une manière générale, plus grand est le soutien du public ou d'autres acteurs influents (par exemple, des gouvernements sympathisants), plus la campagne a de chances de parvenir à ses objectifs. Même si elles ne font pas toujours appel à ce soutien directement, les ONG peuvent s'assurer que leur message est entendu en évoquant la possibilité de mobiliser un large mouvement populaire contre un gouvernement.

**?** *Est-ce que des campagnes de grande envergure se sont déroulées dans votre pays ? Quels en ont été les résultats ?*

Ca peut être amusant d'écrire aux chefs de file de régimes autoritaires et répressifs, d'avoir pour correspondant un dictateur et de lui gâcher la vie en lui envoyant des lettres.

*Sting*

#### d. Education et sensibilisation aux droits humains

De nombreuses ONG de droits humains proposent aussi, généralement dans le cadre de leurs activités, des actions de sensibilisation ou d'éducation. Conscientes que le public constitue un soutien potentiel, elles tentent souvent de mieux informer ce dernier au sujet des droits humains. Une meilleure connaissance des droits humains et des moyens de les défendre est susceptible d'engendrer un plus grand respect à leur égard, mais aussi d'accroître les possibilités d'obtenir le soutien de certaines instances relativement aux violations commises. C'est ce soutien, du moins potentiel, qui se trouve à la base du succès remporté par la communauté des ONG dans son combat pour la cause des droits humains.



Pour l'éducation aux droits humains, le défi à relever est tout entier dans les questions de participation, d'accessibilité et d'intégration.

*Forum « Vivre, apprendre, agir pour les droits humains », 2009*

## Exemples d'actions militantes couronnées de succès

### Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE)

Cette organisation de droits humains (Centre pour les droits au logement et contre les expulsions) a été créée en 1994 pour œuvrer en faveur des droits au logement et de la protection contre les expulsions forcées dans le monde entier. Le COHRE s'appuie sur une compréhension du droit international aux droits humains relativement au « logement » qui dépasse le simple fait d'avoir un toit au-dessus de sa tête. Le Centre souligne que, aujourd'hui, plus ou moins la moitié de la population mondiale n'a pas accès au logement convenable que lui garantit le droit international des droits humains. Afin de garantir la protection du droit à un logement convenable, le COHRE et ses partenaires mènent dans le monde entier des actions de tout type (analyse, défense, éducation publique, formation et action judiciaire) sur divers fronts :

- les expulsions forcées ;
- la garantie de maintien dans les lieux ;
- l'accès à la terre ;
- l'eau et l'assainissement ;
- les femmes et les droits au logement ;
- les litiges et la défense juridique ;
- la réparation et la restitution ;
- l'impact des événements de grande ampleur sur les droits au logement.

Dans une récente décision qui fera date, en novembre 2010, dans l'affaire COHRE c. Italie, le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe (qui supervise la Charte sociale européenne révisée) a considéré que l'Italie avait violé les droits de sa population rom en détruisant ses camps, en faisant évacuer et en expulsant les Roms d'Italie. Ces expulsions massives de citoyens roms non-italiens se sont accrues après 2008. Des violations et des discriminations ont été constatées en relation aux droits des populations roms à un logement convenable, à leur protection économique, juridique et sociale, à leur protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et aux droits des familles migrantes roms à la protection et à l'assistance. Les politiques et pratiques de l'Italie, qui laissent les résidents roms vivre dans des conditions de logement inadéquates et isolées, ont également fait l'objet de critiques.



Voir le site web du COHRE : <http://www.cohre.org>

## Article 31 – Droit au logement

En vue d'assurer l'exercice effectif du droit au logement, les Parties s'engagent à prendre des mesures destinées :

1. à favoriser l'accès au logement d'un niveau suffisant ;
2. à prévenir et à réduire l'état de sans-abri en vue de son élimination progressive ;
3. à rendre le coût du logement accessible aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

Charte sociale européenne (révisée), 1996

Le legs toxique des industries chimiques ne doit pas devenir un fardeau pour les générations futures.

Stefan Weber, militant de Greenpeace



### Préoccupations environnementales en Suisse

Entre 1961 et 1976, plusieurs grandes firmes chimiques ont déversé plus de 114.000 tonnes de déchets industriels toxiques dans l'ancienne argilière de Bonfol, en Suisse. Interdit aujourd'hui par la loi, le déversement de déchets ne l'était pas en 1961 lorsque la décharge a été créée. Les déchets toxiques continuent de contaminer les proches communautés et l'environnement en libérant des polluants organiques et inorganiques.

Le 14 mai 2000, une centaine de militants de Greenpeace ont occupé la décharge de Bonfol, près de Bâle, en demandant que les « pollueurs » prennent la responsabilité du nettoyage du site. Les militants ont déclaré qu'ils occuperaient le site jusqu'à ce que les industries chimiques s'engagent à le nettoyer afin qu'il ne constitue plus un risque pour la santé humaine et l'environnement.

L'occupation du site de la décharge a contraint les industries chimiques à rencontrer des représentants des communautés proches et de Greenpeace. Finalement, les industries ont signé un accord selon lequel elles s'engageaient à démarrer le processus de nettoyage en 2001 suite à une étude qui devait se terminer en février 2001. Les industries ont également convenu d'impliquer sans restriction les communautés locales et les organisations environnementales dans le processus de nettoyage, et d'informer les communautés du degré de pollution de la nappe phréatique et de l'eau potable résultant de l'entreposage de déchets toxiques. Le 7 juillet 2001, Greenpeace a mis un terme à son occupation du site.

Voir le site de Greenpeace: <http://www.greenpeace.org>.



### Lutter contre la discrimination – Centre européen des droits des Roms (CEDR)

Le CEDR œuvre pour faire en sorte que les difficultés que rencontrent les communautés roms en matière de droits humains figurent au premier rang des priorités politiques en Europe et par-delà ses frontières. Les recherches méticuleuses du CEDR ont apporté des informations précises sur la situation des droits humains concernant les Roms, et notamment la violence à laquelle ils sont confrontés, les formes structurelles de discrimination dont ils sont victimes et l'accès qui leur est refusé aux droits économiques et sociaux. Le Centre européen des droits des Roms s'efforce de contribuer à l'amélioration de la situation des communautés roms au moyen d'actions de sensibilisation, du développement de mesures et de procédures judiciaires stratégiques. Des campagnes ont mis en lumière la violence et les discours d'incitation à la haine visant les Roms, ainsi que la ségrégation à l'école, les expulsions forcées et la stérilisation contrainte dont ils font l'objet.

Avec son action d'éducation aux droits humains, le CEDR vise principalement à donner aux activistes roms les moyens de se battre pour l'égalité, notamment par des stages, des bourses de recherche, des ateliers et la publication de manuels, comme *Knowing Your Rights and Fighting for Them: A guide for Romani activists*.

Voir le site web de l'ERRC (CEDR) : <http://www.errc.org>



Les travaux de recherche du CEDR en Bulgarie, Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Roumanie début 2010 avec la police, les ONG et des experts anti-traite ont révélé que les Roms sont perçus comme représentant 50-80% des victimes [de la traite des êtres humains] en Bulgarie, 40-80% en Hongrie, 70% en Slovaquie et jusqu'à 70% dans certaines régions de la République tchèque.  
Roma Rights Factsheet, EHRR (fiche d'informations sur les Roms, CEDR)

## La guerre des diamants

Global Witness mène des campagnes contre les conflits et la corruption liés aux ressources naturelles ainsi que contre les utilisations abusives de l'environnement et les violations des droits humains qui en découlent.

L'une de ses campagnes visait les « diamants de la guerre », également appelés « diamants du sang » – autrement dit, ces pierres précieuses issues de zones contrôlées par des forces ou factions rebelles aux gouvernements légitimes et internationalement reconnus, et qui servent à financer des actions militaires contre ces gouvernements ou contre les décisions du Conseil de l'ONU. Les preuves apportées par Global Witness ont confirmé l'utilisation de ces ressources pour financer des conflits en Afrique qui ont causé la mort et le déplacement de millions de personnes. Les diamants ont également servi à des groupes terroristes comme Al-Qaïda pour financer leurs activités ou blanchir leurs capitaux. Global Witness a coopéré avec d'autres ONG et milité sans cesse jusqu'à ce que soit organisée une campagne internationale en mesure de s'attaquer à ce commerce planétaire.

En mai 2000, les grands pays qui produisent et font le commerce des diamants, des représentants du secteur diamantaire et des ONG, dont Global Witness, se sont réunis à Kimberley, en Afrique du Sud ; en 2003, ils ont mis en place le dispositif international de certification des diamants – connu sous le nom de processus de Kimberley. En vertu de ce processus, tous les diamants qui font l'objet de transactions commerciales entre les pays membres sont certifiés, ce qui garantit aux acheteurs qu'ils ne sont pas associés à un conflit. Global Witness, observateur officiel du processus, continue de militer en faveur d'un renforcement et d'une mise en œuvre effective de ses dispositions, afin que les diamants n'alimentent plus jamais de conflit et deviennent une force positive de développement.

Global Witness a été co-nominé pour le prix Nobel de la paix en 2003 pour ses travaux de lutte contre les « diamants de la guerre ».

## Des rampes pour fauteuils roulants à Tuzla

En 1996, une ONG pour handicapés à Tuzla, en Bosnie-Herzégovine, a décidé de mener une campagne de sensibilisation aux problèmes rencontrés par les handicapés sur la voie publique. Lotos, l'organisation, visait à éduquer le public sur les questions concernant les handicapés et les problèmes de circulation. Elle a alors identifié plusieurs objectifs concrets, dont des espaces de stationnement réservés aux handicapés, un meilleur accès aux transports publics et des trottoirs et des voies de circulation praticables. A partir de là, elle a organisé plusieurs manifestations le temps d'une semaine, juste avant les élections. A la fin de la semaine, le public avait pris conscience de ces divers problèmes et les trottoirs de Tuzla avaient été refaits et équipés de rampes !



Voir le site web de Global Witness : <http://www.globalwitness.org>



Je peux affirmer en toute certitude que Tuzla est la ville de Bosnie-Herzégovine la plus accessible pour les utilisateurs de fauteuils roulants.

*Un activiste, Tuzla*

## 4.5 Questions et réponses

### ? *Les droits humains, qu'est-ce que c'est ?*

Les droits humains sont des droits moraux que tout individu dans le monde possède simplement parce qu'il est un être humain. En revendiquant nos droits humains, nous formulons une revendication morale, normalement de notre propre initiative, pour signifier "vous ne pouvez pas faire cela, c'est une violation de ma sphère morale et de ma dignité personnelle". Personne - aucun individu, ni aucun gouvernement - ne peut vous priver de vos droits.

### ? *D'où viennent ces droits ?*

Ils viennent du fait que nous ne sommes pas seulement des êtres physiques, mais aussi moraux et spirituels. Les droits humains ont pour objectif de protéger et de préserver l'humanité de tout individu, d'assurer que chaque individu vit une vie de dignité, digne d'un être humain.

### ? *Pourquoi tout le monde "devrait-il" les respecter ?*

Parce que, fondamentalement, tous les hommes sont des êtres humains et par conséquent des êtres moraux. La majorité des individus, s'ils constatent que la dignité d'une autre personne est violée, tenteront de s'y opposer. Généralement, les individus ne veulent pas blesser les autres. Cependant, en plus des sanctions morales dictées par notre propre conscience ou celle des autres, il existe aujourd'hui une législation qui, dans la plupart des pays du monde, oblige les gouvernements à respecter les droits fondamentaux de leurs citoyens, qu'ils le veuillent ou non.

### ? *Qui possède des droits humains ?*

Absolument tout le monde. Les criminels, les chefs d'Etat, les enfants, les hommes, les femmes, les Africains, les Américains, les Européens, les réfugiés, les apatrides, les chômeurs, les travailleurs, les banquiers, les personnes accusées de terrorisme, les bénévoles, les enseignants, les danseurs, les astronautes, etc.

### ? *Même les criminels et les chefs d'Etat ?*

Absolument tout le monde. Les criminels et les chefs d'Etat de la même façon. Le pouvoir des droits réside dans le fait que nous sommes tous égaux devant ces droits. Certains peuvent avoir violé les droits d'autrui ou être une menace pour la société ; leurs droits seront alors restreints de manière à protéger les autres, mais dans certaines limites. Ces limites sont définies sur la base de l'appréciation du minimum nécessaire à une vie de dignité.

### ? *Pourquoi certains groupes ont-ils besoin de droits humains spécifiques ?*

Cela signifie-t-il qu'ils ont plus de droits que les autres ? Non, certains groupes, comme les Roms en Europe ou les dalits et les castes en Inde, sont victimes de discrimination depuis si longtemps dans nos sociétés que des mesures spécifiques sont nécessaires pour leur permettre enfin de bénéficier des normes de droits humains sur un pied d'égalité. Face à des années de discrimination et de stéréotypes systématiques, de haine manifeste et d'obstacles de tous ordres, il serait naïf de penser qu'affirmer qu'ils ont des droits égaux pourrait suffire à leur assurer l'égalité.

## ? Pourquoi parlons-nous des droits humains et non des responsabilités des hommes ?

Si quelques penseurs et ONG ont fait valoir de solides arguments en faveur de l'idée de responsabilités de l'homme et même de codes ou de déclarations pour les expliciter, la communauté des droits humains y a toujours été réticente. La raison en est que de nombreux gouvernements conditionnent « l'octroi » des droits humains à certaines obligations imposées par l'Etat ou le dirigeant – ce qui prive de sens l'idée même de droits acquis à sa naissance par chaque être humain. Toutefois, il va sans dire que nous devons agir de façon responsable en tant qu'individus et groupes pour respecter les droits d'autrui, ne pas porter atteinte aux droits humains et promouvoir les droits des autres comme les nôtres. De fait, l'article 29 de la DUDH établit que : « 1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible. 2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique. »

## ? Qui protège les droits humains ?

Nous devrions tous le faire. Il existe, aux niveaux national et international, une législation qui impose des restrictions aux actions des gouvernements à l'égard de leurs citoyens. Mais, si personne ne désigne du doigt les actes de violation commis contre les normes internationales, les gouvernements peuvent continuer d'agir en toute impunité. En tant qu'individu, nous devons non seulement respecter les droits des autres dans notre vie quotidienne, mais aussi surveiller les agissements de nos gouvernements et concitoyens. Les systèmes de protection existent pour être utilisés par nous tous.

## ? Comment puis-je défendre mes droits ?

Essayez de dénoncer les violations commises à l'encontre de vos droits; revendiquez vos droits. Faites savoir aux autres que vous savez qu'ils n'ont pas le droit de vous traiter de la sorte. Repérez les articles pertinents dans la DUDH ou la CEDH, ou d'autres documents internationaux. S'il existe une législation dans votre pays, signalez-le. Parlez-en aux autres, à la presse ; écrivez à vos élus et au chef d'Etat, informez les ONG engagées dans le combat en faveur des droits humains. Demandez-leur conseil. Parlez à un juriste si vous le pouvez. Assurez-vous que votre gouvernement est au courant de l'action que vous entreprenez. Faites-lui savoir que vous n'êtes pas prêt de renoncer. Montrez-lui le soutien dont vous pouvez bénéficier. En dernier recours, si aucune de ces stratégies n'a fonctionné, vous pouvez vous adresser à la justice.

## ? Comment m'adresser à la Cour européenne des droits de l'homme ?

La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales contient une procédure de requête individuelle. Ceci dit, les conditions de recevabilité sont contraignantes. Par exemple, vous devez vous assurer que votre requête a déjà été examinée par les instances nationales de votre pays (jusqu'à la Cour suprême!) avant de pouvoir saisir la Cour européenne des droits de l'homme. Si vous êtes prêt à vous lancer, et si vous estimez satisfaire aux conditions de recevabilité, alors vous pouvez déposer une requête en utilisant le formulaire officiel (disponible au Secrétariat). Néanmoins, pour vous assurer une relative chance de succès, il vous est fortement conseillé de prendre conseil auprès d'un juriste ou d'une ONG compétente. Sachez que le processus peut être long et compliqué avant que ne soit rendu un jugement !



### ? *Auprès de qui puis-je revendiquer mes droits ?*

Pratiquement tous les droits prévus par les documents internationaux sont des revendications vis-à-vis de votre gouvernement ou de ses représentants. Les droits humains protègent vos intérêts par rapport à l'Etat, aussi devez-vous les revendiquer auprès de l'Etat ou de ses représentants. Si vous estimez qu'il y a eu violation d'un de vos droits par, disons, votre employeur ou votre voisin, vous ne pouvez recourir directement à la législation internationale en matière de droits humains, à moins que votre gouvernement n'ait pas fait le nécessaire pour empêcher votre employeur ou votre voisin d'agir ainsi.

### ? *Quelqu'un a-t-il le devoir de protéger mes droits ?*

Oui. Un droit ne signifie rien s'il n'a pas pour contrepartie la responsabilité ou l'obligation de quelqu'un. Tout individu a le devoir moral de ne pas violer votre dignité personnelle, mais votre gouvernement, en signant des pactes internationaux, a lui une obligation non seulement morale mais aussi juridique.

### ? *Les droits humains ne posent-ils problème que dans les pays non démocratiques ?*

Aucun pays dans le monde, aujourd'hui encore, n'a des antécédents parfaitement irréprochables en matière de droits humains. Dans certains pays, les violations sont plus fréquentes ou concernent une fraction plus large de la population. Quoi qu'il en soit, toute violation est un problème qui n'aurait pas dû se produire et qu'il faut régler. Un individu dont les droits sont violés dans l'une des démocraties les plus "établies" ne sera pas réconforté de savoir que son cas fait partie des exceptions !

### ? *Avons-nous diminué les cas de violation des droits humains ?*

Nous avons fait de gros progrès, même s'ils nous paraissent n'être que des gouttes dans l'océan. Pensez à l'abolition de l'esclavage, au vote des femmes, aux pays qui ont aboli la peine de mort, à la libération des prisonniers d'opinion sous la pression internationale, à la chute du régime d'apartheid en Afrique du Sud, aux affaires jugées par la Cour européenne des droits de l'homme et aux législations qu'il a fallu modifier en conséquence. Pensez que le changement graduel de la culture internationale contraint même les régimes les plus autoritaires à tenir compte des droits humains s'ils veulent ne pas être exclus de la scène internationale. Les résultats positifs sont nombreux, notamment ces cinquante dernières années. Mais beaucoup reste à faire.

## 4.6 Enigmes

**?** *Comment pouvons-nous dire que les droits humains sont internationaux, alors que des individus dans le monde entier sont victimes de violation de leurs droits ?*

Ces individus conservent leurs droits. Les traitements qui leur sont infligés enfreignent non seulement les normes morales, mais également les normes convenues à l'échelle internationale. Les représentants de leurs Etats sont coupables en vertu de la législation internationale. Certains pays sont même littéralement "punis" par la communauté internationale au moyen de sanctions, voire d'actions militaires. Ceci dit, ces processus sont souvent arbitraires, car davantage fonction des intérêts des autres nations que du degré de violation. La création de la Cour pénale internationale a permis de combler quelques lacunes en la matière. En tant que première juridiction pénale internationale – créée par le Statut de Rome –, elle est habilitée à apporter assistance pour mettre un terme à l'impunité de ceux qui ont commis les actes les plus graves et alarmants pour la communauté internationale : les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

**?** *Quel est l'intérêt de la DUDH si elle n'est pas applicable juridiquement ?*

Bien qu'il n'existe pas encore de tribunal international pour juger les gouvernements en vertu des articles de la DUDH, ce document n'en possède pas moins une forte signification historique; il continue aujourd'hui encore à servir de référence pour juger les gouvernements au plan international. Aujourd'hui, les gouvernements savent que, s'ils violent sciemment les droits contenus dans ce document, ils risquent d'être condamnés par les autres gouvernements, voire même de subir des sanctions. Ce processus n'est certes pas parfaitement objectif (!), mais il offre en tous cas un point de départ. La DUDH constitue en outre la base de tous les traités internationaux rédigés depuis et applicables (dans une plus ou moins grande mesure).

**?** *À quoi me servent les « droits humains » si mon gouvernement viole les droits de mes concitoyens au quotidien, sans se soucier de la désapprobation de la communauté internationale ?*

Une fois encore, les droits humains sont un point de départ ; ils sont "mieux que rien" et, dans les circonstances appropriées et avec l'approche qui convient, ils sont susceptibles d'amener le gouvernement coupable à modifier certaines de ses pratiques - si ce n'est toutes. Cela peut sembler un espoir bien pieu, notamment lorsque les violations commises sont graves et fréquentes, mais l'histoire a montré que cela n'était pas impossible. De plus, les opportunités sont aujourd'hui probablement meilleures que jamais. La promotion de changements peut être un processus très lent. Mais le fait que les individus possèdent ces droits et que ces droits soient de plus en plus reconnus dans le monde - et constituent de ce fait une préoccupation du moins pour les gouvernements - est à la fois une arme puissante et un point de départ favorable.

**?** *Est-ce que respecter les droits des autres signifie leur laisser faire tout ce qu'ils veulent ?*

Non, si ces « autres » ont pour intention de violer vos droits ou ceux de n'importe qui d'autre. Mais vous devez ne pas être trop exigeant concernant l'étendue de vos propres droits, sinon vous risquez de juger les comportements d'autrui gênants ou mal intentionnés alors qu'il ne s'agit pas d'une violation de vos droits. Par conséquent, si vous souhaitez que les autres vous laissent vous comporter à votre guise, vous devez de votre côté avoir une attitude plus tolérante à leur égard!

**?** *Puis-je faire ce que je veux, y compris user de la violence, pour défendre mes droits ?*

Généralement, non. Mais s'il s'agit d'un cas authentique d'autodéfense, alors une utilisation légitime de la force, proportionnelle à la menace qui vous est infligée, peut être admissible. La violence n'est pas acceptable en réponse au mal que vous avez subi, mais seulement pour vous protéger de souffrances futures. La torture n'est jamais admissible.

**?** *Pourquoi devrais-je respecter les droits des autres s'ils ne respectent pas les miens ?*

Notamment parce que si vous ne respectez pas les droits des autres, c'est vous qui aurez des problèmes; mais aussi parce que les autres méritent votre respect, simplement parce qu'ils sont des êtres humains; et enfin parce que vous avez la possibilité de montrer aux autres un exemple qui leur donnera envie de vous respecter. En finale, cela dépend de vous et de la personne que vous aspirez à être, mais aussi du monde dans lequel vous voulez vivre. Vous pouvez par exemple réfléchir à ce que révélerait votre comportement à votre sujet si vous optiez pour le type de comportements que vous n'aimez pas chez les autres. Vous pouvez aussi penser au monde dans lequel nous vivrions si tout le monde violait les droits de tout le monde selon la règle de "œil pour œil, dent pour dent".

**?** *Pourquoi partir du principe que ceux qui violent les droits des autres de façon particulièrement inhumaine ont aussi droit aux droits « humains » ?*

Dans la théorie des droits humains, il s'agit probablement là du point le plus difficile à accepter. Certains individus paraissent à ce point dépourvus d'humanité qu'il semble que seule une foi aveugle puisse nous les faire considérer comme des humains. Les points qui suivent sont essentiels.

- Premièrement, en dépit de l'apparente inhumanité de certains, tout individu possède une certaine humanité. Les méchants aiment leur mère, leurs enfants, leurs parents et leur femme - ou quelqu'un. Ils ressentent la peine, le rejet, le désespoir, la jalousie; ils veulent être appréciés, valorisés, soutenus, aimés et compris. Tous possèdent ces émotions exclusivement humaines. Cela en fait des êtres humains qui méritent notre respect.
- Deuxièmement, nous ne faisons pas le bien en souhaitant blesser les méchants comme ils ont blessé les autres; ce genre de sentiments nous rend moins dignes de respect.
- Troisièmement, si, d'aventure, un méchant devait apparaître sous forme « humaine » mais dépourvu de caractéristiques humaines (cela ne s'est encore jamais produit), qui parmi nous pourrait dire avec certitude qu'il ne s'agit pas d'un humain? Sur la base de quels critères? Peut-être parce est incapable d'aimer ou d'être aimé? Mais que se passerait-il si nous faisons erreur ?

Ce troisième point nous rappelle qu'il convient d'envisager les risques, pour l'humanité tout entière, de conférer à certains le pouvoir de juger les autres, sachant que les conséquences de ces jugements peuvent être terribles et irréversibles. Voulons-nous réellement un monde dans lequel ce genre de jugement a cours, dans lequel certains sont privés de droits humains et jugés de ce fait « non humains » ? Sans l'absolue universalité des droits humains, notre monde serait ainsi.

## Références

- Europe, Youth, Human Rights, Report of the Human Rights Week, par Yael Ohana (ed.), Centre Européen de la Jeunesse, Budapest, 2000.
- Garzón Valdés, E., «Confusiones acerca de la relevancia moral de la diversidad cultural», CLAVES de Razón Práctica, No.74, Madrid, juillet/août 1997.
- Human Rights, a basic handbook for UN staff, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Nations Unies, Genève, 2001 : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/HRHandbooken.pdf>
- Levin, L., Human Rights, Questions and Answers, Unesco, Paris, 1996.
- Donnelly, Jack, Universal Human Rights in theory and practice, Cornell University Press, 1989.
- Freeman, Michael, Human Rights: Key Concepts, Polity Press, London 2002
- Ishay, Micheline R.ed., The Human Rights Reader, Routledge, London, 1997
- Rishmawi, M, The Arab Charter on Human Rights and the League of Arab States: An Update, Human Rights Law Review, 10.1 pp, 169-178
- Symonides, Janusz ed., Human Rights: New Dimensions and Challenges, Manual on Human Rights, Unesco/Dartmouth Publishing, Paris, 1998.
- Robertson A. et Merrills J, Human rights in the world, Manchester University Press, 1996.
- Site du Conseil de l'Europe sur la bioéthique: [http://www.coe.int/T/F/Affaires\\_juridiques/Coopération\\_juridique/Bioéthique/](http://www.coe.int/T/F/Affaires_juridiques/Coopération_juridique/Bioéthique/)  
<http://www.udhr.org/history/biographies/bioer.htm>, pour la citation d'Eleanor Roosevelt
- Hanski, R., Suksi, M. (eds.), An introduction to the international protection of human rights: a textbook, Åbo Akademi University Institute for Human Rights, 1999.
- Fact Sheet No. 2 (Rev. 1), La Charte internationale des droits de l'homme, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, <http://www.unhchr.ch/html/menu6/2/fs2.htm>.
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, [www.unhchr.ch](http://www.unhchr.ch).
- Vade-mecum de la Convention européenne des droits de l'homme, Les Editions du Conseil de l'Europe.
- Cour européenne des droits de l'homme, <http://www.echr.coe.int>.
- Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, [www.cpt.coe.int](http://www.cpt.coe.int).
- Site web du Conseil de l'Europe consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes, [http://www.coe.int/t/dghl/standard-setting/equality/default\\_FR.asp](http://www.coe.int/t/dghl/standard-setting/equality/default_FR.asp)
- Charte Sociale Européenne, [http://www.coe.int/T/E/Human\\_Rights/Esc/](http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Esc/)
- Convention-cadre pour la protection des minorités nationales [http://www.coe.int/T/E/Human\\_Rights/Minorities/](http://www.coe.int/T/E/Human_Rights/Minorities/)
- Le site de la commission Européenne contre la racisme et l'intolérance [www.coe.int/ecri](http://www.coe.int/ecri)
- Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, <http://www.commissioner.coe.int>.
- Risse T., Ropp S., Sikkink K., The Power of human rights, Cambridge University Press, 1999.
- Forsythe, D., Human rights in International Relations, Cambridge University Press, 2000. [www.speaktruth.org](http://www.speaktruth.org).
- Hijab, Nadia, Human Rights and Human Development: Learning from Those Who Act, HDRO Background paper, 2000.

<sup>1</sup> Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des fillettes.

<sup>2</sup> <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/ABCCchapter1fr.pdf>



## Chapitre 5

# Informations de référence sur les thèmes généraux

## Sommaire de ce chapitre

Introduction au chapitre 5 imprimé .....	433
Les enfants .....	435
La citoyenneté et la participation .....	436
La culture et le sport.....	437
La démocratie .....	438
Le handicap et la discrimination fondée sur le handicap.....	439
La discrimination et l'intolérance.....	440
L'éducation.....	441
L'environnement .....	442
Les questions de genre.....	443
La mondialisation .....	444
La santé .....	445
Les médias .....	446
La migration.....	447
La paix et la violence.....	448
La pauvreté .....	449
Les religions et les convictions .....	450
Le droit/devoir de mémoire.....	451
La guerre et le terrorisme .....	452
Le travail .....	453

## Introduction au chapitre 5 imprimé

Le chapitre 5 de la version 2012 de Repères contenait plus de 150 pages d'informations de référence sur les 19 thèmes généraux en relation avec les droits humains qui avaient été identifiés comme présentant un intérêt spécifique pour les jeunes. L'idée était de donner à l'utilisateur une vision d'ensemble de chaque thème pour lui permettre d'organiser les activités dans un contexte donné sur le plan politique, économique, social et des droits humains. Les informations devaient être suffisamment complètes pour donner confiance à l'animateur qui veut s'engager dans une activité, sans être trop détaillées au point d'être « encombrantes ».

Cette édition 2015 de Repères est imprimée sans son chapitre 5 original. Cela ne signifie pas que les animateurs puissent se passer des informations de référence – qui sont certainement particulièrement importantes et pertinentes –, mais qu'il faut actualiser ces informations compte tenu des faits nouveaux, des changements politiques et de l'évolution des façons de penser au sujet des droits humains. Par exemple, les récents événements intervenus en Syrie, en Norvège et à Paris posent des questions en relation avec le thème « La guerre et le terrorisme ». L'augmentation massive du nombre de migrants qui traversent la Méditerranée et le changement général d'attitude envers les migrants en Europe, ne serait-ce que de la part des responsables politiques, sont autant de réalités qui ont leur place dans les informations de référence sur « La migration » et « La discrimination et l'intolérance ».

Au fur et à mesure des événements, les droits humains évoluent. Dans le passé, l'esclavage était toléré et la peine de mort avait ses défenseurs, mais ce sont aujourd'hui des violations établies des droits humains de la personne humaine. Parmi les dilemmes auxquels sont confrontés aujourd'hui les droits humains, il faut citer le conflit de droits qui oppose la liberté d'expression et certaines pratiques culturelles avec des répercussions négatives sur la santé des femmes et des enfants. Toutes les questions doivent être débattues et reconsidérées en permanence pour approfondir notre compréhension des droits humains tandis que nous progressons vers une culture universelle des droits humains.

La meilleure façon d'assurer la pertinence des informations de référence est de les mettre en ligne, ce qui permet une actualisation plus aisée. Auparavant, l'accès à l'internet n'étant pas suffisamment généralisé, certains utilisateurs de Repères auraient été pénalisés par un tel choix. Mais, à présent, en 2015, tout un chacun bénéficie d'un accès facilité à l'internet : il est donc logique de mettre ces informations en ligne, à l'adresse <http://www.coe.int/fr/web/compass/children>

Défendre les droits humains est de la responsabilité de chacun d'entre nous et les utilisateurs de Repères sont invités – exhortés, même – à faire part de leur feed-back, afin que Repères dans son ensemble, son chapitre 5 en particulier, conserve toute sa valeur en tant qu'outil pratique. Vous trouverez un formulaire de feed-back sur [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass).

## Les thèmes et les informations de référence

La version 2012 de Repères a été structurée autour de 19 thèmes généraux liés aux droits humains, retenus pour leur intérêt particulier pour les jeunes. La liste finale des thèmes a été élaborée à l'issue d'un processus de discussion et de feed-back qui a impliqué le Conseil de l'Europe, le comité de pilotage de Repères, les auteurs du manuel et un réseau de défenseurs des droits humains.



En rédigeant Repères, l'objectif était de produire un manuel sur l'éducation aux droits humains qui puisse être utilisé par toute personne intéressée, indépendamment de ses connaissances. Cela impliquait par conséquent de proposer des informations de référence qui répondent aux besoins de toute personne non familiarisée aux thèmes et aux droits humains ; les informations devaient être simples, sans être simplistes, ciblées et suffisantes. C'est pourquoi les divers articles ont été rédigés, révisés et finalisés dans le cadre d'un processus de longue haleine destiné à assurer que les informations étaient correctes, pertinentes et équilibrées. Il en a résulté le chapitre 5, dans lequel chacun des 19 thèmes est introduit et développé selon le schéma qui suit :

- les définitions et concepts clés ;
- les questions liées aux droits humains, les instruments et les institutions ;
- les questions concernant spécifiquement les jeunes ;
- les questions soumises au lecteur pour guider sa réflexion sur les dilemmes et les processus ;
- le rôle et le travail du Conseil de l'Europe ;
- les références, organisations, ONG et liens utiles, et les lectures complémentaires.

La version originale du chapitre 5 est consultable en ligne à l'adresse [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass). Ce qui suit est un bref résumé des informations que vous trouverez au chapitre 5 mis en ligne. Nous espérons que cet « avant-goût » encouragera les lecteurs à se rendre sur le site [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass) pour se préparer à la mise en œuvre des activités. Il est important de noter que le chapitre 5 en ligne ne prétend pas être une version définitive ; il s'agit d'une tentative pour présenter une approche actualisée des questions au moment de la rédaction.

## Tenir à jour les informations de référence

Nous comptons sur nos utilisateurs pour faire en sorte que les informations de référence conservent toute leur actualité et leur pertinence. Vos commentaires et toutes autres contributions sont les bienvenus ! Pour ce faire, vous êtes invité à vous rendre sur notre site [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass) où vous trouverez un formulaire à compléter. Merci!

# Les enfants



Au sens du droit des droits humains, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans. En 2005, l'Unicef estimait le nombre total d'enfants dans le monde à 2,2 milliards, dont environ 200 millions en Europe.

Les enfants ont été reconnus comme formant un groupe nécessitant une protection et une assistance spécifiques et ont par conséquent leur « propre » texte pour défendre leurs droits : la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) a été adoptée par les Nations Unies en 1989. L'ensemble de la Convention est sous-tendu par quatre principes directeurs : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement et le respect des opinions de l'enfant.

Le chapitre 5 en ligne inclut des informations sur des questions telles que les enfants des rues, la traite des êtres humains, les châtements corporels, le cyberharcèlement et les images de violences sexuelles, les violences sexuelles et les médiateurs/défenseurs des enfants.



#### Activités corrélées:

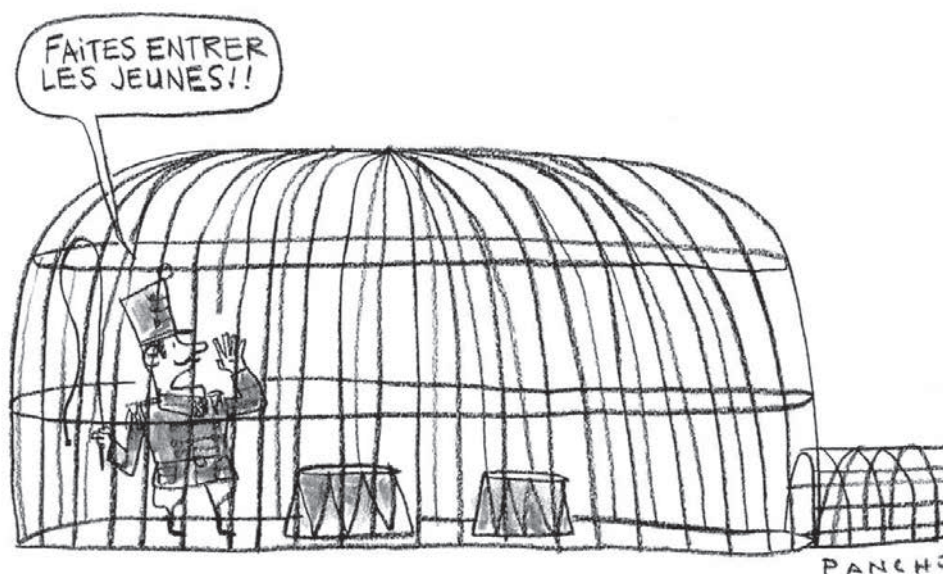
- Mimez-le !
- L'histoire d'Ashique
- Les droits des enfants
- Avons-nous le choix ?
- L'éducatons pour tous ?
- Fleurs et droits
- Que chaque voix soit entendue
- Nos futurs
- Il faut voir les capacités !
- Jet de pierres



# La citoyenneté et la participation

**Activités corrélées:**

- Une mosque à Sommeil City
- Mimez-le !
- Attention, nous veillons !
- L'éducation pour tous ?
- La campagne électorale
- Les combattants des droits humains
- Héroïnes et héros
- Que chaque voix soit entendue !
- Nouer des liens
- Sur l'échelle
- La centrale électrique
- Le conte des deux cités
- Voter ou ne pas voter
- La réunion syndicale
- Quelle est votre position ?



## Qu'est-ce que la citoyenneté ?

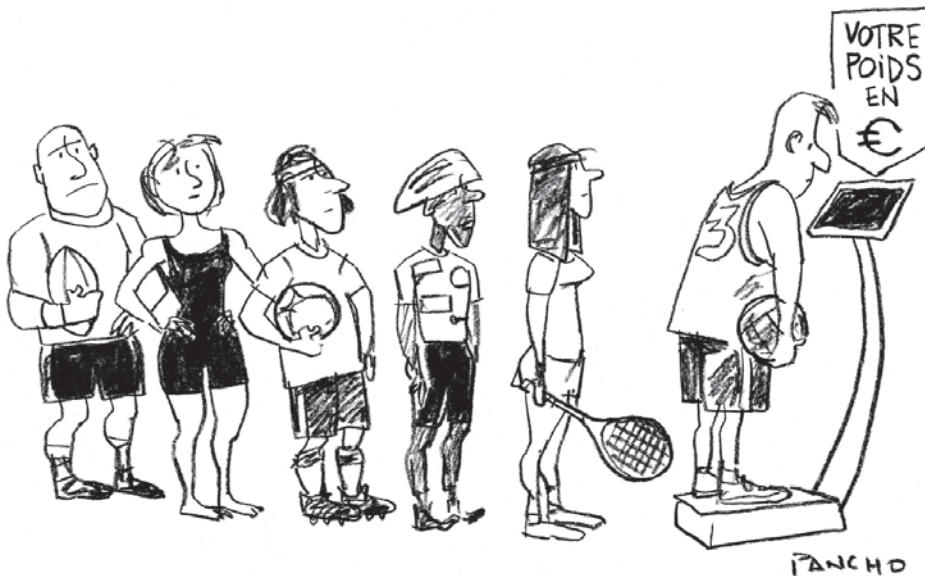
Les traditions et les approches en matière de citoyenneté ont non seulement évolué avec le temps, mais sont également diverses selon les pays, leur histoire propre, les sociétés, les cultures et les idéologies. Les multiples compréhensions du concept de citoyenneté en sont la conséquence. Aujourd'hui, la compréhension la plus répandue de la notion de citoyenneté renvoie à une relation juridique entre l'individu et l'État, qui est celle de la nationalité. L'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît le droit à une nationalité, le droit de changer de nationalité et le droit de ne pas être privé de sa nationalité.

La participation à la vie politique et culturelle est un droit humain fondamental que reconnaissent plusieurs traités internationaux en matière de droits humains. Une santé médiocre, un faible niveau d'instruction, des restrictions imposées à la liberté d'expression et la pauvreté, notamment, pèsent sur notre capacité à participer aux processus et structures qui nous concernent, nous et nos droits. De la même façon, sans la participation, nous ne pouvons construire des sociétés basées sur les droits humains.

Dans le chapitre 5 en ligne, vous trouverez des informations sur les droits des jeunes et leur réalité, les possibilités pour les différents groupes de jeunes d'exercer leur citoyenneté et les degrés de participation des jeunes, qui vont de la manipulation à la prise de décision partagée.

Le Conseil de l'Europe soutient une politique de jeunesse dynamique et met tout en œuvre pour faire participer les jeunes à son action.

# La culture et le sport



**Activités corrélées :**  
 Croyances  
 Juste une minute  
 Les Makah et la chasse à la baleine  
 Expressions de la mémoire  
 Sur l'échelle  
 Répondre au racisme  
 Le sport pour tous

La Déclaration universelle des droits de l'homme, à l'article 27, a été le premier instrument à consacrer les droits culturels : toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. En revanche, aucune convention ou déclaration de droits humains ne mentionne spécifiquement le sport. Or, le sport fait partie de toutes les cultures du monde ; il est lié à de nombreux autres droits humains et sa popularité auprès des jeunes n'est plus à démontrer. C'est pourquoi nous l'avons fait figurer dans Repères parmi les thèmes généraux en matière de droits humains. Ainsi, le sport est un aspect important du droit à la santé et de nombreuses violations des droits humains en lien avec le sport portent atteinte à la dignité et au respect, comme la prise de produits dopants destinés à améliorer la performance, la commission de « fautes professionnelles », le racisme dans le football – pour ne citer que quelques-uns des exemples présentés dans le chapitre 5 en ligne.

Vous y trouverez aussi des informations sur le rôle des sportifs en tant que modèles, sur les Jeux paralympiques et un débat sur la question de savoir si toutes les pratiques culturelles doivent être respectées.



Activités corrélées :

- La campagne électorale
- Négation et déformation
- Nouer des liens
- Voter ou ne pas voter
- La réunion syndicale

# La démocratie



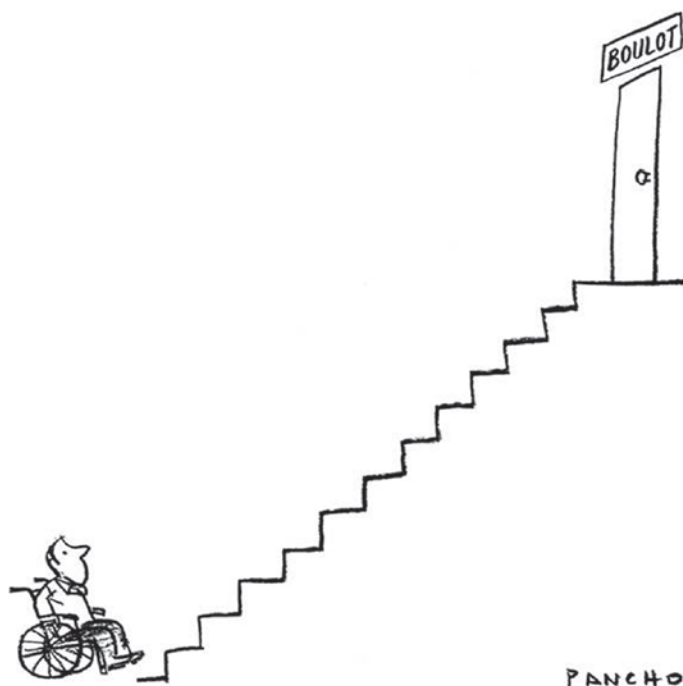
La démocratie est un terme difficile à définir, sa définition la plus simple étant celle du « pouvoir du peuple ». Le lien entre droits humains et démocratie est profond et réflexif : les droits humains dépendent de la démocratie, et vice versa, et l'un comme l'autre ne peuvent fonctionner en l'absence de l'autre. Les droits à la liberté de pensée, de conscience et de religion (DUDH, article 18), à la liberté d'expression (DUDH, article 19) et à la liberté de réunion et d'association pacifiques (DUDH, article 20) sont intrinsèquement liés à l'idée de démocratie. Mais, toute violation d'autres droits influera également sur la mesure dans laquelle les individus peuvent participer au gouvernement. La pauvreté, un état de santé médiocre ou l'absence de toit peuvent empêcher un individu de participer. La participation à la démocratie est une question importante pour les jeunes, comme en témoigne cette question : « Si un jeune de 16 ans est jugé suffisamment mûr pour se marier et travailler, devrait-il alors pouvoir voter? »

Dans le chapitre 5 en ligne, vous trouverez des informations sur toutes ces questions, mais aussi sur le développement de la démocratie, les différentes formes de démocratie qui existent dans le monde moderne et les problèmes de la démocratie.

# Le handicap et la discrimination fondée sur le handicap



Activités corrélées :  
Changez de lunettes  
Des salaires différents  
Je veux travailler !  
Il faut voir les capacités !  
Le sport pour tous



Il n'existe pas de définition universellement acceptée du « handicap ». La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006) stipule que « la notion de handicap évolue et que le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

La discrimination fondée sur le handicap se définit comme une attitude discriminatoire, oppressive et abusive qui découle de la croyance que les personnes handicapées sont inférieures.

La discrimination fondée sur le handicap est une question de droits humains, par exemple en cas d'accès refusé ou restreint au travail, à la culture ou à la vie familiale. L'eugénisme pratiqué par les nazis, qui ont éliminé 200 000 personnes handicapées, était une violation du droit à la vie. Et que penser des examens prénataux et du droit de la femme à choisir d'avorter ? Autant de questions sujettes à controverses qui sont présentées dans le chapitre 5 en ligne.

Le chapitre 5 soulève la question « Qui est handicapé ? » Il donne aussi des informations sur les modèles médical et social du handicap, sur le mouvement pour la défense des droits des personnes handicapées, ainsi que sur l'intégration du handicap, dont les conséquences sont importantes en particulier pour les jeunes et les jeunes adultes en ce qui concerne notamment l'éducation, et l'accès aux équipements (y compris les organisations de jeunesse) et au travail.



# La discrimination et l'intolérance

**Activités corrélées :**

- Une mosquée à Sommeil City
- L'accès aux médicaments
- Tous différents – tous égaux
- Croyances
- Puis-je entrer ?
- Des salaires différentes
- Dosta !
- Héroïnes et héros
- Je veux travailler !
- La barrière de la langue
- Négation et déformation
- Parlons sexe
- Sites du patrimoine local
- En route pour le pays de l'égalité
- Répondre au racisme
- Il faut voir les capacités !
- Un pas en avant
- Qui êtes-je ?
- Sites du patrimoine local
- Travail et procréation



La discrimination et l'intolérance sont deux des formes de comportement les plus répandues qui sont responsables de violations des droits humains. Il y a discrimination lorsque des individus subissent un traitement moins favorable que d'autres dans une situation comparable, au seul motif qu'ils appartiennent ou sont considérés comme appartenant à un certain groupe ou une certaine catégorie de personnes. L'intolérance est un manque de respect envers des pratiques ou des croyances autres que les nôtres.

Les principes de l'égalité et de la non-discrimination sont énoncés dans les articles 1 et 2 de la DUDH et à l'article 14 de la CEDH. La discrimination a des conséquences directes sur les individus et les groupes qui en sont victimes du fait de leur âge, de leur handicap, de leur origine ethnique, de leurs antécédents, de leurs convictions politiques, de leur race, de leur religion, de leur sexe ou de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur langue, de leur culture et bien d'autres motifs. Parfois, nous pratiquons la discrimination positive (action affirmative) pour réparer une inégalité, par exemple en investissant davantage d'argent dans des zones rurales défavorisées, ou pour aider les jeunes en donnant une impulsion aux opportunités d'emploi et à l'offre éducative à leur intention. Le chapitre soulève la question de savoir s'il est des cas où la discrimination peut se justifier.

Le chapitre 5 en ligne propose une discussion sur cette question et d'autres, et notamment le mécanisme de la « tyrannie de la majorité » qui maintient l'inégalité structurelle dans les démocraties. Vous y trouverez aussi des informations détaillées sur les stéréotypes, les préjugés et les différentes formes de discrimination précitées, ainsi que sur l'antisémitisme, la romaphobie et l'antitsiganisme.

# L'éducation



L'éducation est le processus par lequel une société transmet d'une génération à l'autre les connaissances, les capacités et les valeurs accumulées. C'est à la fois un droit fondamental en soi et une des clés de l'exercice des autres droits humains. Compte tenu de son importance, deux des Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies concernent l'éducation, et notamment l'Objectif 2 (faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, aient les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires) et l'Objectif 3 (promouvoir l'égalité des genres et l'émancipation des femmes en éliminant les disparités entre les sexes dans l'enseignement). Mais, malgré ces engagements, en 2011, on estimait que 57 millions d'enfants dans le monde n'allaient toujours pas à l'école, que 69 millions d'adolescents ne possédaient pas les bases du premier cycle du secondaire et que les disparités entre les genres persistaient dans beaucoup de pays.

L'accès à l'éducation est une question qui concerne tous les jeunes et qui les préoccupe beaucoup. Étant donné qu'ils sont dans une position unique pour agir, ils ont besoin d'être bien informés au sujet de leurs droits et de comprendre le contexte politique et social de leurs systèmes éducatifs. Les informations contenues dans le chapitre 5 en ligne sont à ce titre un bon point de départ. Nous y présentons le concept des « 4 A » de l'éducation, qui doit être à disposition, accessible, acceptable et adaptable, ainsi que les difficultés à mettre en place les quatre piliers de l'apprentissage de l'Unesco, et notamment : apprendre à vivre ensemble, apprendre à connaître, apprendre à faire et apprendre à être.



**Activités corrélées :**  
 Les droits des enfants  
 L'éducatons pour tous ?  
 Combien nous faut-il ?  
 Que chaque voix soit entendue  
 Ma vie n'est pas un spectacle !  
 En route pour le pays de l'égalité  
 Bientôt d'un autre âge





# L'environnement

**Activités corrélées :**

- Trois objets
- Attention, nous veillons !
- Doigts et pouces
- En première page
- Les Makah et la chasse à la baleine
- Nos futurs
- Le conte des deux cités
- Les chaînes de la vie



« L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être ». Cet extrait de la Déclaration finale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972, peut être considéré comme le point de départ d'une approche de la protection environnementale basée sur les droits humains.

Nous prenons conscience que les activités humaines quelles qu'elles soient (exploitation minière ou forestière, construction ou agriculture) ont des conséquences au niveau local et planétaire, aujourd'hui et demain. Par conséquent, nos préoccupations au sujet de l'environnement ne peuvent être distinguées de nos préoccupations au sujet de l'humanité et doivent être ancrées dans les principes d'équité, de droit et de responsabilité.

D'une manière générale, les jeunes sont très préoccupés par l'état de l'environnement ; après tout, il en va de leur avenir. Très souvent, ce sont des problèmes locaux qui vont retenir leur attention, mais le changement climatique est « le » défi majeur, pour tous les citoyens, partout dans le monde – même si certains y sont plus sensibles que d'autres. C'est une question d'équité, comme la croissance démographique.

Le chapitre 5 en ligne expose les préoccupations des jeunes eu égard à l'environnement, ainsi que des exemples de violations du droit à la vie, que sont notamment des décès prématurés liés à diverses formes de la pollution de l'air et à l'absence d'accès approprié à une eau salubre. Notre utilisation de la terre pour les besoins de l'agriculture, de l'exploitation minière et d'autres industries, des systèmes de transport et des villes peut être à l'origine de diverses violations des droits humains, comme les droits à un travail choisi, à l'alimentation et à la participation à la vie culturelle.

Vous trouverez aussi des informations sur la notion d'écocide, qui fait référence à toute destruction massive de l'environnement naturel, et sur la proposition de faire en sorte que le crime d'écocide soit reconnu en tant que crime international contre la paix – de la même façon que le génocide et les crimes contre l'humanité – et jugé par un tribunal pénal international.

# Les questions de genre



Le genre est une question complexe qui concerne chacun d'entre nous de façon plus ou moins subtile et manifeste. Notre sexualité et notre identité de genre font partie intégrante de notre nature humaine. Les termes « sexe », « genre », « identité de genre » et « sexualité » ont des significations différentes et sont pourtant souvent confondus. Vous trouverez dans le chapitre 5 en ligne des définitions de ces termes et d'autres notions corrélées.

L'égalité des genres est un droit humain fondamental et tous les traités internationaux de défense des droits humains s'appliquent aux hommes et aux femmes sur un pied d'égalité. Des droits peuvent être violés sur la base de l'identité de genre ou de l'orientation sexuelle, les femmes étant tout particulièrement exposées à de telles violations. Parmi les questions traitées figurent la participation (à l'éducation, à l'emploi et à la prise de décision politique et publique), la violence basée sur le genre (par exemple, la violence domestique, les mutilations génitales féminines, la traite, les avortements sélectifs), les conflits armés (environ 90 % des victimes sont des civils, en majorité des femmes et des enfants) et la pauvreté (plus de 70 % de la population pauvre dans le monde est constituée de femmes), ainsi que les droits sexuels et reproductifs (mariage forcé et contrôle des naissances). Compte tenu de la vulnérabilité particulière des femmes en la matière, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW) a été adoptée en 1979.

Les droits des personnes LGBT sont souvent violés et les Nations Unies expriment de plus en plus clairement leur soutien aux droits de ces personnes. Toutefois, elles n'ont pas reconnu les Principes de Jogjakarta produits en 2006 lors d'une réunion de la Commission internationale de juristes et un groupe d'experts internationaux des droits humains.



#### Activités corrélées :

- Des salaires différents
- Questions de vie privée
- Héroïnes et héros
- Parlons sexe
- En route pour le pays de l'égalité
- Qui êtes-vous ?
- Travail et procréation



# La mondialisation

- Activités corrélées :**  
 L'accès aux médicaments  
 Tous différents – tous égaux  
 L'histoire d'Ashique  
 Attention, nous veillons !  
 Doigts et pouces  
 En première page  
 Combien nous faut-il ?  
 Les Makah et la chasse à la baleine  
 La ruée vers la richesse et le pouvoir  
 Bientôt d'un autre âge  
 Terrorisme  
 Les chaînes de la vie  
 Quand demain frappera à la porte



Même si nous avons presque tous une idée de ce que signifie la mondialisation, il n'en reste pas moins que le concept est complexe et que ses liens avec les droits humains sont multiples. La mondialisation serait responsable de nombreuses violations des droits humains, mais aussi à l'origine de mouvements pour la défense de ces droits – qui s'efforcent d'en atténuer les excès et les effets négatifs au moyen d'un réseau mondial de médias. Dans le chapitre 5 en ligne, vous trouverez des informations sur les répercussions économiques de la mondialisation, sur les institutions économiques internationales, ainsi que sur les impacts culturels et sociaux et les mouvements qui s'efforcent de promouvoir une « mondialisation à visage humain ».

C'est la réponse aux effets négatifs de la mondialisation qui a permis de progresser dans plusieurs domaines des droits humains, par exemple la clarification du droit au développement et la rédaction des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, initiative politique stratégique qui s'adresse aux entreprises.

Au moment où ils entrent dans la vie adulte, les jeunes sont exposés de manière disproportionnée à la mondialisation et aux fluctuations politiques, culturelles, économiques et sociales. Pour beaucoup de jeunes, la mondialisation est aussi synonyme de possibilités accrues de voyager, de travailler et d'étudier, et de plus de diversité dans les choix culturels et de modes de vie. Le Conseil de l'Europe joue à cet égard un rôle important en contribuant à l'organisation d'événements qui réunissent des jeunes venant d'un large éventail d'organisations de jeunesse.

# La santé



De nombreux instruments régionaux et internationaux consacrent le droit à la santé, et notamment la DUDH (article 25) et la Charte sociale européenne.

Le droit à la santé ne saurait se comprendre comme le droit d'être en bonne santé : il est impossible d'assurer une protection contre toutes les causes possibles d'un état de santé médiocre. Il s'agit du droit de chacun, sans discrimination, de disposer de services de santé accessibles, acceptables et de bonne qualité, ainsi que de vivre dans des conditions dans lesquelles il est possible de rester le plus possible en bonne santé.

Malgré toutes les bonnes intentions, force est de constater des inégalités profondes au niveau local et international, dont le chapitre 5 en ligne donne des exemples. Le chapitre englobe également des informations sur les jeunes, la santé et des modes de vie sains. Grandir dans la pauvreté, avec une alimentation médiocre, sans activité physique et/ou avec des dépendances peut avoir des conséquences sur la santé tout au long de la vie. Les jeunes qui commencent à travailler très tôt sont exposés à des risques professionnels. Par ailleurs, ils courent un risque d'être blessés sur le lieu de travail qui est supérieur d'au moins 50 % à celui des travailleurs plus âgés.

Parmi les autres thèmes traités par le chapitre 5 figurent les drogues, la santé sexuelle et reproductive, la santé mentale, la pauvreté et l'accès aux médicaments.

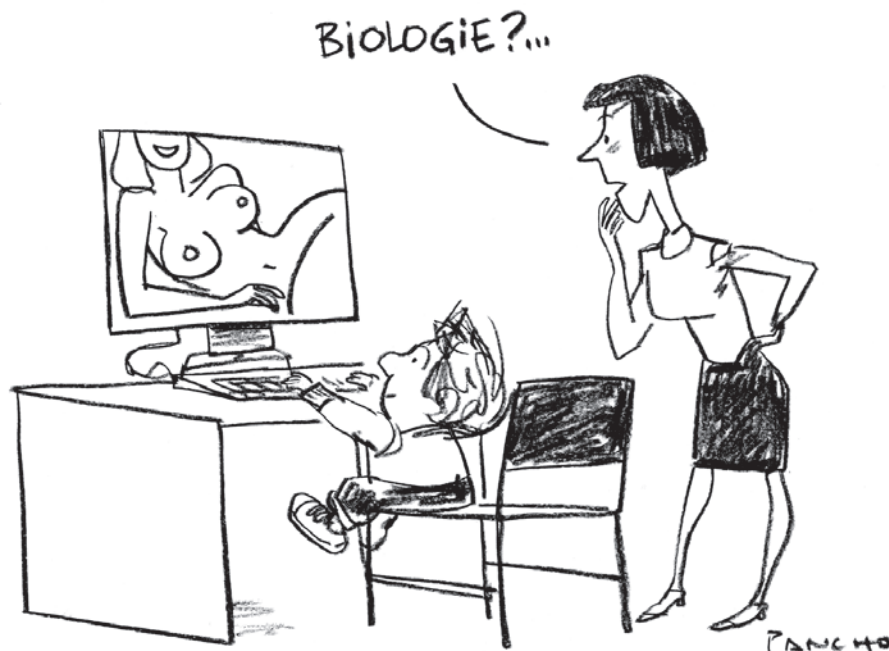


**Activités corrélées :**  
 L'accès aux médicaments  
 Avons-nous le choix ?  
 Questions de vie privée  
 Nos futurs  
 Juste une minute  
 Parlons sexe  
 La ruée vers la richesse et le pouvoir  
 Le sport pour tous  
 La violence dans ma vie  
 Les chaînes de la vie



# Les médias

**Activités corrélées :**  
 Attention, nous veillons !  
 En première page  
 Que chaque voix soit entendue  
 Bientôt d'un autre âge  
 Quand demain frappera à la porte  
 Quelle est votre position



Les médias, la presse écrite, la télévision, la radio, le cinéma, les CD, les DVD, la toile mondiale et l'internet sont de véritables autoroutes modernes de l'information qui peuvent favoriser la prise de conscience, la participation et la défense des droits humains au niveau mondial ; mais ils comportent également des dangers, et notamment celui d'alimenter la haine, les stéréotypes et la désinformation.

Le droit humain le plus étroitement lié aux médias est probablement le droit à la liberté d'opinion et d'expression. Dans le chapitre 5 en ligne, vous pourrez vous informer sur ce droit et les menaces qui pèsent sur ce droit, comme les mécanismes gouvernementaux mis en place pour contrôler les médias, mais aussi sur la violence à l'encontre des journalistes, les pressions commerciales et l'accès aux technologies de l'information et de la communication. La Cour européenne des droits de l'homme a largement précisé les conditions dans lesquelles il est possible de limiter la liberté d'expression en vertu de l'article 10 (2) de la DUDH.

Dans le chapitre 5, vous trouverez également des explications sur la façon dont la liberté d'expression peut entrer en conflit avec d'autres droits humains, et notamment le droit au respect de la vie privée et de la vie familiale et l'interdiction de discrimination. Vous y trouverez également des informations sur les effets des médias à divers égards (consommérisme, violence, valeurs, stéréotypes et estime de soi), et notamment sur les jeunes qui passent de nombreuses heures par jour à utiliser les nouveaux médias.

# La migration



Dans notre monde globalisé, les individus se déplacent en permanence, certains pour les loisirs, d'autres en quête d'opportunités d'emploi ou d'étude, d'autres encore pour fuir la guerre et la discrimination. Toutefois, la distinction entre les migrants dits « volontaires » et les migrants forcés n'est pas claire dans la pratique, et les schémas migratoires sont très variables : saviez-vous que plus de 12 millions de Russes vivent à l'étranger et que 12 millions de personnes nées à l'étranger ont émigré en Fédération de Russie?

Dans le chapitre 5 en ligne, vous trouverez les définitions et les descriptions de différents types de migrants, et notamment les travailleurs migrants temporaires (travailleurs invités), les migrants hautement qualifiés et du milieu des affaires, les migrants en situation irrégulière (ou sans papier, non autorisés), les migrants forcés, les membres de la famille et les migrants de retour au pays, mais aussi les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Vous y trouverez aussi des informations sur l'OIM, la politique migratoire de l'UE et les travaux du Conseil de l'Europe en la matière, dont le document-cadre sur la politique de jeunesse, l'Agenda 2020.

Les jeunes qui participent à des programmes comme Erasmus Mundi contribuent à la diversité culturelle. On estime à environ 12 millions les jeunes encore considérés comme des immigrants en Europe, alors qu'ils y sont nés et y ont été élevés, parce que leurs parents étaient des immigrants. En conséquence, ces migrants de « deuxième génération » sont victimes de discrimination, de racisme et de violations de leurs droits humains. Les jeunes réfugiés, demandeurs d'asile et déplacés à l'intérieur de leur pays sont aussi particulièrement exposés à ces violations.



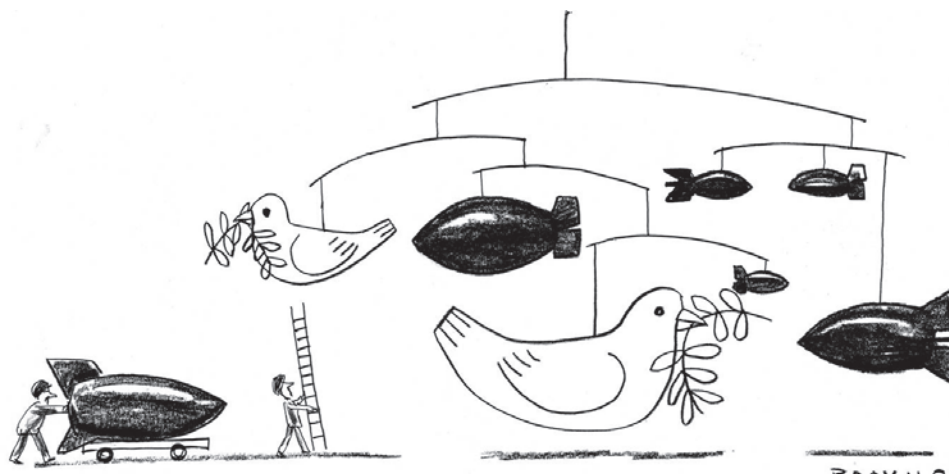
Activités corrélées :  
Trois objets  
Puis-je entrer ?  
La barrière de la voix  
Chahal c. Royaume-Uni



**Activités corrélées :**

- Puis-je entrer ?
- Chahal c. Royaume-Uni
- Questions de vie privée
- Avons-nous le choix ?
- Doigts et pouces
- Expressions de la mémoire
- Ma vie n'est pas un spectacle !
- La centrale électrique
- Répondre au racisme
- Terrorisme
- Jet de pierres
- La violence dans ma vie
- Quand demain frappera à la porte

# La paix et la violence



Le chapitre 5 en ligne présente une perception élargie de la violence qui inclut non seulement la violence « comportementale » directe, mais également la violence structurelle et culturelle. De la même façon, il propose une compréhension de la paix au sens large : la paix n'est pas seulement l'absence de conflits violents, elle est également synonyme de justice et d'équité, ainsi que de respect des droits humains et de la Terre. La paix est une condition essentielle à la réalisation de l'ensemble des droits humains. Elle est aussi la résultante des droits humains et, de plus en plus, elle est aussi reconnue comme un droit humain en soi, un nouveau droit humain, qui fait partie de ce que l'on appelle les droits de solidarité.

Le concept de sécurité humaine est étroitement lié à ceux de paix et de violence. Il concerne la protection des individus non seulement de la menace directe de violences physiques, mais aussi des menaces indirectes qui découlent de la pauvreté et d'autres formes d'inégalités sociales, économiques et politiques, ainsi que des maladies et des catastrophes naturelles.

Le chapitre 5 en ligne avance que la violence est parfois nécessaire pour protéger les droits de certaines personnes et examine les protections nécessaires à l'existence de systèmes de justice pénale justes et efficaces.

Le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe possède une expérience de plus de 40 ans du travail sur l'apprentissage interculturel, la transformation des conflits et l'éducation aux droits humains. Par exemple, le Camp de jeunes pour la paix organisé annuellement permet parfois à des jeunes de se retrouver pour la première fois face à des jeunes du « camp adverse ».

# La pauvreté



Nous vivons dans un monde où un milliardaire peut gagner autant en une année que le PNB de pays entiers. Dans le chapitre 5 en ligne, vous découvrirez plusieurs façons de définir et de mesurer la pauvreté. L'extrême pauvreté (ou grande pauvreté) est le manque de ressources pour satisfaire les besoins essentiels à la survie que sont notamment l'eau potable, la nourriture et l'assainissement. En Europe, lorsqu'on parle de pauvreté, il s'agit généralement de pauvreté relative ; une personne ou un foyer est alors considéré comme pauvre si ses revenus ou ressources ne paraissent pas suffisants ou ne sont pas socialement acceptables.

Les droits humains sont essentiels pour la réduction de la pauvreté. Par exemple, à cause des violations de leurs droits à la santé, à l'instruction, à un travail décent, à une alimentation adaptée, à un logement adéquat, à la sécurité et à un accès égal à la justice, de nombreuses personnes sont contraintes de vivre dans la pauvreté. Les jeunes qui grandissent dans la pauvreté sont plus susceptibles d'être en mauvaise santé, d'avoir des problèmes d'apprentissage et de comportement, des grossesses précoces pour les filles, des capacités moins élevées... etc. – et la liste est longue! Selon Eurostat, dans l'UE en 2010, plus de 20 % des jeunes de moins de 24 ans vivaient dans la pauvreté.

La Déclaration sur le droit au développement de l'Assemblée générale des Nations Unies (1986) est un document important, car elle propose une approche basée sur les droits humains du développement et de l'éradication de la pauvreté. Cette Déclaration a été suivie en 2000 des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies, le premier de ces objectifs étant axé spécifiquement sur l'élimination de la pauvreté et de la faim. Malheureusement, le chemin à parcourir est encore long...



#### Activités corrélées :

Changez de lunettes

La ruée vers la richesse et le pouvoir

Un pas en avant

Quelle est votre position





**Activités corrélées :**

- Une mosquée à Sommeil City
- Croyances
- Fleurs et doigts
- Bientôt d'un autre âge
- Frises chronologiques
- Sites du patrimoine local
- Qui êtes-je ?

# Les religions et les convictions



Dans sa définition la plus simple, la religion décrit « la relation des êtres humains avec ce qu'ils considèrent comme sacré, spirituel ou divin ». La conviction a un sens plus large, c'est un état d'esprit ; c'est le fait de tenir quelque chose pour vrai même si nous n'en sommes pas sûrs à 100 % ou sommes incapables de le prouver. Les convictions peuvent être religieuses, philosophiques ou idéologiques. Les religions et les autres systèmes de croyances qui nous entourent influent sur notre identité, que celle-ci comporte ou pas une dimension religieuse ou spirituelle.

Le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion est consacré par la DUDH et bien d'autres instruments de défense des droits humains. Comme dans le cas de tous les autres droits humains, cette liberté ne prévaut pas sur les autres libertés et se trouve parfois en conflit avec d'autres droits, comme la liberté d'opinion et d'expression et le droit à ne pas subir de discrimination au motif du sexe ou de l'orientation sexuelle.

Depuis toujours, les religions laissent leur empreinte sur les cultures locales et se reflètent dans la littérature, les arts et la musique, notamment. L'influence des religions peut être plus forte encore lorsque les nations adoptent une religion d'État. Souvent, il y a une confusion entre la religion et les arguments religieux, d'une part, et le raisonnement politique, économique ou social, d'autre part.

Dans le chapitre 5 en ligne sont proposées de nombreuses discussions qui animent la communauté des défenseurs des droits humains au sujet, par exemple, des cérémonies traditionnelles impliquant des enfants, des lois autour du mariage et du divorce, des mutilations génitales féminines, de la limitation de certains droits aux non-croyants au profit d'un groupe religieux plus puissant. Parce que ces pratiques sont profondément ancrées dans la culture et la tradition, y mettre un terme est très difficile.

La question de l'intolérance et de la discrimination à l'encontre des musulmans, des chrétiens et des juifs est traitée de façon approfondie, de la même façon que les travaux du Conseil de l'Europe, notamment auprès des jeunes. Vous trouverez également des exemples d'arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme en matière de religion et de conviction, d'éducation et de service militaire, qui concernent des jeunes.

# Le devoir/droit de mémoire



Activités corrélées :  
 Dosta  
 Négation et déformation  
 Nouer des liens  
 Frises chronologiques



Pour leurs victimes, les violations massives de droits humains, comme l'Holocauste, l'esclavage, le génocide et les nettoyages ethniques ne sont pas faciles à oublier ni à pardonner. Le travail de mémoire, lorsqu'il est mis en œuvre de façon adaptée, peut contribuer à l'apaisement des victimes et, aux jeunes qui n'ont pas été directement touchés, il peut permettre de comprendre à quoi peuvent conduire dans certaines circonstances l'action ou l'inaction humaine, l'intolérance, le racisme et le fanatisme religieux. C'est aussi une façon d'adresser un avertissement à la société, de nous aider à tirer les leçons du passé pour ne pas répéter les mêmes erreurs.

Aucun droit humain n'est directement lié à l'acte de mémoire, mais les événements dont la société estime devoir se souvenir sont des événements dans lesquels les droits de certains individus ou groupes ont été largement bafoués. Le chapitre 5 en ligne répertorie quelques événements qui ne font pas toujours l'objet du devoir de mémoire, mais qui le devraient, et décrit les mesures à prendre pour rétablir la justice et rendre leur dignité aux victimes. Il présente aussi le travail éducatif mené auprès des jeunes pour les aider à dépasser la haine et pour promouvoir la solidarité internationale.

Le Conseil de l'Europe est né des vestiges de la seconde guerre mondiale, et son action pour promouvoir la démocratie, les droits humains et la primauté du droit nous rappelle les conséquences des idéologies totalitaires qui ont dominé la première moitié du XXe siècle. Depuis 1954, la Convention culturelle européenne souligne l'importance d'enseigner l'histoire de l'ensemble des États membres dans sa dimension européenne. En 2001, le Conseil de l'Europe a mis en place une Journée du souvenir de l'Holocauste et pour la prévention du crime contre l'humanité.



Activités corrélées :

- Trois objets
- Chahal c. Royaume-Uni
- Dosta
- Combien nous faut-il ?
- La barrière de langue
- Expressions de la mémoire
- Terrorisme
- Jet de pierres
- La violence dans ma vie

# La guerre et le terrorisme



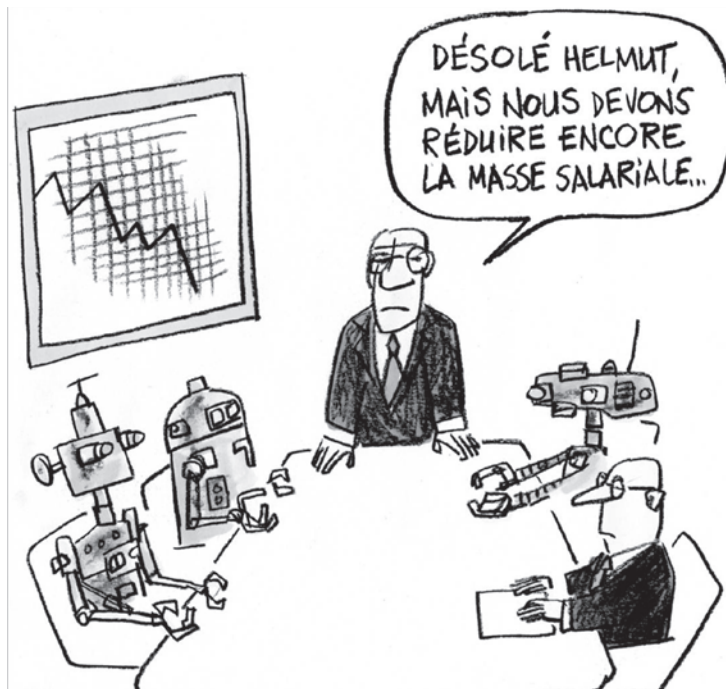
Les actes de guerre ou de terrorisme sensibilisent le cadre des droits humains au risque de provoquer son effondrement. Toutefois, même sur les ruines de l'humanité, les droits humains continuent de s'appliquer et peuvent offrir une protection minimale et un espoir de justice.

Le chapitre 5 en ligne s'efforce de définir la guerre et le terrorisme, même si cela n'est guère facile. Il propose une discussion sur le recours à la force dans le droit international et sur l'idée controversée de « responsabilité de protéger ». Par exemple, il pose la question de savoir si le bombardement d'un pays, avec toutes ses implications, peut être la meilleure façon de promouvoir la paix et de résoudre ce qui est souvent un conflit profondément enraciné entre deux camps ennemis. Il contient aussi des informations sur « les lois de la guerre », les Conventions de Genève, les crimes de guerre et la Cour pénale internationale.

Il existe deux domaines principaux dans lesquels les concepts de droits humains et de terrorisme peuvent entrer en conflit : le premier concerne l'acte de terrorisme lui-même et le second les mesures que peuvent prendre les organes officiels dans leurs efforts pour contrer le terrorisme. Il est à noter que le droit relatif aux droits humains a été créé pour protéger les individus du non-respect de leurs droits et libertés de la part des gouvernements, et qu'il n'est pas possible de poursuivre un groupe de terroristes devant la Cour européenne des droits de l'homme.

« La guerre et le terrorisme » est un thème qui concerne tout particulièrement les jeunes. Les civils, et notamment les femmes et les enfants, sont particulièrement exposés en temps de guerre. Des enfants peuvent être enrôlés de force comme soldats et les jeunes en quête d'identité sont souvent la cible de groupes terroristes.

# Le travail



Le droit au travail est souvent évoqué en tant que droit économique et social. Un travail décent est essentiel à la préservation de la dignité de la personne ; il nous permet d'assurer notre subsistance, mais il contribue aussi à notre développement individuel tout en renforçant la société dans son ensemble.

Le chapitre 5 explique en quoi le droit au travail implique plus que le fait de pouvoir travailler. Toute personne a le droit de jouir de conditions de travail justes et favorables, dont la sécurité sur le lieu de travail, un salaire équitable, une rémunération égale pour un travail d'égale valeur, des chances égales, des heures raisonnables de travail et de repos, ainsi que le droit de s'organiser et de négocier collectivement. Le chapitre 5 contient aussi des informations sur les syndicats, l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Charte sociale européenne.

En 2011, on estimait à 7,5 millions le nombre de jeunes qui n'étaient ni dans l'emploi, ni dans l'éducation, ni dans la formation (not in employment, education or training, « NEET ») dans la seule Union européenne. Le chômage des jeunes est souvent associé à des problèmes sanitaires et sociaux comme la violence, le crime, le suicide et la consommation d'alcool et de drogue. Pour les jeunes, avoir un emploi signifie plus que la possibilité de se suffire à soi-même ; c'est un outil pour expérimenter la vie. Les stages viennent parfois combler l'absence de travail, mais beaucoup de jeunes se sentent exploités par le système.

Le travail des enfants est un autre problème pour la jeune génération. En 2010, l'OIT estimait que 215 millions d'enfants dans le monde étaient concernés par des formes de travail comme l'esclavage et le travail forcé, l'exploitation sexuelle, des activités illégales ou encore d'autres formes de travail dangereuses. En Europe, il existe des réglementations, mais trop nombreux sont encore les enfants et les jeunes qui doivent travailler le samedi ou après l'école, parfois pour gagner de l'argent de poche, souvent aussi pour contribuer de façon significative aux revenus de la famille.



Activités corrélées :  
 L'histoire d'Ashique  
 Attention, nous veillons  
 Des salaires différents  
 Je veux travailler !  
 Le conte des deux cités  
 La réunion syndicale  
 Travail et procréation



# Annexes

# Table des matières de ce chapitre

## INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

<b>Etat des ratifications des principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains.....</b>	<b>463</b>
<b>Nations Unies .....</b>	<b>464</b>
Déclaration Universelle des Droits de l'homme (résumé et version intégrale).....	464
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (résumé).....	467
Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (résumé) .....	467
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale .....	468
La convention relative aux droits de l'enfant (résumé).....	469
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résumé) .....	470
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (résumé).....	471
Convention relative aux droits des personnes handicapées (résumé).....	471
<b>Conseil de l'Europe .....</b>	<b>473</b>
La Convention européenne des droits de l'homme (résumé et version intégrale).....	473
La Charte sociale européenne (brève présentation).....	478
Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (résumé).....	479
Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (résumé) .....	479
Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains .....	480
Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.....	481
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>483</b>

Etat des ratifications des principaux instruments internationaux relatifs aux droits humains par les Etats parties à la Convention culturelle européenne (au 1 <sup>er</sup> décembre 2023)															
PAYS	NATIONS UNIES							CONSEIL DE L'EUROPE							
	Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Pacte International relatif aux droits civils et politiques	Convention des droits de l'enfant	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Convention relative aux droits des personnes handicapées	Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	Convention européenne des droits de l'homme	Charte sociale européenne	Charte sociale européenne révisée	Convention cadre pour la protection des minorités nationales	Convention européenne la prévention pour de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires	Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains	Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
Entrée en vigueur le:	03.01.1976	23.03.1976	02.09.1990	04.01.1969	03.09.1981	03.05.2008	23.12.2010	03.09.1953	26.02.1965	01.07.1999	01.02.1998	01.02.1989	01.03.1998	01.02.2008	01.08.2014
Albanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Allemagne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Andorre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Arménie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Autriche	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Azerbaïdjan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bélarus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Belgique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bosnie-Herzégovine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bulgarie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chypre	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Croatie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Danemark	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Espagne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Estonie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Fédération de Russie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Finlande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
France	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Géorgie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Grèce	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hongrie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Irlande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Islande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Italie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Kazakhstan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lettonie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Liechtenstein	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lituanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Luxembourg	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Macédoine du Nord	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Malte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Monaco	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Monténégro	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Norvège	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pays-Bas	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pologne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portugal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République de Moldova	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République slovaque	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Roumanie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Royaume-Uni	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Marin	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Siège	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Serbie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Slovénie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Suède	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Suisse	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tchéquie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Türkiye	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ukraine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Sources :  
<https://treaties.un.org/>  
<https://www.coe.int/conventions>



## Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

(résumé)

**Article 1**

Tous les êtres humains naissent libres et égaux.

**Article 2**

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés sans distinction aucune.

**Article 3**

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

**Article 4**

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude.

**Article 5**

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

**Article 6**

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

**Article 7**

Tous sont égaux devant la loi.

**Article 8**

Toute personne a droit à la justice.

**Article 9**

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

**Article 10**

Toute personne a droit à un procès équitable.

**Article 11**

Toute personne accusée est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée.

**Article 12**

Toute personne a le droit à la protection de sa vie privée.

**Article 13**

Toute personne a le droit de circuler librement à l'intérieur et hors de son pays.

**Article 14**

Toute personne a le droit de chercher asile en d'autres pays.

**Article 15**

Tout individu a droit à une nationalité et est libre d'en changer.

**Article 16**

Tout adulte a le droit le droit de se marier et de fonder une famille.

**Article 17**

Toute personne a droit à la propriété.

**Article 18**

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

**Article 19**

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression.

**Article 20**

Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

**Article 21**

Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays.

**Article 22**

Toute personne a droit à la sécurité sociale.

**Article 23**

Toute personne a le droit de travailler dans des conditions équitables et satisfaisantes et de s'affilier à un syndicat.

**Article 24**

Toute personne a droit au repos et aux loisirs.

**Article 25**

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant.

**Article 26**

Toute personne a droit à l'éducation.

**Article 27**

Toute personne a le droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.

**Article 28**

Toute personne a droit à ce que règne un ordre tel que les droits énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

**Article 29**

L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

**Article 30**

Aucun Etat, groupement ou individu n'a le droit de détruire ces droits.

Copyright © 1999 Centre de documentation sur les droits de l'homme, Université du Minnesota. Pas de reproduction sans autorisation préalable.

## Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations.

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux humains, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.

**L'ASSEMBLEE GENERALE proclame la présente DECLARATION UNIVERSELLE DES DE L'HOMME** comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

### Article 1.

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

### Article 2.

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

### Article 3.

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

### Article 4.

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

### Article 5.

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

### Article 6.

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

### Article 7.

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

### Article 8.

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

### Article 9.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

### Article 10.

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

### Article 11.

- (1) Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
- (2) Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

### Article 12.

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

### Article 13.

- (1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
- (2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

### Article 14.

- (1) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
- (2) Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

### Article 15.

- (1) Tout individu a droit à une nationalité.
- (2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

### Article 16.

- (1) A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
- (2) Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
- (3) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

### Article 17.

- (1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
- (2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

### Article 18.

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

### Article 19.

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

### Article 20.

- (1) Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
- (2) Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

### Article 21.

- (1) Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
- (2) Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
- (3) La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

### Article 22.

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

### Article 23.

- (1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
- (2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
- (3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
- (4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

### Article 24.

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

### Article 25.

- (1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
- (2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

### Article 26.

- (1) Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
- (2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
- (3) Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

### Article 27.

- (1) Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
- (2) Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

### Article 28.

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

### Article 29.

- (1) L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
- (2) Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
- (3) Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

### Article 30.

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

## Pacte international relatif aux droits civils et politiques (résumé non officiel)

- Le présent Pacte, adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 16 décembre 1966, est entré en vigueur le 23 mars 1976. Au mois de mai 2012, 167 États l'avaient ratifié.
- Le Pacte précise les droits et libertés civils et politiques énumérés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- En vertu de l'article 1 du Pacte, les Etats prennent l'engagement de promouvoir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de respecter ce droit. L'article 1 reconnaît aussi à tous les peuples le droit de posséder et de vendre leurs richesses et ressources naturelles, c'est-à-dire d'en disposer librement.

Voici quelques-uns des droits reconnus aux individus par le présent Pacte :

### Article 2

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à garantir que toute personne dont les droits et libertés reconnus dans le présent Pacte auront été violés disposera d'un recours utile, alors même que la violation aurait été commise par des personnes agissant dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

### Article 3

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à assurer le droit égal qu'ont l'homme et la femme au bénéfice de tous les droits qui sont énumérés dans le présent Pacte.

### Article 6

Toute personne a droit à la vie.

### Article 7

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

### Article 8

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude.

### Article 9

Tout individu a droit à la liberté et à la sûreté de sa personne. Nul ne peut être arrêté ou détenu arbitrairement.

### Article 11

Nul ne doit être emprisonné pour la seule raison qu'il n'est pas en mesure de payer une dette.

### Article 12

Toute personne a le droit de circuler librement dans tout pays, de le quitter et d'y revenir librement.

### Article 14

Toutes les personnes sont égales entre elles devant la loi. Toute personne a le droit à un procès équitable. Toute personne est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée.

### Article 16

Chacun a droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Le présent Pacte est juridiquement contraignant ; la Commission des droits de l'homme, établie en vertu de l'article 28, se charge du suivi de son application.

Le premier Protocole facultatif prévoit un mécanisme de plaintes individuelles.

Au mois de mai 2012, 114 États l'avaient ratifié.

Le deuxième Protocole facultatif, entré en vigueur en 1991, vise l'abolition de la peine de mort. Au mois de mai 2012, 74 États l'avaient ratifié.

### Article 17

Chacun a droit à la protection de sa vie privée.

### Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

### Article 19

Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression.

### Article 20

Toute propagande en faveur de la guerre est interdite. Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse est interdit.

### Article 21

Toute personne a le droit de réunion pacifique.

### Article 22

Toute personne a le droit d'association.

### Article 23

Tout adulte a le droit de se marier et de fonder une famille.

### Article 24

Tout enfant a droit aux mesures de protection qu'exige sa condition de mineur et à une nationalité. Il doit être enregistré immédiatement après sa naissance et avoir un nom.

### Article 25

Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques, de voter, d'être élue et d'accéder aux fonctions publiques de son pays.

### Article 26

Toutes les personnes sont égales entre elles devant la loi et ont droit à une même protection par la loi, sans discrimination aucune.

### Article 27

Les personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ne peuvent être privées du droit d'avoir leur vie culturelle, de pratiquer leur religion et d'employer leur langue.

## Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (résumé non officiel)

Les droits culturels (1966), la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et le Pacte international sur les droits civils et politiques (1966) constituent la Charte internationale des droits de l'homme. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Etats parties au présent Pacte reconnaissent que « ... l'idéal de l'être humain libre, libéré de la crainte et de la misère, ne peut être réalisé que si des conditions permettant à chacun de jouir de ses droits économiques, sociaux et culturels, aussi bien que de ses droits civils et politiques, sont créées. »  
Le présent Pacte est entré en vigueur en 1976 et, en mai 2012, 160 pays l'avaient ratifié.

### Article 1

Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes, notamment en déterminant librement leur statut politique et en assurant librement leur développement économique, social et culturel.

### Article 2

Chacun des Etats parties au présent Pacte s'engage à employer au maximum ses ressources disponibles, pour assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte. Les droits qui y sont énoncés seront exercés sans discrimination aucune.

### Article 3

Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à assurer l'égalité entre l'homme et la femme quant au bénéfice de tous les droits énumérés dans le présent Pacte.

### Article 4

Ces droits ne peuvent être limités que dans une mesure compatible avec leur nature, et en vue seulement de favoriser le bien-être général dans une société démocratique.

### Article 5

Nul individu, groupement ou Etat n'a le droit de détruire un de ces droits.

### Article 6

Toute personne a droit à un travail librement choisi.

### Article 7

Toute personne a le droit de jouir de conditions de travail justes ; à une rémunération équitable lui assurant, ainsi qu'à sa famille, un niveau de vie suffisant ; à une rémunération égale pour un travail de valeur égale ; à la sécurité et l'hygiène du travail ; aux mêmes possibilités de promotion que les autres ; au repos et aux loisirs.

### Article 8

Toute personne a le droit de former avec d'autres des syndicats et de s'affilier au syndicat de son choix ; toute personne a le droit de grève.

### Article 9

Toute personne a droit à la sécurité sociale, y compris les assurances sociales.

### Article 10

La famille doit recevoir protection et assistance. Tout mariage doit être contracté librement. Une protection spéciale doit être accordée aux mères. Des mesures spéciales de protection et d'assistance doivent être prises en faveur de tous les enfants, sans discrimination aucune. Les enfants et adolescents doivent être protégés contre l'exploitation économique. Il doit être interdit de les employer à des travaux dangereux. Il devrait y avoir des limites d'âge au-dessous desquelles l'emploi salarié d'une main-d'oeuvre enfantine serait interdit.

### Article 11

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une alimentation, un vêtement et un logement suffisants. Toute personne a le droit d'être à l'abri de la faim.

### Article 12

Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

### Article 13

Toute personne a droit à l'éducation. L'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit pour tous.

### Article 14

Les Etats dans lesquels l'éducation primaire n'est ni obligatoire, ni gratuite, doivent présenter un plan détaillé pour y remédier.

### Article 15

Toute personne a le droit de participer à la vie culturelle et de bénéficier du progrès scientifique.

Le suivi de ce Pacte est assuré par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

Source : Centre de documentation sur les droits de l'homme, Université du Minnesota, d'après le Centre des droits de l'homme des Nations Unies, Charte internationale des droits de l'homme, fiche d'information # 2.

## Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

(résumé non officiel)

La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale se fonde sur la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1963).

La Déclaration énonce quatre points principaux :

- *Toute doctrine de supériorité fondée sur la différenciation entre les races est scientifiquement fautive, moralement condamnable et socialement injuste et dangereuse et rien ne saurait justifier, où que ce soit, la discrimination raciale, ni en théorie ni en pratique ;*
- *La discrimination entre les êtres humains pour des motifs fondés sur la race et les politiques gouvernementales fondées sur la supériorité ou la haine raciale violent les droits humains fondamentaux et sont un obstacle aux relations amicales et à la coopération entre les nations et à la paix et la sécurité entre les peuples ;*
- *La discrimination raciale blesse non seulement ceux qui en sont les victimes mais aussi ceux qui en sont les auteurs ;*
- *Une société mondiale sans ségrégation raciale ni discrimination raciale, qui sont des facteurs de haine et de division, est l'objectif fondamental des Nations Unies.*

### Article 1

Dans la présente Convention, l'expression «discrimination raciale» vise toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme. Les mesures spéciales prises à seule fin d'assurer comme il convient le progrès de certains groupes raciaux ou ethniques ne sont pas considérées comme des mesures de discrimination raciale.

### Article 2

Les Etats parties condamnent la discrimination raciale et s'engagent à poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer toute forme de discrimination. Chaque Etat partie s'engage à ne pas encourager, défendre ou appuyer la discrimination raciale pratiquée par une personne ou une organisation quelconque; Chaque Etat partie doit prendre des mesures efficaces pour revoir les politiques gouvernementales nationales et locales et pour modifier, abroger ou annuler toute loi et toute disposition réglementaire ayant pour effet de créer la discrimination raciale ou de la perpétuer là où elle existe; Chaque Etat partie doit, par tous les moyens appropriés, interdire la discrimination raciale pratiquée par des personnes, des groupes ou des organisations et y mettre fin; Les Etats parties prendront des mesures spéciales et concrètes pour assurer comme il convient le développement ou la protection de certains groupes raciaux ou d'individus appartenant à ces groupes en vue de leur garantir, dans des conditions d'égalité, le plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

### Article 3

Les Etats parties condamnent spécialement la ségrégation raciale et l'apartheid et s'engagent à prévenir, à interdire et à éliminer sur les territoires relevant de leur juridiction toutes les pratiques de cette nature.

### Article 4

Les Etats parties condamnent toute propagande et toutes organisations qui s'inspirent d'idées ou de théories fondées sur la supériorité d'une race. Ils s'engagent à déclarer délits punissables par la loi toute incitation à la discrimination raciale, et à interdire, d'inciter à la discrimination raciale ou de l'encourager.

### Article 5

Les Etats parties s'engagent à interdire et à éliminer la discrimination raciale sous toute ses formes et à garantir le droit de chacun à l'égalité devant la loi et dans la jouissance du droit à un traitement égal devant les tribunaux, droit à la sûreté de la personne, droits politiques, notamment droit de participer aux élections -- de voter et d'être candidat, droit de prendre part au gouvernement ainsi qu'à la direction des affaires publiques, droit d'accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques, droit de circuler librement et de choisir sa résidence, droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays, droit à une nationalité, droit de se marier et de choisir son conjoint, droit à la propriété, droit d'hériter, droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, droit à la liberté d'opinion et d'expression, droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques, droits économiques, sociaux et culturels, notamment : droits au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail, à une rémunération équitable et satisfaisante, droit de fonder des syndicats et de s'affilier à des syndicats, droit au logement, droit à la santé, aux soins médicaux, à la sécurité sociale et aux services sociaux, droit à l'éducation et à la formation professionnelle, droit de prendre part, dans des conditions d'égalité, aux activités culturelles, droit d'accès à tous lieux et services destinés à l'usage du public.

### Article 6

Les Etats parties assureront à toute personne soumise à leur juridiction une protection et une voie de recours effectives contre tous actes de discrimination raciale.

### Article 7

Les Etats parties s'engagent à prendre des mesures immédiates et efficaces, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, pour lutter contre les préjugés conduisant à la discrimination raciale.

Source: UN Centre for Human Rights and People's Movement for Human Rights Learning [www.pdhre.org](http://www.pdhre.org)

## La convention relative aux droits de l'enfant

(résumé non officiel)

- La Convention relative aux droits de l'enfant est l'instrument relatif aux droits de l'homme le plus universellement accepté, puisque tous les pays du monde l'ont ratifiée, sauf un. La Convention est un document unique qui reprend tous les droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) relatifs à l'enfant. Elle a été adoptée par les Nations Unies.
- Adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1989, elle est entrée en vigueur en septembre 1990.
- Les 41 articles de la Convention énoncent les droits de l'homme de toute personne âgée de moins de dix-huit ans ; ces droits doivent être respectés et protégés.

### Article 1

Est défini comme enfant tout être humain de moins de 18 ans, sauf si la loi nationale fixe plus tôt l'âge de la majorité.

### Article 2

Tous les droits sauvegardés par la présente Convention doivent être garantis à tout enfant sans aucune forme de discrimination.

### Article 3

Toute action concernant un enfant doit tenir compte avant tout de l'intérêt supérieur de celui-ci.

### Article 5

L'Etat doit respecter les responsabilités, les droits et les devoirs des parents et des membres de la famille élargie.

### Article 6

Tout enfant a un droit intrinsèque à la vie.

### Article 7

L'enfant a le droit à un nom. Il a également le droit d'acquérir une nationalité ainsi que de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

### Article 8

Les Etats parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité et sa nationalité.

### Article 9

Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents, à moins que les autorités compétentes ne décident que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

### Article 12

L'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération.

### Article 13

L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce.

### Article 14

Le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion doit être respecté.

### Article 15

Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et de réunion pacifiques.

### Article 16

Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.

### Article 17

L'Etat garantit l'accès de l'enfant à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales.

### Article 18

La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents.

### Article 19

Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation.

### Article 24

L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de soins médicaux. L'Etat met un accent particulier sur les soins de santé primaires et les soins préventifs.

### Article 26

L'enfant a le droit de bénéficier de la sécurité sociale.

### Article 27

Tout enfant a le droit à un niveau de vie suffisant à son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

### Article 28

Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation. Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous les enfants; ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, les rendent ouvertes et accessibles à tous. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant. L'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de sa personnalité et le développement de ses dons et de ses aptitudes, lui inculquer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le préparer à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de paix, d'amitié, de compréhension, de tolérance et d'égalité, et lui inculquer le respect du milieu naturel.

### Article 30

L'enfant appartenant à une population autochtone ou à une minorité a le droit d'avoir sa propre vie culturelle.

### Article 31

L'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

### Article 32

L'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et contre tout travail mettant en danger sa vie et son développement.

### Article 33

L'enfant a le droit d'être protégé contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

### Article 34

Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle, contre l'exploitation d'enfants à des fins de prostitution ou d'autres pratiques sexuelles illégales, aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique.

### Article 38

Les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour assurer la protection et les soins des enfants touchés par un conflit armé.

### Article 40

Les Etats parties reconnaissent à tout enfant accusé d'infraction à la loi pénale le droit d'être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie; de bénéficier d'une assistance juridique pour la préparation et la présentation de sa défense; de ne pas être contraint de témoigner ou de s'avouer coupable. Les Etats parties veillent à ce que la vie privée des enfants soit pleinement respectée et leur assurent un traitement conforme à leur bien-être et proportionné à leur situation et à l'infraction. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans.

Le texte intégral de la Convention et des protocoles additionnels peut être consulté et téléchargé depuis de nombreux sites Internet, comme celui de l'UNICEF ([www.unicef.org/crc](http://www.unicef.org/crc))

Source: UN Centre for Human Rights and People's Movement for Human Rights Learning [www.pdhre.org](http://www.pdhre.org)

## Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

*adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies, entrée en vigueur le 3 septembre 1981  
(résumé non-officiel)*

### Article 1

L'expression «discrimination à l'égard des femmes» vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.

### Article 2

Les Etats parties condamnent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes ; ils adoptent des mesures législatives interdisant toute discrimination à l'égard des femmes et formulent le principe de l'égalité des hommes et des femmes.

### Article 3

Les Etats parties prennent dans tous les domaines, notamment dans les domaines politique, social, économique et culturel, toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes.

### Article 4

Permet aux Etats parties de prendre des mesures temporaires spéciales visant à accélérer l'égalité entre les hommes et les femmes.

### Article 5

Besoin de prendre toutes les mesures appropriées pour modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel ainsi que le besoin de l'éducation familiale pour contribuer à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs enfants.

### Article 6

Oblige des Etats parties à prendre toutes les mesures appropriées, pour réprimer le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes.

### Article 7

Les femmes ont le droit à voter, occuper des emplois publics et participer dans la société civile dans des conditions d'égalité avec les hommes.

### Article 8

Les femmes ont la possibilité de représenter leur gouvernement à l'échelon international et de participer aux travaux des organisations internationales dans des conditions d'égalité avec les hommes.

### Article 9

Les femmes ont des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'acquisition, le changement et la conservation de la nationalité et celles de leurs enfants.

### Article 10

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation y compris la formation professionnelle et technique supérieur, l'accès aux mêmes programmes, et l'élimination de toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme

### Article 11

Les Etats parties s'engagent prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi, afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les mêmes droits, y compris le droit au travail, le droit aux mêmes possibilités d'emploi, le droit à l'égalité de rémunération, le droit au libre choix de la profession et de l'emploi, le droit à la sécurité sociale et la protection.

### Article 12

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination dans le domaine des soins de santé, y compris ceux qui concernent la planification de la famille.

### Article 13

Les femmes ont les mêmes droits que les hommes dans tous les domaines de la vie économique et sociale y compris le droit aux prestations familiales, le droit aux prêts bancaires et prêts hypothécaire et le droit de participer aux activités récréatives, aux sports et à tous les aspects de la vie culturelle.

### Article 14

Porte sur des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales, y compris leur participation à l'élaboration et à l'exécution des plans de développement, d'avoir accès aux services adéquats dans le domaine de la santé, crédit, éducation et de bénéficier de conditions de vie convenables

### Article 15

La femme a l'égalité avec l'homme devant la loi. Les femmes ont des droits égaux en ce qui concerne la conclusion de contrats, posséder des biens immobiliers et librement choisir leur résidence et leur domicile.

### Article 16

Les Etats parties prennent toutes les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les questions découlant du mariage et dans les rapports familiaux et, en particulier, assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme le même droit de contracter mariage, les mêmes droits et les mêmes responsabilités en tant que parents, les mêmes droits de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et les mêmes droits en matière de propriété.

### Articles 17-30

Procédures de rapport et administration de la Convention.

## Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

(résumé non-officiel)

L'article 1 interdit les disparitions forcées; aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la disparition forcée.

La « disparition forcée » est définie à l'article 2 de la Convention par l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi.

La pratique généralisée ou systématique de la disparition forcée constitue un crime contre l'humanité, ainsi que le prévoit l'article 5.

Tout État partie à la Convention s'engage également à :

- prendre les mesures appropriées pour enquêter sur les infractions de disparition forcée et traduire les responsables en justice;
- prendre les mesures nécessaires pour que la disparition forcée constitue une infraction au regard de son droit pénal;
- prendre les mesures nécessaires pour établir sa compétence en cas de crime de disparition forcée quand l'auteur présumé de l'infraction se trouve sur tout territoire sous sa juridiction, qu'il soit ou non l'un de ses ressortissants ;
- coopérer avec les autres États pour garantir que les auteurs de telles infractions soient poursuivis ou extradés, et pour aider les victimes de disparition forcée, les localiser et restituer leurs restes;
- respecter les normes juridiques minimales applicables en matière de privation de liberté, y compris le droit à contester son emprisonnement devant un tribunal ;
- procéder à l'enregistrement de toutes les personnes emprisonnées et permettre que ce registre soit consulté par les proches et l'avocat ;
- garantir que les victimes d'une disparition forcée ou les personnes directement concernées aient le droit d'obtenir réparation et d'être indemnisées (article 24. 4) ;
- le droit d'obtenir réparation couvre les dommages matériels et moraux ainsi que, le cas échéant, d'autres formes de réparation telles que : a) La restitution. b) La réadaptation. c) La satisfaction, y compris le rétablissement de la dignité et de la réputation. d) Des garanties de non-répétition. (article 24. 5)

La Convention est régie par un Comité des disparitions forcées élu par les États parties. Toute Partie doit présenter à ce Comité un rapport sur les mesures qu'il a prises pour donner effet à ses obligations au titre de la présente Convention, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la Convention pour l'État partie concerné.

La Convention prévoit un système facultatif de plaintes qui permet aux citoyens des États parties de saisir le Comité d'une demande d'aide pour la localisation d'une personne disparue. Les Parties peuvent adhérer à ce système à tout moment mais ne peuvent s'en « délier » que sur signature.

Source: Wikipedia, consulté le 25 mai 2012 (N.D.T : site en anglais, traduction libre en français).

## Convention relative aux droits des personnes handicapées

(résumé non-officiel)

### Article 1: Objet

La présente Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

### Article 2: Définitions

Cet article définit quelques-uns des termes clés utilisés dans cette Convention, dont la « communication »; la « langue »; la « discrimination fondée sur le handicap »; l'« aménagement raisonnable » et la « conception universelle ».

### Article 3: Principes généraux

Les principes de la présente Convention sont le respect de la dignité intrinsèque, la non-discrimination, la participation et l'intégration, le respect de la différence, l'égalité des chances, l'accessibilité, l'égalité entre les hommes et les femmes, le respect des enfants.

### Article 4: Obligations générales

Les États doivent prendre une série de mesures, avec l'active participation des personnes handicapées, pour garantir et promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées sans discrimination d'aucune sorte fondée sur le handicap.

### Article 5: Égalité et non-discrimination

Toutes les personnes sont égales devant la loi et en vertu de celle-ci et ont droit à l'égale protection et à l'égal bénéfice de la loi sans aucune discrimination.

### Article 6: Femmes handicapées

Les femmes et les filles handicapées sont exposées à de multiples discriminations. Ils prennent toutes mesures appropriées pour leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales énoncés dans la présente Convention.

### Article 7: Enfants handicapés

Les enfants handicapés ont les mêmes droits que les autres enfants. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants handicapés, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. L'enfant handicapé a le droit d'exprimer librement son opinion, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, sur toute question l'intéressant .

### Article 8: Sensibilisation

Les États Parties s'engagent à prendre des mesures immédiates, efficaces et appropriées en vue de sensibiliser l'ensemble de la société des droits, des capacités et des contributions des personnes handicapées. Les États doivent sensibiliser aux droits, capacités et contributions des personnes handicapées. Les États doivent combattre les stéréotypes et les préjugés concernant les personnes handicapées au moyen de campagnes, de l'éducation, des médias et de programmes de sensibilisation.

### Article 9: Accessibilité

Des personnes handicapées ont le droit sur la base de l'égalité avec les autres à l'accès à tous les aspects de la société, y compris à l'environnement physique, aux transports, aux services d'information, de communication et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public.

### Article 10: Droit à la vie

Des personnes handicapées ont le droit à la vie. Les États Parties prennent toutes mesures nécessaires pour en assurer aux personnes handicapées la jouissance effective, sur la base de l'égalité avec les autres.



**Article 11: Situations de risque et situations d'urgence humanitaire**  
Les États Parties prennent toutes mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles.

**Article 12: Reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité**

Les personnes handicapées ont droit à la reconnaissance en tous lieux de leur personnalité juridique. Les personnes handicapées jouissent de la capacité juridique dans tous les domaines, sur la base de l'égalité avec les autres. Les États Parties prennent des mesures appropriées pour donner aux personnes handicapées accès à l'accompagnement dont elles peuvent avoir besoin pour exercer leur capacité juridique.

**Article 13: Accès à la justice**

Les personnes handicapées ont le droit à l'accès effectif à la justice, sur la base de l'égalité avec les autres, y compris par le biais d'aménagements procéduraux et d'aménagements en fonction de l'âge.

**Article 14: Liberté et sécurité de la personne**

Les personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, jouissent du droit à la liberté et à la sûreté de leur personne. En aucun cas l'existence d'un handicap ne justifie une privation de liberté.

**Article 15: Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants**

Les personnes handicapées, ne seront pas soumises à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Nul ne sera soumis sans son libre consentement à une expérience médicale ou scientifique.

**Article 16: Droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance**

Les personnes handicapées ont le droit à la protection contre toutes formes d'exploitation, de violence et de maltraitance, à leur domicile comme à l'extérieur, y compris leurs aspects fondés sur le sexe.

**Article 17: Protection de l'intégrité de la personne**

Toute personne handicapée a droit au respect de son intégrité physique et mentale sur la base de l'égalité avec les autres.

**Article 18: Droit de circuler librement et nationalité**

Les personnes handicapées ont le droit à une nationalité. Les enfants handicapés ont le droit à un nom et le droit de connaître leurs parents et d'être élevés par eux.

**Article 19: Autonomie de vie et inclusion dans la société**

Les personnes handicapées ont le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes. Des pays prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la possibilité de choisir leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et le soutien y nécessaire.

**Article 20: Mobilité personnelle**

Les États Parties prennent des mesures efficaces pour assurer la mobilité personnelle des personnes handicapées, en facilitant la mobilité personnelle des personnes handicapées selon les modalités et au moment que celles-ci choisissent, et à un coût abordable. Les personnes handicapées ont aussi le droit à l'accès à des aides à la mobilité, aux technologies d'assistance et aux aux personnels spécialisés qui travaillent avec elles et aux intermédiaires.

**Article 21: Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information**

Les personnes handicapées ont le droit de s'exprimer, y compris la liberté de demander, recevoir et communiquer des informations et des idées, sous des formes et avec des technologies accessibles, par la langue des signes, le braille, la communication améliorée et alternative, les médias et tous les autres moyens, modes et formes accessibles de communication.

**Article 22: Respect de la vie privée**

Les personnes handicapées ont droit au respect de la vie privée. Les informations relatives aux personnes handicapées, y compris les informations personnelles et relatives à leur santé doivent être protégées.

**Article 23: Respect du domicile et de la famille**

Les personnes handicapées ont le droit de se marier et de fonder une famille. Les États doivent prendre des mesures efficaces et appropriées pour aider les personnes handicapées à élever leurs enfants et garantir une prise en charge alternative des enfants handicapés lorsque cela n'est pas possible dans le cadre familial.

**Article 24: Éducation**

Les personnes handicapées ont droit à l'éducation sans discrimination. Les États doivent veiller à ce que les personnes handicapées aient accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire. Les États doivent aussi prévoir des aménagements raisonnables et des mesures d'accompagnement individualisé efficaces qui optimisent le progrès scolaire et la socialisation.

**Article 25: Santé**

Les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination. Les États doivent prendre toutes les mesures appropriées, y compris compte tenu des sexes/spécificités, pour leur assurer l'accès à des services de santé couvrant la même gamme et de la même qualité que ceux offerts aux autres personnes, aussi près que possible de leur communauté.

**Article 26: Adaptation et réadaptation**

Les États doivent prendre des mesures efficaces et appropriées pour permettre aux personnes handicapées d'atteindre et de conserver le maximum de capacité, d'autonomie et de participation, et notamment grâce à des services et programmes d'adaptation et de réadaptation.

**Article 27: Travail et emploi**

Les personnes handicapées ont le droit de travailler, y compris de travailler dans un milieu de travail ouvert, favorisant l'inclusion et accessible. Les États doivent prendre des mesures appropriées pour promouvoir les opportunités d'emploi et l'avancement des personnes handicapées.

**Article 28: Niveau de vie adéquat et protection sociale**

Les personnes handicapées ont droit à un niveau de vie adéquat, notamment une alimentation, un habillement et un logement adéquat, à une protection sociale effective, y compris l'accès aux programmes de réduction de la pauvreté et de logements sociaux.

**Article 29: Participation à la vie politique et à la vie publique**

Les personnes handicapées ont le droit à participer à la vie politique et à la vie publique, ainsi qu'à voter et à être élu.

**Article 30: Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports**

Les personnes handicapées ont le droit de participer à la vie culturelle, sur la base de l'égalité avec les autres, y compris l'accès aux matériels culturels, aux représentations et services, et aux activités récréatives, de tourisme et de loisir, et sportives.

**Article 31: Statistiques et collecte des données**

Les États Parties s'engagent à recueillir des informations appropriées, avec la participation active des personnes handicapées, afin qu'elles puissent identifier les obstacles qu'elles rencontrent et appliquer les droits dans la Convention

**Articles 32-50**

Les articles 32-50 expliquent comment les États liés à la Convention doivent lui donner plein effet. Ils énoncent également l'obligation des États de présenter au Comité des droits des personnes handicapées un rapport sur les mesures qu'ils ont prises pour appliquer la Convention.

Source: Centre on Human Rights for People with Disabilities [www.disabilityhumanrights.org](http://www.disabilityhumanrights.org)

## La Convention européenne des droits de l'homme et ses protocoles

Version simplifiée de quelques articles<sup>1</sup>

### Résumé du préambule

Les gouvernements membres du Conseil de l'Europe œuvrent en faveur de la paix et entreprennent de réaliser entre eux une union plus étroite fondée sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Par cette Convention, ils décident de prendre les premières mesures pour garantir un grand nombre de droits parmi ceux qu'énonce la Déclaration universelle des droits de l'homme.

### Article 1 – Obligation de respecter les droits de l'homme

Les états reconnaissent à toute les droits et libertés de la Convention.

### Article 2 - Le droit à la vie

Tout le monde a le droit à la vie.

### Article 3 – Interdiction de la torture

Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. Même en détention, la dignité humaine doit être respectée.

### Article 4 – Interdiction de l'esclavage et du travail forcé

Nul ne peut être tenu en esclavage ou être astreint à accomplir un travail forcé.

### Article 5 – Droit à la liberté et à la sûreté

Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté. Toute personne arrêtée doit être informée des raisons de son arrestation. Toute personne doit être jugée rapidement ou être libérée en attendant son procès.

### Article 6 – Droit à un procès équitable

Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue, par un tribunal indépendant et impartial. Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie. Toute personne a le droit à avoir l'assistance d'un défenseur de son choix et, s'il n'a pas les moyens de rémunérer un défenseur, pouvoir être assisté gratuitement par un avocat d'office,

### Article 7 – Pas de peine sans loi

Nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui, au moment où elle a été commise, ne constituait pas une infraction.

### Article 8 – Droit au respect de la vie privée et familiale

Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.

### Article 9 – Liberté de pensée, de conscience et de religion

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ainsi que la liberté de manifester sa religion en public ou en privé.

### Article 10 – Liberté d'expression

Chacun a le droit de dire et d'écrire ce qu'il pense, et de recevoir ou de communiquer des informations. Ce droit englobe la liberté de la presse.

### Article 11 – Liberté de réunion et d'association

Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats.

### Article 12 – Droit au mariage

L'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille.

### Article 13 – Droit à un recours effectif

Toute personne lésée dans ses droits peut déposer plainte officiellement auprès des tribunaux et autres organismes publics.

### Article 14 – Interdiction de discrimination

Toute personne a ses droits, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques, l'origine nationale ou sociale.

### Article 15 – Dérogation en cas d'état d'urgence

En cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation, l'état peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par la présente Convention, dans la stricte mesure où la situation l'exige. Même dans ce cas, un gouvernement n'a pas le droit, par exemple, de torturer ou de tuer arbitrairement.

### Article 16 – Restrictions à l'activité politique des étrangers

Les gouvernements peuvent restreindre les activités politiques des étrangers, même si ces restrictions entrent en conflit avec les articles 10, 11 ou 14.

### Article 17 – Interdiction de l'abus de droit

Aucune des dispositions de la présente Convention ne peut être interprétée comme un droit quelconque visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans la présente Convention.

### Article 18 – Limitation de l'usage des restrictions aux droits

La plupart des droits contenus dans cette Convention peuvent être restreints par une loi générale qui s'applique à tous. De telles restrictions ne sont autorisées que si elles sont strictement nécessaires.

### Articles 19-51

Ces articles définissent le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme.

### Article 34 – Requêtes individuelles

Si vos droits tels qu'ils sont reconnus dans la Convention ont été violés dans l'un des États membres, vous devez d'abord porter l'affaire devant les autorités nationales compétentes. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez alors vous adresser directement à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

### Article 52 – Enquêtes du Secrétaire Général

Toute Haute Partie contractante fournira sur demande du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe les explications requises sur la manière dont son droit interne assure l'application effective de toutes les dispositions de cette Convention

## PROTOCOLES A LA CONVENTION

### Article 1 du Protocole n° 1 - Protection de la propriété

Toute personne a le droit de posséder des biens et de jouir de ses possessions.

### Article 2 du Protocole n° 1 - Droit à l'éducation

Toute personne a le droit d'aller à l'école.

### Article 3 du Protocole n° 1 - Droit à des élections libres

Chacun a le droit de participer aux élections du gouvernement de son pays dans un scrutin libre à bulletin secret.

### Article 2 du Protocole n° 4 - Liberté de circulation

Toute personne qui réside légalement dans un pays a le droit de circuler et de s'établir où elle veut à l'intérieur de ce pays.

### Article 1 du Protocole n°6 – Abolition de la peine de mort

La peine de mort est abolie. Nul ne peut être condamné à une telle peine ni exécuté.

### Article 2 du Protocole n° 7 - Droit à un double degré de juridiction en matière pénale

Une personne condamnée pour une infraction pénale doit pouvoir faire appel auprès d'une juridiction supérieure.

### Article 3 du Protocole n° 7 - Droit d'indemnisation en cas d'erreur judiciaire

Une personne condamnée pour une infraction et qui se révèle être innocente a droit à une indemnisation.

### Article 1 du Protocole n° 12 – Interdiction générale de la discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination de la part d'une autorité publique quelle qu'elle soit, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions.

<sup>1</sup> Ce document, préparé par la Direction de la Communication du Conseil de l'Europe, n'a qu'une valeur pédagogique. Les seuls textes faisant foi juridiquement sont les versions officielles de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de ses protocoles.

## Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales

à compter de son entrée en vigueur le 1er août 2021  
Rome, 4.XI.1950

Les gouvernements signataires, membres du Conseil de l'Europe, Considérant la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948; Considérant que cette déclaration tend à assurer la reconnaissance et l'application universelles et effectives des droits qui y sont énoncés; Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, et que l'un des moyens d'atteindre ce but est la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales; Réaffirmant leur profond attachement à ces libertés fondamentales qui constituent les assises mêmes de la justice et de la paix dans le monde et dont le maintien repose essentiellement sur un régime politique véritablement démocratique, d'une part, et, d'autre part, sur une conception commune et un commun respect des droits de l'homme dont ils se réclament; Résolus, en tant que gouvernements d'Etats européens animés d'un même esprit et possédant un patrimoine commun d'idéal et de traditions politiques, de respect de la liberté et de prééminence du droit, à prendre les premières mesures propres à assurer la garantie collective de certains des droits énoncés dans la Déclaration universelle, Affirmant qu'il incombe au premier chef aux Hautes Parties contractantes, conformément au principe de subsidiarité, de garantir le respect des droits et libertés définis dans la présente Convention et ses protocoles, et que, ce faisant, elles jouissent d'une marge d'appréciation, sous le contrôle de la Cour européenne des Droits de l'Homme instituée par la présente Convention,<sup>1</sup> Sont convenus de ce qui suit:

### Article 1 – Obligation de respecter les droits de l'homme

Les Hautes Parties contractantes reconnaissent à toute personne relevant de leur juridiction les droits et libertés définis au titre I de la présente Convention:

#### TITRE I – DROITS ET LIBERTÉS

### Article 2 – Droit à la vie

- 1 Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi. La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement, sauf en exécution d'une sentence capitale prononcée par un tribunal au cas où le délit est puni de cette peine par la loi.
- 2 La mort n'est pas considérée comme infligée en violation de cet article dans les cas où elle résulterait d'un recours à la force rendu absolument nécessaire:
  - a pour assurer la défense de toute personne contre la violence illégale;
  - b pour effectuer une arrestation régulière ou pour empêcher l'évasion d'une personne régulièrement détenue;
  - c pour réprimer, conformément à la loi, une émeute ou une insurrection.

### Article 3 – Interdiction de la torture

Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

### Article 4 – Interdiction de l'esclavage et du travail forcé

- 1 Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude.
- 2 Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire.
- 3 N'est pas considéré comme «travail forcé ou obligatoire» au sens du présent article:
  - a tout travail requis normalement d'une personne soumise à la détention dans les conditions prévues par l'article 5 de la présente Convention, ou durant sa mise en liberté conditionnelle;
  - b tout service de caractère militaire ou, dans le cas d'objecteurs de conscience dans les pays où l'objection de conscience est reconnue comme légitime, à un autre service à la place du service militaire obligatoire;
  - c tout service requis dans le cas de crises ou de calamités qui menacent la vie ou le bien-être de la communauté;
  - d tout travail ou service formant partie des obligations civiles normales.

### Article 5 – Droit à la liberté et à la sûreté

- 1 Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté. Nul ne peut être privé de sa liberté, sauf dans les cas suivants et selon les voies légales:
  - a s'il est détenu régulièrement après condamnation par un tribunal compétent;
  - b s'il a fait l'objet d'une arrestation ou d'une détention régulières pour insoumission à une ordonnance rendue, conformément à la loi, par un tribunal ou en vue de garantir l'exécution d'une obligation prescrite par la loi;
  - c s'il a été arrêté et détenu en vue d'être conduit devant l'autorité judiciaire compétente, lorsqu'il y a des raisons plausibles de soupçonner qu'il a commis une infraction ou qu'il y a des motifs raisonnables de croire à la nécessité de l'empêcher de commettre une infraction ou de s'enfuir après l'accomplissement de celle-ci;
  - d s'il s'agit de la détention régulière d'un mineur, décidée pour son éducation surveillée ou de sa détention régulière, afin de le traduire devant l'autorité compétente;
  - e s'il s'agit de la détention régulière d'une personne susceptible de propager une maladie contagieuse, d'un aliéné, d'un alcoolique, d'un toxicomane ou d'un vagabond;
  - f s'il s'agit de l'arrestation ou de la détention régulières d'une personne pour l'empêcher de pénétrer irrégulièrement dans le territoire, ou contre laquelle une procédure d'expulsion ou

d'extradition est en cours.

- 2 Toute personne arrêtée doit être informée, dans le plus court délai et dans une langue qu'elle comprend, des raisons de son arrestation et de toute accusation portée contre elle.
- 3 Toute personne arrêtée ou détenue, dans les conditions prévues au paragraphe 1.c du présent article, doit être aussitôt traduite devant un juge ou un autre magistrat habilité par la loi à exercer des fonctions judiciaires et a le droit d'être jugée dans un délai raisonnable, ou libérée pendant la procédure. La mise en liberté peut être subordonnée à une garantie assurant la comparution de l'intéressé à l'audience.
- 4 Toute personne privée de sa liberté par arrestation ou détention a le droit d'introduire un recours devant un tribunal, afin qu'il statue à bref délai sur la légalité de sa détention et ordonne sa libération si la détention est illégale.
- 5 Toute personne victime d'une arrestation ou d'une détention dans des conditions contraires aux dispositions de cet article a droit à réparation.

### Article 6 – Droit à un procès équitable

- 1 Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera, soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. Le jugement doit être rendu publiquement, mais l'accès de la salle d'audience peut être interdit à la presse et au public pendant la totalité ou une partie du procès dans l'intérêt de la moralité, de l'ordre public ou de la sécurité nationale dans une société démocratique, lorsque les intérêts des mineurs ou la protection de la vie privée des parties au procès l'exigent, ou dans la mesure jugée strictement nécessaire par le tribunal, lorsque dans des circonstances spéciales la publicité serait de nature à porter atteinte aux intérêts de la justice.
- 2 Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie.
- 3 Tout accusé a droit notamment à:
  - a être informé, dans le plus court délai, dans une langue qu'il comprend et d'une manière détaillée, de la nature et de la cause de l'accusation portée contre lui;
  - b disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense;
  - c se défendre lui-même ou avoir l'assistance d'un défenseur de son choix et, s'il n'a pas les moyens de rémunérer un défenseur, pouvoir être assisté gratuitement par un avocat d'office, lorsque les intérêts de la justice l'exigent;
  - d interroger ou faire interroger les témoins à charge et obtenir la convocation et l'interrogation des témoins à décharge dans les mêmes conditions que les témoins à charge;
  - e se faire assister gratuitement d'un interprète, s'il ne comprend pas ou ne parle pas la langue employée à l'audience.

### Article 7 – Pas de peine sans loi

- 1 Nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui, au moment où elle a été commise, ne constituait pas une infraction d'après le droit national ou international. De même il n'est infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'infraction a été commise.
- 2 Le présent article ne portera pas atteinte au jugement et à la punition d'une personne coupable d'une action ou d'une omission qui, au moment où elle a été commise, était criminelle d'après les principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées.

### Article 8 – Droit au respect de la vie privée et familiale

- 1 Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance.
- 2 Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocra-

tique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

#### Article 9 – Liberté de pensée, de conscience et de religion

- 1 Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.
- 2 La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

#### Article 10 – Liberté d'expression

- 1 Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.
- 2 L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

#### Article 11 – Liberté de réunion et d'association

- 1 Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.
- 2 L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. Le présent article n'interdit pas que des restrictions légitimes soient imposées à l'exercice de ces droits par les membres des forces armées, de la police ou de l'administration de l'Etat.

#### Article 12 – Droit au mariage

A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille selon les lois nationales régissant l'exercice de ce droit.

#### Article 13 – Droit à un recours effectif

Toute personne dont les droits et libertés reconnus dans la présente Convention ont été violés, a droit à l'octroi d'un recours effectif devant une instance nationale, alors même que la violation aurait été commise par des personnes agissant dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

#### Article 14 – Interdiction de discrimination

La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

#### Article 15 – Dérogation en cas d'état d'urgence

- 1 En cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation, toute Haute Partie contractante peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par la présente Convention, dans la stricte mesure où la situation l'exige et à la condition que ces mesures ne soient pas en contradiction avec les autres obligations découlant du droit international.
- 2 La disposition précédente n'autorise aucune dérogation à l'article 2, sauf pour le cas de décès résultant d'actes licites de guerre, et aux articles 3, 4 (paragraphe 1) et 7.
- 3 Toute Haute Partie contractante qui exerce ce droit de dérogation tient le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pleinement informé des mesures prises et des motifs qui les ont inspirées. Elle doit également informer le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de la date à laquelle ces mesures ont cessé d'être en vigueur et les dispositions de la Convention reçoivent de nouveau pleine application.

#### Article 16 – Restrictions à l'activité politique des étrangers

Aucune des dispositions des articles 10, 11 et 14 ne peut être considérée comme interdisant aux Hautes Parties contractantes d'imposer des restrictions à l'activité politique des étrangers.

#### Article 17 – Interdiction de l'abus de droit

Aucune des dispositions de la présente Convention ne peut être inter-

prétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans la présente Convention ou à des limitations plus amples de ces droits et libertés que celles prévues à ladite Convention.

#### Article 18 – Limitation de l'usage des restrictions aux droits

Les restrictions qui, aux termes de la présente Convention, sont apportées aux droits et libertés ne peuvent être appliquées que dans le but pour lequel elles ont été prévues.

### TITRE II – COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

#### Article 19 – Institution de la Cour

Afin d'assurer le respect des engagements résultant pour les Hautes Parties contractantes de la présente Convention et de ses protocoles, il est institué une Cour européenne des Droits de l'Homme, ci-dessous nommée «la Cour». Elle fonctionne de façon permanente.

#### Article 20 – Nombre de juges

La Cour se compose d'un nombre de juges égal à celui des Hautes Parties contractantes.

#### Article 21 – Conditions d'exercice des fonctions 1

- 1 Les juges doivent jouir de la plus haute considération morale et réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être des juristes possédant une compétence notoire.
- 2 Les candidats doivent être âgés de moins de 65 ans à la date à laquelle la liste de trois candidats est attendue par l'Assemblée parlementaire, en vertu de l'article 22.
- 3 Les juges siègent à la Cour à titre individuel.
- 4 Pendant la durée de leur mandat, les juges ne peuvent exercer aucune activité incompatible avec les exigences d'indépendance, d'impartialité ou de disponibilité requise par une activité exercée à plein temps; toute question soulevée en application de ce paragraphe est tranchée par la Cour.

#### Article 22 – Election des juges

Les juges sont élus par l'Assemblée parlementaire au titre de chaque Haute Partie contractante, à la majorité des voix exprimées, sur une liste de trois candidats présentés par la Haute Partie contractante.

#### Article 23 – Durée du mandat et révocation 1

- 1 Les juges sont élus pour une durée de neuf ans. Ils ne sont pas rééligibles.
- 2 Les juges restent en fonction jusqu'à leur remplacement. Ils continuent toutefois de connaître des affaires dont ils sont déjà saisis.
- 3 Un juge ne peut être relevé de ses fonctions que si les autres juges décident, à la majorité des deux tiers, que ce juge a cessé de répondre aux conditions requises.

#### Article 24 – Greffe et rapporteurs

- 1 La Cour dispose d'un greffe dont les tâches et l'organisation sont fixées par le règlement de la Cour.
- 2 Lorsqu'elle siège en formation de juge unique, la Cour est assistée de rapporteurs qui exercent leurs fonctions sous l'autorité du président de la Cour. Ils font partie du greffe de la Cour.

#### Article 25 – Assemblée plénière

La Cour réunie en Assemblée plénière:

- a élit, pour une durée de trois ans, son président et un ou deux vice-présidents; ils sont rééligibles;
- b constitue des Chambres pour une période déterminée;
- c élit les présidents des Chambres de la Cour, qui sont rééligibles;
- d adopte le règlement de la Cour;
- e élit le greffier et un ou plusieurs greffiers adjoints;
- f fait toute demande au titre de l'article 26, paragraphe 2.

#### Article 26 – Formations de juge unique, comités, Chambres et Grande chambre

- 1 Pour l'examen des affaires portées devant elle, la Cour siège en formations de juge unique, en comités de trois juges, en Chambres de sept juges et en une Grande Chambre de dix-sept juges. Les Chambres de la Cour constituent les comités pour une période déterminée.
- 2 A la demande de l'Assemblée plénière de la Cour, le Comité des Ministres peut, par une décision unanime et pour une période déterminée, réduire à cinq le nombre de juges des Chambres.
- 3 Un juge siègeant en tant que juge unique n'examine aucune requête introduite contre la Haute Partie contractante au titre de laquelle ce juge a été élu.
- 4 Le juge élu au titre d'une Haute Partie contractante partie au litige est membre de droit de la Chambre et de la Grande Chambre. En cas d'absence de ce juge, ou lorsqu'il n'est pas en mesure de siéger, une personne choisie par le président de la Cour sur une liste soumise au préalable par cette Partie siège en qualité de juge.
- 5 Font aussi partie de la Grande Chambre, le président de la Cour, les vice-présidents, les présidents des Chambres et d'autres juges désignés conformément au règlement de la Cour. Quand l'affaire est déférée à la Grande Chambre en vertu de l'article 43, aucun juge de la Chambre qui a rendu l'arrêt ne peut y siéger, à l'exception du président de la Chambre et du juge ayant siégé au titre de la Haute Partie contractante intéressée.

#### Article 27 – Compétence des juges uniques

- 1 Un juge unique peut déclarer une requête introduite en vertu de

l'article 34 irrecevable ou la rayer du rôle lorsqu'une telle décision peut être prise sans examen complémentaire.

- 2 La décision est définitive.
- 3 Si le juge unique ne déclare pas une requête irrecevable ou ne la rayer pas du rôle, ce juge la transmet à un comité ou à une Chambre pour examen complémentaire. »

#### Article 28 – Compétence des comités

- 1 Un comité saisi d'une requête individuelle introduite en vertu de l'article 34 peut, par vote unanime,
  - a la déclarer irrecevable ou la rayer du rôle lorsqu'une telle décision peut être prise sans examen complémentaire; ou
  - b la déclarer recevable et rendre conjointement un arrêt sur le fond lorsque la question relative à l'interprétation ou à l'application de la Convention ou de ses Protocoles qui est à l'origine de l'affaire fait l'objet d'une jurisprudence bien établie de la Cour.
- 2 Les décisions et arrêts prévus au paragraphe 1 sont définitifs.
- 3 Si le juge élu au titre de la Haute Partie contractante partie au litige n'est pas membre du comité, ce dernier peut, à tout moment de la procédure, l'inviter à siéger en son sein en lieu et place de l'un de ses membres, en prenant en compte tous facteurs pertinents, y compris la question de savoir si cette Partie a contesté l'application de la procédure du paragraphe 1.b.

#### Article 29 – Décisions des Chambres sur la recevabilité et le fond

- 1 Si aucune décision n'a été prise en vertu des articles 27 ou 28, ni aucun arrêt rendu en vertu de l'article 28, une Chambre se prononce sur la recevabilité et le fond des requêtes individuelles introduites en vertu de l'article 34. La décision sur la recevabilité peut être prise de façon séparée.
- 2 Une Chambre se prononce sur la recevabilité et le fond des requêtes étatiques introduites en vertu de l'article 33. Sauf décision contraire de la Cour dans des cas exceptionnels, la décision sur la recevabilité est prise séparément.

#### Article 30 – Dessaisissement en faveur de la Grande Chambre 1

Si l'affaire pendante devant une Chambre soulève une question grave relative à l'interprétation de la Convention ou de ses protocoles, ou si la solution d'une question peut conduire à une contradiction avec un arrêt rendu antérieurement par la Cour, la Chambre peut, tant qu'elle n'a pas rendu son arrêt, se dessaisir au profit de la Grande Chambre.

#### Article 31 – Attributions de la Grande Chambre

La Grande Chambre:

- a se prononce sur les requêtes introduites en vertu de l'article 33 ou de l'article 34 lorsque l'affaire lui a été déférée par la Chambre en vertu de l'article 30 ou lorsque l'affaire lui a été déférée en vertu de l'article 43;
- b se prononce sur les questions dont la Cour est saisie par le Comité des Ministres en vertu de l'article 46, paragraphe 4 ; et examine les demandes d'avis consultatifs introduites en vertu de l'article 47.

#### Article 32 – Compétence de la Cour

- 1 La compétence de la Cour s'étend à toutes les questions concernant l'interprétation et l'application de la Convention et de ses protocoles qui lui seront soumises dans les conditions prévues par les articles 33, 34, 46 et 47.
- 2 En cas de contestation sur le point de savoir si la Cour est compétente, la Cour décide.

#### Article 33 – Affaires interétatiques

Toute Haute Partie contractante peut saisir la Cour de tout manquement aux dispositions de la Convention et de ses protocoles qu'elle croira pouvoir être imputé à une autre Haute Partie contractante.

#### Article 34 – Requêtes individuelles

La Cour peut être saisie d'une requête par toute personne physique, toute organisation non gouvernementale ou tout groupe de particuliers qui se prétend victime d'une violation par l'une des Hautes Parties contractantes des droits reconnus dans la Convention ou ses protocoles. Les Hautes Parties contractantes s'engagent à n'entraver par aucune mesure l'exercice efficace de ce droit.

#### Article 35 – Conditions de recevabilité 1

- 1 La Cour ne peut être saisie qu'après l'épuisement des voies de recours internes, tel qu'il est entendu selon les principes de droit international généralement reconnus, et dans un délai de quatre mois à partir de la date de la décision interne définitive.
- 2 La Cour ne retient aucune requête individuelle introduite en application de l'article 34, lorsque
  - a elle est anonyme; ou
  - b elle est essentiellement la même qu'une requête précédemment examinée par la Cour ou déjà soumise à une autre instance internationale d'enquête ou de règlement, et si elle ne contient pas de faits nouveaux.
- 3 La Cour déclare irrecevable toute requête individuelle introduite en application de l'article 34 lorsqu'elle estime:
  - a que la requête est incompatible avec les dispositions de la Convention ou de ses Protocoles, manifestement mal fondée ou abusive ; ou
  - b que le requérant n'a subi aucun préjudice important, sauf si le respect des droits de l'homme garantis par la Convention et ses Protocoles exige un examen de la requête au fond.
- 4 La Cour rejette toute requête qu'elle considère comme irrecevable

par application du présent article. Elle peut procéder ainsi à tout stade de la procédure.

#### Article 36 – Tierce intervention

- 1 Dans toute affaire devant une Chambre ou la Grande Chambre, une Haute Partie contractante dont un ressortissant est requérant a le droit de présenter des observations écrites et de prendre part aux audiences.
- 2 Dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, le président de la Cour peut inviter toute Haute Partie contractante qui n'est pas partie à l'instance ou toute personne intéressée autre que le requérant à présenter des observations écrites ou à prendre part aux audiences.
- 3 Dans toute affaire devant une Chambre ou la Grande Chambre, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe peut présenter des observations écrites et prendre part aux audiences.

#### Article 37 – Radiation

- 1 A tout moment de la procédure, la Cour peut décider de rayer une requête du rôle lorsque les circonstances permettent de conclure:
  - a que le requérant n'entend plus la maintenir; ou
  - b que le litige a été résolu; ou
  - c que, pour tout autre motif dont la Cour constate l'existence, il ne se justifie plus de poursuivre l'examen de la requête. Toutefois, la Cour poursuit l'examen de la requête si le respect des droits de l'homme garantis par la Convention et ses protocoles l'exige.
- 2 La Cour peut décider la réinscription au rôle d'une requête lorsqu'elle estime que les circonstances le justifient.

#### Article 38 – Examen contradictoire de l'affaire

La Cour examine l'affaire de façon contradictoire avec les représentants des parties et, s'il y a lieu, procède à une enquête pour la conduite efficace de laquelle les Hautes Parties contractantes intéressées fournissent toutes facilités nécessaires.

#### Article 39 – Règlements amiables

- 1 A tout moment de la procédure, la Cour peut se mettre à la disposition des intéressés en vue de parvenir à un règlement amiable de l'affaire s'inspirant du respect des droits de l'homme tels que les reconnaissent la Convention et ses Protocoles.
- 2 La procédure décrite au paragraphe 1 est confidentielle.
- 3 En cas de règlement amiable, la Cour rayer l'affaire du rôle par une décision qui se limite à un bref exposé des faits et de la solution adoptée.
- 4 Cette décision est transmise au Comité des Ministres qui surveille l'exécution des termes du règlement amiable tels qu'ils figurent dans la décision.

#### Article 40 – Audience publique et accès aux documents

- 1 L'audience est publique à moins que la Cour n'en décide autrement en raison de circonstances exceptionnelles.
- 2 Les documents déposés au greffe sont accessibles au public à moins que le président de la Cour n'en décide autrement.

#### Article 41 – Satisfaction équitable

Si la Cour déclare qu'il y a eu violation de la Convention ou de ses protocoles, et si le droit interne de la Haute Partie contractante ne permet d'effacer qu'imparfaitement les conséquences de cette violation, la Cour accorde à la partie lésée, s'il y a lieu, une satisfaction équitable.

#### Article 42 – Arrêts des Chambres

Les arrêts des Chambres deviennent définitifs conformément aux dispositions de l'article 44, paragraphe 2.

#### Article 43 – Renvoi devant la Grande Chambre

- 1 Dans un délai de trois mois à compter de la date de l'arrêt d'une Chambre, toute partie à l'affaire peut, dans des cas exceptionnels, demander le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre.
- 2 Un collège de cinq juges de la Grande Chambre accepte la demande si l'affaire soulève une question grave relative à l'interprétation ou à l'application de la Convention ou de ses protocoles, ou encore une question grave de caractère général.
- 3 Si le collège accepte la demande, la Grande Chambre se prononce sur l'affaire par un arrêt.

#### Article 44 – Arrêts définitifs

- 1 L'arrêt de la Grande Chambre est définitif.
- 2 L'arrêt d'une Chambre devient définitif:
  - a lorsque les parties déclarent qu'elles ne demanderont pas le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre; ou
  - b trois mois après la date de l'arrêt, si le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre n'a pas été demandé; ou
  - c lorsque le collège de la Grande Chambre rejette la demande de renvoi formulée en application de l'article 43.
- 3 L'arrêt définitif est publié.

#### Article 45 – Motivation des arrêts et décisions

- 1 Les arrêts, ainsi que les décisions déclarant des requêtes recevables ou irrecevables, sont motivés.
- 2 Si l'arrêt n'exprime pas en tout ou en partie l'opinion unanime des juges, tout juge a le droit d'y joindre l'exposé de son opinion séparée.

#### Article 46 – Force obligatoire et exécution des arrêts

- 1 Les Hautes Parties contractantes s'engagent à se conformer aux arrêts définitifs de la Cour dans les litiges auxquels elles sont parties.

- 2 L'arrêt définitif de la Cour est transmis au Comité des Ministres qui en surveille l'exécution.
- 3 Lorsque le Comité des Ministres estime que la surveillance de l'exécution d'un arrêt définitif est entravée par une difficulté d'interprétation de cet arrêt, il peut saisir la Cour afin qu'elle se prononce sur cette question d'interprétation. La décision de saisir la Cour est prise par un vote à la majorité des deux tiers des représentants ayant le droit de siéger au Comité.
- 4 Lorsque le Comité des Ministres estime qu'une Haute Partie contractante refuse de se conformer à un arrêt définitif dans un litige auquel elle est partie, il peut, après avoir mis en demeure cette Partie et par décision prise par un vote à la majorité des deux tiers des représentants ayant le droit de siéger au Comité, saisir la Cour de la question du respect par cette Partie de son obligation au regard du paragraphe 1.
- 5 Si la Cour constate une violation du paragraphe 1, elle renvoie l'affaire au Comité des Ministres afin qu'il examine les mesures à prendre. Si la Cour constate qu'il n'y a pas eu violation du paragraphe 1, elle renvoie l'affaire au Comité des Ministres, qui décide de clore son examen.

#### Article 47 – Avis consultatifs

- 1 La Cour peut, à la demande du Comité des Ministres, donner des avis consultatifs sur des questions juridiques concernant l'interprétation de la Convention et de ses protocoles.
- 2 Ces avis ne peuvent porter ni sur les questions ayant trait au contenu ou à l'étendue des droits et libertés définis au titre I de la Convention et dans les protocoles ni sur les autres questions dont la Cour ou le Comité des Ministres pourraient avoir à connaître par suite de l'introduction d'un recours prévu par la Convention.
- 3 La décision du Comité des Ministres de demander un avis à la Cour est prise par un vote à la majorité des représentants ayant le droit de siéger au Comité.

#### Article 48 – Compétence consultative de la Cour

La Cour décide si la demande d'avis consultatif présentée par le Comité des Ministres relève de sa compétence telle que définie par l'article 47.

#### Article 49 – Motivation des avis consultatifs

- 1 L'avis de la Cour est motivé.
- 2 Si l'avis n'exprime pas en tout ou en partie l'opinion unanime des juges, tout juge a le droit d'y joindre l'exposé de son opinion séparée.
- 3 L'avis de la Cour est transmis au Comité des Ministres.

#### Article 50 – Frais de fonctionnement de la Cour

Les frais de fonctionnement de la Cour sont à la charge du Conseil de l'Europe.

#### Article 51 – Privilèges et immunités des juges

Les juges jouissent, pendant l'exercice de leurs fonctions, des privilèges et immunités prévus à l'article 40 du Statut du Conseil de l'Europe et dans les accords conclus au titre de cet article.

### TITRE III – DISPOSITIONS DIVERSES

#### Article 52 – Enquêtes du Secrétaire Général

Toute Haute Partie contractante fournira sur demande du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe les explications requises sur la manière dont son droit interne assure l'application effective de toutes les dispositions de cette Convention.

#### Article 53 – Sauvegarde des droits de l'homme reconnus

Aucune des dispositions de la présente Convention ne sera interprétée comme limitant ou portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales qui pourraient être reconnus conformément aux lois de toute Partie contractante ou à toute autre Convention à laquelle cette Partie contractante est partie.

#### Article 54 – Pouvoirs du Comité des Ministres

Aucune disposition de la présente Convention ne porte atteinte aux pouvoirs conférés au Comité des Ministres par le Statut du Conseil de l'Europe.

#### Article 55 – Renonciation à d'autres modes de règlement des différends

Les Hautes Parties contractantes renoncent réciproquement, sauf compromis spécial, à se prévaloir des traités, conventions ou déclarations existant entre elles, en vue de soumettre, par voie de requête,

un différend né de l'interprétation ou de l'application de la présente Convention à un mode de règlement autre que ceux prévus par ladite Convention.

#### Article 56 – Application territoriale

- 1 Tout Etat peut, au moment de la ratification ou à tout autre moment par la suite, déclarer, par notification adressée au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, que la présente Convention s'appliquera, sous réserve du paragraphe 4 du présent article, à tous les territoires ou à l'un quelconque des territoires dont il assure les relations internationales.
- 2 La Convention s'appliquera au territoire ou aux territoires désignés dans la notification à partir du trentième jour qui suivra la date à laquelle le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe aura reçu cette notification.
- 3 Dans lesdits territoires les dispositions de la présente Convention seront appliquées en tenant compte des nécessités locales.
- 4 Tout Etat qui a fait une déclaration conformément au premier paragraphe de cet article, peut, à tout moment par la suite, déclarer relativement à un ou plusieurs des territoires visés dans cette déclaration qu'il accepte la compétence de la Cour pour connaître des requêtes de personnes physiques, d'organisations non gouvernementales ou de groupes de particuliers, comme le prévoit l'article 34 de la Convention.

#### Article 57 – Réserves

- 1 Tout Etat peut, au moment de la signature de la présente Convention ou du dépôt de son instrument de ratification, formuler une réserve au sujet d'une disposition particulière de la Convention, dans la mesure où une loi alors en vigueur sur son territoire n'est pas conforme à cette disposition. Les réserves de caractère général ne sont pas autorisées aux termes du présent article.
- 2 Toute réserve émise conformément au présent article comporte un bref exposé de la loi en cause.

#### Article 58 – Dénonciation

- 1 Une Haute Partie contractante ne peut dénoncer la présente Convention qu'après l'expiration d'un délai de cinq ans à partir de la date d'entrée en vigueur de la Convention à son égard et moyennant un préavis de six mois, donné par une notification adressée au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, qui en informe les autres Parties contractantes.
- 2 Cette dénonciation ne peut avoir pour effet de délier la Haute Partie contractante intéressée des obligations contenues dans la présente Convention en ce qui concerne tout fait qui, pouvant constituer une violation de ces obligations, aurait été accompli par elle antérieurement à la date à laquelle la dénonciation produit effet.
- 3 Sous la même réserve cesserait d'être Partie à la présente Convention toute Partie contractante qui cesserait d'être membre du Conseil de l'Europe.
- 4 La Convention peut être dénoncée conformément aux dispositions des paragraphes précédents en ce qui concerne tout territoire auquel elle a été déclarée applicable aux termes de l'article 56.

#### Article 59 – Signature et ratification 1

- 1 La présente Convention est ouverte à la signature des membres du Conseil de l'Europe. Elle sera ratifiée. Les ratifications seront déposées près le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.
- 2 L'Union européenne peut adhérer à la présente Convention.
- 3 La présente Convention entrera en vigueur après le dépôt de dix instruments de ratification.
- 4 Pour tout signataire qui la ratifiera ultérieurement, la Convention entrera en vigueur dès le dépôt de l'instrument de ratification.
- 5 Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe notifiera à tous les membres du Conseil de l'Europe l'entrée en vigueur de la Convention, les noms des Hautes Parties contractantes qui l'auront ratifiée, ainsi que le dépôt de tout instrument de ratification intervenu ultérieurement.

Fait à Rome, le 4 novembre 1950, en français et en anglais, les deux textes faisant également foi, en un seul exemplaire qui sera déposé dans les archives du Conseil de l'Europe. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en communiquera des copies certifiées conformes à tous les signataires.

<sup>1</sup> Texte amendé conformément aux dispositions du Protocole n° 15 (STCE n° 213) à compter de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2021.

(\*) Cette page comprend le texte de la Convention telle qu'amendée par son Protocole n° 15 (STCE n° 213) à compter de la date de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2021.

Le texte de la Convention avait été précédemment amendé conformément aux dispositions du Protocole n° 3 (STE n° 45), entré en vigueur le 21 septembre 1970, du Protocole n° 5 (STE n° 55), entré en vigueur le 20 décembre 1971, du Protocole n° 8 (STE n° 118), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1990, du Protocole n° 11 (STE n° 155), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1998, et du Protocole n° 14 (STCE n° 194), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010, et comprenait en outre le texte du Protocole n° 2 (STE n° 44) qui, conformément à son article 5, paragraphe 3, avait fait partie intégrante de la Convention depuis son entrée en vigueur le 21 septembre 1970.

A compter de la date de l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 (STE n° 155) le 1<sup>er</sup> novembre 1998, le Protocole n° 9 (STE n° 140), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1994, était abrogé et le Protocole n° 10 (STE n° 146) était devenu sans objet.

## Charte sociale européenne (révisée)

### (résumé)

La Charte sociale européenne (révisée) de 1996, entrée en vigueur le 1er juillet 1999, regroupe en un seul instrument tous les droits consacrés par la Charte sociale européenne de 1961, son Protocole additionnel de 1988 et intègre de nouveaux droits et amendements adoptés par les Parties. La Charte révisée remplace progressivement le texte initial de 1961.

La Charte garantit des droits et des libertés qui concernent tout un chacun dans sa vie quotidienne.

Les droits fondamentaux de la Charte sont les suivants :

#### Logement

- accès à un logement d'un niveau suffisant et d'un coût abordable ;
- réduction des cas de sans-abri ; politique du logement ciblée sur toutes les catégories défavorisées ;
- procédures pour limiter les expulsions ;
- égalité d'accès des étrangers aux logements sociaux et aux aides au logement ;
- construction de logements sociaux et aides au logement en fonction des besoins des familles.

#### Santé

- structure de soins accessible et efficace pour l'ensemble de la population ;
- politique de prévention des maladies, y compris la garantie d'un environnement sain ;
- élimination des risques en milieu professionnel pour assurer en droit et en pratique la santé et la sécurité au travail ;
- protection de la maternité.

#### Éducation

- enseignement primaire et secondaire gratuit ;
- gratuité et efficacité des services d'orientation professionnelle ;
- accès à la formation initiale (enseignement secondaire général et professionnel), à l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire, à la formation professionnelle et continue ;
- mesures spéciales pour les étrangers ;
- intégration scolaire des enfants handicapés ;
- accès des personnes handicapées à l'éducation et à la formation professionnelle.

#### Emploi

- Droit au travail
- Interdiction du travail forcé ;
- interdiction du travail des enfants de moins de 15 ans ;
- conditions de travail spécifiques entre 15 et 18 ans ;
- droit de gagner sa vie par un travail librement entrepris.

#### Conditions de travail équitables

- politique économique et sociale pour assurer le plein emploi ;
- accès à l'emploi pour les personnes handicapées ;
- conditions de travail équitables en matière de rémunération et de durée du travail ;
- protection en cas de licenciement ;
- protection contre le harcèlement sexuel et moral.

#### Droits collectifs

- liberté de constituer des syndicats et des organisations d'employeurs pour défendre leurs intérêts économiques et sociaux ; liberté individuelle d'y adhérer ou non ;
- promotion de la consultation paritaire, de la négociation collective, de la conciliation et de l'arbitrage volontaire ;
- droit de grève.

#### Protection juridique et sociale

- statut juridique de l'enfant ;
- traitement des jeunes délinquants ;
- protection contre la violence et la maltraitance ;
- interdiction de toute forme d'exploitation (sexuelle ou autre) ;
- protection juridique de la famille (égalité des époux, égal traitement des enfants, protection des enfants en cas de rupture de la famille) ;
- droit à la sécurité sociale, à l'assistance sociale et à des services sociaux ;
- droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- garde d'enfants ;
- mesures spéciales pour la prise en charge des personnes âgées.

#### Circulation des personnes

- droit au regroupement familial ;
- droit de sortie des nationaux ;
- garanties procédurales en cas d'expulsion ;
- simplification des formalités d'immigration.

#### Non-discrimination

- droit des femmes et des hommes à un traitement égal et à des chances égales en matière d'emploi ;
- garantie à tous, y compris aux étrangers résidant et/ou travaillant légalement, que les droits énoncés dans la Charte s'appliquent sans distinction fondée sur la race, le sexe, l'âge, la couleur, la langue, la religion, les opinions, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, l'état de santé ou encore l'appartenance ou non à une minorité nationale ;
- interdiction de la discrimination au motif des responsabilités familiales ;
- droit des personnes handicapées à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté.

La Charte prévoit un mécanisme de contrôle qui repose sur la présentation de rapports nationaux par les États parties (Protocole de 1991) et une procédure de réclamations collectives (Protocole de 1995) qui permet, entre autres, aux syndicats et aux organisations non gouvernementales de présenter des réclamations collectives.

Le Comité européen des droits sociaux est l'organe chargé du contrôle du respect de la Charte dans les États parties.

Le Comité est composé de 15 membres indépendants et impartiaux qui sont élus par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour une période de six ans, renouvelable une fois.

## Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

(résumé non officiel)

La Convention est le premier instrument multilatéral européen juridiquement contraignant consacré à la protection des minorités nationales en général. Elle a pour objet de protéger les minorités nationales existant sur le territoire respectif des Parties. La Convention vise à promouvoir l'égalité pleine et effective des minorités nationales en créant les conditions propres à conserver et développer leur culture et à conserver leur identité.

La Convention énonce les principes concernant les personnes appartenant à des minorités nationales dans le domaine de la vie publique, comme :

- La non-discrimination
- La promotion de l'égalité effective
- La promotion et la sauvegarde de la culture, de la religion, de la langue et des traditions
- La liberté de réunion pacifique
- La liberté d'association
- La liberté d'expression
- La liberté de pensée, de conscience et de religion
- Le droit à l'accès et à l'utilisation des médias
- Libertés concernant la langue et l'éducation
- Relations et coopération transfrontalières
- Participation à la vie économique, culturelle et sociale
- Interdiction de l'assimilation forcée.

Le mécanisme de suivi de la Convention repose sur les rapports que les États ont l'obligation de présenter. La responsabilité ultime de l'examen des rapports incombe au Comité des Ministres, mais celui-ci est aidé dans cette mission par un Comité consultatif formé d'experts.

Le Comité consultatif se compose de 18 membres élus par le Comité des Ministres parmi des candidats proposés par les États parties. Tous les pays ne peuvent être représentés au sein de ce Comité. Les candidats qui ne sont pas élus sont par conséquent inscrits sur une liste de réserve. Le Comité consultatif est autorisé à recevoir des informations autres que les rapports nationaux ; il peut par exemple tenir des réunions en présence de représentants gouvernementaux et de sources d'information indépendantes. Il peut aussi effectuer des visites sur le terrain, au moment de l'examen des rapports, pour rencontrer le gouvernement, des ONG, des communautés minoritaires, des universitaires et d'autres parties prenantes.

## Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

(résumé non officiel)

La Charte est destinée d'une part à protéger et à promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen et, d'autre part, à permettre aux locuteurs des langues régionales ou minoritaires d'en faire usage dans la vie privée et publique. Elle couvre les langues régionales et minoritaires, les langues « dépourvues de territoire » et les langues officielles moins répandues.

La Charte énonce les grands principes et objectifs sur lesquels les États doivent baser leurs politiques, leurs législations et leur pratique, et qui forment le cadre nécessaire à la préservation des langues concernées.

Huit principes essentiels applicables à toutes les langues

- la reconnaissance des langues régionales ou minoritaires en tant qu'expression de la richesse culturelle.
- le respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire.
- la nécessité d'un effort résolu de promotion de ces langues.
- la facilitation et (ou) l'encouragement de l'usage oral et écrit de ces langues dans la vie publique et dans la vie privée.
- la mobilisation de formes et de moyens adéquats d'enseignement et d'étude des langues régionales ou minoritaires à tous les stades appropriés.
- la promotion de formes appropriées d'échanges internationaux.
- l'élimination de toute forme de distinction, d'exclusion, de restriction ou de préférence injustifiées portant sur la pratique d'une langue régionale ou minoritaire et ayant pour but de décourager ou de mettre en danger la survie ou le développement de celle-ci.
- l'encouragement, par les États, d'une compréhension mutuelle entre tous les groupes linguistiques du pays.

Par ailleurs, la Charte énonce une série de mesures spécifiques en faveur de l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique. Ces mesures concernent les domaines suivants : l'enseignement, la justice, les autorités administratives et les services publics, les médias, les activités et les équipements culturels, les activités économiques et sociales et les échanges transfrontaliers.

La Charte prévoit un mécanisme de suivi pour évaluer l'application de la Charte afin de, si nécessaire, faire des recommandations à un État membre concernant des améliorations à apporter à sa législation, sa politique et sa pratique. La colonne vertébrale du mécanisme de suivi est un comité d'experts indépendants. Ce Comité :

- examine les rapports périodiques des États ;
- le cas échéant, adresse une série de questions à l'État partie pour éclaircir certains points du rapport ;
- organise des visites sur le terrain pour rencontrer les autorités, les organisations non gouvernementales ou toute autre instance compétente afin d'évaluer l'application de la Charte ;
- examine toute information supplémentaire fournie par les associations et d'autres organes légalement établis dans l'État concerné et intéressés par les questions de langue ;
- prépare son propre rapport d'évaluation sur la base des informations obtenues et le transmet au Comité des Ministres, assorti de propositions de recommandations à soumettre aux États.

Une fois tous les deux ans, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe doit présenter à l'Assemblée parlementaire un rapport détaillé sur l'application de la Charte, pour que les membres des parlements d'Europe en soient informés à intervalles réguliers et puissent ainsi, au besoin, exercer une certaine pression politique afin d'encourager les gouvernements nationaux à prendre des mesures appropriées.



## Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (résumé non officiel)

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains a été ouverte à la signature à Varsovie le 16 mai 2005 à l'occasion du 3e Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe. Le 24 octobre 2007, la Convention a obtenu sa dixième ratification déclenchant ainsi le processus pour son entrée en vigueur le 1er février 2008.

La Convention est un traité global axé essentiellement sur la protection des victimes de la traite et la sauvegarde de leurs droits. Elle vise également la prévention de la traite ainsi que la poursuite des trafiquants. En outre, la Convention prévoit la mise en place d'un mécanisme de suivi efficace et indépendant apte à contrôler la mise en œuvre des obligations qu'elle contient.

La Convention n'est pas réservée aux seuls États membres du Conseil de l'Europe ; les États non membres et l'Union européenne ont également la possibilité de devenir Partie à celle-ci.

### **Objet et champ d'application de la Convention**

La Convention est fondée sur la reconnaissance du principe que la traite des êtres humains constitue une violation des droits de la personne humaine et une atteinte à la dignité et à l'intégrité de l'être humain. La Convention est un traité global visant à :

- Prévenir la traite
- Protéger les droits de la personne humaine des victimes de la traite
- Poursuivre les trafiquants

### **La Convention s'applique :**

- à toutes les formes de traite des êtres humains, que la victime en soit
- un homme, une femme ou un enfant
- quelles que soient les formes d'exploitation : exploitation sexuelle, travail ou services forcés, etc.

### **Mesures prévues par la Convention**

- La sensibilisation des victimes potentielles de la traite et des actions visant à décourager les « consommateurs » figurent parmi les mesures principales destinées à prévenir la traite des êtres humains.
- Les victimes de la traite doivent être reconnues en tant que telles afin d'éviter que la police et les autorités publiques les traitent comme des migrants illégaux ou des délinquants.
- Les victimes de la traite bénéficieront d'une assistance physique et psychologique ainsi que d'une aide à la réintégration sociale. Des soins médicaux, des conseils et des informations ainsi qu'un hébergement convenable figurent parmi les mesures prévues. Les victimes auront également droit à une indemnisation.
- Les victimes ont droit à au moins 30 jours pour se rétablir et échapper à l'influence des trafiquants et pour prendre une décision quant à leur coopération possible avec les autorités. Un permis de séjour renouvelable peut leur être octroyé si leur situation personnelle le requiert ou si leur séjour est nécessaire afin de coopérer dans une enquête pénale.
- La traite sera considérée comme une infraction pénale : les trafiquants et leurs complices seront par conséquent poursuivis.
- La vie privée et la sécurité des victimes de la traite seront protégées au cours des procédures judiciaires.
- Possibilité d'incriminer les utilisateurs des services d'une victime lorsqu'ils sont conscients que la personne est victime de la traite des êtres humains.
- La Convention offre la possibilité de ne pas sanctionner les victimes pour leur participation à des activités illicites lorsqu'elles y ont été contraintes.
- La société civile a un rôle important à jouer en matière de prévention de la traite et de protection des victimes. Par conséquent, la Convention encourage la coopération entre les autorités publiques, les organisations non gouvernementales et les membres de la société civile.

### **Suivi**

Le mécanisme de suivi repose sur deux piliers : le GRETA, un groupe d'experts indépendants sur la lutte contre la traite des êtres humains et le Comité des Parties, composé des représentant(e)s au Comité des Ministres des Parties à la Convention et des représentant(e)s des Parties qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe.

Le GRETA assurera le suivi de la mise en œuvre de la Convention. A cette fin, le GRETA élaborera régulièrement des rapports évaluant les mesures prises par les Parties. Les Parties qui ne respecteraient pas pleinement les mesures contenues dans la Convention seraient obligées de renforcer leur action. En outre, le Comité des Parties peut également, sur la base du rapport du GRETA, adopter des recommandations adressées à une Partie.

# Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme

Recommandation CM/Rec(2010)7 adoptée par le Comité des Ministres

## CHAPITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### Champ d'application

La présente Charte concerne l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme telles que définies au paragraphe 2. Elle ne traite pas explicitement de domaines apparentés tels que l'éducation interculturelle, l'éducation à l'égalité, l'éducation au développement durable et l'éducation à la paix, sauf dans la mesure où ces domaines se chevauchent et interagissent avec l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

### Définitions

Aux fins de la présente Charte :

- a. « L'éducation à la citoyenneté démocratique » couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens d'exercer et de défendre leurs droits et leurs responsabilités démocratiques dans la société, d'apprécier la diversité de jouer un rôle actif dans la vie démocratique, afin de promouvoir et de protéger la démocratie et la primauté du droit.
- b. « L'éducation aux droits de l'homme » couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens de participer à la construction et à la défense d'une culture universelle des droits de l'homme dans la société, afin de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales.
- c. « L'éducation formelle » concerne le système structuré d'éducation et de formation qui commence à l'école préélémentaire et primaire et se poursuit dans l'enseignement secondaire et universitaire. Elle est en principe dispensée dans des établissements d'enseignement général ou professionnel et sanctionnée par des diplômes.
- d. « L'éducation non formelle » couvre tout programme éducatif planifié destiné à améliorer un ensemble d'aptitudes et de compétences en dehors d'un cadre d'enseignement formel.
- e. « L'éducation informelle » qualifie le processus selon lequel chaque individu acquiert, tout au long de la vie, des attitudes, des valeurs, des compétences et des connaissances grâce aux influences et aux ressources éducatives de son environnement et à son expérience quotidienne (famille, pairs, voisins, rencontres, bibliothèque, médias, travail, loisirs, etc.).

### Liens entre l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme

L'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme sont étroitement liées et se confortent mutuellement. Elles diffèrent davantage par le sujet et la portée que par les objectifs et les pratiques. L'éducation à la citoyenneté démocratique met essentiellement l'accent sur les droits et les responsabilités démocratiques et sur la participation active, en relation avec les aspects civiques, politiques, sociaux, économiques, juridiques et culturels de la société, alors que l'éducation aux droits de l'homme s'intéresse à l'éventail plus large des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tous les domaines de la vie.

### Structures constitutionnelles et priorités des Etats membres

Les objectifs, principes et politiques indiqués ci-après seront mis en oeuvre :

- a. dans le respect des structures constitutionnelles de chaque Etat membre, et en employant des moyens appropriés à ces structures ;
- b. en tenant compte des priorités et des besoins de chaque Etat membre

## CHAPITRE II – OBJECTIFS ET PRINCIPES

### Objectifs et principes

Les objectifs et principes suivants devraient guider les Etats membres dans l'élaboration de leurs politiques, législations et pratiques.

- a. Chaque personne vivant sur leur territoire devrait avoir accès à une éducation à la citoyenneté démocratique et à une éducation aux droits de l'homme.
- b. L'apprentissage en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'éducation aux droits de l'homme est un processus qui dure toute la vie. L'efficacité de cet apprentissage passe par

la mobilisation de très nombreux acteurs, parmi lesquels les responsables de l'élaboration des politiques, les professionnels de l'éducation, les apprenants, les parents, les établissements pédagogiques, les autorités éducatives, les fonctionnaires, les organisations non gouvernementales, les organisations de jeunesse, les médias et le public.

- c. Tous les moyens d'éducation et de formation, qu'ils soient formels, non formels ou informels, ont un rôle à jouer dans ce processus d'apprentissage et sont utiles pour la promotion de ses principes et la réalisation de ses objectifs.
- d. Les organisations non gouvernementales et les organisations de jeunesse peuvent contribuer très utilement à l'éducation à la citoyenneté démocratique et à l'éducation aux droits de l'homme, notamment dans le cadre de l'éducation non formelle et informelle, et il convient par conséquent de leur donner la possibilité de remplir ce rôle et de leur apporter un soutien à cet égard.
- e. Les pratiques et les activités d'enseignement et d'apprentissage devraient respecter et promouvoir les valeurs et les principes concernant la démocratie et les droits de l'homme ; en particulier, la gouvernance des établissements d'enseignement, y compris les écoles, devrait refléter et promouvoir les valeurs des droits de l'homme et encourager la responsabilisation et la participation active des apprenants, des personnels de l'éducation et des autres parties prenantes, y compris les parents.
- f. Un élément essentiel de toute éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est la promotion de la cohésion sociale et du dialogue interculturel et la conscience de la valeur de la diversité et de l'égalité, y compris l'égalité entre les sexes ; pour cela il est essentiel d'acquérir les connaissances, les aptitudes personnelles et sociales et la compréhension permettant de réduire les conflits, de mieux apprécier et comprendre les différences entre les confessions et les groupes ethniques, d'instaurer un respect mutuel pour la dignité humaine et les valeurs partagées, d'encourager le dialogue et de promouvoir la non-violence pour la résolution des problèmes et des conflits.
- g. L'un des objectifs fondamentaux de toute éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme n'est pas seulement d'apporter aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, mais aussi de renforcer leur capacité d'action au sein de la société pour défendre et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit.
- h. La formation et le perfectionnement permanents des professionnels de l'éducation, des responsables de jeunesse et des formateurs en ce qui concerne les principes et les pratiques de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme sont essentiels pour la mise en oeuvre pérenne d'une éducation efficace dans ce domaine. Ils devraient donc être correctement planifiés et des ressources suffisantes leur être consacrées.
- i. Afin de tirer le meilleur parti de la contribution de chacun, il convient d'encourager les partenariats et la collaboration entre toute la diversité des acteurs concernés par l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme aux niveaux local, régional et de l'Etat, et notamment entre les responsables de l'élaboration des politiques, les professionnels de l'éducation, les apprenants, les parents, les établissements pédagogiques, les organisations non gouvernementales, les organisations de jeunesse, les médias et le grand public.
- j. Etant donné la nature internationale des valeurs et des obligations en matière de droits de l'homme et les principes communs qui fondent la démocratie et l'Etat de droit, il est important que les Etats membres poursuivent et encouragent une coopération internationale et régionale pour les activités couvertes par la présente Charte ainsi que pour le recensement et l'échange de bonnes pratiques.

## CHAPITRE III – POLITIQUES

### Education formelle générale et professionnelle

Les Etats membres devraient inclure l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes de l'éducation formelle aux niveaux préélémentaire, primaire et secondaire, et dans l'enseignement et la formation généraux et professionnels. Les Etats membres devraient également continuer à soutenir, réviser et actualiser l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme dans ces programmes afin de garantir leur pertinence et de favoriser la pérennité de cette matière.

**Enseignement supérieur**

Les Etats membres devraient promouvoir, tout en respectant le principe de la liberté universitaire, l'inclusion de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme dans les établissements d'enseignement supérieur, en particulier pour les futurs professionnels de l'éducation.

**Gouvernance démocratique**

Les Etats membres devraient promouvoir la gouvernance démocratique dans tous les établissements pédagogiques, à la fois comme une méthode à part entière de gouvernance souhaitable et bénéfique et comme un moyen pratique d'apprendre et d'expérimenter la démocratie et le respect des droits de l'homme. Ils devraient encourager et faciliter, par des moyens appropriés, une participation active à la gouvernance des établissements pédagogiques des apprenants, des personnels de l'éducation et des parties prenantes, y compris les parents.

**Formation**

Les Etats membres devraient offrir aux enseignants, aux autres personnels de l'éducation, aux responsables de jeunesse et aux formateurs, la formation initiale et continue, et le perfectionnement nécessaires en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'éducation aux droits de l'homme, ce qui garantirait leur connaissance et leur compréhension approfondies des objectifs et des principes de ce domaine et des méthodes appropriées d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que d'autres compétences essentielles pour leurs activités éducatives.

**Rôle des organisations non gouvernementales, des organisations de jeunesse et d'autres parties prenantes**

Les Etats membres devraient encourager le rôle des organisations non gouvernementales et des organisations de jeunesse concernant l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, notamment dans le cadre de l'éducation non formelle. Ils devraient reconnaître ces organisations et leurs activités comme un élément de valeur du système d'enseignement, leur offrir partout où cela est possible le soutien dont elles ont besoin et utiliser pleinement l'expertise qu'elles peuvent apporter à toutes les formes d'éducation. Les Etats membres devraient également promouvoir et faire connaître l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme auprès d'autres parties prenantes, notamment les médias et le grand public, afin de tirer le plus grand profit possible de la contribution qu'ils peuvent apporter dans ce domaine.

**Critères d'évaluation**

Les Etats membres devraient mettre au point des critères permettant d'évaluer l'efficacité des programmes d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'éducation aux droits de l'homme. Les informations en retour des apprenants devraient faire partie intégrante de toute évaluation de ce type.

**Recherches**

Les Etats membres devraient lancer et encourager des recherches sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme pour faire le point de la situation dans ce domaine et pour offrir aux parties prenantes, y compris les responsables de l'élaboration des politiques, les établissements d'enseignement, les chefs d'établissement,

les enseignants, les apprenants, les organisations non gouvernementales et les organisations de jeunesse, des données comparatives destinées à les aider à mesurer et accroître leur efficacité et à améliorer leurs pratiques. Ces recherches peuvent notamment porter sur les programmes, les pratiques innovantes, les méthodes d'enseignement et la mise au point de systèmes d'évaluation, y compris les critères d'évaluation et les indicateurs. Les Etats membres devraient, s'il y a lieu, partager les résultats de leurs recherches avec d'autres Etats membres et parties prenantes.

**Aptitudes à promouvoir la cohésion sociale, apprécier la diversité et gérer les différences et les conflits**

Dans tous les domaines de l'éducation, les Etats membres devraient promouvoir des approches pédagogiques et des méthodes d'enseignement visant à apprendre à vivre ensemble dans une société démocratique et multiculturelle, et à permettre aux apprenants d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir la cohésion sociale, estimer la diversité et l'égalité, apprécier les différences – notamment entre les divers groupes confessionnels et ethniques – et régler les désaccords et les conflits de manière non violente dans le respect des droits de chacun et combattre toutes les formes de discrimination et de violence, en particulier l'intimidation et le harcèlement.

**CHAPITRE IV – EVALUATION ET COOPÉRATION****Evaluation et révision**

Les Etats membres devraient évaluer régulièrement les stratégies et politiques qu'ils ont entreprises conformément à la présente Charte et les adapter en fonction des besoins. Ils peuvent le faire en coopération avec d'autres Etats membres, par exemple à l'échelon régional. Tout Etat membre peut également demander l'aide du Conseil de l'Europe.

**Coopération concernant les activités de suivi**

Les Etats membres devraient, le cas échéant, coopérer entre eux et par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe à la mise en oeuvre des objectifs et des principes de la présente Charte :

- a. en poursuivant des activités d'intérêt commun, correspondant aux priorités identifiées ;
- b. en encourageant les activités multilatérales et transfrontalières, y compris le réseau existant des coordonnateurs de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation aux droits de l'homme ;
- c. en échangeant, développant et codifiant les bonnes pratiques et en assurant leur diffusion ;
- d. en informant tous les parties prenantes, y compris le public, des buts et de la mise en oeuvre de la Charte ;
- e. en soutenant les réseaux européens d'organisations non gouvernementales, d'organisations de jeunesse et de professionnels de l'éducation, et en favorisant leur coopération.

**Coopération internationale**

Les Etats membres devraient partager les résultats de leurs activités en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme dans le cadre du Conseil de l'Europe avec d'autres organisations internationales.

## Glossaire

L'objectif de ce glossaire est de donner aux utilisateurs de Repères une courte définition ou une brève explication des principaux concepts, termes et instruments juridiques tels qu'ils sont utilisés dans le manuel. Pour de plus amples informations, le lecteur pourra consulter les sections relatives aux informations de référence sur les thèmes, au chapitre 5, et faire des recherches sur Internet.

**Adhésion:** remplace la procédure classique en deux étapes de signature et de ratification d'un traité déjà en vigueur. En adhérant à un traité, un État lui est immédiatement lié. Un exemple en est l'adhésion éventuelle de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

**Action affirmative:** mesures prises par un gouvernement ou une entreprise privée pour réparer des discriminations, par exemple dans le domaine de l'enseignement et du travail, à l'encontre des femmes, des personnes de groupes ethniques ou religieux spécifiques ou encore des personnes handicapées. L'action affirmative est une façon d'octroyer aux groupes défavorisés une égalité de fond ; elle devrait être considérée comme une mesure temporaire jusqu'à ce que l'égalité soit réalisée.

**Antisémitisme:** crainte, haine, ressentiment, suspicion, préjugé, discrimination ou autres crimes contre l'humanité commis dans le contexte d'une confession juïque. Le déni de l'Holocauste est une des formes modernes d'antisémitisme.

**Apartheid:** actes inhumains de meurtre, de viol, de torture, d'asservissement ou autres crimes contre l'humanité commis dans le contexte d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination par un groupe racial sur un autre dans l'intention de maintenir ce régime.

**Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes:** stratégie globalement acceptée pour promouvoir l'égalité des genres. Ce n'est pas une fin en soi, mais un moyen de parvenir à l'objectif de l'égalité des genres en veillant à ce que la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'attention à cet objectif soient au cœur de toutes les activités – dont la conception des politiques, la planification et la répartition des ressources, la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets.

**Arbitrage:** processus par lequel, au lieu d'aller en justice, les parties en conflit demandent à une tierce personne d'écouter leurs arguments et de prendre une décision, qu'ils conviennent de respecter.

**Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE):** siégeant à Strasbourg, l'APCE se réunit quatre fois par an pour examiner des questions d'actualité et demander aux gouvernements européens de prendre des initiatives et d'en rendre compte. Ses 306 représentants sont désignés parmi les membres des parlements nationaux des 46 États membres du Conseil de l'Europe.

**Association:** organisation constituée par un groupe d'individus dans un objectif défini. On parle parfois d'organisations ou d'associations bénévoles, ou encore d'associations non constituées en sociétés. Les organisations non gouvernementales (ONG) sont des associations. Les associations forment le socle de ce que l'on appelle la « société civile ».

**Audition:** processus dans lequel les parties intéressées, et toute autre personne potentiellement concernée, ont la possibilité de faire des suggestions, de poser des questions ou de soumettre des objections. Par exemple, une audition peut être organisée par un service gouvernemental local ou national, une instance internationale ou une commission ad hoc.

**Autocratie:** gouvernement exercé par une seule personne ou un petit groupe dotés de pouvoirs ou d'une autorité illimitée, ou : le pouvoir ou l'autorité de cette personne ou de ce groupe.

**Autonomisation:** accroissement de la force spirituelle, politique, sociale ou économique des individus et des communautés. Donner aux groupes et individus marginalisés – par la législation, l'action affirmative ou la formation, par exemple – la capacité de revendiquer leur droit à participer pleinement à la société.

**Cadre des droits humains:** ensemble des instruments régionaux et internationaux, en interaction et en évolution permanente, qui définit les droits humains et établit les mécanismes pour leur promotion et leur protection.

**Capacité:** aptitude à exécuter une activité ou un travail correctement, notamment du fait de la pratique. La capacité à défendre les droits humains inclut, par exemple, des capacités en matière de communication, la capacité à résoudre les problèmes, la réflexion créative, l'art de la négociation et le travail en équipe.

**Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine, parfois appelée Charte de Banjul) :** traité régional de droits humains pour le continent africain adopté en 1981 par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA).

**Charte arabe des droits de l'homme:** adoptée par le Conseil de la Ligue des États arabes le 22 mai 2004, ce texte affirme les principes contenus dans la DUDH, les Pactes internationaux de droits de l'homme et la Déclaration du Caire sur les droits de l'homme en Islam.

**Charte des droits fondamentaux:** traité énonçant les droits politiques, économiques et sociaux des citoyens européens. Cet instrument s'impose aux États membres de l'UE quand ils appliquent le droit européen.

**Charte des droits:** déclaration dans une constitution de droits humains ou de droits civils qui énonce les protections contre les ingérences des gouvernements. Voir aussi « Charte internationale des droits de l'homme ».

**Charte des Nations Unies:** traité fondateur des Nations Unies. Adopté à l'unanimité le 25 juin 1945, il énonce les droits et obligations des États membres et établit les organes et les procédures des Nations Unies.

**Charte internationale des droits de l'homme:** nom informel donné collectivement à la Déclaration universelle des droits de l'homme, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et à leurs protocoles facultatifs.

**Charte sociale européenne (adoptée par le Conseil de l'Europe en 1962; révisée en 1996) :** traité qui garantit un certain nombre de droits économiques et sociaux et complète la Convention européenne, qui énonce essentiellement des droits civils et politiques.

**Charte:** document qui énonce des droits ou privilèges.

**Citoyenneté:** a) relations juridiques entre une personne et un État, avec pour conséquence des droits et obligations mutuelles, ou b) terme utilisé pour décrire la relation entre l'individu et l'État auquel il est « lié », y compris les formes attendues de comportements et d'attitudes.

**Codification, codifier:** processus qui consiste à formaliser des lois ou des droits en instrument écrit.

**Comité des droits de l'homme:** organe des Nations Unies formé de 18 experts qui se réunissent trois fois par an afin d'examiner les rapports soumis tous les cinq ans par les 62 États membres des Nations unies pour présenter les mesures qu'ils ont prises pour l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

**Comité européen des droits sociaux:** organe chargé du contrôle du respect de la Charte sociale européenne par les États. Formé de 15 experts indépendants et impartiaux qui se réunissent régulièrement pour examiner les rapports soumis par les États membres.

**Commissaire aux droits de l'homme:** institution indépendante au sein du Conseil de l'Europe établie pour promouvoir la conscience et le respect des droits humains dans les États membres. Voir aussi « Haut commissaire aux droits de l'homme ».

**Commission des droits de l'homme:** organe de l'ONU aujourd'hui remplacé par le Conseil des droits de l'homme.

**Compétence:** capacité à effectuer un travail ou une mission. En relation à la défense des droits humains, désigne la connaissance et la compréhension dont les jeunes ont besoin concernant les questions de droits humains, ainsi que les capacités, les comportements et les valeurs nécessaires pour pouvoir les défendre.

**Conception de la vie:** ensemble d'idées qui nous aide à comprendre le monde et à conférer du sens et de la valeur à la vie. Désignation commune englobant à la fois les religions et les alternatives à la religion, sans discrimination des unes ou des autres.

**Conseil de l'Europe:** créé en 1949 pour protéger et promouvoir les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Son siège se trouve à Strasbourg.

**Conseil de sécurité des Nations Unies:** un des principaux organes des Nations Unies, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Il est composé de cinq membres, dont chacun dispose d'un droit de veto sur toute décision du Conseil de sécurité, ainsi que de dix membres non permanents.

**Conseil des droits de l'homme:** organe intergouvernemental du système onusien réunissant 47 États, chargé du renforcement de la promotion et de la protection des droits humains dans le monde. Le Conseil des droits de l'homme a été créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en mars 2006 pour remplacer la Commission des droits de l'homme, et dans l'objectif d'intervenir sur toutes les situations de violations des droits humains en faisant des recommandations.

**Consolidation de la paix (y compris après les conflits) :** mesures prises à moyen et long terme pour s'attaquer aux causes profondes des conflits violents.

**Constitution:** ensemble de lois qui régit un pays ou une organisation. Dans la majorité des pays, la constitution est un document écrit considéré comme la loi suprême. La constitution pose les fondations de l'État et de son système politique. Dans les États qui n'ont pas de constitution écrite, le droit découle de la jurisprudence.

**Convention américaine relative aux droits de l'homme (Convention américaine) :** traité de défense des droits humains adopté par l'Organisation des États américains (OEA) en 1969. Son champ d'application couvre l'Amérique du Nord, centrale et du Sud.

**Convention culturelle européenne (adoptée par le Conseil de l'Europe en 1954; entrée en vigueur en 1955) :** traité régional qui fournit le cadre officiel de l'action du Conseil de l'Europe en matière d'éducation, de culture, de patrimoine, de jeunesse et de sports. En plus de la Convention européenne, la Convention culturelle s'efforce de préserver la culture européenne et de développer une compréhension et une appréciation mutuelles de la diversité culturelle entre les peuples.

**Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'homme, Convention européenne, CEDH) :** traité régional de défense des droits humains adopté en 1950 par le Conseil de l'Europe. Tous les États du Conseil de l'Europe sont Parties à la Convention et les nouveaux États membres doivent la ratifier au plus vite.

**Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants:** traité régional de défense des droits humains adopté en 1987 par le Conseil de l'Europe pour protéger de diverses violations les personnes détenues dans des lieux tels les prisons, les centres de détention des mineurs, les commissariats, les camps de réfugiés ou encore les hôpitaux psychiatriques.

**Convention-cadre:** instrument qui énonce les principes et normes qui régissent l'action internationale et établit une procédure pour la négociation des dispositions plus détaillées nécessaires à la gestion de la question qui fait l'objet de la convention.

**Convention:** accord contraignant entre États (utilisé comme synonyme de convention ou traité). Une convention est un instrument plus puissant qu'une déclaration dans la mesure où elle est juridiquement contraignante pour les gouvernements qui la ratifient.

**Conventions de Genève:** quatre traités adoptés en 1949 par le Comité international de la Croix-Rouge à Genève, en Suisse. Les Conventions de Genève énoncent les règles qui s'appliquent dans les conflits armés, concernant notamment le traitement des pilotes, des marins et des soldats, des prisonniers de guerre et des civils malades et blessés qui sont sous contrôle ennemi.

**Cour de justice des Communautés européennes (renommée Cour de justice de l'Union européenne, souvent simplement appelée « la Cour ») :** créée en 1952 à Luxembourg, sa mission est de garantir que la législation de l'UE est interprétée et appliquée de façon uniforme dans tous les pays membres, afin que le droit soit le même pour tous. Elle veille notamment à ce que les tribunaux nationaux ne prononcent pas de jugements différents sur une même question.

**Cour européenne des droits de l'homme:** sise à Strasbourg, cette cour supranationale a été établie par la Convention européenne des droits de l'homme. Elle constitue un dernier recours pour les individus qui s'estiment victimes de violations de leurs droits de la personne humaine commises par un État partie à la Convention.

**Cour internationale de justice (CJ, dite aussi « Cour mondiale ») :** principal organe judiciaire des Nations Unies, basé à La Haye, Pays-Bas, sa fonction première consiste à statuer sur des différends juridiques entre États et à formuler des avis consultatifs sur des questions juridiques soumises par des organes de l'ONU et des institutions spécialisées, avec l'autorisation de l'Assemblée générale (à ne pas confondre avec la Cour pénale internationale).

**Cour pénale internationale (CPI):** juridiction permanente établie en 2002 à La Haye, Pays-Bas, pour juger les personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes d'agression (à ne pas confondre avec la Cour internationale de justice).

**Crimes contre l'humanité:** actes de violence commis de façon systématique ou sur une grande échelle à l'encontre des populations civiles, par exemple : meurtre, extermination, asservissement, torture, viol, esclavage sexuel, grossesse forcée, persécution d'un groupe au motif de son origine ethnique ou de son genre, disparition forcée de personnes, crimes d'apartheid ou autres actes inhumains à caractère intentionnel induisant de grandes souffrances, des blessures corporelles graves ou des atteintes à la santé physique ou mentale.

**Crimes contre la paix:** d'après le droit international : (i) Projeter, préparer, déclencher ou poursuivre une guerre d'agression ou une guerre faite en violation de traités, accords et engagements internationaux ; (ii) Participer à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un quelconque des actes mentionnés à l'alinéa (i). Ces principes du droit international sont connus sous le nom de principes de Nuremberg.

**Crimes de guerre:** crimes commis durant un conflit, national ou international, qui implique de graves violations du droit humanitaire ou d'autres lois en lien avec les conflits armés. Les Conventions de La Haye de 1899 et 1907 ainsi que la Convention de Genève de 1949 font partie des premiers instruments internationaux formels régissant le droit de la guerre, les crimes de guerre et le traitement digne et humain des victimes de guerre.

**Culture:** vaste ensemble d'attitudes, de valeurs, d'objectifs et de pratiques partagés, souvent basés sur les traditions historiques communes à une institution, une organisation ou un groupe.

**Debriefing:** conversation structurée entre facilitateurs et participants destinée à passer en revue une activité expérientielle et participative, à faire le point sur ce qui s'est passé et ce que les participants ont ressenti. L'objectif en est d'aider les participants à préciser leurs pensées et leur ressenti dans un environnement protégé.

**Déclaration des droits de l'enfant:** adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1959, cet instrument non contraignant énonce dix principes généraux qui formeront la base de la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989.

**Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) :** adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1945. Document essentiel des Nations Unies établissant les standards et normes en matière de droits humains. Tous les États membres ont convenu de protéger la DUDH. Les diverses dispositions de la Déclaration, non contraignantes à l'origine, sont aujourd'hui si largement reconnues qu'elles font à présent partie du droit coutumier international.

**Déclaration:** document juridiquement non contraignant énonçant des principes et normes convenus. Les conférences des Nations Unies – comme la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993 à Vienne et la Conférence mondiale sur les femmes en 1995 à Beijing – débouchent généralement sur deux déclarations, l'une rédigée par les représentants gouvernementaux et l'autre par les organisations non gouvernementales. L'Assemblée générale des Nations Unies utilise souvent des déclarations non contraignantes dont l'influence est toutefois loin d'être négligeable.

**Demandeur d'asile:** individu qui a demandé à bénéficier de la protection internationale et dont la demande de statut formel de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision.

**Démocratie:** forme de gouvernement dans laquelle le pouvoir émane du peuple, qui l'exerce soit par référendum direct soit par l'intermédiaire de représentants élus par des personnes en droit de voter.

**Dérogation:** déclaration par laquelle un État partie à un traité peut suspendre ou restreindre certains droits, en temps de guerre par exemple. Un certain nombre de droits ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation, comme le droit à ne pas subir de tortures.

**Développement des capacités (de l'enfant):** principe défini dans la Convention relative aux droits de l'enfant qui recommande que l'exercice de ses droits par l'enfant évolue en relation au développement de sa maturité émotionnelle et cognitive.

**Développement durable:** développement répondant aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Le terme a été employé pour la première fois par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, réunie par les Nations Unies en 1983.

**Développement:** processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise l'amélioration permanente du bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et de l'égalité répartition des bénéfices qui en découlent. Voir aussi « droit au développement ».

**Discrimination fondée sur le handicap (disablism ou disabilism en anglais) :** attitudes discriminatoires, oppressives ou abusives découlant de la conviction que les personnes handicapées sont inférieures aux autres.

**Discrimination positive:** synonyme d'action affirmative.

**Discrimination:** toute distinction, exclusion ou restriction opérées relativement à certains avantages pour des motifs comme l'origine ethnique, la culture, la nationalité, l'orientation sexuelle, la religion, le handicap ou d'autres caractéristiques non pertinentes.

**Disparition:** terme utilisé lorsqu'un individu disparaît, tué ou emprisonné secrètement par un gouvernement ou une autre organisation, à cause de ses opinions politiques ou d'activités remettant en question un régime injuste ou la doctrine de certaines organisations.

**Droit au développement:** droit des groupes de se développer sur les plans culturel, politique et économique de manière à pouvoir réaliser progressivement et pleinement leurs droits humains et leurs libertés fondamentales. Voir la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement, 1986.

**Droit humanitaire:** ensemble de lois essentiellement basées sur les Conventions de Genève, le droit humanitaire protège certaines personnes en temps de conflits armés, aide les victimes et limite les méthodes et les moyens de combat afin de minimiser les destructions, les pertes en vies humaines et les souffrances non nécessaires.

**Droit international coutumier:** pratique acceptée comme étant le droit sur la base des coutumes et des traditions. Pour qu'une pratique s'impose comme droit international coutumier, deux conditions doivent être réunies : uniformité et persistance de la pratique dans le temps et conviction que cette pratique est obligatoire (*opinio juris*). Il est reconnu comme une source majeure du droit international parce qu'il lie l'ensemble des nations sans que soit nécessaire la signature d'un traité.

**Droits « de solidarité »:** voir « droits collectifs ».

**Droits civils (parfois appelés « libertés civiles »):** catégorie de droits et de libertés qui protègent les individus de toute action injustifiée du gouvernement et garantissent leur capacité à participer à la vie civile de l'État sans discrimination ni répression.

**Droits collectifs:** droits établis pour protéger les intérêts et l'identité des groupes. On parle parfois de droits de « troisième génération ». Ces droits s'ajoutent aux droits individuels.

**Droits culturels:** droits de protéger son développement et son identité culturels.

**Droits humains:** droits qui appartiennent universellement à tous les êtres humains. Les droits humains sont indivisibles, inaliénables et universels et respectent l'égalité et la dignité de chaque individu.

**Droits de la deuxième génération:** les droits entrés dans le discours populaire au début du XXe siècle englobent principalement les droits économiques, sociaux et culturels et ont trait notamment au niveau de vie, à la santé, au logement et à l'éducation. Ces droits sont essentiellement codifiés par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Parce que le terme suggère que les droits civils et politiques se situent au-dessus des droits économiques et sociaux, il est de moins en moins utilisé.

**Droits de la première génération:** droits reconnus en tant que droits humains aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ils incluent l'ensemble des droits civils et politiques, comme le droit de vote, le droit à la vie et à la liberté, ainsi que les libertés d'expression, de religion et de réunion, et sont codifiés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Parce que le terme suggère que les droits civils et politiques se situent au-dessus des droits de la deuxième génération, autrement dit les droits économiques et sociaux, il est de moins en moins utilisé.

**Droits de la troisième génération:** droits difficiles à classer parmi les droits civils et politiques ou les droits économiques et sociaux, apparus dans la deuxième moitié du XXe siècle. Ils incluent le droit à un environnement sain, le droit à la paix, le droit au développement et le droit aux ressources naturelles. Voir aussi les « droits collectifs ».

**Droits économiques :** droits relatifs à la production, au développement et à la gestion des nécessités de subsistance. Ces droits sont consacrés par la DUDH et protégés par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Charte sociale européenne.

**Droits environnementaux:** droits à un environnement sûr, sain et écologiquement préservé. Désignent parfois les droits que possède l'environnement lui-même, et notamment les droits des animaux, des plantes et des écosystèmes à survivre à l'activité humaine.

**Droits légaux (ou droits statutaires) :** droits énoncés dans la loi et qui peuvent être défendus ou portés devant les tribunaux. Terme également utilisé pour décrire les droits humains liés aux procédures judiciaires, par exemple le droit à un jugement équitable.

**Droits moraux:** droits découlant des grands principes éthiques, comme l'équité et la justice.

**Droits naturels:** droits que possèdent les individus pour la simple raison qu'ils sont des êtres humains. Également appelés droits inaliénables, ils sont considérés comme évidents, universels et non subordonnés aux lois, aux coutumes ou aux convictions d'une culture ou d'un gouvernement donné.

**Droits politiques:** droits des individus de participer à la vie politique de leur communauté et société, par exemple en votant pour leur gouvernement.

**Droits sociaux:** droits nécessaires pour une pleine participation à la vie de la société. La DUDH, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Charte européenne des droits sociaux garantissent les droits sociaux.

**Economique:** qualifie des facteurs en lien avec la production, le développement ou la gestion des richesses matérielles.

**Education formelle:** système structuré d'éducation et de formation depuis la maternelle et le primaire jusqu'au secondaire et à l'université. En règle générale, l'éducation formelle est dispensée dans les établissements d'enseignement général ou professionnel et débouche sur un diplôme.

**Education informelle:** processus tout au long de la vie par lequel un individu développe des attitudes, des valeurs, des capacités et des connaissances dans le cadre de son expérience quotidienne et des influences et ressources éducatives présentes dans son environnement (famille, groupe de pairs, voisins, place du marché, bibliothèques, médias de masse, travail, loisirs, etc.).

**Education non formelle:** tout programme d'éducation planifié hors du contexte éducatif formel destiné à améliorer différentes capacités et compétences, par exemple le travail de jeunesse. On parle aussi d'apprentissage non formel.

**Entrée en vigueur:** processus par lequel un traité devient pleinement contraignant pour les États qui l'ont ratifié. L'entrée en vigueur d'un traité exige un nombre minimum de ratifications.

**Esclavage:** pratique reposant sur une relation de pouvoir et de soumission, dans laquelle la personne qui domine l'autre peut exiger de celle-ci un travail ou d'autres services. Les formes modernes d'esclavage incluent la vente d'enfants, la prostitution infantine, l'exploitation du travail des enfants, l'utilisation des enfants dans les conflits armés, l'esclavage pour dettes, la traite des êtres humains, l'exploitation de la prostitution et du travail forcé.

**État de droit:** aucun individu, qu'il soit responsable gouvernemental, roi ou président, n'est au-dessus des lois. La même loi s'impose à ceux qui gouvernent et à ceux qui sont gouvernés.

**États membres:** pays membres d'une organisation intergouvernementale (par exemple, les Nations Unies, le Conseil de l'Europe).

**Evaluation:** conversation structurée entre facilitateurs et participants destinée à permettre aux participants d'analyser et d'évaluer ce qu'ils ont appris d'une activité expérimentielle et participative. Dans le cadre de ce processus, les participants réfléchissent aux liens entre leur apprentissage et ce qu'ils savent déjà et à la façon d'utiliser cet apprentissage à l'avenir.

**Facilitateur:** personne qui prépare et coordonne les activités proposées par Repères. Un facilitateur est quelqu'un qui fait en sorte que « les choses se passent », qui « aide », encourage les autres à apprendre et à développer leur propre potentiel. Son rôle consiste à instaurer un environnement sûr dans lequel les participants peuvent apprendre en expérimentant, en explorant, en donnant et en recevant. Il ne s'agit pas d'un leader ou d'un « expert » qui apporte son savoir aux autres. Chacun doit s'engager dans l'expérience de partage, les participants comme les facilitateurs.

**Fascisme:** système gouvernemental basé sur une idéologie de suprématie nationale ou raciale et l'importance du contrôle sur tous les aspects de la vie politique, économique et culturelle. Il peut consister en la suppression par la force de l'opposition et de la critique, le contrôle des médias de masse, des entreprises et des échanges commerciaux, mais aussi un nationalisme agressif et, bien souvent, un racisme manifeste.

**Formateur:** personne qui prépare un programme d'activités d'apprentissage, par exemple des débats, des visites d'études, le visionnage de films et la mise en œuvre d'activités de Repères pour un groupe de participants. Dans le cadre des activités de Repères, le formateur ou l'enseignant travaille de façon démocratique avec le groupe de jeunes et remplit le rôle de facilitateur.

**Formation:** processus qui consiste à acquérir les connaissances, les capacités et les attitudes nécessaires à un emploi ou une activité spécifique, par exemple la défense des droits humains.

**Genocide:** éliminer de façon systématique dans l'intention de détruire tout ou partie d'un groupe de personnes à cause de leur nationalité, de leur origine ethnique ou de leur religion, infliger des blessures corporelles ou psychologiques graves et transférer de force les enfants d'un groupe dans un autre groupe.

**Genre:** construction sociale qui détermine les rôles, les attitudes, les valeurs et les relations entre femmes et hommes. Alors que le sexe est déterminé par la biologie – d'où les différences biologiques entre femmes et hommes –, le genre est déterminé par la société et tend presque toujours à subordonner les femmes aux hommes.

**Gestion des conflits:** mesures prises dans l'objectif principal de prévenir l'escalade verticale (intensification) ou horizontale (généralisation) d'un conflit violent.

**Haut Commissaire aux droits de l'homme:** haut fonctionnaire aux droits humains aux Nations Unies, à la tête du Haut Commissariat aux droits de l'homme, établi pour soutenir le mécanisme onusien de défense des droits de l'homme (à ne pas confondre avec le Commissaire aux droits humains, qui est une institution du Conseil de l'Europe).

**Inaliénable:** qualifie les droits que possède tout individu et qui ne peuvent lui être enlevés en aucun cas.

**Indivisible:** renvoie à l'importance d'appréhender les êtres humains comme faisant partie d'un tout indivisible et inséparable. Un droit ne peut être refusé à une personne au motif qu'il serait moins important qu'un autre ou qu'il ne serait pas « essentiel ».

**Instruments:** tout document écrit formel d'un État ou d'États qui énonce des droits en tant que principes non contraignants (une déclaration) ou qui codifie des droits juridiquement contraignants pour les États signataires (un pacte, un traité ou une convention). Ces instruments peuvent être nationaux ou internationaux.

**Interculturel:** renvoie à l'interdépendance et à l'interaction entre les diverses communautés linguistiques et ethniques. La perspective interculturelle nous invite à reconnaître que la réalité est plurielle, complexe et dynamique, et que les interactions font partie intégrante de toute vie et de toute culture.

**Interdépendant:** renvoie à l'idée que la jouissance d'un droit de l'homme particulier est conditionnée à la jouissance des autres droits. Par exemple, votre capacité à participer à la gestion de votre État est affectée directement par votre droit à pouvoir vous exprimer, votre état de santé, votre liberté de circulation et l'absence de discrimination.

**Jeu de rôles:** petite pièce de théâtre jouée par les participants, dans laquelle ils explorent leurs expériences personnelles. Les jeux de rôles sont généralement improvisés, leur objectif étant de permettre aux participants de vivre des situations et de rechercher des solutions à des problèmes dans un environnement sécurisé.

**Jurisprudence:** terme juridique qui désigne l'ensemble des affaires traitées et des principes établis par un tribunal particulier sur la base de ces affaires, par exemple la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

**LGBT:** acronyme pour désigner les personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles ou transgenres.

**Liberté d'expression:** liberté d'exprimer ses opinions dans la presse et les autres médias, de recevoir et de communiquer des idées. La formule « liberté d'expression » est souvent utilisée de façon générale en référence aux articles 18 et 19 de la DUDH.

**Médiateur:** autorité administrative indépendante, généralement désignée par le gouvernement ou le parlement, chargée d'enquêter sur les plaintes de citoyens individuels. Le mot anglais « ombudsman » vient d'un mot en vieux norrois qui veut dire « représentant ».

**Médiation:** processus par lequel une tierce personne aide des parties en désaccord à régler leur différend en trouvant un terrain d'entente.

**Migrant:** terme largement utilisé dans son travail par le Comité européen sur les migrations pour faire référence, selon le contexte, aux émigrés, aux migrants de retour, aux immigrants, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux personnes issues de l'immigration et/ou aux membres des populations ethniques minoritaires qui sont le fruit de l'immigration.

**Migration clandestine:** terme employé par la plupart des chercheurs en matière de migration au lieu de migration « illégale », « sans papier » ou « non autorisée » pour souligner que l'individu concerné n'est pas illégal en tant que tel.

**Minorité:** tout groupe ethnique, linguistique ou religieux au sein d'un État, qui se trouve dans une position non dominante et est formé d'individus qui ont le sentiment d'appartenir à ce groupe et sont déterminés à préserver et développer leur identité.

**Mondialisation:** au sens général, interdépendance croissante et multiplication des échanges entre les nations, en particulier dans les domaines économique, social et culturel. De façon plus spécifique, intégration internationale destinée à répondre aux intérêts de pouvoirs privés, d'entreprises ou d'institutions financières, souvent dans les grandes puissances.

**Multiculturel:** individus de cultures différentes vivant côte à côte dans une communauté, qui interagissent à des degrés différents tout en préservant leurs caractéristiques distinctes.

**Nations Unies:** organisation intergouvernementale internationale créée en 1945 après la seconde guerre mondiale dans l'objectif de maintenir la paix et la sécurité internationale, de développer des relations amicales entre les nations et de promouvoir le progrès social, de meilleures conditions de vie et les droits humains.

**Négociation:** processus par lequel des individus en conflit discutent pour parvenir à une solution au problème qui les oppose.

**Néonazisme:** dans l'après-guerre, idéologies et mouvements politiques et sociaux d'extrême droite qui tentent de faire revivre le nazisme ou certaines de ses variantes basées sur le nationalisme racial ou ethnique.

**Obligation de rendre des comptes:** processus qui exige d'un gouvernement qu'il montre, explique et justifie devant ses citoyens comment il a satisfait à ses obligations.

**Oligarchie:** gouvernement exercé par un petit groupe d'individus très puissants.

**Organisation internationale du travail (OIT) :** créée en 1919, cette agence onusienne tripartite réunit les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de ses États membres pour promouvoir un travail décent et la dignité humaine dans le monde entier.

**Organisation mondiale de la santé (OMS) :** organisation intergouvernementale spécialisée des Nations Unies qui œuvre à la promotion de la santé dans le monde.

**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) :** organisation intergouvernementale de sécurité qui réunit presque tous les pays d'Europe et d'Asie centrale, les États-Unis et le Canada. Son mandat couvre des questions comme le contrôle des armes, les droits humains, la liberté de la presse et l'équité des élections.

**Organisations intergouvernementales:** organisations soutenues par plusieurs gouvernements qui tentent ainsi de coordonner leurs efforts. Les Nations Unies sont une organisation intergouvernementale. Certaines sont régionales, comme le Conseil de l'Europe ou l'Organisation de l'Unité africaine, d'autres sont des alliances, comme l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et d'autres encore servent un objectif spécifique, comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

**Organisations non gouvernementales (ONG) :** organisations constituées pour être indépendantes du gouvernement, qui généralement font du lobbying ou mènent des actions caritatives ou militantes. Certaines ONG sont grandes et internationales, comme la Croix-Rouge, Amnesty International, le mouvement des scouts, Human Rights Watch et le Forum européen de la jeunesse. D'autres sont locales et de plus petite taille : par exemple, une organisation qui défend les personnes handicapées dans une ville ou une coalition qui promeut les droits des femmes dans un camp de réfugiés. Vous pouvez rechercher les ONG présentes dans votre pays en consultant la base de données du Conseil de l'Europe, <http://ngo-coe.org>

**Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) (adopté en 1966, entré en vigueur en 1976) :** instrument international clé en matière de droits humains, le PIDCP déclare que tous les individus possèdent un ensemble de droits civils et politiques et énonce des mécanismes pour contrôler leur respect par les États membres.

**Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) (adopté en 1966, entré en vigueur en 1976) :** instrument international clé en matière de droits humains, le PIDESC déclare que tous les individus possèdent un ensemble de droits économiques, sociaux et culturels.

**Pacte:** accord contraignant entre États (utilisé comme synonyme de convention ou traité). Les deux principaux pactes internationaux de droits humains, adoptés en 1966, sont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

**Parlement européen:** organe parlementaire de l'Union européenne élu directement par les citoyens, le Parlement se réunit à Strasbourg et à Bruxelles. Il compte 736 parlementaires.

**Participation des jeunes:** voir « participation ».

**Participation:** fait de prendre part à la vie publique d'une communauté ou d'une société. La Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale est un document politique international destiné à promouvoir la participation des jeunes au niveau local (adoptée par le Congrès du Conseil de l'Europe en 2003).

**Peine de mort:** sanction prise par l'État qui consiste à ôter la vie à un individu. La Convention européenne des droits de l'homme autorisait à l'origine la peine de mort mais l'interdit à présent sur tout son territoire (Protocole 6), et ce même en temps de guerre (Protocole 13). Aujourd'hui, la plupart des pays du monde ont aboli la peine de mort.

**Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays:** peuple ou groupe d'individus qui a été contraint de quitter son lieu de résidence habituelle en conséquence de – ou pour éviter – les effets d'un conflit armé, des situations de violence généralisée, des violations des droits humains ou encore des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, mais qui n'a pas traversé de frontières internationales.

**Peuples autochtones:** définis autant par leurs relations avec leur pays que par leurs caractéristiques intrinsèques. Ces peuples ont souffert de colonisation, sont toujours marginalisés dans leurs États et sont souvent tribaux. Beaucoup s'efforcent de faire reconnaître leurs droits en tant que peuples distincts, dont leur droit à l'autodétermination et le droit de contrôler le développement de leur société. Voir la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2007.

**Plaidoyer:** soutenir ou suggérer publiquement une idée, une orientation ou une façon de faire.

**Ploutocratie:** système de gouvernement dans lequel les plus riches règnent ou possèdent le pouvoir.

**Prévention des conflits:** mesures prises pour réduire les tensions et/ou prévenir l'explosion d'un conflit ou sa résurgence.

**Protocole facultatif:** traité qui modifie un autre traité en y ajoutant des procédures ou des dispositions. On parle de protocole « facultatif » parce qu'un gouvernement qui a ratifié le traité original a le choix de ratifier ou pas les changements qui lui sont apportés.

**Racisme:** croyance que les qualités des individus sont déterminées par leur groupe ethnique ou tribu et que les membres des autres groupes et tribus (« races ») n'ont pas la même valeur que les membres de son propre groupe, avec pour conséquence le traitement inéquitable des représentants des autres « races ».

**Rapport alternatif:** rapport non officiel préparé par des instituts ou des individus représentant la société civile et soumis à une commission chargée du suivi du traité. Ces rapports contredisent généralement les rapports officiels, ou y apportent des informations complémentaires, concernant l'application du traité par un gouvernement et le respect par celui-ci des obligations qui en découlent.

**Rapporteur spécial:** personne choisie par un organe de défense des droits humains, comme le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, pour produire un rapport sur un thème particulier, par exemple les conditions de logement, la prostitution des enfants et la pornographie enfantine, la violence à l'encontre des femmes ou encore la situation des droits humains dans un pays donné.

**Ratification, ratifier:** processus par lequel l'organe législatif d'un État confirme l'action du gouvernement en signant un traité ; procédure formelle d'acceptation par laquelle un État se lie à un traité. Après ratification, l'État devient Partie au traité concerné.

**Réfugié:** personne qui, parce qu'elle craint à juste titre d'être persécutée au motif de son origine ethnique, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou encore de ses opinions politiques, se trouve hors de son pays d'origine et, du fait de cette peur, ne peut ou ne souhaite pas faire valoir la protection de ce pays. Le terme est également utilisé d'une manière générale pour décrire toute personne en situation de réfugié, par exemple les demandeurs d'asile.

**Réserves:** exceptions qu'un État fait à un traité, concernant des dispositions qu'il ne souhaite pas appliquer. Les réserves, toutefois, ne portent pas atteinte au sens fondamental du traité.

**Résolution des conflits:** mesures prises à court terme pour mettre fin à un conflit violent.

**Séparation des pouvoirs:** séparation du pouvoir gouvernemental en plusieurs branches, afin qu'aucune ne puisse exercer un contrôle absolu. La division classique est opérée entre la branche législative, à l'origine des lois, la branche exécutive qui applique les lois et, enfin, la branche judiciaire, indépendante, qui veille au respect des lois.

**Sexe:** différences biologiques, universelles et immuables, entre les femmes et les hommes. Cette notion s'oppose à celle de genre, qui renvoie aux caractéristiques sociales apprises et acquises par un membre d'une communauté donnée lors de sa socialisation.

**Signature:** la signature d'un traité est la première étape par lequel un État devient partie à un traité, et qui appelle invariablement l'étape suivante, à savoir la ratification. En signant un traité, l'État exprime son intention, à l'avenir, d'accepter toutes les obligations découlant de ce traité et, dans l'intervalle, d'éviter tout acte qui n'irait pas dans le sens de ces obligations.

**Simulation:** jeu de rôles structuré et poussé qui place les participants dans des situations et des rôles inhabituels.

**Société civile:** désigne collectivement les organisations, les associations et les organismes bénévoles, civiques et sociaux, comme les organismes caritatifs enregistrés, les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les associations de femmes, les organisations confessionnelles, les associations professionnelles, les syndicats, les groupes d'entraide et les associations de défense diverses qui forment le socle d'une société véritablement démocratique. La société civile se distingue de l'État et des institutions commerciales.

**Souveraineté de l'État:** idée qu'un gouvernement possède le droit ultime de déterminer ce qui se fait dans le cadre de sa juridiction. Des documents internationaux en matière de droits humains fixent certaines limites à la souveraineté, tout comme l'appartenance à des organes internationaux tels l'UE.

**Stéréotype:** idée préconçue, généralisée et simplifiée à l'extrême, souvent inconsciente, au sujet de personnes ou d'opinions, susceptible de conduire à des préjugés et à la discrimination. Généralisation d'une caractéristique possédée par certains membres du groupe au groupe dans son ensemble.

**Syndicat:** association de travailleurs dans une branche professionnelle donnée qui veille aux intérêts communs de la profession – par exemple, à de meilleures conditions de travail. Le droit de former un syndicat et d'en être membre, ainsi que le droit à la négociation collective des salaires sont des droits humains largement reconnus.

**Tolérance:** volonté d'accepter des comportements et des croyances différentes des nôtres, sans forcément les partager ou les approuver. Voir la Déclaration de principes sur la tolérance (UNESCO, 1995).

**Traité (synonyme de convention et de pacte) :** accord formel entre des États-nations qui définit et modifie leurs droits et obligations mutuelles. Lorsqu'un État ratifie un traité qui a été adopté, les articles de ce traité font partie de ses obligations juridiques nationales.

**Transformation des conflits:** processus par lequel des conflits – comme les guerres et les violences interethniques et interreligieuses – sont transformés pour aboutir à un règlement pacifique. Processus à long terme qui s'attaque aux racines du conflit ainsi qu'aux comportements et aux attitudes des parties belligérantes.

**UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) :** milite pour la protection des droits des enfants, pour aider à répondre à leurs besoins fondamentaux et renforcer leurs opportunités de développer leur plein potentiel. L'Unicef est guidé par la Convention relative aux droits de l'enfant qu'elle s'efforce d'imposer en tant que norme internationale.

**Union européenne (UE):** union économique et politique composée d'États situés en Europe qui s'engagent ainsi dans une coopération sociale et l'intégration régionale. L'UE a été établie par le traité de Maastricht en 1993.

**Universalité:** principe selon lequel tous les individus, dans tous les États et toutes les sociétés du monde, possèdent l'ensemble des droits humains.

**Xénophobie:** peur (irrationnelle) des étrangers, des personnes d'autres pays ou de tout ce qui est étranger d'une manière générale. La xénophobie peut conduire à la discrimination, au racisme et à la violence, voire même à des conflits armés contre les étrangers.





Les droits humains ne peuvent être défendus uniquement au moyen d'instruments juridiques. Nous devons tous, y compris les jeunes, nous investir dans leur protection et leur respect. À cette fin, il nous faut les comprendre, les défendre et les mettre en œuvre dans toutes les sphères de nos vies.

Les animateurs et travailleurs de jeunesse, les enseignants et les activistes de l'éducation aux droits humains, qu'ils soient professionnels ou volontaires, trouveront dans *Repères* des idées concrètes et des activités pratiques qui leur permettront d'inciter les jeunes à prendre l'engagement de vivre, d'apprendre et d'agir pour les droits humains. *Repères* promeut une perspective globale de l'éducation aux droits humains et considère les jeunes comme les acteurs d'une culture de droits humains universels.

*Repères*, dont la première édition a paru en 2002, existe aujourd'hui en plus d'une trentaine de langues. Une version spécifiquement conçue pour l'éducation aux droits humains avec les enfants, *Repères Juniors*, connaît un succès comparable. Cette édition entièrement mise à jour et enrichie inclut de nouvelles activités et des informations sur des questions de droits humains comme le handicap et la discrimination fondée sur le handicap, la migration, les religions, le devoir/droit de mémoire, la guerre et le terrorisme. Dans cette version imprimée le chapitre 5 a été entièrement révisé et simplifié, les textes de référence ayant tous été placés en ligne sur le site [www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass)

En matière d'éducation à la citoyenneté et aux droits humains, *Repères* est à la fois une référence incontournable et un outil pratique. Il accompagnera utilement toutes celles et ceux qui sont curieux et intéressés par l'éducation aux droits humains et souhaitent en faire une réalité pour tout un chacun.



APPRENDRE L'ÉGALITÉ  
VIVRE LA DIGNITÉ

Programme jeunesse d'éducation  
aux droits humains

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne.

Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



[www.coe.int/compass](http://www.coe.int/compass)  
<http://book.coe.int>  
ISBN 978-92-871-9015-4  
€28/\$US59



FRA